This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

From the Library of the
Fogg Museum of Art
Harvard University

RECHERCHES

SUR

LA LIBRAIRIE DE CHARLES V

PARTIE I

RECHERCHES

SUR

LA LIBRAIRIE DE CHARLES V

PAR

LÉOPOLD DELISLE

MEMBRE DE L'INSTITUT

ADMINISTRATEUR GÉNÉRAL HONORAIRE

DE LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE

PARTIE I

PARIS

H. CHAMPION, LIBRAIRE-ÉDITEUR

QUAI MALAQUAIS, 5

1907

FOGG ART MUS
HARVARD UNIVERS

HOMMAGE

A

L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

—

1857-1907

Monsieur le Président,

Monsieur le Secrétaire perpétuel,

Messieurs et chers Confrères,

J'avais exprimé un vif et sincère désir de passer dans un silencieux recueillement l'anniversaire d'un double événement qui devait exercer une influence décisive et absolue sur le cours de toute ma vie. Le 10 juin 1857, j'entrais dans la famille d'un des plus illustres membres de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. J'épousais Laure Burnouf, la fille aînée de l'avant-dernier secrétaire perpétuel. La mort devait m'en séparer quarante-sept ans plus tard, le 11 mars 1905, le jour même où nous devions quitter la Bibliothèque nationale.

Six mois après le jour béni de notre union, le 11 décembre, un vote de votre Académie m'appelait à occuper le fauteuil sur lequel avaient siégé pendant

soixante-douze années mes deux prédécesseurs, d'abord, de 1787 à 1815, La Porte du Theil, l'un des chefs de la Bibliothèque nationale et impériale sous la Révolution française et l'Empire, puis, de 1815 à 1857, Étienne Quatremère, qui avait débuté dans le monde de l'érudition, au commencement de l'Empire, comme auxiliaire au Département des manuscrits. Moi aussi, j'étais simple employé au même Département depuis cinq années, quand l'Académie daigna m'appeler dans ses rangs.

L'accès de la Compagnie n'était pas alors aussi difficile qu'il l'est devenu depuis. Ce fut cependant à un sentiment d'extrême indulgence et à un acte d'insigne bienveillance que je dus un succès inespéré, et dont je m'étonne encore aujourd'hui. Je tiens à le rappeler, parce que je serais vraiment injuste et ingrat si, après vous avoir dit combien je suis touché de cet éclatant témoignage de votre affectueuse confraternité, dont la valeur a été singulièrement relevée par le concours de notre éminent confrère de l'Académie des Beaux-Arts, M. Chaplain, je serais, dis-je, bien ingrat, si, à mes plus cordiaux remercîments, je ne joignais pas quelques mots de souvenir recon-

naissant pour les maîtres qui ont dirigé mes premiers pas dans la carrière de l'érudition, pour les patrons qui ont encouragé mes débuts et qui, il y a un demi-siècle, les ont recommandés à vos prédécesseurs avec tant d'insistance que les portes de l'Académie me furent ouvertes, alors que j'étais encore simple apprenti bibliothécaire.

Mais comment parler des circonstances vraiment exceptionnelles dans lesquelles je reçus de nos anciens une telle marque de confiance, sans entrer dans des détails qui seraient ici hors de propos? J'ai pensé qu'ils seraient moins déplacés en tête d'un ouvrage dont j'ai pensé que vous daigneriez agréer l'hommage. Un exemplaire, à peine achevé d'imprimer, en est déposé sur le bureau. Chacun de vous, mes chers confrères, pourra plus commodément y jeter les yeux, dans son cabinet, sur l'exemplaire qui lui est destiné et qu'il recevra très prochainement.

C'est un mémoire sur les origines premières d'un établissement littéraire, scientifique et artistique, dont l'histoire se rattache par bien des côtés à celle

de toutes les sections de l'Institut et plus particulièrement à celle de notre Académie.

Je n'ai pas cru commettre d'indiscrétion en vous dédiant mes derniers adieux à cette Bibliothèque nationale que ma femme et moi nous avons tant aimée et à laquelle j'ai conscience de m'être dévoué sans réserve, pour remplir à la fois mes devoirs de bibliothécaire et ceux d'académicien.

SOUVENIRS DE JEUNESSE

C'est le 11 décembre 1857 que je fus élu membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

Mes titres n'étaient guère considérables, et mes premières ambitions, je le dis sincèrement, ne s'élevaient pas bien haut.

J'étais allé à l'École des Frères de la Doctrine chrétienne et j'avais fait mes études dans le très modeste collège de ma ville natale, dont les anciens élèves ont tout récemment adressé à leur doyen un touchant souvenir d'amitié.

Quand j'étais sur les bancs du collège, je fus remarqué par un vieillard, Charles Duhérissier de Gerville, qui avait passé sa jeunesse dans l'émigration en Angleterre; il y avait vécu en donnant des leçons de français, et il en avait rapporté des connaissances assez étendues en histoire naturelle et en archéologie. Rentré en France, il fut un des fondateurs de la Société des Antiquaires de Normandie, et il eut le mérite d'être chez nous un des premiers à appliquer à nos monuments du moyen âge les méthodes de travail auxquelles il s'était initié pendant son exil. Sa curiosité s'aiguisa, ses goûts s'affermirent et son érudition se forma peu à peu à l'aide de livres que sa pauvreté l'avait empêché de connaître pendant sa jeunesse; il s'instruisit surtout à la vue et à la comparaison de beaucoup de monuments à moitié démolis, qu'il réussit bien rarement à sauver d'une destruction complète, et aussi au contact des savants anglais, que les guerres de l'Empire avaient tenus éloignés de la France et qui, au rétablissement de la paix, étaient accou-

rus en Normandie. Sa réputation franchit les bornes de la province. C'était à lui que les grandes familles anglaises demandaient des renseignements sur le berceau de leurs ancêtres. C'était lui que les antiquaires prenaient pour guide dans la visite des églises et des abbayes normandes, dont l'étude leur était indispensable pour approfondir l'étude des monuments religieux de l'Angleterre remontant au XIe et au XIIe siècle. Les services qu'il rendait furent aussi reconnus par les savants de Paris, comme il appelait les membres de l'Institut, en les traitant avec beaucoup de déférence, et il fut profondément touché, en même temps que surpris, quand il apprit son élection de correspondant de l'Académie des inscriptions. Il aurait pu l'être également de l'Académie des sciences; car, tant qu'il fut valide, il passait en revue les carrières du Cotentin avec autant de curiosité et d'intelligence, que les églises, les vieux châteaux et les moindres vestiges d'antiquités de toutes les communes du département de la Manche.

Pendant que j'étais au collège, M. de Gerville m'attirait chez lui, et m'y retenait peut-être trop longtemps, au détriment de mes devoirs d'écolier, ce qui inquiétait parfois mes parents. Il me faisait lui lire des livres anglais et m'entretenait de tout ce qui l'intéressait. Je ne m'y intéressais pas moins que lui, et il n'eut guère de peine à me faire partager ses goûts et, si j'ose le dire, sa passion pour l'étude du moyen âge, et surtout du moyen âge normand. En somme, ce ne fut pas du temps perdu. C'est là que j'appris qu'il existait une Académie des inscriptions, et aussi, ce qui me paraissait un peu mystérieux, une École des chartes. Un jour qu'il m'avait donné une idée assez vague de ce qu'on pouvait faire à cette École, il me proposa de m'initier à la lecture des anciennes écritures, et il tira d'un coin de sa bibliothèque un vieux registre qu'il me dit être le Cartulaire de l'abbaye de Saint-Sauveur-le-Vicomte; après m'avoir expliqué ce qu'on trouvait dans un Cartulaire, il me fit lire, au commencement de son manuscrit, quelques lignes

écrites en beaux caractères gothiques. C'était une charte de Henri II, roi d'Angleterre. L'exercice ne me parut pas au-dessus de mes forces, et je fus ravi d'obtenir la permission d'emporter le Cartulaire chez mes parents, dans ma chambre d'écolier, de sorte que la plus plaisante de mes recréations consista, pendant tout un été, à copier une bonne partie du Cartulaire, que mon premier maître de paléographie déposa peu de temps après aux Archives du département de la Manche.

A mon petit collège était annexée une bibliothèque, qui remplissait une ancienne église et me paraissait immense; elle ne contenait guère que de vieux livres imprimés, beaucoup en caractères gothiques, que j'ai su depuis s'appeler des incunables, et je me rappelle encore ma stupéfaction à l'ouverture d'un volume d'une des premières éditions du *Speculum* de Vincent de Beauvais.

A la fin de l'année 1845, mes parents me conduisirent à Paris, où je devais suivre les cours de l'École des chartes et de l'École de droit. J'apportais dans mon bagage trois pièces infiniment précieuses, des lettres adressées par M. de Gerville à ses amis Charles Le Normant, conservateur à la Bibliothèque royale et membre de l'Académie des inscriptions, Auguste Le Prévost, député de l'Eure et membre libre de la même Académie, et Jules Desnoyers, qui fut plus tard, lui aussi, membre libre de notre Académie. Merveilleux fut l'effet de ces lettres. A l'accueil qui leur fut fait, je crus voir mon avenir assuré, surtout quand M. Desnoyers m'eut mis sous la protection particulière de ses meilleurs amis, Benjamin Guérard et Natalis de Wailly, qui partageaient avec lui la direction de la Société de l'histoire de France.

Les trois années que je passai à l'École des chartes furent assez accidentées et me laissèrent beaucoup de loisirs, d'autant plus qu'avec l'assentiment de mes parents je suspendis, au bout de peu de mois, mon assiduité à l'École de droit.

En 1846, j'avais à suivre un seul cours, que M. Guérard

faisait dans les combles de la Bibliothèque royale et qu'il dut interrompre à plusieurs reprises pour raison de santé. En 1847, la réorganisation de l'École, transférée aux Archives du Royaume, dans un local encore à moitié approprié, réduisit à trois mois la durée des cours; en 1848, les événements amenèrent une assez longue fermeture de l'École.

Les lacunes de ma scolarité et les trois années qui suivirent la soutenance de ma thèse, jusqu'à mon entrée à la Bibliothèque nationale, me laissèrent beaucoup de liberté pour m'occuper, à Paris et en Normandie, du genre d'études auquel je comptais me consacrer.

M. de Gerville n'avait pas réussi à m'inoculer ses goûts de numismate et d'antiquaire; il comprit de bonne heure que mes prédilections étaient acquises, non au métal et à la pierre, mais au parchemin et au vieux papier. Il déplorait l'état des archives, et il y avait signalé, à plusieurs reprises, des actes de vandalisme, dont il avait été le témoin indigné, mais impuissant. Il avait cependant réussi à faire confier les archives de son département à un de ses élèves et secrétaires, Nicolas Dubosc, qui a accompli de très utiles travaux et a mis un terme à bien des abus. Il pensa que je pourrais être l'archiviste d'un des autres départements de la Normandie, et il avait communiqué cette pensée à son ami Auguste Le Prévost, l'un des membres influents de la Commission des archives instituée depuis 1840 au ministère de l'Intérieur.

Le projet me séduisit : il cadrait parfaitement avec mes goûts pour l'histoire de la province, et je me croyais assez bien préparé à l'administration d'un dépôt d'archives normandes. J'avais, en effet, compulsé, en vue de mes premiers travaux, que l'Académie récompensa bien au delà de mes espérances, presque tous les fonds anciens des départements de la Seine-Inférieure, de l'Eure, du Calvados et de la Manche, ainsi que les séries de chartes normandes conservés à Paris, aux archives et à la Bibliothèque nationale.

J'avais pu effectuer mes recherches à la Bibliothèque nationale, grâce à la protection de Guérard et à l'inépuisable complaisance d'un modeste bibliothécaire, qui pouvait tenir lieu de catalogue, Charles-Clément Claude, qu'aucun de vous n'a pu connaître, mais dont le souvenir est resté bien vivant chez les vieillards qui ont fréquenté le département des manuscrits au milieu du dernier siècle, époque à laquelle aucun catalogue n'était mis à la disposition du public. Aux Archives nationales, où le plus souvent j'étais le seul étranger admis à travailler, ma tâche fut facilitée par M. de Wailly, et je ne tardai pas à y être traité en camarade et en ami par les archivistes de la Section historique, surtout par Douët d'Arcq. Quant aux Archives de Normandie, elles me furent ouvertes dans des conditions ultra-libérales, et qui auraient dû m'effrayer si j'avais eu plus d'expérience. Le plus souvent, à Rouen et à Caen, je pouvais me faire enfermer le matin, dans les Archives de la préfecture, et y rester seul toute la journée, sans que personne vînt frapper à la porte pour y entrer.

C'est ainsi que, dès avant 1852, je me trouvai posséder la copie de la plupart des chartes normandes antérieures à la conquête de Philippe-Auguste.

En 1851, les postes d'archiviste du Calvados et d'archiviste de la Seine-Inférieure allaient se trouver vacants, et je fus informé que je pourrais y poser ma candidature. Au même moment, mon patron M. Le Prévost, qui venait de me confier la mission de terminer son édition d'Orderic Vital, me prévint que le préfet de la Seine-Inférieure était tout disposé à me nommer archiviste de son département. J'étais enchanté de la perspective qui s'ouvrait devant moi; je ne voulus cependant pas accepter le poste qui m'était offert avant d'avoir consulté mon maître M. Guérard. Au premier mot de l'entretien, il me « défendit » de quitter Paris, où, disait-il, ma place était marquée; il ajoutait que je n'aurais pas à regretter d'avoir suivi son conseil. Je le regrettai d'autant moins qu'en allant porter

ma réponse à M. Le Prévost, je pus le décider à recommander au préfet la candidature de mon meilleur ami Charles de Beaurepaire, qui, à tous égards, a pu être cité comme le modèle de l'archiviste formé à l'École des chartes; il a pris sa retraite il y a deux ans, il est aujourd'hui le doyen des correspondants de l'Académie des inscriptions. C'est ainsi qu'en 1851 je me trouvai rivé à Paris.

L'année suivante, Guérard était mis à la tête du Département des manuscrits, et j'étais en même temps attaché à ce département en qualité d'employé. Le lendemain de nos nominations, mon chef me fit venir chez lui. Il m'exposa en grand détail le plan des travaux auxquels il avait songé de longue date, pour le cas où il serait appelé à introduire dans le Département des manuscrits des réformes reconnues depuis de longues années comme absolument nécessaires; il repoussait les mesures radicales et révolutionnaires; mais il voulait couper court à des abus et des irrégularités qui l'avaient souvent fait gémir. Selon lui, toutes les pièces du Département devaient être cataloguées, au moins sommairement; toutes devaient porter des cotes régulières, aussi simples que possible et absolument immuables. Il fallait strictement respecter les classements consacrés par l'usage; ceux que l'excès et l'irrégularité des intercalations, ou toute autre circonstance, avaient rendus défectueux ne pouvaient jamais être remplacés sans que des concordances fussent établies pour permettre de passer sans hésitation de l'ancien numéro au nouveau.

Guérard se lamentait surtout de l'état matériel des collections confiées à son administration. Il y avait alors dans les combles de la Bibliothèque nationale des masses assez considérables de papiers, dont, faute de ressources, le classement et la reliure étaient restés en souffrance. On y voyait des tas de parchemins vendus au poids sous l'ancien régime par la Chambre des comptes, et dont l'intercalation dans les dossiers généalogiques avait été interrompue au moment où on eut à

craindre une mesure d'épuration, comme celle qui eut lieu en 1792 et dont le résultat fut la mise au feu, sur la place Vendôme, de plus de la moitié de l'inappréciable Collection de Clairambault. Il s'y trouvait aussi des volumes qu'on n'avait pas portés sur les catalogues, les uns parce qu'on les jugeait peu dignes d'intérêt, les autres, au contraire très importants, parce qu'ils étaient placés à part dans des armoires spéciales où les employés allaient les prendre, sans recherche spéciale, quand il y avait lieu de les communiquer. On allait jusqu'à dire que des manuscrits précieux étaient dissimulés, parce que la Bibliothèque ne s'en croyait pas légitimement en possession. Les premiers professeurs de l'École des chartes, l'abbé Lespine et Guérard, avaient aussi acquis, souvent au prix du poids du parchemin, un certain nombre de chartes qui servaient à l'enseignement de l'École des chartes, sans avoir reçu des cotes de classement.

Tout cela était fort irrégulier. Guérard entendait que ces causes de désordre disparussent au plus tôt : il fallait immédiatement se mettre à l'œuvre, sans cependant agir avec précipitation; il me répéta que de telles opérations étaient fort délicates, et que, pour éviter de regrettables accidents, il fallait se rendre un compte exact de la façon dont les collections s'étaient formées et dont elles avaient été traitées avant et depuis leur arrivée à la Bibliothèque. Il était absolument nécessaire de bien connaître l'histoire de la maison et savoir distinguer l'écriture et les marques des premiers possesseurs des manuscrits, surtout l'écriture et les chiffres des anciens bibliothécaires. Il ne fallait pas s'exposer à confondre les copies de documents exécutées par de vulgaires écrivains avec les transcriptions, les extraits, les analyses et les simples notes des érudits tels que les frères Dupuy, Du Cange, Gaignières, Baluze, Clairambault, Anselme Le Michel, Mabillon, Martène, etc. Tout employé devait connaître à fond l'histoire de la Biblio-

thèque : il fallait me procurer, sans retard, le petit livre que Le Prince avait publié sur ce sujet à la fin du XVIIIe siècle.

Rien ne pouvait m'être plus utile que ces conseils, auxquels j'ai toujours conformé ma conduite, et dont plus tard j'ai constamment recommandé l'application dans tous les départements de la Bibliothèque.

De telles instructions contribuèrent à développer en moi le goût de la vraie bibliophilie; je devins ainsi de plus en plus avide de savoir par qui et pour qui les manuscrits avaient été faits, de quels pays ils étaient originaires, à quelles époques ils avaient été copiés, revisés ou complétés, quels artistes les avaient décorés, entre quelles mains ils avaient passé, à quels dangers ils avaient échappé, quels savants en avaient fait usage, par suite de quelles aventures les différents morceaux de certains manuscrits se trouvent dispersés dans des contrées souvent très éloignées les unes des autres, quelles altérations ils ont subies, quels mauvais traitements leur ont fait subir des faussaires, tantôt pour leur attribuer une valeur tout à fait imaginaire, tantôt pour dissimuler des larcins. Que de précautions à prendre pour ne pas se laisser égarer par des témoignages légendaires! Un petit événement bibliophilique, auquel est mêlé le nom de Guérard, montre à quels dangers on est exposé en essayant de résoudre certains problèmes qui se présentent.

Peu de temps après mon entrée en fonctions, Guérard m'ouvrit une petite armoire de réserve, où étaient rassemblés quelques manuscrits précieux, qu'on ne communiquait pas sans une autorisation spéciale du conservateur, et qui n'étaient pas tous portés sur les catalogues. Je devais les inscrire sommairement sur l'inventaire du Supplément latin auquel ils étaient rattachés. Un de ces manuscrits me fut particulièrement signalé. « Voilà, me dit Guérard, un de nos plus précieux manuscrits, l'exemplaire de Nithard, qui contient les serments de Strasbourg, le plus ancien texte français qui nous soit par-

venu. C'est un volume de la bibliothèque du Vatican, qui nous fut attribué en 1797 par le traité de Tolentino. Les commissaires du pape en réclamèrent la restitution en 1815; mais il avait disparu de la Bibliothèque, par suite probablement de la remise qui en avait été faite à un dessinateur pour le fac-similé du texte des fameux serments exécuté à cette époque. Le volume reparut quelque temps plus tard, mais on n'en parla pas, pour ne pas s'exposer à voir se produire une réclamation du Vatican. Les choses en étaient là quand Pertz, venu à Paris pour préparer, entre autres morceaux destinés aux *Monumenta Germaniæ historica*, une nouvelle édition de l'Histoire de Nithard, demanda à collationner le manuscrit de cet auteur, venu du Vatican. La consigne était de déclarer que le manuscrit avait dû être rendu en 1815 aux commissaires du pape. Pertz revint à la charge, après avoir fait une démarche infructueuse au Vatican. Mais, c'est toujours Guérard qui parle, j'avais pris mes précautions. J'avais collationné le manuscrit avec le plus grand soin, sur l'édition de Dom Bouquet, et, quand Pertz se représenta, je lui dis qu'ayant fouillé dans les papiers d'un des conservateurs du temps que les manuscrits du Vatican étaient à Paris, j'y avais rencontré une collation du Nithard qui paraissait avoir été faite avec une attention minutieuse; à défaut de l'original, je pouvais mettre cette collation à sa disposition. Pertz accepta avec reconnaissance. » En terminant son récit, Guérard me dit de voir dans les *Monumenta*[1] comment l'aventure y était rapportée. Je me reprocherais de ne pas reproduire textuellement ce que dit le savant allemand :

Codex seculo XVII bibliothecæ palatinæ Vaticanæ sub numero 1964 inlatus, bello ultimo Parisius rediit, ibique a cl. Roquefort evolutus et ab alio viro docto, cujus nomen ignoro, rei tamen diplomaticæ peritissimo, cum editione bouquetiana diligentissime collatus est. Mox Italiæ redditus, Romæ latet, nec vel maxima cura nostra adhibita, iterum emersit. Sed quo plurimum gratulandum nobis cense-

1. *Scriptores*, t. II, p. 650.

mus, collationem istam, in qua nihil desiderari posse videtur, flagitantibus nobis summa cum benivolentia transmisit V. cl. Guerard, Bibliothecæ regiæ Parisiensi adscriptus, quem futurum gloriæ suæ diplomaticæ vindicem Gallia jam jamque sperat et expectat.

J'ai lu et relu plus d'une fois ces lignes dans le bel exemplaire des *Monumenta* qui m'est échu, après avoir appartenu à Guérard puis à Natalis de Wailly. C'est l'exemplaire que Pertz avait donné à son ami, et dans lequel il avait inséré son portrait. C'est le plus précieux morceau de la collection de livres dont ma femme et moi nous avons cru devoir disposer en faveur de la Bibliothèque nationale.

Mais ce que je viens de dire n'est pas la partie la plus dramatique de l'histoire du manuscrit de Nithard. Guérard ignorait et n'a jamais su ce qui s'était passé en 1815 lors de la réclamation des commissaires du Vatican; il n'en avait pas été instruit par les chefs de la Bibliothèque qui avaient pris part à la négociation. On ne l'a appris qu'en 1884, et la partie secrète de la négociation nous a été révélée, dans les moindres détails, par la publication posthume du rapport de Marini, le principal commissaire pontifical.

Il avait bien fallu en 1815 se résigner à la restitution en bloc des manuscrits livrés à la France en vertu du traité de Tolentino, bien qu'il n'eût été rien stipulé à ce sujet dans les traités conclus en 1815 avec les alliés. Quelques exceptions avaient été cependant admises, pour atténuer la rigueur des revendications, et l'affaire paraissait à peu près arrangée, sauf en ce qui concernait deux manuscrits sur le sort desquels Dacier essayait d'apitoyer les représentants du pape. Il s'agissait du manuscrit de Nithard et d'un antique exemplaire de Virgile, orné de peintures, qui était sorti de l'abbaye de Saint-Denis. On conjura Marini de vouloir bien encore en référer au pape. La réponse ne fut guère de nature à nous satisfaire; malgré toute la considération que, disait-on, Pie VII avait pour M. Dacier, Marini ne se croyait autorisé à abandonner ni le Nithard ni le Vir-

gile. Il finit cependant par accepter, en échange du Nithard, un manuscrit grec, croyant, comme il s'en est vanté plus tard, avoir ainsi fait un marché très avantageux pour la bibliothèque du Vatican. Mais il fut intraitable pour le Virgile. Il prétendit même qu'il s'était compromis en laissant le Nithard à Paris. En réalité, le souverain pontife, « pour ne pas faire de peine à M. Dacier », avait autorisé son fondé de pouvoirs à abandonner les deux manuscrits.

Cela se passait en 1815, et, moins de douze ans après, la légende de la disparition momentanée du Nithard s'était formée de toutes pièces et avait pris assez de consistance pour être acceptée par Guérard et consignée par Pertz dans un volume imprimé en 1829. Elle figure encore dans d'excellents ouvrages d'érudition postérieurs à la publication du compte-rendu de la mission de Marini.

Mais je me suis trop étendu sur un épisode bien secondaire, et je dois m'excuser de m'être laissé entraîner par le désir de rappeler le témoignage si flatteur que l'illustre Pertz publiait en 1829 sur les espérances données par le jeune employé de la Bibliothèque.

La lecture du petit livre que m'avait recommandé Guérard, et surtout celle du résumé des recherches de Boivin, publié par l'abbé Jourdain, en 1739 au commencement du premier volume du Catalogue des livres imprimés de la Bibliothèque du Roi n'avaient pas tardé à me mettre assez bien au courant des grandes lignes de l'histoire de la Bibliothèque; mais j'étais encore très peu avancé dans les travaux de déblaiement et de vérification dont j'étais chargé, et qui me valaient souvent de très agréables surprises, comme la découverte de la lettre d'un bourgeois de La Rochelle à la reine Blanche, que je fus autorisé à communiquer à l'Académie, pendant l'été de 1856. C'était la première fois que j'avais l'honneur de parler devant ce bienveillant auditoire. Guérard n'était plus là pour m'entendre. Une mort prématurée l'avait enlevé le 10 mars 1854, à peine deux ans après qu'il avait pris la direction du Département des manuscrits.

La perte d'un tel maître, et, je puis le dire, d'un tel ami, fut un grand deuil pour moi; ma douleur ne fut atténuée que par la nomination de son successeur, Natalis de Wailly, chez qui je devais retrouver les mêmes qualités, la même science, la même sagesse et la même affection. Il connaissait à fond les projets de Guérard, son intime ami, avec lequel il les avait discutés; il travailla pendant plus de quatorze années à les appliquer, et les principes que ces deux illustres maîtres avaient fait prévaloir au Département des manuscrits y sont encore en vigueur, et ces principes ont inspiré beaucoup des réformes depuis introduites, prudemment et peu à peu, dans les autres Départements.

C'est peu après son entrée à la Bibliothèque que Natalis de Wailly s'entendit avec son collègue, confrère et ami Charles Le Normant, pour me présenter à Mme Eugène Burnouf; ils voulurent bien lui garantir que je pourrais être aussi bon mari que bon bibliothécaire. Cette femme, aussi vaillante que distinguée, qui porta si noblement le nom de notre grand indianiste, daigna se laisser convaincre, et ne tarda pas à me faire agréer par sa fille aînée, Laure Burnouf. Alors commença pour moi une vie de bonheur, qui devait se prolonger pendant quarante-sept ans.

La compagne qui s'était donnée à moi de si bonne grâce avait été élevée dans les cabinets de son grand-père et de son père. Le grand-père se flattait d'avoir formé une élève qui, au bout de peu d'années, faisait convenablement les mêmes versions latines que les rhétoriciens de Charlemagne, et qui, n'admirant pas seulement de confiance le génie de son père, entrevoyait les difficultés de la tâche qu'il s'était donnée et l'importance des résultats auxquels il devait parvenir au cours d'une carrière si prématurément interrompue. Son rêve de jeune fille aurait été de s'unir à un orientaliste; mais elle voulut bien me trouver un double mérite : j'étais né tout à côté du berceau de la famille des Burnouf, et je sortais de l'École des

chartes, dont Eugène Burnouf fut un des premiers et des plus brillants élèves.

Ma femme eut donc un double motif d'aimer l'École des chartes et de s'intéresser aux travaux dont on s'y occupait. Elle ne s'en cachait pas, non plus qu'elle ne dissimula jamais son plaisir à admirer les peintures des manuscrits du moyen âge. Elle en appréciait d'autant mieux le mérite, qu'elle-même avait pratiqué avec un certain succès l'art de la miniature. On ne doit pas s'étonner qu'elle se soit laissée séduire par la paléographie. En peu de temps, elle acquit, dans un genre d'études nouveau pour elle, assez d'expérience pour déchiffrer couramment et très correctement les écritures du moyen âge, et même pour en apprécier les dates. Elle éprouvait un vrai plaisir à copier les chartes, s'effarouchant parfois d'une latinité quelque peu différente de celle que son grand-père lui avait apprise. Que de pièces m'a-t-elle très exactement transcrites, en jolis caractères qui rappellent les belles copies faites par son père et données par elle à la Bibliothèque nationale! Que de collations avons-nous faites ensemble! Elle partageait tous mes goûts, s'associait à tous mes travaux, à toutes mes occupations; elle voulut n'être étrangère à aucune des questions que j'étais amené à examiner. Sa modestie était telle qu'elle n'a jamais voulu qu'on pût soupçonner la part qui lui revient dans mes publications. Que de mémoires elle a lus et analysés la plume à la main, que de livres elle a parcourus, que de traductions elle m'a faites, que de lettres elle a écrites pour moi, que de fautes, et pas seulement des fautes typographiques, elle m'a épargnées, en revoyant mes épreuves, qu'elle n'a jamais voulu laisser partir pour l'imprimerie sans les avoir relues! Comme je jouissais du malin plaisir qu'elle éprouvait en me montrant des coquilles que j'avais laissé passer et qui auraient dû me crever les yeux!

Son ardeur au travail s'augmenta quand il fallut nous résigner à abandonner l'espoir de fonder une famille. Cette ardeur

sembla même redoubler dans les dernières années de sa vie, quand les infirmités l'obligèrent à ne plus sortir de la maison.

Mon mariage fut suivi de très près par mon élection à l'Académie, et le souvenir que mon beau-père avait laissé dans la compagnie ne fut pas étranger à mon succès. La voie qui conduisait à l'Académie n'était pas, d'ailleurs, à beaucoup près, aussi encombrée qu'elle l'est aujourd'hui, et si je touchai si vite le but, je le dus aux éloges, vraiment excessifs, que mes patrons Guérard, Le Prévost, de Wailly et Wallon avaient daigné donner à mes premiers ouvrages; ils promettaient en mon nom des livres importants sur l'histoire de la Normandie et sur le règne de Philippe-Auguste; mais ils avaient beaucoup trop présumé de mes moyens et n'avaient pas prévu la déviation que mon entrée à la Bibliothèque devait faire subir à mes études.

Résolu à consacrer ma vie à la Bibliothèque, je devais me livrer à des études bibliographiques et paléographiques. Il fallait avant tout m'occuper de nos chers manuscrits. Je les aimais passionnément, et ma passion était partagée par ma femme. Que de joies ces manuscrits nous ont données! Quelles délicieuses soirées ont été passées dans notre ménage à parler de pièces de genres bien divers, dont j'avais aperçu l'importance, quand une circonstance imprévue les faisait passer sous mes yeux! Quels souvenirs m'en sont restés dans la mémoire!

Je ris encore de l'enthousiasme avec lequel je rentrai à la maison, un jour de l'été 1867, pour annoncer à ma femme qu'un notaire m'avait laissé feuilleter, sous ses yeux, et seulement pendant une toute petite demi-heure, un magnifique psautier, que j'avais reconnu avoir été fait pour la reine Ingeburge de Danemark, ce dont personne ne s'était encore douté. Nous ne pensions guère alors qu'une vingtaine d'années plus tard ce psautier serait acquis par S. A. R. le duc d'Aumale et qu'il nous serait donné, à l'un et à l'autre, de le voir et revoir à loisir dans le Cabinet des livres de Chantilly.

Quelle bonne fortune nous advint la même année quand nous admirâmes à l'exposition du Champ-de-Mars un manuscrit venu de Soissons dans lequel j'aperçus des indices certains d'une origine royale! C'était, en effet, un des plus précieux livres du XIVe siècle, que le roi Jean perdit avec ses bagages à la journée de Poitiers. Charles V le racheta aux Anglais, pour le donner à son frère, le duc de Berry, le plus grand bibliophile du moyen âge. J'ignore, hélas! aujourd'hui, quelles destinées sont réservées à ce chef-d'œuvre d'écriture et d'enluminure, dont nous avons été les gardiens dans le salon de la Bibliothèque nationale, en 1904, après la clôture de l'Exposition des Primitifs, et ce fut alors que j'en préparai une minutieuse description pour la comprendre dans mes *Recherches sur la librairie de Charles V.*

Un peu plus tard, en 1878, je me revois dans la bibliothèque de Lyon, assis à côté de ma femme, que j'effrayai d'un soubresaut subit; l'ouverture d'un manuscrit dépourvu de reliure et tout délabré venait de faire surgir dans ma mémoire la vision des cahiers du Pentateuque à trois colonnes, en onciale, que le vieux comte d'Ashburnham avait publié en 1868 avec un fac-similé. Je me trouvais inopinément face à face avec la moitié d'un revenant de moi bien connu, quoique je n'en eusse jamais vu l'autre moitié. Le revenant semblait répondre à une évocation de notre regretté Gaston Paris, qui, après avoir signalé, dans la *Revue critique*, en 1868, l'importance des fragments récemment publiés, déplorait la perte du reste du manuscrit et terminait son compte-rendu par un vœu quasi prophétique : « Heureux, disait-il, le chercheur qui mettra la main sur ce trésor, caché peut-être dans le fond de quelque bibliothèque de province ! »

Quel plaisir j'éprouvai un peu plus tard, quand j'eus à remplir la mission de rétablir à leur place légitime les cahiers échoués en Angleterre depuis plus de trente ans!

Je n'ai pas oublié non plus nos anxiétés pendant les cam-

pagnes que j'ai eu l'honneur de diriger pour réparer des pertes considérables subies par nos collections au XVIIIe et au XIXe siècle. Mais quel bonheur succéda à ces anxiétés, quand nous vîmes rentrer en France, grâce au bon vouloir de nos amis du Musée britannique, M. Bond et sir Edward Thompson, d'abord, en 1876, les feuillets arrachés du temps de Louis XIV à la Bible de Charles le Chauve, puis en 1887, cent soixante-six manuscrits de choix, dérobés à nos bibliothèques, pour faire l'ornement des collections de Libri et de Barrois. Il m'est bien permis de rappeler ces derniers succès dans un livre sur les origines de la Bibliothèque nationale, dédié à l'Académie des inscriptions. Ces succès sont dus, en effet, pour une grande partie, à l'appui qu'elle a bien voulu me donner. C'est elle qui a entraîné l'adhésion des Trustees du Musée britannique et celle du commissaire du gouvernement italien, le professeur Villari, quand, le 23 février 1883, elle s'associa à ma démonstration de l'origine frauduleuse de tant de manuscrits précieux cédés au comte d'Ashburnham par Libri et par Barrois en 1847 et en 1849.

Elle exerçait ainsi sur la Bibliothèque nationale le genre de patronage que le roi Louis XVI lui avait conféré, en la chargeant, en 1785, d'en rédiger la notice des principaux manuscrits, mission qu'elle n'a point cessé de remplir, comme l'attestent les trente-neuf volumes publiés depuis 1787 jusqu'à ce jour sous le titre de *Notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque nationale et autres bibliothèques*.

Fidèle aux recommandations de Guérard, dont il a été dit quelques mots un peu plus haut, j'ai toujours eu l'attention éveillée sur l'origine de nos manuscrits et sur les vicissitudes par lesquelles ils ont passé. Peu avant 1868, je crus avoir réuni assez d'observations pour commencer la publication d'un ouvrage qui devait être l'histoire de notre Département des

manuscrits. Cette entreprise, quelque peu téméraire, se termina en 1881. Aujourd'hui, l'ouvrage serait à reprendre en sous-œuvre, de fond en comble, avec un choix de pièces justificatives, sur des bases beaucoup plus larges. Voilà longtemps que j'ai dû renoncer à une tâche qui était au-dessus de mes forces. Mais depuis que j'ai dû faire mes adieux à la Bibliothèque, j'ai cru pouvoir mettre en œuvre mes notes relatives à ce qu'on peut appeler l'Enfance de cet établissement. Il ne s'agit là que des livres amassés par Charles V et dispersés après la mort de Charles VI. Ce n'est qu'une très petite partie du premier volume, publié en 1868 sous le titre de *Le Cabinet des manuscrits de la Bibliothèque impériale*. Les questions que j'avais à examiner ont dû prendre beaucoup d'ampleur, par suite de nouvelles recherches poursuivies pendant près de quarante ans.

En 1868, je ne connaissais guère qu'une trentaine de manuscrits ayant fait partie de la collection d'environ 1,200 volumes réunis du temps de Charles V et de Charles VI dans la tour du Louvre et dans les différentes résidences royales. Je puis aujourd'hui en signaler une centaine. On peut espérer que les documents publiés dans la seconde partie de mes *Recherches* permettront d'en accroître encore le nombre.

RECHERCHES

SUR

LA LIBRAIRIE DE CHARLES V

ROI DE FRANCE

I.

FONDATION DE LA LIBRAIRIE.
GOÛTS LITTÉRAIRES DE CHARLES V. — SON AMOUR DES LIVRES.
BEAUTÉ DES EXEMPLAIRES QU'IL RÉUNIT.
INSTALLATION DE LA LIBRAIRIE AU LOUVRE.

La fondation en plein XIVe siècle, dans un château royal, d'une librairie, composée à la fois de livres de luxe ou d'agrément et de livres d'étude, est un fait qui ne saurait passer inaperçu dans l'histoire de la culture intellectuelle de la société française. Tel fut le caractère de la librairie que Charles V installa à Paris, dans une tour du Louvre, et qui, à côté de livres destinés à charmer les loisirs du souverain et des membres de sa famille et de sa maison, renfermait nombre d'ouvrages rassemblés pour servir aux travaux de théologie, de droit, de science, de littérature et d'histoire. On comprend les nobles sentiments dont le roi était animé quand on le voit déclarer, en 1371, qu'il veut largement subventionner le travail de Raoul de Presles, chargé de traduire en français la Cité de Dieu de saint Augustin, « pour l'utilité publique du royaume et de toute

« la chrétienté[1] ». C'est de la librairie fondée par Charles V, premier germe de notre Bibliothèque nationale, que je me propose d'étudier l'origine et les vicissitudes, en recherchant et décrivant les volumes qui, après avoir échappé à la destruction, sont aujourd'hui disséminés dans différentes bibliothèques de la France et des pays étrangers.

Les prédécesseurs de Charles V avaient possédé des livres; la plupart d'entre eux, et notamment le roi Jean[2], son père, avaient encouragé la culture des lettres, subventionné les auteurs et fait exécuter par d'habiles artistes des livres de grand luxe. Mais aucun n'avait songé à créer ce que nous appellerions aujourd'hui un établissement d'utilité publique, destiné à survivre au fondateur. La librairie dont Charles V arrêta le plan aussitôt après être monté sur le trône, et qu'il lui fut donné de laisser en mourant dans le plus brillant état, émerveilla les contemporains; les historiens sont unanimes à la citer comme une institution des plus remarquables.

Christine de Pisan avait pu l'admirer plus d'une fois; voici le témoignage qu'elle en a porté : « Ne dirons-nous « encore, de la sagece du roy Charles, la grant amour qu'il « avoit à l'estude et à la science? Et qu'il soit ainsi, bien le « demonstroit par la belle assemblée de notables livres et « belle librairie qu'il avoit de tous les plus notables volumes « qui par souverains auteurs aient esté compilés, soit de la « sainte escripture, de théologie, de philosophie et de « toutes sciences, moult bien escrips et richement adornez; « et tout temps les meilleurs escripvains que on peust trou- « ver occupez pour lui en tel ouvrage; et se son estude « bel à devis estoit bien ordenné, comme il voulsist toutes

1. *Mandements de Charles V*, p. VII. Voyez plus loin l'article consacré aux traductions de Raoul de Presles.

2. Les renseignements que j'ai pu recueillir sur les livres du roi Jean seront l'objet d'une notice, en tête de l'Appendice qui est à la fin de cet ouvrage.

« ses choses belles et nettes, polies et ordennées, ne con-
« vient demander : car mieulz estre ne peust[1]. »

Un contemporain, Pierre Bohier, ne craint pas de comparer Charles V à ce roi d'Égypte qui avait réuni cent mille volumes dans sa bibliothèque, à Jules César, qui saisissait si promptement le sens de toute espèce d'écrits, et à Charlemagne, qui, tous les jours, même quand il devait livrer bataille, se faisait faire trois lectures[2]. Il n'est pas douteux, en effet, que Charles V ait été animé d'une véritable passion pour les livres; il leur consacrait la meilleure partie du temps qui n'était pas réclamé par les affaires publiques. « Vous avés, lui disait Raoul de Presles[3], vous « avés tous jours amé science et honoré les bons clers, et « estudié continuelment en divers livres et sciences; se « vous n'avez eu autre occupation. » A l'exemple de son père, il aimait à tracer son nom sur les livres qui étaient l'objet de ses prédilections. Suivant les anciens inventaires, il avait apposé sa signature sur les ouvrages suivants :

Le Cy nous dit[4] (n° 111).

Le Rational de Guillaume Durant (n° 114). — Ms. français 437 de la Bibliothèque nationale.

Le livre des Mouches à miel, de Thomas de Cantimpré (n° 314). — Ce livre est aujourd'hui à la Bibliothèque royale de Belgique; la signature en a été effacée.

Le Songe du Verger (n° 433). — Ce manuscrit, aujourd'hui au Musée britannique, ne contient plus la signature du roi.

Les Ethiques d'Aristote en français (n° 482). — C'est l'exemplaire qui est conservé au Musée Meermanno-Westreenien à La Haye; la signature en a disparu.

1. *Faits de Charles V*, t. III, p. 12. Je cite ce passage d'après les mss. français 5025 et 10153.

2. Épître mise en tête d'une édition des Vies des papes; elle sera publiée à l'Appendice, XIII.

3. Prologue de la traduction de la Cité de Dieu.

4. Les cotes mises entre parenthèses renvoient à l'inventaire imprimé dans la seconde partie de cet ouvrage.

Le Gouvernement des Princes (n° 513).

Les Tables d'Alphonse (n° 592 et 595).

La Géomancie (n° 752).

La Chevalerie de Végèce (n° 863).

La Chronique martinienne, ou plutôt la Fleur des chroniques de Bernard Gui (n° 887).

Le Tite-Live de Pierre Bersuire (n° 980), et les Chroniques d'Espagne (n° 1015).

Cette signature, le plus souvent accompagnée d'une note autographe du roi, se voit dans une douzaine de manuscrits au sujet desquels on peut consulter les notices consacrées plus loin aux livres de Charles V dont l'existence a été constatée. Je les indique ici d'un mot, avec le n° de la notice qui concerne chacun d'eux[1] :

I. Bible latine, de la cathédrale de Gerona.

II. Bible latine, n° 590 de l'Arsenal.

XI. Second volume de la Bible historiale copiée en 1362 par Raoulet d'Orléans; ms. français 5707 de la Bibliothèque nationale.

XII. Rational de Guillaume Durant; ms. français 437.

XXXII. Cérémonial du sacre, ms. du Musée britannique, Cotton, Tiberius, B. VIII.

XLI. Le livre des Mouches à miel, de Thomas de Cantimpré; ms. 2073, jadis 9507, de la Bibliothèque royale de Belgique.

XLV. Le Miroir des dames; ms. du collège de Corpus Christi à Cambridge, n° 324.

XLIX. Les Institutes en français; ms. français 1064.

LIX. L'Enseignement des princes; ms. 434 de Besançon.

LXVII. La Géomancie de Guillaume de Meerbeke; ms. 1447 du Collège de la Trinité à Cambridge.

LXXIII. Les Voyages de Jean de Mandeville; ms. français 4515 et 4516 des Nouvelles acquisitions.

LXXVIII. Les Fleurs des chroniques de Bernard Gui; ms. français 1409 des Nouvelles acquisitions.

LXXX. Le Tite-Live de Pierre Bersuire; ms. 777 de Sainte-Geneviève.

1. Ce n° est imprimé en chiffres romains dans la liste qui suit.

XCII. Les Grandes Chroniques de France; ms. 880 de Lyon. (Il n'y a que les vestiges d'une note signée, selon toute apparence, par Charles V.)

Le texte même des notes du roi sera publié dans la description des manuscrits qui forme le dernier chapitre du présent volume.

Le goût de Charles V est attesté par l'habileté des copistes qu'il employa et dont plusieurs ont pris soin de nous faire connaître leurs noms[1]. On l'apprécie encore mieux à la vue des enluminures marginales et surtout des petits tableaux dont sont ornés la plupart des manuscrits qu'il a fait exécuter ou qu'il a recueillis dans sa librairie.

Comme particulièrement remarquables, je puis citer, parmi les débris subsistants des collections de Charles V :

1° Manuscrits dont l'exécution est antérieure à l'avènement de ce prince :

A la Bibliothèque nationale : Latin 10525, Psautier de saint Louis.
— Latin 10483 et 10484, Bréviaire de Belleville.
— Français 403, l'Apocalypse commentée et historiée.
— Français 1294, La Somme le Roi, de l'année 1294.
— Français 2090-2092, la Vie et les miracles de saint Denis; ms. offert à Philippe le Long.
— Français 5716, Vie de saint Louis par Guillaume de Saint-Pathus, confesseur de la reine Marguerite.
— Français 15397, fragments de la Bible de Jean de Sy, de l'année 1356.
A l'Arsenal : ms. 5080, le tome II du Miroir historial du roi Jean.
A Chantilly : le Psautier de la reine Ingeburge.
— le Bréviaire de Jeanne d'Évreux.
Au Séminaire de Soissons : les Miracles de Notre-Dame, exemplaire du roi Jean et du duc de Berry.
A Bruxelles : ms. 9961, le Psautier de l'abbaye de Peterborough.
A Leyde : Voss. gall. Fol. 3A, le tome I du Miroir historial du roi Jean.

1. Voir plus loin, ch. VIII.

A Londres, dans le cabinet de M. Henry Yates Thompson : les Heures d'Yolande de Flandre.

2° Manuscrits du temps de Charles V :

A la Bibliothèque nationale : Latin 1052, le très beau Bréviaire de Charles V.
— Français 437, le Rational de Guillaume Durant.
— Français 1950, l'Information des princes.
— Français 2813, les Grandes Chroniques.
— Français 20090, la Bible historiale.
— Français 22912 et 22913, la Cité de Dieu.
— Français 4515 des Nouvelles acquisitions, les Voyages de Jean de Mandeville.
A l'Arsenal : ms. 5212, la Bible historiale.
A Sainte-Geneviève : ms. 777, Tite-Live en français.
A Besançon : ms. 434, l'Enseignement des princes.
A Lille : dans le cabinet de M. le comte de Wasiers, les Politiques traduites par Nicole Oresme, exemplaire de grand format.
A Bruxelles : ms. 9505, les Éthiques, exemplaire de grand format.
— ms. 11201, les Politiques, exemplaire de petit format.
A La Haye : au musée Meermanno-Westreenien, les Éthiques d'Aristote, en petit format.
— au musée Meermanno-Westreenien, la Bible historiale offerte au roi par Jean de Vaudetar.
A Londres : au Musée britannique, Cotton, Tiberius B. VIII, le Livre du sacre.
A Turin : bibliothèque de l'Université, ms. E. V, les Heures de Savoie (ms. brûlé en 1904).

Un indice de l'intérêt que Charles V portait à ses livres nous est fourni par les soins dont il les entourait : par les élégants fermoirs d'or ou de vermeil dont il faisait garnir les plus précieux, par les perles et les pierres fines des pipes auxquelles étaient fixés les signets, par les riches étoffes de soie qui recouvraient les plats des volumes ou qui leur servaient de chemises. On en pourra juger par certains articles d'inventaires qui seront rapportés au cours de cette étude. Pour le moment, je me borne à ren-

voyer à un mandement du 23 novembre 1377[1] portant ordre de payer 178 francs d'or pour les pièces d'étoffes (baudequin et cendal) devant servir à faire les couvertures et les chemises de dix volumes : le Miroir historial, en quatre tomes, les Grandes Chroniques de France, en deux tomes, un Livre de Sénèque, les Gestes de Charlemagne, les Enfances de Pépin et les Chroniques d'outre-mer.

Les salles destinées à recevoir les livres furent luxueusement aménagées. Le noyau de la collection avait d'abord été placé au Palais. Ce fut en 1367 ou 1368 que la librairie fut installée dans une tour du Louvre, la tour de la Fauconnerie, qui venait d'être restaurée ou peut-être même reconstruite à neuf, sous la direction de Raimond du Temple[2]. On affecta d'abord à cette installation deux étages ; un troisième fut bientôt jugé nécessaire. Les murailles du premier étage furent entièrement recouvertes avec du bois d'Irlande, qui avait été donné au roi par le sénéchal de Hainaut ; la voûte fut garnie de bois de cyprès. L'entrée de chaque pièce était fermée par une porte haute de sept pieds, large de trois et épaisse de trois doigts. Toutes les fenêtres étaient garnies de treillis en fil d'archal, « pour deffense « des oyseaux et autres bestes ». Le maître des œuvres avait essayé d'approprier au nouveau local les bancs et les roues de l'ancienne librairie du palais ; mais depuis, « pour « ce que les sièges estoient trop viez », les huchers durent

1. Le texte en sera publié à l'Appendice.

2. Les détails qu'on va lire sur l'installation des livres de Charles V dans la tour du Louvre sont empruntés aux comptes de Pierre Culdoë. Ces comptes sont perdus, mais il y en a, dans le recueil de Menant, à la bibliothèque de l'Arsenal, des extraits importants que Le Roux de Lincy a publiés dans la *Revue archéologique*, VIII, 670 à 691, et 760 à 772, et dont une seconde édition a été donnée en 1866 par Berty dans la *Topographie historique du vieux Paris*, I, 181-199. Ils ont été également employés par Sauval et par Félibien. (Voir Van Praet, *Inventaire de l'ancienne bibliothèque du Louvre*, p. VIII.)

On trouvera à l'Appendice, VI, la reproduction des articles relatifs à la librairie.

refaire les bancs tout à neuf. Je laisse de côté les trente petits chandeliers et la lampe d'argent qui, au dire de Félibien et de Sauval, étaient suspendus à la voûte et permettaient de travailler le soir et même la nuit; ce système d'éclairage paraît avoir été établi non pas dans la tour de la Fauconnerie, où se trouvaient les livres, mais bien dans la grosse tour aux joyaux.

Tous les livres de Charles V n'étaient pas dans la tour du Louvre : il y en avait un nombre déjà fort respectable dans les châteaux de Melun, du bois de Vincennes, de Saint-Germain-en-Laye et de Beauté-sur-Marne[1]; il s'en trouvait dans les coffres qu'on portait à la suite du roi[2], et le Trésor des chartes renfermait des volumes dont la place eût été plutôt dans une bibliothèque que dans des archives[3]. Mais la tour du Louvre était la véritable librairie du roi; les autres dépôts, dont la composition variait suivant les circonstances, n'avaient, pour ainsi dire, pas de caractère officiel et permanent.

Cette dispersion des livres de Charles V dans les châteaux des environs de Paris, où il résidait de temps à autre, nous explique comment les inventaires ne mentionnent aucun exemplaire d'ouvrages que nous savons avoir été présentés à Charles V; par exemple la version

1. Voir l'*Inventaire du mobilier de Charles V* publié en 1879 par Jules Labarte, volume in-4° de la Collection de documents inédits. Plusieurs livres de la tour du Louvre furent portés, par ordre de Charles V, dans le château de Vincennes (articles 6, 102, 280, 441, 443, 510, 977, 979 et 987 du catalogue), et dans celui de Saint-Germain-en-Laye (articles 24, 27, 68, 110, 154, 514 et 990 du catalogue). — Des onze livres qui vinrent du comte de Saint-Paul, quatre furent mis « en garnison en la tour de Biauté ». (Inventaire B des livres de Charles V, article 548.)

2. L'article 314 de l'inventaire B des livres de Charles V fait allusion aux livres que le roi faisait porter avec lui. (Cf. les articles 173, 852 et 1051 du catalogue que je publie dans la seconde partie de l'ouvrage; il y est question de volumes que le roi avait par-devers lui et de ceux qu'il s'était fait livrer par le garde de la librairie.)

3. Gérard de Montaigu, cité par M. Bordier, *Les Archives de France*, p. 168.

française qu'il fit faire en 1373 du « Rustican » et le traité de Pétrarque, traduit en français, pour lequel le roi ordonna, le 14 avril 1377, de payer 200 francs d'or à Jean Daudin, chanoine de la Sainte-Chapelle, « pour ce que, dit-il, il a « translaté, de nostre commandement, de latin en françois, « un livre appellé Patrac, lequel nous avons mis et retenu « devers nous[1] ». Il s'agissait du traité des Remèdes de l'une et l'autre fortune, dont on chercherait vainement le titre sur les inventaires de la librairie du Louvre.

1. *Mandements de Charles V*, p. 836, n° 1696.

II.

Gardes de la librairie. — Biographie de Gilles Malet.

Charles V trouva parmi ses serviteurs un homme honnête, instruit, actif, curieux et intelligent, qui partageait son amour pour les livres et à qui revient en grande partie l'honneur d'avoir fondé, organisé et longtemps administré la librairie du Louvre : c'était Gilles Malet, dont Christine de Pisan[1] a très bien dépeint le caractère :

Le roy Charles avoit un sien varlet de chambre, lequel, pour cause que en lui savoit plusieurs vertus, moult amoit; celluy, par espécial, sur tous autres, souverainement bien lisoit et bien ponctoit, et entendens homs estoit; comme il pert; car encore est vif chevalier, maistre d'ostel sage et honnorez, comme il fust par ledit roy moult enrichis.

Comme une fois à celluy, Gile Mallet avoit non, avenist tel inconvenient que un sien petit-fils, courant atout un petit coutel pointu, cheust dessus et se tuast; laquelle chose, n'est mie doubte, fu grant douleur et perplexité au père; néantmoins, cellui propre jour, fu devant le roy, par autel semblant et chiere, ne plus ne moins qué acoustumé avoit, dont le sage roy, qui la vertu de toutes choses estoit considerant, comme il sceust le cas, moult l'en prisa et telz paroles dist de luy en son absence : « Si cest homme n'avoit ferme « vertu et plus grant que nature ne l'influe communement es « hommes, la pitié paternelle ne lui souffriroit couvrir son caz « soubz telle constance. »

Dès l'année 1364, nous trouvons Gilles Malet au service de Charles V en qualité de valet de chambre[2]. Le 2 avril 1366, il reçut de son maître « deux roucins bons et conve- « nables pour sa monteure[3] ».

1. *Faits de Charles V*, III, 21.
2. Trésor des chartes, reg. XCVI, n° 185, cité par Prost, *Inventaires mobiliers*, t. I, p. 295, note.
3. *Mandements de Charles V*, p. 145, n° 297.

Il fut chargé de la garde de la librairie du roi à partir de l'année 1369 au plus tard. Le 10 juillet 1369, il reçut deux pièces d'étoffe destinées à servir de couvertures et de chemises à un Miroir historial, divisé selon toute apparence en quatre volumes[1]. Il conserva la charge de garde de la librairie jusqu'à sa mort, arrivée en 1411. Son administration fut marquée par la rédaction d'un inventaire justement célèbre, qui porte la date de 1373 et sur lequel on trouvera quelques détails dans le chapitre suivant.

Gilles Malet paraît avoir été anobli en mars 1366[2]. Il eut le titre d'écuyer depuis 1376[3] et celui de chevalier au plus tard en 1390[4]. De valet de chambre, il devait passer maître d'hôtel, peut-être en 1388[5].

Il est qualifié de garde de la tour carrée de Corbeil sur la liste des bourgeois de Paris, auxquels le roi demanda un prêt en 1369[6].

Gilles Malet occupait à la cour un poste de confiance; il y jouissait d'un grand crédit, on savait qu'il approchait journellement du roi. Sa fortune le mettait à même de faire bonne figure parmi les courtisans. Les aveux qu'il rendit au roi, et plus encore ceux que reçurent de lui les seigneurs de Chantilli, Gui de Laval, Amauri et Pierre d'Orgemont, nous font connaître les nombreux fiefs qu'il possédait de différents côtés aux environs de Paris[7].

1. *Mandements de Charles V*, p. 308, n° 618. Pièce reproduite à l'Appendice.
2. Mémoires du Cabinet des titres, cités par Prost, *Inventaires mobiliers*, t. I, p. 296, note.
3. Acte d'achat de la terre de Soisi, cité plus loin, p. 12.
4. Aveu rendu le 20 novembre 1390, analysé dans une pièce du carton S. 389 des Archives nationales.
5. Acte pour l'abbaye de Bonport, dans le ms. français 26283 de la Bibliothèque nationale.
6. « Giletus Maleti, valetus camere regis custosque turris quadrate de Cor- « bolio. » Recueil de Blanchard, ms. latin 184 des Nouv. acq., fol. 25.
7. Voir l'opuscule de l'abbé L. Pihan : *Gilles Malet, bibliothécaire de Charles V, châtelain de Pont-Sainte-Maxence* (Beauvais, 1888, in-8°), p. 7, note 2, et plus loin, sous le n° III de l'Appendice.

Les centres principaux de ces domaines étaient Soisi-sur-Étiolles et Pont-Sainte-Maxence.

Le premier noyau des propriétés de Soisi venait d'une vente que Jean de Marine lui avait faite, le 4 mars 1376 (n. st.), moyennant 400 livres tournois.

Il nous est parvenu dans le carton S. 339 des Archives nationales et dans un inventaire dressé en 1721 [1] l'analyse de beaucoup d'actes qui furent passés à partir de 1376 pour l'administration et surtout l'agrandissement du domaine. Il y faut surtout consulter l'aveu et le dénombrement que Gilles Malet, en qualité de seigneur de Soisi, bailla à Jean d'Estouteville, chevalier, dit Jehannot, en qualité de seigneur de Mont-sur-Orge.

Le 20 août 1380, Gilles Malet acheta de frère Jean de Marine une rente de 30 livres parisis de rente à prendre sur la terre de Marines, rente qu'il revendit, le 21 février 1383 (n. st.) à Amauri d'Orgemont [2].

Quant aux biens de Pont-Sainte-Maxence, mouvant de la seigneurie de Chantilli, ils provenaient de l'achat fait par décret des propriétés de messire Jean de Pont-[Sainte-Maxence], chevalier. Il y en a un état très détaillé dans les aveux que Gilles Malet rendit le 8 juillet 1378 à Gui de Laval, le 30 mai 1393 à Amauri d'Orgemont et le 8 mai 1402 à Pierre d'Orgemont. Comme ces pièces émanent de Gilles Malet, j'ai cru devoir publier en Appendice le texte de la première et les premières lignes des deux autres. C'est seulement dans les aveux de 1393 et de 1402 que Gilles Malet se qualifie de chevalier.

Entre autres bienfaits du roi, on peut citer le don de la forfaiture de feu « Jehan de Bonneuil le viel, jadiz bour-

1. Inventaire des titres des seigneuries de Mont-sur-Orge et Ablon-sur-Seine, appartenant au chapitre de Paris (Arch. nat., S. *656), fol. 45-63.

2. Ancien inventaire des titres de la famille d'Orgemont, fol. 26, aux archives du Musée Condé.

« geois de Paris », et la concession d'une partie de la prairie « de Croissonnay[1] », rappelé dans une charte du 22 juin 1370[2].

Charles V conserva jusqu'à la fin de sa trop courte vie la confiance dont il avait honoré son fidèle Gilles Malet. Le 17 mars 1380, il lui donna l'office de châtelain et capitaine du château de Beaumont-sur-Oise, que la duchesse d'Orléans venait de laisser réunir à la couronne. A cet office, dont le concessionnaire devait jouir sa vie durant, étaient attachés des gages montant à 300 livres tournois par an[3].

Dernier témoignage d'amitié donné par le roi au garde de sa librairie[4] : le jour même de sa mort, le 16 septembre 1380, il désigna Gilles Malet pour veiller à l'exécution de ses dernières volontés[5].

La position de Gilles Malet ne fut pas amoindrie sous le règne de Charles VI, à l'avènement duquel il fut maintenu dans ses fonctions de garde de la librairie[6] et dans celles de conseiller et maître lai de la Chambre des comptes[7]. En tête d'un acte du 23 octobre 1383[8], il se dit maître de l'hô-

1. Arch. nat., X. 1c, à la date du 10 juillet 1370.

2. Arch. nat., J. 1020, n° 33.

3. *Mandements de Charles V*, p. 925, n° 1896.

4. Je me suis abstenu de mentionner deux lettres qui pourraient être citées comme exemples de l'aménité des relations du roi avec son bibliothécaire. On verra dans l'Appendice que ces lettres sont fausses.

5. *Mandements de Charles V*, p. 949, n° 1956.

6. Les oncles de Charles VI, par lettres datées de Reims le 5 novembre 1380, reconnurent la régularité de la gestion de Gilles Malet sous le règne de Charles V. Ms. français 2700, fol. 40 v°.

7. « Egidius Maleti, consiliarius et magister laicus in camera compotorum, retentus et institutus per dominum ducem Andegavensem, regentem regnum, per literas suas datas 4 die octobris 1380, et per dominum regem, per literas suas datas 21 novembris post. » Recueil de Blanchard, ms. latin 184 des Nouv. acq., fol. 34 v°.

8. Acte relatif à une fondation faite dans l'abbaye de Bonport. Ms. français 26283, pièce 108. — Gilles Malet est dit aussi seigneur de Chatou dans un acte du 4 septembre 1381. Arch. nat., S. 339.

tel du roi et seigneur de Villepesque, de Soisy-sous-Étiolles, de Chatou-sur-Seine et de Balagni près Senlis.

Les frères de Charles V appréciaient les services de Gilles Malet.

En 1379, le duc d'Anjou voulut être le parrain d'un de ses fils[1].

Le duc d'Orléans l'attacha à sa maison. Le 9 février 1392 (n. st.), il lui attribua une gratification de 200 francs, « pour considération des bons services que, disait-il, il faisoit de jour en jour à nostre très chière et amée compaigne la duchesse en office de maistre d'ostel[2] ». De plus, le prince le choisit pour être verdier de sa forêt de Carnelle et concierge de son hôtel d'Asnières, double charge dont il fut relevé le 5 août 1396 et dont il avait touché les émoluments sur le pied de 2 sous par jour pour l'office de verdier et de 6 deniers par jour pour l'office de concierge[3]. Il paraît avoir de nouveau occupé en 1409 et 1410 les charges de verdier de Carnelle et de concierge d'Asnières[4].

La duchesse d'Orléans reconnut libéralement les services de son maître d'hôtel. Aux étrennes du 1er janvier 1399, elle lui donna un hanap de vermeil[5], et, au mois d'août de cette année, elle acheta un anneau d'or pour l'offrir comme cadeau de noce à une belle-fille de Gilles Malet[6].

Gilles Malet était un vrai bibliophile. Passionné pour la recherche des beaux livres, il se plaisait à en acquérir, dont il faisait présent à son maître. Il se croyait payé de sa peine et de ses déboursés quand il pouvait inscrire sur l'inven-

1. Arch. nat., KK. 242, fol. 93. (Note de M. Prost.)
2. Pièces justificatives.
3. Ms. français 10431, p. 275.
4. Quittances analysées dans un registre d'Aubron; voir ms. français des Nouv. acq. 3563, articles 1331 et 1410.
5. Ms. français 10432, p. 203.
6. *Ibid.*, p. 240.

taire de la librairie du Louvre des articles tels que les suivants :

Un très bel livre, grant, où sont les cinq livres de Moyse glosés, donné au roi par Gilles Malet[1]. [33.]

Un très bel Psautier glosé, en très grant volume, donné au roi par Gilet. [43.]

Les fleurs sur tous les livres saint Augustin, en deux grans volumes, que donna au roi messire Gilles Malet. [299.]

Un petit livret, plat, en latin, nommé Bestiaire figuré, que Giles Malet donna au roi. [790.]

Un livre des Miracles et de la vie monseigneur saint Loys, donné au roi par Gilet. [940.]

Unes Croniques de France, données au roi par Gilet. [990.]

Les Prophecies Nostre-Dame, de l'institucion du royaume de France et de la noblesse d'icelui, donné au roi par Gilet, en françois rimé et en latin en prose. [997.]

Il n'y a pas moins de 24 volumes inscrits avec cette provenance sur les inventaires de la librairie du Louvre[2].

Charles V devait royalement reconnaître les cadeaux de son « amé vallet de chambre » ; le 11 janvier 1378 (n. st.), il lui fit payer 300 francs d'or, en recompensation de certains joyaux qu'il en avait reçus aux étrennes de l'année précédente.

Sous le règne de Charles VI, antérieurement au 9 février 1392 (n. st.), Gilles céda au duc d'Orléans, pour une somme de 300 francs d'or, « un livre en deux volumes, nommé « Titus Livius » ; l'élévation de cette somme, qu'il acheva de toucher seulement le 9 octobre 1394[3], montre que c'était un magnifique exemplaire de la traduction de Pierre Bersuire, analogue à ceux qui sont possédés par la bibliothèque

1. Les cotes inscrites entre crochets sont celles de l'Inventaire publié dans la seconde partie de ce volume.

2. Ce sont, outre les sept qui viennent d'être cités, ceux qui figurent sur le Catalogue imprimé à la fin de cet ouvrage sous les nos 72, 74, 77, 81, 82, 85, 87, 89, 90, 113, 291, 772, 906, 909, 1100 et 1126.

3. Voir les trois pièces publiées à l'Appendice (IV) d'après les originaux de la Collection de Bastard.

Sainte-Geneviève et la bibliothèque de la ville de Genève.

Le sceau de Gilles Malet nous est parvenu. Il fait partie de la collection formée par Aubron et donnée au Cabinet des médailles par Mme la comtesse de Bastard. Demay l'a décrit dans les termes suivants : « Sceau rond de 25 mil-« limètres. Écu fascé d'hermines et de ... six pièces, pen-« ché, timbré d'une heaume cimé de deux clefs, entre deux « cornes, supporté par deux chèvres. Légende en capi-« tales : SEEL GILES MALET[1]. » Je suis porté à croire que ce sceau a été détaché par Aubron de la pièce du 9 octobre 1394 qui porte le n° 204 dans le ms. français 3638 des Nouvelles acquisitions.

Gilles Malet mourut au mois de janvier 1411[2]. Il s'était marié deux fois.

D'un premier mariage contracté avec Pernelle de Gaurrien, il avait eu deux enfants, Philippe et Marguerite, nés en 1374 et 1376, ou environ, auxquels il fit donner des tuteurs le 7 mars 1385 (n. st.) par l'official de Paris[3]. Pernelle figure dans l'acte d'acquisition de la terre de Soisi le 4 mars 1376 (n. st.)[4]. La même année, Gilles dut se remarier à Nicole de Chambli, comme M. Henri Moranvillé l'a déduit d'un acte du 8 décembre 1376[5]. Nicole

1. Delisle, *Les Collections de Bastard d'Estang*, p. 216.

2. L'acte dressé après la mort de Gilles Malet est publié aux Pièces justificatives; il contient les mots : « Livres dont messire Giles a eu la garde, c'est « assavoir depuis l'an mil CCC LXXIII, jusques au mois de janvier mil CCCC « et dix qu'il est allé de vie à trespassement... »

3. « Ad relationem Egidii Maleti, militis, magistri hospitii domini nostri regis, patris Philippi undecim et Margarete novem annorum vel circiter, ejus liberorum et defuncte domicelle Petronille de Gaurrien, ejus uxoris, dedimus in tutores et curatores dictis liberis, videlicet Johannem Foultrechat et Petrum Renoust, burgenses Parisienses, qui juraverunt facere bonum inventarium et reddere compotum, etc.; preterea dictus dominus Egidius juravit facere bonam partem dictis suis liberis de bonis, etc.; nihil. » Registres de l'officialité de Paris, aux Arch. nat., Z. 1° 26, fol. 36 v°.

4. Acte analysé dans un inventaire de l'année 1721. Arch. nat., S. *656.

5. Trésor des chartes, reg. CIX, fol. 195 v°.

possédait sur les halles et les moulins de Rouen une rente qui était entrée dans sa famille par suite d'un échange conclu entre Philippe le Bel et Oudard de Chambli. Le roi, au mois de février 1379 (n. st.), autorisa l'affectation d'une partie de cette rente à des œuvres pies, avec exemption des droits d'amortissement[1].

Ce fut à Nicole de Chambly et à ses fils, Jean et Charles, que décharge fut donnée des livres dont la garde avait été confiée, pendant quarante-deux ans, à Gilles Malet[2]. Ce fut elle qui fut maintenue, au moins en partie, dans la jouissance des domaines de son mari, et ce fut pour noble et puissante dame Nicole de Chambli, dame de Villepesque et de Soisi, que fut rédigé le cueilleret des cens dus à Soisi le jour Saint-Remi 1413[3].

Deux mots maintenant sur les monuments consacrés à Gilles Malet et à sa femme Nicole de Chambli.

La dalle qui recouvrait les restes de Gilles Malet et ceux de sa femme existait encore dans l'abbaye de Chaalis du temps de Gaignières, qui en a fait relever le dessin[4]. Gilles y était représenté à côté de sa femme. L'inscription qui devait y être jointe n'est point connue. Mais je puis citer plusieurs monuments épigraphiques exécutés, selon toute apparence, du vivant de Gilles Malet.

1. Ms. français 26283, pièce 108. (Titres originaux de dom Villevieille.)

2. Acte dressé après la mort de Gilles Malet et qui est publié aux Pièces justificatives, XVI.

3. Extrait aux Arch. nat., S. 339. — Gilles Malet eut un fils nommé Gilles, dont la veuve bailla en 1419 un long dénombrement : « Jeanne de Soycour, dame de Soisi et de Villepesche, vicomtesse de Corbeil, en son nom et comme ayant la garde de Gilles et de Jacques, enfants mineurs d'elle et de Gilles Malet, seigneur de Soisy. » Il y en a dans le carton S. 339 des Archives nationales une analyse détaillée dont tous les articles ont été rapprochés des articles correspondants d'un dénombrement baillé en 1407 par Gilles Malet.

4. Département des Estampes, volume coté Pe. 5, fol. 5. N° 3966 du Catalogue de M. Bouchot. Le dessin de Gaignières a été reproduit dans l'ouvrage de B. Prost, *Inventaires mobiliers*, t. I, pl. XVIII.

En effet, ce personnage aimait à rappeler par de belles inscriptions les fondations qu'il faisait dans différentes églises. Gaignières[1] nous a conservé le texte d'une inscription qu'il avait vue dans l'abbaye de Chaalis :

A cest autel de la Trinité sont obligez les religieux de Chaalis par la confirmacion du chapitre general, celebrer perpetuelement chacun jour une messe pour Charles le quint de ce nom, roy de France, et pour Gilles Malet, son varlet de chambre, et damoiselle Nicole de Chambly, sa femme. Ce fu fait l'an mil trois cens soixante-dix-neuf.

De son côté, l'abbé Lebeuf[2] avait remarqué une inscription analogue, gravée sur une lame de cuivre, dans l'église de Soisi-sous-Étiolles :

Le prieur de l'hermitage de Senart est tenu de celebrer chaque semaine deux messes en l'eglise de ceans, a l'autel de Saint-Michel..., et la veille de Saint-Michel les vespres, et le jour la messe, pour l'ame de Gilles Malet, chevalier et maistre d'hostel du roi, seigneur de Villepecle et Soisy, et dame Nicole de Chambly, sa femme. 1411.

Il a dû exister dans l'église de Pont-Sainte-Maxence une inscription du même genre, rappelant l'office hebdomadaire que Gilles Malet, « pour la vraye amour et singulière affec- « tion qu'il avoit à l'eglise du Pont », avait fondé dans l'église de cette localité et auquel le maître d'école devait faire assister les enfants de la paroisse. Voici le texte d'une des clauses de l'acte de fondation, en date du 31 août 1407[3] :

Et pourra faire mettre ledit chastellain, si il lui plaist, un ymage de la Trinité audit autel saint Jehan, et aussy en ladite eglise, près

1. Même volume du Département des Estampes.
2. *Histoire de la ville et de tout le diocèse de Paris* (réimpression), t. V, p. 68.
3. Publié par l'abbé L. Pihan, à la p. 8 de l'opuscule intitulé : *Gilles Malet, bibliothécaire de Charles V, châtelain de Pont-Sainte-Maxence* (Beauvais, 1888, in-8°, 15 p.).

dudit autel, un tableau de Trinité, auquel tableau sera escripte et descripte l'ordonnance dessus declarée pour ladite messe.

Les goûts artistiques de Gilles Malet sont attestés par le soin qu'il prit de se faire représenter, lui, sa femme et ses enfants, dans plusieurs des églises enrichies par ses bienfaits.

Son effigie et celle de sa femme étaient sur un vitrail de l'abbaye de Bonport, qu'Alexandre Lenoir a reproduit dans le *Musée des monuments français*[1].

Il nous est parvenu deux morceaux d'une grande pierre plate, jadis placée dans l'église de Soisi, sur lesquels un habile imagier a gravé les figures de Gilles Malet, de sa femme et de trois de leurs enfants; les personnages sont à genoux, en prières. Le premier morceau, encore aujourd'hui dans l'église de Soisi, représente le père et la mère, avec cette inscription :

MONSEIGNEUR GILES MALET, CHEVALIER, SEIGNEUR DE VILLEPECLE, CONSEILLER ET MAISTRE D'OSTEL DU ROY, CHASTELLAIN DE PONT-SAINTE-MAXENCE, VISCONTE DE CORBEIL ET SEIGNEUR DE SOISY; MADAME NICOLE DE CHAMBLY, SA FEMME.

Sur le second morceau, trouvé dans une propriété privée du village de Soisi, se lisent trois noms, malheureusement mutilés :

....ARLES || ...LET || ...IER
MESS. JEHAN MALET || CHEVALIER CHAMBELLENC || DU ROY.
PHELIPPE.... || ESCVIER... || DE BALI... || PANNETIER...

De ces trois personnages, les deux premiers sont incontestablement les fils de Gilles Malet, qui sont ainsi qualifiés

1. T. VIII, p. 93, pl. 289. Voir aussi le *Magasin pittoresque*, t. XXIX, p. 236. — Le 23 octobre 1383, Gilles Malet et sa femme firent dans l'abbaye de Bonport une fondation, à laquelle ils affectèrent 33 livres 6 s. 8 d. de rente assise sur les halles et les moulins de Rouen. Ms. français 26283, pièce 108.

dans l'acte de remise de la librairie du Louvre entre les mains d'Antoine des Essarts, au commencement de l'année 1411 : « Messire Jehan Malet, chevalier et maistre « d'ostel du roy, et maistre Charles Malet, licencié en « lois. »

Le premier morceau de la pierre est gravé dans le recueil des *Inscriptions du diocèse de Paris* de M. de Guilhermy[1]; le second dans le *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques*, où il accompagne un rapport de M. Jules Guiffrey[2].

Je suis loin d'avoir épuisé toutes les sources de renseignements auxquelles on pourrait puiser des renseignements sur la vie de Gilles Malet. J'ai tenu cependant à entrer dans quelques détails, pour montrer que ce personnage n'a pas été clerc, ce qu'il importait d'établir pour prouver la fausseté des lettres qu'on suppose lui avoir été adressées par Charles V et par Jean, duc de Berry. Tel est le sujet d'une petite dissertation qu'on trouvera dans les Pièces justificatives.

Gilles Malet est le seul garde de la librairie du Louvre dont la biographie mérite de fixer l'attention. Il suffira de dresser la liste des officiers qui lui ont succédé.

Gilles Malet fut remplacé par Antoine des Essarts, conseiller et garde des deniers de l'épargne du roi. Les clés de la librairie lui furent remises le 7 juillet 1411 en vertu d'une ordonnance des gens des comptes[3]. Le 11 mars 1412

1. T. IV, p. 207 et 208. Voir aussi *Revue archéologique*, 13e année, t. II, p. 563.

2. Année 1883, p. 186.

3. L'inventaire de l'année 1411 se termine par la prise en charge d'Antoine des Essars : « Je, Anthoine des Essars, escuier, varlet trenchant, conseiller et garde des deniers de l'espargne et de la libraierie du roy nostre sire, confesse avoir eu et receu de messeigneurs des comptes du roy nostre sire, en six cayers de parchemin contenans LXXII foillez, le double de ce present inventoire, deue-

(n. st.), il prit en charge les livres de la librairie sur l'inventaire que Jean Le Bègue en avait rédigé. Il resta fort peu de temps en fonctions. Il fut déchargé de la garde de la librairie le 8 mai 1412[1].

Il eut pour successeur Garnier de Saint-Yon, échevin de Paris, qui prêta serment le 12 mai 1412[2] et dont l'administration fut aussi éphémère. Il n'était plus en fonctions le 13 octobre 1413, date à laquelle un nouvel inventaire fut dressé par Jean Le Bègue, Thomas d'Aunoi et Jean de La Croix[3].

A Garnier de Saint-Yon succéda Jean Maulin, jadis clerc de la Chambre des comptes du duc de Berry[4], depuis clerc de la Chambre des comptes du roi. Jean Maulin fut installé comme garde de la librairie le 13 octobre 1413, mais en réalité il ne prit possession et n'accepta la responsabilité qu'à partir du 10 janvier 1416 (n. st.)[5].

ment collationné par maistre Jehan Le Bègue, notaire et secretaire du roy nostredit seigneur et greffier en laditte chambre, avec les livres contenuz et declairez en icellui, depuis le LIIIe fueillet dudit present inventaire jusques cy, lesquelz sont en une tour du chastel du Louvre, en trois chambres ou estaiges l'une sur l'autre, desquelles chambres ou estaiges les clefs me furent baillées par l'ordonnance desdittes gens des comptes dès le VIIe jour de juillet derrenier passé. Tesmoing mon saing manuel cy mis, le XIe jour de mars mil CCCC et unze. ANTHOINE DES ESSARS. » (Ms. français 2700, fol. 133.)

1. « Garnerius de Saint-Yon, scabinus ville Parisiensis, commissus ad custodiam librarie regis in Lupara et aliorum librorum quocumque fuerint, loco Anthonii des Essarts, causis certis ad hoc ipsum regem moventibus, exonerati, per ejus litteras datas 8^a^ maii 1412, duodecimoque mensis ejusdem prestitit solitum juramentum. » Recueil de Menant, t. I, fol. 155. (Bibliothèque de Rouen, collection Leber, n° 5870.) Cf. Boivin, ms. français 22571, p. 97.

2. Voir la note précédente.

3. Appendice, XVI.

4. Lettre de Jean, duc de Berry, du 10 juillet 1384, dans les titres originaux, dossier *Gillier*, pièce 18, ms. français 27808.

5. Appendice, XVI. — Boivin, ms. français 22571, p. 97, nous a conservé un passage qui se trouvait au fol. 9 v° du Mémorial H de la Chambre des comptes, dans lequel les dates paraissent avoir été altérées. Je le reproduis tel qu'il est dans la copie : « Magister Johannes Maulin, alter clericorum regis in illa « camera compotorum, ordinatus custos librorum et librarie regis, loco Anthonii « de Essartis et Garnerii de Sancto Yone, per literas regis datas 14 martii 1412, « iteratas 10 augusti 1412. Die quoque 18 ejusdem mensis prestitit intus solitum « juramentum. »

Garnier de Saint-Yon recouvra le 21 juillet 1418 la place qu'il avait perdue en 1413. Il est mentionné à cette date comme ayant requis la confection d'un inventaire rédigé ou du moins vérifié par « aucuns de messeigneurs des « comptes[1] ». Il assista en 1424 à la prisée des livres du roi, opération à laquelle procédèrent deux libraires de l'Université, d'après les instructions des commissaires ordonnés sur le fait des obsèques de Charles VI. Le duc de Bedford, devenu propriétaire de la collection, en laissa la garde à Garnier de Saint-Yon le 22 juin 1425 et n'en prit lui-même livraison que le 15 octobre 1429[2].

1. « Garnerius de Saint Yon, cui rex per litteras datas Parisius 21 julii 1418, commiserat custodiam librorum suorum in Lupara existentium, et ad dicti Garnerii requestam, commissum fuerat certis personis de Camera compotorum faciendum inventarium (fuit hodie traditum ad burellum per dictos commissarios, duplicatum fuit), et prestitit juramentum de bene et fideliter custodiendo libros dictos et nemini revelare dicte librarie secretum. Quo juramento prestito, reddita fuit ei clavis altera dicte librarie in Camera existens, unacum inventario prefato, cum duplicato, suo manuali signo signato. » Mémorial H, cité par Boivin, ms. français 22571, p. 97. Cf. le recueil de Menant, t. XIII, fol. 137. (Bibl. de Rouen, n° 5870 de la Collection Leber.)

2. Appendice, XVII.

III.

Inventaires de la librairie.

Gilles Malet dressa, en 1373, l'inventaire des livres qui se trouvaient dans les trois chambres d'une tour du Louvre affectées à la librairie du roi; cet inventaire, sur lequel il dut ajouter la liste des volumes dont la collection s'accrut depuis 1373 jusqu'à la mort de Charles V, est intitulé :

Cy après en ce pappier sont escrips les livres de très souverain et très excellent prince Charles le quint de ce nom, par la grace de Dieu roy de France, estans en son chastel du Louvre en trois chambres, l'une sur l'autre, l'an de grace M. CCC. LXXIII, enregistrés de son commandement par moy Gilet Malet, son varlet de chambre.

L'exemplaire original ne nous en est point parvenu.

Deux mois après la mort de Charles V, maître Jean Blanchet, chargé par le duc de Bourgogne de procéder à un recolement de la librairie, copia l'inventaire, en y ajoutant des notes qui expliquaient l'absence de certains volumes. La copie annotée qu'il en exécuta occupe les feuillets 2-37 d'un registre qui porte aujourd'hui à la Bibliothèque nationale le n° 2700 du fonds français. Ce registre, à la fin duquel François Ier a écrit quelques mots : « Ce present livre appartient à moy Françoys, roy de France « par la grâce de Dieu », n'est arrivé à la Bibliothèque du roi qu'en 1732, avec les manuscrits de Colbert.

Maître Jean Blanchet, après avoir terminé son recolement, remit entre les mains du roi les clés des trois

chambres de la librairie en même temps qu'une copie de l'inventaire écrite sur un long rouleau de parchemin. La remise des clés et du rouleau est constatée, en tête du registre ms. 2700, par une note ainsi conçue :

Les livres contenus cy après en ce livre ont esté inventoriés par maistre Jehan Blanchet, secrettaire du roy, du commandement de monseigneur de Bourgongne, le VIe de novembre mil CCC. IIII^XX, et tous y ont estez trouvez, exceptez ceulz qui sont signez et escripts sur les marges avoir estez bailliez par le roy dont Diex ait l'âme. Et, ce fait, ledit maistre Jehan a prise la clef desdictes III chambres, et portée au roy, avecques un roule que il a fait de la coppie desdiz livrez.

Le rouleau copié par maître Jean Blanchet et remis par lui à Charles VI est celui qui, après avoir appartenu à Baluze, est arrivé en 1719 à la Bibliothèque du roi et qui se voit aujourd'hui dans la Galerie mazarine, au-dessous du portrait du roi Jean. Une observation consignée dans le registre 2700 prouve que le rouleau venu du cabinet de Baluze[1] est bien le double écrit en 1380 par maître Jean Blanchet. Deux articles se rapportant au Rational de Guillaume Durant et à la Vie des Pères, cotés 211 et 212, n'y sont pas à la place qu'ils occupent sur l'exemplaire ayant servi au recolement, et l'erreur a été notée dans les termes suivants, en marge du fol. 12 de cet exemplaire :

Maistre Jehan Blanchet avoit oublié d'escripre les deux livres qui sont cy devant ainssi signés +, et en son roule les a mis cy en droit.

Ce n'est pas la seule différence qu'on y puisse remarquer. Sur le registre figurent 34 articles dont l'équivalent ne

1. La plupart de ces articles se rapportent à des livres qui avaient été définitivement aliénés avant l'année 1380, notamment à ceux que Charles V avait donnés aux chanoines de Vincennes. Voir le Catalogue publié dans la seconde partie du présent ouvrage, n°s 43, 123, 136, 155, 158, 168, 201, 202, 204, 208, 216 et 1217. Le rouleau ne mentionne pas davantage le Roman de la Rose que Charles V envoya au comte de Salisbury par l'intermédiaire de l'archevêque de Rouen; voir l'article 1183 du même Catalogue.

se trouve pas sur le rouleau[1], et le rouleau en contient 26 qui manquent dans le registre. Les deux copies ont été exécutées d'après l'exemplaire original de l'année 1373, sans qu'on ait même cru devoir tenir compte des modifications subies par les couvertures des volumes pendant les sept dernières années du règne de Charles V. En tête du registre, nous lisons cet avertissement :

Plusieurs des livres cy après contenus ont esté recouvers depuiz que ce present inventaire fu fait, si que il ne se fault pas arrester aux couvertures.

Dans les deux exemplaires de l'année 1380, rien ne distingue les articles qui ont été ajoutés au texte primitif pendant les années 1374-1380. L'existence d'additions de ce genre n'est pas douteuse, et je puis en citer plusieurs exemples empruntés à la copie du registre, que je désignerai désormais par la lettre A, et à la copie du rouleau, désignée par la lettre B. Sur l'une et sur l'autre, nous voyons figurer :

1° (A 202, B 214.) La traduction du Rational par Jean Golein, sur laquelle Charles V a inscrit lui-même la date de 1374;

2° (A 193, B 213; A 235, B 238.) Deux copies de la traduction de la Cité de Dieu, qui ne fut achevée que le 1er septembre 1375;

3° (A 201, B 200.) L'atlas catalan, dont la composition doit, selon toute apparence, être rapportée à l'année 1375;

4° (A 242, B 245.) Un exemplaire de la traduction de Valère Maxime, en tête duquel est inscrite la date de 1375;

5° (A 204, B 201; A 245, B 248; A 246, B 249.) Le texte latin et la version française du Songe du Verger, qui ont été terminés, le texte latin en 1376 et la traduction

1. J'ai adopté le numérotage donné par Van Praet dans son édition de l'inventaire.

française entre le mois de septembre 1376 et le mois de mars 1378;

6° (A 231, B 234.) Le livre de l'Information des princes, traduit par Jean Golein, dont la copie présentée à Charles V est datée du 22 septembre 1379;

7° (A 233, B 236.) Un article dans lequel Nicole Oresme est appelé *évêque de Lisieux,* titre qui ne lui fut pas conféré avant le 16 novembre 1377.

La place qu'occupent les sept articles reconnus pour avoir été ajoutés après coup est à remarquer.

L'inventaire comprend trois séries, répondant chacune à une des trois chambres de la tour dans lesquelles les livres étaient rangés.

La première série (nos 1-269 du registre[1], 1-280 du rouleau[2]) comprend les livres placés à l'étage inférieur : « Cy après sont contenus les livres qui estoient en la pre-« mière chambre par bas. »

La deuxième série (nos 270-529 du registre, 289-548[2] du rouleau) les livres placés à l'étage intermédiaire : « Cy « après enssuient les livres qui estoient en la chambre du « milieu. »

La troisième (nos 530-910[3] du registre, 549-913 du rou-

1. Conformément aux numéros qui ont été inscrits de nos jours sur la marge du rouleau. Ils diffèrent légèrement des numéros marqués dans la copie moderne du rouleau qui forme la seconde partie du ms. français 13567.

2. Les cotes 281-288 sont affectées à des instruments de musique : « Une guiterne à une teste de lyon en un estuy de cuir. — Une autre guiterne à une teste de dame. — Un luz. — Une guiterne à une teste d'angelot d'ivoire, garnie d'argent, dont les broches sont d'argent à façon de serainez, et bordée d'argent tout autour, esmaillée de France, à un estuy de cuir, fermant à clef. — Une guiterne non parfaite en un estuy. — Une mescheant rebele, et le fonz de une. — Une guiterne d'ivoire où il a un demaiement d'yvoire, très bien ouvrée au bout. (Le roy les a rebailliez à ses petis menesterelx à qui il estoit coroussié quant il leur fist oster.) — Uns tabliaux de boys, où il a dedenz ou couronnement de cyre, viel. Il a esté geté dehors pour ce qu'il ne valoit riens. »

3. Les cotes 911-930 sont consacrées aux articles ajoutés après coup pour les livres provenus de la librairie de Jean de Montaigu, dont le duc de Guienne confia la garde le 7 janvier 1410 (n. st.) à Gilles Malet.

leau) les livres de l'étage supérieur : « Cy ensuient les livres « qui estoient en la IIIe chambre au plus hault, en latin, et « est la gregnieur partie d'astronomie; et se aucune chose « y a de françois, c'est de la dicte science ou des des- « pendances. »

Les sept articles qui viennent d'être cités appartiennent à la fin de la première série des deux exemplaires de l'inventaire de Gilles Malet copiés en 1380, série consacrée à la salle basse de la librairie. Il est donc permis de supposer que Gilles Malet a enregistré à la fin de ce chapitre les volumes qui entrèrent dans la Bibliothèque du roi postérieurement à l'année 1373, et que le supplément formé par ces volumes embrasse à peu près les articles 193 à 269 de l'inventaire A et les articles 213 à 280 de l'inventaire B.

L'inscription d'un livre sur les inventaires A et B ne prouve donc pas d'une manière absolue que ce livre est antérieur à l'année 1373; mais on peut considérer comme certain que ces deux inventaires, tels que nous les possédons, sont au plus tard de l'année 1380.

Il est aussi probable que des articles supplémentaires ont été intercalés dans les autres séries de l'inventaire. Ainsi, Gilles Malet a enregistré[1], comme se trouvant dans la troisième chambre de la librairie, une très belle bible venue de l'abbaye de Saint-Lucien de Beauvais, que Charles V, par une note autographe[2], déclare avoir acquise en 1378.

Sur les marges de la copie contenue dans le registre 2700, on rencontre beaucoup de notes relatives à l'absence d'un assez grand nombre de livres de la librairie du roi, qui sortirent de la librairie du Louvre pendant les trente premières années du règne de Charles VI. Beaucoup de ces notes doivent être de la main de Gilles Malet.

1. N° 795 du registre et n° 798 du rouleau.
2. A la fin de la Bible qui est aujourd'hui conservée dans le trésor de la cathédrale de Girone.

L'inventaire de Gilles Malet fournit très rarement des indications suffisantes pour reconnaître les volumes qui faisaient partie de la bibliothèque de Charles V. Cette lacune se trouve heureusement comblée dans un nouvel inventaire qui fut rédigé en 1411 après la mort de Gilles Malet. Cet inventaire est l'œuvre de Jean Le Bègue, greffier de la Chambre des comptes[1], qui eut pour collaborateurs (outre ses collègues à la Chambre des comptes, le conseiller sire Michel de Laillier et maître Nicolas des Prés), Bureau de Dammartin, général conseiller[2], et surtout Oudart Boschot, prêtre, écolier étudiant à Paris en la Faculté de décret. Ce dernier reçut une gratification de 100 francs pour avoir travaillé à l'inventaire pendant les cinq premiers mois de l'année 1411[3]. La commission au nom de laquelle travailla Jean Le Bègue avait une double tâche à remplir : elle devait vérifier la gestion de Gilles Malet et dresser un état des volumes confiés au nouveau garde de la librairie. De là une double opération. Jean Le Bègue et ses collègues commencèrent par reconnaître les livres qui, portés sur l'inventaire original, ne se trouvaient plus dans la librairie en 1411. Il y en avait environ 188, dont ils dressèrent la liste, en signalant les circonstances qui justifiaient l'absence de chaque volume. Je désignerai par la lettre C cette liste, qui est contenue dans le ms. français 2700, fol. 41 à 49. Après avoir constaté les déficits et donné décharge aux héritiers de Gilles Malet, Jean Le Bègue inventoria très exactement les volumes qui étaient conservés dans les trois chambres de la librairie. Il enregistra

1. Il sera question de Jean Le Bègue plus loin, dans l'article relatif à Raoul de Presles, chapitre IX.

2. « A Bureau de Dampmartin, general conseiller, pour ses peines en faisant les inventaires de la librairie d'iceluy seigneur, où il a vacqué plusieurs jours, 100 l. » (2 septembre 1411.) Collection Menant, à la bibliothèque de Rouen, n° 5870 de la collection Leber, t. XI, fol. 127.

3. Appendice, XV.

d'abord les livres qui figuraient déjà sur le catalogue de Gilles Malet; les articles 1 à 726 du nouvel inventaire[1] sont consacrés à ces manuscrits. Vient ensuite, sous les cotes 727 à 921[2], la description de cent quatre-vingt-quinze livres dont la librairie royale s'était enrichie pendant les trente premières années du règne de Charles VI. Ce supplément ne comprenait pas les vingt volumes envoyés par le duc de Guienne en 1410 : Jean Le Bègue les laissa à part et les enregistra sous les cotes 922 à 941. L'inventaire de 1411, dont les principales divisions viennent d'être indiquées, remplit les feuillets 53 à 133 du ms. français 2700; je le distinguerai désormais par la lettre D.

L'inventaire D reproduit les premiers mots du deuxième et du dernier feuillet de chacun des volumes qui étaient conservés en 1380 dans la tour de la librairie. A l'aide de ces indications, nous pouvons constater rigoureusement l'identité des manuscrits qui nous viennent de Charles V et de Charles VI. J'en citerai ici un seul exemple. Sous les nos 2090 à 2092 du fonds français, nous avons un exemplaire de la Vie de saint Denis[3], autrefois relié en un volume, aujourd'hui divisé en trois tomes, dont le second feuillet commence par les mots : *Nobis in mundi,* et le dernier par les mots : *Donnant aus loiaus*. Si maintenant nous nous reportons à l'article 100 de l'inventaire D, nous y verrons mentionnée : « La vie saint Denis et la vie de quarante-six « autres sains, bien historiés, à chemise de toille à queue, « escript de lettre formée, en françois et latin, commençant « ou IIe foillet *Nobis ut mundi*, et ou derrenier *Donnant aus*

1. Les nos 1 à 182 se rapportent à la première chambre; les nos 183 à 407, à la deuxième; les nos 408 à 726, à la troisième.

2. Les nos 727 à 874 s'appliquent au supplément de la troisième chambre, et les nos 875 à 921 au supplément de la première.

3. Sur cette vie de saint Denis, voir le mémoire que j'ai inséré dans les *Notices et extraits des manuscrits*, t. XXI, part. II, p. 249-263.

« *royaulx*[1], à II fermouers d'argent dorez. » On voit avec quelle minutieuse exactitude cette description s'applique au manuscrit dont nous nous occupons, et on n'hésite pas un instant à reconnaître dans ce manuscrit l'exemplaire qu'ont possédé Charles V et Charles VI. Mais on doit encore faire à ce sujet une autre observation. Le ms. français 2090 à 2092 n'est pas complet; il y manque une dernière partie, dont le texte se trouve dans le manuscrit latin 5286. L'inventaire D prouve que cette lacune existait déjà en 1380, puisqu'à cette époque le dernier feuillet du volume était le même qu'aujourd'hui. Je m'en tiens à cet exemple : il suffit pour montrer le prix des renseignements que nous avons à puiser dans l'inventaire de 1411.

En 1413, au moment où Jean Maulin, clerc du roi en la Chambre des comptes, fut nommé garde de la librairie, maître Thomas d'Aunoi et Jean de La Croix, conseillers et maîtres des comptes du roi, furent chargés, avec Jean Le Bègue, notaire et secrétaire du roi, de rédiger un nouvel inventaire de la librairie du Louvre. Les deux premiers commissaires laissèrent à Jean Le Bègue[2] le soin de procéder à cette opération, qui fut commencée le 18 octobre 1413.

Le second inventaire de Jean Le Bègue, que je désignerai par la lettre E, est dressé sur le même plan que le premier. Il renferme 916 articles, auxquels a été ajoutée, sous les cotes 917-971, la liste de cinquante-cinq volumes qui

1. Les deux fautes de lecture *ut* pour *in*, et *royaulx* pour *loiaus*, se trouvent à la fois dans les inventaires D et E.

2. Voici le texte de deux notes autographes de Jean Le Bègue, qui sont dans le registre E : 1° En regard des articles 4-7, relatifs aux quatre volumes d'un Miroir historial : « Mémoire que, avant ce que ce present inventoire feust fait, monseigneur duc de Guienne manda maistre Jehan Maulin et moy, qui avions chascun une clef de ladicte librairie, et nous fist bailler à mons. de Bavière ces quatre volumes de Vincent. Le Bègue. — Soient recouvrez. » (N° 880 de mon édition.) 2° En regard de l'article 263, relatif aux Miracles Nostre-Dame : « Raditur quia non fuit repertus, licet inde sit oneratus Anthonius de Essartis, per ante custos librorum regis. Le Bègue. (N° 950 de mon édition.)

avaient été enlevés de la librairie en 1414 ou 1415[1]. L'original de cet inventaire, écrit sur parchemin, est conservé à la Bibliothèque nationale, n° 9430 du fonds français[2]. Une copie sur papier[3], composée de 98 feuillets, qui fut faite au mois de décembre 1415, ne nous est pas parvenue.

A la date du 21 juillet 1418, nous voyons mentionnés « Garnier de Saint-Yon, garde de la Bibliothèque du roi, « et aucuns de messieurs des comptes commis pour faire « l'inventaire[4] »; je ne saurais dire s'il s'agit là d'un travail effectué ou simplement projeté. Dans tous les cas, je n'en ai découvert aucune trace.

Le dernier inventaire de la librairie du Louvre, auquel j'ai affecté la lettre F, est celui qui fut rédigé, au mois d'avril 1424, par deux notaires, à la requête des commissaires ordonnés par le gouvernement anglais sur le fait des obsèques de Charles VI. Il comprend 843 articles[5] rangés à peu près suivant l'ordre de l'inventaire de 1413. On n'y trouve point l'indication des mots par lesquels commencent

1. Les nos 1 à 224 se rapportent à la première chambre; les nos 225 à 443, à la deuxième; les nos 444 à 899, à la troisième; les nos 900 à 916, aux livres envoyés en 1410 à la librairie du Louvre par le duc de Guienne.

2. Le fol. 12 vo du ms. 9430 est reproduit en fac-similé sur la planche XLVIII de l'atlas du *Cabinet des manuscrits*.

3. C'est à cette copie que se rapportent deux articles d'un mémoire annexé au ms. français 9430 (fol. 70) qui est intitulé : « Ce sont les parties de pappier, encre, plumes, ponces et autres chozes livrées par Guillaume des Champs en la Chambre des comptes du roy nostre sire à Paris, depuis le IIe jour de septembre M CCCC et quinze jusques au IXe jour de janvier ensuivant. » Voici le texte de ces deux articles : « XXa die dicti mensis [decembris], pro papiru pro duplicando inventarium librorum librarie regis, videlicet pro duabus manibus, III sol. par. — Item ea die [IX januarii], pro religando inventarium librorum regis continens novem quaternos, III sol. »

4. Recueil de Menant, à la bibliothèque de Rouen, Collection Leber, n° 5870, t. XIII, fol. 137.

5. Voici les divisions de l'inventaire de l'année 1424 : nos 1 à 215, première chambre; nos 216 à 422, deuxième chambre; nos 423 à 816, troisième chambre; nos 817 à 820, livres recouvrés le 1er octobre 1420; nos 821, 822, livres trouvés dans la succession de Gérard de Montaigu, évêque de Paris; nos 823 à 843, « aucuns livres qu'on ne trouve pas bien selon l'inventoire, et pour ce sont mis à part pour voir s'ils se trouveront. »

le second et le dernier feuillet des manuscrits. Ce qui lui donne une certaine importance, c'est qu'il indique, en monnaie parisis, le prix auquel chaque volume fut estimé par trois libraires de l'Université : maître Jean Marlet, Denis Courtillier et Jean de Santigni.

Nous n'avons que des copies modernes de l'inventaire de l'année 1424, savoir : la première à la bibliothèque Sainte-Geneviève, ms. 964, d'après un exemplaire original sur papier qui fut communiqué, en 1686, au P. Du Molinet; la deuxième, à la bibliothèque Mazarine, ms. 2030; la troisième, à la Bibliothèque nationale, ms. français 2613 du fonds des Nouvelles acquisitions, d'après la copie de Sainte-Geneviève. Il y en a un extrait à la bibliothèque de Rouen, dans le tome II du Recueil de Menant (n° 5870 du fonds Leber).

Les six inventaires qui viennent d'être passés en revue portent exclusivement sur les livres qui étaient gardés au Louvre dans la tour de la librairie, sous les règnes de Charles V et de Charles VI. Les autres livres de ces princes étaient confondus avec les ornements et les joyaux qu'ils faisaient porter à leur suite ou qui étaient déposés dans leurs principales résidences, à l'hôtel Saint-Paul, à Beauté-sur-Marne, à Melun, à Vincennes et à Saint-Germain-en-Laye. C'est ainsi qu'un assez grand nombre de livres figurent sur l'inventaire général des meubles de Charles V, rédigé en 1380 sous la direction de Philippe de Savoisi, de Gilles Malet, de Jean de Vaudetar, de Gabriel Fatinant et de Jean Crète. Cet inventaire de l'année 1380, dont une copie du xve siècle[1] est conservée à la Bibliothèque nationale, n° 2705 du fonds français, fournit donc un utile complément aux inventaires particuliers de la librairie du Louvre. Je le distinguerai par la lettre G.

1. Le frontispice est aux armes et à la devise de Charles VI : JAMÉS.

Une quinzaine de livres figurent, en 1418, sur l'inventaire des joyaux de la couronne, que M. Douët d'Arcq a publié[1] d'après un registre des Archives nationales et que je désignerai par la lettre H.

Il y a déjà longtemps que les savants ont commencé à apprécier l'utilité de ces anciens inventaires. Je dois indiquer ici les travaux dont ils ont été l'objet dans les deux derniers siècles.

Boivin les a, le premier, mis à profit pour composer un mémoire qu'il inséra en 1717 dans le recueil de l'Académie des inscriptions[2] sur la bibliothèque du Louvre.

En 1830, M. Barrois en a fait entrer quelques extraits dans sa *Bibliothèque protypographique*[3].

En 1836, Van Praet leur a consacré un volume tout entier, dans lequel il semblait que la matière dût être épuisée. Il n'en est cependant pas ainsi. Van Praet s'est borné à publier : 1° sous les cotes 1 à 930, l'inventaire A; 2° sous les cotes 931 à 1122, un abrégé de la partie supplémentaire (articles 727 à 921) de l'inventaire D; 3° sous les cotes 1123 à 1236, la plupart des articles de l'inventaire G, relatifs à des livres. Il a donc négligé les inventaires B, C, E et F, et il n'a employé que la moindre partie de l'inventaire D. De là les plus regrettables lacunes : des articles d'une importance capitale ont été omis, et, ce qui est plus fâcheux, l'éditeur, en laissant de côté l'indication des premiers mots des deuxièmes et des derniers feuillets, a privé ses lecteurs d'un moyen qui leur eût permis de retrouver avec certitude dans les collections modernes les volumes possédés par Charles V et Charles VI. Outre ces

1. *Choix de pièces relatives au règne de Charles VI*, t. II, p. 279-361.
2. *Mémoires*, t. II, p. 747. Des extraits de l'inventaire de Gilles Malet ont été publiés dans le même recueil (*Histoire*), t. I, p. 310.
3. P. 1-99.

lacunes, nous avons à déplorer l'inexpérience du copiste que M. Van Praet avait chargé de transcrire l'inventaire A et une partie des inventaires D et G. La comparaison de quelques articles du manuscrit et de l'édition donnera la mesure de la confiance que méritait le copiste employé par Van Praet.

N° 45. La Somme juste. — *Lisez :* La Somme Asce.

N° 75. Des moraulx Bestes. — *Lisez :* Des metaulx, des bestes.

N° 115. Devot. de Lye (*ce qui est interprété par :* Dévotion de Notre-Dame de Liesse). — *Lisez :* d'Enoc, d'Elye.

N° 177. Sermontois. — *Lisez :* Serventois.

N° 188. Un psaultier en latin et fermoers. — *Lisez :* en latin et françois.

N° 227. L'évesquè de Vvs (Viviers). — *Lisez :* L'évesque de Burs (Burgos).

N° 251. Aucuns respons. — *Lisez :* Anteinez, respons.

La Société des Bibliophiles français a fait paraître, en 1867, un élégant volume[1] dans lequel Douët d'Arcq a combiné l'inventaire de l'année 1411 avec celui de l'année 1424; en suivant l'ordre de celui-ci, auquel il a emprunté les chiffres de la prisée des libraires, il a reproduit les notices de l'inventaire de 1411.

La notice sur la « Bibliothèque du roi », que M. Franklin inséra en 1870 dans le tome II de son ouvrage sur *les Anciennes bibliothèques de Paris* (p. 107-218), contient quelques extraits des différents inventaires, avec le fac-similé de plusieurs passages choisis dans le ms. français 2700 (inventaires de 1373 et de 1411) et dans le ms. français 9430 (inventaire de 1413).

En 1879, l'inventaire du mobilier de Charles V, comprenant les livres du roi conservés en dehors de la tour du

1. *Inventaire de la bibliothèque du roi Charles VI fait au Louvre en 1423 par ordre du régent duc de Bedford.* Paris, 1867, in-8°, XLI et 319 p.

Louvre, a été publié par Jules Labarte dans un volume de la Collection de documents inédits.

Les rédacteurs des inventaires qui viennent d'être passés en revue n'ont pas cru pouvoir rapprocher les ouvrages de même nature et ne se sont nullement préoccupés d'un classement méthodique ou alphabétique[1]. Cette lacune a été bien incomplètement comblée par les tables que les éditeurs ont jointes à la reproduction du texte des manuscrits.

Dans le résumé que j'ai inséré en 1880 à la fin du dernier volume du *Cabinet des manuscrits* (p. 114-170), j'ai essayé de grouper les volumes se rapportant aux mêmes matières et je me suis efforcé de faire entrer dans chaque notice les renseignements que les différents inventaires fournissent sur le même manuscrit, et notamment les premiers mots du deuxième feuillet. On sait que c'est là le trait essentiel du signalement à l'aide duquel peut être rigoureusement distinguée et identifiée chacune des copies, souvent nombreuses, d'un même texte.

La même méthode a été appliquée, avec des développements assez considérables, à l'édition qui remplit à peu près en entier la seconde partie du présent ouvrage. Je crois n'avoir laissé de côté que les détails relatifs à l'état matériel des reliures, qui, depuis longtemps, ont disparu des trop rares volumes de la vieille librairie du Louvre après bien des vicissitudes subies pendant les cinq derniers siècles. Nous en avons ainsi reconnu une centaine. Espérons que l'index ajouté à mon édition facilitera la tâche des bibliographes et des bibliophiles qui seront tentés de rechercher des débris de notre première Bibliothèque nationale.

1. Gilles Malet avait cependant essayé de réunir dans la troisième chambre de la tour les livres latins et ceux qui traitaient d'astronomie et d'astrologie.

IV.

Aperçu de la composition de la librairie.

Pour avoir une idée exacte de la librairie du Louvre, il est indispensable de lire entièrement l'Inventaire dont le texte sera publié à la fin du présent ouvrage; mais un court résumé, dans lequel les détails secondaires seront laissés de côté, suffira pour faire comprendre la composition de la Bibliothèque royale à la fin du XIVe et au commencement du XVe siècle. J'indiquerai donc en peu de mots ce qu'elle renfermait de plus remarquable sur la théologie, le droit, les sciences et les arts, l'histoire et la littérature. Cet aperçu comprendra les volumes qui étaient dispersés dans les diverses résidences royales.

Théologie.

Plusieurs bibles latines. Les différentes parties de l'ancien et du nouveau Testament. Environ vingt-cinq psautiers, dont plusieurs n'étaient, à proprement parler, que d'anciens livres d'heures. Peu de commentaires sur la Bible en dehors de la glose; les seuls que j'aie remarqués sont ceux de Nicolas de Lire sur le Psautier, de Raban sur les Paralipomènes et sur Judith, de saint Jérôme sur l'épître aux Galates, de Bède sur les épîtres de saint Paul. Une Concordance. L'Histoire scolastique, texte latin et version française de Guiart des Moulins. Plusieurs recueils de figures de la Bible, presque tous ornés de nombreuses peintures. Les compilations intitulées : Composition de sainte Écriture et Cy nous dit.

Les traductions du Rational de Durant et du Miroir de l'Église. Une très nombreuse collection de tous les livres qui servaient à la célébration de l'office divin : une quarantaine de bréviaires à l'usage de Rome, de Paris, de l'Angleterre, des Cordeliers et des Dominicains; une trentaine de missels, avec beaucoup d'évangéliaires,

d'épistoliers, de graduels, de collectaires et de prosiers; des rituels, des pontificaux et des cérémoniaux pour le sacre du roi; plus de cinquante livres d'heures. Presque tous ces manuscrits étaient en latin : on n'avait guère en français que de petits recueils de prières, quelques morceaux de bréviaire et le missel, encore n'est-il pas certain que le missel eût été complètement traduit; la traduction française qu'on en avait entreprise pour Blanche de Navarre, seconde femme de Philippe de Valois, ne fut pas achevée, « pour ce que, « disait-on, il n'estoit pas expédient de translater tel livre, en espe- « cial le saint canon ».

Texte latin de quelques ouvrages d'Origène, de saint Jérôme, de saint Augustin, de saint Grégoire, d'Isidore, de Julien de Tolède, de saint Bernard, de Hugues de Saint-Victor, de Pierre Lombard, de saint Thomas d'Aquin et de Gilles de Rome.

Traduction de la Cité de Dieu et des Soliloques de saint Augustin; des Quarante homélies et du Dialogue de saint Grégoire; de l'Arrhe de l'âme de Hugues de Saint-Victor; des Amitiés spirituelles d'Aelred; du traité d'Innocent III sur la condition humaine; du livre des Abeilles de Thomas de Cantimpré; du livre des Voies de Dieu de sainte Élisabeth.

Fort peu de théologie scolastique et de sermons; quelques sommes abrégées, celle de Raimond de Penafort, celle de Geoffroi de Grimouville, celle de frère Laurent appelée la Somme le roi : il devait bien y avoir une dizaine d'exemplaires de ce dernier ouvrage. Divers petits traités sur la morale chrétienne et les pratiques religieuses; des livrets de dévotion; des choix de prières et de méditations.

DROIT.

De tous les ouvrages qui sont compris dans le corps du droit civil, Charles V ne possédait en latin que les Institutes; mais il avait plusieurs exemplaires de la version française des Institutes, du Digeste, du Code, des Novelles et de la Somme d'Azon sur le Code. Le droit féodal était représenté dans sa bibliothèque par trois copies du Coutumier de Normandie et par le livre de Pierre de Fontaines; le droit canon, par les traductions du Décret et des Décrétales, la Somme dite *Copiosa*, le Miroir de Durant, un formulaire de la cour de Rome, la traduction de l'Ordinaire de Tancrède, le texte latin et le texte français du Songe du Verger.

SCIENCES ET ARTS.

Compilations encyclopédiques : le livre des Propriétés des choses par Barthélemi L'Anglais, texte latin et version française; l'Image du monde, en prose et en vers; le Trésor de Brunetto Latini; le livre de Sidrac.

Le Timée de Platon en latin. Les principaux ouvrages d'Aristote en latin; la traduction française des Éthiques, des Politiques, des Économiques, des Problèmes, des Météores, du livre du Ciel et du monde.

Presque tous les traités de Sénèque en latin, et la traduction des Épîtres et du livre des Remèdes. La Consolation de Boèce, texte original et différentes versions en prose et en vers.

Le texte latin et la traduction du Policratique de Jean de Salisbury. L'art démonstratif de Raimond Lulle.

Plusieurs compilations de philosophie morale. Les traités de Gilles de Rome et d'autres auteurs sur le gouvernement des princes. Les moralités sur le jeu d'échecs.

L'Arithmétique de Boèce et divers traités d'algorisme. Euclide. Une immense collection de livres astronomiques et astrologiques, dans laquelle se trouvait la suite à peu près complète des ouvrages scientifiques qui avaient été traduits de l'arabe. Trente volumes sur la géomancie, quatre sur la chiromancie et un sur la nécromancie.

Différents traités sur les phénomènes atmosphériques, l'aimant, les pierres, les plantes et les animaux; dix bestiaires; un volucraire; sept lapidaires; le livre de Macer sur les herbes.

Environ soixante volumes de médecine et de chirurgie.

L'ouvrage de Pierre de Crescens sur l'économie rurale. Un vieil exemplaire de Sæculus ou Siculus Flaccus. Rien sur la chasse, si ce n'est deux traités sur les maladies des oiseaux de proie.

Dix copies de la traduction de Végèce. Un Frontin.

Trois manuels du jeu d'échecs et un du jeu de dés.

Deux traités de musique.

HISTOIRE.

Quatre exemplaires de la prétendue traduction de Solin. Traité des provinces du monde. Cinq exemplaires de Marc-Paul; deux de Jean de Mandeville et deux de la lettre du prêtre Jean. Les cartes qui sont aujourd'hui connues sous le nom d'atlas catalan.

Traduction du Miroir historial de Vincent de Beauvais, des prin-

cipaux ouvrages de Bernard Gui, de Valère Maxime et de Gervais de Tilbury.

Josèphe, texte latin et traduction. Eusèbe. Collations de Cassien, texte et traduction. Vies des pères; Légende dorée; vies de saints fort nombreuses, en latin et en français. Recueil de pièces sur les événements du pontificat de Clément V.

Récits fabuleux de la guerre de Troie, de plusieurs épisodes de l'histoire de la Grèce et de la vie d'Alexandre. Compilation intitulée les Faits des Romains et présentée comme une traduction de César, de Lucain et de Suétone. Traduction de Tite-Live et peut-être de Salluste.

Pas un seul des auteurs qui ont écrit en latin sur l'histoire de France. Plusieurs exemplaires des Grandes Chroniques et de divers abrégés de l'histoire de nos rois. Poème sur le commencement des Gestes de France, écrit probablement en provençal. Trois exemplaires du roman de Philippe le Conquérant, c'est-à-dire, selon toute apparence, d'une chronique rimée de Philippe-Auguste. Vies de saint Louis par le sire de Joinville et par le confesseur de la reine Marguerite. Poème sur la croisade de saint Louis, sur Philippe le Hardi et sur la cérémonie dans laquelle Philippe le Bel prit la croix. Poème sur la bataille de Cassel et les guerres de Flandre. Autre poème sur les campagnes de Philippe de Valois en Flandre. Chronique rimée de la guerre du roi de France avec le roi d'Angleterre, des faits du roi de Navarre et de la révolte du peuple de Paris. Toutes ces chroniques métriques, dont la perte est fort regrettable, appartenaient vraisemblablement à la même famille que le grand livre rimé dont parle Jean le Bel, « lequel, dit cet historien, aucun « controuveur a mis en rime par grandes faintes et bourdes con- « trouvées, duquel le commencement est tout faulx et plain de men- « chonges, jusques au commencement de la guerre que le roy Edo- « wart emprit contre le roy Philippe de France, et de là en avant « peut avoir assez de substance de vérité et assez de bourdes, et sy « y a grand plenté de parolles controuvées et de redictes pour « embelir la rime ». Il est assez curieux que la librairie du Louvre, si riche en chroniques rimées, n'ait pas renfermé un seul exemplaire du livre de Froissart. Avec les chroniques étaient mêlés quelques registres relatifs à la politique et à l'administration du royaume : un recueil des testaments des rois, une collection de traités d'alliance, une copie des pièces du traité de Brétigny, une copie des privilèges accordés aux rois par les papes, le procès de Robert d'Artois, un état du comté de Montfort, un tableau du cours des monnaies, un inventaire de joyaux.

Poème sur les campagnes de Charles, frère de saint Louis, en Italie. Traduction des chroniques espagnoles de l'évêque de Burgos, par Jean Golein. Le livre royal de Jean de Cardailhac, relatif aux démêlés de Henri de Transtamare et de Pierre le Cruel. Deux volumes, dont l'un en vers, sur les guerres de l'Angleterre et de l'Écosse. Deux chroniques des évêques de Liège.

Collection considérable d'ouvrages sur les croisades, plusieurs en latin, beaucoup en français, les uns en prose, les autres en vers; dans cette collection, les chroniques proprement dites sont fort nombreuses; les compositions romanesques le sont encore davantage; on y remarque plusieurs opuscules relatifs à des projets d'expédition qui ne furent jamais exécutés et des livrets à l'usage des voyageurs en Orient, par exemple « les pelerinages d'oultre mer et « à savoir demander en langaige sarazin ses nécessités pour vivre ».

LITTÉRATURE.

Quatre volumes renfermant les ouvrages élémentaires dans lesquels les enfants apprenaient la grammaire latine. Plusieurs copies des grands dictionnaires de Hugutio et de Jean de Gênes. Un dictionnaire abrégé, en français et en latin, qui était au service personnel du roi. Le formulaire de Thomas de Capoue.

Les principaux ouvrages d'Ovide. Trois copies de Lucain. Le poème de la Vieille. L'Alexandréide de Gautier de Châtillon. Les Métamorphoses moralisées; la traduction de l'Anticlaudien, celle de la Vieille.

Romans carlovingiens : Agolant, Aimeri de Narbonne, Amis et Amille, Anséis de Carthage, Aubri le Bourguignon, Aye d'Avignon, Berte, Beuve d'Aigremont, Beuve de Hantonne, Foulques Fancon, Garin le Loherain, Garin de Montglane, Girard de Roussillon, Gui de Nanteuil, Guillaume d'Orange, Jourdain de Blaives, Maugis le larron, Olivier, Pépin, les Quatre fils Aymon, Raoul de Cambrai, Roland, Turpin, Vivien.

Romans de la Table ronde : Artus, Artus le restauré, l'Atre périlleux, Branor, Brut, Cligès, Gauvain, Giron le Courtois, Glorion de Bretagne, le Saint-Graal, Iseult la Blonde, Lancelot, Marc de Cornouaille, Meliadus, Palamèdes et Galaad, Perceval le Galois, Tristan.

R mans se rapportant à l'antiquité grecque et romaine : Troie, Hector, Thèbes, Thessalus, Florimont, Alexandre, Athis et Profilias, les Sept sages, la Male marrastre, Marc fils de Caton, Laurin, Cassiodorus, Pellarmenus, Berinus, Florence et Octavien.

Romans d'aventures : Blancandin et le Beau mauvais, Meraugis,

Meliachim et le Cheval de bois, Robert le Diable, Eustache le Moine, la châtelaine de Coucy, la dame de Fayel.

Compositions satyriques ou allégoriques : plusieurs recueils de fables, le Renard, la Rose, Torchefauvel, la Vision du prieur de Salon, une traduction française du livre de Calila.

J'ai déjà signalé plusieurs ouvrages qui appartiennent aussi bien à la littérature qu'à la théologie, à la morale ou à l'histoire. A ceux qui ont été indiqués, il faut ajouter les Machabées, la Passion, Balaam et Josaphat, le Reclus de Moliens et les Pèlerinages de Robert de Digulleville. L'un des poèmes inspirés par la Passion était un mystère : c'est la seule production dramatique qui figure sur les inventaires de la librairie du Louvre.

Une quinzaine de recueils de chansons, dont beaucoup étaient notés; quelques dits et fabliaux : les Trois morts et les trois vifs, la Bataille des Sept arts, les Dits de Baudouin de Condé, la Voie de paradis de Rutebeuf; plusieurs volumes de jeux partis et de pièces légères dont le sujet est assez bien indiqué par les mots : « Papiers « d'amours, demandes et responses d'amours, jugemens d'amour. » Opuscules de Watriquet, en six volumes.

V.

Condition des livres d'après les inventaires. — Langues. Genres d'écritures, de peintures et de reliures.

Les rédacteurs des anciens catalogues du Louvre ne se sont pas bornés à copier les titres des livres confiés à leurs soins; ils en ont quelquefois apprécié le contenu : c'est ainsi qu'ils ont signalé aux lecteurs les truffes ou mensonges dont leur semblaient remplis les romans d'Artus et de Jehannette, d'Eustache le Moine et de Jehan le duc du Mont aux Fées[1]. Ils ont souvent indiqué en quelle langue chaque ouvrage était écrit[2] : en latin, en français, en gascon[3], provençal[4] ou langue d'oc[5], en espagnol ou en italien[6]; ils sont même allés jusqu'à distinguer le dialecte picard[7]. Mais ils se sont surtout attachés à décrire la condition matérielle des livres; on lit avec un véritable intérêt les détails qu'ils donnent :

1° Sur la forme et la taille des volumes : livres grands et petits, livres plats[8], livres gros et courts[9], gros volume carré[10], volume assez longuet[11], rouleaux[12], livres fermés à clef[13];

1. Articles 1085, 1103 et 1127.
2. La langue de chaque ouvrage est ordinairement indiquée par la citation des premiers mots des seconds et des derniers feuillets.
3. Articles 996, 1068 et 1107.
4. Article 377 *bis*. — 5. Article 378.
6. Articles 713, 714 et 715.
7. Articles 451, 792, 933, 945, 946.
8. Articles 118, 165, 231, 239, 259, 274, 760, 763, 844.
9. Articles 139, 805, 819.
10. Article 125. — 11. Article 121.
12. Articles 104, 343 et 888. Cf. l'article 601, où il est question d'une peau de parchemin, sur laquelle maître Jean de Linières avait tracé des figures astronomiques.
13. Articles 432, 436, 1011 et 1012.

2° Sur l'âge des manuscrits : un évangéliaire en parchemin pourpré paraissait assez vieux pour que la transcription en fût attribuée à saint Jean[1]; l'écriture dans laquelle les diphtongues sont figurées par deux lettres séparées (*ae*, *oe*) est qualifiée de très ancienne[2]; mais il ne faut pas attacher un sens rigoureux aux expressions *vieux* ou *ancien* qui reviennent souvent sous la plume de Gilles Malet : en effet, un exemplaire du roman de la Rose est désigné comme un livre « très-vieil[3] »;

3° Sur la division des pages en deux ou trois colonnes[4];

4° Sur les différentes encres : lettre d'or sur parchemin noir[5]; lettre d'or, d'azur et de vermillon[6];

5° Sur le caractère des écritures : lettre formée[7]; lettre de forme[8]; vieille lettre de forme[9]; bonne lettre de forme[10]; — grosse lettre[11]; grossettement escript[12]; menue ou très menue lettre[13]; menue lettre de forme[14]; menuement escript[15]; très menuement escript[16]; — lettre bastarde[17], par opposition à lettre de forme[18] et à lettre courante[19]; menue lettre bastarde[20]; — lettre courante[21]; — lettre de

1. Article 83.
2. Article 853. Cf. l'article 915.
3. Article 1185.
4. Articles 984, 1003, 1023, 1028, 1056, 1081, 1118, 1160, 1199, 1202.
5. Article 83.
6. Articles 59, 242.
7. Article 1003.
8. Articles 58 *bis*, 184, 980.
9. Article 107.
10. Article 12.
11. Article 173.
12. Article 130.
13. Article 15.
14. Articles 450, 1145.
15. Article 129.
16. Article 165.
17. Articles 942, 1018, 1191.
18. Article 923.
19. Article 801.
20. Articles 565, 776, 1089.
21. Articles 801 et 1000.

note[1]; — lettre boulonnoise[2]; grosse lettre boulonnoise[3]; lettre de forme boulonnoise[4]; bonne lettre boulonnoise[5];

6° Sur la manière dont beaucoup de volumes étaient enluminés et historiés[6] : enluminé d'ancienne façon[7], enluminé d'or[8], d'or et de noir[9], de blanc et de noir[10], d'azur et de rose[11]; enluminé tout au long des colonnes de fleurs de lis d'or et d'azur[12]; enluminé à histoires de Boulogne[13]; enluminure boulonnoise[14]; bonnes couleurs d'enluminure boulonnoise[15]; — historié ès marges de haut et bas[16]; historié ès marges d'en bas[17]; et sont les histoires par les marges très anciennes[18]; historié d'anciens images[19]; historié d'ancienne façon[20]; historié d'or et de noir[21]; historié de blanc et de noir[22]; historié de noir[23]; historié d'encre

1. Articles 650, 866, 956, 1127, 1162 et 1212.
2. Articles 3, 440, 516, 713, 812, 814, 830, 914 et 1211.
3. Articles 119 et 156.
4. Articles 294, 455, 665, 1205.
5. Article 692. — Le catalogue des livres du duc de Berry, publié à la fin de la seconde partie de cet ouvrage, mentionne presque tous les genres d'écriture qui viennent d'être énumérés, et de plus les suivants : lettre ronde (nos 11, 116 et 134 de l'édition, lettre de court (nos 38, 115, 152), lettre françoise (no 9), lettre lombarde (no 126 et 156).
6. Les enluminures sont presque toujours distinguées des histoires, c'est-à-dire des miniatures formant tableau; voir les articles 40, 46, 50, 121 et 153.
7. Article 57.
8. Articles 46, 66, 120 et 153.
9. Article 121.
10. Articles 222 et 264.
11. Article 223.
12. Article 513.
13. Article 1205.
14. Article 259.
15. Article 714. — Des exemples qui viennent d'être cités, il faut rapprocher les textes suivants qui sont tirés du catalogue des livres du duc de Berry : « Historié de l'ouvrage de Lombardie (nos 4, 21, 64, 182, 210); enluminé ou historié d'ouvrage romain (nos 1, 3, 18, 105); historié d'images romains (no 138); historié d'images de la manière romaine (no 75). »
16. Article 232.
17. Articles 985 et 1086.
18. Article 1211.
19. Article 46.
20. Article 57. — 21. Article 121.
22. Articles 153, 222 et 256. — 23. Article 1225.

sans couleurs[1]. Le manuscrit français 810, qui a fait partie de l'ancienne librairie du Louvre, nous offre un bon exemple de ce dernier genre d'histoires. Dans le chapitre suivant, on trouvera quelques détails relatifs à certains genres de décoration propres aux manuscrits faits pour le roi Charles V;

7° Sur les ornements des tranches : psautier peint d'azur sur les feuillets[2]; — psautier armoyé sur les feuillets des armes de Bourbon[3]; — et sont les feuillets peints à fleurs de lis[4]; — et sont les feuillets dorés à lozanges bezancées[5]; — et sont les feuillets historiés[6]. — L'expression « feuillets « par dehors historiés à images[7] », appliquée aux deux volumes du Bréviaire de Belleville, désigne certainement les petits tableaux qui ont été peints sur les marges inférieures de ce beau manuscrit.

Quant aux couvertures et aux ornements accessoires des livres, fermoirs et pipes servant à fixer les signets, je me bornerai à citer ici textuellement quelques articles des inventaires.

En voici une trentaine qui sont empruntés aux premières pages de l'inventaire de la librairie dressé en 1411. Je suis l'ordre des cotes que portent les articles dans le ms. français 2700, fol. 53 et suiv. :

1. Couvert de cuir vermeil à empreintes, à quatre fermouers d'argent blanc.

2. Jadiz couvert de veluau vert, à deux fermouers d'argent, et de present est recouvert de cuir vermeil à empraintes, garny de quatre fermouers d'argent dorez à une fleur de liz.

1. Articles 985 et 1073.
2. Article 39.
3. Article 49.
4. Article 289. — Le ms. français 2813, qui a appartenu à Charles V, a encore la tranche peinte à fleurs de lis.
5. Article 120.
6. Article 153.
7. Article 152. — L'expression *par dehors* équivaut à *en dehors de la justification*.

4. Couvert de cuir rouge, à deux fermouers de cuivre.

6. Couvert de cuir vermeil à empraintes, à deux fermouers de fer.

11. Couvert de cuir blanc, à deux fermouers.

19. Couvert de drap de soye.

20. Couvert de soye à deux fermouers d'argent doré.

24. Couvert de cuir rouge à queue, à quatre fermouers de cuivre.

28. Couvert de soye tannée.

34. Couvertes de veluau à fleurs de liz, à trois bouillons d'argent, à deux fermouers d'argent.

36. Couvertes de soyes, à deux fermouers d'argent esmaillez aux armes de France.

38. Couvertes de veluau inde, à deux fermouers d'argent doré.

54. Couvert de veluau sanguin, doublé de sandal jaune, à deux fermouers d'argent.

57. Couvert de toile painte, à deux fermouers d'argent.

60. Couvert de drap d'or vert, à deux fermouers d'argent.

65. Couvert d'une chemise de soye asurée à queue, et deux fermouers d'argent dorez.

69. Couvert de cuir rouge empraint, à deux fermouers de laton.

70. Couvert d'un drap d'or mauvais, royé, à deux fermouers d'argent aux armes de France.

78. Couverte de soye jaune, à deux petiz fermouers d'argent.

80. Couvert de drap d'or marramas, à deux fermouers d'argent dorez.

82. Couvert de brodeure à fleurs de lis, d'un costé l'Anonciacion, de l'autre la Trinité; à deux petiz fermouers d'argent dorez.

85. Couvert de cuir très vermeil.

88. La couverture losengée à perles et brodée des armes de Jainville.

89. Couverte de soye, qui jadis fu de drap d'or, à deux fermouers d'argent.

90. A une couverture de soye, et deux fermouers d'argent des armes de la royne Jehanne d'Évreux.

92. A deux fermouers d'argent dorez esmaillez.

93. Couvert de drap d'or marramas.

94. Couvert de drap inde et rouge.

96. Couvert de cuir vert.

99. Couvert de soye à queue longue, à deux fermouers d'argent.

103. Couvert d'un sandal jaune à queue.

104. Couvert de cuir paint aux armes de France et de Bourgoigne.

107. Couvert d'une chemise de toille blanche, à deux fermouers d'argent dorez et dix cloux d'argent blanc.

113. Couvert de veluau inde à une fleur de lis de brodure d'or.

Telles étaient les couvertures des volumes qui s'étalaient à plat sur les longs pupitres des trois salles affectées à la librairie dans une des tours du Louvre. Bien plus somptueuses encore étaient les reliures des livres tenus à la disposition des chapelains et des clercs de la maison royale, et des volumes qui servaient couramment au roi, aux princes et princesses de sa famille, peut-être aussi aux familiers qui suivaient la cour. Les livres de ce genre se trouvaient dans les appartements des châteaux royaux affectés à l'habitation du souverain. Aussi sont-ils compris dans l'inventaire du mobilier, mêlés aux objets du culte, aux ornements ecclésiastiques, aux joyaux, aux pièces d'orfèvrerie, à la vaisselle d'argent, aux tentures et tapisseries. Parmi les nombreux exemples que fournit la publication de Jules Labarte[1], je prendrai les suivants :

1208. Ung grant Missel pour les prelatz, couvert d'une couverture à fleurs de liz d'or sur veluiau azuré, et à deux fermoueurs d'or à deux escussons d'or à troys fleurs de liz enlevées, et une pipe d'or à troys pommelles d'or à deux fleurs de lys aux deux boutz.

1215. Ung très bel Messel, bien escript et bien enlumyné, qui est pour le roy en son oratoire, à deux fermoers d'or hachiez à fleurs de lys, et les tiroers de chesnettes d'or à ung petit lys au bout.

2088. Une très belle Bible, en françoys, à deux fermoers d'argent esmaillez de France, à une chemise de soye à queue.

2099. Unes Cronicques de France, à deux fermoers d'argent dorez, et ont une chemise de soye à queue.

2850. Unes très petites Heurètes, qui ont les ais d'or, esmaillées de France et de Navarre et de l'Annonciacion, et sont en petit estuy de brodeure d'or.

3050. Ung livre couvert de satanin azuré, ouvré de brodeure à angeloz et elles de papillons, et sont plusieurs Oroisons en latin et en françoys et plusieurs suffraiges, et n'y a que ung très petit fermouer d'or, aux armes de madame la duchesse mère du roi.

1. *Inventaire du mobilier de Charles V.* Paris, 1879, in-4°. (Collection de documents inédits.)

3051. Item, ung livret où sont les Heures saint Loys de France et saint Loys de Marceille, à ungs aiz de brodeure à perles, où est saint Loys de Marceille qui sermonne, à deux petiz fermouers d'or.

3058. Ung livret qui a les aiz couvers de brodeure à fleurs de lys et petites marguerites, et sont les fueillés pains à fleurs de lys, et à une pippe où il a ung petit dyamant et deux perles, et deux fermoers d'or à deux grosses perles au bout, et est en ung estuy à fleurs de lys.

3282. Ung Breviaire, et a les deux fermouers d'or, à tissu d'or trait, et ou fermouer a en chascun ung ruby d'Alixandre et quatre perles, et est la pippe d'or à ung ballay et à six perles, en ung estuy fort, fermant à serreure.

3305. Item, unes très parfaictement belles Heures, très noblement escriptes et enluminées et très richement ystoriées; et sont couvertes de brodeure à lozanges de France, à la brodeure vermeille et des armes de Behaigne, et est le lozangeiz de perles, et sont les fermoers d'or, esmaillez partie desdictes armes; et a sur la bizette quatre besanceaulx de perles et deux saphirs carrez; et sont en ung estuy de cuir ferré.

VI.

Origine des livres.

L'origine première d'un assez grand nombre des manuscrits dont nous nous occupons nous est révélée par les inventaires de la librairie et du mobilier. Nous y voyons figurer des volumes qui devaient être depuis plus ou moins longtemps dans le mobilier de la couronne[1] : trois psautiers de saint Louis[2], dont deux sont parvenus jusqu'à nous[3], un missel dont les fermoirs étaient aux armes de Marie de Brabant, femme de Philippe le Hardi[4], un bréviaire de Philippe le Bel[5], plusieurs des ouvrages dont la composition ou l'exécution matérielle remontait au règne du roi Jean[6]. On distingue dans ces inventaires plusieurs manuscrits que Charles V possédait déjà avant de monter sur le trône[7], et d'autres qui lui échurent, à lui ou à son fils et successeur Charles VI, à la mort de princesses de la maison royale :

Jeanne d'Évreux, veuve de Charles le Bel[8]; Jeanne, fille de Philippe de Valois, fiancée de Jean d'Aragon[9]; Isabelle, fille de Jean le Bon, femme de Jean-Galéas Visconti[10];

1. Dans les notes qui vont suivre, les renvois sont faits aux numéros du Catalogue abrégé de la librairie du Louvre qui est publié à la fin du présent volume.
2. Articles 45, 46 et 47.
3. Voir plus loin, chapitre XIII, notices XV et XVII.
4. Article 164.
5. Article 128. Voir plus loin, chapitre XIII, notice XIX.
6. Voir à l'Appendice une note sur les livres du roi Jean.
7. Articles 122, 128, 174, 181 et 529.
8. Articles 47, 101, 110, 153, 164, 188, 244, 338 *bis* et 372.
9. Articles 146 et 147. — 10. Articles 162 et 246.

Marie, sœur de la précédente, femme de Robert, duc de Bar[1]; la reine Jeanne de Bourbon[2].

Grâce aux inventaires, nous connaissons les noms des personnages qui ont contribué par des cadeaux à l'enrichissement de la librairie du Louvre. Ce sont des auteurs : Jean de Cardailhac[3] et Raoul de Presles[4];

Des souverains étrangers : le roi de Jérusalem et de Sicile[5]; un roi d'Espagne, probablement Henri de Transtamare, roi de Castille[6];

Des princes ou des barons français : la duchesse d'Orléans[7], fille de la reine Jeanne d'Évreux; le duc d'Anjou[8], le duc de Berry[9], le comte d'Harcourt[10];

Des prélats : l'archevêque d'Embrun[11], le cardinal de Boulogne[12], le cardinal Jean de Dormans[13], Miles de Dormans, évêque de Beauvais[14];

1. Article 180.

2. Articles 49, 103, 112, 121, 122, 149, 163, 184, 248, 271, 282, 331, 373, 459, 526, 932, 973, 1106, 1119 et 1131.

3. Article 1016 : « Un livre nommé Royal, que fit et donna au roi le patriarche d'Alexandrie, et y est du roi Pietre et du roi Henri, en latin. »

4. Article 1066 : « La Muse maistre Raoul de Praelles. » — Cf. article 505 : « Philosophie morale... Donné à maistre Raoul de Praelles quant il donna la Muse. »

5. Article 812. Il s'agit du Contenant de Rhasès, ms. latin 6912, qui dut être envoyé à Philippe de Valois par Robert, roi de Sicile.

6. Sur une Histoire de Troye en prose, envoyée par le roi d'Espagne, voir le ms. français 24396, fol. 23 *a*.

7. Articles 371 et 1049. — C'est pour cette princesse, femme du duc Philippe, fils du roi Philippe de Valois, que fut exécuté un beau livre d'heures aujourd'hui conservé au château de Wernigerode et dont j'ai donné la description dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*, en 1885, t. LXVI, p. 490-539.

8. Article 819 et peut-être 264.

9. Articles 534, 1206 et peut-être 352. — On lit dans un compte de l'année 1374 : « A Estienne de Courbuelh, messagier à pié, envoyé de Lezignan à « Bourges quérir unes eures de mons. (de Berry), pour porter à Paris au sire « de Partenay, qu'il les bailla au roy. » Arch. nat., KK. 252, fol. 28 v°. (Note de Douët d'Arcq.)

10. Article 1155; cf. l'article 1139.

11. Article 351.

12. Article 360.

13. Article 166. — 14. Article 3.

Différents officiers attachés à la maison royale ou pourvus de charges administratives : Gilles Malet[1], Gervais Chrétien[2], Jean de Vaudetar[3], Nicole de Vaires[4], un prévôt de Paris[5] et un gouverneur du bailliage d'Amiens[6].

Parmi les plus beaux volumes de la librairie royale devaient se trouver des manuscrits offerts au roi soit comme étrennes de nouvel an, soit à l'occasion de la Sainte-Agnès, fête du 19 janvier, jour anniversaire de la naissance de Charles V[7].

Les rédacteurs des inventaires ont prêté beaucoup d'attention aux armoiries peintes sur les volumes qui passaient sous leurs yeux. C'est ainsi qu'ils signalent les armes d'Athènes[8], d'Auxerre[9], de Belleville[10], de Castille[11], de Chambli[12], de Constantinople[13], de Foix[14], d'Harcourt[15], de Joinville[16], de Navarre[17], de Préaux et de Crespin[18]. Ces armoiries rappellent d'anciens propriétaires, dont les noms sont parfois indiqués en toutes lettres. Tels sont ceux de saint Pierre de Luxembourg[19], des papes Clément VI et

1. Articles 32, 43, 72, 74, 77, 81, 82, 85, 87, 89, 90, 113, 291, 299, 772, 790, 906, 909, 940, 990, 997, 1100 et 1126. Voir plus haut, p. 15.
2. Article 810 et peut-être 809.
3. Article 21.
4. Article 28.
5. Article 70.
6. Article 1169.
7. Voir ce que j'ai dit à ce sujet dans le *Journal des Savants* (mai 1906, p. 235), à propos de la merveilleuse coupe d'or du Musée britannique, aux émaux représentant des scènes de la vie de sainte Agnès.
8. Article 182.
9. Article 859.
10. Articles 152 et 183. Olivier de Clisson était seigneur de Belleville.
11. Article 48.
12. Articles 50, 251 et 916.
13. Article 261.
14. Article 272 *bis*.
15. Article 344.
16. Article 52.
17. Articles 17, 41, 218, 245 et 277 *bis*.
18. Article 256.
19. Article 66.

Urbain V[1], de Jean de Craon, archevêque de Reims[2], de Jean Royer, évêque de Meaux[3], de Pierre de Villars, évêque de Troyes[4], de Waleran, comte de Saint-Paul[5], de Jean, comte d'Harcourt[6], de la comtesse de Pembroke[7], de la dame d'Avaugour[8], du sire d'Andresel[9], de Pierre d'Asnières[10], de Jacques de Rue[11], de Philippe de Maisières[12], de Raoul de Presles[13], de Martin de Melou[14], de Jean de Vaubelon[15], de Gencien Tristan[16] et de Jean de Marigny[17].

Les livres du comte de Saint-Paul étaient sans doute entrés dans le domaine royal par suite de la disgrâce qu'il encourut lors de son mariage avec la sœur utérine de Richard II. Les « très parfaitement belles heures, très nota- « blement écrites d'or et d'azur, et très richement historiées « et enluminées partout », qui furent mises dans la chambre du roi à Vincennes[18], venaient d'une saisie faite en 1372 sur Yolande de Flandre, comtesse de Bar et de Longueville[19]. Les livres de Jacques de Rue durent être confisqués au moment de l'arrestation ou du jugement de ce confident

1. Articles 51 et 150.
2. Article 345.
3. Article 182.
4. Articles 4, 5, 1050 et 1051.
5. Articles 154, 251, 403, 407, 941, 951, 952, 1033, 1192.
6. Article 273.
7. Article 1026.
8. Article 151.
9. Article 991.
10. Article 361.
11. Articles 903, 1090, 1095, 1125 et 1132.
12. Article 1041.
13. Article 976.
14. Article 155.
15. Article 30.
16. Article 123.
17. Articles 525, 605, 617, 627, 652, 656, 694, 698, 808, 817, 822, 825, 827, 834, 835, 840, 841, 842, 848, 850.
18. Article 242.
19. Voir la notice XXXI dans le chapitre relatif aux livres de Charles V parvenus jusqu'à nous.

de Charles le Mauvais. On peut en dire autant de ceux de Jean de Marigni, malheureux médecin qui fut exécuté en 1378[1].

Nous aimons à croire que des moyens aussi rigoureux furent rarement mis à profit pour enrichir la librairie du Louvre. En effet, il est certain que la plupart des manuscrits qui la remplissaient furent achetés ou copiés par Charles V. Ce prince se fit céder par les moines de Saint-Lucien de Beauvais une très belle bible latine, bien écrite et bien historiée[2]. En 1372, il acheta de Jean Golein, pour 500 francs, une bible en deux volumes et deux Concordances[3]. L'année suivante, il ordonna de payer 50 francs pour un exemplaire du livre de Thomas de Cantimpré[4]. Frédéric Cornier lui fit venir trois grands volumes de vies de saints qui lui avaient été vendus par les Jacobins de Venise[5].

En 1372, il se fit remettre par Gérard de Montaigu des livres hébraïques qui étaient déposés au Trésor des chartes, et dont les uns furent incorporés dans la librairie du Louvre et d'autres prêtés à des Juifs, notamment à un nommé Menecier. Huit volumes hébreux furent mis à la disposition de l'astrologue du roi, maître Thomas de Boulogne[6].

Jean de Neufchâtel, chanoine de Saint-Merri, mort le 31 mars 1380, laissait une collection d'environ 80 manuscrits, qui, par ordre du roi, furent portés à l'hôtel de

1. Le 7 septembre 1378, le roi ordonna de payer le salaire dû à un sergent à verge du Châtelet, pour avoir gardé « maistre Jehan de Marigny, phisicien, prisonnier oudit Chastellet, qui pour ses demerites a esté excequtez. » *Mandements de Charles V*, p. 873, n° 1785.

2. Article 2.

3. Extrait de la Chambre des comptes par Dupuy; Collection Dupuy, 755, fol. 98.

4. *Ibid.*

5. Article 914.

6. Voir l'Appendice, IX.

Gilles Malet, pour que celui-ci pût choisir et retenir les volumes utiles à la librairie royale[1].

M. Omont a reconnu trois articles de l'inventaire de Jean de Neufchâtel qui paraissent bien avoir été retenus par Gilles Malet et qu'on reconnaît sur l'Inventaire du Louvre :

1. L'Istoire de Troyes la grant, versefiée en françois, commençant ou nº feuillet *pour ce qu'il vit.* — (Nº 1207 de mon édition de l'Inventaire des livres de Charles V.)

4. Un texte du livre des Sentences, commençant ou nº feuillet *numero.* — (Nº 311 du même Inventaire.)

73. Boèce, de Consolation, commençant *et dolor.* — (Nº 499 de cet Inventaire.)

On avait laissé passer, sans en profiter, l'occasion de se procurer de bons livres en 1362, au moment où fut inventoriée la bibliothèque de Robert Le Coq, à la suite d'une confiscation remontant à quatre années[2].

1. L'inventaire et la prisée de cette bibliothèque ont été publiés par M. Omont dans le *Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris,* année 1889, p. 163-169, d'après le ms. français 11455.

2. *La Bibliothèque d'un avocat du XIVe siècle : Inventaire estimatif des livres de Robert Le Coq,* publié par Delachenal, dans la *Nouvelle Revue historique de droit français et étranger,* t. XI, année 1887, p. 524-537, d'après le recueil de Menant, ms. 5870 du fonds Leber à Rouen, t. III, fol. 119.

VII.

Caractères propres aux livres de Charles V. — Armes. — Supports de l'écu. — Miniatures de présentation. — Bordures tricolores.

Ce qui doit le plus nous intéresser dans la composition de la librairie du Louvre, ce sont les volumes qui furent copiés et enluminés sous le règne et aux frais de Charles V. On verra un peu plus loin, dans un chapitre spécial, des notes relatives aux scribes et aux peintres qui furent employés à cette besogne. Pour le moment, je dois me borner à quelques observations sur différents caractères auxquels on peut, dans une certaine mesure, reconnaître les livres exécutés pour le roi.

Les armes de France décorent les frontispices de plusieurs des manuscrits de Charles V : les fleurs de lis y sont tantôt sans nombre[1], tantôt réduites à trois[2]. — Dans le ms. français 1792, à côté des armes de France, se voit un écartelé de France et de Dauphiné. — Le ms. 3348 (jadis 5365) de Bruxelles nous offre le même écartelé, avec une bordure de gueules.

Souvent, dans ces manuscrits, les armes de France ont des anges pour supports. J'en ai remarqué des exemples dans les manuscrits français 1950, 2813 et 22913 de la Bibliothèque nationale, et dans la traduction française des Éthiques du Musée Méermanno-Westréenien de La Haye.

Je crois devoir attirer d'une façon particulière l'at-

1. Exemples dans les mss. de la Bibliothèque nationale, fr. 1792, 22913 et Nouv. acq. 4515. Voir aussi Besançon 434, et Bruxelles 3348 (jadis 5365).

2. Exemples dans les mss. de la Bibliothèque nationale, fr. 1792 et 22913.

tention sur les deux lions à longues queues qui accompagnent assez fréquemment l'écu fleurdelisé. On les rencontre dans le Valère Maxime (ms. français 9749); dans deux exemplaires de la Cité de Dieu (mss. français 22913 et Angers 162); dans l'Enseignement des princes (Besançon 434), dans la Vie de saint Rémi (Bruxelles 3348) et dans le Songe du verger du Musée britannique. L'écu placé entre les lions est resté vide dans le ms. français 10135 (Grandes Chroniques de France), dans la Légende dorée de la bibliothèque Mazarine (n° 1729) et dans une Bible historiale de Copenhague (De Thott, fol. 6). L'origine royale de ces manuscrits n'est pas douteuse.

Je connais deux manuscrits exécutés avec luxe, du temps de Charles V, dans lesquels deux lions du type dont il est ici question ne servent pas de support aux armes royales; l'un est une Cité de Dieu en français, qui appartient à M. Henri Yates Thompson[1], l'autre est une Cité de Dieu en latin conservée au Musée britannique[2].

Je suis porté à croire que ces deux manuscrits avaient été copiés pour le roi, et que, par suite de circonstances restées inconnues, ils n'ont point pris place dans la librairie du Louvre, soit que le roi n'en ait pas reçu livraison, soit qu'il en ait disposé en faveur d'un membre de sa famille ou d'une personne de son entourage.

La Cité de Dieu en français a appartenu à Jean, duc de Berry, frère du roi.

Quant à la Cité de Dieu en latin, les deux lions qu'on y voit au bas d'une page servent de supports à un écu chargé d'une molette d'éperon, au chef de trois bandes[3]. M. Ernest

1. Des séraphins planant dans les airs servent de supports aux armes du duc de Berry qui décorent un volume de la Cité de Dieu appartenant à M. Henri Yates Thompson.

2. Mss. addit. 15244 et 15245.

3. J'en ai donné la reproduction dans les fac-similés de livres copiés et enluminés pour Charles V, pl. XII, n° 2.

Petit a bien voulu me faire observer que ce sont les armes gravées sur le sceau appendu en 1337 à une quittance de « Hugonin Aubriot[1] », le même, peut-être, qui depuis fut prévôt de Paris, et qui, sous le nom de Hugues Aubriot, jouit encore d'une grande notoriété.

Ce qui vient d'être dit des lions de ces deux Cités de Dieu ne pourrait pas, jusqu'à un certain point, s'appliquer à un Missel écrit de « lettre boulonnoise », qui appartint un moment au duc de Berry et sur le frontispice duquel on remarquait les deux lions servant de supports à l'écusson d'un cardinal, ainsi décrit sur un inventaire des livres du prince : « Un escu aus armes de France, à un chef d'or, « tenu de deux lions, et dessus le chapel d'un cardinal[2]. »

Ce n'est pas seulement dans les manuscrits que nous rencontrons les lions de Charles V. Une charte de ce prince, en date du 20 juillet 1366, relative à une fondation faite dans la cathédrale de Rouen, est ornée d'une grande initiale tracée à la plume, dans laquelle Charles V est représenté à genoux devant la Vierge, sous une arcade au-dessus de laquelle sont deux écus, l'un de France aux fleurs de lis sans nombre, l'autre écartelé de France et de Dauphiné; chacun des deux écus est soutenu par un lion accroupi[3]. Il y a aussi deux lions aux pieds du roi dans l'initiale de la charte relative à l'inaliénabilité de l'hôtel Saint-Paul, en juillet 1364[4]. De même un lion aux pieds du roi dans l'initiale d'une charte de l'abbé de Royaumont en 1374[5].

Il était assez habituel de faire peindre au commencement des exemplaires destinés au roi la remise du livre entre les mains du souverain par l'auteur ou le traducteur. Toute-

1. Voir l'*Histoire des ducs de Bourgogne*, de M. Ernest Petit, t. VIII, p. 373.
2. Inventaire des livres du duc de Berry, article 71.
3. *Musée des Archives nationales*, p. 219.
4. *Ibid.*, p. 218.
5. Archives nationales, J. 465, n° 48.

fois cette scène a été souvent reproduite dans les copies faites pour d'autres personnages et dans celles que les libraires devaient mettre en vente. Je considère comme exemplaires originaux de présentation les manuscrits suivants, que j'énumère en les rangeant dans l'ordre adopté plus loin pour les notices du chapitre XIII :

V. Traduction de la Bible par Raoul de Presles. Musée britannique, Lansdowne, n° 1175.

VII. La Bible historiale copiée en 1372 par Raoulet d'Orléans et offerte au roi par Jean de Vaudetar. Musée Meermanno-Westréenien à La Haye. La présentation du livre est le sujet d'un grand tableau, d'autant plus précieux qu'il est accompagné d'une inscription faisant connaître le nom du peintre : « Johannes de Brugis, pictor regis, fecit hanc picturam propria sua manu. »

XI. Second volume de la Bible historiale, copiée en 1362 par Raoulet d'Orléans. Le dauphin Charles y est représenté en prières devant la sainte Vierge. Ms. français 5707.

XII. Le Rational de Guillaume Durant, traduit par Jean Golain. Ms. français 437. Sur le frontispice, le traducteur est représenté assis aux pieds du roi qui lui ordonne de traduire l'ouvrage de Guillaume Durant; derrière le roi se tiennent debout ses deux jeunes fils, le dauphin Charles et Louis, duc d'Orléans. De l'autre côté, face au roi, le peintre a figuré la reine Jeanne de Bourbon, avec ses deux filles, Marie et Isabelle.

Un petit tableau assez semblable a été peint en grisaille dans l'initiale de la charte[1] par laquelle les religieux de Royaumont s'engagent, le 14 septembre 1374, à célébrer des messes à l'intention du roi, de la reine et de leurs enfants. On y a représenté, comme dans la miniature du Rational, le roi avec ses deux fils, et la reine avec ses deux

1. Au Trésor des chartes, pièce 48 du carton J. 465 des Archives nationales. Voir le Mémoire du comte François Delaborde : *Une charte historiée des Archives nationales*, dans le volume du *Centenaire de la Société des Antiquaires de France, 1804-1904*, p. 93. Un fac-similé de l'en-tête de la charte est héliogravé dans le même volume, pl. V.

filles. Voir aussi le manuscrit indiqué un peu plus bas (p. 60) sous le n° LIV.

De ces deux peintures, on peut, je crois, rapprocher une miniature du manuscrit 434 de Besançon[1], que Castan[2] a décrite comme il suit :

« Un tableau fort curieux est celui qui représente « un roi et une reine, avec leurs enfants, trois garçons « et deux filles en bas âge, revêtus de petits costumes de « damoiseaux et de damoiselles. »

Les trois garçons seraient les princes qui furent les ducs d'Anjou, de Berry et de Bourgogne. Une réplique de ce tableau est dans une autre copie du même ouvrage de Jean de Vignai (ms. français 1728 de la Bibliothèque nationale).

XXX. Les Heures de Savoie. Ms. E. V. de l'Université de Turin, volume aujourd'hui détruit, dans lequel Charles V était représenté un grand nombre de fois.

XXXII. Le livre du sacre. Musée britannique, Cottonien, Tiberius, B. VIII.

XXXV, XXXVI. La Cité de Dieu, traduite par Raoul de Presles, qui est représenté (fol. 3) offrant son livre à Charles V. Ms. français 22912.

XXXIX. Les Homélies de saint Grégoire, offertes par une dame au roi. Ms. 2247 de l'Arsenal.

XLII. Le livre des Propriétés des choses, traduit par Jean Corbichon. Ms. 2953 (jadis 9094) de Bruxelles. Ce n'est peut-être qu'une réplique de l'exemplaire du roi.

On en peut dire autant de plusieurs autres exemplaires du même ouvrage : le ms. français 16993 de la Bibliothèque nationale, le manuscrit qui a porté le n° 34 dans le fonds Barrois et qui a été en vente à Florence en 1903 et à Francfort en 1905, etc.

1. Sur ce manuscrit, voir plus loin, dans le chapitre XIII, la notice LIV, et dans le t. XXXII du *Catalogue des manuscrits des départements*, p. 250-253, la description du ms. 434.

2. *Bibliothèque de l'École des chartes*, 1882, t. XLIII, p. 215.

XLIII. Les Voies de Dieu, traduction française offerte au roi par Jacques Bauchant. Ms. français 1792.

LIII. Les Éthiques d'Aristote, traduites par Nicole Oresme. Musée Méermanno-Westréenien à La Haye. L'hommage du livre au roi est figuré sur le fol. 5.

LIV. Les Éthiques d'Aristote, traduites par Nicole Oresme. Ms. 2904 de Bruxelles. Voici les sujets traités dans trois compartiments de la peinture du frontispice : Nicole Oresme offrant son livre au roi; le roi et la reine assis, une fille auprès de la reine, deux garçons derrière le roi; un professeur en chaire, avec des auditeurs parmi lesquels se trouve le roi.

LVI. Les Politiques et les Économiques d'Aristote. Ms. de M. le comte de Wasiers. Présentation du livre au roi par Nicole Oresme.

LIX. Le livre de l'Enseignement des princes. Ms. de Besançon, n° 434. Le roi est représenté deux fois sur le frontispice : dans un compartiment, il assiste à la messe; dans l'autre, il converse avec des prélats et des seigneurs.

LX. Le livre du Gouvernement des rois. Ms. français 1728. Réplique d'une partie du manuscrit précédent.

LXI. Le livre de l'Information des princes, traduit par Jean Golein. Ms. français 1950. Hommage du livre au roi.

LXII. Version française par Denis Foulechat du Policratique de Jean de Salisbury. Ms. français 24287. Ce pourrait n'être qu'une réplique de l'exemplaire du roi. Le frontispice représente le roi dans son étude.

LXVI. Traité de la sphère. Ms. 182 du Collège de Saint-Jean à Oxford. Le roi y est représenté dans son étude sur le fol. 1, et recevant le livre au fol. 33.

LXXIX. Opuscules de Bernard Gui, traduits par Jean Golein. Ms. 697 du fonds de la reine au Vatican. En tête, miniature représentant la réception du livre par le roi.

LXXXI. Valère Maxime, traduit par Simon de Hesdin. Ms. français 9749. Sur le frontispice se voit le traducteur faisant l'hommage de son livre à Charles V.

XC. Les Grandes Chroniques de France. Ms. français 2813, qui doit avoir été terminé en 1379 et dans la dernière partie duquel ont été figurées plusieurs scènes de la vie de Charles V.

Je recommanderai pour l'étude de l'iconographie de Charles V les manuscrits désignés ci-dessus sous les n°s VII, XI, XII, XXX, XXXII, XXXV-XXXVI, LIII, LIV et XC. Des

représentations contenues dans ces manuscrits, il conviendra de rapprocher celles que nous offrent les initiales dessinées à la plume en tête de plusieurs chartes du règne de Charles V, savoir :

Juillet 1364. Charte relative à l'inaliénabilité de l'hôtel Saint-Paul. Archives nationales, J. 154, n° 5. — Dessin reproduit dans le *Musée des Archives nationales*, p. 218. Cf. la notice d'Édouard Dupont, *Notices et documents publiés* [en 1884] *pour la Société de l'Histoire de France*, p. 189.

Janvier 1366 (peut-être 1367, n. st.). Charte dont le C initial renferme le buste de Charles V. — Archives nationales, J. 358, n° 12.

20 juillet 1366. Charte relative à une fondation faite par le roi dans la cathédrale de Rouen. Archives nationales, J. 463, n° 53. — Reproduction dans le *Musée des Archives nationales*, p. 219. Cf. la notice d'Éd. Dupont, dans l'ouvrage précité, p. 189.

Janvier 1372 (n. st.). Charte relative au don d'une parcelle de la Vraie Croix fait par Charles V à son frère le duc de Berry. Archives nationales, J. 185, n° 6. — Fac-similé lithographié dans plusieurs exemplaires de l'ouvrage du comte de Bastard sur les *Peintures et ornements des manuscrits*[1], et gravure dans le *Musée des Archives nationales*, p. 225. Cf. la notice d'Éd. Dupont, dans l'ouvrage précité, p. 189.

14 septembre 1374. Charte de Pierre, abbé de Royaumont. Archives nationales, J. 465, n° 48. — Dans l'initiale sont représentés le roi et la reine avec leurs deux fils et leurs deux filles; à leurs pieds, l'abbé et quatre moines de Royaumont. (Communication de M. le comte François Delaborde.)

Janvier 1377 (n. st.). Charte de fondation du couvent des Célestins de Limai près Mantes. Archives de Seine-et-Oise. Dans l'initiale, Charles V, à genoux devant une représentation de la Trinité, remet un rouleau à un groupe de religieux agenouillés devant lui; au-dessus de la tête du roi, les armes de France à trois fleurs de lis, soutenues par deux anges qui planent dans les airs. — Dessin reproduit dans le *Bulletin du Comité de la langue, de l'histoire et des arts de la France* (1857-1860), t. IV, p. 239, et dans le *Musée des archives des départements*, planche XLIV, notice 119.

1. *Les Collections de Bastard d'Estang à la Bibliothèque nationale*, par L. Delisle, p. 267.

Novembre 1379. Charte de fondation de la Sainte-Chapelle de Vincennes. Double exemplaire aux Archives nationales, L. 852, n° 1. — Gravure dans le *Musée des Archives nationales*, p. 232 et 233. Cf. la notice d'Éd. Dupont, ouvrage précité, p. 191.

L'étude iconographique qui reste à faire sur les représentations de Charles V resterait incomplète s'il n'y était pas tenu compte des monuments sculptés[1] et d'objets divers tels que la parure d'autel en soie du Musée du Louvre, sur laquelle se voient Charles V et sa femme Jeanne de Bourbon à genoux au pied du calvaire[2].

Plusieurs des manuscrits exécutés pour Charles V présentent une particularité assez remarquable. Les miniatures en sont encadrées dans des bordures tricolores, tantôt bleu, blanc et orange ou rouge, tantôt orange ou rouge, blanc et bleu. Ces couleurs constituaient bien la livrée de Charles V. Ce qui le prouve, c'est que sur le beau portrait[3] peint en 1371 en tête de la Bible du Musée Méermanno-Westréenien, le fauteuil sur lequel est assis le roi et le dais circulaire suspendu au-dessus de sa tête sont ornés de bordures aux trois couleurs, rouge, blanc et bleu.

Les manuscrits de la seconde moitié du XIVe siècle dont les miniatures ont une bordure à ces trois couleurs sont assez nombreux. Je n'en ai pas rencontré moins de soixante-seize[4], savoir :

Bibliothèque nationale : Latin 461, Second volume des Postilles de Nicolas de Lire.

1. Voir les indications assez confuses données par Hennin, *les Monuments de l'Histoire de France*, t. V, p. 70-72.

2. Sur cette parure, venue de la cathédrale de Narbonne, voir la notice de Montaiglon, dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*, 1852, troisième série, t. III, p. 552.

3. Reproduit en chromolithographie au commencement de l'édition de l'*Inventaire du mobilier de Charles V*, par Jules Labarthe.

4. Je n'ai pas porté sur cette liste le ms. français 3372 des Nouv. acq. (Grandes Chroniques de France), dont le frontispice est signalé comme refait, dans le

Bibliothèque nationale : Latin 835, Missel.
— Latin 861, Missel.
— Latin 1082, Heures ou Psautier férial de la chapelle de l'hôtel du roi (XVIII).
— Latin 1169, Heures. — Sur le folio 82 v° du ms. 1169, on lit cette souscription : « Alanus scripsit has horas; uxor ejus « illuminavit eas. »
— Latin 4040, Lettres de Clément IV. Le mémoire des sommes dues à l'enlumineur qui a exécuté les peintures du ms. latin 4040 se trouve au fol. 140 v° de ce volume : « Une ystore, x s.; v^c XLIII lettres, le cent VI s., valent XXXII s. VI d.; CL entrelinares, XVIII d.; somme : XLIIII s. »
— Latin 13836, dernière partie de la compilation historique d'Yves, moine de Saint-Denis.
— Latin 14270, Répertoire moral de Pierre Bersuire.
— Latins 16759, 16771, 16776, 16780, 17217, 17222, 17234 et 17272. Huit volumes de différents livres de la Bible glosée.
— Français 1, Bible anglo-normande.
— Français 5, Bible historiale.
— Français 31 et 32, Tite-Live en français.
— Français 157, Second volume de la Bible historiale.
— Français 158, Second volume de la Bible de Raoul de Presles.
— Français 159, Bible historiale.
— Français 161 et 162, Bible historiale copiée par Geoffroi Godion.
— Français 169, Nouveau Testament.
— Français 174, Second volume de la Cité de Dieu.
— Français 204, Politiques, Économiques et Éthiques d'Aristote.
— Français 210, Problèmes d'Aristote, traduits par Evrart de Conti.
— Français 246, Compilation d'histoire universelle, datée de 1364.
— Français 269-272, Tite-Live en français.
— Français 823, les Pèlerinages de Guillaume de Degulleville, copie datée de 1393.
— Français 962, Psautier latin français.
— Français 1728, le Gouvernement des rois.
— Français 1950, l'Information des princes.
— Français 2813, Grandes Chroniques de France (XC).

Catalogue de la bibliothèque de Didot, vente de 1881, n° 65. — Les cotes ajoutées en chiffres romains à la fin de certains articles, entre parenthèses, renvoient aux notices sommaires dont les manuscrits correspondants ont été l'objet dans le chapitre XIII du présent ouvrage.

Bibliothèque nationale : Français 5707, Bible copiée en 1362 par Raoulet d'Orléans (XI).

— Français 10135, Grandes Chroniques de France (XCIII).

— Français 12593, Roman de la Rose.

— Français 16993, Propriétés des choses (XLII).

— Français 20090, Bible historiale (VIII).

— Français 22921, Lamentations de saint Bernard, etc.

— Français 24209, Guillaume de Tyr, en français.

— Français 24287, Version française du Policratique de Jean de Salisbury, par Denis Foullechat (LXII).

— Français 24388, Roman de la Rose. — On lit à la fin de ce manuscrit : « Iste liber emptus fuit a Petro dicto Chevalier, in vico novo Beate Marie Parisiensis a me supscripto : ST. REMENSIS. »

— Français 4508 des Nouvelles acquisitions, Épitres et évangiles en français (XIV).

— Français 4515 et 4516 des Nouvelles acquisitions, Voyages de Jean de Mandeville (LXXIII).

Bibliothèque Mazarine, ms. 1729, Légende dorée (LXXXII).

Bibliothèque Sainte-Geneviève, ms. 777, Tite-Live, en français (LXXX).

Musée Du Tuit à Paris, nº 95 du Catalogue de Rahir, Coutumier de Normandie.

Bibliothèque d'Angers, ms. 162, Premier volume de la Cité de Dieu, en français (XXXVIII).

Bibliothèque de Besançon, ms. 55, fragment d'un Bréviaire à l'usage des Dominicains, dans lequel, au fol. 92 vº, en tête de l'office de l'Avent, est une petite miniature à bordure tricolore (Notre-Seigneur sur les nuages venant juger les hommes).

— ms. 434, l'Enseignement des princes (LIX).

Bibliothèque de Bordeaux : ms. 730, Tite-Live en français (cité d'après le *Catalogue général*, t. XVIII, p. 372; une notice plus développée a été insérée dans le *Catalogue des manuscrits de la bibliothèque de Bordeaux*, publié en 1880 par M. Delpit, p. 311).

Musée Condé à Chantilli, Légende dorée (LXXXII).

Bibliothèque de Grenoble, ms. 42, la Bible en français par Raoul de Presles.

Cabinet du comte de Wasiers à Lille, Traduction des Politiques d'Aristote (LVI).

Bibliothèque de Lyon : ms. 182, jadis 116, troisième volume du

« Speculum historiale » de Vincent de Beauvais : « Explicit tercium volumen Speculi hystorialis, scriptum per Johannem de Germignyaco, anno Domini M° CCC° XLVI, die martis ante nativitatem ejusdem Domini. » (Cité d'après le *Catalogue général*, t. XXX, p. 37.)

Bibliothèque de Lyon : ms. 880, jadis 786, Grandes Chroniques de France, copiées par Perrin Le Cerf.

Bibliothèque royale de Belgique, ms. 2073, jadis 9507, le Livre des Abeilles de Thomas de Cantimpré (XLI).

— ms. 2902, jadis 9505, Traduction des Éthiques d'Aristote, par Nicole Orême.

— ms. 2904, jadis 11201, Traduction des Politiques et des Économiques d'Aristote, par Nicole Orême.

— ms. 2953, jadis 9091, Livre des Propriétés des choses (XLII).

— ms. 3421, jadis 9227, Légende dorée (LXXXII).

— ms. 9091, Épîtres de Sénèque en français (LVIII).

Bibliothèque de l'Université de Cambridge : DD. 5, 5, Partie d'été d'un bréviaire franciscain, ayant appartenu à Marie de Saint-Paul, comtesse de Pembroke. Ms. signalé par M. Paul Meyer, dans *Romania*, t. XV, p. 350.

Bibliothèque royale de Copenhague, fonds De Thott, fol. n° 6, Bible historiale (IX).

— fol. n° 429, Dernière partie du Miroir historial.

— fol. n° 431, Histoire universelle.

Bibliothèque de Genève, ms. français 77, Tite-Live en français.

Musée méermanno-westréenien, à La Haye. Bible historiale, copiée en 1372 (VII).

Bibliothèque de l'Université de Leyde, Voss. gall., fol. 3 A, premier volume du Miroir historial.

Musée britannique à Londres : Royal, 16, G. VII, Histoire universelle.

— Lansdowne, 1175, Premier volume de la Bible française de Raoul de Presles (LXV).

— Addit. 21143, Grandes Chroniques de France; exemplaire ayant porté le n° 8298.4 à la Bibliothèque du roi.

— Cabinet de M. H. Yates Thompson à Londres : les Heures de Jeanne de France, reine de Navarre.

Bibliothèque bodléienne, à Oxford : n° 249 des mss. Canonici, Misc. Seconde partie d'une Bible historiale. (Note de M. Paul Meyer.)

Collège Saint-Jean à Oxford : ms. 102, Traité de la sphère.

Cabinet de M. S. C. Cockerell, à Richmond Hill (Surrey). Roman de la Rose.

Bibliothèque universitaire de Turin : E. V., Heures de Savoie. (Brûlé en 1904.)

Bibliothèques inconnues : Roman de la Rose, exemplaire de la bibliothèque Didot, n° 33 de la vente de 1878. Peut-être l'exemplaire du cabinet de Paillet, annoncé dans le Bulletin mensuel de la librairie Damascène Morgand, février 1887, p. 101 et 102, n° 12199.

— Bible historiale en deux volumes reliés aux armes de François de Neuville Villeroy, archevêque de Lyon; en vente le 1er décembre 1891 chez Quaritch. Catalogue 48 de ce libraire, p. 34, article 261.

— Bible historiale, en deux volumes, ayant appartenu à la famille de Clermont-Tonnerre, puis à Lamoignon et au duc de Hamilton; annoncés sur le même catalogue, p. 33, n° 260.

— Deux feuillets d'un Missel, représentation de Dieu sur son trône et du Christ en croix assisté de sa mère et de saint Jean; vente de la bibliothèque Didot en 1884, n° 64.

— Exemplaire du Livre des Propriétés des choses, qui a porté le n° 34 dans le fonds Barrois et qui a été en vente en 1903 chez Olschki à Florence, et en 1905 chez Baer à Francfort [?].

Sur ces quatre-vingt-quatre manuscrits, il y en a vingt-trois ou vingt-quatre tout au plus qui soient reconnus avoir été possédés par Charles V. Il n'est donc pas possible d'adopter l'opinion de Paulin Paris et de Lacabane, qui croyaient que les miniatures encadrées de bordures tricolores annoncent toujours le règne de Charles V[1]. A coup sûr, l'encadrement tricolore n'est pas un caractère spécial aux livres faits pour Charles V. Il y a plus. Cet ornement ne peut pas même être donné comme exclusivement propre aux manuscrits décorés par les enlumineurs de ce roi ou

1. « La bande tricolore qui encadre la première miniature et qui se rapporte toujours au règne de Charles V... » P. Paris, *Les Manuscrits françois*, t. I, p. 3. Cf. l'édit. des *Grandes Chroniques*, t. VI, p. 493, dans laquelle l'auteur ne maintient pas son opinion sur la valeur des bandes tricolores. — Voici ce que dit Lacabane (*Bibliothèque de l'École des chartes*, 1840-1841, t. II, p. 71), à l'occasion du ms. des Grandes Chroniques aujourd'hui coté 2813 : « La bande tricolore qui en accompagne les miniatures prouverait suffisamment qu'il a appartenu à Charles V. En effet, cette bande, quelle qu'en soit l'origine ou la signification, annonce toujours le règne de ce roi. »

exécutés sous son règne. On le trouve aux fol. 1 et 15 du manuscrit français 823 qui porte, au fol. 168 v°, une date authentique : « L'an M. CCC. IIII^xx et XIII, le pénultime jour d'avril. » Je dois encore faire observer que la bordure tricolore entoure les armes de la famille d'Orgemont sur huit manuscrits venus du chapitre de Notre-Dame de Paris et aujourd'hui conservés à la Bibliothèque nationale, n°s 16759, 16771, 16776, 16780, 17217, 17222, 17234 et 17272 du fonds latin. Paulin Paris et Lacabane, qui attribuaient la possession de ces volumes à Pierre d'Orgemont, chancelier de Charles V, supposaient que le chancelier avait fait travailler pour lui les enlumineurs de son maître. Mais comme, selon toute apparence, ces manuscrits ont appartenu, non pas au chancelier, mais à son fils, Pierre d'Orgemont, évêque de Paris, depuis 1384 jusqu'en 1409, ils ne peuvent être invoqués à l'appui de l'opinion que j'ai cru devoir combattre. Il est donc prudent de ne pas se prononcer d'une manière absolue sur la signification des encadrements tricolores; jusqu'à présent, on n'y peut voir qu'un système de décoration qui a été principalement en vogue à Paris dans la seconde moitié du XIVe siècle. Peut-être même faut-il en faire remonter l'origine à la première moitié de ce siècle : on trouve en effet la bande tricolore sur plusieurs pages du manuscrit latin 13836[1], qui date, selon toute apparence, du règne de Philippe le Long, et dont les miniatures ne semblent avoir été ni ajoutées ni retouchées à une époque postérieure.

1. Fol. 43, 85, 87 et 101 v°. Je crois que la pièce de vers par laquelle le scribe Guillaume L'Escot fait hommage de son travail à Philippe le Long (*Guillermi pennula Scoti || Librum scripsit...*) s'applique également au ms. latin 13836 et au ms. français 2090-2092. Voir *Notices et extraits des manuscrits*, t. XXI, part. II, p. 257 et 258.

VIII.

Écrivains et enlumineurs qui ont travaillé pour Charles V.

Charles V employa pour copier et décorer ses manuscrits les plus habiles calligraphes et enlumineurs de Paris. Les noms de plusieurs d'entre eux nous sont connus. Je commence par les copistes.

Henri L'Uilier, libraire de Paris, qui vendit en 1370 un livre à Jean, duc de Berry[1], est qualifié d'écrivain du roi le 29 mai 1371, dans un mandement relatif à des fournitures d'étoffes pour faire des couvertures de grand luxe à un livre appelé le Gouvernement des princes et à plusieurs autres[2]. Le titre de libraire du roi lui est donné en 1373, dans un acte concernant la maison qu'il possédait à Paris rue Neuve-Notre-Dame et à laquelle pendait pour enseigne l'écu de Notre-Dame[3].

Henri du Trevou. — On connaît quatre volumes sur lesquels cet habile copiste a mis son nom :

A la Bibliothèque nationale, le ms. français 1728 : le Gouvernement des rois, etc., — et le ms. français 1950 : le Livre de l'Information des princes, daté de 1379;

A la Bibliothèque royale de Belgique, le ms. 2953 (jadis 9507) : le Livre de Thomas de Cantimpré, le Bien universel des mouches à miel, que Charles V fit écrire en 1372;

1. Compte cité par le comte de Toulgoet dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires du Centre*, t. XVII, p. 142.

2. « Pour demi alne et demi quartier de baudequin d'oultremer, vert et rouge, à Henry L'Uillier, nostre escripvain, pour faire une couverture à un livre appellé le Gouvernement des princes, et plusieurs autres... » Pièces justificatives, VII, année 1369.

3. Archives nationales, S. 4069, n° 1.

Au Musée britannique, le n° 1175 du fonds Lansdowne : second volume de la traduction de la Bible par Raoul de Presles.

Paulin Paris a cru reconnaître la main de Henri du Trevou dans la première partie du ms. français 2813, l'exemplaire des *Grandes Chroniques* de France copié pour Charles V.

Henri du Trevou[1] s'adonnait au commerce des livres. Le 21 février 1395 (n. st.), il servit d'intermédiaire au carme Jean Golein pour faire acheter au duc d'Orléans un exemplaire du Rational des divins offices, que ce religieux avait traduit, une vingtaine d'années auparavant, pour le roi Charles V.

Jean L'Avenant est qualifié de « scriptor librorum regis », dans une lettre du 29 avril 1364, qui lui assignait des gages de quatre sous par jour[2].

En 1350, Jean L'Avenant avait touché une somme de 8 l. t. pour travaux exécutés aux bréviaires de Jean, duc de Normandie[3].

Oudin de Carvanay. — Paulin Paris[4] a cru reconnaître la main d'Oudin de Carvanay dans la seconde partie de l'exemplaire des *Grandes Chroniques* que Charles V se fit

1. « Henri du Trevou, libraire, en son nom et en faisant fort en ceste partie de maistre Jehan Goulain, maistre en theologie, confesse avoir eu et receu de Godefroy Le Fèvre, varlet de chambre et apoticaire de monseigneur le duc d'Orleans, cent livres tournois, qui leur sont deubz pour la vente d'un livre en françois appelé le Racionnel des divins offices. Ledit Henry promet acquitter le [dit] seigneur et le dit Geffroy envers le dit maistre Jehan et tous autres... » Le Roux de Lincy, *La Bibliothèque de Charles d'Orléans*, p. 33, n° 8. — L'édition porte : *Henry de Trenon*. Le marquis de Laborde, ayant à citer une quittance (*Les Ducs de Bourgogne*, t. III, p. 98, n° 5650), avait adopté la forme *Tienon*.

2. Mémorial D de la Chambre des comptes, dans le recueil de Menant, t. VII, fol. 66 v°. (Bibliothèque de Rouen, n° 3404.)

3. Archives nationales, reg. KK. 7, fol. 71 v°.

4. *Les Manuscrits françois*, t. VI, p. 355.

copier peu de temps avant sa mort[1]; mais l'attribution est douteuse.

Le manuscrit français 823, bel exemplaire des Pèlerinages de Guillaume de Degulleville, nous fournit un exemple authentique de l'écriture d'Oudin de Carvanay; il se termine par quelques vers du copiste :

Ci-après commence une oroison de Nostre-Dame, que celui qui escripst ce livre fist.

O très glorieuse Marie,
Vierge, de Dieu mère et amie,
Dame des cielx et de tous anges,
Joïe de tous sains et archanges,
Nostre confort, nostre esperance,
Dame, faites-nous delivrance
Enfin de maulz, si que puission
Cognoistre en recepcion,
Au point de la mort, vostre fils.
Royne puissant, qui jadis
Vintes Teofil, vostre amy,
Acquiter du faulx ennemy,
Nous commendons, très chiere dame,
A vous nostre corps et nostre ame,
Yci tant com sommes en vie.
Amen, chascun de nous en die.

Oudin de Caryanay n'était pas le seul copiste qui s'adonnât à la versification. Je vais avoir à citer plusieurs pièces de vers que le plus célèbre écrivain de Charles V, Raoulet d'Orléans, a semées dans les livres qu'il a calligraphiés.

Raoulet d'Orléans. — La revue des écrivains employés par Charles V se terminera par le nom du plus célèbre d'entre eux, Raoulet d'Orléans, à la plume duquel nous devons une douzaine de volumes, dont plusieurs sont des chefs-d'œuvre calligraphiques.

1. Ms. français 2813.

1° Le plus ancien est une petite Bible historiale, dédiée au dauphin Charles, dont le second tome seul nous est parvenu (ms. français 5707). La transcription en fut achevée le 20 décembre 1362, comme nous l'apprend la souscription tracée sur le fol. 367 v°, à côté d'une note autographe de Charles V :

Ci fine l'Apocalipse saint Jehan, || parfaite par Raoulet d'Orliens, le || vintiesme jour de decembre, l'an || mil trois cens soisante et deus.

Les trois dernières lignes de cette souscription ont été effacées, et c'est seulement très récemment, et en essayant de divers jeux de lumière, que je suis parvenu à les lire; elles ont échappé à la photographie.

La copie terminée, sur un dernier feuillet, au-dessous d'une charmante miniature représentant le Dauphin en prières devant la Vierge, près d'un pupitre recouvert d'un tapis aux armes de France et de Dauphiné; Raoulet ajouta une prière qui, dans sa pensée, devait être récitée par *Charles, ainsné fils du roy de France, duc de Normandie et dalphin de Viennoys*. Ce sont là les mots que nous offrent en acrostiche les lettres initiales des vers de la prière :

*C*ourtoise Vierge, fille et mère,
*H*onnorée du très doulz père,
*A*uquel nuls n'a comparoison,
*R*ecevez en gré m'oroison.
*L*e loyer estes de bien fait,
*E*n vous est tretout bien parfait.
*S*i vueil mettre toute m'entente
A vous servir, com excellente,
*I*mpossible de mortel vice,
*N*ommée mère de justice,
*S*eur tous les ciex estes assise,
*N'*onques pour riens ne fustes mise
*E*nz ou siege de deité
*F*ors pour sauver humanité.
*I*oie des anges, si vous pri

*L*oiaument, d'umble cuer, merci,
*S*i vraiement, com le salu
*D*e sauvement, qui tant valu
U monde, vous dist Gabriel,
*R*endant respons qui moult fu bel,
*O*uquel char et sanc déité
Y prist avec l'humanité;
*D*ieu le très hault souverain père,
*E*n vous com sa très douce mère
*F*iablement se heberga;
*R*aison fu quant il s'i loga.
*A*près cil qui onc ne menti
*N*oblement de vous se parti,
*C'*onques mais tele departie
*E*n ce monde ne fu oÿe,
*D*e vierge naistre purement
U monde sans corrumpement.
*C*il qui toutes choses puet faire,
*D*ont après, par divin mistère,
*E*n vie de mort surrexi,
*N*ous le savons tretous de fi.
*O*r vous suppli, très doulz ymage,
*R*oyne de l'umain lignage,
*M*ère Dieu, pour toutes loenges,
*A*uquel nom s'enclinent les anges,
*N*ourricière des orphelins,
*D*roit port à tous bons pelerins,
*J*oie de tous desconfortez,
*E*n qui soulas et grant bontez
*E*t tout bon conseil et aÿe
*T*reuve cil qui de cuer vous prie.
*D*epriez li que par sa grace
*A*ions pour demourer espace
*L*à sus ou ciel où il monta,
*P*our ce que de mal s'exenta.
*H*onnorablement à sa destre
*I*hesu, le très douls roy celestre,
*N*oble siège vous ordena
*D*essus toutes et vous donna
*E*l chief couronne de salut;
U monde n'a qui ce valut.
*I*ointes mains et d'umble courage

*E*n vostre très digne servage,
*N*oble dame, me recevez,
*N*o procureur estre devez
*O*u ciel, où perdurablement
Y puissons manoir sauvement
*S*ans faillir avecques les siens.

De tous ces vers enluminez
Par ordre les testes prenez,
Si vous sera moult bien descript
Pour qui cest livre fu escript.
Et fu parfait, que je ne mente,
L'an mil CCC trois et LX.

Ces vers sont évidemment l'œuvre de Raoulet d'Orléans. Nous allons voir qu'il se plaisait à insérer dans ses copies des échantillons de son talent de rimeur, fantaisies de meilleur goût que les étranges interpolations d'un autre copiste contemporain, Raoul Tainguy, dont le regretté Siméon Luce[1] a spirituellement tiré le nom de l'oubli.

2° Après la Bible historiale de 1362 doit prendre place une copie de la traduction du livre de Jacques de Cessoles, la Moralité sur le jeu des échecs, terminée par ces mots : « Et fu escript de Raoulet d'Orléans, l'an de grace mil « III^c LX et VII. » L'existence en est attestée par une copie du XVe siècle, ms. français 1169 de la Bibliothèque nationale, dans laquelle a été servilement reproduite la souscription de l'exemplaire exécuté en 1367.

3° En 1368, Raoulet d'Orléans copia les Quarante homélies de saint Grégoire et le traité de l'Arrhe de l'âme par Hugues de Saint-Victor, dans un volume destiné au roi Charles V et qui est aujourd'hui conservé à la bibliothèque

1. En tête du t. II des *Œuvres* d'Eustache Deschamps, p. VI-XVI. — Outre les manuscrits cités par Luce, M. Camus a cité un exemplaire de la traduction de Végèce copié par Raoul Tainguy, conservé à Gênes dans la bibliothèque du duc de Gênes; voir *Romania*, 1896, t. XXV, p. 393.

de l'Arsenal sous le n° 2247. Nous y lisons, à la fin de la première partie :

Ci fine le livre que saint Gregoire pape fist des Omelies sur XL euvangiles, exposées moult noblement; et fut parfait et escript par Raoulet d'Orliens, l'an de grace mil CCC LXVIII, qui fut le quint an du règne au très noble roy Charles, roy de France, que Dieux vueille garder en corps et en ame de tous ennemis visibles et non visibles. Amen.

4° En 1371, Gervais Chrétien, premier physicien du roi Charles V, offrit à son maître un bel exemplaire des Voyages de Jean de Mandeville[1], qu'il avait fait écrire par Raoulet d'Orléans :

Ce livre cy fist escrire honnorables homs, sages et discret maistre Gervaise Crestien, maistre en medicine et premier phisicien de très puissant, noble et excellent prince Charles, par la grace de Dieu roy de France. Escript par Raoulet d'Orliens, l'an de grace mil CCC LXXI, le XVIIIe jour de septembre.

5° Sous l'année 1372 se place la splendide Bible historiale[2] que Jean de Vaudetar fit écrire par Raoulet d'Orléans pour être offerte à Charles V. Le copiste a mis à la fin une longue pièce de vers, dans laquelle il vante la richesse des illustrations du livre :

Onques je ne vi en ma vie
Bible d'ystoires si garnie,

et rappelle qu'il avait déjà copié trois autres bibles, dont l'une a été citée cinq pages plus haut. La pièce mérite d'être publiée dans son entier :

Ci fine la Bible en françois;
Plus ne vous en diray, ainçois
Vueil supplier la souveraine,
Qui de misericorde est fontaine,

1. Mss. français 4515-4516 du fonds des Nouvelles acquisitions.
2. Au musée méermanno-westréenien de La Haye.

Et son doulz filz qu'elle porta,
Car en eulz il grant confort a,
Qu'il vueillent garder de contraire
Vaudeterre, qui la fist faire,
Et Raoulet d'Orliens, qui l'escrist,
Qui rent graces à Jhesus Crist,
Et à sa mére, de cuer pieu,
Quant donné li ont temps et lieu
D'un si très digne livre faire,
Qui à tous crestiens doit plaire,
Qui du lirre auront cognoissance.
Et dit, puis qu'il issi d'enfance,
Que c'est la quarte pour certain
Qu'il a escripte de sa main,
Et la moitié d'une pour voir,
Que l'en doit bien ramentevoir,
Qui fu faite pour excellans
Princes Charles le roy des Frans,
Que Dieux vueille si bien conduyre
Qu'ennemy ne li puisse nuyre,
Ne visible ne non visible,
Ne nesune chose nuysible,
Et quant du siècle departie
Fera, que Dieux de sa partie
Le retiengne senz detrier.
Or vueilliez Dieu pour moy prier,
Que par sa digne mort amère,
Que il souffri present sa mère,
Ausquelz deus moult me reconforte,
Car il sont du ciel seule porte,
Que de tout pechié me deslace,
Et en sa douce amour m'enlace,
Mon cuer face en li si lacier,
Que riens ne l'en puist deslacier,
Si que en paradis me face
Veoir Jhesu Crist face à face.
Amen.
A vous, Charles, roy plain d'onnour,
Qui de sapience la flour
Estes sur tous les roys du monde,
Pour le grant bien qu'en vous habonde,
Presente et donne cestui livre,

Et à genolz cy le vous livre,
Jehan Vaudetar, votre servant,
Qui est cy figuré devant.
C'onques je ne vi en ma vie
Bible d'ystoires si garnie,
D'une main pourtraites et faites,
Pour lesquelles il en a faites
Pluseurs alées et venues,
Soir et matin, par my les rues,
Et mainte pluye sus son chief,
Ains qu'il en soit venu à chief.
Si fu au prince sus nommé
Ce livre baillé et donné
Par ledit Jehan, que je ne mente,
L'an mil CCC XII et soixante
De bon cuer, et vausist mil mars,
XXVIII jours ou mois de mars.

6° Peu après que Nicole Oresme eut terminé la traduction des Éthiques, des Politiques et des Économiques d'Aristote, c'est-à-dire en 1376, le roi s'en fit faire par Raoulet d'Orléans une très élégante copie, en deux volumes de petit format, dont le premier est au Musée Méermanno-Westréenien et le second à la Bibliothèque royale de La Haye. Raoulet a inscrit son nom dans l'un et dans l'autre. A la fin du premier nous lisons :

Ci fine le livre d'Éthiques, lequel fit faire très noble, très excellent et vray catholique prince Charles le quint, par la grace et loenge de Dieu roy de France, et l'escripst Raoulet d'Orliens, l'an mil CCC. LXXVI. Deo gratias.

Le copiste a tracé cette note dans le second :

Je Raoulet d'Orliens, qui l'escri, ay mis le texte premier, ainsi signé T; et après la glose s'ensuit, ainsi signée O, qui fait *Oresme*.

7° De 1376, il nous faut descendre jusqu'en 1396 pour rencontrer une œuvre datée de Raoulet d'Orléans : le premier tome d'un Miroir historial en français, que Louis, duc

d'Orléans, se fit copier sous la direction de Thévenin Angevin en quatre grands volumes[1]. L'écrivain s'est fait connaître à la fin du premier :

Ci fine le premier volume du livre dit Mireoir hystorial, escript par Raoulet d'Orliens, l'an mil trois cens quatre vins et seize :

Parfait à Dieu graces rendy,
De juing le premier vendredy.

C'est probablement dans la période écoulée entre 1376 et 1396 que furent exécutées les copies dont il me reste à parler.

8° Le manuscrit français 12465 de la Bibliothèque nationale, contenant le Pèlerinage de l'âme de Guillaume de Degulleville, se termine par la souscription :

Ci fine le Pelerinage de l'ame. R. D'ORLIENS.

9° Le manuscrit additionnel 15420 du Musée britannique, qui vient de la bibliothèque du duc de Sussex, contient la traduction en vers des Heures de Notre-Dame et des Sept psaumes de la pénitence, à la suite desquels (fol. 73) se lisent des vers de notre Raoulet, dont je dois la transcription à l'obligeance de M. Paul Meyer :

Or prions tous d'umble courage
Le Dieu qui nous fist à s'ymage,
Et la doulce Vierge benigne,
Sur toutes femmes la plus digne,
Pour qui amour heures ay dites
En françoys cy devant escriptes,
Que, par leur très sainte pitié,
Mettent paix en crestienté,
Et soit par eulx l'Église mise
Ou saint estat et en la guise

1. Les trois premiers sont conservés à la Bibliothèque nationale sous les nos 312, 313 et 314 du fonds français. J'en ai donné la description dans la *Gazette archéologique*, année 1886.

Qu'estoit quant saint Pierre vivoit;
Aussi au roy anglois octroit
Grace de si bien gouverner
Qu'en paradis puisse regner,
Que chascun doit à Dieu requerre,
Et qu'ilz sauvent les biens de terre
Et nous face tant ses amis
Qu'enfin soion en gloire mis.

10° Un exemplaire de la traduction en vers de la *Consolation* de Boèce, indûment attribuée à Charles, duc d'Orléans, a été incontestablement copié par Raoulet d'Orléans, qui l'a enrichi de vers de sa façon :

C'est le Congié de l'escrivain.
Icy en droit fine Boëce,
En qui pevent trouver l'adresce
Homs et femmes, par ses recors,
A sauver leurs ames et corps,
Non pas eulz laissier tourmenter
De desespoir, ne seurmonter
En orgueil, l'ort pechié terrible,
Le plus grief de tous et horrible;
Ainçois est d'avoir pacience,
Nuit et jour, et querre science
Glorieuse pour Dieu amer,
Requerir, servir, honnorer,
Et la doulce vierge Marie,
Sur tous les cielx d'ange chierie,
En qui divine pourvéance
Se mist et ot double substance
Merveilleuse pour nostre amour,
Ausquelz priërons, sans demour,
Jointes mains, que ilz gardent d'yre
Li vaillans homs qui fist escrire
Le livre assez bien compassez,
Et les ames des trespassez
Vueillent garder de maulx liens.
R. dit Amen d'Orliens.
Qui cest escript à droit verra,
Nom et seurnom y trouverra.

Le vers : *R. dit Amen d'Orliens*, doit certainement s'interpréter : « L'écrivain Raoulet d'Orléans dit Amen. »

Les initiales des vers du Congé de l'écrivain donnent en acrostiche le nom de JEHAN DE LANGRES ESMAILLEUR, c'est-à-dire, selon toute apparence, Jean de Langres, qui fut garde de l'orfèvrerie de Paris de 1382 à 1400. C'est apparemment « li vaillans homs qui fist escrire le livre ».

J'ai publié sur le manuscrit français 1982 des Nouvelles acquisitions une notice, qui a été imprimée dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*, 1873, t. XXXIV, p. 5-32, et dans le tome II de mon *Inventaire des mss. français de la Bibliothèque nationale*, p. 334-346. — S'il fallait s'en rapporter à la souscription du ms. français 12459, un clerc Jehan de Langres aurait copié la Consolation de Boèce en 1414.

Je clos cette énumération par l'indication d'un manuscrit qui a fait partie de la librairie des ducs de Milan et dont le sort actuel est inconnu. C'était probablement un exemplaire du Roman de Renard, qui est indiqué en ces termes dans le Catalogue de la librairie de Pavie en 1426, publié par le marquis d'Adda[1] :

Liber in rithmo gallico, mediocris voluminis, de Proprietatibus animalium, copertus corio rubeo sculpto, tractans de vulpe cum aliis animalibus. Incipit : « Qui le bien set », et finitur « Raulet de Auriens ». Sign. D LXXX VIII.

Nous manquons à peu près complètement de renseignements sur les artistes qui ont fait preuve d'un véritable talent et d'une grande richesse d'imagination en semant à profusion des ornements de tout genre et des miniatures de toute taille sur les pages des livres de Charles V. Le hasard nous a conservé le nom d'un enlumineur et d'une

1. *Indagini sulla libreria Visconteo-Sforzesca del castello di Pavia*, parte I, p. 29, n° 300.

« enlumineresse », Jean Le Noir et Bourgot, sa fille, qui étaient passés du service de la duchesse de Bar à celui du roi Jean et du dauphin Charles. Celui-ci leur donna en 1358 une maison sise à Paris, rue Troussevache[1]. Un compte du duc de Berry lui donne en 1375 le titre d'enlumineur du roi et de monseigneur le duc[2].

On doit peut-être considérer comme un des enlumineurs de Charles V un certain Remiet, auquel s'adresse une notule mise en marge du fol. 18 v° dans un exemplaire des Pèlerinages de Guillaume de Degulleville, dont il a été question un peu plus haut : « Remiet, ne faites rien cy; car je y feray « une figure qui y doit estre. » Ce Remiet pourrait bien être Pierre Remiot, enlumineur, qui reçut 100 sous parisis en 1396 pour avoir « enluminé et cadelé à images d'or et « fines couleurs » un tableau auquel est transcrit la bulle du pape, pardons et indulgences accordés aux fidèles qui entendaient la messe dans la chapelle du duc d'Orléans au couvent des Célestins de Paris[3].

On n'a pu jusqu'ici déterminer la part que prirent à la décoration des livres du Roi les peintres qui du temps de Charles V travaillèrent à l'embellissement des églises et des châteaux. Un seul nom doit être retenu dans une étude uniquement consacrée à la librairie du Louvre : celui de Jean de Bruges, l'auteur du grand portrait qu'on admire à La Haye au commencement de la très belle bible offerte au Roi par Jean de Vaudetar en 1372. L'œuvre parut assez remarquable pour que, contrairement à l'usage, on ait pris soin d'y juxtaposer une inscription solennelle, tracée en grosse minuscule d'or et coupée en dix lignes :

ANNO DOMINI MILLESIMO TRECENTESIMO SEPTUAGESIMO PRIMO,

1. Appendice, V, d'après le registre XC du Trésor des chartes, n° 4.
2. Champeaux et Gauchery, *Travaux d'art exécutés pour Jean de France, duc de Berry*, p. 118.
3. Quittance analysée dans le ms. français 10431, p. 277.

ISTUD OPUS PICTUM FUIT AD PRECEPTUM ET HONOREM ILLUSTRIS PRINCIPIS KAROLI, REGIS FRANCIE, ETATIS SUE TRICESIMO QUINTO ET REGNI SUI OCTAVO, ET JOHANNES DE BRUGIS, PICTOR REGIS PREDICTI, FECIT HANC PICTURAM PROPRIA SUA MANU.

Au sujet de Jean de Bruges, je me borne à citer un texte emprunté aux comptes de Jean, duc de Berry[1] :

A Jehan de Burges (*sic*), paintre et varlet de chambre du Roy nostre sire, pour don à lui fait par monseigneur le duc de la somme de vi^{xx} frans, pour les bons services qu'il lui a faiz en faisant certaines pourtraitures pour mondit seigneur, par son mandement adreçant aux gens des comptes de mondit seigneur, donné le ve jour de mars CCC IIII^{xx}, et lettres closes escriptes de la propre main de mondit seigneur, données le xe jour de janvier l'an MCCCLXXVIII, vi^{xx} frans.

La peine que le duc de Berry prenait d'écrire de sa propre main pour presser le paiement d'une somme due à Jean de Bruges montre en quelle estime il tenait cet artiste.

1. Archives nationales, KK. 242, fol. 102. Je dois la communication de ce texte à mon ami M. Henri Moranvillé.

IX.

Traducteurs.

Il n'entre pas dans mon plan de passer en revue les ouvrages qui ont été composés en France sous le règne de Charles V et dont plusieurs des auteurs ont dû être encouragés par des subventions du roi. Je rappellerai seulement d'un mot le Songe du verger, à la composition duquel il paraît s'être vivement intéressé, et dont le manuscrit original, portant jadis la signature royale, est conservé au Musée britannique[1]; deux ouvrages (les Vies des papes[2] et un Commentaire sur la règle de saint Benoît[3]), dont l'auteur, son chapelain et ambassadeur, Pierre Bohier, lui fit hommage, en les faisant précéder d'épîtres dédicatoires; et un petit « traictié de l'estat, science et pratique de l'art « de bergerie », dont il existe plusieurs éditions gothiques[4] et qui se présente comme une œuvre composée en 1379, sur l'ordre du roi, par le bon berger Jean de Brie.

Si je laisse de côté l'histoire générale des lettres et des sciences au temps de Charles V, je dois entrer dans quelques détails sur les traductions qu'il fit exécuter d'un assez grand nombre de textes latins dont il voulait que les clercs ne fussent pas seuls à tirer parti. Le caractère

1. Voir plus loin, chap. XIII, notice XCVII.

2. On trouvera à l'Appendice (XIII) la lettre dédicatoire de cet ouvrage. Pierre Bohier vante le goût du roi pour la lecture et le soin qu'il prenait de former une bibliothèque comparable à celle d'Alexandrie.

3. Copie du XVIIe siècle dans le ms. latin 13806. Une note jointe à ce manuscrit mentionne la présence d'un exemplaire de cet ouvrage dans la bibliothèque du couvent des Célestins de Paris.

4. La Bibliothèque nationale (Réserve, S. 1001) possède un exemplaire de l'édition qui paraît la plus ancienne et qui est sortie de l'atelier parisien de Simon Vostre.

et l'utilité de cette entreprise n'ont pas échappé aux contemporains. Voici en quels termes y fait allusion un sergent Jacques Bauchant, en présentant au roi sa traduction des Voies de Dieu : « Ceste noble affection de faire « translater livres, especialment historiens et moraulx, « avés vous eu tous dis en volenté et propos, et est chose « ainsi comme toute notoire[1]. » De son côté, Christine de Pisan ne craint pas d'entrer à ce sujet dans des détails longs et circonstanciés :

Non obstant que bien entendist le latin, et que ja ne feust besoing que on lui exposast, de si grant providence fu, pour la grant amour qu'il avoit à ses successeurs, que au temps à venir les voult pourveoir d'enseignemens et sciences introduisables à toutes vertus, dont pour celle cause fist par solempnelz maistres, souffisans en toutes les sciences et ars, translater de latin en françois tous les plus notables livres, si comme la Bible en III manières, c'est assavoir le teste, et puis le teste et les gloses ensemble, et puis d'une autre manière alégorisée. Item le grant livre de saint Augustin de la Cité de Dieu. Item le livre du Ciel et du Monde. Item le livre de saint Augustin de Soliloquio. Item des livres de Aristote Éthiques et Politiques, et mettre nouveaux exemples. Item Végèce de chevalerie. Item les XIX livres des Propriétés des choses. Item Valerius Maximus. Item Policratique. Item Titulivius, et très grant foison d'aultres, comme sanz cesser y eust maistres qui grans gages en recevoient de ce embesoignés[2].

La même Christine de Pisan, dans son poème intitulé le *Chemin de long estude,* indique avec une grande précision le but que le roi se proposait :

Fist-il pour celle entention
Mainte noble translacion,
Qui oncques mès n'ot esté faitte,
Et moult fu noble œuvre et perfaitte,
Faire en françois du latin traire,
Pour les cuers des François attraire

1. Préface de la traduction des Voies de Dieu, ms. français 1792.
2. *Faits de Charles V*, III, XII. J'ai suivi pour cette citation le texte du ms. français 10153.

A nobles meurs par bon exemple.
Combien que le latin tout emple
Entendist, les voult il avoir,
Affin de ses hoirs esmouvoir
A vertu, qui pas n'entendroient
Le latin, si se entendroient[1].

Au témoignage de Christine de Pisan viennent se joindre ceux de Denis Foulechat et de Raoul de Presles. Le premier de ces auteurs nous avertit, au commencement de la traduction du Polycratique[2], que Charles V l'a chargé de cette besogne, « afin que toutes gens s'i puissent grandement « profiter ». Raoul de Presles s'adressant au Roi lui-même ne tient pas un autre langage : « Vous avez, lui dit-il[3], « fait translater pluseurs livres, tant pour plaire à vous, « comme pour proufiter à voz subgés... Vous avez voulu « estre translaté de latin en françois, pour le proufit et uti- « lité de vostre roiaume, de vostre pueple et de toute cres- « tienté, c'est assavoir le livre de monseigneur saint Augus- « tin de la Cité de Dieu. » Il paraît que les termes « pour « l'utilité du roiaume et de toute la chrestienté » se trouvaient dans le mandement même par lequel Charles V allouait des fonds à Raoul de Presles pour l'indemniser de son travail[4].

Le choix des ouvrages à traduire ne fut point renfermé dans d'étroites limites : les textes sacrés ne firent point négliger les textes profanes, et les auteurs de l'antiquité ne

1. Ms. français 1188, fol. 81.

2. Préface mise en tête du ms. français 24287. — Le frontispice représente Charles V lisant le Polycratique.

3. Prologue de la traduction de la Cité de Dieu.

4. Van Praet cite, probablement d'après une note manuscrite de Boivin, un mandement du roi, en date du 28 octobre 1371, chargeant Raoul de Presles de traduire la Cité de Dieu, « pour l'utilité de luy, du royaume et de toute la « chrestienté ». *Inventaire des livres de l'ancienne bibliothèque du Louvre*, p. 43. L'extrait rapporté par Van Praet a été tiré du compte de Jean Laisnier, receveur général des aides en 1371. Voir plus loin, p. 109, et plus haut, p. 1 et 2.

furent point sacrifiés à ceux des derniers siècles. On demanda des représentants à toutes les époques comme à toutes les branches de la littérature.

Il y aurait à coup sûr une belle étude à faire sur l'ensemble des traductions que Charles V, suivant sur ce point les traces de son père, fit entreprendre, et qui, pour la plupart, furent promptement menées à bonne fin. On s'étonne qu'un tel sujet, mis plusieurs fois en concours par l'Académie des inscriptions, n'ait point encore été traité. Comme travail préparatoire, j'insère ici les notes que j'ai été amené à réunir en recherchant et examinant les manuscrits de l'ancienne librairie du Louvre. Je les présente en suivant l'ordre alphabétique des noms des traducteurs.

Denis Foulechat.

La traduction du Polycratique de Jean de Salisbury fut entreprise sous les auspices de Charles V. L'exemplaire de cette traduction, qui est à la Bibliothèque nationale sous le n° 24287 du fonds français, et qui est sans doute un des exemplaires originaux, s'ouvre par une rubrique qui annonce que l'ouvrage avait été commandé par le Roi.

Ci commence le prologue sur la translacion d'un livre appellé Policratique, composé de très excellent docteur maistre Jehan de Salusbery, lequel fist translater de latin en françois très excellent et puissant, très crestien et misericort prince, le très noble roy de France Charles quint de ce nom, l'an de grace M. CCC. LXXII, et de son règne le IXe...

Le traducteur le déclare nettement dans un épilogue adressé au roi (fol. 296) :

Quant je os oÿ et entendu que il vous plaisoit et vouliés que je translatasse le livre qui est appelé Policraticon et le meisse de latin en romans, je n'osé pour rien contredire.

Le nom du traducteur n'est pas douteux; il est écrit en

toutes lettres dans l'inventaire de Gilles Malet (A 228, B 231) : « Policraticon, translaté en françois par frère Denys « Foulechat[1]... » Le texte même de l'ouvrage confirme cette attribution. Le prologue se termine par une invocation à saint Denis[2], qui serait difficile à expliquer si le traducteur n'avait pas eu saint Denis pour patron. Il y a plus, le nom de Denis Foulechat, sous une forme énigmatique, est en toutes lettres au commencement de l'ouvrage, et le traducteur nous a livré le mot de l'énigme dans une petite pièce de vers mise à la fin du livre (fol. 296) :

Ici est finé le livre de très excellent et très noble docteur et parfait en plusieurs sciences, comme le livre le monstre, qui est appellé Policraticon, compilé de maistre Jehan Salusberien, translaté de latin en françois.

Le translateur pas ne se nomme,
Car n'est pas amé de tout homme;
Mais qui à l'arbre de science,
Comme dit est, retournera,
Il en venra à congnoissance
Par les rainsseaus qu'il trouvera :
Prengne les chiefs par droite ligne
Et les mette com dens de pigne,
Il y verra par droite voie.
Or li veulle Diex donner joie.
Amen.
Si le voulez plus clerement
Où son nom par les chiefs applique,
Retournez au commencement
Du livre, en l'Entetique[3].

1. Ce religieux, qui appartenait à l'ordre de saint François, a été parfois appelé SOULECHAT, par suite d'une mauvaise lecture. Voir Sbaralea, *Scriptores ordinis s. Francisci*, p. 220, et *Hist. litt. de la France*, t. XIV, p. 112. Il faut surtout consulter les textes auxquels la table du tome III du *Chartul. univ. Paris.* renvoie, sous le nom *Dionysius Foulechat.*

2. « Si me vueille Dieu donner grace de le parfaire... Et monseigneur saint « Denys la me vueille empetrer... » Ms. 24287, fol. 5 v°.

3. La traduction de l'Entétique est dans le manuscrit latin 6416 de la Bibliothèque nationale (fol. 3), qui contient le texte latin du Polycratique. Les auteurs du Catalogue des manuscrits du roi (t. IV, p. 241) ont attribué cette

Suivant ce conseil, reportons-nous au commencement du livre pour examiner dans l' « Entétique » les « chefs de ligne », c'est-à-dire les premières lettres des phrases. D'un coup d'œil nous constatons qu'en réunissant ces initiales nous obtenons le nom de DENIS FOULLECHAT.

Doulz filz, très chierement amé...
Et point ton pié si n'entrera...
Nulle chose ne te soit si seure...
Il te doit tous temps estre en memoire...
Se tu en ys par aventure...
Fais que ta dextre si porte le bourdon...
Or t'avise que tu soies estranges...
Va et quelque part tu yras...
La foy du seigneur de ton hostel...
Les fols et ceuls qui sont trop sages...
Et celui qui amera verité...
Celui par droit de patronage...
Humblement dont doit estre...
Au premier de cuer diligent...
Tu trouveras à plain...

Denis Foulechat avait travaillé sans avoir les ressources nécessaires pour remplir comme il l'aurait voulu la tâche qui lui avait été imposée; il avait laissé en souffrance des passages qu'il espérait pouvoir améliorer s'il lui était donné de revenir à Paris[1]. Peut-être avait-il été éloigné de cette ville à la suite de la condamnation de certaines propositions qu'il avait soutenues[2].

Le système de traduction adopté par l'écrivain est ainsi exposé dans le prologue (fol. 5 v°) :

Et pour ce que suyvre le latin à la lettre et le translater si comme

traduction à Jean Le Bègue. J'ignore l'origine de la méprise; je constate seulement que le ms. 6416 a dû appartenir à Jean Le Bègue; on y trouve sur le fol. 2 v° la devise *He bien alegue*, anagramme de *Jehan Le Bègue*.

1. « Et en pluseurs lieux, où je n'ay peu trouver conseil n'en livre, n'en plus souffisans de moi, j'ay laissié les espaces en esperance de les corrigier, s'il plaisoit à Dieu que je retournasse à Paris, où je pourroie et par livres et par docteurs bien recouvrer de les amender. » Fol. 296 v°.

2. Voir à ce sujet plusieurs pièces des années 1368 et 1369 dans le tome III du *Chartul. univ. Paris.*, n°s 1298, 1299, 1349-1352 et 1354.

il gist, pas ne seroit chose que l'en peust entendre, pour ce que la haute et noble rhetorique des poetes anciens entrelace les mos et quiert estrange gramoire et tient sentences suspensives parfondes et obscures, qui, ja lonc temps a, pour les petis entendemens est du tout oubliée en la commune escole, j'ay ordené, à l'aide et la grace de Dieu et de sa très chière mère, de le mettre clerement senz muer la sentence, afin que toutes gens le puissent entendre, au mieux que je pourray, en suppliant à tous ceuls qui deffaut y verront que, pour l'amour de Dieu, charitablement le vueillent corriger, et humblement leur requier en ycelle manière que pas ne se travaillent à querir le poil dessoubz le cuir. Car en pluseurs pas j'ay trouvé que un dit pouoit avoir divers entendemens. Si ay aucunes fois mis et adjousté pluseurs synonimes pour les convocacions declarer. Aucunes foiz ay quis circonloquicions pour ce que les mos du latin n'ont pas propres significas selon commun françois, et de pluseurs entendemens ay esleu celui qui m'en sembloit selon l'entendement de l'aucteur et la connexion de ce devant et de ce qui s'ensuit, lequel par aventure de plaine face donroit, à celui qui le liroit senz veoir ce de devant et le point qui s'ensuit, un autre entendement.

Jacques Bauchant.

Jacques Bauchant, de Saint-Quentin, en Vermandois, sergent d'armes du roi, possédait une petite bibliothèque. Charles V, qui s'en était fait communiquer le catalogue, y remarqua un texte latin des Voies de Dieu, ou Visions de sainte Élisabeth; il exprima le désir de le voir mettre en français. Ce fut Jacques Bauchant qui reçut la mission d'exécuter le travail. Le manuscrit original de la traduction nous est parvenu, et nous y pouvons lire d'intéressants détails sur la façon dont le roi eut connaissance du livre et des conditions dans lesquelles le traducteur dut se mettre à l'œuvre :

Mon très redoubté signeur, Quant de vostre benigne grace il vous plut à moy faire tant de honneur comme de moy retenir à vous et faire vostre sergant d'armes, pour ce que il vous fu raporté d'aucuns que je avoie pluseurs livres, et que je m'i cognoissoie aucunement, vous me commandastes que je vous apportasse par escript les titres de tous les livres que je avoie par devers moy, lesquiex je

vous aportai, et oïstes lire, especialment ceulz en latin, entre lesquiex vous advisastes le title d'un petit livret moral intitulé le livre des Voies de Dieu; et pour ce que il vous sambla par le title que il estoit ou devoit estre assés moral, et aussi pour essaier se je me saroie d'aucune chose entremettre, il vous plut à moy commander que je le vous translatasse de latin en françois, lequel commandement, confiant de vostre grant benignité, je reçu, non pas que je me sentisse souffisant à ceste œuvre ny à autre translater, mais pour obeir à vostre commandement, si l'ai translaté au mieux que je ay peu; et pour ce, mon très souverain et très redoubté signeur, je supplie très humblement à vostre royal magesté que ceste petite translation il vous plaise recevoir en gré, benignement supporter les deffautes, et tenir, se il y a aucun bien, que il vient tout de Dieu et rien de moy.

Je cite cette dédicace d'après le manuscrit même de présentation, qui est à la Bibliothèque nationale, n° 1792 du fonds français.

Encouragé par l'accueil fait à son premier travail, Jacques Bauchant s'essaya sur un texte de l'antiquité classique, le traité de Senèque *de Remediis fortuitorum*. Il fit hommage de cette seconde traduction à Charles V. L'épître dédicatoire[1] est curieuse à plus d'un titre. Il y faut remarquer un passage, d'où il semble résulter que le traducteur avait comparé plusieurs exemplaires[2] et qu'il avait eu quelque peine à se reconnaître au milieu des variantes.

A vous, très noble, très excellent et bien puissant prince, et en verité la fleur de la merveille de tous princes terriens, Charles, le quint de ce nom, roy de France, digne de règne et de regner, Jacques Bauchans, de Sainct Quentin en Vermandois, vostre petit et humble serviteur et sergent d'armes, luy tout et ce petit qu'il a de pouoir prest en vostre service, et vous doinst en tele manière perseverer ou gouvernement de vostre règne, que ce soit au plaisir de Dieu, au salut de vostre ame, à l'onneur et à l'utilité

1. Je la cite d'après un bel exemplaire en grosse écriture flamande du xve siècle, n° 1090 du fonds français.

2. Comparez ce qui est dit plus loin (p. 110 et Appendice, XII) des nombreux exemplaires du texte latin de la Cité de Dieu que Raoul de Presles a consultés en vue de la traduction de cet ouvrage.

de vous et de vostre pueple, et à la confusion de tous ceulx qui sont ennemis de vous et de vostre royaume.

Très souverains, très redoubtez et très renommez princes, Je, vostre petite creature, confians de vostre constante debonnaireté et souveraine benignité, non mie de mes merites, après ce que autres fois vous presentay le livre Madame saincte Elisabeth, des Revelations des Voyes de Dieu, que je translatay de latin en françois, me suis orez de rechief enhardis de presenter à vostre très haulte et très excellente Majesté ce petit livre, que Senecque fist entre les autres, qui est intitulé des Remèdes ou confors de maulx de fortune qui aviennent ou peuent avenir aux hommes, lequel livre il envoya à un sien amy appellé Callio, que j'ay translaté en françois selon le foible sens de mon povre entendement. Et ja soit ce que le livre soit petit en escripture, toutesfois il m'a esté assez duret en translation, tant pour ce que je n'ay peu trouver vrais exemplaires ne du tout semblables, mais les uns plus contenans et autrement que les autres, tant pour ce que le stile est grief et estrange quant à moy, et especialment pour la foiblesse de mon jugement et de ma petite science. Pourquoy, très redoubté et très debonnaire prince, je supplie très humblement à vostre haulte et très benigne Majesté, qu'il vous plaise à supporter mon ignorance et prendre en gré et en pacience mon petit euvre, à l'exemple du souverain roy, qui eut plus agreable le petit don de la povre femme que les grandes offrandes du riche.

Dans la suite de l'Épître, Jacques Bauchant a voulu faire montre d'érudition en citant les Fastes d'Ovide et les Éthiques d'Aristote. Il termine en avertissant que, dans le dialogue, il présentera comme interlocuteurs, non pas *Sensualité* et *Raison*, mais *Senèque* et *Callio*.

... Pour la translation estre plus plaine et plus ententable, et pour ce aussi que je l'ay trouvé en aucuns de mes exemplaires, ou lieu de *Sensualité*, j'ay mis *Callio*, auquel Senèque envoya son livre, qui met avant les doubtes et doleurs, et *Senecque* ou lieu de *Raison*, si que Callio sera complaignant et mettant avant les doubtes et doleurs, et Senecque sera confortant et respondant aux doubtes.

Jacques Bauchant mourut vers l'année 1396[1]. Une partie

1. Un acte du 12 janvier 1397 (n. st.) mentionne les exécuteurs testamentaires « de feu Jacques Bauchent, jadiz sergent d'armes du roy, estans à Saint-« Quentin en Vermandois ». Bibliothèque nationale, *Quittances*, à la date du 12 janvier 1396 (v. st.), ms. français 26028, pièce 2474.

de sa bibliothèque fut acquise par le duc d'Orléans[1]. Il devait s'y trouver un volume, aujourd'hui n° 2063 du fonds français, qui renferme la traduction de Végèce faite en 1284 par Jean de Meun pour Jean, comte d'Eu, le Lapidaire et le Testament de Jean de Meun. Ce volume avait été copié en 1340 pour maître G. de Dynant et acheté à Noyon, en mars 1367, par Jacques Bauchant au prix de trois florins d'or, non compris le Testament de Jean de Meun, qui y fut ajouté après coup[2].

Jean Corbechon.

Ce fut par l'ordre de Charles V que Jean Corbechon[3] mit en français le livre des Propriétés des choses, composé au XIIIe siècle par Barthélemi L'Anglais, comme l'annonce expressément la note par laquelle se termine un exemplaire de cet ouvrage conservé à la Bibliothèque royale de Belgique[4], n° 2953 (jadis 9094) :

Ce livre des Proprietez des choses fu translaté de latin en fran-

1. Le 5 avril 1397 (n. st.), Olivier de L'Empire, un des quatre principaux libraires de l'Université, reçut 48 sous, pour avoir prisé des livres que le duc d'Orléans avait achetés le mois de mars précédent, « lesquelz feurent feu « Jacques Bauchant, demourant à Saint-Quentin ». Le Roux de Lincy, *La Bibliothèque de Charles d'Orléans*, p. 34 et 35, n° 12.

2. Au fol. 107 v° du ms. français 2063, on lit : « Chils livres est Jaque Bau- « chant, sergent du roy nos., en la prevosté de Saint-Quentin en Vermendoiz, « et li cousta à Noyon III flourins d'or que on dist frans, qui valoient sur tout « XLVIII s. parsis, le gros tournois d'argent pour XVI d. parsis. Che fu ou mois « de march l'an CCC LXVI. Qui le troeve ou cui il le prestera, si le rende, si « fera ce que il devera, et contient dusques chi XIII quohiers e V foellais, et « sur tout XV quohiers. » Au dernier feuillet est une note de Jacques Bauchant dans laquelle on remarque ces mots : « Tous chilz livres, ensi que il est loiiés, « a cousté LXIIII s., le gros tournois d'argent pour XVI d. parsis. »

3. Le 6 février 1369, le pape Urbain V recommanda au chancelier de Paris Jean Corbechon, de l'ordre des ermites de Saint Augustin, qui faisait depuis dix ans des leçons à la Faculté de théologie. *Chartul. univ. Paris.*, t. III, p. 186, n° 1353.

4. Si ce manuscrit n'est pas l'exemplaire original de présentation, il en est une réplique fidèle. Voir plus loin chapitre XIII, notice XLII des manuscrits parvenus jusqu'à nos jours.

çois l'an de grace mil CCC LXXII, par le commandement de très puissant et noble prince Charles le quint de son nom, regnant à ce temps en France puissanment. Et le translata son petit et humble chappellain frère Jehan Corbechon, de l'ordre Saint Augustin, maistre en theologie, de la grace et promocion dudit prince et seigneur très excellent.

Un compte de François Chanteprime mentionne à la date de 1372 une gratification que le roi fit donner à l'auteur de cette traduction[1].

La bibliothèque Mazarine a recueilli deux manuscrits qui portent une note ainsi conçue : « Iste liber est fratris « Johannis Corbechon, sacre pagine professoris. » Cet *ex-libris*, reproduit en fac-similé dans le livre de M. Franklin[2], paraît bien être autographe; il suffirait pour montrer que *Corbechon* est la vraie forme du nom du traducteur, qui a été souvent appelé *Corbichon*[3].

Les deux manuscrits de Jean Corbechon que la Mazarine possède[4] sont un recueil de Postilles (n° 181, jadis 169) et un exemplaire du quatrième livre des Sentences (n° 849, jadis 313).

Jean Daudin.

Jean Daudin, chanoine de la Sainte-Chapelle[5], traduisit le traité de Pétrarque sur les Remèdes de l'une et de l'autre fortune. Il entreprit ce travail à la demande de Charles V, qui l'en récompensa en lui faisant payer le 15 avril 1377

1. « A frère Jehan Corbechon, Augustin, pour avoir translaté de latin en françois, pour le Roy, le livre de Proprietatibus rerum. » Van Praet, *Inventaire de l'ancienne bibliothèque du Louvre par Gilles Malet*, p. 114.

2. Franklin, *Les Anciennes bibliothèques de Paris*, t. II, p. 112.

3. Voir le *Manuel* de Brunet, t. II, col. 269 et 1621.

4. Voir le catalogue de M. Molinier, t. I, p. 67 et 401.

5. « Johannes Daudin, canonicus sacre capelle palatii », assista, le 21 nov. 1364, à une réunion de la Faculté de théologie dans les écoles des Frères Prêcheurs. *Chartul. univ. Paris.*, t. III, p. 116.

une somme de 200 francs d'or[1]. Le prologue, qui a la forme d'une épître adressée au roi, débute par ces mots :

Mon très cher et redoubté seigneur, Vostre excellent sapience a eu plaisir et propos de commender à moy, vostre très humble et petit subget, que de langage latin je translatasse en françois ce present livre, très plantureux et habundant en tout fruit de doctrine morale, et très doulx et souef en aornement d'éloquence, lequel, pour remedier aux langoureuses pensées humaines, icelui excellent et très renommé clerc maistre François Petrarch, fleurentin, compassa nagaires et intitula des Remèdes de l'une et l'autre fortune...

Il est étonnant que les inventaires de la librairie du Louvre ne mentionnent pas cette traduction, ni aucun autre écrit de Pétrarque.

Un moment, j'avais pensé que le ms. français 593 de la Bibliothèque nationale, qui contient le second livre de la traduction de Jean Daudin, pouvait être un morceau d'un exemplaire ayant fait partie de la librairie du Louvre. Après y avoir mûrement réfléchi, je ne crois pas qu'on puisse s'arrêter à cette hypothèse.

Le catalogue dressé par Gilles Malet[2] contient un article ainsi conçu :

De erudicione puerorum nobilium, en françois, translaté par maistre Jehan Daudin, à deux fermouers des armes monseigneur le Dalphin, couvert de soye à queue.

Le 30 avril 1380, Charles VI se fit livrer le volume ainsi décrit, et la trace en a disparu. Aucun autre exemplaire de cette traduction de Jean Daudin n'a encore été signalé. Il

1. « A maistre Jehan Deudin, chanoine de nostre saincte chapelle royal à Paris, pour ce qu'il a translaté, de nostre commandement, de latin en françois, un livre appellé Patrac, lequel nous avons mis et retenu devers nous. » *Mandements de Charles V*, p. 836, n° 1696.

Il a été démontré que la traduction de ce traité est bien de Jean Daudin, et non pas de Nicole Oresme, comme on l'a souvent prétendu. Voir le mémoire que j'ai publié en 1891 dans les *Notices et extraits des manuscrits*, t. XXXIV, part. I, p. 273-304.

2. A. 231 et B. 235.

s'agit évidemment du traité que Vincent de Beauvais a composé sous le titre : *De puerorum nobilium erudicione*, et dont nous avons dans le ms. latin 7605 de la Bibliothèque nationale (fol. 104) le texte original adressé à la reine Marguerite, femme de saint Louis; ce texte a été compris dans l'édition des Opuscules de Vincent de Beauvais publiée à Bâle en 1481[1]. Quant à la traduction française, elle nous est parvenue, en assez mauvais état, dans une copie du xve siècle, ms. français 9683 de la Bibliothèque nationale; le nom du traducteur n'y est pas indiqué; mais il n'est guère probable que deux écrivains aient entrepris à la même époque la traduction d'un traité qui n'avait guère de célébrité. Je n'hésite donc pas à attribuer à Jean Daudin la version contenue dans le ms. 9683.

On peut également, sans trop de témérité, considérer Jean Daudin comme le traducteur d'un autre traité de Vincent de Beauvais : l'Épître consolatoire qui fut adressée par ce religieux à saint Louis à l'occasion de la mort du fils aîné du Roi. Ce qui est certain, c'est que la traduction en a été faite en 1374 par un « très petit et humble servant » de Charles V. Nous avons vu un peu plus haut que Jean Daudin se qualifie de « très humble et petit subget » du roi. On trouvera dans un chapitre subséquent[2] la notice du ms. français 1032 qui contient la version française de l'Épître consolatoire.

Jean Golein, carme.

Le carme Jean Golein, dont le nom revient souvent dans les actes de l'Université, à partir de l'année 1369[3], et qui

1. N° 7562 de Proctor.
2. Chapitre XIII, notice XL.
3. *Chartul. univ. Paris.*, n°s 1279, 1430, 1459, 1465, 1481, 1577, 1579, 1621, 1669.

L'un des plus curieux de ces textes est celui qui se trouve dans le t. III, p. 224, enquête qui eut lieu en 1375 pour découvrir l'auteur d'une traduction

mourut en 1403, fut un des traducteurs auxquels Charles V fit le plus fréquemment appel. Nous pouvons citer huit ouvrages qu'il fut chargé de mettre en français :

1° La vie de sainte Agnès ; Jean Golein, dans le prologue de sa traduction de l'Arbre généalogique des rois de France, écrite en 1369, déclare avoir antérieurement « translaté l'ystoire de Madame sainte Agnès, la sainte « vierge, en laquelle feste est le jour benoit de la nativité « du haut, puissant et très excellent seigneur, auquel Dieu « doint bonne vie et longue[1]. » Charles V était né, en effet, le jour de sainte Agnès, 21 janvier 1338. Les catalogues de la librairie du Louvre ne mentionnent aucun exemplaire de la Vie de sainte Agnès en français.

Ce texte n'est pas le seul indice que la fête de sainte Agnès, anniversaire de la naissance de Charles V, était une fête domestique dans la maison de Charles V. L'inventaire du mobilier royal[2] nous apprend positivement que ce jour-là les courtisans faisaient des cadeaux au Roi. On y trouve mentionné un anneau dont l'origine est ainsi indiquée : « Et le donna le sire de La Rivière au Roy le jour « d'une sainte Agnès. » Le même inventaire mentionne plusieurs autres articles pouvant faire supposer que Charles V avait une dévotion particulière pour la sainte, dont la fête coïncidait avec l'anniversaire de sa naissance : un tabernacle avec images de Notre-Dame et de sainte Agnès[3] ; une image de Notre-Dame en compagnie de saint Jean l'Évan-

du livre de Marsile de Padoue et de Jean de Jandun. « Magister Johannes dic- « tus Goulain, de ordine de Carmello », intervint dans cette enquête.

Aux documents du Cartulaire de l'Université, on peut ajouter une pièce que M. Ernest Petit a bien voulu me signaler dans le registre X1a 33 du Parlement (au fol. 396) : texte du 10 septembre 1386 mentionnant « magister Johannes « Goulain, de ordine Fratrum Beate Marie de Carmello, magister in sacra « pagina ».

1. Ms. 697 du fonds de la reine de Suède, fol. 110.
2. Éd. Labarte, p. 80, n° 495.
3. *Ibid.*, p. 47, n° 174.

géliste et de sainte Agnès[1]; et surtout une image de sainte Agnès, avec un support, sur lequel on doit appeler particulièrement l'attention; le rédacteur de l'inventaire le décrit en ces termes : « Et est sur un entablement d'argent doré « à fenestrages esmaillés de la Vie de sainte Agnès[2]. » Ces compartiments de vermeil remplis par des émaux représentant la Vie de sainte Agnès ne seraient-ils pas le type ou l'imitation des réserves ménagées par l'orfèvre pour recevoir les émaux figurant les scènes de la vie de sainte Agnès, sur la fameuse coupe que nous avons pu admirer dans le cabinet du baron Pichon, et qui est aujourd'hui une des pièces les plus remarquées dans les galeries du Musée britannique[3]?

2° Les Fleurs des chroniques de Bernard Gui. Il est à supposer que Charles V, satisfait de l'hommage que Jean Golein lui avait fait de la Vie de sainte Agnès, résolut de l'employer aux travaux de traduction qui lui tenaient à cœur, et pour lesquels ce religieux lui semblait présenter de véritables aptitudes. Le premier ouvrage qu'il lui désigna paraît avoir été les Fleurs des chroniques de Bernard Gui. Nous possédons encore l'exemplaire original de la traduction, qui lui en fut offert, et à la fin duquel le roi a tracé ces mots :

Cez Croniquez dez papez et dez empereurz sont à nous Charles le V• de nostre nom roy de France, et le fimes faire l'an M CCC LXVIII. CHARLES.

J'en ai donné la description en 1879 quand le manus-

1. Éd. Labarte, p. 116, n° 865.

2. *Ibid.*, p. 121, n° 907. — Le même inventaire (n° 1386) mentionne une autre « couppe dorée et esmaillée, ouvrée à fenestraige ».

3. Voir le mémoire de M. Ch. H. Read, *The Royal gold cup of the king of France and England, now preserved in the British Museum* (vol. VII, part. III, plates XI-XIV, dans les *Vetusta monumenta*), et mon article : *La Coupe d'or du roi Charles V*, dans le *Journal des Savants*, année 1906, p. 233. L'état primitif de la coupe est figuré dans le volume intitulé *British Museum, A Guide to the mediæval room*, 1907, p. 235.

crit était à la bibliothèque de la Chambre des députés[1]. Il est depuis passé à la Bibliothèque nationale, où il a pris le n° 1409 dans le fonds français des Nouvelles acquisitions.

3° Divers opuscules historiques de Bernard Gui. L'exemplaire original est au Vatican, ms. 697 du fonds de la Reine[2]. Au commencement du livre, Jean Golein avertit le lecteur que le roi lui avait ordonné de traduire ces opuscules, et qu'il lui en avait fait communiquer un exemplaire appartenant à Louis, comte d'Étampes et sire de Lunel :

... Je frère Jehan Golein, petit religieux de l'ordre des frères de Nostre-Dame du Carme, petit clerc de mondit seigneur[3], qui suy le plus petit et le moins sachant des maistres en theologie de l'Université de Paris, voulant obeir à son commandement, comme raison le veult et je y suy tenuz par la doctrine de l'Apostre et par pluseurs autres raisons, lesqueles se je ne cognoissoie, pechié de ingratitude me puniroit, ay entrepris à translater de latin en françois ce livre, lequel mondit seigneur souverain m'a fait bailler par noble prince monseigneur Loys, conte d'Estampes et sire de Lunel, lequel m'a commandé que je le translate de latin en françois, en prose clere et entendible à chascun, si y pense à avoir merite devers Dieu, par l'obeissance à laquele je ay très grant volenté, tant pour l'onneur et reverence de Dieu, comme pour la noblesce et grace que Dieu a ordonnée en mondit seigneur...

Le prologue ajouté à l'un des opuscules de Bernard Gui, l'Arbre généalogique des rois de France, indique la date à laquelle la traduction en fut faite : « Ou temps du roy « Charles, qui régnoit et tenoit la coronne et le sceptre royal « en France, en grant justice et très noble sapience, l'an « de Nostre Seigneur mil CCC LXIX, fu translaté de latin « en françois par frère Jehan Golein, de l'ordre de Nostre

1. *Notice sur les manuscrits de Bernard Gui*, dans *Notices et extraits des manuscrits*, t. XXVII, part. II, p. 227-232.

2. Sur ce manuscrit, voir une notice de M. Ant. Thomas dans *Le Cabinet des manuscrits*, t. III, p. 330, et dans les *Mélanges* de l'École française de Rome, année 1881.

3. « Charles, à present tenant le sceptre et la coronne du royaume et de l'empire de France. »

« Dame du Carme, pour ce temps maistre régent à Paris « ou couvent de la dicte ordre, l'an VIe du royaume du « devant dit seigneur et par son commandement... »

Jean Golein, dans la préface de sa traduction des Collations de Cassien, dont il va être question, rappelle que précédemment le roi lui avait fait « translater ung livre de « ystoires des papes, des empereurs de Romme et des roys « de France, des consilles generaulx et des noms des « evesques de Limoges et de Tholose et aucuns autres « abregés ».

4° Les Collations de Cassien. En 1370, Jean Golein s'attaqua à un ouvrage de longue haleine, les Collations de Cassien, dont le roi avait manifesté le désir d'avoir la traduction :

Mon très redoubté seigneur le très noble prince, plain de vertus, le roy Charles, qui tient et gouverne le royaulme et empire de France, l'an M. CCC. LXX, en attribuant tout à Dieu et fait escrire en monnoye *Christus vincit, Christus regnat, Christus imperat,* en desirant que ses vertus particulières soient assemblées avecques les souverains, lui a pleu à moy commander, son petit subjet, frère Jehan Golein, indigne maistre en theologie, provincial de la province de France, de l'ordre de Nostre-Dame de la montaigne du Carme, que ... je luy translatasse ce present livre, lequel contient les vertus des anciens preudommes.

Le manuscrit français 175, d'après lequel je cite ce passage, a été indiqué[1] comme étant l'exemplaire du roi Charles V, mais l'identification n'est pas admissible : la copie du ms. 175 ne doit pas être antérieure au milieu du XVe siècle ; elle est fort imparfaite et les espaces réservés pour les peintures sont restés en blanc.

5° Le Rational des divins offices. Dans la préface de cet ouvrage, Jean Golein, après avoir loué « le sage roy Charles, « regnant en France l'an mil CCC LXXII », de marcher sur

1. P. Paris, *Les Manuscrits françois*, t. II, p. 57.

les traces de son patron Charlemagne, le plus noble des monarques chrétiens, le disciple d'Alcuin, qui lui avait appris les sept arts, après l'avoir félicité de ses succès dans la guerre contre le roi d'Angleterre[1], avertit le lecteur du prix que ce prince attachait à faire traduire le livre de Guillaume Durant :

Considerant que, ou mistère de l'Eglise, et especialment ou mistère de la messe, est la conclusion universale de tout le salut humain, afin qu'il le puisse plus devotement reverer et honnorer et en ses oroisons de cuer contempler, ha commandé mondit souverain seigneur à moy, son très petit clerc, frère Jehan Golein, de l'ordre de Nostre Dame du Carme, le plus petit maistre en theologie de sa fille l'Université de Paris, que je li mette et translate de latin en françois le livre que on appele le Racional des divins offices...[2].

Comme on l'a vu plus haut, Jean Golein a rapporté à l'année 1372 l'exécution de sa traduction du Rational. Une copie exécutée pour le Grand bâtard de Bourgogne[3] doit représenter un exemplaire dont il est difficile de fixer la date, indiquée par ces vers :

M semel, et C ter, V(?) sex decies, ea preter
I(?) datur undena, septembris luce vicena
Sexta, tunc hujus scripture finis habetur :
Pro pena cujus scriptori pocula detur.
Est Carmelita, ma. Jo. Golein nomine fertur,
A quo transfertur hic liber, ut sit ita

1. « En ceste foy ont ensuyvi les nobles roys de France leur droit patron le dit saint Charles, et par especial le sage roy Charles regnant en France l'an mil CCC LXXII, lequel, à la forme et manière de ses predecesseurs, donnans l'onneur du royaume à Jhesu Crist, fait mettre ou coing de sa monnoie d'or *Christus vincit, Christus regnat, Christus imperat*, par son estude et sapience ha conquis, à l'ayde de Dieu, pluseurs terres, villes et citez sur son anemi le roy d'Angleterre, si comme est la conté de Pontieu en Picardie, et en Aquitaine Caours, Montauban, Figiach, Lymoges, et oultre la moitié de Gascoingne, et ce li ha Dieu donné, par grace especial, que tout le monde le redoubte et l'a en reverence... » Ms. français 437, fol. 2 v°, col. 1.

2. *Ibid.*, col. 2.

3. Ms. 2001 de l'Arsenal. Voir le Catalogue de M. Henry Martin, t. II, p. 368.

Rege jubente sibi, sic de sermone latino
Transtulit omnino, sicut apparet ibi :
Cui regi strenuo de quolibet iste peritus
Nititur et penitus posse parere suo.
Hunc sacrum Flamen doctorem theologie
In summa requie denique ponat. Amen.

La copie et l'enluminure de l'exemplaire destiné à Charles V ne durent pas être terminées avant l'année 1374, comme l'indique la note écrite à la fin du volume par le roi lui-même : « Cest livre nommé Rasional des divins « ofises est à nous Charles le Ve de notre nom, et le fimes « translater, escrire et tout parfere, etc., l'an mil CCC. « LXXIIII. »

Le 26 mars 1387, Jean Golein, intervenant dans un procès en qualité d'exécuteur testamentaire de Marie de Lesinnes, dame de Seignelai, fut amené à rappeler qu'il avait jadis fait « certaine translation d'un livre pour le roy « nostre sire, dont Diex ait l'ame, et, en remuneration, le « roy li donna certaine somme de florins[1] ».

On peut supposer que Jean Golein touchait des droits d'auteur sur la vente des copies du Rational. Le 21 février 1395 (n. st.), le libraire Henri du Trevou, agissant en son nom et se portant fort pour Jean Golein, donna quittance d'une somme de 100 livres tournois que le duc d'Orléans leur devait pour la vente « d'un livre en françois appelé « le Raccionnel des divins offices[2] ».

1. « Entre madame Marguerite de Vienne, d'une part, et les executeurs du testament ou darrière voulanté de feue Marie de Lisignes et ses heritiers, d'autre part; madame Marguerite dit qu'elle bailla pieça en garde et en depost à la dicte madame Marie un chapiau d'or, en la valeur de ve frans, et conclut à la restitution du dit chapiau, ou de la dite somme de ve frans, et à despens. Maistre Jehan Goulain, l'un des executeurs, dit qu'il fist pieça certaine translacion d'un livre pour le roy Charles nostre sire, dont Diex ait l'ame, et en remuneracion le roy li donna certaine somme de florins, et dit qu'il presta à la dite Marie XXXII frans, d'une part, IIe d'autre, et li bailla ve en depost, et li randi Marie cent livres de rente à vie. » (Registre Xla 1473 du Parlement, fol. 101.) — Communication de M. Ernest Petit.

2. Le Roux de Lincy, *La Bibliothèque de Charles d'Orléans*, p. 33, n° 8.

6° Vers la fin du règne de Charles V, Jean Golein fut invité par le roi à traduire un traité sur « l'Information des « princes », qui avait été composé pour le prince Louis, fils de Philippe le Hardi. L'exemplaire original de la traduction, qui se conserve à la Bibliothèque nationale (n° 1950 du fonds français), contient une rubrique initiale et une souscription finale qui nous font connaître le nom du traducteur et celui du copiste :

Ci commence le livre de l'Informacion des princes, translaté de latin en françois, du commendement du roy de France Charles le quint. par son clergonnet frère Jehan Golein, de l'ordre de Nostre Dame du Carme, maistre en theologie indigne.

Ci fenist le livre de l'Informacion des roys et des princes. Henri du Trevou a escript ce livre de l'Informacion des roys et des princes, et l'achiva à escrire le juesdi xxn° jour de septembre l'an mil CCC. LXXIX, pour le roy de France Charles, son très cher et redoubté seigneur.

La date de l'achèvement de la copie ne doit pas être fort éloignée de la date de la rédaction.

Outre l'exemplaire original, la Bibliothèque nationale possède, dans le fonds français, neuf copies de la traduction de Jean Golein[1]; il suffit de signaler celles qui ont été faites pour Jean, duc de Berry (n° 1210), pour Louis, duc d'Orléans (n° 1213), et pour François, comte de Montfort, qui devint duc de Bretagne (n° 12254).

7° Les Chroniques d'Espagne ou de Burgos. On ignore à quelle époque de sa vie Jean Golein dut s'occuper de la Chronique universelle que Gonzalo de Hinojosa, évêque de Burgos, avait composée dans le premier tiers du XIV° siècle. La traduction qu'il en fit pour Charles V était partagée en deux parties ou deux volumes. L'exemplaire offert au roi est ainsi désigné dans l'inventaire de l'année 1411 :

Les Croniques d'Espaigne, que fist l'evesque de Burs, translatées

1. Voir *Hist. litt. de la France*, t. XXXI, p. 43.

en françois par frère Jehan Goulain, en deux volumes, très bien escript, de lettre de forme et à deux coulombes, et très bien historiez et enluminez. Le premier volume commençant ou IIe foillet *Hercules fut mort son filz*, et ou derrenier *le prefect fist*. Et le second volume commençant ou IIe foillet *mais après il retourna*, et ou derrenier *terre et gasta*, et est signé CHARLES. Tous deux couvers de grans chemise de soye d'asur et de blanc, à grandes queues, à II fermoirs d'argent dorez, esmaillez de France et tissuz de soye[1].

Le duc de Berry s'en était procuré deux exemplaires[2], dont un, acheté le 29 octobre 1407 au prix de 160 écus d'or, est conservé au Musée britannique[3]. Il débute (fol. 10) par ces mots :

Cy commencent les Croniques de Bourgues dès le commencement du monde, par l'ordre des aages, compilées et ordenées en latin par reverent père en Dieu Guillaume, evesque de Burgues, et par le commandement du roy de France Charles le quint translatées en françois par son petit clerçonnet frère Jehan Goulein, de l'ordre Nostre Dame du Carme, indigne maistre en theologie.

En 1398, le duc d'Orléans se faisait copier et enluminer un exemplaire des « Croniques de Burgues[4] ».

Un exemplaire de la seconde partie, commençant au règne de Constantin, existe à la bibliothèque de Besançon et a été l'objet d'une notice de Castan[5].

Dans l'incendie de la bibliothèque Cottonienne a péri un exemplaire de la seconde partie, qui est indiquée comme il suit dans le Catalogue[6] publié à Oxford en 1696 :

Liber nonus Chronicorum sive pars secunda historiæ a Constan-

1. Ms. français 2700, fol. 127 v°. — Les Chroniques sont mentionnées dans les différents inventaires A 227, B 230, D 885, E 189, F 166.

2. Ou peut-être deux parties dépareillées.

3. Royal, 19. E. VI. Catalogue de Casley, p. 300. Note communiquée par M. Paul Meyer, qui a relevé les premiers mots du second feuillet du texte : *car elles furent composées...*

4. Voir les quittances publiées ou citées par Le Roux de Lincy, *La Bibliothèque de Charles d'Orléans*, p. 44, n° 40.

5. *Bibliothèque de l'École des chartes*, 1883, t. XLIV, p. 265-283.

6. Thomas Smith, *Catalogus librorum mss. bibliothecæ Cottonianæ*, p. 72.

tino Magno ad Ludovicum III regem Franciæ, ex latino in gallicum translata, per Fr. Joannem Golein Carmelitam, magistrum theologiæ, jussu Caroli V, regis Franciæ, pulchris elegantibusque picturis passim ornata. (Otho, C. IV.)

8° Appendice à la Légende dorée. Le ms. français 57 de Genève est une Légende dorée, à la fin de laquelle se trouvent les « Intitulacions des festes nouvelles, translatées « de latin en françois par Jehan Golain[1] ».

Ce religieux ne se bornait pas à traduire des textes latins; il se mêlait quelque peu du commerce des livres. Le 24 novembre 1372, le roi lui fit payer 500 francs, prix d'une Bible en deux volumes et de deux Concordances[2].

Un conseiller au Parlement, Guillaume de Lirois, par son testament en date du 29 février 1392 (n. st.), ordonna de rendre à Jean Golein un *Directorium juris* que ce religieux lui avait donné deux mois auparavant[3]. Le 17 novembre 1400, Jean Golein prêta un exemplaire du *Memoriale historiarum* de Jean de Paris à Nicolas de Lespoisse, qui le rendit au couvent des Carmes après la mort du prêteur[4].

Le nom ou peut-être la signature de « Goulain » se trouve au commencement de deux manuscrits de l'Arsenal[5], lesquels viennent tous les deux du couvent des

— C'est, je crois, d'après ce catalogue que l'ouvrage est cité dans la *Bibliothèque historique de la France*, t. III, p. 117, n° 16436.

1. Senebier, *Catalogue des manuscrits de Genève*, p. 318.

2. Note de P. Dupuy, Collection Dupuy, vol. 755, fol. 98.

3. « Item voluit et concessit idem testator quod quidam liber qui intitulatur Directorium juris reddatur fratri Johanni Goulain, quamvis ipse sibi dederat die Purificationis beate Marie virginis ultimo preterito. » Testaments publiés par Tuetey dans les *Mélanges historiques* du Comité des travaux historiques, t. III, p. 270.

4. Ms. 1117 de l'Arsenal : « Iste cronice sunt magistri Johannis Goulain, qui « eas adcommodavit magistro Nicolao de Lespoisse, XVII die novembris, anno « Domini millesimo quadringentesimo. — Magister Nicholaus eos reddidit con- « ventui Parisiensi post mortem dicti magistri Johannis Goulen. » Catalogue de M. Henry Martin, t. II, p. 290.

5. N°s 44 et 152. Même catalogue, t. I, p. 20 et 78.

Carmes de Paris. Dans un livre qu'il avait donné à cette maison et qui est arrivé à la Bibliothèque nationale[1], une note rappelle qu'un monument avait été élevé sur sa sépulture.

Nicole Oresme.

Une des œuvres qui ont fait le plus d'honneur à Charles V, ce fut la traduction de plusieurs des livres les plus importants d'Aristote, les Éthiques, les Politiques et les Économiques. Il en chargea Nicole Oresme, doyen du chapitre de Rouen. Le travail commencé en 1371 devait se prolonger jusqu'en 1374.

Le 10 décembre 1371, une somme de 100 francs fut allouée au traducteur des Éthiques et des Politiques[2]. Je citerai textuellement une lettre du 21 mai 1372 dont les termes montrent bien le prix que le roi attachait à posséder la traduction des ouvrages du grand philosophe grec :

De par le roy.

Jehan d'Orleans, Nous faisons translater à nostre bien amé le doyen de Rouen, maistre Nicolle Oresme, deux livrez, lesquiex nous sont très necessaires et pour cause, c'est assavoir Polithiques et Yconomiques, et pour ce que nous savons que ledit maistre Nicolle a à ce faire grant peine et grant dilligence, et que il convient que pour ce il delaisse toutes ses autres oevrez et besoignes quelconques, voulons que, pour sa dicte peine, et aussi pour ce que il y entende et laisse toutes autres besongnes, quelles que elles soient, vous li bailliez et delivrez tantost et sans nul delay la somme de deux cens franz d'or. Si gardez, sur toute l'amour que vous avez à nous et le plaisir que vous desirez nous faire, et si cher que vous

1. Ms. latin 17273 : « Istum librum dedit librarie conventus Parisiensis, ordi-« nis fratrum beate Dei genitricis Marie de monte Carmeli, reverendus magis-« ter bone memorie magister Johannes Goulen, conventus Rothomagensis, ac « in regno Francie legatus, cujus sepultura habetur magnifice elevata in isto « conventu infra capellam sancte Anne. Cujus anima quiescat cum beatis. »

2. Note de Pierre Dupuy, Collection Dupuy, vol. 755, fol. 98.

doubtez encourir nostre indignacion, que en ce ne faitez faulte, quelque chevance que fere en doiez. Car ainssi li avons promis, et pour ce que vous sachiez que ce vient de nostre conscience, nous avons en ces presentes cy dessoulx escript de nostre main. Donné en l'abbaye de Chaaliz, ce xxie jour de may. Et telle lettre et descharge que avoir en vouldrez, nous la vous promettons passer et faire.

Les recommandations que le roi ajouta de sa main au bas de la lettre sont encore plus pressantes :

Gardez sur quanque vous douptez nous courouser, queque chevance que vous en doiez faire, vous ly delivrez sanz nul deloy n^e franz. Escrit de notre main.

CHARLES[1].

Un acte du 5 février 1373 (n. st.), dont le texte ne nous est point parvenu, se rapportait à la continuation de l'entreprise[2].

Le 31 août 1374, le roi lui-même remit à son bien-aimé Nicole Oresme une somme de 200 francs d'or, à valoir, disait-il, « sur sa painne ou salaire de nous translater deux « livres, lesquiez nous sont trez neccessaires, c'est assavoir « Polithiquez et Economiquez[3] ».

Après avoir achevé les Éthiques, les Politiques et les Économiques d'Aristote, Nicole Oresme travailla sur le livre du Ciel et du Monde, qu'il termina en 1377, au moment où le Roi récompensait sa persévérance en le faisant monter sur le siège épiscopal de Lisieux. C'est Nicole lui-même qui nous l'apprend : « Ainsi, dit-il, à l'aide de « Dieu, j'ay accompli le livre du Ciel et du Monde, à com- « mandement de très excellent prince Charles quint, par la

1. Orig., Collection Clairambault, vol. 187, p. 6997. *Mandements de Charles V*, p. 458, n° 889.

2. Note de Pierre Dupuy, Collection Dupuy, vol. 755, fol. 97 v°.

3. Pièces justificatives (Appendice X), d'après l'original, Collection Clairambault, vol. 215, p. 9621.

« grace de Dieu roy de France, lequel, en ce faisant, m'a « fait evesque de Lisieux[1]. »

La nomination de Nicole Oresme à l'évêché de Lisieux est du 16 novembre 1377[2], et un mois auparavant, le 8 octobre, le roi lui faisait payer 200 francs d'or pour sa traduction du livre du Ciel et du Monde[3].

Deux exemplaires de la traduction des Éthiques, des Politiques et des Économiques, l'un de grand, l'autre de petit format, tous deux exécutés avec luxe, pour la librairie de Charles V, nous sont parvenus. Les deux volumes du premier sont partagés entre la Bibliothèque royale de Belgique (ms. 2902, jadis 9505) et le cabinet de M. le comte de Wasiers; les deux volumes du second, entre le Musée Méermanno-Westréenien de La Haye et la Bibliothèque royale de Belgique (ms. 2904, jadis 11201).

J'ai pu étudier comparativement ces quatre volumes, et j'en ai publié la description dans mes *Mélanges de paléographie et de bibliographie*[4], p. 257-282.

Les travaux dont la vie et les œuvres de Nicole Oresme ont été l'objet me dispensent de parler ici[5] plus longuement d'un des hommes qui ont le plus efficacement secondé le

1. P. Paris, *Les Manuscrits françois*, t. IV, p. 351, d'après le ms. français 565.

2. *Gallia christiana*, t. XI, col. 788.

3. « Magister Nicolaus Oresmes, pro dono sibi facto per dominum regem, per litteras 8 octobris 1377, pro pena et labore transferendo de latino in gallicum unum librum vocatum de Celo et mundo, 200 francos auri. » *Extraits des Journaux du Trésor*, éd. Moranvillé, dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*, 1888, t. XLIX, p. 382, art. 322.

4. Paris, 1880, in-8°, pages 257-282. J'avais précédemment étudié un manuscrit de la bibliothèque d'Avranches, qui paraît bien être l'exemplaire original de la traduction des Politiques et des Économiques. Voir la *Bibliothèque de l'École des chartes*, 1869, t. XXX, p. 601-620.

5. Je me permets seulement de relever un détail dont j'ai dû la connaissance aux éditeurs du *Chartul. univ. Paris.*, t. III, p. 224. C'est qu'en 1375 Nicole Oresme, alors doyen de l'église de Rouen, prit part à l'enquête ouverte pour découvrir l'auteur d'une traduction française du livre de Marsile de Padoue et de Jean de Jandun.

roi Charles V dans ses efforts pour développer en France le goût des études littéraires.

Raoul de Presles.

Raoul de Presles est à coup sûr un des écrivains les plus distingués de la seconde moitié du XIVe siècle[1]. Il était déjà parvenu à un âge assez avancé quand Charles V eut recours à son talent pour obtenir la traduction d'ouvrages considérables dont on lui avait fait apprécier la valeur. Raoul de Presles ne lui était pas seulement connu par la façon dont il remplissait des charges administratives. Sous les titres de *Musa*[2] et de *Morale compendium de republica*[3], il avait com-

1. J'insère ici une note écrite en caractères du XVe siècle sur le fol. 27 du ms. latin 3233, à la fin d'un des ouvrages de Raoul de Presles, celui qu'il a intitulé *Musa*. Cette note a déjà été citée par Lancelot (*Mém. de l'Acad. des inscr.*, t. XIII, p. 622), qui n'en avait pas reconnu l'auteur :

« Iste Radulphus de Praellis consiliarius fuit et magister requestarum hospiciorum Karoli quinti et Karoli sexti. Scripsit autem Compendium et hunc librum quem intitulavit Musam. Transtulit eciam de latino in ydioma vulgare seu gallicum Bibliam et librum Augustini de Civitate Dei, et decessit anno Me CCCe octogesimo secundo, in vigilia Sancti Martini hyemalis, prout in ejus epitaphio super ejus tumbam in ecclesia Sancti Mederici Parisiensis, in cappella parrochie scribitur. Morabatur autem in vico novo Sancti Mederici, satis prope conum versus quadruvium Templi. Ejus animam habeat paradisus.

« Vidi ego in compoto ordinario baillivie Viromandie de anno M. CCC septuagesimo quarto, capitulo recepte de Vaily, quomodo iste Radulphus habebat a rege Karolo quinto, pensionem de VIc libris per annum super dictam terram de Vailly, pro vacando liberius translacioni memorati libri de Civitate Dei, quem, de ejus mandato, transferendum in gallico susceperat.

« A BELE VIEGNE. »

La devise *A bele viegne* est l'anagramme du nom de *Jehan Le Bègue*, greffier de la Chambre des comptes, dont il a été question (p. 28) à propos des inventaires de la librairie du Louvre, et dont nous connaissons plusieurs autres manuscrits (latin 6416; français 13569 et 23083). Dans le ms. latin 6416, les mots *A bele viegne* accompagnent la mention *De libris Johannis Le Bègue*, et, sur le frontispice du volume, la devise *Paix et joye à Bele viegne* est plusieurs fois répétée. — Jean Le Bègue est connu pour avoir dédié à Charles VII une traduction de l'histoire de la Guerre punique par Léonard L'Arétin. Voir P. Paris, *Les Manuscrits françois*, t. I, p. 35-37.

2. Il y en a une belle copie dans le ms. latin 3233, auquel je viens d'emprunter la note de Jean Le Bègue.

3. La Bibliothèque nationale en possède deux anciennes copies : lat. 15690, fol. 144 ve, et lat. 1821 des Nouv. acq., fol. 95.

posé des ouvrages latins dont le texte nous est parvenu ; il était, en outre, l'auteur d'une compilation historique en français dont nous ne connaissons que le sujet : une Chronique générale allant de la Création jusqu'au temps de Tarquin l'Orgueilleux et de Cambyse.

Ce fut en 1371 que Raoul de Presles, sur l'invitation expresse du roi, prit la plume pour traduire et commenter en plus d'un endroit la Cité de Dieu de saint Augustin. Dans l'Épître dédicatoire mise en tête de l'ouvrage, l'auteur, après avoir exprimé son étonnement d'avoir été choisi pour rédiger une si difficile traduction, rappelle ses travaux antérieurs et entre dans des détails fort intéressants sur les principes d'après lesquels il a pu mener l'entreprise à bonne fin :

Je doi estre esmerveillé, et non sans cause, de ce que delaissiez les souverains clers de vostre roiaume, dont il y en a tant et de si grans que en toute crestienté n'en a tant de telz, et auxquiex tele euvre appartenoit et leur estoit deuee à translater, il peut estre cheu en vostre pensée de le moy baillier, qui, au regart de eulx, ne suis que poudre et cendre, et comment vous avez voulu à moy, qui sui de si feible entendement, baillier si fort fessel, et à si petite main si grant mole à tourner. Et pour ce que l'en ne cuide pas que par arrogance ou par moy ingerer je l'aie voulu entreprendre, je appelle Dieu à tesmoing, et vous le savez assez, comment et par quel temps je l'ai refusé et differé à entreprendre, et les excusations que je y ai pretendues, tant pour ce que je savoie et scé la foiblesse de mon engin, la grandeur de l'euvre, et l'aage dont je sui, qui me deusse, si comme il me semble, d'ores en avant reposer. Si ne tiengne, vous ne autre, moy avoir esté si hardi ou si oultrecuidé de l'avoir entreprise de moy. Car, se je cuidasse avoir commis plus grant offense, et que l'en me tenist plus oultrecuidre de le vous avoir refusé que de avoir obey à vostre commandement, je l'eusse à plain refusé; car il me sembloit que je avoie assés labouré en mon temps, tant à faire le livre qui se apele le Compendieux moral de la chose publique, et le livre qui se apele la Muse, laquele il vous plut à recevoir en gré, pour ce que je l'avoye intitulé à vouz, comme les Croniques en françois contemporisées du commencement du monde jusques au temps de Tarquin l'Orguilleux, et du

roy Cambises, qui regnèrent en ı temps, avecques aucunes espistres, considéré encore la grant charge du fait de mon advocacie, qui est office publique et qui requiert labour continuel; mais je croi que vous aviés leue cele parole de Senèque qui dit « ociosité sans lettre « est mort et sepulture de homme vif ».

Si suppli à vostre royal Majesté que, aussi comme simplement à vostre commandement j'ai ceste euvre entreprise, vous plaise à la recevoir en gré, et supporter mes defaultes, dont je sai bien que il en y aura pluseurs; et se je ne ensuy en ceste translation les propres moz du texte, et que je y voise aucunes fois par une manière de circonlocution ou autrement, il me sera pardonné, pour ce que vous m'avez commandé, pour la matière esclarsir, que je ensuive la vraie, simple et clere sentence et le vrai entendement, sans ensuivre proprement les mos du texte, et si y a pluseurs mos qui ne se peuent pas bonnement translater en françois sanz adicion ou declaration...

Pour indemniser Raoul de Presles du travail qu'exigeait la traduction de la Cité de Dieu, le Roi, par une lettre du 28 octobre 1371[1], lui assura une pension annuelle de 400 livres, qui paraît avoir été portée à 600 livres et avoir été assignée sur la terre de Vailli en Vermandois[2]. Le travail, commencé à la Toussaint 1371, fut terminé le 1er septembre 1375. C'est ce que nous apprenons par une note placée à la fin du second volume de l'exemplaire qui fut offert au roi[3] :

Ceste translacion et exposicion fu commenciée par maistre Raoul

1. Jusqu'ici, le texte de cet acte n'est point connu. Voici l'extrait qu'en a pris Pierre Dupuy : « M. Raoul de Praesles, advocat et conseiller du roi, par « mandement dudit seigneur du 28 octobre 1371, a translaté en françois le livre « de saint Augustin de la Cité de Dieu, et pour ce lui a ordonné 400 frans d'or « par chascun an jusques à ce que la translation soit faicte. » Collection Dupuy, vol. 755, fol. 98. Cf. Van Praet, *Inventaire de la bibliothèque du Louvre*, p. 43; et Lancelot, *Mém. de l'Académie des inscr.*, t. XIII, p. 619. — Une note de Blanchard mentionne ainsi l'acte du 28 octobre 1371 : « Don de 400 l. « à maître Raoul de Praelles, advocat et conseiller du roy, pour translater de « latin en françois le livre de saint Augustin de la Cité de Dieu, pour l'utilité « publique du royaume et de toute la crestienté. » *Mandements de Charles V*, p. VII.

2. Voir la note de Jean Le Bègue publiée plus haut, p. 107.

3. Mss. français 22912 et 22913.

de Praelles à la Toussains l'an de grace mil CCC soixante et onze, et fu achevée le premier jour de septembre l'an de grace mil CCC soixante et quinze.

Le travail de Raoul de Presles semble avoir été fort consciencieux. Il dit avoir consulté plus de trente exemplaires du texte latin de la Cité de Dieu et avoir habituellement employé celui qui avait paru le meilleur : « Le nostre principal, duquel nous n'en veismes oncques nul plus parfait[1]. » Il dut se livrer à de longues recherches pour recueillir les éléments du commentaire dont il accompagna sa traduction. On en peut apprécier l'étendue en parcourant la liste des autorités qu'il a mise en tête de son premier volume[2]. Toutefois, il est bon de remarquer que toutes les citations ne doivent pas être de première main : un certain nombre ont dû être empruntées à des ouvrages tels que les Miroirs de Vincent de Beauvais.

Nous savons d'ailleurs que Raoul de Presles avait à sa disposition un assez grand nombre de livres. Il avait à coup sûr accès à la librairie du Louvre, dont un volume lui fut donné par le roi[3]. Lui-même possédait une bibliothèque assez bien fournie. Une lettre de Charles V[4], du mois de mai 1375, nous apprend que son hôtel de la rue Neuve-Saint-Merri dut alors s'accroître d'une annexe, indispensable, dit le roi, « pour mettre ses livres, dont il a plusieurs, « et convient, ajoute-t-il, qu'il en soit grandement garni, « tant pour nous servir en translacions et exposicions, « comme en autres choses dont nous l'avons chargé et « chargeons de jour en jour ».

1. Livre V, ch. XIII. Voir à l'Appendice, XII.
2. Voir à l'Appendice, XI.
3. « Ung livre couvert de cuir fauve, à queue, nommé Philosophie moral. Donné à maistre Raoul de Praelles, par feu le roy Charles quant il donna la Muse. » Ms. 2700, fol. 49, n° 182.
4. Pièce citée par Lancelot (*Mémoires de l'Académie des inscriptions*, t. XIII, p. 621), d'après le registre CVII du Trésor des chartes, n° 621.

Le succès de la traduction de la Cité de Dieu est attesté par le nombre et la somptuosité des exemplaires manuscrits qui nous en sont parvenus, et par la beauté des éditions gothiques qui en furent imprimées à Abbeville en 1486 et à Paris en 1531.

Charles V, fort satisfait du travail accompli par Raoul de Presles sur la Cité de Dieu, lui imposa une nouvelle tâche non moins lourde que la précédente. La lecture de la Bible était une des dévotions auxquelles il aimait le plus à s'assujettir. Au dire de Philippe de Maizières[1], il s'était fait une loi de lire la Bible en entier une fois chaque année. Pour ces lectures, il pouvait se servir des nombreuses copies de la Bible historiale qu'il possédait et dont plusieurs, d'une remarquable magnificence, sont arrivées jusqu'à nous : la petite Bible copiée en 1362 par Raoulet d'Orléans[2], celle que Jean de Vaudetar lui offrit en 1372[3], celle que le duc de Berry avait trouvée assez belle pour vouloir se l'approprier[4] et celle que le même prince se fit donner en 1403 par Charles VI[5].

Non content d'avoir la Bible historiale à sa disposition, Charles V voulut posséder une version plus littérale des Saintes Écritures[6]. Pour l'avoir à son gré, il eut de nou-

1. Cet auteur s'exprime ainsi, en donnant indirectement des conseils à Charles VI : « Que se dira de la grant devotion... de ton père Charle, humble « et devot, qui chascun an, par grant devocion, lisoit, par manière d'oraison, « la Bible toute entière, et ainsi le fist XV ou XVI ans sans faillir. » *Le Songe du Vieux pèlerin*, ms. français 9201, fol. 111.

2. Le tome II est à la Bibliothèque nationale, ms. français 5707.

3. Au Musée Méermanno-Westréenien à La Haye.

4. Ms. français 20090.

5. Le premier volume de cet exemplaire est à la bibliothèque de l'Arsenal, n° 5212.

6. Christine de Pisan (l. III, ch. XII), mal renseignée, fait honneur à Charles V de trois genres de travaux qu'il aurait fait entreprendre sur la Bible : « Si comme la Bible en trois manières, c'est assavoir le texte, et puis le texte et les gloses ensemble, et puis d'une autre manière allégorisée. » — — « Le texte » désigne la traduction de Raoul de Presles; « le texte et les gloses ensemble », c'est le travail commencé par Jean de Si sous le règne de

veau recours à Raoul de Presles, qui vécut encore assez longtemps pour terminer, ou peu s'en fallut, la traduction de la Bible.

Les conditions dans lesquelles le travail fut entamé et la méthode que le roi fit adopter sont très nettement indiquées par Raoul de Presles. Il s'exprime ainsi dans une Épître dédicatoire qu'un seul manuscrit paraît avoir conservée, le premier volume d'un exemplaire original, que Charles VI abandonna en 1403 à son oncle le duc de Berry et qui a été recueilli par le Musée britannique[1] :

A vous, très excellent et très puissant prince, Charles le quint, roy de France, je Raoul de Preelles, vostre petit serviteur et subject, tout ce que je puis faire. Mon très souverain et très redoubté seigneur, Quant vous me commandastes à translater la Bible en françoys, je mis en deliberacion lequel seroit plus fort à moy, ou du faire ou du refuser. Car je consideroie la grandeur de l'euvre et mon petit engin, d'une part, et, de autre part, je consideroie qu'il n'estoit riens que je vous peusse et deusse refuser. Je consideroie de rechief mon aage, et l'adverse fortune de ma maladie, et les autres euvres que je avoie faites : c'est assavoir, la translacion et exposicion du livre de monseigneur saint Augustin de la Cité de Dieu, le livre qui s'appelle le Compendieux moral de la chose publique, le livre qui s'appelle la Muse, aveques aucunes espitres. Mais tandis come je debatoie ceste question en moy meismes, je me recordai que je avoie leu en un livre que nature humaine est comme le fer, lequel, se l'en ne le met en euvre, il se use, et se l'en n'en use point, il s'enrouille et se gaste, et toutevoies se degaste il moins quant l'en en use que quant l'en le laisse gesir. Et pour ceste cause je l'entrepris et amai miex à moy user en exercitant que moy consumer en occiosité, comme, selon le dit du sage, occiosité sans lettres soit mort. Si suppli à Vostre Magesté que vous veulliez recevoir en gré ce que je en ferai. Car, quant à la manière du translater, là où je verray qu'il cherra abreviacion, je la ferai, la sustance demou-

Jean; quant à la Bible allégorisée, ce pourrait être un arrangement de la Bible moralisée qui a été étudiée dans l'*Hist. litt. de la France*, t. XXXI, p. 218-243.

1. Fonds Lansdowne, n° 1175. — Le texte qui suit est emprunté à Samuel Berger (*La Bible française*, p. 245), qui l'a tiré du Catalogue des mss. du fonds Lansdowne.

rant entière. Et où je verrai qu'il ara repeticion d'une meisme chose, si comme en Paralipomenon et en Esdras le secont, et ailleurs, je ferai remission. Et aussi lairai je à nommer plusieurs noms de gens, de villes et de citez, là où je verrai que ce ne seroit que charge au liseur, et qu'il n'en seroit de riens miex edifié; et aussi ne scet l'en aucune fois se ce sont leurs propres noms, ou de leurs pères ou aiolz, ou de leurs villes ou citez, pour ce que ainsi le m'avez vous commandé. Mon entente est aussi de faire aucuns prologues où je verrai qu'il en sera besoing à la declaracion des livres, et aussi aucuns integumens ès commencemens d'aucuns chapitres, afin de comprendre plus legierement la sentence, et partout où il ara une ligne par dessouz, ce sera hors le texte, pour le declairier et pour comprendre plus legierement ce que le texte du chapitre veult dire. Car sans declaracions aucunes le texte est mult oscur en plusieurs lieux, especiaument aus gens lais qui n'ont point estudié en la Sainte Escripture. Et ne tiengne nul à arrogance ce que je l'ai entrepris : car vostre commandement m'en excusera en tout et par tout. Aprez, je supplie à touz ceulx qui verront ceste euvre que, s'il y a aucune chose qui ne soit à point mise et à son droit, qu'il veullent supporter mes deffautes; et ce qu'il y trouveront de bien, il le veullent attribuer à Nostre Seigneur, duquel tout bien vient. Et en outre, se il y a aucune chose regardant la foy, je m'en rapporte à ce que la foy en veult, et que nostre mère la sainte Eglise en tient.

La part que le roi prit à la direction du travail est expressément rappelée dans le prologue mis en tête du Lévitique :

Combien que je pensse avoir procedé en ceste translacion et ensuivi le texte sans faire declaracion quelconques, toutes voies, pour ce que il pleut à Vostre Magesté de moy commander que je ne me passasse pas de la translacion si legierement comme je eusse peu bien faire, par laquelle parolle je conçu que vous vouliés avoir ce qui faisoit à l'entendement du teuxte, il m'a semblé que à l'entendement de ce livre de Levitique il y fault mettre aucunes declaracions par manière de preambule, si comme fist le Maistre des histoires, lequel ensuivi en partie Josephus,... si l'ensuivray en ceste partie[1]...

1. Samuel Berger, *La Bible française*, p. 247.

L'exemplaire le plus complet que Samuel Berger ait rencontré de la Bible de Raoul de Presles s'arrête au ch. XIX de l'évangile de saint Mathieu. La fin n'était peut-être pas rédigée quand l'auteur fut enlevé par la mort le 10 novembre 1382.

Je ne sais à quelle époque de la vie de Raoul de Presles peut être rapportée la traduction d'un mémoire sur les rapports des deux puissances[1]. En voici les premiers mots :

Au commandement de très hault et excellent prince Charles, par la grace de Dieu le Ve roy de France de ce nom, maistre Raoul de Praeles translata de latin en françois la question qui s'enssuit. La question est telle, assavoir se la dignité pontifical et imperial ou royal sont deux puissances distinctes, divisées et separées, sans ce que l'une despende de l'autre...

Simon de Hesdin.

Simon de Hesdin, de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, entreprit de traduire, « en l'honneur de Charles V », l'ouvrage de Valère Maxime. Nous possédons, à la Bibliothèque nationale (ms. français 9749), l'exemplaire des quatre premiers livres qui fut déposé dans la librairie du Louvre et qui porte en tête la date de 1375 :

Ci commence la translacion du premier livre de Valerius Maximus, avec la declaracion d'iceli et addicions plusieurs, faite et compilée l'an mil CCC LXXV, par frère Symon de Hesdin, de l'ordene de l'ospital de Saint Jehan de Jerusalem, docteur en theologie.

Dans le prologue, le traducteur prévient qu'il s'est plus attaché au sens qu'à la lettre du texte original, de façon à donner satisfaction au roi.

... Il est assavoir que m'entente n'est ne fu onques de translater cest livre de mot à mot, car ce seroit aussi comme impossible de translater le en celle manière, et que sentence y fust trouvée enten-

1. Ms. latin 14617, fol. 112-123 v°.

dable ne delitable, au mains en la plus grant partie. Et les causes si sont la brieve et estrange manière de parler, la difficulté du latin et le merveilleus stille du livre. Et pour ce est mon entente de translater le de sentence à sentence, et de faire de fort latin clair et entendable romant, si que chascun le puist entendre; et où la sentence sera obscure pour l'ingnorance de l'ystoire, ou pour autre quelconque cause, de la declarier à mon pouoir...

... En requerant devotement la grace et ayde de Dieu, et de la beneoite vierge Marie, ausquels je requier de tout mon cuer que je puisse ceste œuvre faire, par leur sainte grace et especial ayde, en telle manière que elle soit plaisans et proffitable à très noble, très poissant, très excellent et très sage prince Charle le quint roy de France de ce nom, gouvernant et regnant à present, en l'onneur et reverence duquel, après Dieu, je ay entrepris ceste œuvre.

La traduction de l'ouvrage fut achevée par Nicolas de Gonesse sous le règne de Charles VI à l'instigation de Jean, duc de Berry.

Anonymes.

Je dois encore mentionner plusieurs ouvrages dont la traduction a été faite pour Charles V, sans que le nom des auteurs soit connu. Dans cette catégorie, il faut ranger :

1° Le livre de Pierre de Crescens : *Ruralium commodorum libri XII*. Un exemplaire de la traduction française copié au xve siècle pour un membre de la famille Du Fou[1] et orné de peintures, est intitulé : « Ce livre est nommé « Rustican, lequel parle du labeur du champ, que fist trans- « later le très noble roy de France Charles le quint de ce « nom, l'an mil CCC soixante treze. » Un autre exemplaire[2], également du xve siècle, porte un titre différent : « Cy « commence le livre des Ruraulx prouffitz du labour des « champs, lequel fu compilé en latin par Pierres des Cres- « cens, bourgois de Boulongne la Grasse, et depuis a esté

1. Bibl. nat., ms. français 12330.
2. Bibliothèque Mazarine, n°s 3589 et 3590.

« translaté en françois à la requeste du roy Charles le quint « de ce nom. »

La bibliothèque de l'Arsenal[1] possède la belle copie qui en fut faite pour le Grand bâtard de Bourgogne, et M. Quaritch a mis en vente en 1906, au prix de 3,500 l. st., un exemplaire en écriture bourguignonne qui a dû être commandé par un grand seigneur flamand[2].

Les inventaires des livres de Charles V ne mentionnent ni le texte latin ni la traduction de l'ouvrage de Pierre de Crescens. Le duc de Berry s'était procuré le texte original et la traduction. Le texte latin qu'il avait donné à la Sainte-Chapelle de Bourges est arrivé à la Bibliothèque nationale[3].

2° Le livre de Thomas de Cantimpré : *Bonum universale de apibus*. Voici quelques lignes de l'épître dédicatoire qui est en tête de cet ouvrage, dans le ms. 2953 (jadis 9507) de la Bibliothèque royale de Belgique :

A très souverain et très excellent prince Charles, par la grace de Dieu roy de France, la vostre povre et humble creature, qui, jour et nuit, à son petit povoir, s'efforce de Dieu prier pour vous et pour vostre très noble lignée, tout humble obedience et parfaite reverence et vraie subjection.

... En bonne simplesce je me sui enhardi dudit livre transporter de latin en françois, comme vostre très haute excellence si le m'a commandé, en suivant le latin le plus près que bonnement j'ai peu; et aucunes foiz, où l'aucteur du livre et les docteurs et philosophes ont, pour le plus bel et rectorique latin querir, transporté les dictions, pourquoy le françois ainsi ordené seroit pesant et moins cler à entendre, j'ai la sentence mise rez à rez, si comme j'ay pensé que il l'eussent dit eulz meismes, se il parlassent françois...

1. Ms. 5064. Voir le Catalogue de Henry Martin, t. V, p. 32.

2. Les peintures en sont décrites dans le Catalogue n° 250 (article 764) publié en juin 1906 par M. Quaritch, et je dois à l'obligeance de ce libraire le texte des premiers mots du second feuillet : il a bien voulu m'apprendre que son manuscrit ne répond pas aux notices 1592 et 2205 de la *Bibliothèque protypographique* de Barrois.

3. Ms. latin 9328.

3° Les Tables astronomiques d'Alphonse, roi de Castille. L'exemplaire de la traduction à la fin duquel Charles V avait mis sa signature a figuré sur les inventaires de la librairie du Louvre jusqu'en 1413 inclusivement (A 629, B 637, D 693, E 720). L'inventaire de 1411 le décrit ainsi :

Item les Tables Alphons, roy de Castelle, translatées en françois du commandement du roy Charles le quint, et sont en un cayer de parchemin sans aiz, royées par dessus de vert et de jaune, très bien escriptes de lettre de forme, à deux coulombes et enluminées d'or, commençant ou n° foillet *dessus dictes*, et ou derrenier *table du moyen*, et sont signées au dos dudit derrenier foillet CHARLES[1].

Cet exemplaire disparut de la librairie du Louvre vers l'année 1414 (E 966).

4° Les Soliloques de saint Augustin, que Christine de Pisan[2] range parmi les livres que Charles V fit traduire. Il y en a un exemplaire mentionné dans l'Inventaire de Gilles Malet[3] :

Le Seul parler saint Augustin, couvert de soie vermeille, et fermouers d'argent.

La copie qui en est classée à la Bibliothèque nationale sous le n° 1832 du fonds français peut remonter à la fin du règne de Charles V.

Charles V ne possédait pas seulement dans sa librairie les traductions dont il avait été le promoteur et dont il avait largement subventionné les auteurs. Il y avait recueilli nombre de traductions qui avaient été exécutées, soit de son temps en dehors de son action directe, soit sous les règnes de ses prédécesseurs. Comme telles, sans rappeler les travaux de Jean de Meun, de Jean de Vignai, de Jean

1. Ms. français 2700, fol. 109 v°, n° 693.
2. Livre III, ch. XII.
3. Ms. français 2700, fol. 9, n° 143.

de Sy, de Pierre Bersuire, je citerai les épîtres de Senèque à Lucilius, traduites en français par un Italien pour un comte de Caserte. Il y en avait deux exemplaires dans la librairie du Louvre :

Les Espitrez de Senèque à son amy Lucile, et en la fin du livre est la table de ce qui contenu y est, escript de plus menue lettre. — A monseigneur d'Angiou, vi° de mars IIII^xx. (Ms. 2700, fol. 5 v°, n° 65.)

Item Senèque, couvert de soye à queue, à cignes blans et deux fermouers d'argent dorez, esmaillez de France, à tixuz vers, escript en françois, de très parfaitement belle lettre, et bien historié et enluminé, commençant ou n° foillet des rebriches *le XXXVII de mananimité*, et ou derrenier *sont amonestez*, à une pipe d'argent doré. (Ms. 2700, fol. 66 v°, n° 169.)

Je considère comme l'équivalent d'un exemplaire de Charles V le manuscrit n° 9091 de la Bibliothèque royale de Belgique.

Les Quarante homélies de saint Grégoire et le livre de l'Arrhe de l'âme de Hugues de Saint-Victor. — Une dame, dont nous regrettons de ne pas connaître le nom, fit traduire ces deux ouvrages par Pierre de Hangest, prévôt de l'église d'Amiens. La copie qu'elle chargea Raoulet d'Orléans d'exécuter en 1368 pour l'offrir au Roi est aujourd'hui conservée à la bibliothèque de l'Arsenal (ms. 2247).

La Géomancie de Guillaume de Meerbeke, qu'un écrivain normand, Gautier Le Breton, clerc, originaire de Basqueville-le-Martel, traduisit en 1347 dans le château de Dangu, pour un noble et puissant baron le seigneur de Préaux. — Le manuscrit original fut recueilli dans la librairie de Charles V ; il est aujourd'hui à la bibliothèque du Collège de la Trinité à Cambridge[1].

Charles V ne possédait qu'un exemplaire du texte latin

1. Montague Rhodes James, *The Western manuscripts in the library of Trinity College Cambridge*, t. III, p. 492.

de l'historien Josèphe. La traduction française de l'ouvrage de cet auteur, qui doit dater de la fin du XIVe siècle, n'entra dans la librairie du Louvre qu'en 1410, par suite de l'envoi qu'en fit alors le duc de Guyenne. Le duc de Berry a bien pu encourager l'auteur, jusqu'ici inconnu, de cette traduction. Il s'en fit faire deux beaux exemplaires[1], dont le plus somptueux, inachevé au moment de la mort du prince, fut terminé sous le règne de Louis XI pour Jacques d'Armagnac, duc de Nemours. Les tableaux dont Jean Fouquet l'a enrichi en ont fait l'un des plus précieux monuments de la peinture française du XVe siècle.

1. Voir la seconde partie de cet ouvrage, p. *308, notices 210-210 *ter*.

X.

Prêts et dons de livres faits par Charles V.

Charles V usait avec une véritable grandeur des trésors littéraires qu'il avait amassés. Il prêta différents manuscrits au duc d'Anjou[1], au duc de Berry[2], à Jean de Dormans, évêque de Beauvais[3], et à Simon de Hesdin[4].

Il donna à Philippe de Maisières la jouissance d'un très beau psautier en grand volume, écrit de grosse lettre ancienne[5]. Philippe de Maizières appréciait les beaux manuscrits : nous pouvons en juger par l'élégance du petit volume qu'il offrit à Richard II, roi d'Angleterre, et qu'on admire dans une des vitrines du Musée britannique[6].

Le roi échangea quelques livres avec Jean de Cardaillac, patriarche d'Alexandrie[7], avec Raoul de Presles[8] et avec monseigneur d'Harcourt[9]. Il en offrit en pur don à son grand-oncle Philippe et à sa grand'tante Blanche, duc et duchesse d'Orléans[10], à sa belle-sœur Marie de Bourbon,

1. Articles 21 et 92. — Il s'agit là de deux volumes particulièrement précieux : la Bible historiale, qui est maintenant au musée Méermanno-Westréenien de La Haye, et de l'Apocalypse, qui fut un des modèles employés pour l'exécution de la grande tapisserie d'Angers.

2. Article 975 : l'original de la traduction de Tite-Live.

3. Article 2.

4. Article 976.

5. Article 64.

6. Le fac-similé autotypique du titre de ce manuscrit, du Musée britannique (Royal 20. B. VI), se trouve dans la première série des *Reproductions from illuminated mss.*, pl. XXV.

7. Article 150.

8. Article 505.

9. Article 1139.

10. Articles 872 et 991.

prieure de Poissi[1], à sa sœur la duchesse de Bar[2], à son neveu Henri de Bar[3], à Charles le Mauvais, roi de Navarre[4], à Pierre, comte d'Alençon[5], au comte de Saarbruck[6], au marquis de Saluces[7], au comte de Salisbury[8] et à l'abbé de Fécamp, sans doute Jean de La Grange[9]. Il fit encore livrer plusieurs volumes au bailli de Rouen[10], à Évrart Tramagon[11], à maître Gervais[12], à maître Jean de La Chaleur[13], à Aimeri de Mengniac[14], à Montigny[15], à frère Morice, compagnon du confesseur[16], à maître Philippe Ogier[17], à Arnaud Guillon[18], à messire Pierre d'Avoir[19], à Pierre le

1. Article 186.

2. Article 104. — La même duchesse de Bar est indiquée, au n° 1124, comme ayant emprunté un manuscrit de Giron le Courtois.

3. Article 669. — La donation faite à Henri de Bar est peut-être du règne de Charles VI. — Henri de Bar, fils du duc Robert, périt en 1396 à la bataille de Nicopolis.

4. « Pour faire une couverture et une chemise à un breviaire que nous envoiasmes à nostre très cher et amé frère le roy de Navarre, le XVI° jour d'avril [M. CCC. LXXI]. » Lettre de Charles V, dans l'Appendice, VII.

5. Article 23.

6. Article 864.

7. Article 1029.

8. Article 1182.

9. Boivin, dans le ms. français 22571, p. 77.

10. Article 413.

11. Article 434 : « Le Songe du Verger... Baillé par le roi à Evrart Tramagon. » Évrart de Tramagon, docteur en droit civil et canon, avait fait des leçons de droit à Paris en 1371, 1372 et 1373. Hauréau, *Notices et extraits de quelques manuscrits de la Bibliothèque nationale*, t. II, p. 133. — Il devint doyen du chapitre de Chartres, puis évêque de Dol. Voir *Chartul. univ. Paris.*, t. III, p. 216, notes de la pièce 1393.

12. Article 819.

13. Article 1049. A ce Jean de La Chaleur, qui fut chancelier de l'Université en 1373 (*Chartul. univ. Paris.*, t. III, p. 563), le roi donna un très bel exemplaire du *Catholicon*.

14. Article 1180.

15. Article 1206.

16. Articles 469 et 866.

17. Article 95. — Philippe Ogier, à qui Charles V fit livrer une Bible abrégée, a signé beaucoup d'actes de ce prince de 1364 à 1378.

18. Articles 36 et 713.

19. Article 506 *ter*. — Pierre d'Avoir, chevalier, était un chambellan du roi. *Mandements de Charles V*, n°s 99 et 1644.

chirurgien, qui vint de Montpellier avec Jean, le bon physicien[1], et à Renaud Fréron[2].

La générosité d'un prince aussi éclairé devait nécessairement s'exercer au profit des établissements ecclésiastiques. Je ne parlerai pas de la splendide couverture, dont il fit revêtir un évangéliaire de la Sainte-Chapelle[3], ni du livre des cérémonies du sacre, qu'il déposa à l'abbaye de Saint-Denis le 7 mai 1380[4], ni d'une Bible et d'un Catholicon qu'il mit dans sa chapelle[5], ni même des nombreux volumes dont il pourvut le chapitre de Vincennes[6]; mais je ne saurais passer sous silence les libéralités qu'il fit au collège de maître Gervais et au couvent des Dominicains de Troyes.

Simon de Phares, en son Recueil des astrologues, parle à deux reprises[7] des livres et des instruments dont Charles V dota le collège fondé en l'Université de Paris par son médecin, maître Gervais Chrétien. Ce témoignage est confirmé par les statuts mêmes du collège[8] et par la men-

1. Article 828.

2. Article 810. On pourrait rapporter au règne de Charles VI, aussi bien qu'à celui de Charles V, les livraisons de livres faites à Arnaud Guillon, à Pierre d'Avoir, à Pierre le chirurgien et à Renaud Fréron.

3. Ms. latin 8851.

4. Article 228.

5. Articles 5 et 1050. Il est possible qu'il s'agisse ici de la Sainte-Chapelle du palais.

6. Articles 43, 123, 136, 155, 158, 168, 169, 201, 202, 204, 208, 212, 216, 217, 262, 278 et 287.

7. « ... Leur donna belle librarie bien garnie de livres, spères, astrolabes, saphées et autres instrumens servans à la dicte science [d'astrologie], qui encores y sont. » (Ms. français 1357, fol. 3.) « Ung colliege de astrologie et « medicine, où il mist plusieurs livres singuliers des dictes sciences, en grant « et merveilleux nombre...; y mist aussi plusieurs astralabes, equatoires, « spères et autres instrumens, comme saphées, desirées et semblables. » (*Ibid.*, fol. 142.)

8. « Quia idem rex dominus noster dictum collegium in redditibus, admortizationibus et libris multipliciter augmentavit, adeo quod sibi debetur principaliter nomen et auctoritas fundatoris et etiam collatoris... » (Ms. latin 4397 A,

tion que fait Gilles Malet d'un exemplaire des Éthiques donné par le Roi « aux escoliers maistre Gervaise[1] ».

Ce fut à la prière de Pierre de Villars, évêque de Troyes, que Charles V fit délivrer aux Dominicains de Troyes des joyaux, des reliquaires et des livres, dont l'aliénation fut sévèrement interdite, le 26 février 1371, par le pape Grégoire XI[2]. La bulle qui prononçait cette interdiction fut transcrite sur chacun des livres, avec une note portant que la donation du Roi avait été provoquée par Pierre de Villars, et que tout volume aliéné, engagé ou prêté devait être considéré comme la propriété de l'évêque et du chapitre de Troyes et du couvent des Dominicains de Paris. Malgré ces précautions, les livres offerts par Charles V aux Dominicains de Troyes furent dispersés au XVIe siècle, sous l'administration d'un prieur ignorant[3]. La Bibliothèque nationale en a recueilli quatre, les n°s 7475, 8541 et 10623 du fonds latin, et le n° 5256 (en partie) du fonds français; deux autres sont possédés par la ville de Troyes[4]; un septième a passé dans une vente publique faite à Paris en 1824[5] : exemplaire de la Légende dorée, ayant appartenu au cardinal de Brienne et terminé par une note dont nous n'avons qu'une transcription peut-être incorrecte :

Vitam Sauvilla — Sanctorum scripsit in illa
Rotomagi villa — Bernardo permanet illa.
Ce fut fet en l'an de grace
A mon sire B. de Brace,

fol. 54.) Voir dans le même volume, fol. 21, 46 v° et 82, les statuts relatifs à la conservation des livres du collège de maître Gervais.

1. Article 479.

2. Voir à l'Appendice, VIII.

3. Moréri, t. III, p. 116, au mot *Camusat*.

4. *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques des départements*, série in-4°, t. II, p. 132 et 274, n°s 267 et 653.

5. C'était le n° 2314 d'une vente Chardin. Voir le Catalogue rédigé pour cette vente, p. 215.

Mil et trois cens et trente et cinc
Et à grant péne y avint[1].

La même bibliothèque renfermait un autre manuscrit provenant de la donation faite aux Dominicains de Troyes : recueil de dix traités, dont le premier et le dernier doivent être intitulés : « Regulæ in omnes libros veteris ac novi Testamenti... Meditationes Guigonis prioris Carthusie[2]. »

C'est un des volumes de la collection Hamilton, qui sont échus à la Bibliothèque royale de Berlin[3].

Un neuvième volume que les Dominicains de Troyes possédaient en vertu de la donation de Charles V avait été recueilli par les Jésuites dans leur bibliothèque du collège de Clermont[4]. Il a depuis appartenu à Méerman[5] et au comte d'Ashburnham[6]. J'ignore où il se trouve aujourd'hui.

1. Laire, *Index librorum ab inventa typographia ad annum 1500*. Senonis, 1791, t. II, p. 274, n° 9.
2. *Ibid.*, n° 13.
3. N° 89 du fonds Hamilton. Voir *Neues Archiv*, t. VIII, p. 331.
4. N° 439 du Catalogue.
5. N° 440 du Catalogue de la vente Méerman.
6. N° 83 de l'Appendice.

XI.

La librairie sous le règne de Charles VI.

Charles VI avait reçu de son père le goût des livres; il était encore enfant quand Charles V mit à sa disposition un roman de Godefroi de Bouillon[1]. Son oncle, le duc de Bourgogne, favorisa les libérales inclinations du jeune roi et lui suggéra l'idée de maintenir la librairie du Louvre sur le pied où l'avait mise Charles V.

Nous avons vu que, sous le règne de Charles VI, la garde de la librairie resta confiée à Gilles Malet jusqu'à la mort de celui-ci, arrivée au mois de janvier 1411, puis à Antoine des Essarts du 7 juillet 1411 au 8 mai 1413, à Garnier de Saint-Yon du 12 mai 1412 au 13 octobre 1413, à Jean Maulin du 13 octobre 1413 jusqu'au mois de juillet 1418, et à Garnier de Saint-Yon à partir du 21 de ce mois de juillet.

Les successeurs de Gilles Malet ne paraissent pas s'être beaucoup occupés de la librairie. Il fut enjoint à Jean Maulin de ne point se mêler du fait de la librairie les jours non fériés, pour n'être point détourné du travail dont il était chargé à la Chambre des comptes[2], et Garnier de Saint-Yon dut prêter serment de ne révéler à personne le secret de la librairie[3].

1. Inventaire général des livres de Charles V et de Charles VI, dans la seconde partie de cet ouvrage, article 1033.

2. « Injunctum etiam sibi fuit ne in diebus non feriatis intus ingerat se quoquo modo in facto dicte librarie, ita ut per occupationem ejusmodi vacet a facto ordinario camere compotorum. » Mémorial H de la Chambre des comptes, cité par Boivin, ms. français 22571, p. 97.

3. « Prestitit juramentum de bene et fideliter custodiendo libros dictos et nemini revelare dicte librarie secretum. » Même Mémorial, cité au même endroit.

L'inventaire des livres du roi qui fut dressé en 1411, avant l'installation d'Antoine des Essarts, constata la présence d'environ 210 volumes qui étaient entrés au Louvre depuis le récolement de 1380. Les documents qui nous sont parvenus ne donnent guère le moyen d'expliquer une telle augmentation. Toutefois nous savons que plusieurs des copistes et des enlumineurs parisiens, dont l'habileté défiait alors toute concurrence, ont travaillé pour le compte de Charles VI[1], et nous possédons plusieurs manuscrits de grand luxe sur lesquels on distingue la devise JAMAIS, qu'il avait adoptée, et le Cerf-volant, dont Froissart[2] et le Religieux de Saint-Denis[3] ont donné, chacun de son côté, une explication différente. C'est ici l'occasion de faire remarquer que Charles VI ne fut pas le seul prince qui prit pour devise le Cerf-volant. En tête d'un manuscrit de la Bibliothèque de Munich, *Cas des nobles malheureux* de Pétrarque, copié en 1458 et illustré par Jean Fouquet, l'écu de France, soutenu par deux cerfs blancs, au collier fleurdelisé, se voit sur une tapisserie à bandes rouges, blanches et vertes, dans une salle où se tient un lit de justice[4]. Le cerf-volant

1. « A l'aumosnier, pour paier unes Heures qu'il a fait faire pour le Roi, XXX frans. » (Rôle du mois d'avril 1388, dans la Collection Clairambault, vol. 16, p. 515.) — « A ceulz qui font les grans Heures du Roi, IIII^XX X frans. » (Rôle de septembre 1389, *ibid.*, p. 521.)

2. Froissart (éd. de la Société de l'Histoire de France, t. X, p. 258) décrit un rêve dans lequel Charles VI, en 1382, s'était vu, aux environs d'Arras, chevauchant un cerf-volant, « et tant li plaisoit li figure de che cerf que « à paines en imagination il n'en pooit partir, et fu li une des incidenses pre- « miers quant il descendi en Flandres combattre les Flamens, pourquoi le plus « il encarga en sa devise le cerf-volant à porter ».

3. Suivant le Religieux de Saint-Denis (éd. Bellaguet, t. I, p. 70), on aurait pris dans une chasse du roi un cerf avec un collier portant cette inscription : *Cesar hoc mihi donavit*, « et quia id nunquam visum fuerat vel auditum, in « invencione ejus tantam complacenciam cepit ut deinceps in vasis regiis « aureis et argenteis et omni supellectili pomposa cervum volantem et coronam « collo gerentem faceret figurare ». Une quittance du 13 juin 1385 mentionne un étendard « à la devise du roy à un cerf volant à ailes d'or. » Bibl. nat., Nouv. acq. fr. 20027, pièce 82.

4. Il y en a une médiocre reproduction dans le volume que Curmer a consacré à l'œuvre de Fouquet. On a longtemps cru que ce manuscrit avait été

a été aussi une des devises de la maison de Bourbon, comme Brantôme[1] l'a rappelé à propos du grand étendard du connétable.

Plusieurs écrivains ont offert leurs ouvrages à Charles VI, notamment Robert, évêque de Senez[2], Bernard Alamand[3] et Pierre Salmon, dont la Bibliothèque nationale possède le recueil des opuscules présenté au Roi[4], magnifique manuscrit renfermant un portrait de Charles VI[5], du duc de Berry[6] et de Jean sans Peur, duc de Bourgogne[7]; la devise JAMÉS y est inscrite dans plusieurs tableaux sur le manteau du roi et sur des pièces d'ameublement. L'exemplaire de l'ouvrage d'Honoré Bonet, *La Vision du Prieur de Salon*, qui entra dans la librairie du Louvre sous le règne de Charles VI, était garni de trois courts fermoirs d'argent doré, « faits en forme de deux mains, avec trois cerfs volants d'argent doré[8] ». Il faut encore citer *Le Songe du vieux pèlerin*, de la bibliothèque de l'Arsenal[9], dont une page (fol. 34) est couverte par une grande peinture, encadrée de demi-fleurs de lis et représentant un cerf blanc ailé, la couronne royale au cou, volant dans un ciel rouge;

fait pour Étienne Chevalier. Tout récemment, M. le comte Durrieu a découvert qu'il avait eu pour premier possesseur Laurens Girard, notaire et secrétaire du Roi, contrôleur de la recette générale des finances depuis 1456.

1. Éd. de la Société de l'Histoire de France, t. I, p. 286.

2. Le Miroir moral de Robert, évêque de Senez, fut offert à Charles VI en 1385. Voir les mss. latins 3490 et 6485.

3. Voir le traité sur le schisme, ms. latin 1481, fol. 51 v°. — Le P. Daire (manuscrit des Célestins, ms. français 15290, p. 50) indique un ouvrage du même auteur intitulé : *Expositio aliquorum verborum Christi*, qui fut présenté au roi le 15 février 1398.

4. Ms. français 23279. Sur ce manuscrit, voir une notice de Levesque dans *Notices et extraits des manuscrits*, t. V, p. 415; l'édition que Crapelet a donnée en 1833 du Dialogue entre Charles VI et Salmon; enfin la notice de M. H. Moranvillé dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*, 1889, t. L, p. 10.

5. Fol. 1 v°, 5, 19.

6. Fol. 53.

7. Fol. 5 et 19.

8. Inventaire des livres de Charles V et Charles VI, article 1213.

9. Ms. 2682. Voir le Catalogue de M. Henry Martin, t. III, p. 74 et 75.

peut-être aussi le *Térence* de la même bibliothèque[1], dont le cadre du frontispice est orné aux quatre angles de bannières d'azur à fleurs de lis d'or, mais dont la devise des banderoles est DE BIEN EN MIEUX.

Cette devise a fait élever des doutes sur l'attribution du Térence à Charles VI[2]; mais je suis porté à croire que ce roi a bien pu adopter la devise *De bien en mieux*. Sur un vitrail de la cathédrale d'Évreux, on a relevé, avant la Révolution, les armes royales accompagnées de la lettre K, d'un cerf ailé accolé d'or et d'une devise qu'on lisait *En bien*[3]. N'y aurait-il pas là une lecture défectueuse et incomplète de la devise *De bien en mieux* inscrite sur les enroulements d'une banderole.

Un bel exemplaire des *Gesta Romanorum* passe encore pour avoir été un livre de Charles VI. Il était dans la collection du bibliophile James Edwards, mort en 1819. Nous le connaissons par l'éloge que Dibdin en a fait dans *The bibliographical Decameron*[4].

Un compte de l'année 1389 mentionne un livre dont Jean Dodieu, évêque de Senlis, fit présent au Roi[5], et le docteur Hamy[6] nous a appris, il y a peu d'années, com-

1. Ms. 664. Les miniatures de ce manuscrit sont à la veille d'être publiées en héliogravure par M. Henry Martin.

2. M. Henry Martin, dans une excellente notice qu'il a publiée en 1902 (*Bulletin de la Société de l'histoire du théâtre*, n° 1, p. 15-42), est porté à croire que le Térence de l'Arsenal n'a jamais appartenu à Charles VI ; il l'appelle le *Térence des ducs*, parce qu'il a incontestablement appartenu au duc de Guyenne et qu'il a été longtemps, à titre de prêt, entre les mains du duc de Berry. Ce manuscrit peut bien avoir été, à l'origine, destiné au Roi, dont les armes sont peintes sur les bannières du frontispice.

3. J'ai jadis pris cette note sur une pièce qui paraissait provenir du cabinet de Gaignières.

4. T. I, p. CCI-CCIII, avec la gravure qui fait face à la p. CXCIX.

5. « Pour une aune et demie de drap de soye... pour faire couvrir un sautier et un journal pris en la tour de Meleun, et un livre d'enseignement donné au dit seigneur par mons. l'evesque de Senliz. » (Reg. KK 20 des Arch. nat., fol. 80. Note de Douët d'Arcq.)

6. *Cresques lo Juhen. Note sur un géographe juif catalan de la fin du*

ment, au mois de novembre 1381, D. Juan, duc de Gérone, fils aîné de Pierre V, roi d'Aragon, fit remettre à Guillaume de Courci, pour l'offrir au roi de France, une mappemonde qui était déposée dans les archives de la couronne à Barcelone, et qui était l'œuvre d'un juif nommé Cresques.

En 1410, la librairie du Louvre s'enrichit d'une vingtaine de volumes qui méritaient une place à côté des livres de Charles V : ils avaient été saisis au château de Marcoussis, après la mort de Jean de Montaigu, grand maître de l'hôtel du roi, décapité aux halles de Paris le 17 octobre 1409[1]. Le duc de Guyenne[2] les fit déposer au Louvre par l'entremise de Jean d'Arsonval, son confesseur et maître d'école; Gilles Malet les reçut le 7 janvier 1410[3]. La Bibliothèque nationale en possède encore deux[4], sur lesquels Jean d'Arsonval a mis cette note : « Des livres de Marcoussis, pour « mons. de Guienne, mis au Louvre en garde. »

XIVe siècle. Paris, 1891, in-8°. (Extrait du *Bulletin de géographie historique et descriptive*, année 1891, n° 3.)

1. La biographie de Jean de Montaigu a été publiée par Lucien Merlet, dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*, 3e série, t. III, p. 248-284.

2. Louis, fils de Charles VI, duc de Guyenne, avait le goût des beaux livres, il a possédé un Térence que le duc de Berry semble avoir voulu s'approprier. Voir plus haut, p. 128, et les *Inventaires de Jean, duc de Berry*, éd. Guiffrey, t. I, p. 335, n° 1248, et t. II, p. 301. — Sur les livres du duc de Guyenne, il faut consulter le travail de Léopold Pannier, *Les Joyaux du duc de Guyenne. Recherches sur les goûts artistiques et la vie privée du dauphin Louis, fils de Charles VI.* Paris, 1874, in-8°, 72 p. (Extrait de la *Revue archéologique.*)

3. « S'ensuit la declaracion de certains autres livres que monseigneur le duc de Guienne, qui à present est, a envoiez en la dicte librarie par maistre Jehan d'Arçonval, confesseur et maistre d'escolle du dit monseigneur de Guienne, et lesquelz furent receuz et mis en ladicte librarie par feu messire Giles Malet, en son vivant garde de la dicte librarie, le VIIe jour de janvier l'an mil CCCC et neuf. » Ms. français 2700, fol. 132. La liste de ces livres se trouve à part dans les inventaires de 1380 (partie supplémentaire), à la fin des inventaires de 1411 et de 1413 (A 911-930, D 922-941, E 900-916). D'autres volumes ayant appartenu à Jean de Montaigu furent recueillis par le duc de Berry. Voir les *Inventaires du duc de Berry*, éd. Guiffrey, t. I, p. 258, n° 972, et t. II, p. 282, n° 1194.

4. Fonds français 174 et 542. — Le ms. français 810 vient aussi de Jean de Montaigu.

Le 22 mai 1422, on déposa pareillement dans la tour du Louvre deux pontificaux qui s'étaient rencontrés dans la succession de Gérard de Montaigu, évêque de Paris, frère de l'infortuné grand maître[1].

Malgré le silence des inventaires, nous savons que la librairie du Louvre contenait un fonds de livres hébraïques dont le noyau s'était formé sous le règne de Charles V et qui reçut un notable accroissement sous celui de Charles VI.

Le premier de ces rois avait réglé l'emploi qu'il entendait faire de livres confisqués sur les Juifs et déposés au Trésor des chartes. Il en fit prêter quelques-uns à des Juifs établis à Paris, il en déposa d'autres dans la librairie du Louvre et il en mit plusieurs à la disposition de son astronome Thomas de Bologne, le père de Christine de Pisan. Il en fut dressé un état général, au bas duquel le Roi mit sa signature[2], pour servir de décharge au garde du Trésor des chartes, Gérard de Montaigu, qui, dans une des préfaces de l'Inventaire du Trésor, a mentionné la remise à la librairie d'un très beau rôle de la loi et de plusieurs autres très beaux livres juifs[3].

Une seconde collection de livres hébraïques fut livrée à Gilles Malet vers 1397 : elle se composait de cent quatorze volumes, de quatre rôles et d'une quantité de cahiers de la Bible ou du Talmud, qu'on avait trouvés, après l'expulsion des Juifs, dans une maison du faubourg Saint-Denis ayant pour enseigne un porcelet[4].

L'énumération des pertes que subit la librairie du

1. Inventaire de l'année 1424, articles 811 et 812.

2. Appendice, IX.

3. « Alios, videlicet unum rotulum pulchriorem legis predicte, cum aliquibus aliis pulchrioribus libris, posuit in sua libraria apud Luparam. » Préface de Gérard de Montaigu, citée par Bordier, *Les Archives de France*, p. 168.

4. Sauval, t. II, p. 520. Cf. la citation que Boivin (ms. français 22571, p. 89) fait du texte de Sauval d'après le manuscrit original de la bibliothèque du chancelier. L'expulsion des Juifs est rapportée à l'année 1393 dans la *Chronique du religieux de Saint-Denis*, t. II, p. 118.

Louvre sous le règne de Charles VI sera plus longue que le tableau de ses accroissements pendant la même période. Dans l'intervalle compris entre la retraite de Garnier de Saint-Yon et l'installation de Jean Maulin, soit vers l'année 1414, cinquante-cinq volumes furent enlevés de la tour de la librairie[1]. On ne saurait dire si ce fut un vol, ou bien un abus d'autorité commis par un des princes qui se disputaient alors le pouvoir.

L'usage qui s'introduisit de ne point réintégrer dans le dépôt les livres qu'on voulait lire ou consulter entraîna des conséquences encore plus funestes que l'enlèvement dont il vient d'être question. Charles VI fut le premier à donner l'exemple de cet abus. Il négligea toujours de faire rendre au garde de sa librairie les volumes qu'il lui demandait pour se distraire ou pour s'instruire, et qu'il voulait avoir toujours sous sa main, même pendant ses voyages[2]. Voici, par ordre chronologique, l'indication des livres qu'il se fit remettre et qui ne rentrèrent jamais dans la tour de la librairie :

1380, 30 septembre : Achèvement du Brut (art. 1094); — 5 octobre : Livre du sacre (art. 230); — 16 décembre : Chroniques (art. 989).

1381, 30 avril : Instruction des enfants nobles (art. 529); — 14 octobre : Gilles de Rome (art. 514).

1382, 25 janvier : Faits des Romains, le Saint-Graal et Tristan (art. 974, 1114 et 1202).

1384, 11 octobre : la Mort d'Artus (art. 1082).

1389, 20 janvier : Bréviaire (art. 125).

1. Le catalogue de ces cinquante-cinq volumes est dans le ms. français 9430, articles 917 à 971.

2. « Pour un coffre de bois moien, couvert de cuir par dehors et garni de toille par dedens, ferré et cloué, fermant à clef, pour mettre et porter en chariot les livres et roumans du dit seigneur, LXIIII s. p. » (Compte de 1396, Arch. nat., KK 25, fol. 53. Note de Douët d'Arcq.) — Un compte de 1387 (*ibid.*, KK 18, fol. 42 v°) mentionne « un coffre de bois couvert de cuir, fermant à clef, ferré et cloué ainsi qu'il appartient, pour mettre et porter en chariot les livres et romans de la royne ».

1392, 24 septembre : le Trésor, la Légende dorée et Godefroi de Bouillon (art. 451, 908 et 1028); — 20 novembre : Jean de Mandeville (art. 877).

1393, lors du voyage du roi au Mont-Saint-Michel[1] : les Faits de Troie (art. 1211) ; — 12 septembre : les Faits de César (art. 984).

1397, 31 décembre : Julius César en prose (art. 983).

1398, 29 décembre : une Bible en français (art. 103).

1405, 5 juin : Instruction des princes (art. 510).

Date incertaine, lors d'un voyage du roi en Languedoc : Aye d'Avignon (art. 1089).

Je n'ai pas compris dans ce relevé le Trésor du roi Philippe[2] que Charles VI se fit porter à Rouen, en novembre 1415, par le garde de la librairie Jean Maulin[3], ce volume ayant été réintégré à sa place et étant enregistré sur l'inventaire de 1424.

La reine Isabeau contribua à l'appauvrissement de la librairie royale. Elle s'en fit communiquer ou donner, ce qui était tout un, plusieurs volumes de la librairie du Louvre : un Missel français[4]; des Heures, en janvier 1388[5]; le Saint-Graal, le Bel Escanor et les Gestes de Pépin, en

1. Une allusion à ce voyage se trouve dans un mandement de Louis, duc d'Orléans, du 13 septembre 1398 : « Pour avoir refait tout de neuf deux pots d'argent de l'eschançonnerie, qui étoient très vieillement dorés et qui pieça lui furent donnés par la ville et habitans de Falaise, au voyage que le Roi fit au Mont-Saint-Michel, lesquels ont été refondus parce qu'ils étoient rompus et depecés en plusieurs endroits... » Ms. français 10432, p. 11.

2. Article 1037.

3. « Martii ultima, magister Johannes Maulin, clericus compotorum regis et custos sue librarie Lupare, pro viagio per eum facto erga regem, de mandato ejusdem domini, mense novembris ultimo preteriti, de Parisius apud Rothomagum, pro deferendo quemdam librum dicte librarie, intitulatum *Thesaurus regis*, in quo libro figurantur plures modi ingeniorum belli, pro quo fuerunt ei taxati, per dominum regem, per ejus litteras ultima novembris ultimo preteriti, sic signatas : *Par le Roy*, Le Begue, IIII fr. per diem, ultra vadia sua ordinaria; in quo viagio vacavit per VIII dies, inceptos VIII die dicti menais novembris, pro eodem, XXXII l. t., valent XXV l. XII s. p.; comp. per se et litteram suam datam ista die. » *Journal du Trésor*, au 31 mars 1416, publié par H. Moranvillé, *Bibliothèque de l'École des chartes*, 1888, t. XLIX, p. 426.

4. Inventaire des livres de Charles V et Charles VI, article 187.

5. *Ibid.*, article 249.

août 1390[1]; le Bestiaire d'amour, l'Enserrement de Merlin et Torrez, chevalier au cercle d'or, en novembre 1392[2]; Tristan, en 1402[3], et Artus, en 1404[4]. Les goûts littéraires de cette princesse ont été judicieusement appréciés par Vallet de Viriville[5], qui a relevé dans les comptes de l'argenterie la mention non seulement de divers livres de piété qu'Isabeau fit écrire, peindre ou réparer[6], mais encore d'une chronique qu'elle emprunta en 1398 de Philippe le Hardi, duc de Bourgogne[7], des Cent ballades d'Othe de Granson qu'elle acheta en 1399 de Pierre Le Portier[8], et d'une Légende dorée qui lui coûta 54 livres parisis en 1400[9]. Les mêmes comptes nous apprennent le nom de plusieurs écrivains, enlumineurs, libraires et relieurs de Paris qui travaillèrent pour la reine[10] : Jean de Châtillon, écrivain de lettre de forme, en 1396 et 1398; Jean d'Essy, libraire, en 1397; Geoffroi Chorse, écrivain et enlumineur, en 1397; Robin de Fontaines, enlumineur et écrivain, en 1398; Pierre Le Portier, écrivain de lettre de forme, en 1398 et 1401; Perrin Cauvel, en 1398; Alain Sebèce, écrivain, en 1398; Jean Geoffroi, relieur, en 1398; André de La Croix, écrivain de lettre courante, en 1398; Jean de Jouy, enlumineur, en 1398; Jean d'Arras, libraire; Hilaire

1. Inventaire des livres de Charles V et Charles VI, articles 1103, 1119 et 1160.
2. *Ibid.*, articles 794, 1144 et 1195.
3. *Ibid.*, article 1199.
4. *Ibid.*, article 1081.
5. *La Bibliothèque d'Isabeau de Bavière*. Paris, 1858, in-8°, 38 p. (Extrait du *Bulletin du bibliophile*, année 1858.)
6. Parmi les livres de dévotion qui ont servi à Isabeau, Vallet de Viriville a cru pouvoir ranger les Heures conservées à la Bibliothèque nationale sous le n° 1403 du fonds latin; il en a donné une description détaillée.
7. Dissertation de Vallet de Viriville, p. 6.
8. *Ibid.*, p. 6.
9. *Ibid.*, p. 7.
10. *Ibid.*, p. 7-27. J'ai ajouté à la liste de Vallet de Viriville plusieurs noms consignés dans les comptes de la reine Isabeau, registre KK 41 des Archives nationales.

de Rez, libraire; Gervaisot de Deuil, écrivain de lettre de forme, en 1401; et Haincelin, peintre, en 1403. Ce fut Isabeau de Bavière, et non Isabelle d'Aragon, femme de Philippe le Hardi[1], qui fit mettre un exemplaire de la Somme le roi dans l'église des Innocens à Paris, afin que ceste matière fust sceue comme souveraine de touz ceulx qui là le vouldroient lire[2] ». Ce fut encore pour la reine Isabeau que fut faite en 1398 une traduction de la Passion, dont il y a deux exemplaires à Bruxelles[3] et à Munich[4]; un troisième a formé le n° 71 de l'Appendice de la bibliothèque du comte d'Ashburnham.

Un des plus beaux manuscrits que la reine Isabeau ait possédés est l'exemplaire des poésies de Christine de Pisan que l'auteur lui offrit entre les années 1410 et 1415 et qui est conservé au Musée britannique dans le fonds Harley, n° 4431. Jaquette de Luxembourg, femme du duc de Bedford, qui l'a possédé, a mis sa signature sur le premier feuillet de garde. Le frontispice, qui représente la reine Isabeau, recevant le livre des mains de Christine, dans un somptueux appartement, en présence des dames de sa cour, a été reproduit dans l'ouvrage de Henry Shaw[5] et dans le tome III des *Œuvres poétiques de Christine de Pisan*, où le fac-similé accompagne une note de M. Paul Meyer. Il faut voir aussi sur ce beau manuscrit l'Introduction de M. George F. Warner à *The Epistle of Othea to Hector, translated from the french of Christine de Pisan by*

1. Comme l'avaient cru Quétif et Échard (*Script. ord. Prædic.*, t. I, p. 387), dont la conjecture a été consignée sans observation dans l'*Hist. litt. de la France*, t. XIX, p. 399. Ce qui prouve que cette conjecture est inadmissible, c'est que le manuscrit dont il s'agit n'est certainement pas du XIIIe siècle.

2. Ms. français 22935, jadis 82 de Notre-Dame.

3. *Catalogue des mss. de la bibl. de Belgique*, n° 1641, t. II, p. 181, jadis n° 9303.

4. *Catal. codicum mss. Monac.*, t. VII, p. 11, n° 70. — Hennin, *Monuments de l'histoire de France*, t. V, p. 137.

5. *Dresses and decorations of the Middle ages.*

Stephen Scrope. Ce dernier ouvrage, publié en 1904 pour le Roxburghe Club, contient la reproduction de la miniature qui, dans le ms. harléien, se trouve en tête de l'Épître d'Othéa.

On pourrait encore citer un autre manuscrit du Musée britannique[1] venu probablement de la reine Isabeau de Bavière : un exemplaire des Vies de saint Louis et de Philippe le Hardi par Guillaume de Nangis; le frontispice en est publié en autotypie dans la première série des *Reproductions from illuminated manuscripts*, plate XXVIII.

Mais je ne dois pas m'attarder à parler des goûts de la reine Isabeau. Ce qu'on en pourrait dire ne doit pas me faire oublier qu'il s'agit ici d'expliquer la décadence et la ruine de la librairie du Louvre au commencement du XVe siècle. Si le magnifique dépôt créé par Charles V n'avait été mis à contribution que pour satisfaire la curiosité de Charles VI et d'Isabeau de Bavière, le mal n'aurait pas été irréparable; il fut sans remède du jour où l'on tira du Louvre, comme d'un magasin commun, tout ce qui était à la convenance des membres de la famille royale.

A l'avènement de Charles VI, le duc d'Anjou se fit remettre près de quarante ouvrages soigneusement choisis parmi les plus beaux exemplaires de la librairie royale : Gilles Malet lui en livra quatorze le 7 octobre 1380[2], treize le 22 novembre suivant[3], et quatre au mois de mars 1381[4]. Le 3 mai de la même année, il lui bailla ce qu'il avait de la traduction de la Bible commencée par Jean de Sy[5]; l'un

1. Royal ms. 18. B. III. Sur ce manuscrit, voir mes *Notes sur quelques manuscrits du Musée britannique*. Paris, 1878, p. 36, n° X. (Extrait des *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris*, t. IV.)

2. Inventaire des livres de Charles V, articles 115, 248, 296, 471, 481, 484, 501, 523, 854, 881, 899, 906, 978 et 1015.

3. Articles 151, 295, 298, 386, 391, 395, 398, 408, 415, 417, 772, 857 et 1155.

4. Articles 490, 976, 986 et 1056.

5. Articles 31 et 32. Voir encore aux articles 442 et 526 l'indication de manuscrits livrés à monseigneur d'Anjou.

de nos plus beaux manuscrits du milieu du XIVe siècle. Dans le principe, il ne s'agissait que d'un prêt[1]; mais la plupart des volumes remis au duc d'Anjou ne devaient jamais rentrer au Louvre.

Ce fut un vrai pillage auquel prirent part les oncles du roi, les ducs de Berry[2] et de Bourgogne[3], ses tantes la duchesse de Bourgogne[4], celle de Bar[5], et Catherine de Bourbon[6], son frère Louis, comte de Valois et bientôt duc d'Orléans[7], son cousin Jean, comte de Montpensier[8].

C'était un trésor qu'on croyait inépuisable et qu'on mettait à contribution même pour l'éducation des enfants de la maison royale. On en fit profiter le petit dauphin Charles, qui mourut en 1401[9], à l'âge de dix ans, Louis, duc de Guyenne, mort en 1415[10], un troisième fils du Roi, Charles, qui lui succéda[11], et deux filles Marie[12] et Michelle[13].

1. Article 899.
2. Articles 2, 264 et 948.
3. Philippe le Hardi, suivant l'inventaire de 1404 publié par Peignot (*Catal. de la bibl. des ducs de Bourgogne*, p. 51), possédait un exemplaire des Politiques, dont les fermoirs étaient aux armes du roi. Cf. l'inventaire publié par G. Doutrepont, p. 51.
4. Article 22.
5. Articles 916 et 946.
6. Articles 212 et 263.
7. Articles 4, 9, 173, 181 et 517. — L'article 4 doit correspondre à la Bible qui porte le n° 590 à la bibliothèque de l'Arsenal.
8. Article 124.
9. Articles 285 et 1026. Le 16 octobre 1400, Charles VI acheta à son secrétaire, maître Hue de Fontaines, un livre destiné à son fils le dauphin Charles, livre, dit-il, « ouquel est contenu tout le psautier, les Heures de Nostre-Dame, « de la Croix et du saint Esperit, les Sept pseaulmes, avecques les Vigiles de « mors à neuf pseaulmez et pluseurs autres choses, et lequel est très bien « illuminé, historié et bien garny de fermaulx d'or. » (Bibl. nat., Lettres de Charles VI, à la date du 16 octobre 1400, ms. français 25707, pièce 479.)
10. Articles 166 et 515. Ce fut pour le prince Louis que fut composé, par « magister Odo natione Picardus », un commentaire sur le poème de Theodolus, dont il existe plusieurs éditions. Celle qui fut imprimée à Paris en 1488 par Pierre Levet est à la Bibliothèque nationale, Réserve, m. Yc. 323.
11. Articles 264 et 905.
12. L'article 264 de l'Inventaire doit s'appliquer à Marie, fille de Charles VI, qui fut religieuse à Poissy, plutôt qu'à Marie, fille du roi Jean.
13. Article 905. — Je ne parle pas ici d'un livre d'Heures, aujourd'hui con-

Ce qui précipita la décadence de la librairie du Louvre ce fut l'habitude qui s'introduisit de la considérer comme un magasin rempli d'objets qui pouvaient être offerts en cadeau à des princes et des princesses, à des prélats, à des courtisans, à des serviteurs dont il convenait de reconnaître honorifiquement le dévouement. C'est ainsi que sortirent du Louvre beaucoup de livres d'une grande valeur : le Bréviaire de Belleville, que Charles VI envoya à Richard II, roi d'Angleterre[1], le Tristan, qui fut offert à la reine d'Espagne[2], et le Miroir historial, que le duc de Guyenne ordonna de remettre au duc de Bavière[3]. Ainsi furent dispersés les nombreux volumes que reçurent en présent Louis, duc de Bourbon[4], le comte de Flandre[5], le comte de Nevers[6], le comte de Savoie[7], le sire de Coucy[8], le sire de Gonnaut[9], Guillaume des Bordes[10], le sénéchal d'Eu[11], Jacques du Val, secrétaire du roi[12], maître Renaud de Chasteaux[13], Bussy, l'un des gens du sire de Coucy[14], et un chanteur de la reine Isabeau[15].

servé à Nuremberg, que Charles VI donna à une reine d'Angleterre, non pas à sa fille Isabelle, la malheureuse femme de Richard II, mais plutôt à Jeanne de Navarre, femme de Henri IV en 1403, ou bien à Catherine de France, mariée à Henri V en 1420. Il sera question de ce livre dans le chapitre XIII, notice XXIX.

1. Notes inscrites par Jean Flamel sur le Bréviaire de Belleville, aujourd'hui nos 10483 et 10484 de fonds latin.
2. Inventaire des livres de Charles V, article 1202.
3. *Ibid.*, article 880.
4. *Ibid.*, articles 20 et 975.
5. *Ibid.*, article 25.
6. *Ibid.*, article 1125.
7. *Ibid.*, article 1085.
8. *Ibid.*, articles 19 et 1160.
9. *Ibid.*, articles 656 et 909.
10. *Ibid.*, article 28.
11. *Ibid.*, article 893.
12. *Ibid.*, article 656.
13. *Ibid.*, articles 653, 668, 706, 725 et 778.
14. *Ibid.*, articles 1090 et 1109.
15. *Ibid.*, article 1106.

XII.

Ruine de la librairie.

Malgré les causes d'appauvrissement qui viennent d'être rappelées, la librairie du Louvre renfermait encore plus de huit cents volumes quand la mort de Charles VI vint lui porter un coup dont elle ne devait pas se relever. En avril 1424, Garnier de Saint-Yon reçut l'ordre de faire estimer par trois libraires, Jean Merles, Denis Courtiller et Jean de Sautigny, les livres confiés à sa garde. Il y en avait huit cent quarante-trois, dont la prisée monta à 2,323 livres 4 sous parisis, environ 25,000 francs de notre monnaie, valeur intrinsèque; le duc de Bedford les acheta et en prit définitivement possession le 22 juin 1425[1]. Il paraît n'avoir eu à débourser qu'une somme de 1,200 francs, qui fut payée comptant à Pierre Thuri, entrepreneur du mausolée de Charles VI et d'Isabeau de Bavière[2].

En changeant de maître, l'ancienne librairie royale ne changea pas de garde. Garnier de Saint-Yon en resta chargé jusqu'au 15 octobre 1429[3], époque où, selon toute apparence, le duc de Bedford en fit passer la meilleure partie soit en Angleterre, soit, ce qui est encore plus probable,

1. Appendice, XVII. Cf. Van Praet, *Inventaire de la bibliothèque du Louvre*, p. XL et XLI.

2. Boivin, dans le ms. français 22571, p. 102, nous a conservé cet article du compte de Renaut Donat : « Argent comptant issu de certains livres du feu « roy trouvez au Louvre, douze cents livres receues de M. le regent, pour les « livres que ledit seigneur eut, pour bailler la dite somme sur les sepultures « que l'on faisoit pour le roy et pour la reyne. M CCCC XXV. » Cf. Sauval, t. II, p. 15, et Van Praet, p. XXIV.

3. Appendice, XVII ; Van Praet, p. XLI, d'après l'inventaire F.

dans le château de Rouen[1]. Dès l'année 1427, il en avait détaché un magnifique exemplaire du Tite-Live français[2], qu'il envoya à son beau-frère le duc de Gloucester, bibliophile éclairé[3], dont les manuscrits sont en partie revenus en France[4]. Mais le duc de Bedford, dont le nom sera tou-

1. Le 11 avril 1433 (n. st.), Gontier d'Oessel, hucher, demeurant à Rouen, se faisait payer pour « douze cassis à mettre toille, mis et assiz huit en plusieurs « bees de fenestre estans en la librarie du chastel de Rouen, et quatre en la « chambre où est de present logié mons. le gouvernant regent de France, duc « de Bedford ». Bibl. nat., Quittances, à la date du 11 avril 1432 (v. st.), ms. français 26056, pièce 2050.

2. Aujourd'hui à la bibliothèque de Sainte-Geneviève, ms. français 777. On lit à la fin de ce volume : « Cest livre fut envoyé des parties de France et donné « par mons. le regent le royaume, duc de Bedford, à mons. le duc de Glou- « cestre, son beau-frère, l'an mil quatre cens vingt-sept. »

3. Voici quelques détails intéressants sur la bibliothèque que Honfroi, duc de Gloucester, mort en 1447, fonda à l'Université d'Oxford : « Splendidam in « publicum studiosorum usum ædificavit bibliothecam. Quam optimis qui- « busque libris instruere cupiens, misit in Galliam et Italiam, qui antiquissi- « mos et selectissimos codices coemerent, nullis sumptibus parcens, ut hunc « litterarium thesaurum compararet. Empti sunt igitur partim in Gallia, par- « tim in Italia, præter obvios et communes sine numero libros, præstantissimi « rarissimique auctores centum viginti novem. Quibus in Angliam invectis, « exultavit bonus dux tanquam qui invenisset spolia multa, misitque omnes « dictos libros Oxoniam et bibliothecæ, quam ibi recens ædificaverat, donavit : « plures promittens, ubi se offerret occasio et ubi prece vel precio poterunt « haberi. » Joannis Pitsei, *Relationum historicarum de rebus anglicis* t. I, p. 638. — Æneas Sylvius disait, en parlant du duc de Gloucester : « Huic tanta « litterarum est cura ut ex Italia magistros accierit poetarum et oratorum « interpretes. » Ms. latin 4314, fol. 164 v°. — Un catalogue des 129 volumes donnés à l'Université d'Oxford par le duc de Gloucester a été publié dans les *Monimenta Academica* du Rev. H. Anstey (London, 1868, in-8°, p. 758-772). Voir aussi l'édition de l'*Historia minor* de Mathieu de Paris, donnée par sir Frédéric Madden, t. I, p. xxxix.

4. Outre le Tite-Live dont il vient d'être question, on peut citer cinq manuscrits de la Bibliothèque nationale qui ont appartenu au duc de Gloucester : 1° un recueil d'anciens panégyriques (ms. latin 7805) ; 2° un recueil de lettres de Cicéron, qui lui avait été donné par Zanon, évêque de Bayeux (ms. latin 8537) ; 3° une Bible historiale qui lui avait été offerte en 1427 par Jean Stanley et qui fut achetée à Londres en 1461 par Philippe de Loan (ms. français 2) ; 4° un Décaméron, à la fin duquel on lit : « Cest livre est à moy Homfrey, duc de Glou- « cestre, du don mon très chier cousin le conte de Warewic » (ms. français 12421) ; 5° un roman de Renard (ms. français 12583).

Le Musée britannique possède deux manuscrits du duc de Gloucester, dont l'un (le Songe du Verger, Royal 19. C. IV) vient incontestablement de la librairie

jours attaché à plusieurs chefs-d'œuvre de la calligraphie et de la peinture du xve siècle[1], aimait trop les beaux livres pour qu'on puisse supposer qu'il n'ait pas conservé à peu près dans son intégrité la collection qui lui était si merveilleusement échue en 1424 ou 1425. C'est donc à la mort du duc de Bedford (14 septembre 1435) que dut être irrévocablement dispersée la collection de livres qu'avait formée Charles V. Le comte d'Angoulême, pendant sa captivité à Londres, en racheta un volume, sur lequel Charles V avait lui-même tracé quelques lignes[2].

La librairie du château de Blois, à la fin du xve siècle, renfermait un certain nombre de volumes qui avaient fait partie de la librairie du Louvre. Tout porte à croire que Charles, duc d'Orléans, avait recueilli en Angleterre, pendant qu'il y était prisonnier, un *Tacuinum sanitatis* (aujourd'hui notre ms. latin 6977) et une copie des Éthiques traduites par Nicole Oresme (ms. français 542). Selon toute vraisemblance, ce fut pareillement d'Angleterre que Louis de Bruges tira une dizaine de manuscrits qui venaient de l'ancienne librairie de Charles V[3].

En dehors de la librairie du Louvre, après la mort de Charles VI et après celle de son premier chapelain Jean Du Molins, on trouva dans l'hôtel de ce chapelain et dans la

du Louvre, et dont l'autre (Chroniques des rois de France jusqu'à la mort de saint Louis, Royal 16. G. vi) pourrait bien avoir la même origine.

Le recueil d'anciens portraits qui est à la bibliothèque d'Arras renferme celui de Honfroi, duc de Gloucester. Il y en a une reproduction phototypique dans l'élégant volume qui a été publié en 1903 à Oxford sous le titre de *Pietas Oxoniensis, in memory of sir Thomas Bodley, knt., and the foundation of the Bodleian library* (in-8°, 50 p., avec planches).

1. Voir à l'Appendice (XVIII) une note sur les manuscrits qui nous autorisent à ranger le duc de Bedford parmi les grands bibliophiles du moyen âge.

2. Ms. français 437.

3. Mss. français 174, 403, 493, 495, 761, 793, 810, 1064, 1589 et 1634. Il n'est pas tout à fait certain que les mss. 493 et 1589 aient appartenu à Louis de Bruges. Ce qui est démontré, c'est que l'exemplaire des poésies de Christine de Pisan offert à Isabeau de Bavière était en Angleterre avant d'appartenir à Louis de Bruges. Voir plus haut, p. 134, ce qui est dit du ms. harléien 4431.

chapelle du Roi à l'hôtel de Saint-Paul une certaine quantité de livres qui furent remis à la garde de maître André Courtevache, maître des comptes, et un peu plus tard à celle de maître Gilles Le Veau. Dans le nombre, se faisaient remarquer un *Catholicon* et de belles Heures précédées du psautier. Après la rentrée de la ville de Paris sous la domination de Charles VII, on les confia à M. de Lalier, et le *Catholicon* fut enchaîné dans la Chambre des comptes. On se demandait en 1464 ce qu'étaient devenus ces livres, dont le sort est resté inconnu[1].

Telle fut la fin lamentable de la belle collection que Charles V avait installée au château du Louvre. Des douze cents volumes dont elle se composait, c'est à peine si on est arrivé aujourd'hui à en reconnaître avec certitude un peu moins de cent, dispersés dans diverses bibliothèques de l'Europe. Ces précieuses épaves vont être passées en revue dans le chapitre suivant.

1. « Memore que, après le trespas du roy Charles VIe, et aussi après le trespas de messire Jehan du Molin, son premier chapellain, certains livres estans en l'ostel dudit chapellain, et aussi en la chapelle dudit roy à Saint-Pol, furent baillez et mis en la garde de maistre André Courtevache, maistre des comptes, et après le decès dudit maistre André en ot la clef maistre Giles Le Veau, et sont ès coffres du Roy que on a acoustumé de porter à l'eschequier, et y a *Catholicon*, et unes belles Heures où est le Psautier, premièrement couvertes d'or. Et après, c'est à savoir l'an M CCCC XXXVI, après la reduction de la ville de Paris à l'obeissance du Roy, lesdis livres furent baillez à M. de Lalier, pour les garder pour le Roy ou les luy envoyer ; mais le *Catholicon*, qui ja estoit encheiné, demeura en la Chambre des comptes, et encore y est. F[ait] en novembre IIIIe LXIIII. Et est ce memore escript sur le reply par dedans de la couverture du Manuel maistre Jehan Le Bègue, greffier en ladite Chambre, si soit sceu que ledit de Lalier en a fait. » Ms. latin 12815, fol. 206 v°. (Communication de M. Henri Moranvillé.)

XIII.

Manuscrits parvenus jusqu'à nous.

Dans ce dernier chapitre, j'essaierai de faire connaître, par des notices plus ou moins développées, les livres qui m'ont paru avoir appartenu à Charles V et Charles VI. J'exposerai les vicissitudes par lesquelles ils ont passé avant d'arriver dans les dépôts où ils sont aujourd'hui conservés, et j'indiquerai les travaux dont beaucoup d'entre eux ont été l'objet.

I.

« Très belle Bible » en latin.

Trésor de la cathédrale de Girone.

Exemplaire copié au XIVe siècle, à la fin duquel le copiste a mis son nom : « Explicit Biblia. Magister Bernardinus de Mutina me fecit. » Charles V a tracé, sur la même page, une note ainsi conçue :

Ceste Bible est à nous
Charles le Ve de notre
nom roy de France, et
l'achetames de Saint
Lucien de Biauvez, l'an
Mil CCC LXXVIII. Escrit
de notre main : CHARLES.

Figure sur les inventaires de Gilles Malet (A. 795, B. 798) :

Une très belle Bible bien escripte et ystoriée, que le roi presta pieça à l'evesque[1] de Biauvez, laquelle fu rendue au Roy après le

1. Dans le ms. 2700, fol. 32 v°, on a ajouté, au-dessus de la ligne, le mot « cardinal ». Il s'agit donc ici de Jean de Dormons, évêque de Beauvais, qui obtint le chapeau de cardinal en 1368 et mourut en 1373.

trespassement dudit evesque; couverte de soie à une chemise, et fu de Saint Lucien de Biauvaiz, de qui le Roy l'a achetée.

En marge de cet article, une note a été ajoutée pour prévenir que la Bible avait été livrée « à monseigneur de « Berry, VIe de novembre IIII^xx et III. » — Au fol. 48 du ms. 2700, la remise est rapportée à la date du 6 mars 1383.

La Bible fut léguée à l'église de Girone par l'évêque don Dalmacio de Mur. Elle est ainsi décrite dans un inventaire du XVe siècle :

Quæ Biblia est magnæ formæ, scripta in pergamenis, cum pulcherrima littera et diversis historiis; supra habet cohopertorium panni sirici lividi, et duo tanchatoria cum quibus clauditur; sunt auri fini, cum armis regis Francie, et etiam grenimentum dels giradors est auri fini.

Voir la notice de Jaime Villanueva, dans *Viaje literario a las iglesias de España*, t. XII, p. 109 et 110; un article de M. Paul Meyer dans la *Revue critique* du 15 juin 1868, et surtout la description insérée par M. Brutails dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*, 1886, t. XLVII, p. 637-644.

II.

La Bible latine, de moyen format.

Bibliothèque de l'Arsenal, ms. 590. Venu du couvent des Célestins de Paris. Exemplaire de luxe, très soigneusement copié, en caractères de moyenne grosseur et d'une parfaite régularité, de la première moitié du XIIIe siècle. Le second feuillet commence par les mots : *filii in quo*.

A la fin de l'Apocalypse, sur le fol. 527 v°, le roi Charles V a tracé ces lignes :

Ceste Bible est à nous Charles
le Ve de notre nom roy de
France.
CHARLES.

Au-dessous de cette note, Louis, duc d'Orléans, a mis sa signature LOYS, suivie de ces lignes :

Ceste Bible et à nous Loys, fis
de notre seigneur et père le roy Charles
desus dit, et laquele Bible nous
donnons et avons donné aux
religieux Celestins de Paris.
Priés Dieu pour monseigneur et père,
pour monseigneur et pour moy.

Le fac-similé de ces deux inscriptions a été donné par M. Franklin dans *Les anciennes bibliothèques de Paris*, t. II, p. 90. Il est en phototypie dans mes *Fac-similés de livres copiés et enluminés pour le roi Charles V*, pl. XII.

La Bible de l'Arsenal doit correspondre à l'un ou à l'autre de ces deux articles des inventaires de Gilles Malet :

Une Bible très belle, couverte de drap de Damaz ynde à queue, à deux fermoers d'or esmaillez de France, laquelle fu de l'evesque de Troyez, conffesseur du roy (A et B. 846).

Une Bible en latin, couverte de cuir vert, à queue, à II fermoers (A et B. 859).

Ces deux Bibles furent livrées au duc d'Orléans, la première en août 1397[1], la seconde le 31 décembre de la même année[2].

C'est à tort que j'ai jadis indiqué comme ayant appartenu à Charles V une troisième Bible latine, que le comte Hector de La Ferrière m'avait dit avoir vue à Saint-Pétersbourg, et sur laquelle il croyait avoir lu : « Cette Bible est à moy « Charles V. » Deux des conservateurs de la Bibliothèque impériale de Saint-Pétersbourg (M. Wladimir Stassoff et M. Bytshkow) ont bien voulu m'assurer qu'il n'y a rien de semblable dans cette bibliothèque.

1. Ms. français 2700, fol. 34 v°, n° 846, et fol. 48 v°, n° 165.
2. *Ibid.*, fol. 35, n° 859, et fol. 49, n° 175.

III.

La Bible latine glosée, en deux volumes de moyen format, soigneusement copiés au XIIIe siècle. La glose, en plus petits caractères, est disposée sur deux colonnes, à droite et à gauche du texte.

Musée Dobrée, à Nantes.

M. l'abbé Durville a reconnu que ces deux volumes avaient fait partie de la librairie de Charles V. Ils répondent à l'article suivant des inventaires de 1411 et 1413 (D. 889, E. 193) :

Item une Bible en latin, en deux petiz volumes, escripz de bonne lettre de forme, et sont glosez tout autour. Et contient le premier volume de Genezis jusques en la fin de Baruc, commençant ou IIe foillet en texte *vocis actus et in aures*, et ou derrenier *que supra teneant*. Et le second volume commence à Zechiel jusques en la fin de l'Apocalipse, et commence ou IIe foillet du texte *in terra Caldeorum*, et ou derrenier *libri prophecie hujus*. Couvers touz les deux volumes de chemise de toille à queue, chacun à IIII fermoirs d'argent dorez hachiez à une fleur de lis et à tissuz brodez de fleurs de lis.

M. l'abbé Durville a bien voulu me communiquer une photographie de la dernière page de l'Apocalypse, sur laquelle Charles VI a tracé en trois lignes une note ainsi conçue :

Cestez biblez, en II volumes, donéez à || notrez confesseur metre Renaut dez || Fontainnes, par nous CHARLES.

Renaud des Fontaines, qui avait été recteur de l'Université de Paris en 1404, devint évêque de Soissons en 1424. Après sa mort, survenue en 1442, la Bible appartint à son successeur, Jean Milet, puis à la cathédrale de Soissons.

Une description très détaillée de ce manuscrit a été insé-

rée par M. l'abbé Durville dans le Catalogue des manuscrits du Musée Dobrée.

IV.

La Bible glosée, en français, par Jean de Sy. Première partie, jusqu'au Deutéronome.

Bibliothèque nationale, ms. français 15397.

Exemplaire original, dont les premiers et les derniers cahiers ont disparu. Tel qu'il est depuis longtemps, il commence au chapitre VIII de la Genèse et s'arrête au cours du dernier chapitre du Deutéronome. La date de la copie doit être très voisine de la date de la composition; celle-ci (1356) se trouve indiquée à la fin du traité sur les âges du monde, traduit de Bède, et placé par l'auteur à la fin de la Genèse (fol. 156) : « Et qui ajouste le miliaire de Jhesu « Crist, ce sont VI^m IIII^c et IIII^xx et IIII, en l'an LVI. »

Les peintures qui sont dans la première partie de ce splendide manuscrit, et dont beaucoup sont restées à l'état d'esquisse ou d'ébauche, peuvent être étudiées comme l'un des plus remarquables spécimens de l'enluminure parisienne du milieu du XIVe siècle.

Le ms. 15397 est un morceau de ce que Charles V avait recueilli du travail de Jean de Sy et qui a été ainsi inventorié par Gilles Malet (A. 269, B. 280) :

LXII caiers de la Bible que commença maistre Jehan de Sy, et laquelle faisoit translater le roy Jehan, dont Diex ait l'âme.

En regard de cet article, Gilles Malet a ajouté ou fait ajouter une note ainsi conçue : « A monss. d'Anjou, « IIIe de may IIII^xx et I. »

Voir Samuel Berger, *La Bible française*, p. 238 et 358.

V.

La Bible traduite par Raoul de Presles, premier volume.

Musée britannique, fonds Lansdowne, n° 1175.

Manuscrit du dernier quart du XIVe siècle, copié par Henri du Trevou, qui a mis cette souscription à la fin : « Ci fine le Psautier, et c'est la fin du premier volume de « la Bible, et l'a escript Henri du Trevou. » Il est orné de miniatures à bordures tricolores, et précédé d'une peinture sur laquelle est représenté le traducteur offrant son livre au roi Charles V. Sous ce tableau est transcrite une épître dédicatoire, qu'on n'a point jusqu'ici remarquée dans d'autres manuscrits, ce qui n'est peut-être pas une preuve suffisante pour donner la certitude qu'on est en présence du tome I de l'exemplaire du roi. Ce qui est certain, c'est que le volume est arrivé entre les mains du duc de Berry, qui a mis son nom sur la dernière page.

Voir *A Catalogue of the Lansdowne manuscripts in the British Museum*, part II, p. 284. — Francisque Michel, *Rapports au ministre*, p. 151. — Samuel Berger, *La Bible française au moyen âge*, p. 245 et 403.

VI.

L'Apocalypse, en français, toute figurée et historiée.

Bibliothèque nationale, ms. français 403.

Très beau manuscrit du commencement du XIIIe siècle, ainsi désigné dans les inventaires de Gilles Malet (A. 70, B. 71) :

L'Apocalipse en françois, toute figurée et historiée, et en prose.

Une note a été ajoutée à cet article d'inventaire, proba-

blement en 1380, pour expliquer l'absence du volume : « Le roi l'a baillée à monseigneur d'Anjou pour faire son « beau tapis. »

L'Apocalypse revint prendre sa place dans la librairie : il figure sur les inventaires de 1411, 1413 et 1424 (D. 891, E. 195, F. 170). Celui de 1411 le mentionne en ces termes :

Item, une Appocalipse, en françois, de lettre de forme, à deus coulombes, bien historiée et figurée; et y a au commencement au dit livre trois pages toutes figurées; commençant au n° foillet de l'escripture *et envoyez au sept yglises*, et ou derrenier *et les IIII euvangiles*, couvert de cuir rouge plain, et deus petiz fermoirs de laton.

Ce manuscrit a fourni à la Société des Anciens textes français la matière de deux volumes[1], le premier consacré à une reproduction phototypique, le second à une édition précédée d'une introduction en deux parties : I. Mémoire sur les figures de l'Apocalypse; II. Les Versions en prose de l'Apocalypse.

VII.

La Bible historiale.

Musée Meermanno-Westréenien, à La Haye.

Magnifique exemplaire, copié en 1372 par Raoulet d'Orléans, orné de 270 miniatures à bordures tricolores, et en tête duquel est un tableau représentant l'offrande que Jean de Vaudetar fit de ce livre au roi Charles V. En regard du tableau, une inscription, tracée en grosse minuscule d'or et coupée en dix lignes, nous apprend que ce tableau est l'œuvre de Jean de Bruges :

Anno Domini millesimo trecentesimo septuagesimo primo, istud opus pictum fuit ad preceptum ac honorem illustri[s] principis

1. *L'Apocalypse en français au XIIIe siècle*, publiée par L. Delisle et P. Meyer. *Reproduction phototypique*. Paris, 1900, in-fol. — *L'Apocalypse en français au XIIIe siècle. Introduction et texte*. Paris, 1901, in-8°.

Karoli, regis Francie, etatis sue tricesimo quinto et regni sui octavo, et Johannes de Brugis, pictor regis predicti, fecit hanc picturam propria sua manu.

Elle est ainsi enregistrée dans l'inventaire de Gilles Malet (article 261 du rouleau) :

Une très belle Bible, en un volume, qui vint de Jehan de Valdetar, très bien ystorié, la pippe et quatre fermoers d'or garnis de gros saphirs, balaiz et perles, en un estui à fleur de liz, garni d'argent.

Après avoir été prêtée au duc d'Anjou[1], elle passa chez le duc de Berry, à la mort duquel elle rentra au Louvre, pour en sortir définitivement au commencement du règne de Charles VII, après avoir été estimée 15 livres parisis. C'est ce que nous apprend l'inventaire dressé en 1424 (F. 213) :

Item, une très belle Bible, en françois, nommée la Bible que Jehan de Vaudetar donna au roy; très parfaitement bien escripte et historiée, de lettre de forme, à deux coulombes. Commençant ou IIe foillet des rebriches *de la formacion de l'home*, et ou derrenier *avecques moy;* couvert de soye assurée à fleurs de lis de brodeure. Laquelle Bible maistre Jehan Maulin, après le deceds de feu mons. de Berry mort, a recouvrée de ses executeurs, comme appartenant au roy, pour remettre en la dite librairie. Et lui avoit esté rendue garnie d'une grante chemise de soye azurée, de IIII fermouers et une pipe d'or, lesquelz fermouers et pipe n'ont point été rendus, et pour ce en doit rendre compte ledit Maulin. Prisé XV l. p.

Voir un article de Waagen, dans *Deutsches Kunstblatt*, 1852, n° 30, p. 248; mes *Mélanges de paléographie*, p. 222; et un passage du livre de Dehaisnes, *Hist. de l'art dans la Flandre*, p. 154 et 155.

On trouvera ci-dessus, p. 74, la dédicace mise à la fin de ce manuscrit, dont l'illustration est ainsi vantée par Raoulet d'Orléans :

Onques je ne vi en ma vie
Bible d'ystoires si garnie.

1. Note marginale du rouleau.

VIII.

LA BIBLE HISTORIALE.

Bibliothèque nationale, ms. français 20090, qui a fait partie de la bibliothèque du château d'Anet et de celle du duc de La Vallière.

Très bel exemplaire, écrit vers le commencement de la seconde moitié du XIVe siècle, orné de peintures à bordures tricolores.

Ce manuscrit, qui à l'origine était partagé en deux volumes, est peut-être un des exemplaires de la Bible française qui sont enregistrés sans désignation précise sur les inventaires de la librairie du Louvre. Il fut communiqué en 1383 par Charles VI au duc de Berry; celui-ci, voulant se l'approprier, l'a fait figurer sur ses inventaires; mais les exécuteurs testamentaires du prince, après l'avoir fait estimer 300 livres tournois et avoir reconnu que le livre appartenait au roi, le firent rendre au garde de la librairie du Louvre. C'est ce qui résulte :

1° De l'inscription aux inventaires du duc de Berry dressés en 1402, 1413 et 1416 :

Item, une très belle Bible, en françois, escripte de lettre de fourme, très richement historiée au commencement, garnie de quatre fermouers d'or, ès deux desquels a deux balais, et ès deux autres deux saphirs, en chascun deux perles, esmaillez des armes de France; et, au bouz des tirans, en chascun, un bouton de perles, et, sur le tixu d'un chascun, petites flours de lis d'or clouées, et y a une pipe de deux testes de serpent garnie de seignaulx[1].

2° D'une note ajoutée dans le volume, à la fin des livres d'Esdras :

Ceste Bible est à Jehan, filz de || roy de France, duc de Berry et || d'Auvergne, conte de Poitou et || d'Auvergne et de Boulongne. JEHAN.

1. *Inventaires de Jean, duc de Berry*, éd. Guiffrey, t. I, p. 224, n° 853, d'après le registre KK 258 des Archives nationales.

Cette note est de la main du duc de Berry, qui a ajouté après coup les derniers mots *et de Boulongne* (S. Berger, *La Bible française*, p. 360).

3° D'un article du compte de l'exécution du testament du duc de Berry :

A maistre Jehan Maulin, clerc du roy nostre sire en sa Chambre des comptes à Paris et garde de ses livres et librarie, auquel les executeurs ont ordonné estre baillié et delivré pour remettre en la librarie du roy ung très belle Bible en françois, escripte de lettre de fourme, prisée 240 livres parisis; laquelle Bible le roy fist pieça bailler à feu mondit seigneur pour icelle veoir, si comme par ses lettres adreçans à Giles Malet, faictes le vr^e^ jour de novembre 1383, peut apparoir; pour ce la dicte somme de 300 livres tournois[1].

IX.

La Bible historiale.

Bibliothèque de Copenhague. Fonds de Thott, n° 6 de la série in-folio.

Exemplaire copié dans la seconde moitié du xive siècle, avec de nombreuses miniatures encadrées de bandes tricolores. Gros volume de 474 feuillets de parchemin, écrits sur deux colonnes, hauts de 460 millimètres et larges de 335.

A l'origine, cette Bible a dû être divisée en deux parties.

La première, répondant aux 253 premiers feuillets du volume actuel, commence à la Genèse et se termine par le psautier, suivi des litanies des saints : « Explicit le psau- « tier David en françois. » — Premiers mots des feuillets du commencement et de la fin. Fol. 2 : « deth lui vint à « l'encontre... » — Fol. 3 : « C'est li deable. » — Fol. 253 : « Et le fils sans mesure... »

La seconde partie (fol. 254-472 du volume actuel) com-

1. *Ibid.*, t. II, p. 301, d'après le registre conservé à la bibliothèque Sainte-Geneviève, ms. 841.

mence aux Paraboles (fol. 254) : « Ci commencent les « Paraboles Salemon, » et va jusqu'à l'Apocalypse : « Ci « fenist l'Apocalipse. Explicit toute la Bible en françois » (fol. 472 v°). — Premiers mots du second et du dernier feuillet de la seconde partie. Fol. 254 : « C'est à dire « regarde... » — Fol. 472 : « De souffre en la beste. »

Au bas de la première page de la seconde partie (fol. 472), on remarque deux beaux lions, semblables à ceux des manuscrits de Charles V. L'écusson placé entre les lions est resté vide.

Je n'ai rencontré, dans les inventaires de la librairie du Louvre, aucun article qui se rapporte expressément à cette Bible. Je n'en suis pas moins persuadé qu'elle a été exécutée pour le roi Charles V.

Sur la feuille de garde du commencement, une main du XVIIe siècle a tracé cette note : « Il y a dans cette Bible « 105 miniatures, dont dans le premier volume une grande « et 65 petites, et dans le second volume une grande et « 38 petites. » — Suit une autre note de la même époque, peut-être de la main de Foucault : « Bible ystoriaux, autre « exemplaire. »

Voir Abrahams, *Description des manuscrits français de la bibliothèque de Copenhague,* p. 2, et Samuel Berger, *La Bible française*, p. 425.

X.

La Bible historiale, premier volume, allant de la Genèse au Psautier.

Bibliothèque de l'Arsenal, n° 5212.

Volume de la fin du XIVe siècle, orné d'environ 340 petites miniatures d'une très bonne exécution.

Cette Bible, dont le second volume paraît ne plus exister, et qui n'est pas mentionnée dans les inventaires de la

librairie du Louvre, fut donnée par Charles VI à son oncle le duc de Berry le 25 avril 1403, comme nous l'apprenons de l'inventaire dressé après la mort de ce prince en 1416 :

Une belle Bible, en deux volumes, escripte en françois, de lettre de fourme, et, au commencement du tiers fueillet du premier volume, a escript *les nouvelles faire*, et, au commencement du tiers fueillet du second volume, a escript *iniquité*. Couverts tous deux de drap de soye vert ouvré à oyseaulx, doublé de tiercelin vermeil, et fermans chascun de quatre fermoers d'or, et, au premier volume, a une pippe d'or, et, au second, n'en a point, laquelle Bible le roy donna à monseigneur le duc, à Paris, le xxve jour d'avril après Pasques, l'an mil quatre cens et trois.

Ce volume fut estimé 400 livres.

J'avais jadis indûment supposé que cet article d'inventaire s'appliquait à une Bible du duc de Berry, dont le premier volume est au Musée britannique, n° 1175 du fonds Lansdowne. — Voir dans la seconde partie de l'ouvrage l'inventaire des livres du duc de Berry, n° 12, p. 225* et 273*. Voir aussi les notices de Samuel Berger, dans *La Bible française au moyen âge*, p. 368, et de Henry Martin, dans le *Catalogue des manuscrits de l'Arsenal*, t. V, p. 158.

XI.

La Bible historiale, de petit format, second volume Bibliothèque nationale, ms. français 5707.

Ce charmant volume est le second tome d'une Bible de grand luxe que Raoulet d'Orléans avait copiée en 1362 et 1363 pour le dauphin Charles, et qui, passée en 1407 entre les mains de Jean, duc de Berry, fut enregistrée comme il suit dans l'inventaire du mobilier de ce prince dressé en 1413 :

Item, une autre Bible, en deux petis volumes, escripte en françoys, de lettre de fourme, bien historiée et enluminée; et au commancement du second fueillet du premier volume, a escript *du sai-*

rement; et, au commencement du second fueillet de l'autre volume, a escript *nais seront destruit;* couvert chascun volume de drap de soye ouvrée à fueillages, fermant à III fermouers d'or, esmaillez aux armes de France, et en chascun un ymaige; à une pipe d'or esmaillée aus dictes armes; et par dessus une chemise de drap de damas violet, doublé de tiercelin noir; laquelle Bible le feu vidame de Laonnois, en son vivant grant maistre d'ostel du roy, donna à monseigneur, ou mois d'aoust l'an mil CCCC et VII, et mon dit seigneur y a depuis fait faire les dictes chemises[1].

Suivant une note ajoutée à cet article d'inventaire, le duc de Berry donna la Bible, le 1er juin 1416, à sa fille la duchesse de Bourbonnais.

Les textes qui nous font connaître la date à laquelle le volume a été exécuté, le nom du calligraphe qui le transcrivit et le noble usage auquel il fut destiné sont au nombre de quatre, sans compter l'article de l'inventaire de 1413 qui vient d'être rapporté :

1° Note du copiste, sur le fol. 367 v°, à la fin de l'Apocalypse :

> Ci fine l'Apocalipse saint Jehan,
> parfaite par Raoulet d'Orliens, le
> vintiesme jour de decembre, l'an
> mil trois cens soisante et deus.

Les trois dernières lignes de cette note ont été effacées à une date ancienne; c'est tout récemment que j'en ai soupçonné l'existence et que j'ai réussi à les déchiffrer. Les traces en ont échappé à la photographie.

2° Sur le fol. 368, une prière en vers, mise par Raoulet d'Orléans dans la bouche du prince, dont le nom et le titre sont indiqués tout au long sous la forme d'un acrostiche : *Charles aisné fils du roy de France, duc de Normandie et dalphin de Viennoys*. Cette pièce de vers, qui est publiée ci-dessus (p. 71), dans l'article consacré à Raoulet d'Or-

1. *Inventaires de Jean, duc de Berry*, t. I, p. 256, n° 966.

léans, se termine par l'indication de la date 1363 : *L'an mil CCC trois et soissante*. Elle est placée sous une charmante petite miniature représentant la sainte Vierge, peinte en grisaille, et, devant un prie-Dieu recouvert d'un tapis aux armes de France et de Dauphiné, le dauphin Charles, dont les traits sont fort reconnaissables.

3° Note autographe de Charles V[1] :

Ceste Bible est
à nous Charles,
le Ve de notre non,
roy de France; et
est en II volumez,
et la fimez faire
et parfere.
CHARLES.

4° Sur le premier feuillet, notes de Jean Flamel et du duc de Berry :

Le second volume de la Bible au roy Charles le quint de son nom; et à present est à monseigneur le duc de Berry, son frère. FLAMEL.

Ceste Bible est au duc de Berry, fust au roy Charles, son frère. JEHAN.

Parmi les fines miniatures dont le volume est orné, il faut citer celle du frontispice : tableau, divisé en quatre compartiments à bordure tricolore, qui représente la Sagesse de Salomon.

Voir Barbet de Jouy, *Notice du Musée des souverains*, p. 61; Delisle, *Le Cabinet des manuscrits*, t. III, p. 307; Berger, *La Bible française au moyen âge*, p. 348, et la notice que j'ai publiée dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*, 1901, t. LXII, p. 551-554.

Deux pages (les fol. 367 v° et 368 r°) ont été repro-

1. Le fac-similé de cette note est dans l'*Isographie* et dans l'atlas du *Cabinet des manuscrits*, pl. XLV, n° 7.

duites en phototypie dans mes *Fac-similés de livres copiés et enluminés pour le roi Charles V*, pl. I et II.

Un autre exemplaire du second volume de la Bible historiale, n° 157 du fonds français de la Bibliothèque nationale, qui vient de la librairie du château de Blois, a pu appartenir à Charles V. Il a été copié au commencement de la seconde moitié du XIVe siècle, et les 51 miniatures dont il est orné sont encadrées de bordures tricolores. — Voir S. Berger, *La Bible française*, p. 215 et 333.

XII.

GUILLAUME DURANT, Rational des divins offices. Version française faite par Jean Golein.

Bibliothèque nationale, ms. français 437.

Exemplaire original, sur le fol. 380 duquel Charles V a tracé cette note :

> Cest livre, nommé Rasional
> des divins ofises, est à nous,
> Charles le Ve de notre nom,
> et le fimes tranlater, escrire
> et tout parfere, l'an M. CCC
> LXX IIII[1].

De plus, la signature du roi est sur le fol. 380.

Le frontispice[2] représente Jean Golein, assis aux pieds du roi, qui lui ordonne de traduire le Rational; derrière le roi se tiennent debout ses deux jeunes fils, le dauphin Charles et Louis, le futur duc d'Orléans; de l'autre côté, face au roi, le peintre a figuré la reine Jeanne de Bourbon, avec ses deux filles, Marie et Isabelle; celle-ci était née le

1. Cette note a été reproduite en fac-similé dans l'ouvrage de M. Franklin, *Les Anciennes bibliothèques de Paris*, t. II, p. 111, et dans les planches du *Cabinet des manuscrits*, pl. XLV, n° 9.

2. La peinture du frontispice est en phototypie dans mes *Fac-similés de livres copiés et enluminés pour le roi Charles V*, pl. VIII.

24 juillet 1373, l'année qui précéda la confection du manuscrit. La robe de la reine est aux armes de France et de Bourbon.

Parmi les autres peintures dont le volume est orné, il faut remarquer celle du fol. 44, le sacre du roi; celle du fol. 50, la bénédiction de la reine; et celle du fol. 51 v°, la bénédiction de la bannière royale.

On a cru voir sur plusieurs miniatures du manuscrit un semé d'épis d'orge[1]; je n'en ai trouvé aucune trace, et je n'ose pas attribuer la transcription du volume à Henri du Trevou, comme l'a proposé Paulin Paris[2].

Gilles Malet a inscrit ce volume sur son inventaire (A. 202, B. 214) dans les termes suivants :

Un livre à une chemise de soye longue, nommé le Racionnal de l'Eglise, à deux fermouers d'argent esmaillez, et le translata maistre Jehan Goulain.

Livré le 7 octobre 1380 au duc d'Anjou[3], il rentra dans la librairie du Louvre et fut compris dans les inventaires des années 1411, 1413 et 1424 (D. 886, E. 190, F. 167). Voici la description qu'en donne l'inventaire de 1411 :

Item le Racionnal des divins offices, très bien escript, historié et enluminé, en françois, de lettre de forme et à deux coulombes; commençant au iie foillet après les rebroiches : *apert il de Ptholomée*, et ou derrenier : *re par le commencement*, et est signé Charles; couvert d'une vieille chemise de soye à courte queue, à deux fermouers d'argent dorez esmaillez, en l'un desquelz est escript : *Ratio*, et en l'autre : *nale*.

Ce beau volume, estimé 16 livres en 1424, fut porté en Angleterre. Il fut racheté à Londres en 1441 par Jean, comte d'Angoulême, petit-fils de Charles V et grand-père

1. P. Paris, *Les Manuscrits françois*, t. IV, p. 103.
2. *Ibid.*
3. La remise au duc d'Anjou est notée en marge des inventaires A et B, ainsi que sur l'inventaire C 54.

de François Ier. Nous lisons sur la garde du commencement une note autographe du prince :

Cest livre est à Jehan, conte d'Engolesme, lequel l'acheta || à Londres en Engleterre l'an de grace 1441.

XIII.

Missel de Paris.

Au musée fondé par Ruskin à Sheffield, M. S. C. Cockerell a reconnu un missel qui a appartenu à Charles V et qui paraît avoir été écrit au commencement du XIVe siècle. Le calendrier indique la fête de saint Louis en lettres d'or, et, au 4 décembre, la fête des Reliques. Il y a beaucoup d'initiales historiées, de style parisien, et deux très belles pages historiées, avant le canon : la crucifixion et une « majesté ». Le premier mot du second feuillet est *corpora*, ce qui a conduit M. Cockerell à penser que le Missel de Sheffield est bien celui qui répond à l'article suivant de l'inventaire des joyaux de Charles V dressé en 1380[1] :

En la chappelle estant emprès l'oratoire du Roy, en la grant tour du boys de Vincennes, a ung messel très bien escript et noté, et se commance au deuxiesme fueillet *corpora*.

XIII *bis*.

Missel de Paris.

A côté du missel qui vient d'être signalé, je crois devoir en indiquer un autre qui n'est pas expressément décrit sur les inventaires des livres de Charles V et de Charles VI, mais qui doit offrir les mêmes caractères que les missels faits pour ces princes, et qui, selon toute vraisemblance, doit avoir été destiné à une de leurs chapelles.

1. N° 2621 de l'édition de Labarte ; n° 176 de mon Inventaire général.

Les articles suivants relevés dans le calendrier en démontrent clairement l'origine :

26 avril : Dedicacio capelle regis Parisiensis.
17 mai : Translatio capitis sancti Ludovici.
11 août : De sancta Corona.
... In prima dominica hujus mensis (augusti) fit festum duplex de Cruce in ecclesia Parisiensi.
4 décembre : Susceptio Reliquiarum.

On en peut dire autant de quelques mentions contenues dans le corps du volume :

Fol. 146, à l'office du jeudi saint : Post prandium conveniunt canonici in majori ecclesia beate Marie, et lavantur altaria.
Fol. 314 : Susceptio Reliquiarum.
Fol. 394 : Susceptio sancte Corone.

Deux notes nécrologiques, relatives à la mort de Charles VI et à celle du confesseur de ce prince, Michel de Creney, évêque d'Auxerre, ont été ajoutées dans le calendrier :

Ista die (III idus octobris) cebiit Michael, episcopus Antissiodorensis et Karoli VI confessoris, anno M. CCCC IX.
Anno Domini millesimo CCCC XXII, die XXI octobris, obiit Karolus VI pius rex Francorum.

Les parties du graduel ont été notées.

L'enluminure est très bonne. Dans la peinture qui orne le *Te igitur*, on remarque l'image de l'Église et de la Synagogue, celle-ci avec les tables de la loi, celle-là avec le calice.

Commencement du second feuillet après le calendrier : *am et salutarem.*

Ce manuscrit est le n° 443 de la Bibliothèque royale de Belgique, anciennement coté 9125. Voir le Catalogue du P. Van den Gheyn, t. I, p. 271.

Du missel de la Sainte-Chapelle, je dois rapprocher deux feuillets tirés selon toute apparence de missels petit in-4°.

Sur chacun d'eux est représenté Notre-Seigneur, assis sur un banc, bénissant de la main droite et ayant la main gauche sur un livre. Aux angles de chaque tableau, les figures symboliques des évangélistes. Sur un des feuillets, la figure du Seigneur est dans un quadrilobe à bordure tricolore. Dans l'autre, la figure du Seigneur est dans un losange à bordure tricolore, circonstance qui m'autorise peut-être à signaler ici ces deux feuillets, exposés sous verre dans une salle du Musée de Cluny.

Je dois prévenir toutefois que ces feuillets pourraient bien n'avoir pas été détachés d'un missel. Pareil tableau a servi de frontispice à la Légende dorée, comme on le verra plus loin.

XIV.

Les Épitres et les Évangiles des messes de l'année. Traduction française de Jean du Vignai.

Bibliothèque nationale, ms. français 4508 des Nouvelles acquisitions.

Petit volume de 155 feuillets, dont voici les premières et les dernières lignes :

Ci commencent les Epistres et les Evangiles de tout l'an, lesquelz sont translatées de latin en françois, selonc l'ordenance du Messel à l'usage de Paris. Premièrement, le premier dymenche de l'Advent Nostre-Seigneur, l'epistre ad Romanos. Fratres, scientes quia hora est et cetera. Frères, sachiez qu'il est ja heure de nous lever de dormir... — ... Donques, querés premièrement le royaume de Dieu et saintée[1], et toutes ces choses vous seront adjoustées. Cy fenissent Epistres et Euvangilles, translatées de latin en françois selonc l'usage de Paris.

Écriture à longues lignes, du temps de Charles V. Miniatures sur les feuillets 1, 23, 74 v°, 90, 94 et 98 v°. La pre-

1. Mot récrit par une main moderne.

mière miniature, qui occupe plus de la moitié de la première page, est encadrée dans une bordure tricolore quadrilobée.

Cette dernière particularité peut, jusqu'à un certain point, justifier l'attribution du livre à Charles V, bien qu'on ne puisse l'identifier avec aucun des exemplaires des Épîtres et Évangiles mentionnés dans les inventaires de la librairie et du mobilier.

Quoi qu'il en soit, je dois consigner ici une observation qui se rapporte à la fois à la traduction des Épîtres et des Évangiles et à celle du Missel.

De la traduction française des Épîtres et des Évangiles il faut rapprocher la traduction du Missel, dont les mêmes inventaires[1] mentionnent un exemplaire ayant appartenu à la reine Jeanne de Bourbon et livré le 18 avril 1403 au duc de Bourgogne par l'ordre de Charles VI.

On peut se demander si le Missel donné en 1403 au duc de Bourgogne ne serait pas celui qui est enregistré comme il suit dans l'inventaire des livres de l'oratoire du feu duc Philippe le Hardi en 1404 :

La plus grant partie des cayers d'un Messel translaté de latin en françois, lequel fist faire feu la royne Blanche, et lequel a esté laissié à parfaire, pour ce que on dit qu'il n'est pas expedient de translater tel livre de latin en françois, en especial le saint canon[2].

Si la traduction du Missel est du même écrivain que celle des Épîtres et des Évangiles, et s'il faut accepter le témoignage de l'inventaire de l'année 1404, il s'ensuivra que Jean du Vignai a travaillé pour Blanche de Navarre, seconde femme de Philippe de Valois, comme il l'avait fait pour la première, Jeanne de Bourgogne, morte en 1348.

Il est bon de faire remarquer que, malgré les scrupules

1. N° 184 de mon édition.

2. Peignot, *Catalogue de la bibliothèque des ducs de Bourgogne*, p. 56. Cf. l'édition de G. Doutrepont, p. 28, n° 66.

manifestés dans l'inventaire de l'année 1404, on ne s'est pas interdit de multiplier les copies de la traduction française du Missel. Les inventaires de la librairie du Louvre en mentionnent quatre exemplaires[1], et la Bibliothèque nationale en possède un qui a été copié au xve siècle[2].

Le traducteur des Épîtres et des Évangiles est Jean de Vignai; nous avons, à cet égard, le témoignage des différents inventaires de la librairie du Louvre[3] et celui d'un exemplaire de la traduction remontant au xve siècle[4].

Je crois pouvoir encore citer la souscription finale d'un exemplaire de la traduction des Épîtres et Évangiles, encore bien qu'elle contienne une fausse date :

Ce fenist les Epîtres et les Evangiles translatées de latin en françois, selon l'usaige de Paris. Et les translata frère Jehan de Vignay, à la requeste de madame la royne de Bourgoigne, femme Philippe de Valoy, roy de France, en temps qu'il vivoit. Ce fut fait l'an de grace mil CCC XXVI, en mois de may, viiie jour entrant. Deo gratias[5].

Le millésime M CCC XXVI ne saurait concorder avec le règne de Philippe de Valois, qui est monté sur le trône au printemps de 1328. Le copiste s'est mépris sur les chiffres du manuscrit original, qui portait peut-être M CCC XXXI ou M CCC XXXVI. En tout cas, nous possédons là un argument indiscutable pour fixer la date de la traduction au règne de Philippe de Valois et pour en faire honneur à Jean du Vignai.

1. N°s 184-187 de mon édition.
2. N° 180 du fonds français.
3. N° 189 de mon édition.
4. Ms. français 22890.
5. Souscription d'un manuscrit qui a été mis en vente au mois de septembre 1885 par la librairie Quaritch, *The choicest portion of the Fuller Russell library*, p. 8, n° 110.

XV.

PSAUTIER DE LA REINE INGEBURGE ET DE SAINT LOUIS. Musée Condé à Chantilly.

J'ai consacré à ce magnifique manuscrit un assez long article dans ma *Notice de douze livres royaux*[1]. Je me bornerai à insérer ici un abrégé substantiel de cet article.

Le volume dont il s'agit consiste en 200 feuillets de parchemin, hauts de 300 millimètres et larges de 200, le cadre occupé par le texte mesurant 180 millimètres sur 115. Les pages sont à longues lignes, sauf les dernières, qui, à partir du fol. 188, sont partagées en deux colonnes. On compte vingt et une lignes à la page ou à la colonne.

La copie du Psautier est en gros caractères, très réguliers, d'une hauteur d'environ 4 millimètres, à traits massifs, dont l'extrémité inférieure se termine brusquement par un délié très fin, sans s'appuyer sur la raie de la réglure quand la lettre ne doit pas se prolonger par le bas. L'extrémité supérieure des lettres montantes est tranchée par un délié presque imperceptible. La fermeté et l'uniformité de ces caractères pourraient soutenir la comparaison avec la fermeté et l'uniformité des bons produits typographiques.

On peut distinguer deux parties dans le volume.

La première comprend un feuillet de garde ajouté au XIXe siècle et coté 1 ; — un cahier de huit feuillets, cotés 2-9, lequel contient le calendrier; — quatre cahiers, trois de huit feuillets et un de six, remplis par une série de tableaux représentant des scènes de l'Ancien et du Nouveau Testament et par l'initiale du Psautier; le dernier de ces quatre cahiers est incomplet du premier et du cinquième de ses feuillets, c'est-à-dire de ceux qui devaient, quand le volume

1. P. 1-17.

était complet, se trouver avant les feuillets actuellement cotés 34 et 37; le premier avait reçu une peinture sur le verso; le cinquième était probablement resté en blanc.

La seconde partie commence au fol. 38. Les feuillets dont elle est composée forment vingt cahiers, dont les signatures sont encore visibles au bas de la dernière page de chacun d'eux. Les dix-neuf premiers cahiers sont formés chacun de huit feuillets; le dernier n'en a que trois; les feuillets qui le complétaient ont disparu, mais ils devaient être blancs, le texte étant bien complet. Dans cette seconde partie se trouve le Psautier, suivi des cantiques, des litanies et de diverses prières, parmi lesquelles le *Veni creator*.

Reprenons chacun de ces morceaux.

CALENDRIER. — Il est essentiellement français. La mention de l'Invention de saint Denis, marquée au 22 avril, semble dénoter une origine parisienne.

Il faut accorder une attention particulière à quatre notes qui ont été insérées dans le calendrier très peu de temps après l'exécution du volume et dont il sera question un peu plus loin.

Sur le côté droit de chaque page du calendrier, dans deux médaillons à fond d'or, l'enlumineur a peint, en haut, une figure symbolique du mois; en bas, le signe correspondant du zodiaque. — En tête du mois se voient deux lignes écrites l'une en rouge, l'autre en bleu; la première est un vers dans lequel sont rappelés les quantièmes des jours égyptiaques; l'autre indique le nombre des jours du mois.

Dans la colonne réservée aux lettres dominicales, les A sont en or et les autres lettres alternativement rouges et bleues.

En haut des colonnes affectées à l'indication des quantièmes du mois se voient de grands monogrammes (KL), tracés en or sur fonds bleu et rouge très pâle.

Aux jours des nones et des ides, les mots *Non.* et *Idus* sont en rouge; le premier de ces mots est toujours figuré par un O faisant corps avec deux N, dont l'un est privé de son second montant et l'autre de son premier.

Aux autres jours, les notations N, ID' et KL sont alternativement en bleu et en rouge. La notation KL, en caractères allongés, est disposée de façon à servir pour deux jours consécutifs.

Les majuscules par lesquelles commencent les indications des fêtes sont alternativement en or et en azur. Ces indications sont écrites en rouge, en bleu ou en or, sans que le choix de la couleur semble avoir été déterminé par l'importance qu'on attachait à la célébration de la fête.

TABLEAUX. — Un seul côté des vingt-sept feuillets qui suivent le calendrier a reçu des peintures; l'autre côté est resté blanc, et les feuillets ont été assemblés de façon que deux pages peintes se faisant vis-à-vis (un verso et un recto) sont suivies de deux pages blanches.

La plupart des pages peintes nous offrent deux tableaux superposés, ce qui donne en somme une cinquantaine de tableaux, dont les sujets sont indiqués par de courtes légendes françaises tracées en or sur le blanc du parchemin. Le texte de ces inscriptions a été publié dans la *Notice sur douze livres royaux* (p. 4-7) et dans l'article de Ch. de Sourdeval, qui sera indiqué un peu plus loin.

Une remarque assez importante est à faire à propos de cette suite de tableaux. Sur les cinquante sujets qui y sont représentés, il y en a vingt-neuf qu'on retrouve à peu près dans le même ordre au commencement du Psautier attribué à Blanche de Castille qui est conservé à la bibliothèque de l'Arsenal et qui offre beaucoup d'analogie avec celui d'Ingeburge. L'illustration des deux manuscrits dérive de la même source. J'en ai donné des preuves dans la *Notice sur douze livres royaux*. Il est impossible de méconnaître

les liens de parenté qui autorisent à rattacher à la même famille les deux psautiers, ainsi que celui de la bibliothèque de l'Université de Leyde, dans lequel saint Louis avait appris à lire.

On ne pourrait pas, sans avoir vu les peintures du Psautier d'Ingeburge, s'en imaginer la richesse et la beauté. M. le duc d'Aumale, qui se plaisait à les faire admirer comme un des plus précieux joyaux de son trésor, ne s'en exagérait pas la valeur quand il écrivait ces lignes dans son Catalogue : « Ces tableaux n'ont pas d'analogues et « sont placés hors ligne par l'originalité, la pureté du style, « l'éclat et la conservation des couleurs, le dessin des dra- « peries, qui semble indiquer une certaine connaissance ou « une divination de l'antique. Les couches d'or sont si « épaisses et si parfaitement brunies que les figures « semblent enchâssées dans de véritables plaques de « métal. » Au dire d'un des plus érudits connaisseurs de la peinture des manuscrits du moyen âge, M. Arthur Haseloff, professeur à l'Université de Berlin, « le Psautier « de la reine Ingeburge, qui date du commencement du « XIIIe siècle, nous offre un des plus beaux spécimens de la « peinture de cette époque; il est décoré dans un style « sévère et anguleux, par lequel il se rapproche des manus- « crits allemands et des manuscrits anglais. » M. Haseloff ajoute que ce manuscrit n'est probablement pas d'origine française. C'est là une hypothèse que je ne saurais accepter et sur laquelle je reviendrai un peu plus loin.

PSAUMES. — Les initiales des versets sont alternativement en or et en azur, avec de très menus filets en bleu pour les premières et en or pour les secondes.

Les bouts de lignes restés vides à la fin des versets ont été remplis par divers ornements, notamment par des enroulements et par d'autres combinaisons de traits de plume ou de pinceau, fort déliés, exécutés avec autant

d'élégance que de légèreté, alternativement en or et en azur, parfois avec des rehauts de vermillon. L'enlumineur a souvent utilisé les vides pour y figurer en or de petits animaux plus ou moins fantastiques et surtout des oiseaux tels que des paons, des cigognes et des hérons. Sur plusieurs pages sont des ornements qui ressemblent assez à des fleurs de lis ou à des trèfles.

Le B initial du premier psaume occupe une page entière qui sert de frontispice. Les extrémités du montant de cette lettre gigantesque sont ornés de deux petits médaillons, dans lesquels David est représenté terrassant des bêtes féroces. La double panse de la même lettre a servi de cadre à deux tableaux : dans celui du haut, Samuel est averti par un ange d'avoir à sacrer David; l'autre tableau nous montre Samuel versant l'huile sainte sur la tête de David.

Les blancs ménagés par le copiste pour les initiales d'une dizaine de psaumes, notamment de ceux qui forment le début des matines des sept jours de la semaine, ont été mis à profit par l'enlumineur, qui s'en est servi pour faire de ces initiales de petits tableaux de dimensions variées, dont il a puisé l'idée dans la vie de David.

Litanies. — Les litanies dénotent une origine française. Elles sont suivies de trente et une oraisons, dont plusieurs présentent une notable particularité. Les leçons qu'elles renfermaient à l'origine prouvent que le Psautier avait été copié pour une femme. Le texte primitif portait : « Michi « *misere, digna* inveniar, michi *peccatrici,* michi *misere pec-* « *catrici*, exaudi me *peccatricem*, *pollicita* sum, *debitrix* « sum... » C'est après coup qu'aux leçons *misere*, *digna, peccatrici, peccatricem*, *pollicita* et *debitrix*, on a substitué les leçons *misero, dignus, peccatori*, *pollicitus, debitor*.

De cette minutieuse analyse, il faut maintenant dégager

les données à l'aide desquelles l'origine du manuscrit pourra être démontrée.

Le luxe avec lequel le Psautier a été exécuté prouve que le livre a été fait pour un personnage du plus haut rang, dont il s'agit de découvrir le nom.

Les expressions *misere, digna, peccatrici...*, employées dans les prières de la fin du psautier, font voir qu'il était destiné à une femme.

Ces deux points établis, si nous jetons les yeux sur le calendrier mis en tête du volume, nous y remarquerons trois notes tracées à une date tout à fait voisine de l'exécution du manuscrit :

III nonas maii. Obiit Sofia, regina Dacie.
III idus maii. Obiit Waldemarus, rex Danorum.
XIII kalendas julii. Obiit Alienor, comitissa Veremandie.

Ce sont les seules notes nécrologiques que renferme le calendrier. Il est facile de les expliquer toutes les trois : la dernière s'applique à Éléonore, comtesse de Vermandois, dont la mort doit être fixée au 20 juillet 1213; la deuxième note ne peut convenir qu'à Waldemar le Grand, roi de Danemark, mort le 12 mai 1182; la première se rapporte à la reine Sophie, femme de Waldemar le Grand.

Or, quelle est en France, au commencement du XIIIe siècle, quand on avait si peu de relations avec les États scandinaves, la grande dame qui pouvait faire marquer dans son livre de prières le jour anniversaire de la mort du roi Waldemar et celui de la mort de la reine Sophie? C'est évidemment la malheureuse épouse de Philippe-Auguste, Ingeburge de Danemark, qui a fait inscrire dans son Psautier les noms de son père et de sa mère. A ces noms dictés par la piété filiale, elle avait voulu en associer un troisième, celui d'Éléonore de Vermandois, l'une des plus puissantes vassales de Philippe-Auguste, dont

l'amitié n'avait sans doute jamais abandonné la reine au milieu des épreuves qu'elle eut à traverser.

On sait que ces épreuves, commencées en 1193, le lendemain de la célébration du mariage, se prolongèrent jusqu'en 1213 ou 1214, et qu'à partir de cette dernière date Philippe-Auguste traita Ingeburge avec les égards dus à l'épouse et à la reine. Un souvenir de la réconciliation a été consigné dans le calendrier. Nous y lisons, au 27 juillet, une quatrième note historique dont voici le texte :

Sexto kalendas Augusti, anno Domini M° CC° quarto decimo, veinqui Phelippe, li rois de France, en bataille, le roi Othon et le conte de Flandres et le conte de Boloigne et plusors autres barons.

Il est donc démontré jusqu'à l'évidence que le Psautier a appartenu à la reine Ingeburge et que cette princesse y a fait inscrire les noms de ses parents, celui d'une amie, et la mention du plus glorieux événement du règne de son mari.

Il est vraisemblable qu'un livre destiné à la reine de France, à la femme de Philippe-Auguste, a été exécuté en France. On a cependant proposé de lui attribuer une origine anglaise[1]. Je ne nie pas qu'on puisse trouver quelques caractères du style anglais dans l'écriture et la décoration du Psautier d'Ingeburge, et je sais qu'au XIIe siècle il existait en Angleterre, dans certaines maisons religieuses, des ateliers de copistes dont les produits s'exportaient en France[2]. Mais les traces de style anglais que présentent certains psautiers du commencement du XIIIe siècle s'expliquent aisément par l'existence à Paris de calligraphes et d'enlumineurs qui avaient pu se former dans les ateliers

1. *Mémoires de la Société des Antiquaires de France*, t. LIX, p. 26.

2. Tel était un prieuré anglais dépendant du prieuré de Sainte-Barbe-en-Ange, au sujet duquel on lit dans une relation du XIIe siècle : « Quia autem « apud Bequefort victualium copia erat, scriptores etiam ibi habebantur, quo- « rum opera ad nos in Normanniam mittebantur. » *Hist. litt. de la France*, t. XXXI, p. 281, d'après le ms. 1642 de Sainte-Geneviève.

anglais, ou qui, sans même être jamais allés en Angleterre, suivaient les modes anglaises.

Ce qui a pu conduire M. Haseloff à considérer le Psautier de Ingeburge comme un livre anglais, c'est qu'il avait cru y voir dans le calendrier la mention de beaucoup de saints anglais; mais, sur ce point, il a été mal servi par ses souvenirs. Les noms des saints anglais sont absents au calendrier. Je n'hésite pas à qualifier d'œuvre française le Psautier dans lequel la reine Ingeburge a fait consigner ses souvenirs de famille.

Ingeburge mourut en 1236. Tout porte à croire que son Psautier resta dans la maison royale et qu'il devint la propriété de saint Louis. Telle est, du moins, une tradition dont il faut tenir grand compte, puisqu'elle est attestée par une note du XIVe siècle qu'on lit au revers du dernier feuillet du calendrier : *Ce psaultier fu saint Loys*. Cette tradition est d'autant plus respectable que, à la fin du XIVe siècle, le Psautier faisait partie du mobilier de la couronne, et qu'il se conservait comme une relique de saint Louis, à côté d'un autre Psautier que des preuves matérielles prouvent avoir été fait vers l'année 1260[1]. On lit, en effet, dans l'inventaire du mobilier de Charles V[2] :

Un gros psaultier, nommé le Psaultier saint Loys, très richement enlumyné d'or et ystorié d'anciens ymages, et se commance le second fueillet *cum exarcerit*. Et est le dit psautier fermant à deux fermoers d'or, neellez à fleurs de liz, pendans à deux laz de soye et à deux gros boutons de perles et une petite pippe d'or.

Ce signalement s'applique de tout point au Psautier dont nous nous occupons, comme aussi l'article suivant d'un inventaire de joyaux conservés en 1418 dans le château de Vincennes :

Un grant Saultier, nommé le Saultier saint Loys, très richement

1. Voir un peu plus loin, p. 175, la notice XVII.
2. Éd. Labarte, p. 340, art. 3303. — Art. 46 de mon édition des Inventaires de la librairie de Charles V.

enluminé d'or et ystorié d'anciennes ymages. Et se commance le second feuillet *cum exarcerit*. Et est le fermant à deux fermouers de neelles à fleurs de liz, pendant à deux laz de soye, et à deux gros boutons de perles, et une petite pippe d'or[1].

Le Psautier disparut dans les troubles qui désolèrent les dernières années du règne de Charles VI, et l'absence en fut notée lors d'un recolement auquel il fut procédé en 1420.

A partir de là, on perd toute trace du Psautier pendant plus de trois cents ans. Il reparut en Angleterre dans la première moitié du XVIIe siècle, enrichi d'une série de notes qu'un faussaire avait assez maladroitement tracées sur les premières pages et qui avaient pour but de faire croire que saint Louis avait donné le livre à Guillaume de Mesmes, son premier chapelain. Le Psautier d'Ingeburge devint ainsi la pierre angulaire de la généalogie de la famille de Mesmes.

Pierre de Bellièvre le trouva en Angleterre pendant son ambassade à la cour du roi Charles Ier. Il le ramena en France et en fit hommage en 1649 au président Henri de Mesmes. Le livre passa en 1812 dans la famille de Puy-Ségur. M. le duc d'Aumale put l'acquérir en 1892 et l'incorpora dans les collections de Chantilly.

En 1863, le Psautier fut le sujet d'une notice que Ch. de Sourdeval communiqua au Congrès des Sociétés savantes, sans avoir reconnu la véritable origine du manuscrit et sans avoir soupçonné la fausseté des notes relatives à la généalogie de la famille de Mesmes[2]. Ce fut en 1867, dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*[3], que fut proposée l'at-

1. Douët d'Arcq, *Choix de pièces relatives au règne de Charles VI*, t. II, p. 324, n° 299.

2. La notice de M. Ch. de Sourdeval a été publiée dans les *Mémoires lus à la Sorbonne en avril 1863, Archéologie*, p. 181-183. Elle a été réimprimée en 1880 avec des modifications dans le *Bulletin de la Société archéologique de Touraine*, t. V, p. 65-77.

3. 6e série, t. III, p. 201-210.

tribution du livre à la reine Ingeburge et démontrée la fausseté des notes généalogiques.

Les deux peintures du fol. 34 ont été reproduites en héliogravure dans le tome I du *Catalogue des manuscrits du Musée Condé*. — Trois autres pages ont été héliogravées par M. Dujardin et forment les trois premières planches de ma *Notice de douze livres royaux*.

XVI.

PSAUTIER DE L'ABBAYE DE PETERBOROUGH.

Bibliothèque royale de Belgique, n° 593. — Magnifique psautier, orné de nombreuses miniatures, tout écrit en lettres d'or, d'azur et de vermillon, à l'usage de l'abbaye de Peterborough, dont la dédicace est marquée dans le calendrier au 28 septembre. — Indiqué dans les anciens inventaires : A. 879, B. 882, D. 560, E. 592. Porté dans E. 950 comme enlevé de la librairie vers l'année 1414. — L'article de l'inventaire de 1411 est ainsi conçu :

Item un psaultier très bel, tout escript de lettre d'or et d'asur et de vermeillon, et sont les aiz brodez des armes de Bourgongne, et y est le sacre des roys d'Angleterre, à une chemise blanche de toille, à deux fermoirs d'argent de grosse lettre de forme, en latin, commençans ou ne foillet du psaultier *dit nobis bona*, et ou derrenier *Dominus vobiscum*.

Le dernier feuillet a disparu par suite de l'enlèvement de la fin du volume, qui contenait le sacre des rois d'Angleterre.

Voir la description de ce manuscrit dans mes *Mélanges de paléographie et de bibliographie*, p. 197-205, et dans le *Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque royale de Belgique*, par J. Van den Gheyn, t. I, p. 375.

Ce dernier auteur a consacré au Psautier de Peterborough une notice plus développée, qui accompagne la reproduc-

tion de ce manuscrit dans le *Musée des Enluminures*[1]. Il s'est principalement attaché à y faire connaître une suite de miniatures allégoriques sur les rapports entre l'Ancien et le Nouveau Testament.

A ces miniatures sont ajoutés des vers latins expliquant les allégories bibliques dont se sont tant préoccupés les théologiens, les poètes palinodiques et les artistes des derniers siècles du moyen âge. Le R. P. Van den Gheyn a mis à contribution les recherches de M. Montague Rhode James, publiées dans les *Cambridge Antiquarian Society's communications*[2].

De ces recherches, il résulte que les tableaux du manuscrit et les légendes en vers qui en expliquent le sujet avaient été, pour la plupart, copiés d'après les fresques du chœur de l'église abbatiale de Peterborough, et qu'une suite de tableaux et d'inscriptions analogues existe ou a existé sur les vitraux de la cathédrale de Cantorbéry.

Le Psautier de Peterborough rentre donc dans la catégorie des livres d'images consacrés aux harmonies de l'Ancien et du Nouveau Testament. Ce n'était pas le seul manuscrit qui représentât ce genre d'ouvrages dans la bibliothèque de Charles V, où se trouvait, entre autres[3], suivant le catalogue de Gilles Malet : « La Bible historiée, « toute en ymages, qui fu de la royne Jehanne d'Evreux, « historiée toute à ymages et toute figurée, » manuscrit qui parait avoir disparu, et dont un double pourrait bien être le volume qui porte à la Bibliothèque nationale le n° 9561 du fonds français[4]. Mais on y chercherait vainement la mention de la grande Bible moralisée, la plus

1. Fascicule intitulé : *Le Psautier de Peterborough*, par J. van den Gheyn, conservateur à la bibliothèque royale de Belgique. H. Kleinmann et Cie, Haarlem, imprimeurs-éditeurs, in-fol., 16 p. et 33 pl.

2. T. IX, p. 178-194.

3. Voir l'Inventaire des livres de Charles V, art. 100-107.

4. Voir *Hist. litt. de la France*, t. XXXI, p. 246.

importante œuvre de peinture à l'aide de laquelle on ait essayé, au moyen âge, d'initier les fidèles au sens allégorique des Écritures. Sous ce titre de Bible moralisée, on désigne un énorme recueil de petits tableaux à côté desquels se sont juxtaposés des versets et des gloses explicatives.

L'ouvrage a dû être composé du temps et sous les auspices de saint Louis, comme l'indique un grand tableau final dans les débris d'un exemplaire contemporain, récemment passé en Amérique, dans la bibliothèque de M. Pierpont Morgan. Nous en conservons en Europe un exemplaire complet et contemporain, malheureusement dépourvu du tableau final et coupé en trois morceaux, le premier à Oxford[1], le second à Paris[2] et le dernier à Londres[3]. Outre cet exemplaire, qui est un des plus splendides manuscrits du moyen âge parvenus jusqu'à nous, il en existe un autre au Musée britannique, qui peut dater du commencement du XIVe siècle et dont les peintures sont en grisailles[4].

La Bible moralisée fut traduite en français à la fin du XIVe siècle, et, sous cette forme, la Bibliothèque nationale en possède deux exemplaires, de grand luxe, les nos 167 et 166 du fonds français. Le no 167 a été fait pour le duc de Bourgogne; l'origine première de l'autre est assez incertaine; nous savons seulement que les artistes du duc de Berry ont pu travailler à l'illustration des feuillets du commencement[5].

1. No 270*b* du fonds bodléien (2937 du Catalogue de Bernard).

2. Ms. latin 11560. Une page a été reproduite en héliogravure dans l'*Album paléographique de la Société de l'École des chartes*, pl. XXXVII.

3. Musée britannique, Harley, nos 1526 et 1527. Une page a été reproduite en couleurs dans l'ouvrage de Warner, *Illuminated mss. in the British Museum*, 3e série, no 8. Voir aussi l'ouvrage du même auteur, *Reproductions from illuminated mss.*, 1re série, no 22.

4. Musée britannique, ms. addit. 18719. Deux pages sont en fac-similé dans le grand ouvrage du comte de Bastard, qui indique le manuscrit comme appartenant au Dr Demons.

5. Le fac-similé de trois pages du ms. 167 a été publié dans *Le Manuscrit* de Labitte, t. II, p. 90, 101 et 114; et celui du ms. 166, p. 117, 130 et 148.

XVII.

PETIT PSAUTIER DE SAINT LOUIS.

Bibliothèque nationale, ms. latin 10525.

Ravissant manuscrit, qui a été exécuté peu de temps après que le roi fut revenu de sa première croisade. Je renvoie à ce que j'en ai dit dans la *Notice sur douze livres royaux*, p. 37-42. Il répond à cet article de l'inventaire du mobilier de Charles V dressé en 1380[1] :

Item ung autre psaultier mendre, qui fut monseigneur saint Loys, très bien escript et noblement enluminé, et a grant quantité d'ystoires au commancemen du dit livre, et se commance ou second fueillet *vas figuli*. Ouquel a deux petitz fermouers d'or plaz, l'un esmaillé de France, et l'autre d'Évreux; à une pippe où il a ung très gros ballay et quatre très grosses perles.

L'origine du volume est d'ailleurs attestée par une note écrite sur le feuillet de garde.

Cest psaultier fu saint Loys, et le donna la royne Jehanne d'Evreux au roy Charles, filz du roy Jehan, l'an de Nostre-Seigneur mil troys cens soissante et nuef; et le roy Charles present[2], filz dudit roy Charles, le donna à Madame Marie de France, sa fille, religieuse à Poyssi, le jour de la Saint-Michel l'an mil IIII^c...[3].

Sur ce volume, on peut consulter la *Notice du Musée des souverains*, par Barbey de Jouy (p. 42); une notice de M. Haseloff, insérée en 1900 dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires de France* (t. IX de la 6e série), et ma *Notice sur douze livres royaux*, p. 37-42.

Les 78 tableaux qui ornent ce Psautier ont été reproduits en phototypie par les soins de M. Omont[4]. Diffé-

1. Éd. Labarte, p. 240, art. 3304.
2. Charles VI.
3. La place du complément de la date est restée en blanc. Ce fut seulement en 1408 que Marie de France fit profession au couvent de Poissy.
4. *Psautier de saint Louis. Reproduction de 86 miniatures du ms. latin 10525 de la Bibliothèque nationale.* Paris, Berthaud frères, [1902], petit in-8°.

rentes miniatures en ont été publiées dans les ouvrages suivants :

Recueil des historiens de la France, t. XX, p. 1 ; *Album paléographique de la Société de l'École des chartes; Mémoires de la Société des Antiquaires de France*, 6e série, t. IX; *Notice sur douze livres royaux*, pl. IX.

Je dois citer ici, quoiqu'il n'ait pas fait partie des collections de Charles V, un volume, frère du précédent, dont la première partie est, à vrai dire, une réplique du manuscrit précédent et dont la seconde partie se compose de l'office de Notre-Dame et de diverses pièces de dévotion du genre de celles qui ont formé les livres d'Heures du type qui a eu la plus grande vogue, du XIVe au XVIe siècle[1]. Il a dû être exécuté à la même époque et dans le même atelier que le psautier de saint Louis. On a inséré dans le calendrier la mention des mêmes anniversaires. Les formes féminines employées dans diverses oraisons prouvent que le livre a été écrit pour servir à une femme, très probablement de la famille de saint Louis, peut-être la reine Marguerite, peut-être aussi la sœur de saint Louis, Isabelle, fondatrice de l'abbaye de Longchamp. Ce petit psautier a été l'objet des notices suivantes : A. Haseloff, dans *Mémoires de la Société des Antiquaires de France*, t. LIX, 6e série; t. LX, p. 18-42; L. Delisle, dans la *Notice de douze livres royaux*, p. 43-51 ; S. C. Cockerell, *A Psalter and Hours executed before 1270 for a lady comected with Saint Louis, probably his sister, Isabelle de France*. London, 1905, in-4° oblong.

Le volume est dans la collection de Henry Yates Thompson; il avait appartenu à Ruskin.

1. M. Cockerell a cité plusieurs exemples de ce qu'il appelle la combinaison du psautier et des heures. Voir la p. 19 du Mémoire de Cockerell cité un peu plus bas.

XVIII.

LE PSAUTIER FÉRIAL DE LA CHAPELLE DU ROI DE FRANCE.

Bibliothèque nationale, ms. latin 1082.

Volume écrit sur du fin parchemin, en caractères très régulièrement formés et dont l'enluminure est très soignée.

A la suite du calendrier (fol. 1-6), il contient le psautier intitulé (fol. 7) : « Cy commence le psautier ferial selon « l'usage de Paris et de la chapelle de l'ostel du roy de « France. » — Les litanies (fol. 91). — Les Heures de Notre-Dame (fol. 97). — Les Heures de la Croix (fol. 102). — Les Heures du Saint Esprit (fol. 103). — Les Vigiles des morts (fol. 103 v°). — Le commun des saints (fol. 107). — « Ce sont les memoires de toute l'anée que « on fait en la chapelle du roy » (fol. 138).

Le principal ornement du volume consiste en dix petites miniatures (fol. 7 v°, 19, 27 v°, 34, 40 v°, 50, 57, 78, 97 et 107), encadrées de bordures tricolores.

Différents articles du calendrier mettent hors de doute l'attribution du Psautier au règne de Charles V.

2 janvier. Obiit le roy Phelippe le Lonc, roy de France et de Navarre, filz du bel roy Ph., l'an M CCC (*sic*).

21 janvier. Sainte Agnès, vierge et martire. Annuel; feste nouvelle.

28 janvier. Saint Charlemaingne, roy de France et empereur. Anuel; feste nouvelle.

1er février. Obiit Charle, roy de France, filz du bel roy Phelippe, l'an M. CCC.

9 avril. Obiit le roy Jehan, roy de France, l'an M CCC LXIIII. (En lettres d'or.)

17 mai. La Translacion du chief saint Loys, roy de France. Anuel; feste nouvelle.

5 juin. Obiit Loys, roy de France et de Navarre, fils du bel roy Phelippe, l'an M CCC XVI.

30 juillet. Cy est fait double de la translation saint Charlemaingne.

11 août. La suscepcion de la sainte Coronne. Anuel; feste nouvelle.

23 août. Obiit le roy Phelippe de Valois, l'an M CCC L.

11 septembre. Obiit madame Bone, duchesse de Normandie.

30 septembre. La susception des saintes Reliques en la Sainte Chapelle royal à Paris. Annuel; feste nouvelle.

30 novembre. Obiit le roy Phelippe le Bel l'an M CCC XII (*sic*), à F[ontaine]bluant (*sic*).

12 décembre. Obiit Jehanne de Bourg[oigne], royne de France.

16 décembre. Obiit Charles de Valoys, père du roy Phelippe de Valois.

Ce relevé d'obits et de fêtes suggère plusieurs observations intéressantes. Les seules princesses dont le calendrier mentionne l'obit sont la reine Jeanne de Bourgogne et la duchesse de Normandie, Bonne de Luxembourg[1], la grand'mère et la mère de Charles V. Le dernier roi dont la mort soit rappelée est Jean, père de Charles V; c'est le seul dont l'article soit écrit en lettres d'or.

Il dut être fait plusieurs exemplaires du Psautier férial analogues à celui qui vient d'être décrit. L'un d'eux est ainsi enregistré dans l'inventaire de la librairie dressé en 1411 :

Item un psaultier ferial, très bel, bien enluminé et escript de grosse lettre de forme, et y a au commencement un kalendier, commençant ou IIe foillet dudit psaultier *storum quoniam*, et ou derrenier *lictorum et intercedente*, couvert d'une chemise de satin asuré, doublé de taffetas vert, à II fermouers d'argent dorez esmaillez[2].

La particularité qu'il importe le plus de noter dans le Psautier férial n° 1082, c'est la qualification de *Annuel, feste nouvelle*, donnée à la Sainte-Agnès, fête qu'on célébrait solennellement à la cour de Charles V, parce que le 21 jan-

1. Puisque l'occasion s'en présente, je dois dire combien j'ai été confus en m'apercevant tardivement que, dans la *Notice de douze livres royaux*, j'avais donné le titre de reine à Bonne de Luxembourg, morte sept mois avant l'avènement de son mari au trône de France.

2. Ms. français 2700, fol. 113 v°.

vier était le jour de la naissance du roi. Voir ce que j'ai dit à ce sujet dans le *Journal des Savants* (année 1906, p. 235-239) à propos de la coupe de Charles V conservée au Musée britannique. J'y ai parlé des cadeaux qu'on faisait au roi le jour de Sainte-Agnès, et j'ai cité le passage d'un opuscule de Jean Golein, qui déclare, en 1369, avoir translaté « l'histoire de madame sainte Agnès, la sainte vierge, en laquelle feste est le jour béni de la nativité du roi Charles ».

XIX.

Bréviaire de Philippe le Bel.

Bibliothèque nationale, ms. latin 1023.

Volume inscrit en 1380 sur l'*Inventaire du mobilier de Charles V*[1] dans les termes suivants :

Item ung autre breviaire entier, à l'usaige de Paris, très bien escript et ystorié, dont la seconde page se commance *quoniam irritaverunt;* et est couvert aux armes de France, à fleurs de lys d'or trait, et sont les fermouers d'or plaz à ung carré des armes de monseigneur le Daulphin, et la pippe à deux petites esmeraudes et troys grenatz et deux grosses perles.

C'est à bon droit que le rédacteur de l'inventaire l'a vanté comme très bien écrit et très bien historié : un tel livre devait être depuis longtemps dans la maison de France. Pour en découvrir l'origine, il faut commencer par déterminer à quelle époque il a été écrit. Il date d'une époque antérieure à la canonisation de saint Louis (1297), ce qui est, d'ailleurs, parfaitement d'accord avec le caractère de l'écriture. En effet, l'office de saint Louis est absent du Propre des saints, et c'est après coup, à l'aide d'un grattage très habilement pratiqué, que la mention de la fête de saint Louis a été insérée dans le calendrier. C'est aussi après coup, et d'une autre main, que l'office de saint

1. Éd. Labarte, p. 337, art. 3284.

Louis a été ajouté à la fin du volume, sur des feuillets supplémentaires, à la suite de l'office du Saint-Sacrement, fête instituée par le pape Urbain IV en 1264.

Ce qui me porte à croire que le Bréviaire n° 1023 a été exécuté, sinon pour un roi, au moins par l'ordre et aux frais d'un roi, c'est que le B initial du Psautier renferme une petite image d'un roi en prières, et ce roi ne saurait être le roi David, car il est agenouillé devant une statue de la Vierge tenant l'enfant Jésus sur son bras.

Le luxe avec lequel le Bréviaire a été exécuté convient bien à une œuvre royale. Le vélin en est d'une exquise finesse, l'écriture d'une irréprochable régularité, la décoration d'une grande élégance alliée à beaucoup de simplicité.

Le frontispice qui fait suite au calendrier est un tableau qui occupe toute la hauteur de la page; il est divisé en deux compartiments : dans celui du haut, le peintre a représenté, sur un fond d'or, l'onction de David par Samuel; dans celui du bas, sur un fond de losanges d'or alternant avec des losanges d'azur à fleurs de lis d'or, nous voyons Saül assister au combat de David contre Goliath. Les différentes parties du Bréviaire sont ornées d'une foule de miniatures qui, pour être petites (généralement des carrés de 35 millimètres de côté), n'en sont pas moins d'un bon travail. Les bordures des colonnes d'écriture, dont les traits se prolongent sur la marge supérieure et la marge inférieure de certaines pages, contribuent à récréer les yeux qui s'arrêtent sur les feuillets de ce beau volume.

Le calendrier contient trois articles qui sont bien à leur place dans un livre du petit-fils de saint Louis.

VIII idus aprilis. Obitus interfectorum in Egypto a Sarracenis.
VI kal. maii. Dedicatio capelle regis Parisius.
II idus julii. Anniversarium inclite memorie regis Philippi.

Ne pouvons-nous pas nous demander si nous n'avons pas

là le bréviaire pour la façon duquel Philippe le Bel paya 107 livres 10 sous en 1296, et si les peintures ne sont pas de la main de cet Honoré qui travaillait alors à l'enluminure des livres du roi[1]?

Voici les divisions du livre qui se compose de 577 feuillets, hauts de 210 millimètres et larges de 133 :

Fol. 1. Calendrier.

Fol. 8. Psautier.

Fol. 70. Propre du temps.

Fol. 265. Propre des saints.

Fol. 503. Commun.

Fol. 524. Partie supplémentaire, dans laquelle il faut remarquer, au fol. 534 v°, un long office en l'honneur des reliques de la Sainte-Chapelle. A la fin de ce supplément[2], il faut remarquer une prière qui devait se réciter dans un couvent de femmes, ce qui peut s'expliquer en admettant que le bréviaire ait été déposé pendant un certain temps dans un couvent, tel que ceux des Cisterciennes de Maubuisson ou des Dominicaines de Poissi, dans lesquels la famille royale allait souvent faire ses dévotions.

Fol. 551. Second supplément, ajouté après coup et contenant les offices du Saint-Sacrement, de sainte Anne et de saint Louis.

Fol. 564. Rubriques relatives à l'ordre des offices pendant l'Avent, puis des Commémorations propres à l'église de Paris et enfin l'office de la Conception de Notre-Dame.

Ce volume a été l'objet d'un article dans ma *Notice de*

1. « Pro uno breviario facto pro rege, 107 l. 10 s. Honoratus illuminator, pro libris regis illuminandis, 20 l. » Compte de la Toussaint 1296, publié par Julien Havet dans la *Bibl. de l'École des chartes*, t. XLV, p. 252 et 253, art. 203 et 215.

2. Fol. 549 : « Summe sacerdos et vere pontifex... Pro nobis miseris peccatricibus... Nos miseras et indignas... » — En marge sont écrites des variantes convenant à la récitation de la prière par une femme seule : « Pro me misera « peccatrice... Me miseram et indignam... »

douze livres royaux, p. 57-63. On y trouvera des détails sur le goût de Philippe le Bel pour les livres liturgiques.

XX et XXI.

BRÉVIAIRE DOMINICAIN CONNU SOUS LE NOM DE BRÉVIAIRE DE BELLEVILLE.

Bibliothèque nationale, mss. latins 10483 et 10484.

Très beau manuscrit de la première moitié du XIVe siècle, orné de remarquables miniatures, qui dut entrer dans la maison royale à la suite de la confiscation des biens d'Olivier de Clisson et de sa femme, Jeanne de Belleville[1], en 1343.

Ces deux volumes, copiés sur du vélin très fin, sont ainsi décrits dans l'inventaire du mobilier de Charles V dressé en 1380[2] :

Ung très beau breviaire, très parfait, bien escript, très noblement enluminé et très richement ystorié, lequel est en deux volumes, et est à l'usaige des Frères Prescheurs, et est appellé le Breviaire de Belleville[3], et se commence le second fueillet du premier volume : *Et scitote*, et du second volume *justicie*. Et en sont les fueillez par dehors ystoriez à ymage. Et sont les fermouers d'argent doré esmaillez des armes de Belleville. Et sont en deux estuiz de cuir bouilly ferrez.

Des notes calligraphiées par Jean Flamel, à la fin du premier volume et au commencement du second, nous

1. De la même confiscation vint aussi un second manuscrit dont le sort n'est pas connu : « Un très bel messel, bien escript et bien richement enluminé, « aux armes de Belleville, et est à l'usage de Saint-Dominique, et est nommé le Messel de Belleville. » *Inventaire du mobilier de Charles V*, en 1380, art. 3300.

2. Éd. Labarte, p. 338, art. 3294.

3. Le nom de BELLEVILLE désignait bien le personnage qui est généralement connu sous le nom d'Olivier de Clisson. Gaignières nous a conservé une charte de l'abbaye de Frontevrault qui mentionne en 1341 « Olivier, seigneur de Cli- « çon et de Belleville, chevalier, et Johanne, dame de Belleville, sa femme ». Ms. latin 5480, t. I, p. 37.

apprennent comment ce Bréviaire, donné par Charles VI à son gendre, Richard II, roi d'Angleterre, fut renvoyé par Henri IV, successeur de Richard II, à Jean, duc de Berry, lequel le donna à sa nièce, Marie de France, religieuse au couvent de Poissi.

Les 446 feuillets du tome I contiennent les morceaux suivants :

1° L'explication de plusieurs des peintures qui décorent le Bréviaire;

2° Le Calendrier, dont il ne subsiste plus que les mois de novembre et de décembre;

3° Le Psautier, incomplet de deux feuillets;

4° Des avertissements sur la composition du Bréviaire, sur la récitation des offices et la célébration des fêtes;

5° Le Propre des saints, depuis la Saint-André jusqu'à la Saint-Barnabé; il manque au moins un feuillet;

6° Le Commun;

7° La partie d'hiver du Propre du temps.

Dans le tome II, composé de 430 feuillets, nous avons :

1° Les deux premiers mois du Calendrier;

2° Le Psautier, dont cinq feuillets ont été arrachés;

3° Le Propre du temps, à partir de la Trinité, au commencement duquel manque le début de l'office de la Trinité;

4° Le Propre des saints, à partir de la Translation de saint Dominique, avec une lacune portant sur l'office de saint Pierre et de saint Paul;

5° Le Commun.

Les cinq premières pages du premier volume sont occupées par « l'Exposition des ymages des figures qui sunt u « Kalendier et u Sautier, et est proprement l'acordance du « Vieil Testament et du Nouvel ». On verra plus loin (notice XXXI), dans la notice sur les Heures d'Yolande de Flandre, en quoi consistent les figures de l'Accordance de

l'Ancien et du Nouveau Testament. Le texte de l'Explication a été publié par M. Marcel de Fréville dans les *Nouvelles Archives de l'Art français*[1], et, d'après l'édition de M. de Fréville, dans le second volume du Catalogue des manuscrits de M. Henry Yates Thompson[2].

Ce qui donne au Bréviaire de Belleville une valeur exceptionnelle, c'est le luxe de bon goût avec lequel il a été exécuté. Après les mutilations qu'il a subies, et sans parler des pages du calendrier, on y compte encore soixante-seize petites peintures, mesurant environ 50 centimètres de largeur sur 40 de hauteur. Outre ces tableaux, qui sont compris dans la justification même des colonnes, on trouve sur la marge inférieure des pages trente tableaux, dont le développement n'atteint pas moins de 110 millimètres en largeur. C'est à ces tableaux que fait allusion le rédacteur de l'inventaire de Charles V dans cette phrase : « Et en sont « les fueillez par dehors (c'est-à-dire en dehors du cadre « réservé au texte) ystoriez à ymages. »

Les noms de trois artistes qui ont travaillé à la décoration du Bréviaire de Belleville nous ont été révélés par les restes de notes inscrites au bas de plusieurs pages pour établir le salaire qui revenait à chacun des coopérateurs. De ces notes que le couteau du relieur devait faire disparaître quand le volume était achevé, il subsiste encore des vestiges qui permettent de lire ces noms dans le premier volume, tout près du bord inférieur de différents feuillets :

Fol. 33. Mahiet. — J. Pucelle a baillé xx et m s. vi d.
Fol. 62. Ancelot, pro i p[ecia].
Fol. 268 et 300. J. Chevrier, pro i p[ecia].

Mahiet, *J. Pucelle* et *Ancelet* sont évidemment les trois enlumineurs dont les noms ont été tracés à la fin de la Bible

1. Années 1874-1875, p. 145-155.
2. P. 365-368.

n° 11935 du fonds latin de la Bibliothèque nationale, en caractères si ténus qu'au premier abord on pourrait les prendre pour de simples fioritures de calligraphie :

Jehan Pucelle, Anciot de Cens, Jaquet Maci : il hont enlumé ce || livre ci. Ceste lingne de vermeillon que vous veés fu escrite en l'an de grace M. || CCC et XXVII, en un jueudi, derrenier jour d'avril, veille de mai, v° die[1].

Jean Pucelle devait être le chef de l'atelier où furent exécutées la Bible de 1327 et les Heures de Belleville. C'est le nom de cet artiste, qui, selon toute apparence, a servi à dénommer un admirable petit livre d'heures qui est ainsi désigné dans un des inventaires du duc de Berry[2] : « Unes petites heures de Nostre Dame nommées les *Heures* « *de Pucelle...* »

M. Marcel Poëte a très heureusement reconnu que Jean Pucelle figurait, à une date comprise entre 1319 et 1324, dans un compte de la confrérie de Saint-Jacques-aux-Pèlerins de Paris, comme auteur du sceau de cette confrérie.

J'ai décrit le Bréviaire de Belleville avec un peu plus de développements dans ma *Notice sur douze livres royaux*, p. 81-88. On y trouvera, planches XV-XVII, la reproduction en phototypie de trois pages du manuscrit. Une quatrième page a été reproduite dans le premier des fascicules offerts en 1899 au Roxburghe Club par M. Henry Yates Thompson sous le titre de : *The book of Hours of Joan II, queen of Navarre*, p. 6.

XXII.

Bréviaire franciscain de Jeanne d'Évreux.

1. La page qui contient cette note est reproduite en phototypie dans ma *Notice de douze livres royaux*, pl. XIV.

2. Éd. de M. Guiffrey, t. I, p. 223, art. 850. — Je crois que cet article d'inventaire s'applique à un petit livre d'heures possédé par Mme la baronne Adolphe de Rothschild. Voir ma *Notice de douze livres royaux*, p. 67-75.

Musée Condé à Chantilly.

Petit volume qui fut copié et enluminé avec grand soin pour la reine Jeanne d'Évreux, femme du roi Charles le Bel, morte en 1371.

Il ne subsiste plus que le second volume de ce bréviaire, qui, après la mort de la reine, devint la propriété de Charles V, et qui est ainsi décrit dans l'Inventaire du mobilier royal en 1380[1] :

Item un autre plus petit Breviaire, en deux volumes et deux estuiz brodez, enluminez d'or et ystoriez de blanc et de noir, très bien escrips. Et se commence le second fueillet du premier volume *qui habitat*, et du second *sum rex*. Et sont les fueillez ystoriez. Et sont couvers de perles lozangées, de perles blanches et yndes. Et sont les fermouers du premier volume d'or à deux ymages, et du second d'or armoyez de France, l'un et l'autre d'Evreux. Et a ou premier volume une pippe d'or, où a ung saphir et ung ballay aux deux boutz, et une perle ou mylieu. Et sont en deux estuyz de broderie.

Ce second volume consiste en 462 feuillets de parchemin très mince. Il contient le calendrier (fol. 1), le psautier (fol. 7), le propre du temps à partir de Pâques (fol. 100), le propre des saints à partir de l'Annonciation (fol. 215) et le commun (fol. 429).

L'écriture est d'une parfaite régularité; le copiste a judicieusement employé deux types de grosseur différente : le plus gros pour les psaumes, les hymnes, les oraisons, les capitules et les leçons; le plus petit pour les versets, les répons, les antiennes et les diverses indications liturgiques.

Dans la plupart des initiales de paragraphes on trouve, alternativement répétées, les armes de France, à fleurs de lis sans nombre, celles de Navarre et celles d'Évreux; il y a environ 1,330 lettres ainsi décorées. De plus grandes ini-

1. Éd. Labarte, p. 338, n° 3295.

tiales, au nombre de 50, sont ornées de figures plus ou moins grotesques. De la plupart des initiales partent des rinceaux qui courent tout le long des marges latérales et dans l'espace réservé au milieu des pages entre les deux colonnes d'écriture; ces rinceaux sont tous exécutés avec un goût exquis et une irréprochable sobriété.

Le plus bel ornement du Bréviaire consiste en 114 petits tableaux, qui ont généralement 34 millimètres de haut sur 23 de large. La plupart de ces tableaux sont peints en grisaille sur des fonds d'or et de couleurs, beaucoup se font remarquer par l'expression des figures, la grâce des attitudes et la disposition des groupes.

Une étude plus développée a été consacrée à ce beau volume dans les *Notices et extraits des manuscrits*, t. XXXI, 1re partie, p. 16 et suiv. Voir aussi le Catalogue des manuscrits du Musée Condé, t. I, p. 48. Il y a une héliogravure de deux pages du bréviaire dans le Catalogue et dans ma *Notice de douze livres royaux* (pl. XIX-XX).

Avant d'être acquis par le duc d'Aumale, le Bréviaire de Jeanne d'Évreux appartenait à mon ami Louis Blancard, correspondant de l'Institut, à Marseille.

XXIII.

Le très beau Bréviaire de Charles V.

Bibliothèque nationale, ms. latin 1052.

Ce manuscrit correspond à l'article suivant de l'*Inventaire du mobilier de Charles V*, dressé en 1380[1] :

Item ung autre grant Breviaire entier, très noblement escript et très noblement enlumyné et ystorié, et est le Psaultier ou mylieu du Breviaire. Et se commence la seconde page *cognovit bos*. Et sont les fermouers d'or, et est en l'un ung roi, et en l'autre ung ymage

1. Éd. Labarte, p. 336, art. 3281.

à genoulx. Et est la pipe ouvrée à une orbe voye. Et en est le brief en françoys.

Charles VI fit cadeau de ce beau livre à son oncle Louis, duc d'Orléans; la veuve de ce prince, Valentine de Milan, l'offrit à son beau-frère le duc de Berry. Les exécuteurs testamentaires voulurent le céder pour une somme de 160 livres parisis au duc de Touraine, depuis le roi Charles VII, qui le garda sans bourse délier. C'est ce que nous apprennent deux des inventaires du duc de Berry :

Item un très bel Brevière, escript de bonne lettre de fourme, à l'usaige de Paris, qui fu du Roy, bien historié et enluminé; et au commancement du second fueillet après la fin du kalendrier a escript *cognovit bos*. Couvert d'un drap de soye ouvré, et par-dessus une chemise de drap de damas noir doublé d'un tercelin vermeil; fermant à deux fermouers d'or en façon de chasteaulx; et n'y a point de pipe. Lequel Brevière Monseigneur a eu de feue Madame d'Orléans, et avoit esté de feu Monseigneur d'Orléans, son mary, à qui mondit seigneur l'avoit donné[1].

A Monseigneur le duc de Touraine, à present daulphin de Viennois, un très bel Breviaire, etc., prisé ou dit inventaire la somme de huit vins livres parisis; lequel Breviaire, par l'ordonnance de mes diz seigneurs les executeurs et commis à la dicte execucion [de monseigneur le duc de Berry], fut envoié par maistre Pierre Franchomme, chantre de l'esglise de Paris, au dit Monseigneur le daulphin, pour icellui veoir et retenir en paiant la dicte somme de VIII^XX livres parisis, ou telle autre somme d'argent, à la dicte execucion, comme bon lui sembleroit, affin qu'il eust le fait d'icelle envers le roy nostre dit seigneur, son père, et autrement, recommandé, lequel mon dit seigneur de Touraine, après ce qu'il ot longuement veu et advisé le dit Breviaire, retint icellui par devers lui, et dont il n'a aucune chose paié ne entencion de paier à la dite execucion, si comme par les lettres de mes diz seigneurs les executeurs et commis dessus diz sur ce faictes et données le XXIIIe jour de novembre M CCCC XVI, avecques recongnoissance et certifficacion de ce du dit monseigneur le daulphin, faicte le XXVIIIe jour d'aoust mil CCCC et dix-sept, tout cy rendu, peut apparoir...[2].

1. *Inventaires de Jean, duc de Berry*, éd. Guiffrey, p. 258, n° 971.
2. *Ibid.*, p. 298.

Quand on a sous les yeux le ms. 1052, on comprend que le Dauphin ait éprouvé le désir de s'approprier un aussi beau livre. Le parchemin en est d'une finesse exquise; l'écriture, disposée sur deux colonnes, ne laisse rien à désirer, soit pour l'élégance, soit pour la netteté et la régularité. C'est à bon escient que les clercs du XIVe siècle le déclaraient très noblement historié et enluminé[1]. Sans parler des miniatures du calendrier, qui représentent les occupations de chaque mois et les signes du zodiaque, on y compte 59 tableaux de 50 millimètres de hauteur sur 45 de largeur et 130 tableaux de moindres dimensions, environ 30 millimètres sur 24. De plus, la marge inférieure de plusieurs pages du Psautier renferme huit délicieuses peintures absolument semblables à celles qui ornent les passages correspondants du Psautier dans chacun des deux volumes du Bréviaire de Belleville; elles représentent l'opposition des vices et des vertus et le Jugement dernier.

Pour plus de détails, je dois renvoyer à ma *Notice sur douze livres royaux* (p. 89-93), où se trouve (pl. XVIII) reproduite la page sur laquelle est représenté le Jugement dernier.

Le bréviaire n° 1052 est à coup sûr l'un des plus beaux livres parisiens du milieu du XIVe siècle. Beaucoup des 207 « images enluminées » dont il est orné doivent être classées parmi les chefs-d'œuvre sortis à cette époque des ateliers parisiens. Il est aussi très curieux à étudier pour l'histoire de la liturgie de l'église de Paris. Il abonde en renseignements utiles pour l'iconographie hagiographique. Je n'en citerai qu'un exemple.

Au fol. 529 v°, en tête de l'office de saint Denis, se lit cette rubrique : « A la procession que l'en fait à Saint-

1. Inventaire de l'année 1416. Ms. de la bibliothèque Sainte-Geneviève, art. 512, éd. Guiffrey, t. II, p. 298.

« Denis du Pas, on chante cest R. *O. Constancia...* » Au-dessous est une miniature qui représente saint Denis dans sa prison recevant la communion des mains du Seigneur accompagné d'un petit ange qui sert d'enfant de chœur.

Les artistes se sont bien rarement inspirés de cette légende, comme l'a remarqué le Père Cahier[1], qui cite à ce propos deux strophes d'une prose d'Adam de Saint-Victor :

Seniore celebrante
Missam, turba circumstante.
Christus adest, comitante
  Celesti militia.
Specu clausum carcerali
Consolatur, et vitali
Pane cibat, immortali
  Coronandum gloria.

Pour plus de détails, je me permets de renvoyer à ma *Notice sur douze livres royaux* (p. 89-93), où se trouve (pl. XVIII) reproduite la page sur laquelle est représenté le Jugement dernier.

XXIV.

Bréviaire a l'usage de Paris.

Bibliothèque nationale, ms. latin 13233.

Volume de petit format (0m135 sur 0m085). 691 feuillets de parchemin d'une extrême finesse. Écriture très soignée, disposée sur deux colonnes, pouvant dater du milieu du XIVe siècle.

Ce Bréviaire a dû être à l'usage de la maison du roi; il

1. *Caractéristiques des saints*, p. 54. — La même scène est représentée dans le beau livre d'heures du château de Windsor, connu sous la dénomination de *Heures de Sobieski*, et qui paraît bien avoir été fait vers 1425 pour Marguerite de Bourgogne, femme d'Arthur de Bretagne, comte de Richemont. La page qui contient cette peinture a été reproduite dans le recueil de la *New Palæographical Society*, pl. XCVI.

me paraît répondre à l'article suivant de l'inventaire d'objets divers trouvés en 1380 dans la grand chambre du roi à Vincennes :

Ung petit Breviaire, très bel et très noblement escript, sans note, à l'usaige de Paris, dont le bref est en françoys. A deux fermouers d'or, à deux boutons de perles. Et est la pippe d'une grosse perle ou mylieu, ung saphir et ung ballay ou mylieu, couvert d'un camocas de plusieurs sortes. Et se commance le second fueillet *gitacionibus suis*[1].

Le ms. 13233 répond bien à cette description; c'est bien un petit bréviaire à l'usage de Paris, dans lequel le deuxième feuillet après le calendrier commence par *gitacionibus suis;* il n'est point noté. Les miniatures y sont en assez petit nombre et d'une assez petite taille pour que le rédacteur de l'inventaire n'en ait pas tenu compte; mais il a pu dire sans exagération que le livre est très beau et noblement écrit. A la vérité, le bref copié au fol. 71 est en latin; mais beaucoup de rubriques, qui sont l'équivalent d'un bref, sont en français.

L'ensemble de l'exécution matérielle rappelle à certains égards la partie du Bréviaire de Jeanne d'Évreux, dont il a été question dans l'article précédent.

Voici dans quel ordre se succèdent les différentes pièces du Bréviaire :

Fol. 1-6. Calendrier parisien.

Fol. 7-69. Psautier, à la fin duquel sont des litanies renfermant des invocations à beaucoup de saints particulièrement honorés à Paris.

Fol. 71-88. « Sequitur breve... pro tempore adventus Domini, ubi primo sciendum est, et secundum dicte ecclesie Parisiensis observandum... »

Fol. 89-300. Propre du temps. Premiers mots : « Le premier samedi de l'Avent aus vespres... »

Fol. 301-554. Propre des saints. Premiers mots : « Il est à savoir

1. Art. 127 de mon édition des Inventaires de la librairie de Charles V.

que en toutes les festes qui sont dedens l'Avent, l'en fait memoire de l'Avent par les antenes au jour appartenans... »

Fol. 555-572. Commun.

Fol. 573-635. Supplément au Propre des saints. Premiers mots : « In festo concepcionis beate Marie virginis debet fieri sicut in nativitate ejusdem... »

Fol. 637-659. Second supplément, contenant les offices de saint François (fol. 637), de saint Dominique (fol. 642 v°), des saintes reliques (fol. 645), de la translation de la sainte Couronne (fol. 650), de sainte Élizabeth (fol. 653 v°), de saint Eutrope (fol. 655).

Fol. 661-671. « Ci commence l'office du corps Nostre Seigneur. »

Fol. 673. « Ci commence les Heures monseigneur saint Loys, roy de France. »

Fol. 679. « Ci commencent les Heures de monseigneur saint Loys, evesque de Marceille, confesseur, de l'ordre des Frères Meneurs. »

Fol. 685 v°. « De la Crois. »

Fol. 687 v°. « De Saint Esperit. »

Dans le supplément on remarque, au fol. 585 v°, des règles arrêtées par le chapitre de Paris pour la célébration des fêtes du temps pascal en 1329, année dans laquelle Pâques tomba le jour de saint Georges, c'est-à-dire le 23 avril : « Anno Domini M° CCC° XXIX°, accidit Pascha in « festo sancti Georgii, et fuit ordinatum in capitulo Pari- « siensi de festis celebrandis modo qui sequitur... »

La copie du Bréviaire est un peu postérieure à la date de cette décision.

XXV.

Bréviaire franciscain.

Bibliothèque du Vatican, n° 603 du fonds d'Urbin.

A côté du Bréviaire n° 1052 du fonds latin de la Bibliothèque nationale, je dois citer deux autres bréviaires qui sont bien du temps de Charles V et qui paraissent avoir été faits, sinon pour le roi, au moins pour la maison du roi. Tous deux présentent les caractères de manuscrits

sortis des mêmes ateliers que des livres reconnus, d'après des documents authentiques, avoir appartenu à Charles V.

Le premier, que je connais seulement par une notice, encore inédite, de monseigneur Stornaiolo et par une photographie due à l'obligeance de monseigneur Stanislas Le Grelle, est conservé au Vatican, sous le n° 603 du fonds d'Urbin, est un bréviaire romain suivant l'usage des Franciscains : « Ordo breviarii Fratrum Minorum secundum « consuetudinem Romane curie. »

L'écriture et l'enluminure dénotent bien l'époque du roi Charles V.

L'emploi du français pour les rubriques permet de croire que le livre a été fait pour servir soit dans l'église d'une communauté de femmes, soit dans un oratoire princier ou seigneurial : « L'en doit savoir que, quant feste « d'apostre ou d'evangeliste... — Et en ceste nuit met on « le livre des Rois... Li offices de la nouvelle sollempnité « du cors Notre Seigneur... »

Le livre devait être destiné à un établissement parisien : on y trouve mentionnée la translation du chef de saint Louis.

La beauté de l'écriture, la richesse de l'exécution et le nombre des peintures (il n'y en a pas moins de 92, sans compter les grotesques et les sujets de fantaisie qui sont sur les marges), tout concourt à autoriser l'attribution du livre à un personnage ou à un établissement de premier ordre. Ce n'est pas tout. L'initiale du fol. 24 v° nous offre un écusson parti de France et d'Aragon. De plus, le calendrier contient deux notes relatives à la croisade de saint Louis, comme on en rencontre dans des livres destinés à la Sainte-Chapelle et au couvent de Poissi, églises fréquentées par les membres de la famille royale : « Nonis [junii]. Hic arri- « puit rex Ludovicus eundi trans mare anno M CC XLVIII. « — VII idus. Hic M CC XLIX, die dominica per dictum « regem capta fuit Damieta. »

Voilà pourquoi j'ai cru pouvoir citer ce psautier à côté de l'incomparable bréviaire, le n° 1052 de la Bibliothèque nationale, qui a incontestablement été à l'usage de Charles V.

XXVI.

BRÉVIAIRE DONT IL NE SUBSISTE PLUS QUE LES PEINTURES.

Bibliothèque nationale, ms. latin 887 des Nouvelles acquisitions.

Le second manuscrit que j'ai cru devoir rapprocher du très beau bréviaire de Charles V n'est représenté que par la découpure de 64 petites miniatures et d'un grand nombre d'initiales historiées ou de bordures de pages, le tout monté sur des cartons ou feuillets de bristol, au nombre de 76, formant un charmant album haut de 180 millimètres et large de 125. Cet album a fait partie de la bibliothèque de M. Albert de Naurois. Il est aujourd'hui à la Bibliothèque nationale, par suite d'un don généreux de la veuve de ce bibliophile aussi sagace que libéral.

Il ne reste du texte que les lignes tracées au verso des petits carrés qu'une main barbare a découpées pour isoler les miniatures. C'est à l'aide de ces lignes que j'ai pu m'assurer que le livre ainsi sacrifié était un bréviaire, dont les rubriques étaient en français. Il était écrit à deux colonnes, d'environ 40 millimètres de longueur. Le manuscrit devait être incomplet quand il a subi une si déplorable mutilation. Aucun des fragments conservés ne paraît avoir appartenu à un calendrier.

Comme exemples du texte, je citerai ce que j'ai pu déchiffrer au revers des miniatures qui sont fixées sur les cartons XXIV, XXV, XXXI, XLVIII et L.

XXIV. Au revers d'une image représentant saint Louis debout, tenant le sceptre et la main de justice :

Vigille, la IIIIe leçon.
Post modum eciam
per totum adventum
et quadragesimam, certis
quoque diebus qualibet
septimana, in festis so-
lempnibus et eorum vi-
giliis, precipue quando-
cunque communicare

XXV. Au revers d'une image de saint Louis tenant la sainte Couronne dans ses mains :

. . . . . cujus
immensa bonitas oculis
consuete misericordie sce-
lera nostra respiciens, hujus
mundi et vite nostre ves-
peram celestis gracie ful-
gore perfudit terram no-
stram incomparabili the-
sauro dicavit, genti

XXXI. Au revers d'une image de saint Denis debout entre deux anges, tenant sa tête dans ses mains :

paulatim sociabat Deo quos
dyabolo subtrahebat. P. Domi-
ne dominasti. Tantas (A.)
per illum Dominus dignabatur
excercere virtutes ac rebellium
corda non minus miraculis
quam predicationibus obtine-
ret. P. Domine quis habi. V.
Exultent justi in conspectu
Dei. La III leçon.

XLVIII. Au revers d'une image représentant une châsse en forme d'église, portée par quatre religieux :

l'autre feste du . . . . . .

premiers respons de matines qui
sont teles. Le premier respons après
la première leçon : Locutus (R.)
est ad me unus ex septem angelis
dicens : Veni, ostendam tibi no-
vam in vitam sponsam agni
et vidi Jherusalem descendentem
de celo ornatam monilibus suis

L. Au revers d'une image sur laquelle sont figurés deux clercs portant une châsse en forme d'église :

Inter preclara igitur mu-
nera primo delata est co
rona spinea quo quon-
dam sacrilegorum ma-
nibus capiti Salvatoris
in signum illusionis
imposita, cujus duplex
beneficium ex ea nobis

Les miniatures conservées sont au nombre de 64; les dimensions en sont fort exiguës; c'est à peine si le champ sur lequel on a peint chacune d'elles occupe un carré de 40 millimètres; la plupart sont cernées de bordures tricolores. L'exécution en est exquise. Ce sont de petits chefs-d'œuvre; toutes se font remarquer par l'harmonie et la douceur des tons. Plusieurs sont traitées en grisaille. La plupart sont enfermées dans des cadres quadrilobés à bordure tricolore. L'agencement rappelle tout à fait celui des médaillons quadrilobés du portail des Libraires à la cathédrale de Rouen[1].

Dans les encadrements ainsi formés, on ne compte pas moins de 317 initiales historiées, la plupart occupant à peine un centimètre carré. Il y en a 211 qui renferment dans leurs panses ou à leurs côtés de charmantes petites

1. Voir le travail de Mlle Louise Pillion dans la *Revue archéologique*, 4e série, t. VI, p. 71-96 et 385-417, pl. VIII-X et XX-XXIII.

têtes, d'une étonnante variété, la plupart très correctement dessinées, beaucoup avec des physionomies très expressives.

Sur les douze derniers cartons de l'album, cotés LXV-LXXVI, ont été très adroitement fixés et ajustés 383 petits morceaux de parchemins provenant les uns des ornements des marges, les autres du commencement des paragraphes du manuscrit.

Sur ces 383 morceaux, on ne compte pas moins de 66 fragments ayant fait partie des encadrements ou des marges inférieures de différents feuillets.

Les encadrements sont assez uniformes, peu compliqués et du meilleur goût, avec fort peu d'oiseaux.

Les sujets traités sur les marges inférieures des pages sont généralement des grotesques plus bizarres les uns que les autres, tous parfaitement dessinés. Ce sont le plus souvent des animaux fantastiques à têtes humaines. Sur les cartons LXVI et LXXI, étranges musiciens. Sur le carton LXVII, acrobate faisant la culbute, les pieds en l'air, appuyé à terre sur les coudes, tenant un verre d'eau sur ses mains, la tête entre les bras. Au même endroit, un homme volant dans les airs. Sur le carton LXXIII, une sirène très élégante. Sur le carton LXVIII, un magnifique brochet sorti de l'eau. Ailleurs des lièvres ou des lapins.

XXVII-XXVIII.

Bréviaire de la Sainte-Chapelle.

Bibliothèque royale de Belgique, n° 516.

Je rattache à la série de manuscrits dont je m'occupe ici un magnifique bréviaire de la Sainte-Chapelle, sorti des ateliers parisiens, dont les enlumineurs travaillaient pour les princes de la maison royale au commencement du xve siècle. C'est le manuscrit de la Bibliothèque royale de Belgique,

n° 516, consistant en deux volumes jadis cotés 9511 et 9026.

Dans le calendrier de chacun des volumes on remarque les articles suivants :

Au 8 février : Obitus Roberti, comitis Atrebatensis.
26 avril : Dedicatio Sancte capelle Parisiensis.
15 juillet : Obitus Philippi, regis Francorum (Philippe-Auguste).
11 août : Sollempnitas sancte Corone.
8 novembre : Obitus Ludovici, regis Francorum (Louis VIII).
26 novembre : Genovefe virginis de miraculo.
27 novembre : Obitus Blanche, regine Francorum (Blanche de Castille).
4 décembre : Parisius susceptio Reliquiarum.

Les notes nécrologiques semblent prouver que le calendrier a été copié sur un exemplaire du XIIIe siècle affecté au service d'une église où était particulièrement honorée la famille du roi Louis VIII. Cet exemplaire avait peut-être été fait par les soins de saint Louis pour assurer à ses parents et à son frère le comte d'Artois une part privilégiée dans les prières du clergé de la Sainte-Chapelle. La copie en deux volumes que possède la bibliothèque de Belgique a été faite avec luxe pour Philippe le Bon, duc de Bourgogne. Les peintures en sont exquises, on y remarque des architectures à teintes claires qui rappellent les miniatures des apôtres exécutées par André Beauneveu dans le psautier du duc de Berry. Le duc de Bourgogne y est représenté deux fois : dans la partie d'hiver (fol. 308), agenouillé devant saint André; et, dans la partie d'été (fol. 258), en adoration, avec sa femme, devant le Saint-Sacrement.

XXIX.

HEURES DE L'ÉGLISE DE SAINTE-OSITHE.

Volume en parchemin, de 229 feuillets, hauts de

240 millimètres et larges de 170. Généralement 16 lignes à la page. Très grosse écriture d'une parfaite régularité, présentant assez constamment des particularités qu'il est bon de noter.

La diphtongue Æ, au commencement des mots (*Ædmunde*, *Æduuarde*), est formée par un A et un E conjoints, ce qui me paraît être resté au XIVe siècle un caractère propre à l'écriture anglaise.

Les traits verticaux des petites lettres *a*, *i*, *m*, etc., se terminent brusquement à la partie inférieure sans avoir reçu le moindre délié et sans s'être infléchis du côté droit.

Le sommet des hastes des *b*, *d*, *h*, *l* est très légèrement fourchu.

Les *e* redoublés (*Matthéé, Bartholoméé*) sont accentués.

Les *i* seuls ou redoublés sont assez souvent surmontés d'accents très légèrement tracés.

La capitale M est souvent employée au commencement et dans le corps des mots concurremment avec la minuscule *m*, sans que la capitale dépasse en hauteur les petites lettres *a*, *c*, *i*, *m*.

Les *n* sont toujours parfaitement distingués des *u* : les traits supérieurs des *u* sont nettement séparés, tandis qu'un délié unit les traits inférieurs.

Les *r* affectent tantôt la forme ordinaire de la minuscule ordinaire, tantôt celle qui ressemble au 2 ou au z. Parfois, dans le corps des mots, la majuscule M ne dépasse pas la hauteur des minuscules. On voit souvent les lettres AR réunies en monogramme, le second trait de l'A formant en même temps le premier trait de l'R.

Les *s* à la fin des mots ne dépassent pas le niveau des petites lettres dépourvues de hastes; au commencement ils ont de grandes hastes montantes.

La tête des *t* ne dépasse pas ordinairement la hauteur

des petites lettres dépourvues de hastes; mais souvent ils dépassent plus ou moins le niveau quand ils font suite à la lettre *c*.

Les *y* sont munis d'un gros point en forme de losange; semblable point, soit seul, soit surmonté d'un autre point se terminant en haut par une sorte de crochet, sert pour la ponctuation.

Il faut distinguer dans le livre douze morceaux bien tranchés :

I (fol. 1-8). Cahier ajouté au xve siècle contenant de courtes prières latines précédées d'une introduction en anglais.

II (fol. 9 v°-15). Calendrier écrit en caractères un peu plus fins que le corps du manuscrit et à une époque probablement postérieure. Il n'y a pas les Æ anglais qui seront signalés plus haut (p. 199) et un peu plus loin (p. 206) dans les litanies des saints.

III (fol. 16-20). Cinq feuillets sur lesquels sont peintes les images de quelques saints ou saintes, savoir :

1° Quatre pages, sur chacune desquelles sont représentés quatre saints sous des arcades trilobées, avec les noms des sujets écrits en blanc au-dessus de l'arcade :

Fol. 16 v°. Saint Pierre. — Saint Pol. — Saint Jehan Baptiste. — Saint Jehan l'evangeliste.

Fol. 17. Saint Thomas le martir. — Saint Edmont de Pontegni. — Saint Nicholas. — Saint Jake.

Fol. 18 v°. Saint Edmont le roi. — Saint Lorens. — Saint Dominique. — Saint François.

Fol. 19. La Magdalaine. — Sainte Anne. — Sainte Marguerite. — Sainte Katerine.

2° (fol. 20). Page divisée en deux compartiments, dont chacun est rempli par l'image en pied d'une sainte : « Sainte Clare. — Sainte Ussie. »

J'aurai à revenir sur le nom d'Ussie, qui nous aidera à découvrir l'origine du manuscrit.

IV (fol. 22). Heures de Notre-Dame.

Les Heures de Notre-Dame comprennent : les matines, les laudes (fol. 40), prime (fol. 58), tierce (fol. 63), sexte (fol. 67), none (fol. 70), vêpres (fol. 73) et complies (fol. 79).

V (fol. 47). A la suite des laudes s'intercalent les Suffrages, c'est-à-dire des antiennes, versets, et oraisons, se rattachant à diverses fêtes et au culte rendu à différents saints : la sainte Vierge, tous les saints, le saint Esprit, la Trinité, la sainte Croix, les saints anges, Jean-Baptiste, Pierre, André, les apôtres, Étienne, Laurent, Thomas de Cantorbéry (fol. 52), Nicolas, Martin, François, les saints confesseurs, Marie-Madeleine, Marguerite, Catherine, les bienheureuses vierges.

VI (fol. 83 v°). Heures du saint Esprit.

VII (fol. 104). Heures de la Trinité.

VIII (fol. 139). Heures de saint Thomas de Cantorbéry, intitulées : « Matutinas de sancto Thoma. » Un supplément à ces heures, copié sur les fol. 154-157, qui ont été intercalés après coup dans le manuscrit.

IX (fol. 158). Psaumes de la pénitence.

X (fol. 169 v°). Les litanies.

XI (fol. 179 v°). Psaumes : « Ad Dominum cum tribularer clamavi... (CXIX). Levavi oculos meos... » (CXX).

XII (fol. 191). Vigiles des morts.

Outre les peintures ci-dessus signalées sur les fol. 16-20, et outre d'assez nombreuses initiales richement historiées, le manuscrit renferme quatorze feuillets peints, savoir :

Fol. 22. La Mort de la sainte Vierge. (En tête des Heures de Notre-Dame.)

Fol. 39 v°. Noel. « Gloria in excelsis ». — La trahison de Judas. Jesus devant Caïphe. (Dans les Heures de Notre-Dame, avant Laudes.)

Fol. 57 v°. Cinq scènes de la Passion. (*Ibid.*, avant prime.)

Fol. 62 v°. La Flagellation, etc., — et la Descente du Saint Esprit sur les apôtres. (*Ibid.*, avant tierce.)

Fol. 66 v°. L'Annonciation, — la Visitation, — la marche et l'arrivée au Calvaire. (*Ibid.*, avant sexte.)

Fol. 69 v°. Le Calvaire — et l'Ascension. (*Ibid.*, avant none.)

Fol. 72 v°. La Descente de Croix — et la Cène. (*Ibid.*, avant vêpres.)

Fol. 78 v°. L'Ensevelissement de Jesus, — les saintes femmes au tombeau, — Jesus en prières dans le jardin des Oliviers. (*Ibid.*, avant complies.)

Fol. 83 v°. Image de la Trinité. (Avant les Heures du Saint Esprit.)

Fol. 104. La Resurrection des morts. (Avant les Heures de la Trinité.)

Fol. 139 v°. Le Martyre de saint Thomas de Cantorbéry. (Avant les Heures de saint Thomas.)

Fol. 158. La Présentation de Jesus au vieillard Siméon. (Avant les psaumes de la Pénitence.)

Fol. 179 v°. La Prière d'une femme montant des degrés et s'adressant au Tout-Puissant, qui apparoît dans un nuage : « Ad Dominum cum tribularer clamavi. »

Fol. 191. Cérémonie de l'enterrement.

C'est en somme dix-neuf pages peintes qui contiennent près de 50 sujets traités avec habileté et qui doivent prendre place parmi les bonnes œuvres d'art de la première moitié du XIVe siècle.

On voit la composition et l'importance du manuscrit de Nuremberg. Il faut essayer d'en déterminer l'origine. Les caractères de l'écriture permettent d'y reconnaître une œuvre anglaise de la première moitié du XIVe siècle. L'examen du texte contenu dans le volume conduit encore plus sûrement au même résultat. Si la façon dont sont écrits les noms *Ælfege, Ædmunde, Æduarde*, dans les litanies, dénote une main anglaise, il suffit de parcourir le livre pour être convaincu qu'il a été fait pour servir dans une église anglaise.

On n'a qu'à parcourir le calendrier pour constater dans quelle immense proportion y dominent des noms anglais qu'on ne rencontre point dans les calendriers français :

Jan. 5. Octave sancti [Thome] martiris.

Marcii 18. S. Edwardi regis et martiris.
— 20. S. Cuthberti episcopi et conf.
Aprilis 19. S. Elphegi episcopi et mart.
— 24. S. Wilfridi episcopi.
Maii 19. S. Dunstanni episcopi.
— 26. S. Augusti (*sic*), Anglorum episcopi.
Junii 20. Translatio s. Edwardi regis, et mart.
— 22. S. Albani prothomartiris Anglorum.
— 23. Sancte Ethelrede virginis.
Julii 7. Translatio sancte [Thome] martiris.
— 8. Translatio sancte Withburge virginis.
— 15. Translatio s. Swithuni sociorumque ejus.
— 17. S. Kenelmi martiris.
Aug. 5. S. Oswaldi regis et martiris.
Sept. 4. Translatio s. Chutberti episcopi et conf.
Oct. 12. S. Wilfridi episcopi et conf.
Nov. 20. S. Eadmundi regis et mart.
Dec. 29. S. [Thome] martyris.

On peut faire la même observation quand on relève dans les litanies des saints les invocations suivantes :

Ælfege, Edmunde [martyr], Albane, Oswalde, Dunstane, Ricarde, Cuthberte, Swithune, Cuthlace, Ædmunde [confessor[1]], Mildritha, Andrea, Sexburga, Edeldritha, Ositha, Adelburga.

La place d'honneur qu'occupe saint Thomas de Cantorbéry n'est pas moins significative : il est invoqué dans les litanies au second rang des martyrs (fol. 170), immédiatement après saint Étienne, et il n'a pas trouvé place seulement dans la série des suffrages (fol. 52), ilest le seul saint dont l'office soit entré dans le livre, à côté des heures de Notre-Dame, du saint Esprit et de la Trinité; il n'y occupe pas moins de 38 pages, y compris un supplément ajouté après coup. Deux miniatures y sont consacrées à représenter saint Thomas, l'une dans la série des tableaux qui

1. Les deux Edmond figurent dans la série des saints dont l'image est peinte à la suite du calendrier : *Saint Edmont de Pontegni, saint Edmont le roi.*

suivent le calendrier (saint Thomas debout, avec les ornements pontificaux), l'autre en tête des Matines du saint pontife (saint Thomas martyrisé au pied de l'autel).

Mais un nom beaucoup moins célèbre que celui de Thomas Becket doit fixer notre attention d'une façon toute particulière : celui d'une sainte qui est invoquée à la fin des litanies : *Sancta Ositha, ora pro nobis,* et dont l'image est peinte à côté de celle de sainte Claire, au verso du fol. 20, avec cette inscription en français : *sainte Ussie.* Cette sainte, qui, quoique mariée à un roi d'Essex, resta vierge et fut massacrée par des pirates, a été particulièrement honorée dans le comté d'Essex, à Chich, lieu de sa première sépulture, où fut fondé un prieuré dont les ruines sont figurées dans la nouvelle édition du *Monasticon anglicanum*[1] et qui est appelé *ecclesia Sancte Osithe de Chiche* dans une charte de Henri II, et *abbatia Sancte Osithe de Chiche* dans une charte de Jean Sans-Terre[2]. M. Paul Meyer[3] a récemment signalé dans la bibliothèque du duc de Portland à Welbeck une ancienne vie de sainte Osithe en vers français, dérivant sans doute d'une des vies latines indiquées par sir Thomas Duffus Hardy[4] et par les Bollandistes[5]. M. Montague Rhodes James a bien voulu m'indiquer, dans la bibliothèque de lord Toltmache à Helmingham (Suffolk), plusieurs manuscrits du prieuré de Chich, et dont un, renfermant des traités de saint Augustin, contient cette note : « Liber monasterii Sancte Osithe, virgi-« nis, martiris et regine, ordinis canonicorum sanctissimi « doctoris Augustini. » Le même savant connaît une repré-

1. T. VI, part. I, en regard de la p. 308.
2. *Ibid.*, p. 310.
3. *Hist. litt. de la France*, t. XXXIII, p. 371.
4. *Descriptive catalogue of mss. relating to the history of great Britain*, t. XXXIII, p. 371.
5. *Bibliotheca hagiogr. latina*, t. II, p. 918.

sentation de sainte Osithe sur une verrière de l'église de Long-Melford (Suffolk).

D'autre part, je dois à l'obligeance de M. Sidney C. Cockerell de très judicieuses observations sur la place que sainte Osithe occupe dans les livres de la liturgie de Cantorbéry, et j'ai cru devoir en insérer ici la traduction :

Il semble probable qu'il y avait une relique d'Ositha à Cantorbéry. D'après mes notes, c'est un nom caractéristique des livres de Cantorbéry. On le trouve dans les manuscrits suivants :

Bibl. nat., latin 770. Psautier de Cantorbéry, vers 1220. Dans le calendrier et les litanies.

Musée britannique. Arundel 155. Autre psautier se rapportant à Cantorbéry. Calendrier et litanies.

Collège d'Eton 78. Psautier de Cantorbéry du XIIIe siècle. Litanies.

Bibl. nat., Nouv. acq. latin 1670. Psautier que j'attribue à Cantorbéry. Dans le calendrier seulement.

Collège de la Trinité de Cambridge. Le fameux psautier d'Edwin de Cantorbéry. Dans le calendrier seulement. Il n'y a point de litanies.

Musée britannique. Cotton, Tiberius, B III. Prières de Cantorbéry; rite des Bénédictins, vers 1220. Dans le calendrier.

Il y a une autre série de manuscrits se rattachant à Londres et à laquelle appartient le ms. latin 10433 de la Bibl. nat. Le nom se trouve dans le calendrier et pas dans les litanies.

Le nom d'Ositha se rencontre d'ailleurs rarement dans les calendriers anglais.

Que devint le livre écrit pour une église d'Angleterre, destiné à un personnage qui avait probablement des relations avec l'église de Sainte-Osithe de Chich? Il ne dut guère tarder à tomber entre les mains d'un autre propriétaire qui avait moins souci de la mémoire de sainte Osithe. C'est ce qu'on peut induire du silence gardé sur les fêtes de sainte Osithe. En effet, dans ce calendrier, que j'ai déjà signalé comme ayant été écrit postérieurement au reste du volume, on n'y trouve aucune trace de la fête de sainte Osithe ni de la translation de la même sainte, qui sont marquées au 7 et au 14 octobre dans le calendrier d'un

psautier copié au XIVe siècle pour le prieuré de Sainte-Osithe de Chich[1].

Après avoir parlé de saint Thomas de Cantorbéry et de sainte Osithe, je dois appeler l'attention sur un autre saint anglais, dont le nom peut servir à fixer l'époque à laquelle le manuscrit de Nuremberg a été fait. Ce nom est compris dans la liste des confesseurs auxquels s'adressent les invocations des litanies.

Voici dans quel ordre les saints confesseurs y sont énumérés :

Silvester, Marcialis, Hylari, Ambrosi, Gregori, Jeronime, Augustine, Martine, Nicholae, Francisse, Ædmunde, Dunstane, Ricarde, Thoma, Antoni, Dominice, Firmine, Honorate, Benedicte, Albine, Eligi, Egidi, Judoce, Medarde, Gildarde, Damasce, Augustine cum sociis tuis, Odo, Vulgani, Remigi, Cuthberte, Swithune, Fursee, Wilfride, Pauline, Romane, Maure, Cuthlace, Columbane, Wandregisile, Leonarde, Ædmunde, Omnes sancti confessores, orate pro nobis.

Le quatorzième nom de cette liste est celui d'un Thomas, bien distinct de Thomas Becket mentionné dans ces litanies au premier rang des martyrs; il s'agit ici de Thomas de Cantelou, évêque de Hertford, qu'on invoquait en compagnie des archevêques de Cantorbéry saint Dunstan et saint Edmond, et de saint Richard, évêque de Chichester. Or, Thomas de Cantelou, évêque de Hertford, mourut en 1282 et fut canonisé en 1320. Le manuscrit de Nuremberg a donc été écrit après 1320, et très vraisemblablement à une époque assez rapprochée de cette date. Il dut passer en France dans la seconde moitié du XIVe siècle. Témoin la note tracée sur la dernière page par une main anglaise et qui est ainsi conçue : *Le liver du roy du Fraunce Charles. Doné à madame la roigne d'Engleterre.* Ce roi

1. Ms. 1935 du fonds Sloane au Musée britannique. J'en dois la connaissance à M. S. Cockerell.

Charles ne peut guère être que Charles VI. Il n'y a rien d'étonnant à voir dans le mobilier de Charles VI un livre d'origine anglaise. Nous savons que, du temps de Charles V et de Charles VI, la librairie du Louvre renfermait le beau psautier venu de l'abbaye de Peterborough qui est aujourd'hui à la Bibliothèque royale de Belgique.

S'il n'est guère permis de douter que le roi Charles mentionné dans la note du livre de sainte Osithe est Charles VI, il est plus difficile de déterminer à quelle reine d'Angleterre le don en a été fait. J'avais d'abord pensé à Isabelle de France, fille de Charles VI, que son père fit épouser à Richard II, roi d'Angleterre, en 1396, alors qu'elle avait à peine sept ans, et qui rentra en France en 1401, après avoir perdu son mari, assassiné en 1399. Nous savons que le trousseau de la petite reine renfermait « un livre d'heures couvert de drap d'or, à deux fer- « moirs dorés, garnis de deux petits balais[1] ». Mais il paraît bien difficile de s'arrêter à cette conjecture quand on a lu une pièce insérée après coup par une main anglaise dans le livre de Sainte-Osithe, au fol. 229. C'est une série de conseils hygiéniques en distiques latins, dont le deuxième, ainsi conçu :

Feniculus, vervena, rose, celidonia, ruta :
Ex hiis fit aqua que lumina reddit acuta,

est accompagné, dans la marge, de cette annotation : *Pro clarificatione visus regine*. Isabelle n'était plus en Angleterre, et, dans tous les cas, n'y était plus considérée comme reine de ce pays. La reine dont on se préoccupait d'améliorer la vue devait être, ou Jeanne de Navarre,

1. Document des Archives nationales publié par M. Mirot dans les *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris*, 1903, t. XXIX, p. 139, et cité dans le travail du même auteur, *Isabelle de France, reine d'Angleterre*, p. 47.

qui épousa Henri IV en 1403 et mourut en 1437, ou bien Catherine de France, mariée en 1420 à Henri V et morte en 1438.

Le livre de sainte Osithe resta longtemps en Angleterre, comme le prouvent les grattages pratiqués dans le calendrier du temps de Henri VIII, pour faire disparaître en différents endroits le titre de pape et le nom de Thomas de Cantorbéry, comme aussi la façon dont on a cancellé plusieurs passages relatifs à ce prélat (fol. 52 et fol. 157).

L'existence de ce manuscrit à Nuremberg m'avait été révélée par l'*Index* de Fr.-Guil. Ghillanii publié en 1846[1]. Il porte à la bibliothèque de Nuremberg le n° 4 dans le fonds de Solger et a figuré sous le n° 1606 à l'Exposition jubilaire de l'année 1906[2].

J'ai rédigé la présente notice d'après les photographies qu'a bien voulu me procurer M. le docteur Mummenhoff, Archivrat, et je l'ai complétée après avoir étudié le manuscrit lui-même à Paris, grâce à la puissante intervention de S. A. le prince Radolin, ambassadeur d'Allemagne en France.

XXX.

HEURES DE SAVOIE, OU TRÈS BELLES GRANDES HEURES DE CHARLES V[3].

Jadis à la bibliothèque de l'Université de Turin, coté E. V. 47 (détruit dans l'incendie de janvier 1904).

Ce volume, jadis coté F. I. 54, est incontestablement le

1. *Index rarissimorum aliquot librorum manuscriptorum sæculoque XV typis descriptorum quos habet bibliotheca publica Noribergensis.* Noribergæ, 1846, in-4°.

2. *Katalog der historischen Ausstellung der Stadt Nürnberg auf der Jubiläums Landesausstellung. Nürnberg*, 1906, p. 333.

3. Cette notice, à l'exception des passages ajoutés entre crochets [], a été rédigée à la suite d'une visite faite à la bibliothèque de Turin en 1885.

livre d'Heures mentionné au n° 3066 de l'inventaire du mobilier de Charles V[1].

Item ou dit estude du Roy, [en la tour du boys de Vincennes], estoient les très belles grans Heures du dit seigneur, très bien escriptes et très noblement enluminées et historiées. Et au commencement des dites Heures, tantost après le kalendrier, est le Psaultier, les Heures de la Trinité, de Nostre-Dame, de la Passion, de saint Jehan-Baptiste, des angelz, oroisons de Nostre-Dame, Heures de saint Jehan l'evangeliste, celles de saint Loys, roy de France, saint Loys de Marceille, de la Magdalene, memoire de plusieurs saints, vigiles de mors, sept pseaulmes et letanie et plusieurs memoires de saints et saintes. Toutes les choses dessus, escriptes et enluminées, comme dit est. Et se commance le second fueillet *portatus sum*. Lesquelles Heures sont couvertes de brodeure à plusieurs ymages à lozenges et à rondeaulx de perles.

Et sont les courroyes des fermouers couvertes chascune de sept fleurs de lys d'or, à compter le clou qui tient aus aiz des dites Heures, et en chascune fleur de liz a quatre perles. Et sont les fermoers des dites Heures d'or, garny chascun de deux balaiz, deux saphirs et deux grosses perles, et les tirouers d'un laz de soye à or, en chascun ung gros bouton de perles. Et est la pippe desdites Heures garnye de deux balais et ung saphir et quatre grosses perles. Lesquelles sont en ung estuy de cuir bouilly, pendant à ung large laz de soye azurée, semée de fleurs de lys d'argent doré.

Le manuscrit de Turin renferme un grand nombre de miniatures encadrées d'une bordure tricolore. Il y a au moins une trentaine de petits tableaux sur lesquels la figure de Charles V est parfaitement reconnaissable. Je citerai notamment les peintures des p. 441, 448 et 458, où l'on voit Charles V à genoux devant les Reliques du palais, Charles V recevant la bénédiction de saint Remi, Charles V adressant ses prières au roi saint Louis et à saint Louis de Marseille. L'écriture est tout à fait celle de plusieurs des volumes que, d'après des indices certains, nous savons avoir été exécutés pour Charles V. La rubrique

1. Voir l'Inventaire des livres de Charles V, art. 247. Cf. Van Praet, *Inventaire de l'ancienne bibliothèque du Louvre*, p. 197, n° 1183.

de la p. 263 convient parfaitement à un livre royal : « Ci « commencent les Heures monseigneur saint Loys, roy de « France, convenables à dire touz les jourz à ceulz qui ont « especial devotion à luy, mesmement à personnes qui « sont de si sainte et de si très noble lignie comme est « celle de France. »

Le manuscrit dont il s'agit a subi de très regrettables mutilations. Il a notamment perdu le psautier qui était copié en tête, ce qui a fait disparaître le feuillet commençant par les mots *portatus sum*, relevés dans l'inventaire de 1380. Malgré ces mutilations, le livre n'en reste pas moins un merveilleux manuscrit.

Il y a un certain nombre de prières qui semblent avoir été composées pour servir, sinon à Charles V, au moins à un roi de France. Telle est celle qui se lit au fol. 176 :

Misericors Deus et miserator, consolator et defensor, in te, Domine, confido. Servo tuo auxilium et consilium Francorum regi tribue, quia bella michi video, bella parantur meis. Hostium meorum animos et errores constringe mortalium, ne contra me debellare valeant, sed propter inobedienciam suam et eorum nequiciam tibi, Christe, devote supplico, ut per tuam graciam obtinere valeam victoriam viriliter cum honore seu pacem. Amen[1].

Telle est encore la prière à saint Louis, qu'on trouve à la p. 495 :

Oratio ad sanctum Ludovicum, regem Francie. Sancte et pie Ludovice, unus de gloriosis confessoribus Dei, unus de regibus magnis amicis Dei, iste peccator, iste indignus, iste successor tuus,

1. La même prière, avec de légères variantes, se trouve dans un recueil de prières, fait probablement ou du moins approprié pour le duc de Berry, et conservé à la bibliothèque de l'Université de Turin (K. IV. 29, jadis D. VI. 23), au fol. 76 v°.

Ce sont les très belles Heures de Jean, duc de Berry, dont les peintures ont été étudiées en 1902 par M. le comte Durrieu, qui a fait reproduire en héliotypie la page où se trouve la prière *Misericors Deus*, pl. XLIII du volume intitulé *Heures de Turin : Quarante-cinq feuillets à peintures provenant des Très belles Heures de Jean de France, duc de Berry*. Paris, 1902, petit in-fol.

licet ineptus, licet nimis inconveniens heres tuus, dubius, nescius, sollicitus et anxius de populo tuo commisso regimini suo, ego scilicet inutilis persona, nullis bonis ornata, sed profunda ignorantia tenebrata, innumeris viciis deformata, immensis peccatis onerata, ego inquam, quem Deus et tu post Deum voluisti fieri regem in populo tuo...

Il n'est pas douteux que la partie principale du volume ait été exécutée pour Charles V, mais plusieurs cahiers, sur les pages desquels on voit dans beaucoup d'initiales les armes de France alterner avec celles de Savoie et de Bourgogne, doivent dater de la première moitié du XIVe siècle. On trouvera un peu plus loin comment peut s'expliquer la présence des armes de Savoie et de Bourgogne et se justifier le titre de *Heures de Savoie* sous lequel le livre était déjà connu en 1409. Il est ainsi dénommé dans la note que Jean Flamel a calligraphiée à la fin du volume :

Ces Heures furent au roy Charles le quint, et sont appellées les Heures de Savoye. Et donna les dittes heures le roy Charles le siziesme, fils du roy Charles le quint devant dit, à son oncle le duc de Berry, le VIIe jour de juillet, l'an de grace mil quatre cens et neuf. FLAMEL.

A cette note, Jean Flamel a joint la table des morceaux contenus dans le volume, table qui concorde parfaitement avec l'article de l'inventaire de 1380 cité un peu plus haut.

Cy après s'ensuyvent les choses qui sont escrites en ces Heures. Premièrement le kalendrier. — Item le Psaultier. — Item les Heures de la Trinité. — Item les Heures du Saint Esperit. — Item les Heures Nostre-Dame à l'usaige de Paris. — Item les Heures de la passion de Nostre-Seigneur. — Item les Heures de saint Jehan-Baptiste. — Item les Heures des angres. — Item pluseurs oraisons de Nostre-Dame. — Item les Heures de saint Jehan l'euvangeliste. — Item les Heures de saint Loys de France. — Item les Heures de saint Loys de Marsaille. — Item les Heures de la Magdeleine. — Item pluseurs memoires de la Passion, des anges, de Toussains et de la

Trinité. — Item vigiles de mors. — Item les sept pseaumes et la letanie. — Item les xv pseaumes. — Item pluseurs memoires de Dieu et de Nostre-Dame, des appostres, de pluseurs martirs, de pluseurs confesseurs et de pluseurs vierges. — Item memoire du pape et des personnes de l'Eglise. — Item pour les roys et pour les princes de terre. — Item pour les laboureurs. — Item pour ceulz qui sont en pechié mortel. — Item pour ceulz qui sont en peril de mer. — Item pour les prisonniers. — Item pour ceulx qui font aumosnes. — Item pour parens et pour amis. — Item pour soymesmes. — Item pour ceulz qui sont en purgatoire. — Item de rechief memoires de Dieu, de Nostre-Dame, de pluseurs martirs, appostres, confesseurs et d'autres sains et vierges et sainctes. — Item des Reliques. — Item de la paix. — Item pluseurs oroisons à Dieu. — Item oroisons quand on dit la messe. — Item oroisons qu'on dit quant on se lieve et couche. — Item oroisons de la Croix. — Item oroisons de saint Denis. — Item oroisons de saint Loys de France. — Item oroisons quant on doit escommunier[1]. — Item oroisons à la Trinité. — Item autres oroisons à Dieu. — Item autre oroison quand on se lieve. — Item l'euvangille saint Jehan. — Item une autre messe de la Trinité. — Item une messe de saint Denis. — Item une messe de Requiem. — Item une messe de saint Loys de France. — Item une messe des angres. — Item une messe du Saint Esperit. — Item une messe de la Croix. — Item une messe de Reliques. — Item une messe de Nostre-Dame. — Item memoire de saint Pierre et de saint Pol. — Item le psautier saint Jheroisme.

[Les auteurs de l'*Atlante paleografico-artistico*[2], intrigués par la note de Flamel et par la présence des armes de Bourgogne et de Savoie, ont supposé que le livre avait été donné par le duc de Berry à sa nièce Marie de Bourgogne, femme d'Amédée VIII, comte de Savoie, et que les armes de Bourgogne et de Savoie avaient été ajoutées au moment de la donation[3]. Il vaut mieux accepter l'explica-

1. Le manuscrit porte *escomrcher*, avec un signe d'abréviation sur la lettre *o*. Il s'agit évidemment de la communion. Le passage correspondant du texte nous donne cette leçon : *ante sacram communionem*.

2. P. 38 et 39 du volume in-folio publié à Turin en 1899 par MM. Carta, Cipolla et Frati à l'occasion de la « Mostra d'arte sacra » qui avait eu lieu l'année précédente à Turin.

3. Voici les termes mêmes de l'explication proposée par les savants italiens : « Siccome poi in più luoghi del codice (cc. 129 *b*, 135 *a*, 137 *a*, 137 *b*, 116 *b*, ecc.)

tion de M. le comte Durrieu. Suivant lui, la partie primitive de ce beau manuscrit aurait été faite pour Blanche de Bourgogne, dont le mari Édouard, comte de Savoie, mourut en 1329, et qui vécut jusqu'en 1348[1].]

[La seule page des Heures de Savoie qui, à ma connaissance, ait été publiée est celle sur laquelle saint Louis est représenté portant la châsse des reliques de la sainte Couronne[2]. M. Cockerell a reproduit cette miniature dans son mémoire sur les Heures d'Yolande de Flandre; il l'a rapprochée des miniatures consacrées au même sujet dans le Bréviaire de la reine Jeanne d'Évreux et dans les Heures de Jeanne de France, reine de Navarre, comme exemple des analogies qu'on remarque entre ces manuscrits, sortis, paraît-il, du même atelier parisien dans la première moitié du XIVe siècle.]

[Comme il importe de tenir compte du jugement des critiques auxquels il a été donné de pouvoir examiner les Très belles Heures de Charles V, je me fais un devoir d'indiquer ici les pages que Monseigneur Dehaisnes a consacrées à ce manuscrit, en même temps qu'aux Heures de Turin, dans son mémoire intitulé *Les Œuvres des maîtres de l'École flamande primitive conservées en Italie et dans l'est et le midi de la France*. Paris, 1891, in-8°, p. 24-28.]

« vedesi aggiunti anticamente in parecchie iniziali, ora da sola, ora partita con « quella di Savoia, un' arme (bandata d'oro e d'azurro), che è quella degli anti- « chi duchi di Borgogna, non par dubbio che il codice passasse poi dal duca di « Berry, cui fu offerto nel 1409, ai duchi di Savoia al tempo di Amedeo VIII, « che nel 1401 aveva sposato appunto Maria di Borgogna († 1422). Può quindi « supporsi che la nota del Flamel e il titolo di Heures de Savoye fossero apposti « nell' atto di consegnare il codice al duca Amedeo VIII; e che contempora- « neamente si aggiungessero in alcune iniziali le armi di Savoia e di Bor- « gogna. »

1. *Les Manuscrits à peintures de la bibliothèque incendiée de Turin*, dans la *Revue archéologique*, 1904, t. I, p. 394-406. — M. Cockerell a adopté l'attribution des Heures de Savoie à Blanche de Bourgogne dans le fascicule intitulé *The book of Hours of Yoland of Flanders*.

2. Pl. LVII de l'*Atlante paleografico artistico* dont il vient d'être question.

XXXI.

HEURES D'YOLANDE DE FLANDRE, COMTESSE DE BAR.

Bibliothèque de M. Henry Yates Thompson, à Londres.

Ce ravissant petit livre d'heures, malgré les déplorables accidents dont il a été la victime, doit encore être cité comme l'un des plus précieux produits de l'art français du milieu du XIVe siècle. Quand il était complet, ou du moins quand Ruskin en devint propriétaire, vers l'année 1864, il se composait de 176 feuillets, dont 139 ont été recueillis par M. Henry Yates Thompson, de Londres; l'École de peinture d'Oxford en possède 13; un lot de 17 appartient à une dame dont on ne donne pas le nom; le sort de sept est inconnu. La part échue à M. Thompson n'est pas seulement le morceau de beaucoup le plus considérable; il est aussi le plus important comme œuvre d'art : il comprend, en effet, tous les feuillets ornés de grandes peintures. Il est malheureusement dans un lamentable état de conservation, par suite d'une inondation de la Tamise qui a atteint et souillé le volume quand il était encore dans son état primitif.

Les armes peintes sur une cinquantaine de pages en indiquent l'origine : parti, au 1 de Navarre au lambel d'argent, coupé de Longueville; au 2 de Flandre. Ce sont là les armes d'Yolande de Flandre, dame de Cassel[1], qui épousa en premières noces Henri, comte de Bar, mort en 1344 ou 1345, et en secondes noces Philippe de Navarre, comte de Longueville. Ce second mariage est de l'année 1353. Le livre a donc été fait après 1353. La vie d'Yolande, qui se prolongea jusqu'en 1395, a été traversée par bien des vicissitudes, que M. Philippe-Emmanuel de Smyttere a exposées dans son *Essai historique sur Yolande de Flandre,*

1. Douët d'Arcq, *Inventaire des sceaux*, t. I, p. 392 et 393, nos 806 et 807.

comtesse de Bar et de Longueville...[1]. A un moment, cette dame encourut par ses violences la disgrâce du roi Charles V, qui se vit obligé de la faire emprisonner (1391). Quand elle s'échappa en 1372 de la tour du Temple, une partie des objets qui étaient à son usage furent confisqués au profit du roi, et dans l'inventaire[2] qui en fut dressé les 7 septembre 1372, nous remarquons :

Unes heures de Nostre-Dame, à un fermouers d'or, prisiée XLVIII s. p.

Selon toute vraisemblance, c'est le volume qui figure comme il suit sur l'inventaire des objets trouvés en 1380 à Vincennes, en la chambre du roi :

Unes très parfaitement belles heures, très noblement escriptes d'or et d'asur et très richement ystoriées et enluminées partout; et y sont les sept pseaumes. Et sont couvertes de orfrayes d'or, semé de grosses perles, à quatre arbressaulx. Et sont les fermoers d'or, en façon de crochet, et a en chascun ung ballay et quatre grosses perles. Et a une très belle pippe d'or, où sont ung saphir, deuz ballaiz et quatre grosses perles. Et se commance le second feuillet *annunciabit*, lesquelles sont en ung estuy couvert de veluiau, semé de fleurs de lys d'argent dorées.

Le manuscrit de M. Thompson remplit toutes les conditions indiquées dans les deux inventaires qui viennent d'être cités. Il a été fait, comme on l'a déjà vu, pour Yolande de Flandre, et il suffit de l'ouvrir pour constater que ce sont de TRÈS PARFAITEMENT BELLES HEURES, TRÈS NOBLEMENT ÉCRITES D'OR ET D'AZUR (particularité dont les exemples sont extraordinairement rares) et TRÈS RICHEMENT HISTORIÉES ET ENLUMINÉES PARTOUT; qu'elles renferment les sept psaumes de la pénitence, et que le second feuillet commence par le mot *annunciabit*.

1. Lille, 1877, in-8°.
2. Publié par A. Digot dans *Journal de la Société d'archéologie et du Comité du Musée lorrain*, avril 1857, 71-76.

Le manuscrit contient les Heures de Notre-Dame, précédées d'un calendrier et suivies des psaumes de la pénitence et des Litanies. La prière *Suscipere digneris, Domine*, qui est à la suite des Litanies, contient les formules féminines : *ego indigna misera peccatrix...*, et *pro misera famula tua peccatrice...*, nouvel indice que le livre a été fait pour une dame.

Le calligraphe qui a fait la copie n'a point employé l'encre noire; les lignes qu'il a tracées sont alternativement en or et en azur : il a réservé le rouge pour écrire les rubriques.

L'illustration du calendrier est remarquable. Elle comporte pour chacun des mois quatre petits tableaux, savoir : 1° une scène caractéristique du mois; 2° une scène des prédications de saint Paul, à côté d'une porte du paradis qu'a fait ouvrir la sainte Vierge, tenant un étendard au-dessus de la porte; 3° un des états de décadence par lesquels passa la Synagogue avant d'arriver à une ruine complète[1]; 4° un prophète et un apôtre qui déclament le premier une prophétie, le second un article du Symbole. Le type d'illustration du calendrier est celui qui a été adopté pour plusieurs livres liturgiques de grand luxe exécutés en France sous le règne des premiers Valois. Il se rencontre dans les Heures de Jeanne de France, reine de Navarre[2], dans les deux volumes du Bréviaire de Belleville[3], dans les grandes et les petites Heures du duc de Berry et dans des Heures portant à la Bibliothèque impé-

1. L'exiguïté du format n'a pas permis de placer en regard des tableaux de la décadence de la Synagogue les tableaux du progrès de l'Église tels qu'on les voit dans d'autres calendriers analogues.

2. Ms. de M. Henry Yates Thompson, qui en a publié, pour le Roxburghe Club, la description, avec le fac-similé de 32 miniatures : *Thirty two miniatures from the book of Hours of Joan II, queen of Navarre*. London, 1899, deux fascicules in-4°.

3. Voir plus haut, p. 182.

riale de Vienne le n° 1855[1]. Des compositions analogues se retrouvent dans le Bréviaire de Martin II, roi d'Aragon, manuscrit espagnol du commencement du XVe siècle, qui appartient à Mme la baronne James de Rothschild[2].

Dans le livre d'Yolande, huit grandes miniatures servent de frontispices aux différentes parties de l'office. Les sujets sont ceux qu'on trouve habituellement dans les livres d'Heures copiés ou imprimés du XIVe au XVIe siècle[3] : à Matines, l'Annonciation; à Laudes, la Visitation; à Prime, la Nativité; à Tierce, l'Adoration des bergers; à Sexte, l'Adoration des Mages; à None, la Présentation; à Vêpres, la Fuite en Égypte; à Complies, le Couronnement de la Vierge; les marges des pages sur lesquelles on voit ces grands tableaux sont couvertes de mignonnes miniatures représentant des scènes de la Passion et de la vie de différents saints. — En tête des psaumes de la pénitence, tableau du Jugement dernier. — Dans l'initiale et sur les marges de la page où commencent les Litanies des saints, trois groupes de saints. — Dans les initiales de Matines et de Laudes, le peintre a voulu représenter Yolande à genoux, en prières. Toutes ces peintures sont d'une exquise finesse.

Les Heures d'Yolande de Flandre doivent être rangées parmi les chefs-d'œuvre de l'école parisienne du temps de Charles V. Elles méritaient l'étude approfondie que

1. Voir le travail de M. Rudolf Beer, *Die Miniaturen ausstellung des K. K. Hofbibliothek*, dans *Kunst und Kunsthandwerk*, 1902, p. 294. — Les tableaux des progrès de l'Église n'ont pas été peints dans ce manuscrit.

2. Voir la description de ce ms., par M. Émile Picot, dans *Catalogue des livres de feu M. le baron James de Rothschild*, t. III, p. 326. Il n'y a point dans le bréviaire les tableaux de la décadence de la Synagogue et des progrès de l'Église.

3. Voir un article de M. Henry Martin dans le *Bulletin du bibliophile*, 15 mai 1905, p. 224, et un passage de la préface (p. IX) du premier volume du Catalogue des manuscrits de M. Pierpont-Morgan, rédigé par M. R. James (Londres, 1906, in-folio).

M. S. C. Cockerell leur a consacrée et que M. Henry Yates Thompson a publiée en y joignant l'héliogravure de 26 pages[1]. C'est à ce mémoire de M. Cockerell que sont empruntés les éléments de la présente notice.

XXXII.

LE LIVRE DU SACRE DES ROIS DE FRANCE.

Musée britannique, fonds cottonien, Tiberius, B. VIII, seconde partie (fol. 33-78).

Exemplaire, orné de peintures, que Charles V fit exécuter en 1365, comme le roi lui-même l'a rappelé par une note autographe qui se lit au verso du feuillet coté 72 :

> Ce livre du sacre dez rois de France est à nous
> Charles le Ve de notre nom, roy de France, et le fimes
> coriger, ordener, escrire et istorier l'an M. CCC. LXV.
> CHARLES.

Ce volume est enregistré sur les inventaires de la librairie du Louvre à partir de l'année 1411 (D. 743, E. 768, F. 687). Le premier de ces inventaires le décrit comme il suit :

> Item un livre de l'ordonnance à enoindre et couronner le roy, partie en latin et partie en françois, très bien escript et historié ès marges d'en hault et bas, et en la fin y sont pluseurs seremens que doivent faire les pers de France et autres vassaux et prelas et autres gens, commençant ou n^e foillet : *Les matines*, et ou derrenier : *nemi ou malveillant;* couvert d'un vielz drap d'or à deux fermouers d'argent dorez, esmaillez de France, et une petite pipe d'argent doré.

Estimé 40 sous en 1124.

1. *The Book of Hours of Yolande de Flanders, a manuscript of the fourteenth century in the library of Henry Yates Thompson, with a description* by S. C. Cockerell, *and photogravures* by Emery Walker. London, 1905, in-4°, 20 p. et 9 pl. hors texte.

J'ai décrit ce volume dans les *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris*, 1877, t. IV, p. 226-229. — Il y a une reproduction de toutes les peintures, avec de très bons commentaires de M. Dewick, dans un fascicule in-folio de la Société Bradshaw.

La page sur laquelle est la signature du Roi est donnée en fac-similé dans le recueil de la Société paléographique, pl. 148 (t. III, pl. 77 dans les exemplaires classés systématiquement).

Ce qui peut faire le mieux apprécier le mérite des peintures de ce manuscrit est la reproduction qui se trouve, sous le n° XXXVI de l'ouvrage de M. Warner (*The illuminated manuscripts in the British Museum*), de la page sur laquelle est représentée la procession venant recevoir le Roi à l'entrée de la cathédrale de Reims.

XXXIII-XXXIV.

La Cité de Dieu de saint Augustin, texte latin, copié en très grosse lettre de forme.

Musée britannique, mss. additionnels 15244 et 15245, venus de la bibliothèque du duc de Sussex.

Je suis porté à croire que ce manuscrit a été fait pour le roi Charles V : l'écriture et l'enluminure dénotent la même origine que plusieurs des volumes faits pour ce roi ou pour son frère le duc de Berry, et ce qui est plus significatif ce sont les deux lions à très longues queues qui servent de supports à un écu sur une page dont je dois la photographie à l'obligeance de M. Warner[1].

Les armes ne sont pas celles du roi; mais je suppose qu'elles ont été ajoutées après coup et que l'écu était resté en blanc, comme on le constate dans plusieurs volumes qui

1. J'ai donné le fac-similé des lions et de l'écu dans le fascicule intitulé *Fac-similés de livres copiés et enluminés pour le roi Charles V*, pl. XII.

ont été incontestablement exécutés pour le roi Charles V, notamment dans le célèbre exemplaire des Grandes Chroniques de France (ms. français 2813).

Les armes de l'écu placé entre les deux lions (une molette d'éperon au chef chargé de trois bandes) ont été reconnues être celles de la famille Aubriot de Dijon, par M. Ernest Petit, qui les a trouvées sur un sceau de Hugonin Aubriot appendu à une charte de l'année 1337[1]. Les deux volumes de la Cité de Dieu conservés au Musée britannique auraient-ils appartenu au célèbre prévôt de Paris Hugues Aubriot?

La peinture initiale du premier volume a été reproduite sur la planche XXXVII de l'ouvrage de M. Warner (*The Illuminated manuscripts in the British Museum*). Elle représente, dans un double compartiment, une scène du martyre des chrétiens et une offrande faite à saint Pierre.

Un article de M. S. C. Cockerell, dans le Catalogue de la seconde série des manuscrits de M. H. Yates Thompson (p. 209), me fait supposer que l'illustration des mss. addit. 15244 et 15245 est analogue à celle des mss. français 22912 et 22913 de la Bibliothèque nationale, lesquels ont été exécutés pour le roi Charles V.

L'exemplaire du texte latin de la Cité de Dieu que possédait Charles V[2], qui était écrit de belle lettre de forme boulonnaise, ne peut être confondu avec l'exemplaire du Musée britannique dont il est ici question.

XXXV.

LES DIX PREMIERS LIVRES DE LA CITÉ DE DIEU DE SAINT AUGUSTIN, traduction française de Raoul de Presles.

Bibliothèque nationale, ms. français 22912.

1. *Histoire des ducs de Bourgogne de la race capétienne*, t. VIII, p. 373.
2. N° 294 de mon édition des Inventaires du Louvre.

Exemplaire destiné au roi et dont l'exécution dut suivre d'assez près l'achèvement de la traduction; on peut la placer aux environs de l'année 1376.

La miniature à pleine page (fol. 2 v°), qui sera de frontispice, a été reproduite en chromolithographie à la fin de l'atlas du *Cabinet des manuscrits*. — En tête de la dédicace (fol. 3), une miniature représente le roi Charles V recevant le livre des mains du traducteur agenouillé et derrière lequel saint Augustin se tient debout[1]. Il y a, en outre, une miniature au commencement de chacun des dix livres. L'écu royal, à trois fleurs de lis, se voit sur la marge inférieure des fol. 3, 8, 41 v°, 94 v°, 178 v°, 227 v°, 278 v°, 303 v° et 342 v°. L'écu à fleurs de lis sans nombre ne paraît que sur le fol. 384. Les supports de l'écu sont le plus souvent des anges, tantôt agenouillés (fol. 3, 8 et 227 v°), tantôt volant sur des nuages (fol. 94 v°, 303 v° et 342 v°). A deux endroits (fol. 278 v° et 384), l'écu est posé entre deux lions.

Le ms. 22912 est probablement le premier tome de l'exemplaire de la Cité de Dieu en deux volumes qui figure sur l'inventaire de Gilles Malet (A. 235 et B. 238) :

Item la Cité de Dieu, en deux volumes, couverte de soie à queue, et fermouers comme dessus, [chascun un fermouers d'argent esmailliez].

Un recolement fait en 1411 (C. 67) constata l'absence de cet exemplaire, qui avait été livré au duc d'Anjou le 7 octobre 1380.

XXXVI.

Les livres XI-XXII de la Cité de Dieu, traduction française de Raoul de Presles.

1. Cette page de la dédicace est reproduite en phototypie dans mes *Facsimilés de livres copiés et enluminés pour le roi Charles V*, pl. IX.

Bibliothèque nationale, ms. français 22913.

Second tome de l'exemplaire dont le premier est le volume qui vient d'être indiqué. Il se termine par la note :

Ceste translacion et esposicion fu commenciée par maistre Raoul de Praelles à la Toussains l'an de grace mil CCC soixante et onze, et fu achevée le premier jour de septembre l'an de grace mil CCC soixante et quinze.

Il y a des miniatures au commencement de chaque livre.

L'écu royal à fleurs de lis sans nombre ne se voit que sur les fol. 2 v°, 225, 329 v° et 370; partout ailleurs l'écu royal est à trois fleurs de lis. Il est supporté par deux dauphins au fol. 26; par deux anges au fol. 138 v°; par un ange planant au fol. 370; par deux lions au fol. 106 v°.

L'illustration du tome II d'un exemplaire de la traduction de Raoul de Presles, qui a appartenu à Jean, duc de Berry, et qui fait aujourd'hui partie de la collection de M. H. Yates Thompson[1], est conforme à celle de notre ms. 22913. La copie du texte latin de la Cité de Dieu qui porte au Musée britannique les n°s 15244 et 15245 du fonds additionnel doit renfermer, elle aussi, des peintures représentant les mêmes sujets que nos mss. 22312 et 22913.

XXXVII.

Les livres XI-XXII de la Cité de Dieu de saint Augustin, traduction de Raoul de Presles.

Bibliothèque nationale, ms. français 174.

Bel exemplaire des premières années du xve siècle, orné de peintures dont la plus remarquable est celle du frontispice : grand tableau sur lequel Notre-Seigneur est représenté dans toute sa majesté, montrant les plaies de la Passion, avec la sainte Vierge et saint Jean agenouillés à ses

1. N° 80, p. 206-209 du Catalogue de la seconde série.

côtés; deux anges sonnent la trompette du jugement dernier, et les figures symboliques des évangélistes occupent les angles du tableau.

C'est le second volume d'un exemplaire de la Cité de Dieu qui, trouvé dans les dépouilles du grand maître Jean de Montagu, fut remis à Gilles Malet par ordre du duc de Guienne le 7 janvier 1410 (n. st.), comme l'atteste la note mise à la fin du ms. 174 : « Des livres de Marcoussis pour « monseigneur de Guienne, mis au Louvre en garde : « J. D'ARSONVAL. »

La Cité de Dieu qui avait appartenu à Jean de Montagu est indiquée dans les inventaires de la librairie du Louvre (B. 914 et 915, D. 925 et 926, E. 903 et 904, F. 201 et 202) et ainsi décrite dans celui de l'année 1411 :

Item la première partie de saint Augustin de la Cité de Dieu, de la translacion maistre Raoul de Praelles, escripte en françois de bonne lettre de note à deux coulombes, commençant ou IIe foillet *et puis est mise* et ou derrenier *cion des aages de l'umain;* couvert de cuir vermeil empraint à bouillons, et II fermoirs de cuivre dorez et tissuz de soye.

Item l'autre partie dudit saint Augustin de la Cité de Dieu, pareillement escripte, couverte et fermant comme dessus, commençant ou IIe foillet *et autres haultes matières* et ou derrenier *de loyaulté et d'equité.*

Ces deux volumes furent estimés 32 livres en 1411.

XXXVIII.

LES LIVRES I-X DE LA CITÉ DE DIEU DE SAINT AUGUSTIN, traduction française par Raoul de Presles.

Bibliothèque d'Angers, ms. 162.

Je copie la notice qu'Auguste Molinier a consacrée à ce manuscrit dans le *Catalogue général*, t. XXXI, p. 243 :

« Saint Augustin. La Cité de Dieu, livres I à X, traduction de Raoul de Presles. Début : « O vous, très excel-

« lent prince Charles le quint... » — XIVe siècle. Parchemin, 285 feuillets à deux colonnes, 486 sur 233 millimètres. Manuscrit autrefois luxueux, aujourd'hui très mutilé. Le premier feuillet, mutilé, avait un encadrement tricolore, et au bas deux lions en grisaille, dont l'un subsiste; la plupart des miniatures ont disparu, sauf deux aux fol. 193 et 220; ce sont des grisailles rappelant tout à fait celles des manuscrits de Charles V. Ce volume est peut-être le n° 297 de l'inventaire de la librairie du Louvre, édition de M. Delisle. »

XXXIX.

LES QUARANTE HOMÉLIES DE SAINT GRÉGOIRE et le « livre de Hue de Saint-Victor, qu'il fist de l'arre de l'espouse, c'est de l'ame. » Traduction française de maître Pierre de Hangest.

Bibliothèque de l'Arsenal, n° 2247.

Volume copié en 1368, comme porte la souscription de Raoulet d'Orléans à la fin des Homélies de saint Grégoire :

Ci fine le livre que saint Gregoire pape fist des Omelies sur XL euvangiles exposées moult noblement; et fut parfait et escript par Raoulet d'Orliens, l'an de grace mil CCC LXVIII, qui fut le quint an du règne du très noble roy Charles, roy de France, que Dieux vueille garder en corps et en ame de tous ennemis visibles et non visibles. Amen.

Il est enregistré sur tous les inventaires de la librairie du Louvre (A. 129, B. 130, D. 79, E. 78, F. 65). Voici la notice qui lui est consacrée dans l'inventaire de l'année 1411 :

Item les Omelies saint Gregoire, exposicions d'euvangiles; Hugues de Saint-Victor, de l'erre de l'ame; couvert de veluau inde, à deux fermouers d'argent dorez; escript de lettre formée, en françois, commençant ou IIe foillet du texte *mes paroles*, et ou derrenier *touchier non mie*.

Il fut estimé 2 livres en 1425.

L'initiale que le traducteur a mise en tête du Prologue des Homélies de saint Grégoire renferme une charmante petite miniature, qui représente le roi Charles V recevant le livre des mains d'une dame agenouillée à ses pieds. Sur les rinceaux qui forment le fond du tableau sont accrochés deux écussons assez difficiles à déterminer : le premier peut être un chevron de sable sur un champ losangé d'argent et de gueules; le second est peut-être un fascé. Les mêmes armes se retrouvent sur le quatrième feuillet, à côté de la même dame, qui reçoit la bénédiction de saint Grégoire. La dame ainsi représentée doit être celle à qui fut dédiée la traduction des Homélies de saint Grégoire. C'est, en effet, pour une dame que la traduction a été faite. Malheureusement, le copiste du manuscrit a remplacé le nom de la dame par un *et cetera*[1] dans la transcription du prologue dont les premières lignes peuvent trouver place ici :

A sa très chiere et devote en Jhesu Crist *et cetera*. Pluseurs se pourroient, et non mie senz raison, esmerveillier, consideré mon petit sens, et imputer à grant presumpcion, dont m'est venu que j'ay osé emprendre mettre en romanz et translater si très grand oevre comme sont les Omelies du très glorieus confesseur et docteur excellent de sainte eglyse saint Gregoire, pappe jadis de l'eglyse de Rome; ausquelz je puis respondre en verité que à ce faire ne m'a esmeu nulle vaine presumpcion, mais vraie, simple et pure charité de Dieu que j'ay en vous, que je cognois estre très desirant de savoir et entendre la parole de Dieu et la sainte Escripture, en laquelle et par laquelle vous puissiez nourrir et repaistre vostre ame en l'amour et en la cognoissance de vostre createur et avoir aucune consolacion esperituelle...

Ce Prologue n'a pas été reproduit dans l'édition qu'An-

1. La même lacune existe dans le ms. français 17079 de la Bibl. nat., qui pourrait bien avoir été copié d'après l'exemplaire de Charles V. — La dédicace n'est pas dans les mss. français 912 et 913.

toine Vérard a publiée en 1501 de la traduction des Quarante Homélies et dont un exemplaire imprimé sur vélin et enluminé aux armes de Henri VII, roi d'Angleterre, se conserve à la Bibliothèque nationale, n° 306 de la série des Vélins.

Ces deux traités de saint Grégoire et de Hugues de Saint-Victor furent traduits par maître Pierre de Hangest, comme nous l'apprend une note de la copie qui s'en trouve à la Bibliothèque nationale au fol. 179 du ms. français 913, lequel paraît avoir été exécuté à la fin du XIVe siècle.

Cy fenissent les XL Omelies saint Gregoire pape, qu'il fist sur XL leçons[1] de la sainte euvangile, ou temps qu'il vivoit en cest siècle, lesqueles Omelies furent translatées de latin en françois par très honneurable clerc et de bonne memoire maistre Pierre de Hangest, prevost en l'eglise d'Amiens et clerc et conseillier du roy nostre sire, pour la grant charité et affection qu'il avoit aus genz lays devos, à qui il vouloit estre manifesté et congneu le grant bien qui est ès dictes Omelies contenu, pour atraire plus ardanment les devos cuers des simples gens à l'amour de leur createur.

Cy aprez s'ensieut le livre que maistre Hue de Saint Victor fist des erres de l'espouse, lequel livre li diz prevoz, meus de devocion et charité, translata de latin en françois pour l'amour des cuers devos, qui ne pevent mie entendre le latin si plainement.

Le volume dont il s'agit a été décrit par M. Henry Martin dans le *Catalogue des manuscrits de l'Arsenal,* t. II, p. 455. — La première page du Prologue est reproduite dans mes *Facsimilés de manuscrits copiés et enluminés pour le roi Charles V*, pl. IV.

La Bibliothèque nationale, sous les nos 912, 913[2], 13204 et 17079 du fonds français, possède quatre exemplaires de la traduction des Homélies de saint Grégoire, et deux

1. Dans ce mot et dans le mot *françois* qui se trouve deux fois au cours de cette souscription, le *c* est muni d'une cédille parfaitement caractérisée.

2. P. Paris, *Les Manuscrits françois de la Bibliothèque du roi,* t. VII, p. 227-229.

de ces manuscrits, les nos 913 et 17079, contiennent aussi la traduction du « livre que maître Hue de Saint-Victor fist des erres de l'espouse ». Il existe aussi au Vatican, n° 273 du fonds de la reine de Suède, un cinquième exemplaire des Homélies de saint Grégoire mises en français[1]; mais le manuscrit de l'Arsenal est le seul qui nous ait transmis le texte du Prologue.

Le savant historien de la cathédrale d'Amiens, M. Georges Durand, a bien voulu me communiquer des renseignements sur Pierre de Hangest, le traducteur des Opuscules de saint Grégoire et de Hugues de Saint-Victor. Dans l'ancien obituaire de l'église d'Amiens, ce personnage est absolument qualifié comme dans la note du ms. français 913 : « Obitus magistri Petri de Hangesto, consiliarii domini regis, canonici et prepositi ecclesie Ambianensis. » Il figure, à la date du 16 juin 1349, avec le titre de clerc et conseiller du roi, dans le Journal du trésor de Philippe de Valois[2].

XL.

L'Épître consolatoire de Vincent de Beauvais, traduite en français.

Bibliothèque nationale, ms. français 1032.

Ce traité n'est point mentionné dans les inventaires de la librairie du Louvre. Il est cependant certain que l'épître de Vincent de Beauvais fut traduite en 1374, et que la traduction en fut faite par l'ordre du roi. La date est formellement énoncée dans le titre (fol. 3 v° du ms. 1032) :

Ci se commence l'Epistre consolatoire faite par frère Vincent de Beauvaiz, de l'ordre des Preescheeurs, et envoyée à très glorieux saint monseigneur saint Louys, jadis roy de France, à li envoyée

1. Ernest Langlois, *Notices et extraits des manuscrits*, t. XXXIII, part. II, p. 5 et 6.
2. Édit. Viard, p. 244.

par le dit frère Vincent, principaument pour le conforter de la tristesce qu'il avoit pour la mort de son ainsné filz qui estoit trespassé en sa jonnesce, laquele epistre fu translatée de latin en françoys, selon la fourme qui s'ensuit, l'an de grace de l'incarnacion Nostre Seigneur mil CCC soixante et quatorze.

Deux passages de la préface prouvent que le traducteur travaillait pour le roi.

Or est il ainsi, mon très chier et très redoubté seigneur, que vostre excellent magesté, entre plusieurs et très grans vertuz dont elle est habundaument douée et clère, par le don de Dieu especial, persevère et se demonstre en vostre voult en une meismes serenité qui continuelment est en un estat, sanz soy ellever dissoluement pour desconvenable joye ou vaine gloire, ne sanz soy abessier et deprimer pour paour ou pour tristesce...

... Combien donques que, pour la poureté et petitesse de mon engin et science, je me doubte que je n'aye mains souffisaument translaté ce livre, ouquel les remèdes contre teles pestilences de cuer et de courage sont contenues, toutevoyes ay-je esperance d'empetrer pardon envers vostre très debonnaire magesté, quant vostre serenité considerera plus la volenté que le pouoir en vostre très petit et humble servant, qui est prest d'obeir et d'accomplir loyalment et devotement les commandemens de vostre dominacion...

Le commencement du prologue d'où sont tirés ces passages était sur un feuillet qui a été enlevé et qui, très probablement, était orné d'une miniature représentant l'hommage du livre au roi.

Le manuscrit 1032 me paraît bien avoir été calligraphié par un des meilleurs copistes qui étaient au service de Charles V. Je n'hésite pas à le considérer comme une épave de la librairie de ce roi.

XLI.

Le livre de Thomas de Cantimpré « Bonum universale de apibus », en français.

Le Bien universel des mouches à miel.

Bibliothèque royale de Belgique, ms. 2073.

Exemplaire original, à la fin duquel est une souscription du copiste :

Or est ci finé nostre livre,
Benoît soit Dieu, je en sui delivre,
Et l'a escript Henri du Trevou.

En tête du volume (fol. 1), peinture à quatre compartiments, chacun bordé d'un encadrement tricolore. Au commencement du livre II, petite peinture à encadrement tricolore.

Sur la dernière page, note de sept lignes, écrite et signée par le roi Charles V, dont il ne subsiste plus que les mots suivants :

Ce livre de Moralitey dez
mochez à miel est à nous
. . . . . .
. . . . . .
. . . . . .
fimez translater, escrire et
parfere l'an M CCCLXXII.
. . . . . .

Sous la date du 9 août 1373, Pierre Dupuy[1] a noté le paiement d'une somme de 50 francs « pour un livre que le Roi a fait acheter, appellé le livre des Mouches à miel ».

Volume inscrit sur tous les inventaires de la librairie du Louvre (A. 138, B. 139, D. 162, E. 158, F. 139). Annoncé comme il suit dans celui de 1411 :

Item le livre des Mouches a miel, couvert de soye à longue queue, lequel est intitulé dedens : Le Livre du Bien universal selon la consideracion des mouches à miel, très parfaitement bien escript et bien historié, de lettre de forme, en françois et à deux coulombes, commençant ou deuxiesme fueillet *nulles n'osent istre,* et ou derrenier

1. Collection Dupuy, vol. 755, fol. 98.

tous ses sougiez; et est signé du feu roy Charles, fermant à deux fermouers d'argent dorez, esmaillez de France et tissuz vers.

Estimé 5 livres en 1424.

Le manuscrit passa au xve siècle dans la librairie des ducs de Bourgogne, dont un des anciens inventaires le mentionne en ces termes :

Ung autre volume, couvert d'un baldequin de soye, à deux cloans de leton, historié et intitulé « Le livre des Moralitez des mouches », comenchant ou second feuillet *nulles n'osen ystre se le roy n'est yssu devant,* et finissant ou derrenier *et l'a escript Henry de Trevou*[1].

Voir mes *Mélanges de paléographie*, p. 226, et le *Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque royale de Belgique,* par J. Van den Gheyn, t. III, p. 278, n° 2073.

XLII.

Le livre des Propriétés des choses, de Barthélemi l'Anglais, traduction de Jean Corbechon.

Bibliothèque nationale, ms. français 16993.

Ce n'est pas sans faire des réserves que je comprends ce manuscrit parmi les débris de la librairie du Louvre, comme pouvant répondre à l'article 258 de l'inventaire de Gilles Malet copié sur rouleau :

Item le livre des Proprietez des chosez, en un volume couvert de soye à queue.

Le volume ainsi désigné sur le rouleau n'existait déjà plus en 1380 dans la librairie du Louvre; suivant une annotation marginale du rouleau, il avait été porté « au Boiz », c'est-à-dire à Vincennes.

Le frontispice du ms. 16993 est un grand tableau, à

1. Barrois, *Bibliothèque protypographique*, p. 270, n° 1887.

bordure tricolore, divisé en quatre compartiments dans lesquels sont représentés les sujets suivants :

1. En haut, à gauche, le Créateur promenant son grand compas sur le firmament;
2. A droite, le Créateur montrant la terre nue au-dessus de la mer sous un ciel de feu et d'azur;
3. En bas, à gauche, le Créateur montrant la terre boisée et couverte d'animaux;
4. A droite, Charles V recevant le livre que lui présente Jean Corbechon agenouillé.

Ce sujet de chaque scène est expliqué par un mauvais distique.

1. J'ai fait le ciel et la lumière
   Pour estre à homme chamberière.
2. J'ai fait le feu, l'air et la mer
   Pour homme, bien me doit amer.
3. J'ai fait la terre bien garnie,
   Pour donner à l'homme sa vie.
4. Du livre les Proprietés
   En cler françois vous translatez.

Ce qui, à mes yeux, rend un peu douteuse l'identification avec l'exemplaire personnel de Charles V, c'est que, sur le frontispice, l'image du roi n'a point le caractère d'un portrait.

On en peut dire autant de trois autres exemplaires analogues, dont le frontispice offre la même disposition, avec des bordures tricolores :

1. Le ms. 2953 de la Bibliothèque royale de Belgique[1], qui vient de la bibliothèque des ducs de Bourgogne, et qui figure en ces termes sous le n° 81, dans l'inventaire des livres du duc Philippe le Bon, dressé à Dijon le 21 juillet 1420 :

Item ung autre livre nommé le livre des Proprietez des choses,

1. Sur ce ms. 2953, voir ce que dit M. le comte Durrieu dans *Le Manuscrit*, t. II, p. 164-166.

escript en parchemin, de lettre ronde, à deux colonnes, historié et enluminé d'or et d'asur, commençant ou deuxiesme fueillet *et au saige*, et ou derrenier *de huit et de six*, couvert de veluyau rouge, garni de x cloux de leton et deux fermouers d'argent dorez et esmailliez[1].

Dans ce manuscrit, la peinture du quatrième compartiment du frontispice n'a point reçu sur la banderole la légende *Du livre les Propriétés*...

2. Le ms. 1028 de Sainte-Geneviève, exemplaire d'une très bonne exécution, avec frontispice aux quatre compartiments à bordure tricolore, mais sans banderole au dernier compartiment. Ce beau manuscrit a dû être fait au commencement du xve siècle. Un des artistes qui ont travaillé à le décorer s'en fait connaître en traçant soigneusement son nom à la fin de la table qui occupe les premiers feuillets : JEHAN DE NIZIÈRES, ENLUMINEUR. A la fin de ce volume se lit une note autographe de Charles, duc d'Orléans.

3. Le manuscrit qui était classé sous le n° 34 du fonds Barrois dans la bibliothèque d'Ashburnham Place[2] ne contient pas non plus la légende *Du livre les Propriétés*... A la vente faite à Londres au mois de juin 1901[3], il fut adjugé à MM. Baer et Co. pour 295 l. st. (7,375 francs). En avril 1903, il était à Florence entre les mains de M. Olschki, qui l'offrait au prix de 20,000 francs. Il est coté à 15,000 marks (18,750 francs) sur un catalogue que la maison Joseph Baer de Francfort a mis en distribution au mois de juin 1905[4] et qui contient la reproduction de plusieurs miniatures.

1. Édition de G. Doutrepont, p. 42.

2. *Catalogue of the manuscripts at Ashburnham Place, part the second*, comprising a collection formed by Mons. J. Barrois. London, s. d., in-4°.

3. *The Ashburnham library Catalogue of the famous collection of manuscripts... known as the Barrois collection...* Sold by Sotheby... the 10th day of june 1901. London, 1901, p. 89, n° 237.

4. *Handschriften und Drucke des Mittelalters und der Renaissance. Katalog 500 anlaes des 120 Jaehrigen besteihens des antiquariates Joseph Baer und Co. herausgegeben*, I Teil. Frankfurt am Main, 1905.

Un frontispice à quatre compartiments, du même type que celui qui vient d'être décrit, mais avec des variantes et sans les bordures tricolores, se trouve encore dans les trois manuscrits français de la Bibliothèque nationale cotés 216, 22533 et 22534, ainsi que dans un manuscrit du Musée Condé, qui pourrait bien avoir appartenu au duc de Berry : il serait l'exemplaire écrit de lettre de cour que, suivant un ancien inventaire[1], les quatre secrétaires offrirent à ce prince pour les étrennes de 1403.

Au moment où j'achève la mise au net de ma copie, à la veille de l'envoi à l'imprimerie, M. Jacques Rosenthal veut bien me mettre sous les yeux un très bel exemplaire du Propriétaire des choses, de la même famille que les manuscrits dont le frontispice offre les quatre compartiments ci-dessus indiqués, avec les légendes. Il a conservé la monumentale reliure de la famille d'Urfé. Ce manuscrit a été acheté par un amateur de Paris.

Montfaucon[2] a fait connaître une grande miniature sur laquelle la remise à Charles V du livre de Corbechon était représentée d'une façon toute différente. On y voit le roi recevant l'hommage du livre dans une assemblée solennelle, au milieu de laquelle on distinguait, dit-on, le connétable Bertrand Du Guesclin et le chancelier Jean de Dormans. La miniature venait d'une communication faite par le maire de Nantes, Mellier.

Enfin, l'occasion s'en présentant, grâce à la toute récente communication de M. C. Brandis, directeur de la bibliothèque de l'Université d'Iéna, je puis faire connaître l'exemplaire du Propriétaire qui fait partie de cette bibliothèque (Cod. Het. in-folio 80). Il appartient à la même famille que

1. N° 145 de l'Inventaire des livres du duc de Berry publié dans la seconde partie du présent ouvrage, p. 247*. Voir le Catalogue des manuscrits du Musée Condé, t. II, p. 276.

2. *Monuments de la monarchie françoise*, t. III, p. 33.

ceux dont il vient d'être question : c'est un gros et grand volume in-folio, sur parchemin très pur, en 380 feuillets, écrit en lettres bâtardes, à deux colonnes, des premières années du XVe siècle, et orné, au commencement des livres, de belles miniatures, dont j'indiquerai les sujets, pour venir en aide à qui essaiera de classer les exemplaires d'un ouvrage fort recherché, aux XIVe et XVe siècles, par les grands bibliophiles.

I. Frontispice de l'ouvrage, en quatre compartiments, dont le quatrième ne contient pas la légende relative à la présentation.

II (fol. 16). Les mauvais anges précipités dans l'enfer par les bons.

III (fol. 27). Figure de l'âme que Dieu fait entrer dans le corps humain.

IV (fol. 40). Un homme nu, debout au-dessus de la mer, entre une masse enflammée et un globe terrestre, sous un ciel étoilé et éclairé par le soleil et la lune (illustration du chapitre traitant des qualités des éléments qui composent le corps humain et celui des bêtes).

V (fol. 50). Un médecin s'adressant à un groupe, à la tête duquel on remarque deux estropiés, l'un ayant un bras en écharpe, l'autre marchant sur des béquilles.

VI (fol. 90 v°). Les quatre âges : un enfant, un jeune homme, un homme de l'âge mûr et un vieillard.

VII (fol. 106). Leçon d'un professeur de médecine.

VIII (fol. 137). La Trinité entourée de sept anges, sur un ciel bleu.

IX (fol. 158 v°). Un professeur d'astronomie.

X (fol. 169 v°). Grand globe terrestre soutenu par quatre anges.

XI (fol. 173). Un professeur de météorologie.

XII (fol. 181). Groupes d'oiseaux sur un fond de rinceaux d'or.

XIII (fol. 195 v°). La mer peuplée de poissons, et dans le haut du tableau, au-dessus d'un nuage bleu, le Tout-Puissant entouré d'anges dorés sur fond d'or.

XIV (fol. 206 v°). Un professeur faisant une leçon sur un globe terrestre.

XV (fol. 217 v°). Vue d'une ville.

XVI (fol. 245 v°). Un professeur dans un tableau à fond rouge, semé de pierres précieuses accrochées à des rinceaux d'or.

XVII (fol. 261 v°). Des arbres et des herbes.

XVIII (fol. 310). Des quadrupèdes.

XIX (fol. 355). Leçon d'un professeur qui parle des couleurs, des odeurs, des saveurs et des liqueurs.

XX (fol. 374). Conférence de trois docteurs sur la différence des nombres, mesures, poids et sons; un quatrième frappe avec deux marteaux sur deux petites cloches.

Le deuxième feuillet du texte (fol. 9, à la suite d'un cahier de table) commence par les mots *de cuer royal.*

Sur la dernière page se lit cette souscription :

« Ce livre des Proprietez des choses fu translaté de latin en françois l'an de grace mil CCCLXXII, par le commandement de très puissant et noble prince Charles le quint de son nom regnant en ce temps en France puissanment, et le translata son petit et humble chappellain frère Jehan Corbechon de l'ordre saint Augustin, maistre en theologie, de la grace et promocion dudit prince et seigneur très excellent.

« Cy fine le livre des Proprietez des choses, que translata de latin en françoiz frere Jehan Corbechon, de l'ordre saint Augustin, docteur en theologie.

« Escript par Fremin de Reuelle. »

L'écrivain qui a copié ce beau volume, Firmin de Revelle, ou peut-être Reuelle, nous est connu pour avoir fourni en 1409 au duc de Berry un psautier qui avait appartenu à Jean de Montaigu, grand maître d'hôtel du roi[1].

Le ms. d'Iéna est revêtu de son ancienne reliure en bois recouvert de velours rouge. Il est encore muni de la chaîne qui l'attachait jadis à un meuble de bibliothèque.

XLIII.

« Ce livre est des Voies de Dieu », traduction par Jacques Bauchans des Visions de sainte Élisabeth.

Bibliothèque nationale, ms. français 1792, venu de la librairie du château de Blois.

Exemplaire original, en tête duquel une miniature représente le traducteur offrant le livre au roi. En marge de la

1. *Inventaires de Jean, duc de Berry*, éd. Guiffrey, t. I, p. 260.

page initiale, trois écussons : le premier, armes royales à trois fleurs de lis; le deuxième, écartelé de France et de Dauphiné; le troisième, d'Orléans[1] à fleurs de lis sans nombre. La transcription, en grosses lettres de forme, peut être rapportée à la première période du règne de Charles V.

Ce volume figure sur tous les inventaires de la librairie du Louvre (A. 174, B. 174, D. 114, E. 112, F. 95). L'article de l'inventaire de 1411 auquel il s'applique exactement est ainsi conçu :

Item un livre appellé les Voyes de Dieu, que translata ung sergent d'armes du roy nommé Jacques Bauchant, de Saint Quentin, couvert de veluau inde; escript de lettre formée, à deux coulombes, commençant ou second foillet *et ainsy*, et ou derrenier *maint ou pere;* à II fermouers d'argent dorez.

Estimé 1 livre en 1425.

Le frontispice a été reproduit dans mes *Facsimilés de livres copiés et enluminés pour le roi Charles V*, pl. III.

XLIV.

La Somme le Roi, par frère Laurent.

Bibliothèque nationale, ms. français 938, provenu de la librairie du château de Blois.

La Somme le Roi, du dominicain frère Laurent, achevée en 1279 à la requête du roi Philippe le Hardi, est le manuel de morale religieuse qui a eu le plus de vogue pendant les trois derniers siècles du moyen âge[2]. Au moment même de

1. Au premier abord, on pourrait supposer que les deux derniers écussons se rapportent aux deux enfants de Charles V : le dauphin Charles, qui fut depuis Charles VI, et Louis, qui devint duc d'Orléans; mais ce dernier prince n'eut pas le titre de duc d'Orléans du vivant de son père.

2. Voir l'*Histoire littéraire de la France*, t. XIX, p. 397-405, et les articles de M. Paul Meyer dans la *Romania*, t. XXIII, p. 449, et t. XXVII, p. 109, ainsi que dans le *Bulletin de la Société des anciens textes français*, 1892, p. 68.

la publication, il fut complété par l'addition d'une quinzaine de tableaux composés d'après un programme arrêté ou du moins agréé par l'auteur. Ces tableaux formaient un véritable commentaire du texte, dont ils facilitaient l'intelligence aux fidèles illettrés[1]; ils contribuèrent au succès de l'ouvrage; on les reproduisit fidèlement dans la plupart des exemplaires illustrés de la Somme le Roi, dont ils devinrent une partie intégrante.

L'un des plus anciens, peut-être le plus ancien des exemplaires connus de la Somme le Roi, est celui dont je dois parler ici, puisqu'il a authentiquement appartenu à Charles V. Il date de l'année 1294, comme l'annonce la souscription suivante :

Cest livre copila et parfit uns frères de l'ordre des Prescheors, à la renqueste dou roy de France Phelipe, en l'an de l'incarnacion Jhesu Crist mil deus cenz sexante dex et nuef. Deo gratias. Et fu escripz de Perinz de Falons, clerc, ou mois d'octambre que li meliaires nostre (*sic*) corroit mil II^c^ IIII vinz et XIIII.

Il figure sur tous les inventaires de la librairie du Louvre (A. 432, B. 454, D. 305, E. 346 et F. 324). Celui de l'année 1411 le mentionne en ces termes :

Item les Dix commandemens de la loy, vices et vertuz, historié, escript en françois, de lettre de forme, commençant ou IIe foillet du texte *qui sont establies*, et ou derrenier *encia dicitur*[2], couvert de cuir rouge, à deux fermouers de laton.

1. On s'est plu de tout temps à illustrer de peintures les livres relatifs aux Vices et aux vertus. Un ouvrage de ce genre, à peu près contemporain de la Somme le Roi, dont tous les feuillets étaient ornés d'images, est ainsi indiqué sur une liste de manuscrits dont Yves, abbé de Cluni (1256-1275), enrichit la bibliothèque de son monastère : « Summa de viciis et virtutibus, in duobus voluminibus, cum ymaginibus in quolibet folio. » Delisle, *Catal. des mss. du fonds de Cluni*, p. 378.

1. Le dernier feuillet du ms. 938 commence par *son qui set bien*. Il est probable que le manuscrit, dans son état primitif, contenait à la suite de la Somme le Roi quelques feuillets d'un texte latin qui a disparu. Le feuillet de garde relié au commencement se termine par les mots : *Unde de sapi;* il est bien probable qu'il était suivi d'un feuillet commençant par *entia dicitur*.

Estimé 2 livres en 1425.

Voici la liste des peintures que nous trouvons dans le ms. 938 :

I. Moyse reçoit les tables de la loi. — Moyse brise ces tables. — Adoration du veau d'or. — Fol. 2 v°.

II. Les apôtres inspirés par le Saint-Esprit et rédigeant les articles du Symbole. — Fol. 6.

III. La Bête de l'Apocalypse. — Fol. 8 v°.

IV. Le Jugement dernier. — Le Paradis (*Paradisus*). — L'Enfer (*infernus*). — Fol. 37.

V. Les arbres du jardin mystique arrosés par sept vierges. — Fol. 47 v°.

VI. Jésus-Christ enseigne l'oraison dominicale à ses disciples. — Fol. 53 v°.

VII. La Descente du Saint-Esprit sur les apôtres. — Fol. 65.

VIII. *Sapiance*. — *Astenance*. — *Force*. — *Justice*. — Fol. 69.

IX. *Humilité*. — *Ergiz*. — *Publicanus*. — *Phariseus*. — Fol. 74.

X. L'Amitié. — David et Jonathas. — La Haine. — Saül et David. — Fol. 82.

XI. L'Équité. — La Félonie, *Chaym, Abel*. — *Arche Noë*. — *Moyses* (Moyse séparant deux hébreux qui se battaient). — Fol. 86.

XII. *Prouèce, qui ocit un lion*. — *Parèce* (c'est un homme assis sur un tertre, qui regarde nonchalamment une charrue attelée de deux bœufs). — *David, Golias*. — *Cil qui seinme*. — Fol. 93 v°.

XIII. *Pidié* (la pitié vêtissant un pauvre). — *Usure*. — Abraham recevant les anges. — *La dame qui done son vin*[1]... — Fol. 105 v°.

XIV. La Chasteté (*Chastez*). — *Luxure*. — *Oploferne*. — La femme de Putiphar et Joseph. — Fol. 120 v°.

XV. La Sobriété. — La Gloutonnerie. — L'Économie. — Le Mauvais riche. — Lazare. — Fol. 143.

Ces quinze tableaux sont un très bon exemple des produits de l'école française de la fin du XIIIe siècle.

L'occasion s'en présentant, je me permets d'ajouter ici des notes sur plusieurs copies illustrées de la Somme le Roi que j'ai pu comparer avec l'exemplaire de Charles V, et qui montrent avec quelle fidélité fut suivi le programme adopté

1. Au lieu de *vin*, il faut lire *uile*. Allusion à un passage des Rois, IV, 4.

par l'auteur ou par les religieux et les libraires qui ont pris part à la diffusion de l'ouvrage dans le monde religieux.

Musée britannique. — Le Musée britannique a acquis en 1869 un manuscrit de la Somme le Roi, qui a reçu le n° 28162 dans le fonds additionnel[1] et qui peut avoir été écrit vers la fin du XIIIe siècle. Il se termine par cette souscription : « Cest livre compila et partist uns frère, de « l'ordre des Preescheors, à la requeste dou roi de France « Phelippe, en l'an de l'incarnacion Jhesu Crist mil deus « cenz et soissante (*sic*) et nuef. »

L'illustration est tout à fait semblable à celle du ms. français 938 de la Bibliothèque nationale; mais il y a plusieurs lacunes. Au moment de l'acquisition, et en 1876, quand le catalogue fut publié, manquaient six tableaux, ceux qui répondent aux nos II, IV-VII et XIV du ms. 938 de Paris. La peinture n° II, retrouvée en 1883 à Paris dans le cabinet de feu le comte de Bastard, a repris sa place dans le volume du Musée britannique, et on a reconnu que la peinture n° VI[2] a été reliée par mégarde dans un exemplaire de la Sainte abbaye, qui, après avoir appartenu à Didot[3], est aujourd'hui dans la bibliothèque de M. Henry Yates Thompson, où elle sert de frontispice au traité du service et du bien que les Tribulations font à la créature[4]. Il n'y a donc que les tableaux IV, V, VII et XIV du manuscrit 28162 de Londres dont le sort actuel soit inconnu.

Les tableaux XIII et XV ont été reproduits en 1846 sur

1. *Catalogue of Additions to the mss. in the British Museum in the years 1854-1875*, vol. II (1876), p. 436.

2. Elle est intitulée : « Dieux qui fait la Pater nostre. »

3. *Catalogue illustré des livres précieux, manuscrits et imprimés faisant partie de la bibliothèque de M. Ambroise Firmin-Didot* (vente de l'année 1879), p. 92.

4. Montague Rhodes James, *A descriptive catalogue of fifty mss. from the collection of Henry Yates Thompson*, n° 40, p. 231.

une planche que le comte de Bastard se proposait de comprendre dans son grand ouvrage sur les *Peintures et ornements des manuscrits* et à laquelle il a assigné dans ses notes le n° 251 *bis*. Le tableau XIII a été copié dans le recueil intitulé *Le Bibliophile français*, t. III (Paris, 1869, in-8°), en regard de la page 31. — La Bête de l'Apocalypse (tableau III) a été gravée dans les *Études de symbolique chrétienne* du comte de Bastard, p. 68.

Ms. 870 de la bibliothèque Mazarine[1]. — Ce manuscrit, venu de la bibliothèque de l'Oratoire, est de la même époque et offre la même disposition que les deux précédents.

La souscription finale nous porte à l'année 1295 :

Cest livre compila et parfist uns frères de l'ordre des Preescheurs, à la requeste dou roi de France Phelippe, en l'an de l'incarnacion Nostre Seigneur Jhesu Crist mil CC et soixante et XIX. Et cist presenz livres fu finez l'an Nostre Seigneur corant par M CC quatre vinz et quinze anz, ou mois de decembre, par la main Estiene de Monbeliart, prestre, vicaire perpetuel Saint Meulon en Pontoise. Deo gratias.

Comme dans les deux manuscrits précédents, les peintures ont été exécutées sur des feuillets dont le verso est resté blanc, précaution qu'on ne prenait guère au moyen âge que pour des livres de grand luxe. La décoration consiste en quinze tableaux des mêmes types que ceux des deux premiers manuscrits, mais le texte des légendes qui va être reproduit est spécial à cet exemplaire.

I. Comment Diex done ces comandemens à Moyse. — Comment li ypocrite aorent le veel. — (Le feuillet contenant cette peinture avait été dérobé. On l'a retrouvé dans un cadre du Musée de Cluni, et il vient d'être remis à sa place dans le manuscrit de la Mazarine.)

II. Comment li apostre font le Credo. — Fol. 5.

III. Ceste beste senefie le deable. — Ceste beste vaint les sainz, et li ypocrite l'aorent. — Fol. 8.

1. Voir le Catalogue de M. Molinier, t. I, p. 408.

IV. C'est le Jugement. — Fol. 44.

V. C'est li Jardins des vertus. Li sept arbres senefient les sept vertus dont cist livres parle. L'arbre du milieu senefie Jhesu Crist, sous qui croissent les vertus. Les sept fontaines de cest jardin sunt les sept dons du Saint Esperit qui arousent le jardin. Les sept pucelles qui puisent en ces sept fontaines sunt les sept peticions de la Patrenostre qui empetrent les sept dons. — Fol. 61.

VI. Comment Nostre Sires parle à ses desiples en la montaingne. — Fol. 64.

VII. Comment Nostre Sires envoie le Saint Esperit entre ses apostres. — Fol. 78.

VIII. Prudence. — Attrempance. — Force. — Justice. — Fol. 83.

IX. Humilité. — Orguel. Ocozias. — Le pécheeur. — L'hypocrite. — Fol. 89.

X. Le tableau consacré à l'Amitié et à la Haine devait se trouver en regard du fol. 98 v°. Il a été arraché; des restes de l'onglet sont encore adhérents au fol. 91 recto.

XI. Équité. — Félonie. — Fol. 103. — Il n'y a pas de légende pour les deux compartiments inférieurs du tableau, qui représentent l'un l'Arche de Noë, l'autre les deux combattants que Moyse veut séparer.

XII. Prouesce. — Peresce. — David. Goulie. — Labour. — Fol. 111.

XIII. Entre les fol. 127 et 128, on distingue très nettement les traces d'arrachement d'une miniature, dont les sujets se rapportaient à la Miséricorde et à l'Usure.

XIV. Chastée. — Luxure. — Holoferne. Judith. — Joseph qui fuit la fole dame. — Fol. 147. — Sur cette peinture, la Luxure me semble tenir une chaine et un filet, ce qui est peut-être plus facile à expliquer que « la chemise blanche » mentionnée dans la légende du ms. de l'année 1373, ms. 6329 de l'Arsenal.

XV. Sobriété. — Gloutonnie. — Le riche homme en enfer. — Fol. 179.

Ms. 6329 de l'Arsenal. — Dans cet exemplaire de la Somme le roi, daté de l'année 1311 et classé à la bibliothèque de l'Arsenal sous le n° 6329, nous trouvons encore les mêmes quinze tableaux, officiellement adoptés pour l'illustration de l'ouvrage; ils sont dépourvus cette fois de toute légende et ainsi disposés :

I. Moyse recevant les tables de la loi. — L'adoration du veau d'or. — Fol. 7 v°.

II. La Trinité encensée par deux anges. — Les apôtres rédigeant le Symbole. — Fol. 12 v°.

III. La Bête de l'Apocalypse. — Fol. 16 v°.

IV. Le Jugement dernier. — Le ciel. — L'enfer. — Fol. 54 v°.

V. La miniature des arbres du jardin mystique occupait un feuillet qui a été coupé et dont la trace se voit entre les feuillets actuellement cotés 70 et 71.

VI. Jésus-Christ enseignant l'oraison dominicale à ses disciples. — Fol. 75 v°.

VII. La Descente du Saint Esperit sur les apôtres. — Fol. 96 v°.

VIII. Les quatre vertus : Prudence, Tempérance, Force et Justice. — Fol. 96 v°.

IX. L'Humilité et l'Orgueil. — La pécheresse en prières et le pharisien. — Fol. 102 v°.

X. L'Amitié. — Heli. — David et Jonathas. — Saül et David. — Fol. 112 v°.

XI. La Paix. — La Félonnie. — L'Arche de Noë. — Moyse séparant deux hébreux. — Fol. 118 v°.

XII. La Prouesse. — La Paresse. — David et Goliath. — Le Semeur. — Fol. 128 v°.

XIII. La Miséricorde. — L'Avarice. — Loth et les deux anges. — La dame transvasant son huile. — Fol. 145 v°.

XIV. La Chasteté et la Luxure. — Esther et la femme de Putiphar. — Fol. 167 v°.

XV. La Sobriété. — La Gloutonnerie. — L'Économie. — Le mauvais riche et Lazare. — Fol. 200 v°.

Outre ces tableaux, le ms. 6329 de l'Arsenal contient sept autres peintures qui, pour ne pas se rattacher directement au texte de l'ouvrage, n'en méritent pas moins d'être mentionnées.

Il y a d'abord, au commencement du volume, six tableaux qui représentent la sainte Vierge (fol. 1 v°), Jésus-Christ en croix (fol. 2), l'apparition de Jésus à la Madeleine (fol. 3 v°), l'ange montrant aux saintes femmes le sépulcre vide (fol. 4), le roi de gloire (fol. 5 v°), le jugement dernier (fol. 6).

La dernière peinture du volume (fol. 201) est consacrée à la décollation de saint Jean-Baptiste. Le sujet a sans

doute été choisi à la demande de la dame qui avait fait exécuter cette copie de la Somme le roi et qui avait saint Jean pour patron. En effet, le livre avait été écrit en 1311 pour Jeanne, comtesse d'Eu et de Guines, comme le scribe a pris soin de nous en avertir par une souscription (fol. 213 v°) ainsi conçue :

Chest livre fist escrire très haute et très noble dame madame Johane, contesse de Eu et de Guynes, à Lambert Le Petit, en l'an de l'incarnation Nostre-Seigneur Jhesu-Crist mil et CCC et XI, u mois de may.

C'est probablement la comtesse Jeanne, qui figure sur le premier tableau (fol. 1 v°), agenouillée aux pieds de la sainte Vierge.

Miniature du Musée Fitz William a Cambridge. — Je dois à l'obligeance de M. S. C. Cocquerel la photographie d'un feuillet conservé dans ce Musée et qui a été coupé dans un manuscrit apparenté de très près aux trois manuscrits précédents. Il représente le tableau XI de la série d'images dont je m'occupe, avec ces légendes : Equité, — Felonnie, — L'Arche Noel (*sic*), — Moyses.

Manuscrit H. 106 sup. de l'Ambrosienne a Milan. — Cet exemplaire, qui contient les quinze tableaux de l'illustration officielle de la Somme le roi, a été fait pour le duc Louis Ier, duc de Bourbon, dont il porte les armes (de France à la bande de gueules), avec celles de sa femme, Marie de Hainaut (1 et 4, Flandre, d'or au lion de sable, armé et lampassé de gueules; 3 et 4, Hollande, d'or au lion de gueules, armé et lampassé d'azur). Voir la description de M. Omont, dans la *Revue de l'art chrétien,* novembre 1890, p. 467-470.

Manuscrit français 14939 de la Bibliothèque nationale. — Ce manuscrit, intitulé « Le Miruour du monde », est orné des quinze tableaux de la série officielle des exemplaires de la Somme le roi, mais le style de la pein-

ture n'est plus celui des manuscrits du XIIIe ou du commencement du XIVe siècle. La date du manuscrit explique la différence. Le ms. 14939 est de l'année 1373. On lit au fol. 160 ces mots : « Escript à Paris, l'an M. CCC. LXXIII, « la veille de l'Ascension Nostre Seigneur. »

Voici la place que les quinze tableaux occupent dans le ms. 14939 :

I. Fol. 5.	VI. Fol. 86.	XI. Fol. 108.
II. Fol. 7.	VII. Fol. 94 v°.	XII. Fol. 112 v°.
III. Fol. 8 v°.	VIII. Fol. 97 v°.	XIII. Fol. 122.
IV. Fol. 74 v°.	IX. Fol. 100 v°.	XIV. Fol. 134.
V. Fol. 84.	X. Fol. 105 v°.	XV. Fol. 153.

Une particularité bien rare dans les anciens manuscrits à miniatures donne une valeur exceptionnelle à notre manuscrit de l'année 1373. C'est que les dix derniers tableaux sont accompagnés d'explications qui ne sont pas seulement utiles pour comprendre les tableaux de la Somme le Roi, mais qui jettent encore beaucoup de lumière sur différents monuments figurés du moyen âge. Il n'est donc pas superflu de les copier ici, en les recommandant à l'attention des archéologues.

VI. Ci doit estre paint comme Nostre-Seigneur priesche à ses disciples en la montaigne, et tient en la main senestre une ronde chose, partie en trois parties; et au pié de la montaingne grant multitude de gent qui regardent les apostres, grant multitude de gent qui regardent en haut, pour oïr le sermon de la saintte patenostre.

VII. Ci doit estre paint comme Nostre-Seigneur envoia le Sainct Esperit entre les appostres; et doit estre l'ymage Nostre Segneur en une nue en hault, tenant une pomme en sa main senestre, et segnant de la main destre; et dessouz la nue doit avoir un coulon qui gete feu, et dessouz le coulon doivent estre les XII apostres en estant, qui doivent regarder le coulon.

VIII. Cy doit estre paint Prudence, Atrempance, Force et Justice. — Prudence doit estre une dame qui siet en une chaiere, et tient un livre ouvert, et list à sez disciples qui sient à sez piez. — Et Atrempance doit estre painte de costé en la part senestre, et doivent estre

deus dames seans à une table mise de viandes, l'une parle à l'autre par contenance de mains; et dessouz la table a un povre à genouz qui prent un hanap à pié et boit. — Force doit estre painte dessous; une damoisele à destre en estant, vestue d'un mantel, et a entre ses deus mains un lion, en un compas[1] raont en forme d'un platel. — Justice doit estre après à senestre en seant, et tient en une main une espece (épée), et en l'autre unez balances en semblance de peser.

IX. Ci doit avoir quatre ymages. — Le premier doit estre, par devers destre, une dame en estant, qui a nom Humilité, et doit tenir un aignel en un compas raont. — Après, devant soi, doit avoir une tour à carniaux, et en celle tour doit avoir un ymage qui chiet des carniax à val, qui a nom Orguel. — Et dessoulz Humilité doit avoir une ymage qui est en un mantel à genous devant l'autel, humblement en orison. — Et dessous la tour doit avoir un autel et un homme à genous, et ne regarde mie l'autel, ainçois regarde l'ymage derrière soi, et la monstre au doit en semblance de moquerie. — Ce sont les noms : Humilité, Orguel, le Pécheur, Hypocrite.

X. Ci doit avoir une dame en estant, qui a non Amistié, qui tient un coulon. — Et devant elle doit avoir un homme en estant, qui est en forme d'homme viel, et a nom Hely. — Et dessous la dame doit avoir deus personnes qui s'entrembracent et beisent, qui ont à nom David et Jonathas. — Et dessous Hely, doit avoir un roy qui tient une lance, et veult ferir un enfes qui tient un Satreliun (psalterium) à sez piés. Li roi a nom Saü, et li enfant David.

XI. Ci doit estre une dame en estant qui a nom Pais, qui tient Agnus Dei. — Et dessouz la dame, l'Arche Noel (*sic*), en semblance d'une nef, et dessus, divers tabernacles où il ait diverses choses. — Et devant la dame, une ymage en estant, qui a nom Felonnie, et tient une hache, et veult ferir un ymage à genous devant soi. — Et devant l'arche doit aver III ymages, celle du melieu doit estre Moysez cornus, qui separt de la meslée des deus autres qui se veulent ferir de bastons. — Ce sont lez noms dez ymages : Equité, Felonnie, L'arche nous segnifie Pais.

XII. Ci doit estre une dame en estant qui tient un lyon. — Et dess[o]us li, un grand homme armé tenant son escu et sa lance, et un petit enfant devant li, qui le fiert ou front d'une pierre à une fonde. — Et devant la dame, doit avoir un homme qui dort et fet muser sa charue. — Et dessous li, doit avoir un homme qui seme blé en terre. — Le nom de la dame est Force, de l'armé Golias, et l'enfant David, et de celui qui dort Paresce, et de celui qui semme Labour.

1. Cercle formé par un tour de compas.

XIII. Ci doit avoir une dame qui donne une cotte à un povre homme qui est à genous devant soi, et a nom Misericorde. — Et dessous la dame doit avoir l'ymage de Loth, en semblance d'um homme qui prie de herbegier II angres. — Et devant la dame doit avoir un homme qui a nom Avarice, qui nombre deniers sur une table. — Et dessous Avarice doit avoir une dame qui vuide oille de pot en autre.

XIV. Ci doit avoir une dame en estant qui tient un oysel et a non Chastée. — Et devant li une autre dame qui a nom Luxure, qui tient à une main une chemise blanche, et en l'autre main deus agniaux de fer pour enforgier, et gete le sanc par la bouche. — Et dessouz Chastée doit avoir une dame qui tient une espée et occist un homme dormant en son lit, qui a nom Hester. — Et dessous Luxure doit avoir une dame et Joseph qui fiert un autre en la bouche, et elle ne le veult faire, et elle retient son mantel.

XV. Cy doivent estre les ymages de sobriété et de gloutonnie, et le riche au disner, et le ladre à la porte, et le riche qui demande la goute d'yaue. — Et dessus doit avoir une dame en estant sus un lyon, qui tient un oisel et a nom Sobriété. — Et devant la dame doit avoir un homme en seant à une table, qui a nom gloutonnie et gete par la gueule. — Et dessoulz la dame doit avoir un homme en seant qui taille son pain par mesure. — Et dessous gloutonnie doit avoir un homme et une fame seant à la table; et fet la fame semblant de doner aumosne au ladre, et l'omme deffant à son escuier qu'il ne voist point, et le fet chascier hors, et li chien le chascent et li lechent les piés.

Manuscrit de l'Université de Valence. — De notre ms. 14939 doit être rapproché, au moins à certains égards, un exemplaire de la Somme le Roi appartenant à l'Université de Valence. A en juger par un article qu'a cité Mazzatinti[1], il doit contenir des instructions à l'enlumineur tout à fait analogues à celles du ms. 14939. Voici le programme donné pour la composition du deuxième tableau :

Ci doivent estre le XII apostres en seant, et el milieu des apostres doit avoir un livre ouvert sur un letrin, et chascun des apostres doit monstrer au doit en semblance de deviser le Credo. Et desus le letrin doit avoir un coulon descendant du ciel, qui par le bec giete semblance de feu, lequel feu doit descendre en semblance de rais de soleil sus chascun des apostres.

1. *La Biblioteca dei re d'Aragona in Napoli*, p. 144, art. 413.

Ms. 2294 DE LA BIBLIOTHÈQUE ROYALE DE BELGIQUE. — La suite des quinze tableaux officiels de la Somme le Roi se trouve peinte en grisaille dans un manuscrit daté de l'année 1415. Voir le Catalogue dressé par le P. J. Van den Gheyn, qui appelle l'auteur frère Laurent du Bois.

XLV.

LE MIROIR DES DAMES, composé par le franciscain Durand de Champagne pour Jeanne de Navarre, femme de Philippe le Bel. Traduction française.

Bibliothèque du Collège de Corpus Christe à Cambridge, n° 324.

Exemplaire du XIVe siècle, sur la première garde duquel M. Paul Meyer a reconnu la signature de Charles V.

Il figure sur les inventaires de la librairie du Louvre rédigés en 1411 et 1413 (D. 890, E. 194). Le premier le désigne ainsi :

Item le Miroir des dames en françois, de bonne lettre de forme, à deux coulombes, historié et enluminé, commençant ou ne foillet *prudence ainsi li homs*, et ou derrenier *vertuz vengence*, couvert d'une chemise de toille à queue, et deux petiz fermoirs d'argent dorez, esmaillez de France, et une pipe de broderie.

Nasmith, *Catalogus librorum manuscriptorum quos collegio Corporis Christi et beatæ Mariæ Virginis in Academia Cantabrigiensi legavit Matheus Parker* (Cantabr., 1777, in-4°), p. 346. — *Notices et extraits des manuscrits*, t. XXXI, part. I, p. 18. — *Histoire littéraire de la France*, t. XXX, p. 320.

XLVI.

LA VOIE DE PARADIS, LE MISERERE DU RECLUS DE MOLLIENS ET LE ROMAN DE LA CARITÉ.

Bibliothèque nationale, ms. français 1838.

Recueil copié dans la première moitié du XIVe siècle, enregistré dans tous les inventaires de la librairie du Louvre (A. 504, B. 527, D. 358, E. 398, F. 373), et auquel s'applique bien l'article 358 de l'inventaire de 1411 :

Item ung livre couvert de cuir à queue, ouquel a pluseurs choses de devocion, le Reclus de Morleans, et se nomme la Joye de paradis (*sic*), escript en françois de lettre de forme, à deux coulombes, commençant ou IIe foillet *vostre sauvement* et ou derrenier *povres souffrans*, à deux fermouers de laton.

Il fut estimé 2 livres en 1422.

La première des trois pièces contenues dans ce volume doit être l'objet d'une observation parce qu'elle a donné lieu à des méprises dans les inventaires du XIVe et du XVe siècle et dans les Catalogues du XIXe. Le titre final, au fol. 91 du manuscrit, porte : « Cest livre est de la Joie de Paradis. » Le copiste aurait dû écrire « la Voie de Paradis », ce qui répond au contenu du traité, et qui d'ailleurs est conforme au titre inscrit au haut de la première page : « Le Chemin de Paradis ». En effet, c'est la traduction ou l'arrangement du traité de Robert de Sorbon intitulé : *Iter Paradisi*. Le compilateur s'exprime ainsi au commencement du traité (fol. 2, col. 1) : « ... lequel livre j'ai « estret de la sainte Escriture que j'ai oïe et retenue, de mes « docteurs et de mes mestres et meesmement des sermons « mestre Robert de Sorbonne, et l'ay translaté de latin en « françois le miex que j'ai peu, à mon petit pouoir sanz « rime, quar en aucune[s] rimes a assez de choses qui ne « sont mie voires... »

XLVII.

Le Legiloque et autres traités de dévotion en prose ou en vers.

Bibliothèque nationale, ms. français 4338 des Nouvelles

acquisitions, venu de la bibliothèque d'Ambroise Firmin-Didot.

Exemplaire de la seconde moitié du XIVe siècle, orné de miniatures. Je l'ai décrit en détail dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*, 1869, 6e série, t. V, p. 532-542.

Figure dans tous les inventaires de la librairie du Louvre (A. 115, B. 116, D. 71, E. 70, F. 59). Voici l'article qui le concerne dans l'inventaire de 1411 :

Item un livre des Dix commandemens de la loy, des vices et vertuz, d'Enoc et de Helie, des quinze signes, les six degrez de charité, les enseignemens que saint Loys fist à son filz, à soy aprendre à savoir confesser, et pluseurs autres choses de devocion, tout en prose[1], et se commence *Audi Israel* ou premier foillet, et ou commencement du derrenier fueillet *Icy achevrons*[2]; escript de lettre de forme en françois, em prose; couvert de cuir blanc, à deux fermouers de laton.

Il fut estimé 2 livres en 1424.

Voir la notice indiquée ci-dessus, dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*, et le Catalogue de la bibliothèque d'Ambroise Firmin-Didot, vente de 1882, p. 51, n° 33.

Il existe deux exemplaires du même recueil, composés absolument des mêmes morceaux, le manuscrit français 1136 de l'ancien fonds de la Bibliothèque nationale et le manuscrit 137 du Musée Condé à Chantilly[3]. Celui-ci, acquis en 1891 à une vente de M. Gruel, répond assez bien à la description des inventaires de la librairie du Louvre : le premier feuillet commence, comme le ms. 4338 des Nouvelles acquisitions de la Bibliothèque nationale, par les mots *Audi Israel*, mais, la fin du volume ayant disparu, nous ignorons si le dernier feuillet commençait par *Icy achevrons*.

1. Le rédacteur de l'Inventaire n'a pas tenu compte de plusieurs petits morceaux qui sont en vers.

2. On lit dans le ms. 4318 des Nouv. acq., au haut du verso du dernier feuillet, *Ci acheverons*.

3. Voir le *Catalogue des manuscrits du Musée Condé*, t. I, p. 126, n° 137.

XLVIII.

« La Digeste vielle en françois. »

Bibliothèque nationale, ms. français n° 495, ayant fait partie de la collection de Louis de Bruges et de la librairie de Blois.

Exemplaire copié au XIIIe siècle, qui figure sur les inventaires de la librairie du Louvre (A. 307, B. 328, D. 200, E. 242, F. 231). Correspond très exactement à l'article 200 de l'inventaire de 1411 (la reliure seule a été changée) :

Item Digeste vieille en françois, escripte de lettre formée, à II coulombes; commençant ou IIe fueillet *que des lois*, et ou derrenier *a une des personnes*, couvert de cuir blanc à queue, à deux fermouers de laton.

Estimé 5 livres en 1425.

XLIX.

« Les Institutes a l'empereur Justinien en françois. »

Bibliothèque nationale, ms. français 1064, paraissant avoir passé par les librairies de Louis de Bruges et du château de Blois.

Exemplaire du XIIIe siècle, enregistré sur les inventaires de la librairie du Louvre (A. 513, B. 536, D. 366, E. 404, F. 379), et répondant à l'article 366 de l'inventaire de 1411 :

Item un livre nommé Institute, escript en françoys de lettre de forme, à deux coulombes; commençant ou IIe fueillet *de celz as gens*, et ou derrenier *tre celluy*[1], couvert de cuir vert, à II fermouers de laton.

1. C'est l'avant-dernier feuillet, et non le dernier, qui commence par les mots : *tre celui qui porsiet.*

Sur la dernière page est la signature de Charles V[1]. Ce prince a peut-être possédé ce volume avant de monter sur le trône, et c'est probablement à lui qu'il faut appliquer une note tracée au bas de la dernière page : « Ce livre est de « nostre s[ire] le dauphin de Viennois. »

Ces Institutes furent estimés 10 sous en 1425.

L.

LES INSTITUTES SUIVIES DES AUTENTIQUES ET DES LIVRES X-XII DU CODE EN FRANÇAIS.

Bibliothèque nationale, ms. français 498, venu probablement des librairies de Louis de Bruges et du château de Blois.

Exemplaire copié en 1342 comme l'atteste la souscription finale :

Ci fenissent les trois livres du Code à l'empereur Justinien, et furent fés l'an mil III cens quarante et II, le samedy après Quasimodo, par P. Le François. Qui l'emblera pendu sera.

Ce volume est enregistré dans les inventaires de la librairie du Louvre (A. 55, B. 55, D. 26, E. 25, F. 13); la mention contenue dans l'inventaire de 1411 est ainsi conçue :

Item les trois livres du Code, en ung volume couvert de cuir à queue, escript de lettre de forme, en françois, à deux coulombes, commençant ou IIe fueillet *use droit citoien*, et ou derrenier *nant paine*, à deux fermouers de cuivre. Et y est l'Institute au commencement.

Estimé 4 livres en 1425.

LI.

« LA SOMME ACE SEUR CODE ET SEUR INSTITUTES ET EXTRAORDINAIRE. »

1. Le fac-similé de cette signature est dans l'atlas du *Cabinet des manuscrits*, pl. XLV, n° 2.

Bibliothèque nationale, ms. français 22969.

Exemplaire copié au XIIIe siècle. Il figure dans les derniers inventaires de la librairie du Louvre (D. 878, E. 182, F. 159), et est ainsi enregistré sur celui de 1411 :

Item la Somme d'Asse sur Code et sur Institute, en françois, escript, couvert et fermant comme dessus[1], commençant ou IIe foillet du texte *session l'on entent*, et ou derrenier *heritez par nom il n'a pas*.

Estimé 5 livres en 1424.

LII.

LES DÉCRÉTALES EN FRANÇAIS.

Bibliothèque nationale, ms. français 493; venu probablement des collections de Louis de Bruges, et certainement de la librairie du château de Blois.

Exemplaire du XIIIe siècle, inscrit dans les inventaires de la librairie du Louvre (A. 312, B. 333, D. 205, E. 247, F. 236). Voici l'article de l'inventaire de 1411 :

Item Decretales, escriptes de lettre formée, en françois, commençant ou IIe foillet du texte *et li filz*, et ou derrenier *et pour traittier*[2]; couvert de cuir blanc à queue, à IIII fermouers de laton; et deux coulombes.

Estimé 2 livres en 1425.

LIII.

ARISTOTE, LES ÉTHIQUES, traduction par Nicole Oresme.

Musée Méermanno-Westréenien, à La Haye.

Exemplaire de petit format, copié en 1376 par Raoulet d'Orléans, qui a mis son nom sur la dernière page :

Ci fine le livre d'Ethiques, lequel fit faire très noble, très excel-

1. « De lettre de forme, à deux coulombes, couvert de soye inde et vermeille. »

2. Dans le ms. 493, les premiers mots du dernier feuillet sont : *et por trentiex et por anniversaires.*

lent et vray catholique prince Charles le quint, par la grace et loenge de Dieu roy de France, et l'escript Raoulet d'Orliens, l'an M.CCC. LXXVI. Deo gracias.

Il est mentionné dans les inventaires de la librairie du Louvre (A. 249, B. 252, D. 171, E. 167, F. 148). Je copie l'article qui lui est consacré dans celui de l'année 1411 :

Item, un livre nommé Ethiques, couvert de soye blanche et vert à queue, très bel, bien historié et escript, à deux longs fermouers d'or, esmaillez de France, de menue lettre de forme, en françois, et à deux coulombes, commençant ou deuxième fueillet *e brief car en grec*, et ou derrenier *le livre de Polithiques*. Et est signé CHARLES.

La signature royale a disparu. — Le livre fut estimé 16 livres en 1425 et adjugé au duc de Bedford. — Il figure dans les inventaires de la librairie des ducs de Bourgogne au XVe siècle (n°s 917 et 2068 de la *Bibliothèque protypographique*).

Je n'indiquerai que la miniature du fol. 5, laquelle est divisée en deux compartiments. — Dans le compartiment supérieur, Nicole Oresme offre son ouvrage à Charles V, dont le portrait est reconnaissable. Ces paroles sortent de la bouche du roi : « Dedi cor meum, ut scirem disciplinam atque doctrinam. » Celles-ci sont mises dans la bouche de Nicole Oresme : « Accipite disciplinam magis quam pecuniam, et doctrinam magis quam thesaurum eligite. » — Dans le compartiment inférieur est figurée la félicité humaine avec cette devise : « Stans omnium bonorum agregacione perfectus. »

Au bas de cette page, on avait peint l'écu royal, supporté par deux séraphins.

Voir mes *Mélanges de paléographie*, p. 278, et l'opuscule de M. W. G. C. Bijvanck, *Twee frensche handschriften uit de XIV en XV eeuw*, [La Haye, 1900], in-4°.

LIV.

ARISTOTE, LES POLITIQUES ET LES ÉCONOMIQUES, traduction par Nicole Oresme.

Bibliothèque royale de Belgique, ms. 2904, jadis 11201.

Exemplaire de petit format, qui est en réalité le tome II du volume précédent. Il est de la main de Raoulet d'Orléans, qui a mis cette note au bas du premier feuillet : « Je, « Raoulet d'Orliens, qui l'escri, ay mis le texte premier, « ainsi signé T; et après, la glose s'ensuit, ainsi signée O, « qui fait Oresme. »

Ce volume répond aux articles suivants des inventaires de la librairie du Louvre (A. 244, B. 247, D. 170, E. 166, F. 147). Voici ce que porte l'inventaire de 1411 :

Un très beau livre de Polithiques et Iconomiques, très bien escript, en françois, et historié, couvert de soye inde à queue et fermouers d'or, armoiez de France, de lettre de forme, à deux coulombes, commençant ou second fueillet *quant ung homme*, et ou derrenier *homme est naturelment*.

Estimé 16 livres en 1425, adjugé au duc de Bedford et passé un peu plus tard dans la librairie du duc de Bourgogne, dont les inventaires nous en offrent la description (nos 913 et 2067 de la *Bibliothèque protypographique*).

Deux des miniatures, celles des fol. 36 et 77, sont encadrées de bordures tricolores. — La miniature du fol. 260 a été gravée en tête du tome II du *Catalogue des manuscrits de la bibliothèque royale des ducs de Bourgogne*. Voir mes *Mélanges de paléographie*, p. 281.

LV.

ARISTOTE, ÉTHIQUES, traduction par Nicolas Oresme.

Bibliothèque royale de Belgique, ms. 2902, jadis 9505.

Exemplaire de plus grand format, en assez gros caractères, orné de miniatures à bordures tricolores, dont j'ai donné la description dans mes *Mélanges de paléographie*, p. 273. Il est ainsi mentionné dans les premiers inventaires de la librairie du Louvre[1] (A. 237, B. 240) :

Item Ethiques, en un volume couvert de soie et fermoers d'or, très bien ystorié.

Ce volume fut remis le 7 octobre 1380 à Louis, duc d'Anjou. Il se trouva à Dijon en 1420 dans la librairie de Philippe le Bon, duc de Bourgogne, comme nous l'apprenons de cet article d'inventaire :

Item ung autre livre nommé Ethiques, escript, historié et enluminé semblablement[2], commençant ou IIe fueillet *tres qui tres* et ou derrenier *la puissance*[3], couvert d'un drap de soye ouvré, à deux fermouers d'argent dorez, esmailliez aux armes de mon dit seigneur.

La miniature, qui sert de frontispice, est divisée en quatre compartiments dans lesquels sont représentés : 1° Nicole Oresme offrant son livre au roi ; 2° le roi et la reine assis, une fille auprès de la reine, deux garçons derrière le roi ; 3° un professeur en chaire, avec des auditeurs parmi lesquels se trouve le roi ; 4° un maître enseignant à des écoliers.

LVI.

ARISTOTE, LES POLITIQUES ET LES ÉCONOMIQUES, traduction de Nicole Oresme.

1. Article 25 de l'Inventaire relié à la fin du ms. 127 de la Collection des Cinq Cents de Colbert. — Édit. G. Doutremont, p. 51, n° 91. — Cf. les art. 912 et 1613 de la *Bibliothèque protypographique*.

2. C'est-à-dire : « De lettre ronde, grosse et menue, à quatre colonnes. »

3. Tel est bien le commencement du deuxième et du dernier feuillet du ms. 9505.

Cabinet de M. le comte de Wasiers.

Volume du même format et du même caractère que le précédent, dont il forme en quelque sorte le tome second et dont il a suivi les vicissitudes pendant le XIVe et le XVe siècle.

Ainsi mentionné dans les premiers inventaires de la librairie du Louvre (A. 211, B. 208) :

Un livre nommé Polithiques et Yconomiques, couvert de soie à queue, à deux fermouers d'argent, haschiez des armes de France.

Remis le 7 octobre 1380 à Louis, duc d'Anjou.

Ainsi inventorié en 1420 dans la librairie de Dijon[1] :

Item ung autre livre nommé Politiques, escript en parchemin, de lettre ronde, grosse et menue, à quatre colonnes, historié et enluminé, commençant ou IIe fueillet *mais se ce estoit* et ou derrenier *bien mes*[2], couvert de satin vermeil, à deux fermouers d'or.

Parmi les miniatures à bordures tricolores qui ornent le volume, il faut citer celle du fol. 4 : présentation du livre au roi par Nicole Oresme.

Voir mes *Mélanges de paléographie*, p. 275.

LVII.

ARISTOTE, LES ÉTHIQUES, traduction par Nicole Oresme.

Bibliothèque nationale, ms. français 542.

Copie de la fin du XIVe siècle ou du commencement du XVe, inscrite dans les inventaires de la librairie du Louvre sous les cotes suivantes : A. 919, D. 930, E. 907 et F. 907.

Décrite comme il suit dans l'inventaire de 1411 :

Item Ethiques en françois, de lettre de note et à deux coulombes,

1. Article 24 de l'Inventaire relié dans le ms. 127 des Cinq Cents de Colbert. — Éd. G. Doutremont, p. 50, n° 90. — Cf. l'article 911 de la *Bibliothèque protypographique*.

2. Ces mots sont exactement aux places correspondantes dans le manuscrit de M. le comte de Wasiers.

le tieste d'une part, et la glose d'autre; commençant ou nᵉ foillet *ceste science estoit*, et ou derrenier *subget aucune foiz;* couvert de cuir vermeil à empraintes, à bouillons et deux fermoirs de laton.

On lit sur la dernière page, outre la souscription du copiste (Nomen scriptoris Hamonicus Plenus amoris), une note ainsi conçue : « Des livres de Marcoussis mis au Louvre « pour monseigneur de Guyenne : J. D'ARSONVAL. » C'est un des manuscrits qui furent confisqués après la disgrâce de Jean de Montaïgu et que Gilles Malet prit en charge le 7 janvier 1410 (n. st.).

Ce volume, estimé 4 livres en 1425, a plus tard appartenu à Charles, duc d'Orléans, qui l'avait sans doute recueilli en Angleterre.

LVIII.

ÉPITRES DE SÉNÈQUE A LUCILIUS, traduites en français. Bibliothèque royale de Belgique, ms. 9091.

Exemplaire ayant l'apparence des livres faits pour le roi Charles V, et dont le frontispice a une bordure tricolore.

Ce peut être la réplique d'un des deux manuscrits des Épîtres de Sénèque que possédait Charles V :

Les Espitrez de Seneque à son ami Lucile, et en la fin du livre est la table de ce qui contenu y est, escript de plus menue lettre. — A monseigneur d'Angiou, vrᵉ de mars IIIIˣˣ. (A. 65, B. 66.)

Seneque, couvert de soye à queue, à cignes blans, et deux fermouers d'argent dorez, esmaillez de France, à tixuz vers, escript en françois de très parfaitement belle lettre, et bien historié et enluminé, commençant ou nᵉ foillet des rebriches *le XXXVII de mananimité*, et ou derrenier *sont amonestez;* à une pipe d'argent dorée. (A. 229, B. 232, D. 169, E. 165, F. 146.)

Le R. P. Van den Gheyn a bien voulu m'avertir que le ms. 9091 de Bruxelles répond aux articles 920, 1646

et 2195 de la *Bibliothèque protypographique de Barrois :*

Ung grant livre en parchemin, couvert de velours vermeil, cloué de cloutz d'argent dorez, intitulé au dehors Les Epistres Senecque, comançant au second feuillet *tout est a ceulx*, et au dernier *ton bien.*

La traduction française des Épîtres de Sénèque avait été faite par un Italien qui, sans se nommer, s'est fait connaître par ces mots du prologue :

... Et pour ce que celui qui les translata (les épîtres de Sénèque) ne fu pas de la langue françoise, ne de si haut enging, ne de si parfonde science comme à la matière affert, il s'escuse à tous ceuls qui l'oeuvre verront, que il ne le blasment se il a failli en aucune part à la proprieté d'un langage ou aus sentences de l'aucteur, et leur prie humblement que, par leur bonté et par leur franchise, l'en vueillent corrigier et amender en l'un et en l'autre; car il confesse bien que ce fu presumpcion trop grande de comprendre si haute chose à translater; mais il ne le fist de gré, car messires Berthelemi Siginulfe de Naples, conte de Casserte et grant chambellant du royaume de Sezile, l'en pria et lui commanda[1].

LIX.

LE LIVRE DE L'ENSEIGNEMENT DES PRINCES[2], ATTRIBUÉ A GUILLAUME PERRAULT; le livre du Gouvernement des

1. Marchal, *Catalogue des manuscrits de la bibliothèque royale des ducs de Bourgogne*, t. II, p. 57 et 58. — La Bibliothèque nationale (fonds français 12235) possède de cette traduction une copie faite en Italie; le nom du seigneur auquel l'ouvrage est dédié y est ainsi défiguré : « Misire Bartholomy Singnileyfe de Naples. »

Une copie, de main française, du commencement du XIVe siècle, provenant de la vente des manuscrits de Sneyd faite à Londres, a été acquise en 1904 par la Bibliothèque nationale (n° 20545 du fonds français des Nouvelles acquisitions). Sur cette traduction, voir P. Meyer, *De l'expansion de la langue française en Italie*, p. 39. (*Actes du Congrès historique de 1903*, vol. IV.) — Je dois encore citer ce qu'en a dit M. Mario Schiff à propos d'un exemplaire du XIVe siècle de la Bibliothèque nationale de Madrid, qu'il a décrit dans le livre intitulé *La Bibliothèque du marquis de Santillane*, p. 104-111 (*Bibliothèque de l'École des Hautes-Études*, fascicule CLIII).

2. Dans le Prologue, l'auteur se dit religieux de l'ordre des Frères Prêcheurs; dans la table mise en tête du volume, le traité est ainsi indiqué : « Le Gouvernement des roys et des princes selonc un frère Cordelier. »

princes de Gilles de Rome; le Jeu des échecs moralisé, traduit par Jean de Vignai; la Consolation de Boèce, traduite par Jean de Meun; les Moralités des philosophes, l'Établissement de sainte Église; le Miroir de l'Église, de Hugues de Saint-Victor; le Livret d'Ésope; le livre de la Misère humaine, d'Innocent III.

Bibliothèque de Besançon, ms. 434.

Volume copié en 1372 pour Charles V; ce prince a tracé sur la dernière page une note, qu'a ainsi déchiffrée le regretté Auguste Castan :

> En ce livre moral sont conte-
> neus pluseurs notables et
> bons livres, et est à nous
> Charles le Ve de notre
> nom roy de France, et le
> fimes escrire et parfere
> l'an mil CCC LXXII.
> CHARLES.

Castan a signalé le mérite des 49 miniatures à bordures tricolores qui ornent le volume, et dont il attribue l'exécution à quatre artistes différents, dont deux très habiles; il a indiqué les armes de France à fleurs de lis sans nombre, posées entre deux lions, qui sont au bas des feuillets 1 et 103; il décrit comme il suit la miniature qui sert de frontispice au volume et celle qu'on voit en tête des Moralités sur le jeu des échecs (fol. 245) :

Les deux compartiments supérieurs de la première miniature représentent le roi entendant la messe, ainsi que le clergé qui la célèbre et la chante; les deux compartiments inférieurs montrent d'une part le roi conversant avec des évêques mitrés et des nobles en manteaux longs, tandis que, d'autre part, s'agitent des plébéiens en jaquettes.

La seconde représente l'hospitalier Jean de Vignai offrant sa traduction au duc Jean de France : la figure ridée et la tête chenue de ce traducteur sont caractérisées comme sur un portrait.

Le manuscrit figura jusqu'en 1413 sur les inventaires de la librairie du Louvre (A. 238, B. 241, D. 149, E. 145). Voici la notice qui lui est consacrée dans celui de l'année 1411 :

Item ung livre, couvert de soye à queue, où sont le Gouvernement des roys et princes, le livre des Moralitez, Boèce de Consolacion, la Moralité des philozophes, l'establissement de saincte Eglise, le Miroir de la messe, Ysopet, de la Misère de l'omme; escript de lettre formée, en françois, à deux colombes; commençant ou IIe foillet du texte *Veue estre haulte*, et ou derrenier *ment et euz*, à II fermouers d'argent dorez.

Il était sorti de la librairie du Louvre avant l'année 1424.

Voir la notice de Castan dans *Bibliothèque de l'École des chartes*, 1882, t. XLIII, p. 211-218, et le *Catal. des manuscrits de la bibliothèque de Besançon*, t. I, p. 250-253.

LX.

Le livre du Gouvernement des rois et des princes[1], le Jeu des échecs moralisé, traduit par Jean de Vignai, et la version française de la Consolation de Boèce, par Jean de Meun.

Bibliothèque nationale, ms. français 1728.

Ce manuscrit est, à vrai dire, une réplique partielle du ms. 434 de Besançon. On y trouve, en effet, dans le même ordre, le Gouvernement des rois et des princes, les Échecs moralisés et la Consolation de Boèce. Quoiqu'il ne soit pas mentionné dans les inventaires de la librairie du Louvre, je crois bien qu'il a été copié pour le roi Charles V.

Les particularités d'après lesquelles je suis porté à voir dans le ms. 1728 un livre apparenté de très près à plu-

1. C'est le même traité que celui par lequel débute le manuscrit de Besançon dont la notice précède, c'est-à-dire le traité attribué à Guillaume Perrault.

sieurs de ceux que nous savons avoir fait partie de la librairie du Louvre sont les suivantes :

1° La peinture qui sert de frontispice au premier traité (fol. 1) offre la même disposition et rappelle bien la facture des frontispices de plusieurs livres de Charles V, et notamment celle du manuscrit de Besançon que Castan nous a fait connaître. Cette peinture[1] se compose de quatre tableaux quadrilobés, à bordures tricolores; le premier et le quatrième tableau à fonds échiquetés d'or et d'azur, les deux autres à fonds de rinceaux d'or sur rouge; sujets de ces tableaux : 1. Le roi et la reine assis reçoivent un groupe de prélats mitrés; — 2. Le roi et la reine assis, deux garçonnets auprès du roi; deux fillettes auprès de la reine[2]; — 3. Le roi rendant la justice; — 4. Le roi à cheval avec des gens d'armes.

2° Le frontispice du second traité (fol. 157) est un grand tableau quadrilobé, à bordure tricolore, sur lequel est représenté Jean de Vignai offrant son livre à Jean de France, duc de Normandie, absolument comme sur le fol. 245 du ms. de Besançon.

3° Le troisième traité se termine (fol. 270 v°) par cette souscription : « Ci fenist le livre de Boèce de Consolacion, « et l'escript Henri du Trévou. » On connaît d'autres copies faites par cet écrivain pour Charles V[3].

Telles sont les raisons qui m'ont amené à penser que le ms. français 1728 peut être rattaché à la série des livres de Charles V : s'il n'a pas été incorporé dans la librairie du Louvre, il a dû être fait dans les mêmes ateliers que

1. Cette peinture est reproduite dans mes *Facsimilés de livres copiés et enluminés pour le roi Charles V*, pl. XI.

2. Ce sujet doit se trouver sur le fol. 46 du ms. de Besançon. Castan décrit ainsi le tableau de cette page : « Il représente un roi et une reine, avec leurs « enfants, trois garçons et deux filles en bas âge, revêtus de petits costumes « de damoiseaux et de damoiselles. »

3. Voir plus haut, p. 68.

les livres du roi et destiné à un personnage de la cour.

Sur les trois derniers feuillets du manuscrit a été copié un petit poème français, intitulé à la fin : « Etas hominum « secundum exposicionem mensium », dont les premiers vers sont :

Il est vray qu'en toutes saisons
Se change douze foiz li hons,
Tout aussi que les douze moys
Se changent en l'an XII foiz.

LXI.

L'INFORMATION DES PRINCES.

« Ci commence le livre de l'Information des princes[1] « translaté de latin en françois, du commandement du roy « de France Charles le quint, par son clergonnet frère Jehan « Golein, de l'ordre de Nostre-Dame du Carme, maistre en « théologie indigne. »

Bibliothèque nationale, ms. français 1950.

Exemplaire original à la fin duquel le copiste a mis cette souscription :

Henri du Trevou a escript ce livre de l'Informacion des roys et des princes, et l'achiva a escrire le juesdi XXIIe jour de septembre, l'an mil CCC LXXIX, pour le roy de France Charles, son très cher et redoubté seigneur[2].

La première page est ornée d'une grande miniature à bordure tricolore, sur laquelle le traducteur est représenté faisant hommage de son livre au roi Charles V. Au bas de la page l'écu royal à fleurs de lis sans nombre, soutenu par deux anges planant dans l'air. Cette page est reproduite en héliogravure sur la planche XLI de l'*Album paléographique* de

1. Sur cet ouvrage, il faut voir la notice insérée dans l'*Histoire littéraire de la France*, t. XXXI, p. 35-47.

2. Fac-similé de cette note dans l'atlas du *Cabinet des manuscrits*, pl. XLV, n° 4.

la Société de l'École des chartes et sur la planche X de mes *Facsimilés de livres copiés pour le roi Charles V.*

La photographie a fait apparaître les traces d'un écu auquel l'écu royal a été superposé. Sur l'écu primitif, M. Georges de Manteyer a distingué six besans posés 3. 2 et 1 et surmontés d'un chef : ce sont les armes des Poitiers, d'azur à 6 besans d'argent sous un chef d'or ; elles avaient été indûment mises à cet endroit par un enlumineur qui supposait le livre destiné à Louis de Poitiers, comte de Valentinois de 1374 à 1419.

Ce joli volume figure sur l'inventaire de Gilles Malet (A. 231, B. 234) :

De informacione principum, en françois, translaté par maistre Jehan Goulain, et est couvert de soie à queue.

Il fut livré au duc d'Anjou le 7 octobre 1380[1].

LXII.

JEAN DE SALISBURY, LE POLICRATIQUE, version française par Denis Foullechat, franciscain.

Bibliothèque nationale, ms. français 24287, relié aux armes du cardinal de Richelieu.

Exemplaire contemporain de la traduction, qui fut faite en 1372. Sur le frontispice, grande miniature représentant le roi dans son étude. Je suis porté à croire que c'est l'exemplaire original, ayant appartenu à Charles V. Il répondrait à cet article de l'inventaire de Gilles Malet (A. 228, B. 231) :

Policraticon, translaté en françois par frère Denys Foulechat, couvert de belle soie à queue[2].

Ce volume est marqué en marge de l'inventaire comme

1. Ms. 2700, fol. 12 v° et 43 v°.
2. C'est-à-dire « de soie inde et blanche », suivant les indications de l'article précédent des Inventaires de Gilles Malet.

ayant été livré « à monseigneur d'Anjou » le 7 octobre 1380. Il ne figure pas sur les inventaires postérieurs, et l'absence de renseignements sur les premiers mots du second feuillet et du dernier empêche de pouvoir considérer comme absolument démontrée l'identité que je propose avec quelque réserve.

LXIII.

ARISTOTE, LES TROIS PREMIERS LIVRES DES MÉTÉOROLOGIQUES EN FRANÇAIS.

Bibliothèque royale de Belgique, ms. 2903, jadis 11200.

Cette traduction est l'œuvre de Mathieu Le Vilain, qui la dédia, paraît-il, à Alfonse de Brienne, comte d'Eu, mort devant Tunis en 1270. Ce Mathieu Le Vilain ne doit sans doute pas être confondu avec le Mathieu Le Vilain qui fut lieutenant du bailli de Caux sous le règne de Philippe le Bel.

Ce volume figure jusqu'en 1413 sur les inventaires de la librairie du Louvre (A. 148, B. 149, D. 97, E. 95). Celui de l'année 1411 l'indique en ces termes :

Item Metheores en françois et en prose, à deux fermouers d'argent dorez, couvert de cuir rouge empraint, escript de lettre formée, commençant ou iie foeillet *et vaut autant*, et ou derrenier *doncques a ceste*.

Le volume disparut vers 1414 de la librairie du Louvre[1] et passa dans celle des ducs de Bourgogne, où nous le trouvons inventorié, vers l'année 1467, parmi les livres conservés à Bruges[2].

Ung petit livret couvert de cuyr rouge, intitulé le livre des impressions de Metheores, commençant au second feuillet *et vaut autant*, et au dernier *doncques a ceste*.

1. Ms. français 9430, fol. 65 v°, n° 921.
2. Barrois, *Bibliothèque protypographique*, p. 224, n° 1584.

Voir *Notices et extraits des manuscrits*, t. XXXI, part. I, p. 1-16.

LXIV.

« La Glose Haly Abenrudian sur le Quadriperti « Ptholomé », mise en français, d'après la traduction latine de « Giles de Thebaldes, lombart », suivie de « La « Sentence sus Centiloge de Ptolomé faite par maistre Guil- « laume d'Arragon. »

Bibliothèque nationale, ms. français 1349.

Exemplaire de la première moitié du XIVe siècle, répondant à l'article 300 de l'inventaire des joyaux de la couronne dressé en 1418 :

Item un autre livre en françois, appellé le Qudriparti Tholomé grossé par Haly, à deux fermouers de laton, et se commence ou secont feuillet *mouvemens*[1] *celestiaux*.

Le recolement de cet inventaire fait en 1420 signale l'absence du volume.

LXV.

L'Image du monde.

Bibliothèque nationale, ms. français 2174.

Copie de la fin du XIIIe siècle.

Mentionné dans tous les inventaires de la librairie du Louvre (A. 476, B. 500, D. 339, E. 379, F. 355). Ainsi décrit dans l'inventaire de l'année 1411 :

Item l'Ymage du monde, rimé, escript de lettre de forme, à deux coulombes, commençant ou second fueillet *et li malvais*, et ou derrenier *de Tholomeu le Soutil;* couvert de cuir rouge, à deux fermouers de laton.

1. L'édition de l'Inventaire donnée par Douët d'Arcq (*Choix de pièces inédites relatives au règne de Charles VI*, t. II, p. 325) porte *Monumens*.

Estimé 8 sous en 1424.

LXVI.

TRAITÉ SUR LA SPHÈRE, en français, divisé en 50 chapitres, suivi de divers écrits astrologiques de Pèlerin de Prusse et des horoscopes de Charles V et des enfants de ce roi.

Collège de Saint-Jean à Oxford, n° 182 (CLXIV du Catalogue de Coxe).

Volume orné de deux peintures (fol. 1 et 33), qui représentent l'une Charles V dans son étude, ayant devant lui un pupitre surmonté d'une sphère et derrière lui une armoire à livres; l'autre, le même roi, sur son trône avec une armoire à livres derrière lui; il reçoit d'un religieux à genoux devant lui [Pelerin de Pruce], le livret d'astrologie; l'autre, le même roi, l'hommage du livret d'astrologie. La seconde miniature se fait remarquer par un encadrement tricolore quadrilobé. Les figures des nativités ou horoscopes, qui occupent les fol. 158-160, ont été ajoutées après coup en lettres d'or. L'encadrement de la page consacrée à la nativité de Charles V est semé de K, de couronnes et de fleurs de lis; sur les marges de la page relative à la nativité du dauphin Charles, depuis le roi Charles VI, on a peint les monogrammes KLS, des fleurs de lis et des dauphins bleus sur fond d'or.

Ce manuscrit est mentionné comme il suit dans l'inventaire de l'année 1418 comme se trouvant à Vincennes, en l'étude du roi :

Un livre de parchemin couvert de velluyau royé vert, et signé du signet du roy Charles le quint, et y a atachée une cedule contenant ce qui s'ensuit : « La nativité de monseigneur le Daulphin, ainsné filz du Roy nostre sire, et la nativité de monseigneur Loys, second filz du Roy. » (H. 500.)

Une notice identique a été relevée par Menant[1] dans le compte des commissaires préposés aux obsèques de Charles VI :

D'un livre de parchemin, couvert de veluyau royé vert et signé du signet du roy Charles le V, et y a attachie une cedule contenant ce qui s'ensuit : « La nativité de monsieur le Dauphin, ainsné filz du roy, et la nativité de monsieur Louis, second filz du roy; lequel n'a point esté prisé pour ce qu'il est de très petite valeur.

Voici, d'après le Catalogue de Coxe (*Catalogus codicum mss. collegii S. Joh. Bapt.*, p. 51, n° CLXIV, dans le tome II du *Catalogus codicum mss. qui in collegiis aulisque Oxoniensibus hodie asservantur*), et d'après les notes de M. Paul Meyer, la description du manuscrit d'Oxford, qui forme un petit volume sur parchemin, in-4°, de 4 et 161 feuillets :

I. (Fol. 1.) Traité sur la Sphère, en cinquante chapitres. « Ci commence l'Espère en françois. » Prologue : « La figure et la disposition du monde, le nombre et ordre des elemens et les mouvemens des corps du ciel... » Chap. I : « Le premier chapistre, de la figure du monde et de ses parties principauls. Le monde est tout reont aussi comme une pelote... »

II. (Fol. 33.) Traité astrologique sur les douze maisons des planètes, par Pélerin de Prusse. Prologue : « En nom du très misericors et piteable Dieu nostre sires Jhesu Crist, vrai Dieu et homme, qui avecques le Père... Et pour ce je Pelerin de Pruce... Touteffois le très excellent et puissant prince et mon très redoubté seigneur monseigneur Charles, ainsné filz du roy de France, duc de Normandie et dalphin de Viennoys, duquel je estoie come indigne et de ses mendres serviteurs pour le temps, moy commanda que je escrisisse briément et clerement en la langue françoise, de laquelle je ne say guères, aucunes riules et choses plus necessaires en la partie des jugemens de astrologie, des eleccions... Et pour acomplir le mandement de mon dit très redoubté seigneur, duquel ne ignorance ne autre occasion me puist accuser, je escriray soubz correction un petit livret, à mon pouoir, de la partie des eleccions, uquel je assembleray les plus communes et plus necessaires choses de la dite par-

1. Extraits de la Chambre des comptes, t. VIII, fol. 173. (Bibliothèque de Rouen, n° 5870 du Catalogue.)

tie, et especialment matieres touchans la santé du corps et fait humain generalment; et causes royaulx et de princes pour garder naturelment leur commencement en quelconques matire... » — « Ce sont les parties proffitables au fait royal et seigneurie, usées en la partie de revolucion des années. Encore a il aucunes parties usées en revolucion pour savoir choses en l'année qui doivent devenir chieres ou à grant marchié, et je les ai laissiées, car il ne font guères à nostre propos. Et je ay laissié ces trois fueillez vuis, afin, se il plaist, de exposer aucune chose, que elle soit ci escripte, etc. » — « Ci commence la seconde partie de ce livre qui tient les generales elections de douze maisons... » — Fin du traité : « Et ceste riule generale ai je mis au bout de ceste partie de cest livret des eleccions universelles de douze maisons, afin qu'elle soit la clef de toutes autres et fermeure, lesquelles je ai acompli par l'aide de Dieu à mon pouoir l'an de grace 1361, le 11e de juillet, ascendant le 14 degré de Libre le Souleil à midi, etc., en la petite consergerie de l'ostel de monseigneur de Normendie, de coste Saint Pol lez Paris. »

III. (Fol. 111.) Traité de l'usage de l'astrolabe. « La science du firmament et du mouvement des estoiles... Pour ce, je ai, par commandement de mon très redoubté seigneur, très haut et noble prince, les proffis et generalz observances communement cheans en practique pour grant proffit de la dicte science, mis en ce livret en langue françoise... — Et ainssi ay je Pelerin de Prusse, l'an 1362, le 9e jour de may, à l'eure de prime, par l'aide de Dieu, acompli les proffiz et chapitres de la practique de astrolabe briefment et simplement, tant seulement par usage de astrolabe, sans meller ouvrages et besoingnes estrainges par guise de calculacion, afin que les ouvrages soient simples et de chascune personne entendables. Explicit. »

IV. (Fol. 119.) « Ci comence le prologue de Alchabiz, introducteur as jugemens des estoiles, interprété de Johan de Hispalense, qui le translata de arabis en latin. Require de Nostre Seigneur prolixité de vie et du glaive de son reigne durableté de son honeur... — ... Ce sont toutes les choses qui eschieent de parties. Et avons mis ces parties desrenieres, afin que nous ne lession aucune chose de l'introductoire, ja soit ce que la narration en soit fieble. Nostre introductoire, dit Pellerin, est parfait avec la loenge et aide de Dieu. Deo gracias. »

V. (Fol. 155 et 156.) Listes relatives aux signes du zodiaque.

VI. (Fol. 158.) Tables des nativités de Charles V et de ses enfants. « Figura nativitatis serenissimi regis Francorum Karoli, anno Domini 1338 post meridiem, 22e diei Januarii, hora 17, minuta 36...

Figura nativitatis serenissimi principis Karoli delfini Vienne, filii illustrissimi regis Francorum Karoli, anno Domini 1368 post meridiem, 2e diei Decembris... Figura nativitatis serenissime domine Marie de Francia, filie illustrissimi regis Francorum Karoli, post mediam noctem precedentem hora 2, minuta 52, et hoc fuit post meridiem 26 diei Februarii, hora 9, minuta 51... Figura nativitatis serenissimi principis Ludovici comitis de Valoys anno Domini 1372, 12 Marcii, que fuit dies Veneris, post meridiem 11 diei, hora 13, minuta 8, que fuit dies Jovis in nocte sequente... Figura nativitatis domine Ysabelle, filie illustrissimi regis Francorum Karoli, anno Domini 1373, die 23 Julii, die sabbati post meridiem.. »

M. Delachenal m'a communiqué la photographie des pages de ce manuscrit relatives aux horoscopes des membres de la famille royale, qui doivent lui fournir la matière d'un mémoire très intéressant.

LXVII.

La Géomancie de Guillaume de Meerbeke, mise en français par Gautier Le Breton.

Bibliothèque du Collège de la Trinité à Cambridge, n° 1447.

Exemplaire original, à la fin duquel se lisent ces lignes :

Le livre de Geomancie est achevé, que frère Guillaume de Morbec, de l'ordre des Frères Prêcheurs, jadis penancier du Saint Père, translata du grec en latin. Et Gautier Le Breton, clerc, né de Basqueville-le-Martel, demeurant à Évreux en Normandie, le translata du latin en françois, et escript u chastel de Dangu, à la prière de noble et puissant baron monseigneur de Preaus, et avec ce les autres choses ensuivantes, lesqueles escriptures, tant devant alantes comme après ensievans, furent escriptes u lieu desus dit, l'an de grace 1347, dont Dieu soit loé. Amen.

Ce volume, inscrit dans tous les inventaires de la librairie du Louvre (A. 61, B. 62, D. 32, E. 31 et F. 20), est ainsi décrit dans celui de l'année 1411 :

Item Geomencie bien escripte et bien enluminée, couvert et fer-

mant semblablement[1], escripte de lettre de forme, en françois, commençant ou iie fueillet *le scorpion*, et ou derrenier *se tu veulx savoir*.

Estimé 20 s. p. en 1424.

Le seigneur pour qui le présent manuscrit fut exécuté en 1347 était Pierre de Préaux, qui, cette même année, était capitaine des frontières du pays de Caux[2].

Voir Montague Rhodes James, *The Western manuscripts in the library of Trinity College, Cambridge;* vol. III, p. 492, n° 1447. C'est à l'ouvrage de M. R. James que j'ai dû la connaissance de ce précieux manuscrit.

La Géomancie de Guillaume de Meerbeke, traduite par Gautier Le Breton n'était pas le seul livre de Pierre de Préaux qui fût arrivé entre les mains de Charles V. Il faut attribuer la même origine à des Heures qui se trouvèrent en 1380 à Vincennes dans l'étude du roi et qui furent ainsi inventoriées :

Ung livre où sont les Heures de Saint Esperit et de la Passion, très bien ystoriées de blanc et de noir, à deux aiz d'argent, dorez, où d'un costé est saincte Katherine et d'autre saincte Marguerite, aux armes de Preaulx et des Crespins[3].

LXVIII.

Le Contenant de Rhasès.

Bibliothèque nationale, ms. latin 6912.

Énorme manuscrit, en caractères boulonnais, qui primitivement consistait en deux volumes, et que Baluze coupa en cinq tomes, quand il le fit relier en maroquin rouge aux armes de Colbert.

1. C'est-à-dire : « Couvert de soye tannée, ouvrée d'arbres vers et roses blanches, à deux fermouers d'argent doré. »

2. Demay, *Inventaire des sceaux de la collection Clairambault*, t. II, p. 484, n° 7405.

3. *Inventaire du mobilier de Charles V*, éd. J. Labarte, p. 317, n° 3045. — Le domaine de Dangu, qui avait appartenu à la famille des Crespin, échut par mariage à la famille de Préaux.

L'ouvrage qu'on a souvent appelé le Contenant de Rhasès est l'Encyclopédie médicale en vingt-cinq livres, intitulée El-Havi, qui a pour auteur Mohammed Abou Bekr Ibn-Zacoria, plus connu sous le nom de Rhasès.

Charles d'Anjou, en ayant reçu du kalife de Tunis un exemplaire du texte arabe, le fit traduire par le juif Farag, originaire de Girgenti, qui exécuta son travail en 1278 et 1279. L'exemplaire destiné au roi fut achevé en 1282, sous la direction d'un Français, au service du prince angevin, qui s'appelait Jean de Neelle, et qui nous est connu non seulement par des pièces de comptabilité[1], mais encore par la souscription mise à la fin d'un petit livre de chroniques, arrivé à la Bibliothèque nationale (n° 5005 A du fonds latin) :

De mandato magistri Johannis de Nigella, physiciani sanctissimi et invictissimi domini regis Karoli, et cappellani domini pape, ego Angelus Alberti, notarius, hunc librum scripsi et exemplavi[2].

C'est au comte Paul Durrieu que revient l'honneur d'avoir définitivement identifié le Rhasès du roi de Sicile avec le ms. latin 6912 de la Bibliothèque nationale. On lit en effet, à la fin du dernier volume, la souscription du copiste : « Liber scriptus per manum Angeli de Mar« chia[3], » et le titre final, ainsi conçu, a été tracé en onze lignes sur le fol. 189 v° :

Explicit translacio libri Elhavy in medicina, conpilati per Mahumed Bizaccaria Elrazi, facta de mandato excellentissimi regis Karoli, glorie gentis christiane, corone filiorum baptismatis et luminis peritorum, per manus magistri Faragii judei, filii magistri Saleni de

1. Ces pièces ont été analysées par le comte Durrieu dans le mémoire intitulé *Un portrait de Charles Ier d'Anjou, roi de Sicile, frère de saint Louis, peint à Naples en* 1282, *par le miniaturiste Jean, moine du Mont Cassin* (*Gazette archéologique*, année 1886, p. 193-201).

2. *Le Cabinet des manuscrits*, t. II, p. 386.

3. Ms. latin 6912, t. V, fol. 219 v°.

Agregento, devoti interpretis ejus, et laus sit Deo utriusque seculi, qui in adjutorio ejus fuit, die lune, XIII° februarii, VII indictione[1], apud Neapolim. Deo gratias. Amen. Amen.

Nous ne pouvons pas suivre les vicissitudes par lesquelles a passé le Rhasès de Charles d'Anjou pour arriver jusqu'à nous. Ce qui est certain, c'est qu'il trouva un asile momentané dans la librairie du Louvre sous le règne de Charles VI. C'est bien lui qui figure sur les trois derniers inventaires de cette librairie (D. 762-763, E. 786-787, F. 704), et qui est ainsi décrit dans celui de 1411 :

Item le livre de medecine que fist Helham, contenant XXV livres en deux volumes, très bien escript de lettre boulenoise, à deux coulombes. Le premier volume contenant XII livres, commençant au II° foillet du texte *varios expellandi*, et ou derrenier : *accuunt morbum*[2].

Et l'autre volume contenant XIII livres commençant au II° foillet *humilitatem non dissolvunt*, et au derrenier *linga arietis*[3]. Et sont tous les diz deux volumes couvers de taffetas jaune, chascun à III fermoirs d'argent dorez, esmaillez des armes du roy de Jherusalem et de Secile, qui les diz deux volumes envoya pieça au roy de France.

Les deux volumes furent estimés 30 livres en 1424.

Nous en perdons la trace depuis 1424 jusqu'au temps de Colbert.

Pour donner une idée de la valeur de l'illustration des deux volumes, qui fut confiée à un moine du Mont Cassin nommé Giovanni, je ne puis mieux faire que de renvoyer à l'excellent mémoire du comte Durrieu indiqué un peu plus haut (p. 271).

1. Le lundi 13 février 1279.

2. Dans le ms. 6912, les mots *varios expellendi* se trouvent au commencement du fol. 2 du tome I, et les mots *acuunt morbum* au commencement du dernier feuillet du tome II.

3. Dans le ms. 6912, le second feuillet du tome III commence par les mots *humilitatem dissolvant*, et le dernier du tome V par les mots *lingua arietis*.

LXIX.

TACUINUM SANITATIS.

Bibliothèque nationale, ms. latin 6977; venu de la librairie du château de Blois et portant sur la dernière page cette note de la main de Charles, duc d'Orléans : « Iste liber constat Karolo, duci Aurelianensi, etc. KARO- « LVS. »

Ce livre figure sur les derniers inventaires de la librairie du Louvre (D. 773, E. 797, F. 714), et est ainsi décrit dans celui de l'année 1411 :

Item Tacuinum sanitatis, de lettre de forme, à une coulombe et en latin, commençant ou IIe foillet *in octava*, et ou derrenier *la diversa cibaria*, couvert de cuir tanné, à II fermoirs de laton.

Estimé 12 sous en 1424.

Sur les manuscrits du *Tacuinum sanitatis*, voir le *Journal des Savants*, 1896, p. 535.

LXX.

LA CHEVALERIE DE VEGÈCE, translatée par Jean de Meun.

Musée britannique, fonds royal, 20. B. I.

Exemplaire du XIVe siècle, qui est porté sur tous les inventaires de la librairie du Louvre (A. 137, B. 138, D. 161, E. 157, F. 138). Il est ainsi décrit dans celui de l'année 1411 :

Item Vegèce de Chevalerie, couvert de drap d'or, très bien escript et bien enluminé, de la translacion maistre Jehan de Meun, comme il est escript en la fin dudit livre, de grosse lettre de forme, à deux coulombes; commençant ou IIe fueillet *comment l'en doit*, et ou derrenier, en rouge lettre, *prince Jehan contes d'Eu;* à cinq bouillons et deux petiz fermouers de cuivre.

Estimé 2 livres en 1424.

Je dois la connaissance de ce manuscrit à l'amitié de M. Paul Meyer.

LXXI.

LE JEU DES ÉCHECS.

Bibliothèque nationale, ms. français 1999. Venu de la librairie du château de Blois.

Mentionné dans tous les inventaires de la librairie du Louvre (A. 367, B. 388, D. 253, E. 294, F. 274). Celui de l'année 1411 l'annonce en ces termes :

Item les Eschés, le jeu figuré et escript de lettre de forme, en françois, à une coulombe seulement, commençant ou IIe foillet *li blant traiait*, et ou derrenier *ceste pasture*[1]; couvert de cuir blant sanz emprainte, à II fermouers de cuivre.

Estimé 1 livre en 1424.

LXXII.

LE LIVRE DE MARCO POLO.

Bibliothèque de Stockholm.

Exemplaire copié au milieu du XIVe siècle, dont une reproduction phototypique a été publiée en 1882 à Stockholm par les soins de Nordenskiold[2]. Il est enregistré sur tous les inventaires de la librairie du Louvre : A. 450, B. 471, D. 317, E. 358, F. 336. L'inventaire de l'année 1411 le mentionne en ces termes :

Item Marcus Paulus, non enluminé, escript en françois, de lettre de forme, commençant ou IIe feuillet *vocata moult grant*, et ou derrenier *ilec dist il;* couvert de cuir blanc, à deux fermouers de laton.

1. Le ms. 1999 porte *Ceste parture.*

2. *Le livre de Marco Polo. Fac-similé d'un manuscrit du XIVe siècle conservé à la Bibliothèque royale de Stockholm.* Stockholm, 1882. In-4°.

Estimé 12 sous en 1424.

Voir la reproduction phototypique citée plus haut et la *Bibliothèque de l'École des chartes,* 1882, t. XLIII, p. 226 et 423.

LXXIII.

Les Voyages de Jean de Mandeville et la « Preservacion de epidimie, minucion ou curacion d'icelle, faite de maistre Jehan de Bourgoigne, autrement dit à la Barbe, professeur en médecine et cytoien du Liège ».

Mss. français 4515 et 4516 du fonds des Nouvelles acquisitions (jadis 10262 de l'inventaire de 1682), qui, après avoir été volé à la Bibliothèque royale, a été coupé en deux morceaux pour former les nos 24 et 185 du fonds Barrois.

Charmant manuscrit dont le frontispice est orné d'une miniature partagée en quatre compartiments quadrilobés, à encadrements tricolores. Cette miniature est surmontée de l'écu royal à fleurs de lis sans nombre.

A la fin de la relation du Voyage (fol. 95 v°) se lit la souscription :

Ce livre cy fist escrire honorables homs, sages et discret maistre Gervaise Crestien, maistre en medecine et premier phisicien de très puissant, noble et excellent prince Charles, par la grace de Dieu roy de France. Escript par Raoulet d'Orliens, l'an de grace mil CCC LXXI, le xviiie jour de septembre.

A la fin du traité sur l'épidémie, Charles V a tracé quelques lignes qu'on a soigneusement effacées mais qu'un réactif a permis de lire :

Ce livre est à nous, Charles le Ve de notre nom, roy de France, et le nous donna metre Gervese Cretien, notre premier fisicien, l'an M. CCC. LXXI.

CHARLES.

Ce volume figure en ces termes sur l'inventaire de Gilles Malet :

Messire Guillaume de Manreville, qui parle d'une partie des Merveilles du monde et des pays, couvert de veluyau ynde; et le donna au Roy maistre Gervaise Chrestien, son premier phisicien.

Le roi Charles VI le fit sortir de la librairie, comme le constate la note marginale de l'inventaire A, fol. 8 v° : « Le « Roy l'a prins xxe de novembre IIII^xx et XII. » — Plus tard, ce volume a fait partie de la librairie de Jean d'Orléans, comte d'Angoulême. Il figure en ces termes sur un inventaire des livres de ce prince dressé en 1467 :

Mandeville, en françois et parchemin, avecques un traittié de medecine, en lettre de forme, commençant, en noir, au premier feuillet *comme il soit ainsi*, ou second *saincte terre*, et au commencement du final *moins de ce qu'il en vit*, et fin d'icellui M CCC LXV.

Le manuscrit, avant d'être volé et mutilé, contenait, sur les dernières pages, « quelques problèmes d'arithmétique et onze rondeaux faits par un amant pour sa maîtresse ». Ces morceaux avaient peut-être été ajoutés par le comte d'Angoulême.

Voir *Catalogue des manuscrits des fonds Libri et Barrois*, p. 251-253, et *Journal des Savants*, année 1897, p. 451 et 452. — Le frontispice et la dernière page du manuscrit sont reproduits en phototypie dans mes *Facsimilés de livres copiés et enluminés pour Charles V*, pl. V et VI.

LXXIV.

Atlas catalan, dont l'exécution paraît devoir être rapportée à l'année 1375 ou environ.

Bibliothèque nationale, fonds espagnol, n° 119.

Ce précieux monument de la vieille cartographie catalane figure sur tous les inventaires de la librairie du

Louvre (A. 201, B. 200, D. 132, E. 129, F. 112). Il est ainsi décrit dans celui de l'année 1411 :

Item une quarte de mer, en tableaux, faicte par manière de unes tables, painte et historiée, figurée et escripte, à quatre fermouers de cuivre, laquele quarte contient six grans fueillez qui sont de bois sur lesquels fueillez est colé le parchemin, ouquel sont faictes les dites figures, couvert de cuir blanc, à deux rondeaux ouvrez.

Cette carte ne fut estimée que 4 livres en 1424.

Buchon et Tastu ont consacré à l'atlas catalan, dans les *Notices et extraits des manuscrits* (t. XIV, part. II, p. 1-152), un travail étendu, auquel est joint un fac-similé lithographique. Une reproduction héliographique en a été insérée dans le fascicule intitulé *Choix de monuments géographiques conservés à la Bibliothèque nationale* (Paris, Maisonneuve, 1883, atlas).

Il est aujourd'hui reconnu que l'atlas de Charles V appartient à une famille dont le type le plus ancien connu remonte à l'année 1339 : « Hoc opus fecit Angelino Dul-« ceri, Anno M. CCC. XXXVIIII, de mense Augusto, in civi-« tate Majoricarum[1]. » Cette carte de 1339 a été recueillie en 1885 par un bibliophile parisien, feu M. Lesouef, qui en a fait exécuter une reproduction phototypique.

LXXV.

HISTOIRE UNIVERSELLE DEPUIS LA CRÉATION JUSQU'A LA MORT DE CÉSAR.

Bibliothèque de Copenhague, fonds de Thott, n° 431, in-folio.

Manuscrit du XIVe siècle, orné de beaucoup de miniatures à bordures tricolores. La première partie est inti-

1. *Note sur une carte catalane de Dulceri antérieure à l'atlas catalan de 1375, lue à la Société de géographie de Paris dans la séance du 7 janvier 1887*, par G. Marcel. Paris, 1887. In-8°.

tulée : « Cy commencent les Queroniques de la Bible, c'est à savoir tout le Genezy, et puis du roy Ninus, et de Femmenie, et de Tebes, et de Troie la grand, et d'Alixandre, toutes les merveilles qu'il fist et qu'il vit en son temps, et toute la vie de Julius Cezar, et les fais des Rommains, et la guerre que il orent encontre Cartage et encontre moult de diverses nascions. » — Début de la seconde partie : « Ci commence li Fais des Roumains, de Saluce et de Suetoyne et de Lucain. » — Sur cette compilation d'histoire ancienne, il faut consulter le mémoire de M. Paul Meyer, dans la *Romania*, 1885, t. XIV, p. 1-81.

Ce volume figure sur tous les inventaires de la librairie du Louvre (A. 10, B. 10, D. 1, E. 1, F. 1); il est ainsi décrit dans celui de l'année 1411 :

Un livre escript en lettre de forme, qui commence de Genezis en françois, et aussi traitte des faiz de Julius Cezar, appelé Suetoine, commençant ou second fueillet *dis qui cy est très bien eurée*, et finissant au commencement du derrenier fueillet *il remaist illec gisant;* couvert de cuir vermeil à empraintes, à quatre fermouers d'argent blanc.

Il fut estimé 16 livres en 1424.

Voir Abrahams, *Description des manuscrits français de la bibliothèque de Copenhague*, p. 74.

LXXVI.

VINCENT DE BEAUVAIS, « LE PREMIER VOLUME DU MIROUER HYSTORIAL, translaté en françoiz par la main Jehan de Vignay, à la requeste de très haute et très excellente dame Jehanne de Bourgongne, roynne de France. Et fu commencié ou quint an de son règne, l'an de grace mil CCC et XXXII, selon l'oppinion de frère Vincent, qui en latin le compila à la requeste de monseigneur saint Loys, jadis roy de France ».

Bibliothèque de l'Université de Leyde, Vossianus, gall., folio, 3 A.

Volume écrit dans le second quart du XIVe siècle et orné de 280 peintures, dont la liste a été dressée dans le volume de la *Gazette archéologique* cité un peu plus bas. Le frontispice est un tableau à deux compartiments, représentant la composition du Miroir historial sous les auspices de saint Louis et la traduction du même ouvrage sous les auspices de la reine Jeanne de Bourgogne.

Sur la dernière page, j'ai déchiffré une note ainsi conçue : « Cest livre est le duc de Normendie et de Guienne : « JEHAN. »

Charles V recueillit ce volume dans la succession de son père et le fit déposer dans la librairie du Louvre, avec les trois autres volumes du même ouvrage. Les inventaires de la librairie les ont enregistrés tous quatre sous ces nos : A. 17-20, B. 17-20, D. 4-7, E. 4-7; l'inventaire de 1411 mentionne le premier dans les termes suivants :

Item le premier livre de Vincent, dit le Miroir historial, en françois, et en volume escript à deux coulombes, de lettre de forme, commençant au second fueillet *sies de l'eglise*, et commençant ou derrenier fueillet *et après ce;* couvert de cuir rouge, à deux fermouers de cuivre.

Voir la notice que j'ai insérée sous le titre de *Exemplaires royaux et princiers du Miroir historial*, dans la *Gazette archéologique*, année 1886. A cette notice est jointe l'héliogravure de deux miniatures, celle du fol. 62 (« la beneiçon des sept vierges et le mariage Asseneth ») et celle du fol. 173 (le supplice des meurtriers de Darius).

LXXVII.

VINCENT DE BEAUVAIS, « LE SECONT VOLUME DU MIROIR HYSTORIAL, translaté en françoiz par Jehan de Vignay, clerc, escolier à Paris en decrez ».

Bibliothèque de l'Arsenal, n° 5080.

Gros volume exécuté à la même date que le manuscrit précédent, et dans lequel M. Henry Martin a compté 450 miniatures. Sur la dernière page est la signature de JEHAN, [duc de Normandie]. C'est le tome II de l'exemplaire du Miroir historial dont l'existence du tome premier à la bibliothèque de Leyde vient d'être indiquée. Il a, comme le précédent, fait partie de la librairie du Louvre, et il est ainsi décrit dans l'inventaire de l'année 1411, sous la cote 5 :

Item le ne livre dudit Miroir hystorial en françois, et en volume escript comme cellui dessus [à deux coulombes, de lettre de forme], commençant ou ne fueillet du texte *et abatre du tout*, et au commencement du derrenier *doctrine du vieillart*, couvert de cuir vermeil empraint, à quatre fermouers de cuivre.

Voir *Catalogue des manuscrits de l'Arsenal*, par Henry Martin, t. V, p. 43.

Il est possible qu'un autre exemplaire du deuxième volume du Miroir historial, qui a appartenu au duc de Berry, ait été à l'origine destiné à Charles V. Cet exemplaire forme aujourd'hui le n° 79 de la collection de M. H. Yates Thompson. Ce qui me porte à proposer cette hypothèse, c'est que les armes peintes au bas de la première page des livres XIV et XVII du Miroir (fol. 1 et 101) sont accompagnées de deux lions absolument semblables à ceux qu'on remarque sur différents livres de Charles V. Les armes du duc de Berry auraient pu être ajoutées après coup sur un écu laissé en blanc, comme nous en avons plusieurs exemples.

Le premier cahier du volume a disparu. — Voir la notice du manuscrit dans *A descriptive catalogue of the second series of fifty manuscripts in the collection of Henry Yates Thompson*, p. 193-206.

LXXVIII.

BERNARD GUI, VERSION FRANÇAISE PAR JEAN GOLEIN DES FLEURS DES CHRONIQUES.

Bibliothèque nationale, ms. français 1409 des Nouvelles acquisitions.

Exemplaire original à la fin duquel Charles V a mis cette note :

Cez croniquez dez papez
dez empereurz sont à nous
Charles, le Ve de notre nom,
roy de France, et le fimez
faire l'an M CCC LXVIII
CHARLES.

Ce manuscrit figure dans tous les inventaires de la librairie (A. 81, B. 82, D. 49, E. 48, F. 37). Il est ainsi mentionné dans l'inventaire de 1411 :

Item unes Croniques des papes, empereurs de Romme et roys de France, faisans mencion combien chacun d'eulz a regné, et partie des faiz notables, qui en leurs temps sont avenuz, couvertes de cuir rouge à empraintes, de lettre de forme, en françois, à deux coulombes, commençant ou IIe fueillet *puet estre intitulé*, et ou derrenier *prins en Gascoigne*, à deux fermouers de cuivre.

Estimé 2 livres 10 sous en 1425.

Voir ma *Notice sur les manuscrits de Bernard Gui,* dans *Notices et extraits des manuscrits*, t. XXVII, part. II, p. 227. — La note autographe de Charles V a été reproduite dans mes *Facsimilés de livres copiés et enluminés pour le roi Charles V*, pl. V.

LXXIX.

BERNARD GUI, DIVERS OPUSCULES HISTORIQUES traduits en français par Jean Golein, en 1369.

Bibliothèque du Vatican, n° 697 du fonds de la Reine.

Exemplaire original, en tête duquel Charles V est représenté recevant le livre des mains du traducteur.

Ce volume figure sur tous les inventaires de la librairie du Louvre (A. 64, B. 65, D. 36, E. 35, F. 24). Il est ainsi mentionné dans celui de l'année 1411 :

Item unes Croniques faisans mencion du temps que il a que les papes, les empereurs et les roys de France commencèrent à regner chascun en son siège, et combien chascun y a regné, et des faiz notables, ou de la plus grant partie, qui au temps de chascun d'eulz est advenue, nommées Martiniennes, couvertes de soye à deux fermouers d'argent, esmaillez aus armes de France, escriptes de lettre de forme, en françois, à deux coulombes, commençans ou iie foillet *Loys conte d'Estampes*, et ou derrenier *en celluy lieu*.

Il fut estimé 8 livres en 1424.

Voir la notice rédigée par M. Ant. Thomas et insérée dans le *Cabinet des manuscrits*, t. III, p. 330. Cf. l'article du même auteur dans les *Mélanges d'histoire et d'archéologie de l'École française de Rome*, année 1881.

On peut s'étonner que la bibliothèque de Charles V, où l'œuvre de Bernard Gui était si bien représentée par des traductions françaises, n'en ait pas contenu le texte latin. Cela paraît d'autant plus extraordinaire que la Bibliothèque nationale de Madrid a recueilli l'exemplaire original de l'édition des principaux traités historiques que l'auteur fit exécuter pour le roi Philippe de Valois et en tête duquel il fit écrire cette dédicace :

Regie magestati principis domini Philippi, gratia Dei Francorum regis, suus fidelis frater B. misericordia divina episcopus Lodovensis, in provincia Narbonensi, presentem offert librum Cronicorum Romanorum pontificum et imperatorum ac regum Francorum, anno Domini 1331[1].

1. Schiff, article publié dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*, 1896, t. LVII, p. 637-639, et notice insérée dans *La Bibliothèque du marquis de Santillane*, p. 212-214 (fascicule CLIII de la *Bibliothèque de l'École des Hautes-Études*, 1905).

LXXX.

TITE-LIVE, traduit en français par Pierre Bersuire.

Bibliothèque de Sainte-Geneviève, n° 777.

Ce gros volume a dû être copié pour le roi Jean ou pour Charles V. Des trois grandes peintures qui décoraient le commencement des trois décades, il ne subsiste plus que la première et la troisième. Le manuscrit renferme en outre une quarantaine de petites miniatures. Toutes ces peintures sont encadrées de bordures tricolores.

Porté sur les inventaires de la librairie du Louvre (A. 913, D. 924, E. 902 et F. 200), il est ainsi décrit dans celui de 1411 :

Item Titus Livius, en françois, en très grant volume, contenant trois decades en XXIX livres, escript de très bonne lettre de forme, à deux coulombes, et très bien historié et enluminé, de la translation du prieur de Saint-Éloy de Paris. Commençant ou IIe foillet *ner jour d'avoir audience*, et ou derrenier *ront perpetuelment en soy*[1]. Et fut du roy Charles, comme il est escrit en la fin dudit livre. Couvert de cuir qui fut vert, à II fermouers d'argent dorez, esmaillez de France.

Ce volume, sorti de la librairie du Louvre, y fut renvoyé en 1409 par le duc de Guyenne, fils aîné de Charles VI.

On a anciennement effacé la signature de Charles V qui était sur le dernier feuillet, précédée d'une note de plusieurs lignes : mais les vestiges en sont encore bien visibles.

Le Tite-Live, estimé 60 livres en 1424, fut envoyé en Angleterre par le duc de Bedford, pour être offert à son frère Honfroi, duc de Gloucester. C'est ce que nous apprend une note écrite au-dessous de la signature de Charles V :

Cest livre fut envoyé des parties de France et donné par monsei-

1. C'est bien ainsi que commencent le deuxième et le dernier feuillet du ms. de Sainte-Geneviève.

gneur le régent le royaume, duc de Bedfort, à monseigneur le duc de Gloucestre, son beau-frère, l'an mil quatre cens vingt sept.

On ignore quand et comment il est revenu en France.

LXXXI.

VALÈRE MAXIME, LES QUATRE PREMIERS LIVRES, traduits en français par Simon de Hesdin.

Bibliothèque nationale, ms. français 9749.

Exemplaire original de la traduction, que l'auteur rédigea en 1375. Parmi les nombreuses peintures dont le volume est orné, il faut remarquer celle du frontispice, sur laquelle on voit, dans le compartiment supérieur, deux scribes occupés à écrire l'un le texte latin, l'autre le français, et, dans le compartiment inférieur, le traducteur offrant son livre à Charles V; au bas de la page avaient été peintes les armes de France, posées entre deux lions à très longues queues : l'écu a été effacé, mais les lions sont à peu près intacts.

Gilles Malet a ainsi enregistré ce livre dans son inventaire (A. 242, B. 245) :

Valerius Maximus, couvert de soie vermeille, à queue, très bien escript et ystorié.

Une note marginale ajoutée sur le fol. 13 du ms. français 2700 nous apprend que le livre fut remis « à monseigneur d'Anjou, VIe de mars IIII^xx ». Aussi ne figure-t-il pas sur les autres inventaires de la librairie du Louvre.

Ce manuscrit a été l'objet d'une notice, accompagnée d'un fac-similé, dans l'*Album paléographique de la Société de l'École des chartes*, pl. 42.

LXXXII.

JACQUES DE VORAGINE, LA LÉGENDE DORÉE EN FRANÇAIS.

Bibliothèque Mazarine, ms. 1729.

Exemplaire de la fin du XIVe siècle, dont le frontispice, représentant le couronnement de la Vierge, est orné d'encadrements tricolores et de deux lions analogues à ceux qu'on voit sur un certain nombre des livres de Charles V, ce qui peut faire supposer que c'est un livre de la librairie du Louvre, quoiqu'on ne puisse lui appliquer aucun article des anciens inventaires.

On en doit dire autant de la Légende dorée qui est à Chantilly dans le Musée Condé et qui vient de la bibliothèque de l'Oratoire à Paris. Le frontispice, représentant le couronnement de la Vierge, a des encadrements tricolores, comme le frontispice du manuscrit de la Mazarine; mais on n'y voit pas les lions, qui me semblent caractériser les livres faits pour Charles V.

Le premier des inventaires (A. 22 et B. 22) mentionne « une Légende dorée, en françois et en un volume, de grosse lettre », qui fut délivrée à « madame de Bourgogne, XIIIe de octobre IIII^xx I ». — Ce pourrait bien être l'exemplaire de la Légende dorée qui est à la Bibliothèque royale de Belgique (n° 3421, jadis n° 9227) : il a un encadrement tricolore et doit venir de la librairie des ducs de Bourgogne.

Sur le manuscrit de la Mazarine, voir A. Molinier, *Catalogue des manuscrits de la bibliothèque Mazarine*, t. II, p. 200.

LXXXIII.

GAUTIER DE COINCI, LES MIRACLES DE NOTRE-DAME, en vers.

Bibliothèque du Séminaire de Soissons[1].

1. Cette notice a été rédigée en 1904, au moment de l'Exposition des Primitifs. — J'ignore le sort actuel du manuscrit du Séminaire de Soissons.

Admirable exemplaire, orné de miniatures et qui peut être cité comme un modèle de calligraphie du milieu du XIVe siècle. C'est à lui que s'applique l'article suivant du Catalogue de Gilles Malet (A. 154 et B. 154) :

Les Miracles Nostre Dame rymés, couvert de veluyau ynde; et furent racheteez des Angloiz; bien escript et historiez.

Dans le recolement qui fut fait après la mort de Gilles Malet, il fut constaté que le volume n'était plus à la librairie du Louvre et qu'il avait été livré au duc de Berry, « lequel livre fu baillié à monseigneur de Berry » (C. 45). Il figure en ces termes sur l'inventaire des trésors du duc de Berry[1] dressé en 1413 :

Item un livre des Miracles Nostre Dame, escript en françoys, de lettre de fourme, et noté en aucuns lieux; et au commencement du second fueillet a escript *comment que*[2]; et est couvert de viez veluiau violet doublé de tiercelin vermeil; et fermant à deux fermouers d'argent dorez, esmaillez aux armes de France; lequel mondit seigneur a eu du Roy.

Il fut prisé 30 livres tournois en 1416.

Je reproduis ici la petite dissertation que j'ai publiée en 1867[3] et dans laquelle je crois avoir établi que cet exemplaire des Miracles de Notre-Dame est celui qui, pris par les Anglais [après la bataille de Poitiers], fut racheté pour le compte du Roi et prit place dans la librairie du Louvre.

Parmi les manuscrits du moyen âge qui furent exposés en 1867 au Champ-de-Mars, dans les galeries de l'Histoire du travail, se trouvait un volume in-folio, très bien conservé, qui attirait les regards du visiteur par la pureté de l'écriture, et encore plus par l'élégance et l'éclat des peintures

1. Guiffrey, *Inventaires de Jean, duc de Berry*, t. I, p. 248, n° 946.

2. Dans le manuscrit de Soissons, le second feuillet du texte commence par le vers *Comment que die Evan ou Eve.*

3. *Comptes-rendus des séances de l'Académie des inscriptions*, année 1867, p. 262-266. Cf. *Cabinet des manuscrits*, t. III, p. 324.

et des ornements. Ce volume qui, depuis deux siècles, a fixé l'attention d'un certain nombre de savants, et qui a fourni la matière d'un assez long mémoire lu par Louis Racine à l'Académie des inscriptions, le 28 janvier 1744, m'a semblé mériter d'être soumis à un nouvel examen. On s'est en effet mépris, jusqu'à présent, sur la véritable origine de ce manuscrit, et les singulières vicissitudes par lesquelles il a passé n'ont point encore été racontées. Je ne pourrai pas les faire toutes connaître, mais du moins j'indiquerai celles qui présentent le plus d'intérêt.

Le manuscrit dont je vais parler se conservait, avant la Révolution, à Soissons, dans l'abbaye de Notre-Dame[1]. Il appartient aujourd'hui au Séminaire de Soissons. Il renferme les Miracles de Notre-Dame mis en vers français, au commencement du XIIIe siècle, par un moine de Saint-Médard de Soissons nommé Gautier de Coinci. C'est un ouvrage fort considérable et qui a joui longtemps d'une grande vogue, comme l'attestent les nombreux exemplaires qui en sont conservés dans les bibliothèques de la France et de l'étranger. Je n'ai pas à analyser cette vaste compilation, dont le texte a été publié par M. l'abbé Poquet en 1857, d'après l'exemplaire de Soissons, en un gros volume in-4°, et sur laquelle la critique n'a pas encore dit son dernier mot. Le seul but que je me propose d'atteindre aujourd'hui est de faire l'histoire d'un des plus précieux manuscrits du poème de Gautier de Coinci.

Le premier auteur qui, à ma connaissance, en ait parlé est Dom Michel Germain, l'ami et le compagnon de Mabillon. Dans son *Histoire de l'abbaye royale de Notre-Dame de Soissons*[2], publiée en 1675, il dit avoir vu entre les

1. D'une inscription à moitié effacée qui est sur la première page, il résulte que le manuscrit fut donné en 1645 à Son Altesse Madame de Lorraine, abbesse de Notre-Dame de Soissons.

2. Page 356.

mains de l'abbesse, Armande-Henriette de Lorraine d'Harcourt, « un livre manuscrit dont l'écriture est ancienne de près de cinq cens ans, et contenant les vers de Gautier de Coinci touchant les miracles de la Sainte Vierge, dont ceux qui sont arrivés à Soissons font la meilleure partie et sont représentés avec des tailles douces fort agréables. »

Je ne relève pas ce qu'il y a d'étrange dans l'expression *taille douce* employée par le bon bénédictin, comme aussi par Louis Racine[1], pour désigner d'anciennes miniatures. Ce que je tiens à constater, c'est que Dom Michel Germain considérait le manuscrit de Notre-Dame de Soissons comme contemporain de l'auteur et qu'il en rapportait l'exécution au commencement du XIIIe siècle.

Telle est aussi l'opinion de M. l'abbé Poquet, qui ne doute pas non plus que ce manuscrit ait été fait dans l'abbaye même de Saint-Médard. Alfred Darcel, dans une très fine appréciation des peintures de ce beau livre[2], s'en est servi pour montrer à quel degré de perfection, suivant lui, l'art français était parvenu à la fin du XIIIe et au commencement du XIVe siècle.

La question d'origine n'a pas été traitée par Édouard Fleury, qui a consacré à ce même volume un des chapitres les plus importants de ses Études sur les manuscrits à miniatures de la ville de Soissons[3]; cependant cet auteur s'éloigne de l'opinion de ses devanciers sur l'âge du manuscrit, puisqu'il le range parmi les monuments du XIVe siècle. Et en effet, c'est bien à cette époque que se rapportent les caractères paléographiques aussi bien que le style des peintures.

Les descriptions et les dessins qui en ont été donnés

1. Notice communiquée à l'Académie des inscriptions en 1744 et insérée dans les *Mémoires* de cette Compagnie, t. XVIII, Hist., p. 357.
2. *Gazette des Beaux-Arts*, septembre 1859, t. III, p. 278-291.
3. Pages 123-129.

faisaient déjà juger de la valeur du livre que le Séminaire de Soissons a recueilli dans les dépouilles de l'abbaye de Notre-Dame. Il a sa place marquée parmi les plus beaux manuscrits français du XIVe siècle, et je me félicite d'avoir pu l'examiner assez attentivement pour y remarquer une particularité qui m'en a révélé toute l'histoire.

Au bas du dernier feuillet, on aperçoit les traces d'une signature soigneusement grattée. En présentant le feuillet à une vive lumière, j'ai cru reconnaître que le mot effacé était JEHAN, et que ce mot avait été tracé par le frère de Charles V, Jean, duc de Berry, dont la Bibliothèque nationale possède environ une centaine de signatures, les unes au bas de mandements ou de quittances, les autres sur des livres qui ont appartenu à ce prince[1]. Pour vérifier ma conjecture, j'ai recouru aux inventaires de la librairie du duc de Berry. Dans celui qui a été dressé en 1413, et qui forme le registre KK 258 des Archives nationales, on trouve un article ainsi conçu :

Item un livre des Miracles Nostre-Dame, escript en françois de lettre de fourme et noté en aucuns lieux. Et au commancement du second fueillet a escript *Comment que...;* lequel monseigneur a eu du Roy[2].

Cette description convient à merveille au manuscrit du Séminaire de Soissons, qui renferme bien le texte français des Miracles de Notre-Dame, copié en lettre de forme, avec des airs notés en musique. Mais il y a plus : cette description ne peut s'appliquer à aucun autre exemplaire. En effet, le volume décrit dans l'inventaire avait en tête du second feuillet les mots *Comment que*, et dans le manus-

1. Un examen ultérieur que j'ai pu faire en 1904 ne laisse aucun doute sur cette lecture ; il a permis de constater qu'au-dessus de la signature avaient été tracés les mots : *Ce livre est au duc de Berry.*

2. Voir la seconde partie, p. 258*, n° 214.

crit de Soissons le second feuillet commence par le vers :

Comment que die Evam ou Eve.

A moins d'un hasard fort extraordinaire, on ne saurait admettre que, dans deux copies du poème de Gautier de Coinci, le second feuillet ait exactement commencé de la même manière. D'ailleurs, je n'ai pas seulement à invoquer l'identité des premiers mots du second feuillet; il ne faut pas perdre de vue la signature dont j'ai aperçu les vestiges à la fin du volume. Ces deux observations viennent à l'appui l'une de l'autre et prouvent jusqu'à l'évidence que le manuscrit du Séminaire de Soissons est celui qui fut inscrit au commencement du xve siècle sur l'inventaire de la librairie de Jean, duc de Berry.

C'était du roi que le duc de Berry tenait le livre des Miracles de Notre-Dame. L'article d'inventaire que j'ai cité plus haut l'atteste formellement : *lequel monseigneur a eu du roy*. N'y aurait-il pas lieu de supposer que le livre des Miracles a d'abord fait partie de la bibliothèque de Charles V? Des documents authentiques vont encore nous permettre de résoudre ce second problème.

Les deux plus anciens inventaires de la librairie du Louvre[1] mentionnent un exemplaire des *Miracles de Nostre-Dame, rimé, couvert de veluyau inde, bien escrit et historié*. C'est incontestablement l'exemplaire qui passa un peu plus tard chez le duc de Berry. En effet, dans l'un des inventaires de Charles V, les mots *Monseigneur de Berry* ont été ajoutés sur la marge, en regard de l'article relatif aux Miracles de Notre-Dame, et quand Jean Le Bègue vérifia, en 1411, l'état de la librairie du Louvre, il constata l'absence des Miracles de Notre-Dame, « lequel livre, ajoute-t-il, fut baillé à mons. de Berry, comme appert par lettres signées R. ».

1. Voir la seconde partie, p. 155*, n° 948.

On voit que les inventaires de Charles V et de Charles VI sont en parfaite harmonie avec ceux du duc de Berry, et que le manuscrit dont nous suivons les vicissitudes venait de la librairie du Louvre. Mais nous pouvons essayer de remonter encore plus haut. Dans les inventaires de Charles V et de Charles VI que j'ai cités[1], l'article relatif aux Miracles de Notre-Dame contient une indication d'origine qui, pour être fort brève, n'en offre pas moins un très vif intérêt. Elle est ainsi conçue : *Et furent rachetés des Anglais*. Pour avoir le sens de ces mots, il faut nous transporter au Musée britannique et ouvrir la Bible historiale qui est cotée 19. D. II, dans le fonds du Roi. Au verso du troisième feuillet de garde, nous y lisons ces mots : « Cest « livre fut pris ove le roy de France à la bataille de Pey- « ters. Et le boum counte de Saresbirs, William Montague, « la acheta pur cent marsz, et le dona à sa compaigne, Eli- « zabeth, la bone countesse, que Dieu assoile. Et est con- « tinus dedeins le Bible enter, ove tixte et glose, le mestre « de histoires et incident, tout en memes le volyme. « Laquele livre la dite countesse assigna à ses executours « de le vendre pur XL livres. »

Ainsi voilà une Bible que les Anglais ont prise en 1356, à la journée de Poitiers, dans les bagages du roi de France. C'est que, suivant un usage qui s'est perpétué à la cour jusqu'au règne de François Ier, le roi Jean faisait toujours porter à sa suite une partie de sa petite bibliothèque. Nous sommes donc autorisés à conjecturer que le livre des Miracles de Notre-Dame se trouvait dans les coffres du roi, à côté de la Bible historiale, lors du désastre de Poitiers. Cette circonstance nous explique comment Charles V dut le retirer plus tard des mains des Anglais.

Maintenant, résumons en deux mots l'histoire du manus-

1. Voir la seconde partie, p. 155* et 156*, n° 948.

crit du Séminaire de Soissons. Il a été fait dans la première moitié du XIVe siècle, il faut l'attribuer à cette école de calligraphes et d'enlumineurs dont s'enorgueillissait alors la ville de Paris, et à laquelle nous devons la Vie de saint Denis, le Bréviaire de Belleville, le Pentateuque de 1356 et tant d'autres chefs-d'œuvre. Le roi Jean le perdit avec tous ses bagages dans la déroute de Poitiers, Charles V le racheta des Anglais et le plaça dans sa librairie de la tour du Louvre. Jean, duc de Berry, le plus grand amateur de beaux livres du moyen âge, se le fit donner par son neveu Charles VI. A la mort du duc de Berry, ce volume dut être vendu pour éteindre une partie des dettes qui grevaient la succession du prince. Il fut offert le 2 octobre 1635 à Henriette de Lorraine, qui mourut en 1669 abbesse de Notre-Dame de Soissons. On ignore comment il sortit de l'abbaye de Notre-Dame, au commencement de la Révolution, pour entrer un peu plus tard dans la bibliothèque du Séminaire de Soissons.

La communication que M. le supérieur du Séminaire de Soissons a bien voulu faire de ce manuscrit à la Bibliothèque nationale, en 1904, pour l'Exposition des Primitifs français, m'a fourni l'occasion de l'examiner à loisir, et je n'hésite pas à en insérer ici une description un peu détaillée :

Volume écrit sur du vélin très fin. 244 feuillets, y compris le feuillet blanc de la fin, plus deux feuillets préliminaires. — Dimensions des feuillets, 335 millimètres sur 223.

Écriture disposée sur deux colonnes, d'une très grande élégance et d'une parfaite régularité, dont les caractères, comme le style des peintures, conviennent tout à fait au temps de Philippe de Valois. Une page en a été reproduite dans la collection de fac-similés destinés à l'enseignement de l'École des chartes.

On n'a point encore exactement ni complètement fait connaître le contenu de ce beau manuscrit, ni signalé les parties qu'a laissées de côté l'abbé Poquet, et, comme il n'est point conservé dans un dépôt public, j'ai cru devoir en donner ici un dépouillement dans lequel j'ai fait entrer la rubrique et les premiers mots de chaque

morceau. En tête des articles j'ai ajouté, en chiffres romains, les numéros correspondants de la Table initiale[1] qui n'ont pas été reproduits dans le corps du volume. Cette table a dû être copiée d'après un exemplaire où, à la suite des Miracles de Notre-Dame, se trouvaient des « Vies de saintes » qui n'ont point été insérées dans le manuscrit de Soissons. Voici en quels termes la Table annonce ces Vies de saintes :

« *Ci commencent les Vies de saintes.*

« La vie et la passion sainte Katherine. LXVI.
La vie et la passion sainte Agnès. LXVII.
La vie sainte Cretine virge et martire. LXVIII.
La vie et la passion sainte Agace. LXIX.
La vie et la passion sainte Luce. LXX.
La vie a (*sic*) la sainte Magdalene. LXXI.
La vie de l'Egyptiane. LXXII.
La vie et la passion sainte Cecile. LXXIII.
La vie et la passion sainte Anastaise. LXXIIII.
La vie sainte Genevieve. LXXV.
La vie et la passion sainte Tecle. LXXVI.
La vie et la passion sainte Honorine. LXXVII.
La vie et la passion sainte Marguerite. LXXVIII.
La vie sainte Justine. LXXIX.
La conversion saint Cyprien et la penitance. LXXX.
La passion saint Cyprien et sainte Justine. LXXXI. »

Suit un dépouillement dans lequel on trouvera, à la fin des articles, les renvois à l'édition de l'abbé Poquet :

Deux feuillets préliminaires non cotés. Sur le premier, au recto, inscription rappelant l'hommage du livre à Madame de Lorraine, abbesse de Notre-Dame de Soissons, en 1645; au verso, grand frontispice, qui sera décrit plus loin, p. 303.

Sur le recto du second feuillet préliminaire, mauvais vers français sur le « saint soulier de la Vierge ».

I. Fol. 1. Ci commencent les Miracles de Nostre-Dame. (Rubrique de la Table qui semble s'appliquer à la Table même, au prologue et aux cantiques copiés sur les fol. 1-7.

... Fol. 2. [Prologue.] (Poquet, 3.)

A la loenge et à la gloire
En ramembrance et en memoire

1. Le texte de cette table a été imprimé dans le livre de l'abbé Poquet, p. XXXII.

De la royne et de la dame
Cui je commant mon cors et m'ame.

... Fol. 4. [Derniers vers du prologue :]

La langue Gautier de Coinsi,
Qui pour s'amour commence ainsi.

... Fol. 4. [Annonce des cantiques insérés dans l'ouvrage :] (P. 11.)

Ainz qu'ovrir vueille le grant livre,
Qui mout me donne et moult me livre.

[Cantiques.] (P. 13.)

Fol. 4 v°. Amours qui bien set enchanter. (Cf. fol. 103.)
Fol. 5. Quique face rotruange novele. (Cf. fol. 101 v°.)
Fol. 5. Royne celestre (*sic*) buer fusses tu née. (Cf. fol. 102 v°.)
Fol. 5 v°. Talenz m'est pris orendroit qu'a mout haut ton.
Fol. 6. Efforcier m'estuet ma voiz.
Fol. 6 v°. Quant ces flouretes flour voi.
Fol. 6 v°. Pour conforter mon cuer et mon courage.
Fol. 7 v°. Ave gloriosa,
Virginum regina,
Vite generosa,
Vite medicina,
Clementie resina. (P. 755.)

II. Fol. 8 v°. Ici commencent les Miracles de Nostre-Dame. Premierement de Theophile. (P. 29.)

Pour ceus esbatre et deporter.

III. Fol. 21. De saint Yldefonde arcevesque de Tholete. (P. 77.)

Un arcevesque out à Tholete.

IIII. Fol. 29. Ci devise des papelars et des begins. (Omis par Poquet.)

... Fol. 29 v°. Des preudommes ne di pas fi.

V. Fol. 35. Du filz au juif qui à Borges fu delivré du brasier par le miracle Nostre-Dame. (P. 283.)

A Bourges, ce truis, lisant.

VI. Fol. 36. Comment saint Jeroime raconte de l'ymage Nostre-Dame que le juif geta en la chambre coie. (P. 423.)

Un biau miracle vous recite.

VII. Fol. 36 v°. Du prestre que Nostre-Dame deffendi de l'injure que son evesque li vouloit faire pour ce que il ne savoit chanter que une messe de Nostre-Dame. (P. 323.)

... Fol. 37. Un miracle truis d'un prouvoire.

VIII. Fol. 37 v°. Du clerc de Chartres en qui bouche v roses furent trouvées quant il [fu] deffouy du fossé. (P. 297.)

A Chartres fu, ce truis, uns clers.

IX. Fol. 38 v°. Du moine que Nostre-Dame deffendi du deable qui le vouloit tuer en guise de lion. (P. 327.)

Uns moines fu d'une abbeie.

X. Fol. 39 v°. Comment Nostre-Dame guari un clerc de son let, qui trop griement estoit malades. (P. 341.)

Pour pluseurs genz plus enflammer.

XI. Fol. 40 v°. De une noble dame de Rome que le deable accusa à l'empereeur, comment de avoir eu un enfant de son filz, et comment ele murtri l'enfant qu'ele avoit eu de son filz. (Omis par Poquet.)

... Fol. 41. Un haut miracle moult piteus.

XII. Fol. 45. Le miracle du riche homme et de la povre viellete. (P. 429.)

... Fol. 45 v°. Tuit li miracles Nostre-Dame.

XIII. Fol. 49. D'une abeesse que Nostre-Dame deffendi de grant angoisse par sa pitié. (Omis par Poquet.)

Une abbeesse fu jadis
Qui la dame de paradis.

XIIII. Fol. 51 v°. Du clerc qui mist l'anel ou doi Nostre-Dame. (P. 355.)

Tenez silence, bele gent.

XV. Fol. 52 v°. De l'enfant que le deable en vouloit porter. (P. 443.)

Entendez tuit, faites silence.

XVI. Fol. 55 v°. Des cinc roses qui furent trouvées en la bouche au moine après sa mort. (P. 359.)

Un brief miracle moult aoine.

XVII. Fol. 56. D'un moine resuscité de l'une et l'autre mort par la deserte Nostre-Dame. (P. 455.)

Si com mon livre me temoigne.

XVIII. Fol. 57 v°. De Girart qui s'ocist par le decevement au deable com il aioit à Saint-Jaque. (P. 291.)

Un biau miracle vous vueil dire.

XIX. Fol. 59. De la nonnain que Nostre-Dame delivra de grant blasme et de grant poine. (P. 475.)

Mes livres me dit et revele.

XX. Fol. 60 v°. Du moine qui onques ne sist as heures de Nostre-Dame, et por ce fu il sauf. (P. 489.)

En escript truis qu'en l'abbeie
De Saint Sauveur de Pavie.

XXI. Fol. 61 v°. De chevalier à cui la volenté fu contée pour fait après sa mort. (P. 493.)

A ceus qui aimment doucement.

XXII. Fol. 63. De la nonnain à cui Nostre-Dame abreja son Ave Maria. (P. 481.)

... Fol. 63 v°. A la loenge de la Virge.

XXIII. Fol. 65. Du larron que Nostre-Dame soustint par III jours as fourches pendant et le delivra de mort. (P. 501.)

Ci après vueil metre en brief.

XXIIII. Fol. 66. Du secrestain que Nostre-Dame visita. (P. 333.)

Se près de moi vous voulés traire.

XXV. Fol. 67 v°. Le Miracle du Sarrazin qui aoura l'ymage Nostre-Dame. (P. 505.)

Queques d'oïr estes en grant.

XXVI. Fol. 69. Des deus fames qui s'entrehaoient que Nostre-Dame racorda. (P. 511.)

Fol. 69 v°. Queque talent avez d'oïr.

XXVII. Fol. 70 v°. Le miracle comment Nostre-Dame fu ferue d'un quarrel ou genoil. (P. 275.)

En escrit truis que près d'Orliens.

XXVIII. Fol. 71 v°. D'un abbé et ses compaignons et autres genz que Nostre-Dame secourut en la mer. (P. 517.)

Fol. 72. Entendez tuit, et clerc et lai.

XXIX. Fol. 73. De saint Bon, qui fu evesque de Clermont. (P. 303.)

Queque volentez me semont.

XXX. Fol. 75. Le miracle de l'escommenié qui ne povoit trouver qui l'asousist. (P. 575.)

... Fol. 75 v°. Un miracle vueil réciter.

XXXI. Fol. 80 v°. Du riche homme à cui le deable servi par VII anz por lui decevoir. (P. 523.)

Pour ce qu'oiseuse est morz à l'ame.

XXXII. Fol. 82 v°. Du clerc à qui on trouva une rose en la bouche après sa mort. (P. 363.)

Il fu uns clers, uns damoiseaus.

XXXIII. Fol. 84 v°. Du moinne que Nostre-Dame gueri de son let. (P. 347.)

Biens est que nous le bien dions.

XXXIV. Fol. 86 v°. D'un chevalier à qui Nostre-Dame s'aparut quant il oroit. (P. 533.)

Il fus, ce truis, uns chevaliers.

XXXV. Fol. 89. Du moine que Nostre-Dame resuscita, qui estoit peris par son pechié. (P. 461.)

Cele en qui prist humanité.

XXXVI. Fol. 93. De la nonnain qui lessa s'abbeie et s'en ala au siècle. (Omis par Poquet.)

A la gloire la glorieuse.

XXXVII. Fol. 96 v°. De la doutance de la mort et de la chetivité du monde. [Cf. fol. 215 v°, n° LXIII.] (P. 689.)

Gautiers qui est de cors et d'ame
Sers à tous les sers Nostre-Dame.

... Fol. 97. Sainte Escripture fait savoir

Qui de Dieu veut l'amour avoir.

... Fol. 101 v°. [Cantiques en français avec notation.] (Omis par Poquet.)

Quique face rotruenge nouvele.

(Cf. fol. 5 et Poquet, 15.)

... Fol. 102 v°. Royne celeste buer fusses tu née.
(Cf. fol. 5 et Poquet, 15.)

... Fol. 103. Pour la pucele en chantant me deport.
(Cf. fol. 115.)

... Fol. 103. Amours qui bien ses (*sic*) enchanter.
(Cf. fol. 4 v°.)

... Fol. 103 v°. Entendez tuit ensemble, et li clerc et li lay
Le salu Nostre-Dame...
(Cf. fol. 240 et Poquet, 753.)

... Fol. 104. . . . . .
Hoc opus expletur, Deitati gloria detur,
Et matri Domini que nostro sit pia fini.

... Fol. 105. Comment sainte Leochade fu trouvée. (P. 111.)
Que de memoire ne dechaie.

XXXVIII. Fol. 110. Comment le corps de sainte Leochade fu parduz. [Cantique noté.] (P. 129.)
Las, las, las, las, par grant delit.

XXXIX. Fol. 111. Commen le cors sainte Leochade fu retrouvé. [Cantique noté.] (P. 133.)
Sur ce rivage à ceste croiz.

XL. Fol. 111 v°. Coment sainte Leochade par sa prière deffendi tout le païs de la foudre. [Cantique noté.] (P. 135.)
De la sainte Leochade...

XLI. Fol. 111 v°. Ci aprez commence le prologue des Miracles Nostre-Dame en la seconde partie. (P. 375.)
A Saint Maarc ou biau livraire
Truis un biau livre dont biau traire
Vourrai encore bele matère
Et biau dis de la bele mère...

... Fol. 116. [Cantiques avec notation.]
Pour la pucele en chantant me deport.
(P. 385. Cf. fol. 103.)

... Fol. 115 v°. Mère Dieu, virge senée, née fus en plain croissant.
(Omis par Poquet.)

... Fol. 116. S'amour dont sui espris. (P. 387.)

... Fol. 116 v°. D'une amour qu'oïe et serie. (P. 391.)

... Fol. 117. Hui matin à la journée. (P. 389.)

... Fol. 117 v°. Ja pour yver, pour noif, ne pour gelée. (P. 393.)

... Fol. 118. Ma viele vieler veut un biau son. (P. 385.)

XLII. Fol. 119. De l'empereris de Romme qui garda chastée en moult de temptacions. (Omis par Poquet.)

As sages dit et fait savoir.

... Fol. 142 v°. [Préface du morceau : « De la chastée aus nonnains. » (P. 707.)

Ici me prent, ici m'aart
Grant volentez, par saint Maart,
Qu'à mes dames, que moult ai chières,
Aus damoiseles, aus cloistrieres,
De Nostre-Dame de Soissons
Envoi un més de tiex poissons
Com j'ai peschié à Vi sus Aisne
. . . . . .

... Fol. 143. Quant de Soissons departiras,
V^c foiz saluer m'iras
L'abbeesse de Frontevuaut,
Que je moult aim et qui moult vaut.
. . . . . .

XLIII. Fol. 143. De la chastée aux nonnains. (P. 709.)

Vous damoiselles et vous dames.

XLIIII. Fol. 149 v°. Le miracle de saint Basile. (P. 399.)

Fol. 150. Un miracle trop merveilleus.

XLV. Fol. 154 v°. Comment Nostre-Dame deffendi la cité de Costentinoble. (P. 417.)

Au tems que de la cité noble.

XLVI. Fol. 156. De l'enfant que Nostre-Dame resuscita qui chantoit le respons *Gaude Maria*. (P. 557.)

Sainte Escriture nous esclaire.

XLVII. Fol. 160 v°. Les Miracles de la fiertre de Loon et du cyerge qui y aluma. (P. 209.)

Assez savez qu'assez Loon.

... Fol. 161. Des marcheans qui donnèrent l'offrende de Nostre-Dame et puis li retolirent. (P. 211.)

Li clerc qui la fiertre portoient.

... Fol. 152. De la laine aus marcheans qui fu arse.

Queque li clerc entre aus disoient. (P. 215.)

... Fol. 162. Comment la fiertre fu boutée hors de l'eglise. (P. 215.)

Mestre Buessart et si chanoine.

... Fol. 163 v°. Comment le dragon arst l'eglyse et toute la vile. (P. 223.)

Or entendez qu'a en cest fuel.

XLVIII. Fol. 165 v°. Du juif qui prist en gage l'ymage Nostre-Dame. (P. 543.)

Tant truis escrit foi que doi m'ame.

XLIX. Fol. 169. Des deus frères qui furent à Romme. (P. 593.)

Li bons livraires vuent cerchier.

L. Fol. 172. Du vilain qui à grant poinne savoit la moitié de son *Ave Maria*. (P. 617.)

Conter vous veil sans nul delai.

LI. Fol. 175. Du cierge qui descendi sus la viele au vieleeur devant l'ymage Nostre-Dame. (P. 315.)

La douce mère au createur,
A l'eglise à Roche amadeur.

LII. Fol. 177 v°. Les Miracles Nostre-Dame de Soissons.

Se Diex m'ait huy et demain. (P. 145.)

... Fol. 177 v°. De l'enfant qui fu ravi en avision. (P. 147.)

Quant à Soissons tant de genz vindrent.

LIII. Fol. 179. Du bouvier puni et gari. (P. 153.)

Ici après vueil remoller.

LIIII. Fol. 181. De la fame qui recouvra son nés qu'elle avoit perdu. (P. 161.)

Ançois que fors du livre issons.

LV. Fol. 185 v°. Comment Nostre-Dame guari celui qui avoit le pié perdu. (P. 177.)

Qui vient oïr vers moi se traie.

LVI. Fol. 188 v°. De une fame de Loon qui fu delivrée du feu par le miracle Nostre-Dame. (P. 238.)

Cele qui est de cel manière.

LVII. Fol. 193. De la pucele d'Arras à qui Nostre-Dame s'aparut. (P. 261.)

Mes livres me dit et narraz.

LVIII. Fol. 197 v°. Comment uns homs noié en la mer fu delivré par l'ayde Nostre-Dame. (P. 605.)

Qui veut oïr, qui veut entendre.

LIX. Fol. 200 v°. Du clerc qui fame espousa et puis la lessa. (P. 631.)

Vous qui amez de cuer entier.

LX. Fol. 206. Le Miracle Nostre-Dame de Sardinay. (P. 649.)

A la loenge de la dame.

LXI. Fol. 212 v°. Le Miracle Nostre-Dame de Sardenai. (P. 671.)

A Bisance, la cité noble.

Indiqué dans la table sous le titre de : « Le Miracle de Constantinople ».

... Fol. 214. Ici fenissent les Miracles Nostre-Dame du second livre. [Épilogue. Poquet, 686.)

LXII. Fol. 214 v°. Qui ces miracles a leuz
Bien est chaitis bien durfeuz
. . . . . .

LXIII. Fol. 215 v°. Ci fenit le secont livre des Miracles Nostre-Dame, et commance du Despit du monde. (Omis par Poquet.)

Gautier, qui est de cors et d'ame
Sers à touz les sers Nostre-Dame,
Cest livre, où a mise s'entente,
A touz ceus envoie et presente
Qui en cuer ont et en memoire
La douce mère au roy de gloire.

Le poème ici annoncé commence et finit comme celui qui est intitulé au fol. 96 v° « De la doutance de la mort et de la chetiveté « du monde » (n° XXXVII de la Table); mais la rédaction de ce n° XXXVII est beaucoup moins développée; elle ne consiste qu'en 788 vers environ, tandis que le n° LXIII en a environ 2,714.

Fol. 231 v°. (Quatrain sous une miniature représentant un moine agenouillé en prières devant la Vierge. [P. 733.])

A la fin de cest livre, où j'ai pené jour maint,

Saluer vueil la dame où toute douceur maint.
A sa douceur depri doucement que tant maint
Que bone fin me doint et que maine ou ciel maint.
Amen. Amen. Amen.

LXIIII. Ci comencent li Ave de Nostre-Dame. (P. 737.)
... Fol. 232. Ave Maria gracia plena...
De par la mère Dieu cent mile foiz salu...

Fol. 232 v°. Ave, dame de gloire, ave des angres.
Fol. 234. Ave, à cui li angres dist plena gracia.
Fol. 235 v°. Ave, à cui li angres dist Dominus tecum.
Fol. 237. Ave, à cui li angres dist Benedicta tu.
Fol. 238 v°. Ave, fructus ventris tui soit beneoiz.
Fol. 240. (A la fin :) Ci finé ton salu le prieur de Vi a.
Fol. 240. [Cantiques notés.]
Entendez tuit ensemble, et li cler et li lai,
Le salu Nostre-Dame, nus ne set plus douz lai.
(P. 753. Cf. fol. 103 v°.)

(Dernier vers sur le fol. 240 v° :)
Sa chançon ci finée le prieur de Vi a. (P. 753.)
Fol. 241. Gemme resplendissant, royne glorieuse. (P. 757.)
Fol. 242. Marie, mère de concorde,
A Jhesu Crist ton filz m'acorde. (Omis par Poquet.)

LXV. [Des cinq joies Nostre-Dame.]
Fol. 243. Dame de paradis, dame de tout le monde. (P. 761.)
Fol. 243 v°. [Prière à Dieu.]
Dous Diex, qui sanz fin ies et sans mition. (P. 663.)
A la fin : Ci finissent les Miracles Nostre-Dame.

Les textes sur lesquels s'appuie Gautier de Coinci et qu'il a développés dans ses vers sont inscrits sur les marges, avec l'indication des sources. C'est ainsi que les premières pages nous offrent ces citations ainsi rubriquées :

« Magister quidam dicit; Gregorius dicit; Seneca dicit; Magister Petrus Abaelart; Augustinus dicit; Salomon dicit; Unde dicitur; In evangelio legitur; Beda dicit; magister Bernardus; Jeronimus; Innocentius; Hyldebertus, Ceno-

monensis (*sic*) episcopus; Origenes; Ambrosius dicit; Ystoria dicit; Caro (Cato) secundus dicit; Ysidorus dicit. »

L'illustration du volume a déjà été signalée plus d'une fois, à l'occasion surtout des expositions parisiennes où il a figuré en 1867 et en 1904[1]. On s'accorde à y voir un des chefs-d'œuvre de la peinture française du second tiers du XIVe siècle. Elle consiste, indépendamment d'un grand frontispice, en 77 miniatures dont la plupart mesurent 70 millimètres sur 64. Elles ont été reproduites au trait dans les deux ouvrages de l'abbé Poquet cités plus loin. L'une d'elles, celle du fol. 70 v°, représentant une ville italienne, a dû être exécutée par un peintre qui avait visité l'Italie. A la fin du volume, en tête de « saluts » et autres prières à la Vierge, on remarque tantôt un roi ou un prince (fol. 234, 237, 242 v°), tantôt une reine ou une princesse (fol. 232 v°, 235 v°, 238 v°, 241, 242, 243 v°) à genoux, en prières devant une statue de la Vierge. De tels sujets sont bien à leur place dans un volume que nous savons, d'ailleurs, avoir été longtemps à l'usage de la famille royale et qui pourrait bien avoir été destiné à Jeanne de Bourgogne, femme de Philippe de Valois : le goût de cette reine pour les beaux livres est connu depuis déjà longtemps.

La composition du frontispice qui couvre une page entière au commencement du volume mérite d'être indiquée. C'est un grand tableau divisé en huit compartiments. Dans la partie intérieure, au milieu, le calvaire, et, sur les côtés, deux escaliers dont les degrés sont occupés par six lions à droite et six lions à gauche. Au-dessus du calvaire, la Vierge, assise sur un trône majestueux, tient l'enfant divin sur ses genoux; sept colombes, figurant les sept dons de l'Esprit-Saint, planent au-dessus du trône. Dans les deux compartiments latéraux du haut du tableau,

1. Il faut particulièrement citer un article d'Alfred Darcel inséré dans la *Gazette des beaux-arts*, septembre 1859, t. III, p. 278-291.

saint Pierre et saint Paul, assis l'un entre Isaïe et Osée, l'autre entre Jésus Sirach (*Filius Syrach*) et Samuel, tiennent déployées des banderoles couvertes de textes appliqués à la Vierge. Les deux compartiments latéraux du milieu sont remplis par six figures allégoriques des vertus de la Vierge : *Humilitas, Prudentia, Sollicitudo, Verecundia, Virginitas, Obedientia*. Ce tableau a été reproduit en lithographie dans le volume in-4° de l'abbé Poquet et dans celui d'Édouard Fleury.

Un mot seulement de quelques travaux dont le manuscrit de Soissons a été l'objet dans la seconde moitié du dernier siècle. Le plus considérable est celui de l'abbé Poquet. Ce savant archéologue a rendu un grand service en consacrant un volume in-4° à la publication de la plus grande partie des vers contenus dans le manuscrit du Séminaire de Soissons[1]; mais il est regrettable qu'il n'ait point tenu compte de l'ordre de ce manuscrit, qu'il n'ait pas même dressé une table de concordance et qu'il n'ait pas indiqué les pièces laissées de côté par des scrupules hors de propos dans un livre d'érudition.

Au même auteur nous devons un petit volume dans lequel sont reproduites au trait les petites miniatures du manuscrit, avec de courtes explications des sujets représentés[2].

C'est d'après l'ouvrage de l'abbé Poquet que le texte du manuscrit de Soissons a été employé par MM. Warner[3], Ward[4] et Mussafia[5].

1. *Les Miracles de la sainte Vierge traduits et mis en vers* par Gautier de Coincy, *publiés par* M. l'abbé Poquet. Paris, 1857, in-4°.

2. *Les Miniatures des Miracles de la sainte Vierge, d'après le manuscrit de Gautier de Coincy*. Reims, 1890, in-16.

3. *Miracles de Nostre-Dame, collected by Jean Mielot* (Westminster, 1885, in-fol.). — Publication héliotypique d'un manuscrit de la bibliothèque Bodléienne.

4. Notice du ms. harléien 4401, dans *Catalogue of romances in the Department of manuscripts in the British Museum*, vol. II (1893), p. 717-727.

5. *Ueber die von Gautier de Coincy benützten Quellen*, dans *Denkschriften*

Alfred Darcel nous a donné une bonne appréciation des peintures du manuscrit dans un article inséré en 1859 au tome III de la *Gazette des beaux-arts*, p. 278-291.

Le même sujet a été traité par Édouard Fleury dans ses études sur *Les Manuscrits à miniatures de la bibliothèque de Soissons*[1]. A sa notice est jointe une lithographie du grand frontispice du manuscrit.

La musique des cantiques insérés dans le manuscrit a été l'objet d'observations de la part de Félix Clément, auteur d'un article intitulé : *L'Harmonie au XIIIe siècle*, et publié en 1850 dans les *Annales archéologiques* de Didron, t. X, p. 69-80. Le même volume, en regard des pages 69, 155, 186 et 243, contient le fac-similé de quatre des pages de musique, celles qui contiennent les pièces commençant par les mots : *De la sainte Leochade* (fol. 111 v°) ; *Ave gloriosa virginum* (fol. 7 v° et 8) ; *Mère de Dieu* (fol. 115 v°).

Tout récemment, deux miniatures du manuscrit des Miracles ont été reproduites en phototypie dans le mémoire de M. S. C. Cockerell, *The Hours of Yolande of Flanders*[2] : celle du fol. 70 v° et celle du fol. 232 v° ; toutes deux ont été signalées un peu plus haut ; sur la première, le peintre a figuré une tour dont le caractère italien ne peut être méconnu.

LXXXIV.

VIE ET PASSION DE SAINT DENIS.

« Li fet et la passion monseigneur saint Denis, la passion « de x mile martirs, la Veronique, les ans de la nativité « Nostre Seigneur, » c'est-à-dire Annales partant de la

des K. Akademie der Wissenschaften, Phil. Hist. Classe, XLIV, I Abh. (Vienne).

1. Paris, 1865, in-4°, p. 123-129.

2. Voir plus haut, p. 214.

naissance de Jésus-Christ et descendant jusqu'en 1278, traduites en grande partie de la Chronique de Sigebert.

Bibliothèque nationale, ms. français 696.

Manuscrit copié dans le dernier quart du XIIIe siècle et dont les 150 feuillets ont dû former la première partie d'un volume qui est enregistré dans tous les inventaires de la librairie du Louvre (A. 331, B. 352, D. 240, E. 281, F. 261). Le contenu du manuscrit, quand il était complet, est ainsi indiqué dans l'inventaire de 1411 :

Item le livre du fait et de la passion saint Denis, des XI mille martirs, les ans de la Nativité Nostre-Seigneur, la genealogie des papes, empereurs, roys de France, et les temps que ilz ont regné, et d'aucuns des faiz qui en leur temps sont advenuz, la passion[1] Nostre-Seigneur, la vie Nostre-Dame, rimez, partie du Bestiaire en prose et sanz commencement, autres notables en françois moralisez en latin, les vers[2] Regnault de Dampmartin, [la Patenostre exposée en prose[3]], rimez, escript de lettre formée, à II et à III coulombes; commençant ou IIe foillet *que il vouloit*, et ou derrenier *te si est celle;* couvert de cuir, à III fermouers de laton.

Estimé 10 livres en 1424.

LXXXV.

La Vie et les Miracles de saint Denis, texte latin par Yves, moine de Saint-Denis, avec une traduction française.

Bibliothèque nationale, nos 2090-2092 du fonds français.

Exemplaire original, orné de très précieuses peintures, qui a dû être présenté à Philippe le Long. La dernière partie manque depuis longtemps[4]. Cet exemplaire, tel que

1. Ce morceau et ceux dont l'indication suit ne sont plus dans le manuscrit 696.
2. L'inventaire de Gilles Malet porte : « Les seurs Regnaut de D. »
3. La mention de la Patenostre ne se trouve que dans l'inventaire de Gilles Malet.
4. Voir *Notices et extraits des manuscrits*, t. XXI, part. II, p. 249-263, et *Hist. litt. de la France*, t. XXXI, p. 146.

nous le possédons aujourd'hui, est décrit dans les inventaires de la librairie du Louvre (A. 155, B. 155, D. 100, E. 98). L'inventaire de l'année 1411 lui consacre cet article :

Item la Vie saint Denis et la Vie de quarante-six autres sains, bien historiée, à chemise de toille à queue, escript de lettre formée, en françois et latin, commençant ou nº foillet *nobis ut mundi*, et ou derrenier *donnant aux royaulx*, à II fermouers d'argent dorez.

On s'accorde à ranger les peintures de ce manuscrit parmi les chefs-d'œuvre de l'art parisien du premier tiers du XIVe siècle. Trois pages en ont été reproduites dans le recueil de *The new palæographical Society*, pl. 88, 89 et 90. La reproduction de toutes les peintures est à la veille d'être publiée par M. Henry Martin pour la Société de l'histoire de Paris.

LXXXVI.

VIE DE SAINT MARTIN, en vers français, par Péan Gastineau[1].

Bibliothèque nationale, ms. français 1043, venu de la librairie du château de Blois.

Exemplaire copié en gros caractères, dans la seconde moitié du XIIIe siècle.

Inscrit sur tous les inventaires de la librairie du Louvre : A. 346, B. 367, D. 234, E. 275, F. 255. Voici l'article qui le mentionne dans celui de l'année 1411 :

Item la Vie saint Martin de Tours, rimée, escripte en grosse lettre et bonne formée (*sic*), en françois, commençant ou IIº foillet *et Arcules*, et ou derrenier *si qu'il estoit;* couvert de cuir blanc, à deux fermouers de laton.

Estimé 1 livre en 1424.

1. Pour la bibliographie de cet ouvrage, voir l'*Histoire littéraire de la France*, t. XXXIII, p. 369.

LXXXVII-LXXXVIII.

La Vie de saint Rémi, traduite en vers français par Richier.

Deux exemplaires à Bruxelles dans la Bibliothèque royale de Belgique[1] : l'un coté 6409 (aujourd'hui 3349) du commencement du XIVe siècle, l'autre coté 5365 (aujourd'hui 3348) du milieu du même siècle. Celui-ci porte au bas de la première page[2] deux écussons supportés chacun par deux lions : sur le premier les armes de France aux fleurs de lis sans nombre; sur le second, bordé de gueules, un écartelé de France et de Dauphiné, ce qui a fait supposer à M. Paul Meyer que le ms. 5365 a été copié du temps que Charles, fils du roi Jean, était dauphin et duc de Normandie.

Ces deux manuscrits sont enregistrés dans les inventaires de la librairie du Louvre, le premier sous les cotes A. 140, B. 141, D. 89, E. 87, F. 74; le second sous les cotes A. 127, B. 128, D. 83, E. 81, F. 68.

Ils sont ainsi décrits dans l'inventaire de 1411 :

I. Item la Vie saint Remi, couverte de soye, qui jadiz fu de drap d'or, à deux fermouers d'argent, escripte de lettre formée en françois et rymée, commençant ou IIe foillet *que un homs*[3], et ou derrenier *ne furent*.

II. Item la Vie saint Remi, couverte de drap d'or, rymée, escripte de lettre formée, en françois, commençant ou IIe foillet *aux François*, et ou derrenier *qu'aspre vengence*, à II fermouers, l'un d'argent et l'autre de laton.

1. Je parle de ces deux manuscrits d'après la notice que M. Paul Meyer en a publiée dans les *Notices et extraits des manuscrits*, t. XXXV, part. I, p. 118-130.

2. Une phototypie de cette page est insérée dans les *Notices et extraits des manuscrits*, t. XXXV, part. I, en regard de la p. 117.

3. Le ms. 6409 porte : *Que nus hom*. Le rédacteur ou le copiste de l'inventaire a cru lire *uns* au lieu de *nus*.

Le premier fut estimé 12 sous en 1424 et le second 1 livre 4 sous.

LXXXIX.

Les Grandes Chroniques de France.

Bibliothèque de Sainte-Geneviève, n° 782.

C'est le plus ancien exemplaire connu des Grandes Chroniques, celui dans lequel le texte s'arrête à la mort de Philippe-Auguste et qu'on suppose, non sans raison, avoir été présenté à Philippe le Hardi par Primat, moine de Saint-Denis. A la fin des Chroniques (fol. 326 v°), miniature sur laquelle est représenté l'auteur offrant son livre au roi[1]. Au-dessous nous lisons la pièce de vers français « Philippes roi de France, qui tant ies renommez », et la pièce de vers latins *Ut bene regna regas...*, qui permet de supposer que, sur la page suivante, se trouvait une copie des Enseignements de saint Louis. Ce document a disparu et a fait place à des cahiers de date plus récente, qui renferment la Vie de saint Louis en français, d'après Guillaume de Nangis.

Il n'est pas démontré que ce manuscrit ait fait partie de la librairie du Louvre. Les articles que les inventaires de cette librairie consacrent aux Chroniques de France sont trop vagues pour donner une base solide aux identifications. Mais c'est d'après le ms. 782 qu'a été faite pour le roi Charles V la copie des Grandes Chroniques contenue dans le ms. français 2813 de la Bibliothèque nationale.

Sur les principaux manuscrits des Grandes Chroniques et sur l'usage qui en a été fait pour déterminer l'origine de cette célèbre compilation, voir l'ouvrage de M. Molinier, *Les Sources de l'histoire de France*, t. III, p. 97-100, et t. IV, p. 21-23.

1. Cette miniature est reproduite en tête du tome XXIII du *Recueil des historiens*.

Le manuscrit de Sainte-Geneviève contient nombre de particularités prouvant jusqu'à l'évidence qu'il est le prototype du beau manuscrit des Grandes Chroniques fait pour le roi Charles V (ms. français 2813, ci-dessous, art. XC). A beaucoup d'endroits, sur les marges, se voit la note HIST., tracée au crayon pour faire réserver dans une nouvelle copie des Grandes Chroniques la place des *histoires* qui devaient illustrer la nouvelle copie. Or, les miniatures ainsi prévues se trouvent, à peu près sans exception, dans le ms. 2813, à la place annoncée par la note HIST. sur les marges du manuscrit de Sainte-Geneviève.

Sur le tableau suivant, on trouvera le sujet de ces miniatures, suivi dans une première colonne du renvoi à l'édition de Paulin Paris, dans la deuxième du renvoi à la page du manuscrit de Sainte-Geneviève 783 où la place à réserver pour une miniature est indiquée par la note HIST., et dans la troisième le renvoi à la page du manuscrit 2813 où la miniature a été intercalée.

	Édition.	Ms. 783.	Ms. 2813.
Invasion des Normands	III, 99	209	165
Baptême de Rollon.	III, 105	210 v°	166 v°
Couronnement de Louis d'Outre-Mer .	III, 115	212	168
Entrevue du pape et du roi Philippe .	III, 231	236	187
Plaintes des vassaux de Louis le Gros .	III, 275	247	195 v°
Meurtre du comte de Flandre . . .	III, 332	260	206 v°
Couronnement de Philippe-Auguste .	IV, 5	281 v°	223 v°
Secours demandés par les chrétiens d'outre-mer	IV, 27	286 v°	227 v°
Défection du corps de saint Denis . .	IV, 39	289	230
La guerre de Flandre	IV, 167	318	253 v°

L'insertion dans le ms. 2813 de ces dix miniatures, conformément aux indications marquées sur les marges du ms. 783, n'est pas la seule preuve que le premier manuscrit est une copie du second. D'autres notes du manuscrit de Sainte-Geneviève prescrivent des suppressions ou des

modifications qui ont été fidèlement exécutées dans le manuscrit 2813. Voici en quels termes le directeur du travail avertit le copiste :

Fol. 202. Henri, ne faites ci p[oint] de capitres, usque ad signum..., car ces chapitres ne servent ci de riens.

Fol. 209. Henri, ne lessiez ci point ystoire.

Fol. 212. Henri, metez ci les chapitres I, puis après chascun en son lieu.

Ces prescriptions ont été fidèlement observées dans le ms. 2813, fol. 168. De même la recommandation, inscrite sur les fol. 152 et 155 v° du ms. 783, de laisser vide (en copiant les chapitres I et V du livre V des faits de Charlemagne) la place nécessaire pour intercaler à chacun de ces deux endroits une *double histoire*[1]. Aussi voyons-nous, dans le ms. 2813, sur les fol. 121 et 124 v°, à propos de la mort de Roland, une miniature divisée en deux compartiments qui occupera toute la largeur du cadre de justification de la page.

La parenté entre les deux manuscrits ne saurait être plus rigoureusement établie.

Des notes ajoutées sur les fol. 202, 209 et 212 du manuscrit de Sainte-Geneviève, il résulte que le calligraphe choisi pour exécuter une copie de ce manuscrit s'appelait HENRI; c'est, je crois, d'après cet indice que Paulin Paris a attribué l'exécution de la première partie du ms. 2813 à Henri du Trévou. L'identification est admissible, quoiqu'il soit difficile de reconnaître des caractères d'individualité aux chefs-d'œuvre dus à la plume de calligraphes aussi habiles que Henri du Trévou et Raoul d'Orléans, tous deux écrivains attitrés de Charles V.

1. Au fol. 152 et au fol. 155 v° du ms. de Sainte-Geneviève, on lit une note ainsi conçue : *Hyst. double, XXVI lines.*

XC.

« Ce sont les Croniques de France selon ce qu'il sont composées en l'église de Saint-Denis en France. »

Bibliothèque nationale, ms. français 2813.

Exemplaire copié pour le roi Charles V vers l'année 1375 et qui semble avoir été terminé en 1379. Il se composait d'abord de deux volumes, très élégamment calligraphiés et très richement illustrés de miniatures, la plupart à bandes tricolores[1]. Les deux volumes ont été réunis de très bonne heure, comme l'atteste l'état des tranches fleurdelisées.

La première partie s'arrête à la mort de Louis VIII. Le livre consacré au règne de Philippe-Auguste se termine (fol. 260 v°) par les deux pièces signalées ci-dessus, p. 309, d'après le ms. 782 de Sainte-Geneviève.

Le dernier chapitre de la seconde partie se rapporte à l'année 1379 et est intitulé : « Comment le roy manda à Paris pluseurs barons de Bretaigne pour leur dire les choses dont cy après est. » A la fin du volume ont été reliés, dès l'origine, de nombreux feuillets de très beau parchemin; les pages en ont été réglées et on se proposait d'y insérer la continuation des Chroniques.

Chacune des deux parties est précédée d'un grand frontispice très soigneusement exécuté.

En tête de la première partie (fol. 3 v°), sur un feuillet intercalé après coup, on a représenté le sacre d'un roi, probablement Charles VI; au bas du tableau, écu d'azur aux

1. Sauf de rares exceptions, toutes les miniatures se rapportant à la période antérieure à l'année 1375 sont bordées de bandes tricolores. C'est aussi à la même date que s'arrête la table des chapitres des règnes de Jean et de Charles V, copiée sur les fol. 389-392. — La miniature du fol. 439, représentant le sacre de Charles V et de la reine Jeanne de Bourbon, est reproduite dans mes *Fac-simile des livres copiés et enluminés pour le roi Charles V*, pl. XIV.

fleurs de lis sans nombre; des deux côtés de l'écu, le peintre avait tracé le contour des armes des douze pairs. Les personnages de ce beau tableau, qui occupe une page entière du manuscrit, sont en grisailles.

Le frontispice de la seconde partie du manuscrit (fol. 285) est formé par la réunion de six petits tableaux représentant des scènes de la vie de saint Louis.

Au commencement des deux parties, l'écu royal est supporté par deux anges.

Cet exemplaire des Grandes Chroniques paraît bien être celui qui est ainsi désigné dans un mandement de Charles V du 23 novembre 1378 et dans une quittance de Dine Rapponde du 22 avril 1378 : « Pour les hez et chemises des Croniques de France et celles que a faittes monseigneur le chancellier, pour II volumes pour ledit seigneur, une pièce de baudequin, XXVI frans. »

Sous le règne de Charles VI, il passa entre les mains de Jean, duc de Berry, comme le prouve cet article d'un inventaire des livres et joyaux de ce prince :

Un livre des Chroniques de France, en deux volumes, écrit en françois de lettres de forme, très notablement historié et enluminé au commencement et en plusieurs lieux. Au commencement du deuxième feuillet du premier volume est écrit *de tout le monde*, et au commencement du troisième feuillet de l'autre volume *il vint près*[1].

Voir les *Recherches* de Lacabane *sur les Grandes Chroniques de France,* dans la *Bibliothèque de l'École des*

1. Je cite cet article d'après Lacabane (*Bibl. de l'École des chartes*, 1840-1841, t. II, p. 71), qui l'indique en ces termes : « Inventaire conservé à Bourges, qui contient la notice des livres et joyaux ayant appartenu à Jean, duc de Berry, frère de Charles V. » Il en avait dû la communication au comte Auguste de Bastard. — Suivant Lacabane, le manuscrit des Chroniques était mentionné dans les mêmes termes sur un autre inventaire qui se trouvait également à Bourges, intitulé : « Livres qui furent au roi. » Le comte de Bastard disait que l'inventaire dont il avait donné un extrait à Lacabane était écrit en entier de la main du Père Berthier, chanoine à Bourges.

chartes, 1840-1841, t. I, p. 68-74. Conf. la notice de Paulin Paris dans son édit. des *Grandes Chroniques*, t. VI, p. 491-494. Une page a été reproduite en héliogravure dans l'*Album paléographique de la Société de l'École des chartes*, pl. 42. Il y en a aussi un fragment en phototypie dans mes *Facsimile des livres copiés pour Charles V*.

En 1880, j'ai vu chez un marchand de curiosités, rue Pigalle, 35, un feuillet d'un manuscrit des Grandes Chroniques tout à fait semblable au ms. français 2813. Ce feuillet contient une miniature représentant les funérailles de Jeanne de Bourbon, femme de Charles V.

XCI.

Les Grandes Chroniques de France.

Manuscrit appartenant au Très honorable marquis de Bute, d'Eccleton Square.

Cet exemplaire des Grandes Chroniques a tant de traits de ressemblance avec les manuscrits faits pour le roi Charles V qu'il m'a semblé légitime de le considérer comme ayant été destiné, sinon au roi, du moins à un membre de la famille royale[1] et comme sorti des ateliers dont les copistes et les enlumineurs travaillaient pour le roi. C'est un frère cadet de l'exemplaire qui porte à la Bibliothèque nationale le n° 2813 du fonds français et qui est un des morceaux les plus authentiques et les plus précieux de la librairie du Louvre. Les peintures en sont encadrées de bordures tricolores, et la plupart des pages sont ornées de bandes de demi-fleurs de lis, alternativement d'or et d'azur. Au bas de la première page se voient deux béliers affron-

1. Je ne saurais dire les raisons qui ont fait croire que le manuscrit a été fait pour le duc de Berry : « From internal evidence, the volume appears to have been executed for John, duke of Berry. » *Third report of the Royal Commission of historical manuscripts*. Appendice, p. 202.

tés, d'un dessin qui rappelle tout à fait les lions du frontispice de beaucoup de livres de Charles V; chacun de ces béliers porte, attaché autour du cou, une sorte de manteau semé de fleurs de lis et soulevé par le vent. Le manuscrit du Très hon. marquis de Bute n'est point déplacé dans le groupe de livres dont je m'occupe ici.

Les détails que je puis donner sur ce volume sont en grande partie empruntés à une notice que M. Warner, conservateur des manuscrits du Musée britannique, avait bien voulu me communiquer en 1903. J'ai pu la compléter, grâce à l'obligeance du Très hon. marquis de Bute, qui a très gracieusement mis son manuscrit à la disposition de la Bibliothèque nationale pour être placé à l'exposition des Primitifs, en 1904, à côté du splendide exemplaire de Charles V.

C'est un volume de moyen format, composé de 274 feuillets de parchemin, deux colonnes à la page, quarante-quatre lignes à la colonne. Il contient la première partie des Grandes Chroniques, jusqu'à la mort du roi Louis VIII. Voici la première et la dernière des rubriques :

Ci commence le noble livre appellé les Croniques de tous les roys de France.

Ci fine du roy Loys qui mourut à Montpancier. Ci commence saint Loys.

Les mots *Ci commence saint Loys* sont une réclame d'après laquelle il paraît bien certain qu'il a existé un second volume, contenant la suite des Chroniques depuis l'avènement de saint Louis jusqu'au règne de Charles V inclusivement.

Je relève les premiers mots du deuxième feuillet pour le cas où se rencontrerait un ancien inventaire dans lequel serait enregistré un exemplaire des Chroniques ayant un deuxième feuillet commençant par *nonnes il faisoient*. Il y

aurait là un point de repère pour suivre les destinées du manuscrit dont il est ici question.

On ignore quand ce volume est passé en Angleterre; il y était déjà au XVIe siècle, et paraît avoir appartenu à Thomas Wriothesley, qui fut créé comte de Southampton en 1547. C'est probablement vers cette époque que 176 feuillets en furent détachés; recueillis dans la bibliothèque Cottonienne[1], ils sont arrivés au Musée britannique après avoir été gravement atteints par l'incendie de 1731.

Le texte du manuscrit m'a paru être celui du ms. 2813. Il s'en distingue cependant par une particularité bien caractéristique : on n'y trouve pas, à la fin des chapitres consacrés au règne de Philippe-Auguste, les deux pièces de vers, l'une en français (*Phelippe roy de France...*), l'autre en latin (*Ut bene regna regas...*) qui sont copiées dans le ms. 2813, d'après le ms. 782 de Sainte-Geneviève.

L'illustration du manuscrit de M. le marquis de Bute fournit des arguments pour établir la parenté de cet exemplaire avec le ms. 2813; cette illustration est assurément moins riche; le nombre des miniatures est moindre et l'exécution n'en constitue pas une œuvre d'art de premier ordre; mais il est intéressant de constater que le choix des sujets est généralement conforme au programme qu'ont suivi les artistes chargés de décorer le ms. 2813. On en pourra juger en jetant les yeux sur la liste des miniatures se rapportant dans les deux exemplaires aux événements du règne de Philippe-Auguste :

	Ms. 2813.	Ms. de Bute.
Songe dans lequel apparaît au roi un enfant tenant un calice d'or rempli de sang . .	223	232
Couronnement du roi.	223 v°	233
Les messagers d'outre-mer réclament le secours du roi	227 v°	238 v°

1. Article 22 du volume coté Vitellius E. II.

	Ms. 2813.	Ms. de Buts.
Entretien du roi avec un groupe de prélats et de moines.	230	»
Le roi à cheval devant la cité du Mans, dont les clés lui sont remises par les assiégés .	234 v°	248
Arrivée du roi devant Saint-Jean-d'Acre. .	237	250 v°
Les clés de la ville d'Acre remises au roi .	238 v°	»
Philippe-Auguste prend le château d'Aumale et met Richard Cœur de lion en fuite . .	242	»
Prise de Constantinople par les croisés français	245 v°	257
Prédication de l'hérétique Amauri . . .	248 v°	261 v°
Bataille de Murat en Albigeois	252 v°	»
Harangue de Philippe-Auguste à son armée avant la bataille de Bouvines	»	264
Bataille de Bouvines. Mêlée des chevaliers français et des chevaliers de l'Empire. .	253 v°	»
Ferrand, comte de Flandre, est fait prisonnier	256	»
Ferrand emmené à Paris.	258 v°	266
Le moine Primat offrant à Philippe-Auguste le « roman des Rois ».	260 v°	»
Apparition de saint Valeri à Hugues le Grand.	261	271

Mais, si les sujets sont les mêmes, ils sont traités d'une façon bien différente. Ainsi, pour le tableau auquel a donné lieu l'hérésie d'Amauri, le peintre du ms. 2813 a représenté la prédication de l'hérétique, tandis que dans l'autre manuscrit l'artiste a mis en scène les prélats qui viennent dénoncer l'hérétique au roi.

XCII.

Les Grandes Chroniques de France.

Bibliothèque de Lyon, ms. 880, jadis 786.

Exemplaire du milieu du xive siècle, dont les miniatures sont encadrées dans des bordures tricolores.

Au haut du dernier feuillet, vestiges d'une note de possession, au bas de laquelle M. Omont a cru distinguer la

trace de la signature de Charles V. M. Molinier[1] a supposé que ce pouvait être celle du duc de Berry.

Delandine, *Notices sur les manuscrits de Lyon*, t. II, p. 53.

XCIII.

« Les Croniques de France selon ce qu'elles sont « composées en l'église Saint-Denis en France. »

Bibliothèque nationale, ms. français 10135.

Exemplaire qui a dû être copié dans le troisième quart du xive siècle et dont le texte s'arrête à la fin du règne de Philippe de Valois. Les miniatures, d'assez médiocre exécution, dont il est orné, sont bordées d'encadrements tricolores. Le tableau qui sert de frontispice (fol. 3) est divisé en quatre compartiments quadrilobés; au bas de la même page, deux lions accroupis, à queues démesurément longues, supportent un écu dont le peintre s'est borné à tracer le contour.

Sur la dernière page, signature du roi Charles VI, du second type, c'est-à-dire de celui dont nous avons des exemples à partir de l'année 1393. Elle est figurée dans l'atlas du *Cabinet des manuscrits*, planche XLV, n° 3. Voir aussi *Bibliothèque de l'École des chartes*, 1890, t. LI, p. 93.

XCIV.

La vie de saint Louis par le sire de Joinville.

Bibliothèque nationale, ms. français 13568.

Exemplaire copié dans le troisième quart du xive siècle, orné d'une miniature qui représente le sire de Joinville offrant son livre au roi de Navarre, Louis, fils de Philippe le Bel.

1. *Catalogue général*, t. XXX, p. 241.

Figure dans tous les inventaires de la librairie du Louvre (A. 205, B. 202, D. 134, E. 131, F. 114). Décrit comme il suit dans l'inventaire de 1411 :

Item un livre des Miracles et de la vie monseigneur saint Loys, roy de France, couvert de cuir vermeil empreint, à deux fermouers d'argent, donné au roy par Gilet; escript de lettre formée en françois, à II coulombes, commençant ou second fueillet *d'Alençon son filz*, et ou derrenier *et neuf ou mois*.

Estimé 1 livre en 1424.

XCV.

La vie de saint Louis, par Guillaume de Saint-Pathus, confesseur de la reine Marguerite.

Bibliothèque nationale, ms. français 5716.

Très bel exemplaire du milieu du XIVe siècle, orné de nombreuses miniatures, qui figure sur tous les inventaires de la librairie du Louvre (A. 144, B. 145, D. 92, E. 90, F. 76). Il est ainsi décrit dans l'inventaire de l'année 1441 :

Item la Vie saint Loys et ses miracles, couvert de soye, bien escript et enluminé, escripte de lettre formée, en françois, commençant ou IIe foillet *de la beneureté*, et ou derrenier *de dimenche;* à deux fermouers d'argent dorez esmaillez.

Estimé 2 livres en 1424.

Le frontispice est reproduit en phototypie dans mes *Facsimile de livres copiés et enluminés pour le roi Charles V*, pl. XIII.

XCVI.

Privilèges accordés par les papes aux rois et reines de France.

« En ce livre sont escrips les privilèges perpetuels du « roy et de la royne et de leurs successeurs roys et roynes

« de France, et aucunes autres bulles notables estans ou « Tresor de ses diz privilèges et de ses chartes. »

Bibliothèque nationale, ms. latin 9814.

Exemplaire copié au XIVe siècle. La marge gauche de plusieurs pages est bordée d'un filet garni de demi-fleurs de lis. Ce volume répond à l'article 1212 de l'*Inventaire du mobilier de Charles V*[1] :

Item le livre des privillèges octroyez au roy de France, dont le second fueillet après la table se commance *tamen arbitramur*, et à deux fermoers d'argent dorez à deux rozettes.

XCVII.

LE SONGE DU VERGER.

Musée britannique, ancien fonds royal 19. C. IV.

Exemplaire original dans lequel on remarque, sur les fol. 2, 6 et 154, l'écu fleurdelisé accompagné de deux lions peints en grisaille.

Sur le fol. 1, frontispice représentant un verger : dans la partie supérieure le roi sur un trône, avec les insignes de la royauté; à ses côtés, un peu plus bas, deux reines figurant les deux juridictions; au-dessous, le clerc et le chevalier, dont le dialogue forme le fonds de l'ouvrage. Dans la partie inférieure, un homme endormi, enveloppé d'un manteau violacé. — Au fol. 2, miniature de présentation : Charles V en robe rouge, une coiffe blanche sur la tête, est assis sur son trône; l'auteur, à genoux, en manteu violet, offre son livre au roi; en arrière se tiennent le clerc et le chevalier. — Au fol. 6, petite miniature représentant le clerc et le chevalier. — Sur le fol. 154, au commencement du second livre, le roi, sur son trône, entre le clerc et le chevalier, porte la couronne et est vêtu d'un manteau fleurdelisé.

Porté sur les inventaires à partir de l'année 1411

1. Ed. Labarte, p. 157.

(D. 884, E. 188, F. 165); il est ainsi décrit dans l'inventaire de 1411 :

Item le Songe du vergier, très bien escript en françois, de lettre de forme, à deux coulombes, bien historié et enluminé, commençant ou IIe foillet *eu nom Charles tu es,* et ou derrenier *auctoritez que al devant;* et est signé CHARLES; couvert d'une chemise de soye asurée, à grant queue, et II fermoirs d'argent dorez, où est CHARLES en lettres eslevées, en ung escrin escorchié de fleurs de lis.

Estimé 12 livres en 1424.

La signature du Roi signalée par l'inventaire de l'année 1411 a disparu.

Le volume, passé en Angleterre, a appartenu à Honfroi, duc de Gloucester, qui a tracé sur le dernier feuillet quelques mots aujourd'hui à moitié effacés : « Cest livre est à moy Homfrey, duc de Gloucestre. »

J'en ai donné la notice en 1877 dans les *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris*, t. IV, p. 229 et 230.

XCVIII.

ROMANS D'ANSÉIS DE CARTHAGE ET D'ATHIS ET PROFILIAS.

Bibliothèque nationale, ms. français 793. Venu de la librairie du château de Blois et peut-être de celle de Louis de Bruges.

Copie de la première moitié du XIVe siècle.

Enregistré dans tous les inventaires de la librairie du Louvre (A. 442, B. 463, D. 312, E. 353, F. 331), et répondant à cet article de l'inventaire de l'année 1411 :

Item Ansseis de Cartaige, Athiz et Frofilias, rimé, escript en françois de lettre formée, à deux coulombes, commençant ou IIe foillet *Seignor dist,* et ou derrenier *cest il vos* [1]; couvert de cuir, à deux fermouers de laton.

1. Le dernier feuillet du ms. 793 commence par *Cestiz vos.*

Estimé 1 livre 12 sous en 1424.

XCIX.

L'ANTICLAUDIEN D'ALAIN DE LILLE, en français, suivi de pièces en vers de Baudouin de Condé, de Rutebeuf, de Henri de Laon, etc., et d'une Chronique des évêques de Liège. — Exemplaire du XIVe siècle.

Bibliothèque nationale, ms. français 1634, ayant fait partie de la librairie de Louis de Bruges et de celle du château de Blois. Inscrit dans tous les inventaires de la librairie du Louvre (A. 186, B. 187, D. 124, E. 121, F. 104). Il répond exactement à cet article de l'inventaire de l'année 1411 :

Item Anticlaudianus, les Diz Baudoin de Condet, la Voye de paradis que fist Rustebuef, la Succession des evesques de Liège, en un livre jadis couvert de parchemin, et de present entre deux ais; couvert de cuir blanc, à deux fermouers de cuivre; escript de lettre courant, en françois; commençant ou n^e fueillet *quar la chantoit*, et ou derrenier : *frères le comte*.

Estimé 2 livres en 1424.

Voir le *Catalogue des manuscrits français de l'ancien fonds*, t. I, p. 276.

C.

LE ROMAN D'ARTUS LE RESTORÉ.

Bibliothèque nationale, ms. français 761, venu des librairies de Louis de Bruges et du château de Blois.

Ne figure dans les inventaires de la librairie du Louvre qu'à partir de 1411 (D. 898, E. 202, F. 176). La description de l'inventaire de 1411 est très exacte :

Item le romans Artus le Restoré, en un grant volume plat, de grosse lettre de forme, en françois, à trois coulombes, commençant

ou n° foillet *sien tout et le sa femme*, et ou derrenier *quant tixelius fu;* couvert de cuir rouge, à empraint, à gros bouillons et quatre fermoirs de laton.

Estimé 4 livres en 1424.

CI.

« Li Contez du cheval de fust. »

Bibliothèque nationale, ms. français 1589, venu de la librairie du château de Blois et peut-être de celle de Louis de Bruges.

Exemplaire copié au commencement du xiv° siècle.

Enregistré dans tous les inventaires de la librairie du Louvre (A. 418, B. 440, D. 291, E. 332, F. 310). Ainsi décrit dans l'inventaire de 1411 :

Item Meliachin et du Cheval de fust, rimé et bien escript, en françois, de lettre formée, à deux coulombes, commençant ou n° fueillet *toute honneur*, et ou derrenier *et plus les essauçoit;* couvert de cuir, à deux fermouers de laton.

Estimé 2 livres en 1424.

CII.

Le Livre royal ou livre des Prophéties de Notre-Seigneur et de Notre-Dame, poème composé vers l'année 1345 par Jean de Chavenges et dédié à Jeanne d'Évreux, veuve du roi Charles le Bel.

Musée Condé à Chantilly.

Exemplaire inscrit sur les inventaires de la librairie du Louvre (A. 209, B. 206, D. 137, E. 134, F. 117), et ainsi décrit dans celui de l'année 1411 :

Item un livret rymé, qui se nomme les Prophecies Nostre-Dame, de l'institution du royaume de France et de la noblesse d'icelluy, à deux petis fermouers d'argent, donné au roy par Gilet, escript de

lettre formée, en françois rymé, et en latin en prose; commençant ou second fueillet *Vecy une sentence,* et ou derrenier *Francorum laudatissimam.*

Ce livret, qui avait été estimé 1 livre en 1424, est incomplet du premier feuillet et du texte latin en prose qui faisait suite au poème de Jean de Chavenges. Il a été acquis en 1901 à la vente des manuscrits du fonds Barrois. Voir la notice que j'en ai publiée dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*, année 1901.

CIII.

La Vision du prieur de Salon.

Bibliothèque nationale, ms. français 810, venu de la librairie du château de Blois et probablement de celle de Louis de Bruges.

Volume écrit au commencement du xve siècle, qui figure à partir de 1411 sur les différents inventaires de la librairie du Louvre (D. 939, E. 914, F. 211).

A ce volume se rapporte l'article suivant de l'inventaire de 1411 :

Item la Vision du prieur de Sallon, de lettre de note, historiée et enluminée, couverte de cuir vermeil à empraintes, à II fermoueurs d'argent dorez, commençant ou IIe foillet *beaux livres il avoit*, et ou derrenier en lettre rouge *le prieur en la fin.*

Cet exemplaire d'un ouvrage bien connu d'Honoré Bonet[1] est un des livres que Gilles Malet incorpora le 7 janvier 1410 (n. st.) dans la librairie du Louvre et que le duc de Guyenne lui avait fait remettre par Jean d'Arçonval[2].

Estimé 1 livre en 1424.

1. Voir un article de M. Noël Valois, dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*, 1891, t. LII, p. 265.
2. Ms. français 2700, fol. 132.

CIV.

LES FABLES YSOPET ET LE BESTIAIRE D'AMOURS.

Bibliothèque nationale, ms. français 15213.

Copie du commencement du XIVe siècle.

Mentionné dans les inventaires de la librairie du Louvre jusqu'à celui de l'année 1413 inclusivement (A. 121, B. 122, D. 75, E. 74). Ainsi décrit dans l'inventaire de 1411 :

Item les Fables Ysopet, le Bestiaire maistre Richart de Furnival d'amours, historié et rymé en françois, escript de lettre de forme, commençant ou ne foillet *hors en trait*, et ou derrenier *or vous di je belle;* couvert de cuir rouge à deux fermouers de laton.

Ce volume dut sortir de la librairie du Louvre avant l'année 1424.

APPENDICE

I.

Les Livres du roi Jean.

Le roi Jean tenait de sa mère Jeanne de Bourgogne le goût qu'il témoigna toujours pour les livres. Les Heures dans lesquelles il apprit à lire étaient assez belles pour que son fils, le duc de Berry, les conservât soigneusement dans sa riche bibliothèque[1]. Quand il n'était encore que duc de Normandie, de 1332 à 1350, il avait un grand bréviaire en deux volumes, « très beaux, très bien écrits et bien « enluminés[2] ». Ce fut également avant de monter sur le trône qu'il reçut de Jean de Vignay une traduction des Échecs moralisés[3], qu'il emprunta de Pierre Des Essarts un roman du Saint-Graal[4], et qu'il acheta de Thomas de

1. « Unes heures esquelles le roy Jehan, pere de monseigneur, apprist à lire...; lesquelles le roy de Sicile donna à monseigneur le XXIIe jour d'octobre l'an mil .CCCC. et VII; et depuis y a fait faire monseigneur deux fermouers d'or, esmaillez à ses armes, à une pipe de mesmes, garnie d'un balay, pesant environ X caraz et deux perles, et par dessus une chemise de drap de damas violet, doublé de tiercelin noir; lesquielx fermouers et pipe ainsi garnie, avec ladicte chemise, ont cousté de Baude de Guy IIII^XX frans. » *Inventaire de Jean, duc de Berry*, éd. Guiffrey, t. I, p. 257, n° 968.

2. *Inventaire du mobilier de Charles V*, éd. Labarte, p. 336, n° 3279.

3. Voir plus haut, p. 259, les notices du ms. 434 de Besançon et du ms. français 1728. Cf. P. Meyer, *Romania*, 1896, p. 407.

4. On lit à la fin du ms. français 770 : « Cest livre est sire Pierre Des Essars, « qui le presta et envoia à monss. le duc de Normandie par Geuffrin Nivelle de « Bernville, clerc mestre Martin de Mellou. »

Maubeuge[1], libraire demeurant à Paris, pour 14 florins d'or, un livre français de Moralités sur la Bible[2]. On a voulu voir le duc Jean dans le duc de Normandie, que l'auteur d'un dialogue sur les substances a pris pour interlocuteur[3]; mais il est aujourd'hui démontré que ce dialogue est l'œuvre de Guillaume de Conches, l'un des maîtres de Henri II, duc de Normandie[4].

Le règne de Jean fut marqué par plusieurs grandes entreprises littéraires auxquelles ce roi accorda de généreux encouragements. Telle est la traduction de Tite-Live qu'il fit faire à Pierre Bersuire. L'exemplaire original de cette traduction, possédé par le roi, paraît être le volume d'après lequel maître Jeannin de Rouen transcrivit, en 1440, pour un échevin de Metz, le Tite-Live qui porte le n° 266 dans la bibliothèque de sir Thomas Phillipps. Jeannin de Rouen a raconté comme il suit les vicissitudes par lesquelles était passé le manuscrit qui lui servait de modèle :

Le roy Jehan de France fist escripre cestui livre et translater de latin en romant, lequel roy le donnoit à Marie, sa fille, duchesse de Bar, marquise du Pont et dame de Cassel, que le dit roy Jehan de France ot de la royne Bonne, sa femme, qui fust fille au bon roy Jehan de Behaingne; et de la ditte duchesse revint en la main du duc Edouart de Bar, son filz; et puis revint le dit livre en la main du duc Edouart de Bar, son filz; et puis revint le dit livre en la main de Loys, frère au dit duc Edouart, cardinal et duc de Bar; lequel

1. C'est sans doute le libraire auquel nous devons les chroniques classées sous le n° 10,132 du fonds français : « Cy commencent les Croniques des roys « de France, depuis le temps des premiers roys qui i furent, dusques au temps « du roy Phelippe qui fu filz Phelippe li Biaux et frère le roy Looys, lesqueles « Pierres Honnorez, du Nuef-Chastel en Normendie, fist escrire et ordener en « la manière que elles sont, selonc l'ordenance des Croniques de Saint-Denis, à « mestre Thommas de Maubuege, demorant en rue nueve Nostre Dame de « Paris, l'an de grace Nostre Seingneur mil CCC et XVIII. »

2. Voir un peu plus loin les extraits du compte KK 7 des Archives nationales.

3. *Mém. hist. sur la bibliothèque du roi*, p. II, en tête du tome II du *Catalogue des livres imprimés*. Le manuscrit consulté par Boivin est le n° 6638 du fonds latin.

4. Voir, dans *Mém. de la Soc. des antiq. de Norm.*, 3e série, t. II, p. 399 à 430, la notice de M. Charma sur Guillaume de Conches.

dit cardinal duc de Bar donnoit la ditte duchie de Bar et ses seignouries à René, filz du roy Loys de Secille et duc d'Anjou, lequel dit roy Loys ot le dit René de la fille du roy d'Arragon et fille de la royne Yolant, fille du duc Robert de Bar et de la dessus ditte Marie, fille du dit roy Jehan de France, que fuit femme du dit duc Robert de Bar, lequel dit René, roy de Secille et de Jerusalem, duc d'Anjou, de Bar et de Lothraine, quant il voult aler en son royalme de Secille, pour prendre la succession qui ly estoit escheute de par le roy Loys, son ainsné frère, donnoit cestui dit livre à honnourey chevalier messire Robert de Baudrecourt et bailly de Chalmont. Et le dit messire Robert le prestoit à Jehan de Vy, l'eschevin, filz de feu messire Jehan de Vy, chevalier, lequel dit Jehan de Vy le fist contre escripre par maistre Jehannin de Rouen, l'escripvain. Et fust le dit livre enluminés par maistre Henry d'Orquevaulz et fust parfait et affenis en l'an mil IIII^c et XL...[1].

Telle est encore la Bible française avec commentaires, dont il confia l'exécution à maître Jean de Sy[2] et dont les frais furent mis à la charge des Juifs. La Bible ne fut jamais achevée, mais nous en avons un fragment assez considérable dans le n° 15397 du fonds français, qui comprend la majeure partie d'une traduction et d'une exposition du Pentateuque, avec les Testaments des douze patriarches, d'après la version latine de Robert Grosse-Teste, et avec un petit traité de l'année 1356 sur les âges du monde[3]. Ce manuscrit, copié avec le plus grand soin,

1. Durrieu, *Les Manuscrits à peintures de Sir Thomas Phillipps*, dans *Bibliothèque de l'École des chartes*, 1889, t. L, p. 426, n° XXXIV.

2. Sur Jean de Sy, ou de Cis, auteur d'une traduction de la Consolation de Boèce, voir S. Berger, *La Bible française*, p. 238-243. Voici dans quels termes l'Inventaire de Gilles Malet annonce les morceaux du travail de Jean de Sy que Charles V avait recueillis : « Un volume ouquel sont contenus aucuns des « livres de la Bible en françois, c'est assavoir les cinq livres Salomon, Ysaie, « et de Jeremie jusques au XVIIIe chapitre, et l'exposicion sur iceulx faite par « maistre Jehan de Sy, du commandement du roi Jehan, dont Dieux ait l'ame. « Un autre volume ouquel sont contenus les cinq livres de Moyse, Josué et le « premier chapitre du livre des Juges. » (A. 12 et 13, B. 12 et 13.) — « Soixante « deux caiers de la Bible que commença maistre Jehan de Sy, et laquelle fai- « soit translater le roi Jehan, que on a fait escripre aus despens des Juifs. » (A. 269, B. 280.)

3. « Qui couple les ans du tiers aage avec le premier et le secont, il a III^m

devait recevoir des enluminures, dont quelques-unes seulement sont esquissées ou ébauchées : il ne faut pas de grands efforts d'imagination pour entrevoir quelle en eût été la magnificence s'il eût été terminé; d'après lui, on peut encore, jusqu'à un certain point, se faire une idée de cette « très belle Bible, toute historiée, que fist faire le roi « Jehan, couverte de drap d'or à *Agnus Dei* », et qui, sous le règne de Charles V, fut mise au château de Vincennes[1].

Un des artistes qui durent travailler à ces somptueux ouvrages se nommait Jean de Montmartre[2]; il est qualifié d'enlumineur dans un compte de 1351[3]. Le roi avait alors un autre enlumineur en titre, Jean Susanne, qui, conformément à un mandement du 30 octobre 1350, recevait deux sous parisis de gages par jour, plus une somme de cent sous par an pour ses robes[4]. Si, comme c'est vraisemblable, l'un de ces deux artistes est l'auteur des pein-

VIII^c et XIIII ans; et qui couple le quart, il a IIII^m II^c et L; et qui couple le cinquiesme aage à euls, il a IIII^m VII^c et XXII ans; et qui couple le darnier, il a V^m III^c et XXVIII ans; et qui ajouste le miliaire de Jhesu Crist, ce sont VI^m IIII^c et IIII^xx et IIII en l'an LVI. Explicit sus Genesim. »

1. Inventaire de Gilles Malet, B. 256.

2. Voir plus loin, p. 332, un article de compte d'où il résulte qu'une somme de 400 l. t. allouée à Jean de Montmartre servit à payer une bible.

3. « Pour une aune de velluau ouvré à or, bailliée à Jehan de Montmartre, enlumineur, pour couvrir les ays de la Bible du roy. » Compte de 1351, cité par Douët d'Arcq, *Comptes de l'argenterie*, p. 387.

4. « Johannes, Dei gratia Francorum rex... Nos, attenta sufficiencia Johannis Susanne, illuminatoris librorum, commorantis Parisius, grataque considerantes servicia nobis per dictum Johannem inpensa, et que de die in diem impendit, ipsum retinuimus illuminatorem librorum nostrorum et per presentes retinemus, dantes et concedentes eidem Johanni, in recompensacionem serviciorum predictorum,... duos solidos paris. de vadiis per diem, centumque solidos paris. pro robis, habendos et percipiendos per ipsum super redditibus et emolumentis recepte nostre Rathomagensis, quandiu vitam duxerit in humanis, anno quolibet, in terminis Pasche et Sancti Michaelis futuris... Datum Parisius, in hospicio nostro de Neela, penultima die octobris, anno Domini millesimo CCC^o quinquagesimo. » Copie à la Bibliothèque nationale, parmi les lettres de Charles le dauphin, fils du roi Jean, à la date du 6 mars 1355 (v. st.), ms. français 25701, pièce cotée 71.

tures du ms. français 15397, il mérite, à coup sûr, d'être classé parmi les plus grands peintres français du milieu du XIVe siècle. L'importance des sommes que reçut Jean de Montmartre autorise à le considérer comme chef d'atelier.

En 1355, le roi Jean trouva parmi les joyaux que Humbert, dauphin de Viennois, lui avait laissés une Bible en quatorze volumes et un Missel à l'usage de Rome[1]. L'année suivante, quand il fut fait prisonnier à la journée de Poitiers, il avait dans ses bagages une Bible historiale, que l'Angleterre a gardée comme un trophée de ses victoires, et sur laquelle on lit cette inscription : « Cest livre fust « pris ové le roy de Fraunce à la bataille de Peyters ; et le « boun counte de Saresbirs, William Montague, la acheta « pur cent marsz, et la dona à sa compaigne, Élizabeth, la « bone countesse, qe Dieux assoile....., laquele lyvre ladite « countesse assigna à ces executours de le vendre pur « XL livers[2]. » Ce fut aussi, n'en doutons pas, dans le

1. « Jehan, par la grace de Dieu roy de France... Savoir faisons que nous avons eu et receu par la main de Guillaume Canetel, des biens et choses qui jadis furent de nostre amé cousin Humbert, jadiz dauphin de Viennois, patriarche d'Alexandre et administrateur perpetuel de l'archeveschié de Remz, les choses et parties qui s'ensuivent... Item une Bible en XIIII volumes. Item un Messel à l'usage de Romme... Données à la Noble maison, le XIIIIe jour de juing, l'an de grace mil CCC cinquante cinq. Par le roy : MATH[IEU]. » (Registre LXXXIV du Trésor des chartes, n° 153.) — La Bible en quatorze volumes, dont il est question dans la lettre du roi Jean, faisait partie d'un lot de livres qu'il fit retirer le 18 mars 1355 du couvent des Dominicains de Paris, et qui se composait des volumes suivants : « Une Bible en quatorse volumes; — la seconde partie de Vincent; — un Décret; — un livre pontifical; — un livre des sacremens de maistre Hugues de Saint-Victor; — un livre pontifical; — un roumant en françois de plusieurs histoires; — un livre appellé le Table sur la Somme des confesseurs; — unes Decretales vielles; — un livre appellé Somme sur les lettres de Decretalles; — le premier livre de saint Bernart des considerations au pappe Eugenne; — un livre de l'ordenance à sacrer le roy de France; — un livre glozé des douze petis prophètes; — un petit livre des commandemens du senne de Nimes; — un petit livre des estatus et des loys de Venize; — un petit livre de sermons; — un livre des ordenances que l'en doit faire en sainte eglize; — un petit livre à une cheine, faisant mencion de divers originaulx des sains. » Ms. français 20026 des Nouv. acq., pièce 43.

2. Ce ms. est coté 19. D. II dans le fonds du roi; voir *Documents inédits, Rapports au ministre* (Paris, 1839, in-4°), p. 118.

désastre de Poitiers que furent perdus les Miracles de Notre-Dame, bien écrits et historiés, que Charles V racheta des Anglais. C'est le magnifique manuscrit du Séminaire de Soissons dont j'ai parlé plus haut, p. 285.

Jean s'occupa de ses livres pendant les quatre années qu'il passa captif en Angleterre. Dans le courant de l'année 1359, Marguerite « la relieresse » et Jacques le relieur lui mirent à point une Bible française, un bréviaire et un roman de Guilon[1]. En décembre 1359 et en mai 1360, des libraires anglais lui vendirent un roman de Renard, un petit psautier, un Garin le Loherain et un Tournoiement d'Antechrist[2]. Il n'était pas encore sorti de prison quand il invita son chapelain Gace de La Buigne à composer le roman des Déduits de la chasse[3].

On voit dans l'inventaire des livres de Charles V[4] que Jean mettait sa signature sur les livres dont il aimait à se servir. C'est ce que nous apprend aussi le manuscrit français 67, à la fin duquel nous lisons : « Ce livre est le duc « de Normendie et de Guienne : JEHAN[5]. » Une note identique se trouve à la fin du premier volume du Miroir histo-

1. Journal de la dépense du roi Jean en Angleterre en 1359, publié par le duc d'Aumale, *Notes et documents relatifs à Jean, roi de France, et à sa captivité en Angleterre*, p. 97 et 109. (Dans le tome II des *Miscellanies of the Philobiblon Society*.)

2. « Tassin, pour un roman de Renart, acheté par li, à Lincole, pour le roy, 4 s. 4 d. — Jehan le libraire de Lincole, pour un petit sautier acheté pour le roy, et de son commandement, un noble, vaut 6 s. 8 d. — Maistre Guillaume Racine, pour un romans du Loherenc Garin, acheté par li pour le roy et de son commandement, un noble, vault 6 s. 8 d. — A li pour un autre roumans du tournoiement d'Antecrist, 10 s. » *Comptes de l'argenterie*, éd. Douët d'Arcq, p. 224, 227 et 252.

3. Sur Gace de La Buigne, voir une dissertation du duc d'Aumale qui fait partie des *Notes et documents relatifs à Jean, roi de France*, p. 161-190.

4. Articles 110, 330, 883, 1128, 1166.

5. Le fac-similé de cette note est donné dans l'ouvrage de M. Franklin, *Les Anciennes bibliothèques de Paris*, t. II, p. 109, et dans l'atlas du *Cabinet des manuscrits*, pl. XLV, n° 1.

rial conservé à la bibliothèque de l'Université de Leyde[1]; le deuxième volume du même exemplaire du Miroir historial, n° 5080 de la bibliothèque de l'Arsenal[2], ne nous offre que la signature du prince.

Les traits caractéristiques de ces signatures ne se reconnaissent pas bien exactement dans la signature JEHAN, répétée plusieurs fois à la fin du grand psautier glosé, n° 448 du fonds latin; il est cependant possible qu'elle y ait été tracée par le prince quand il était fort jeune. Une autre signature JEHAN, qu'on voit sur le dernier feuillet du manuscrit français 770, a été prise par Cangé pour celle du roi; mais l'hypothèse du savant amateur ne résiste pas même à l'examen le plus superficiel, et Paulin Paris[3] a fait observer depuis longtemps que cette signature n'a rien de commun avec celle de Jean le Bon. C'est aussi sans fondement qu'on a attribué au roi Jean la Bible historiale n° 17 du fonds de La Vallière[4], et les deux Bibles latines n°s 1297 et 1357 du fonds de la Sorbonne, aujourd'hui n°s 16265 et 16268 du fonds latin[5].

Comme annexe à cette note, je joins quelques articles extraits d'un registre de la trésorerie du duc Jean en 1349 et 1350, conservé aux Archives nationales sous la cote KK. 7.

Extrait du compte de la trésorerie de Jean, duc de Normandie, pendant les années 1349 et 1350 :

(Fol. 12 v°.) A Jehan de Montmartre, pour emploier et convertir en la façon d'une bible qu'il fait faire pour monseigneur le duc, du commandement general fait par lettres de mestre Regnault Chauvel

1. *Voss. gallicus*, fol. 3 A.
2. *Catalogue de Henry Martin*, t. V, p. 43 et 44.
3. *Les Manuscrits françois*, t. VI, p. 131.
4. *Catalogue des livres du duc de La Vallière*, 1re partie, t. I, p. 31. — C'est aujourd'hui le ms. français 20090.
5. *Hist. litt. de la France*, t. XXIV, p. 176.

de baillier au dit Jehan ce que pour ceste cause il demandera, données le XVIIIe jour de fevrier CCC XLVIII par lettre dudit Jehan donnée XXVIII jour dudit mois, XL l. p.; à lui, par sa lettre donnée XXVIe jour de mars CCC XLVIII, XX l. p.; à lui, par sa lettre donnée le XXVe jour d'avril CCC XLIX, C l. p.; à lui, par sa lettre donnée le XIIIe jour de juing ensuivant, XL l. p.; à lui, par sa lettre donnée le XXIXe jour de juillet ensuivant, XL l. p.; à lui par sa lettre donnée le IXe jour de septembre ensuivant, XL l. p.; à lui, par sa lettre donnée le XIXe jour de novembre CCC XLIX, XL l. p.; montent ces parties III^c XX l. p., valent IIII^c l.

(En marge :) Redd[atur] regi per compotum dicti Johannis de Monte martirum particularem, sutum ad Ascensionem CCC LIII in VIII^to partibus, et est de operacione et illuminacione cujusdam biblie et aliorum librorum in gallico, et ibi corrigatur.

A Bertran de Villeneuve... pour II romanz que ycelui seigneur a achetez de lui, XL l. p.

(Fol 13 v°.) A Jehan de Wirmes, enlumineur, pour avoir enluminé un livre de motez, par mandement de monseigneur le duc et quittance dudit Jehan donnée le lundi après la Saint-Martin d'yver, XIX l. VIII d. p., valent XXIII l. XV s. X d. t.

A Thomas de Maubeuge, libraire, pour la vendue d'un rommant de Moralitez sur la Bible en françois, si comme il appert par un mandement d'icelui seigneur sur ce fait, donné le XXIIIe jour d'octobre CCC XLIX, et par quittance dudit libraire donnée XXIIIIe jour d'icelui mois et an, pour ce XIIII escuz, pour chascun XXXII s. VI d. t., valent XXII l. XV s. t.

(Fol. 67 v°.) A Jehan de Langre, tavernier, pour un livre que mons. le duc a eu et acheté de lui, et du commandement d'icelui seigneur, par mandement donné XIIIe jour de juillet CCC L..., XXV l. t.

(Fol. 68 v°.) A Symon de Rouen, pourtrayeur..., VII l. X s. t.

(Fol. 71 v°.) A Lorens de Marsoy, pour visiter et mettre nombre et signer les pseaumes et respons du grant et petit breviaire de monseigneur le duc, par II quittances dudit Lorens données en juingn CCC L, VI escuz, pour chascun XVI s. p., valent VI l. t.

A Jehannin L'Avenant, pour semblable par II quittances de lui données en juillet CCC L, VIII escuz, chascun XVI s. p., valent VIII l. t.

En fait de livres, il n'y a rien d'intéressant à tirer d'un inventaire qui fut dressé à Londres immédiatement après

la mort du roi Jean et que M. Germain Bapst a publié dans le petit volume intitulé : *Testament du roi Jean le Bon* (Paris, 1884, in-8° de 55 p.).

Une notice sur les livres du roi Jean serait incomplète s'il n'y était pas dit un mot des manuscrits qui ont été à l'usage de sa première femme, Bonne de Luxembourg, morte en septembre 1349, peu de mois avant le décès de Philippe de Valois, événement qui lui aurait fait abandonner son titre de duchesse de Normandie pour prendre celui de reine de France.

Le nom de Bonne de Luxembourg est attaché à deux beaux manuscrits parisiens du second tiers du XIVe siècle.

Le premier de ces deux manuscrits est un petit volume appartenant à Mme la baronne Adolphe de Rothschild, qui paraît figurer sur les inventaires du duc de Berry en ces termes : « Les petites Heures de Nostre-Dame, nommées « les Heures de Pucelle, enluminées de blanc et de noir, « à l'usage des Prescheurs. » J'ai eu l'occasion d'en parler ailleurs[1].

Le second est un Bréviaire romain qui a passé en mai 1897 à la vente des livres du baron Jérôme Pichon[2], et se trouve aujourd'hui dans la bibliothèque d'un bibliophile lyonnais M. le baron Vitta, qui a bien voulu le faire figurer à l'Exposition de Portraits ouverte à la Bibliothèque nationale en 1907. En voici le signalement :

Élégant volume, de petit format. 601 feuillets. Écriture à deux colonnes.

Fol. 3. Titre du volume : « In nomine Domini. Amen. Incipit ordo Breviarii Fratrum Minorum secundum consuetudinem Romane curie. » — Le Propre du temps occupe les fol. 3-263.

1. Voir la seconde partie de cet ouvrage, p. 241* et 299*, n° 108. — Voir surtout ma *Notice de douze livres royaux du XIIIe et du XIVe siècle*, p. 67.

2. Voir le catalogue de vente, p. 8, article 27.

Fol. 4, second du texte, *quam vidit.*

Fol. 266-271. Calendrier.

Fol. 274-347. Psautier, dont les feuillets avaient été primitivement cotés I-LXXIIII.

Fol. 356-572. Propre des Saints, Commun et Offices divers.

Plusieurs morceaux ont été ajoutés après coup, savoir :

Fol. 1 v°. Image du calvaire. — Fol. 2. Image de l'Annonciation.

Fol. 263 v°-265 v° (le fol. 263 v° est le verso d'un feuillet qui a été soudé au dos du fol. 263). Image de saint Christophe. — Tableaux des Trois morts et des trois vifs.

Fol. 272-273. Table alphabétique des psaumes, d'une main italienne.

Fol. 348 v° et 349. Images d'une dame aux pieds du roi saint Louis et d'une religieuse aux pieds de saint Louis de Marseille.

Fol. 573-584. Supplément en écriture française, avec rubriques en français : Offices de sainte Anne, sainte Marthe, etc. Heures du Saint-Esprit.

Fol. 585-601. Supplément en écriture italienne : fêtes de la Visitation, de la Transfiguration, de sainte Anne; table des pâques pour les années 1401-1500. — « Legenda de sancta Barbara. »

L'illustration de la partie primitive du volume ne se compose guère que de très petites miniatures très fines, d'un coloris très léger.

Au bas de beaucoup de pages se voient les armes de Bonne de Luxembourg, duchesse de Normandie (parti 1 de France, 2 coupé de Luxembourg et de Bohême). Je ne saurais dire si ces armes ont été peintes avant que le livre arrivât entre les mains de Bonne de Luxembourg ou si elles ont été ajoutées après que le livre lui eut été offert.

Ce Bréviaire a appartenu à Ambroise Firmin-Didot, qui l'envoya en 1878 à l'Exposition ouverte au Trocadéro, comme l'atteste un compte-rendu de Darcel[1], dans lequel est inséré un fac-similé du tableau des Trois vifs.

Les organisateurs de l'Exposition ouverte en 1907 à la Bibliothèque nationale, MM. Camille Couderc et Henri Martin, ont conjecturé, avec quelque vraisemblance, que le tableau peint sur les fol. 348 v° et 349 représentait une

1. *Gazette des beaux-arts*, t. XX, p. 66.

seule et même princesse en prières devant les images de saint Louis et de saint Louis de Marseille[1]. Suivant eux, cette dame serait Jeanne de Valois, sœur du roi Philippe de Valois, qui, après avoir été mariée à un comte de Hainaut, mourut en 1352 dans le couvent de Fontenelle, au diocèse de Cambrai. Le double portrait aurait été peint après 1349, date de la mort de Bonne de Luxembourg.

1. *Bibliothèque nationale, Exposition de portraits peints et dessinés du XIIIe au XVIIe siècle. Catalogue* (Paris, 1907, in-8°), p. 70.

II.

Examen de prétendues lettres adressées a Gilles Malet par le roi Charles V et par Jean, duc de Berry.

Dans les pages que j'ai consacrées à Gilles Malet, le premier garde de la Librairie royale du Louvre, il n'a pas été question de deux lettres qui ont été citées pour montrer l'intimité des rapports qui ont existé entre le Roi et ce personnage. Je dois exposer les raisons qui m'ont empêché d'en faire usage.

Voici le texte de ces deux lettres :

I.

Metre Gilet, Aiant metre Gervaiz[1] à faire pour certeine besoigne du livre de cirurgye de notre frère le duc d'Angou, nouz le ly voulonz byen permectre prandre avecquez ly à sen plaisir, et sy tost que sera sa dite besoigne finie le vouz remetre. Sy vouz mandonz que le ly envoisiez, et juquez vouz seit retourney le dit livre, sete letre vouz en tendra lieu de descharge. Escrit de notre main, au boiz de Vicenez, le xxie jour de may.

Charles.

(Au dos :) A metre Gilet Malet.

II.

Gilet, ces deus Juiz que nous vous envoionz joint les presantez, nous sont veneuz presanter aucunz livrez, desquelz avonz lez unz reteneuz, ansanble notre frère le duc de Berry, pour en avoir eu plaisir en l'achat, toutevoiz en est aultrez dont ne savonz tant pryser la valeue que ne nouz en veilonz aviser avant que lez aseter. Si vous mandonz que, si tost sete letre reseue, lez veillez priser et nous en aviser le plus tost que vous porez et nous renvoisiez les diz

1. Maître Gervais Chrétien, physicien du roi Charles V, fondateur du collège qui porta son nom.

Juiz pour que, selon se que en arez avisé, ly en fesienz poier l'argent. Escrit de notre main, à Paris, le XIIe jour de juing.

CHARLES.

La première de ces lettres est conservée à la bibliothèque municipale de Nantes[1] dans le tome XII de la collection d'autographes qu'avait formée La Bouchère. La seconde fait partie du Musée Thomas Dobrée à Nantes[2]. Toutes les deux se trouvaient comprises dans un lot de 103 lettres vendues en 1846, au prix de 5,500 francs, à Charon, expert en autographes, par un certain Letellier, qui exploitait à Paris, rue Massillon, un fonds d'archives généalogiques[3]. Ce lot venait, disait-on, du cabinet du président d'Hozier, dernièrement décédé à Versailles[4].

Charon commença à écouler quelques-unes des 103 lettres dans la vente de la collection de Laroche-Lacarelle, en février 1847; l'authenticité en fut aussitôt contestée[5] et a

1. Volume 668, pièce 5. — La pièce a figuré sous le n° 278 à la vente de la collection du baron de Trémont faite en décembre 1852.

2. *Musée T. Dobrée, Autographes. Inventaire des lettres, chartes et pièces manuscrites* (Nantes, 1901), p. 28, n° 170.

3. « Je déclare et atteste que les pièces autographes ci-après énoncées, provenant de mon Cabinet généalogique, ont été vendues par moi à M. Charon, savoir : Bayart, Charles V, Louis XII, François Ier, Henri II, François II, Charles-Quint, Charles d'Orléans, Dunois, Duguesclin, Jacques Cœur, Agnès Sorel, Marie Stuart, Rabelais, Luther, Michel-Ange, Ambroise Paré, Cujas, Sully, Charles de Bourgogne, Anne de Bretagne, Anne de Beaujeu, Diane de Poitiers, etc., etc.; lesquelles pièces autographes je lui garantis d'une bonne et parfaite authenticité. Paris, 1er octobre 1846. Signé : LETELLIER. » — Publié par l'expert Laverdet, à la p. VI du *Catalogue de la belle collection de lettres autographes (Supplément) de feu le baron de Trémont*, vendue à Paris en février 1853.

4. Ambroise-Louis-Marie d'Hozier, qui, avant la Révolution, avait été juge d'armes de France et président en la Cour des comptes, aides et finances de Normandie. Une partie considérable de son cabinet fut acquise par la Bibliothèque nationale en 1851. Voir *Le Cabinet des manuscrits de la Bibliothèque nationale*, t. II, p. 301 et 302. — Laverdet, à l'endroit indiqué dans la note précédente, affirme que les noms des signataires des lettres achetées par Charon « se trouvaient écrits, sur les chemises des liasses qui les renfermaient, de la main même du président d'Hozier ».

5. Dans le Bulletin de l'*Alliance des arts* du 10 mars 1847.

depuis donné lieu à des controverses sur lesquelles il faut lire la longue préface mise par Laverdet en tête du catalogue cité dans une note précédente[1].

Au premier abord, l'aspect des deux lettres portant la signature de Charles V n'éveille pas la défiance. On y retrouve, dans les caractères de l'écriture, les traits auxquels nous ont habitués les lettres autographes de ce roi parvenues jusqu'à nous dans des conditions qui en assurent la sincérité[2], et les notes, également autographes, insérées dans des volumes ayant fait partie de l'ancienne librairie du Louvre[3].

Les signatures CHARLES sont assez semblables à celles qui se trouvent dans beaucoup des volumes ayant appartenu à Charles V, et au bas de différentes lettres ou mandements de ce roi. Les hésitations et les défaillances de la main d'un faussaire ne s'y laissent guère apercevoir.

1. P. 338, note 3. Laverdet a englobé dans sa préface plusieurs lettres d'Alexandre Teulet et l'avertissement que Charon a mis en tête du catalogue d'une vente faite par ledit Charon le 10 mai 1847.

2. Voici la liste des lettres écrites, en tout ou en partie, par le roi que j'ai rencontrées. Pour la plupart, je renvoie aux *Mandements et actes divers de Charles V* (Collection de Documents inédits), où le texte a été publié, avec l'indication de la cote sous laquelle chaque pièce est classée à la Bibliothèque nationale.

4 déc. 1364. Lettre à Nicolas Braque. (*Mandements*, n° 134.)

20 sept. 1367. Lettre relative aux fortifications des villes du Berry. (Vente de la collection Laroche-Lacarelle, février 1847.)

7 déc. 1367. Lettre à Pierre Scatisse. (Arch. nat., K. 49, n° 34³.)

5 mars 1368. Lettre au même. (Arch. nat., J. 301, n° 8 A.)

6 sept. 1370. Lettre à Jean, comte d'Armagnac. (Musée Condé. Fac-similé dans le volume du Centenaire de la Société des antiquaires de France.)

21 mai 1372. Lettre à Jean d'Orléans. (*Mandements*, n° 889.)

10 déc. 1373. Lettre aux gens des comptes. (*Mandements*, n° 998.)

13 janv. 1374. Lettre au vicomte de Rouen. (*Mandements*, n° 1095.)

15 janv. 1374. Lettre à Raoul Campion. (*Mandements*, n° 1096.)

25 oct. 1375. Lettre au comte de Flandre. (*Mandements*, n° 1174 A.)

11 nov. 1376. Lettre à la comtesse de Flandre. (*Mandements*, n° 1276 A.)

25 mai...(?). Lettre aux trésoriers de France. (Collection La Bouchère, Bibl. de Nantes, ms. 668, pièce 7.)

3. J'ai donné plus haut, p. 3 et 4, la liste des manuscrits qui renferment des signatures et des annotations autographes de Charles V.

L'orthographe est tout à fait conforme aux habitudes de Charles V, habitudes dans lesquelles il faut noter deux particularités bien remarquables :

1° Emploi poussé jusqu'à l'excès des *z* après les *e* muets des syllabes finales. Exemples :

a) Lettre à Pierre Scatisse, 7 décembre 1367[1] :
Ligne 2 : avonz reseu voz letrez.
— 4 : faitez que dedanz Nouel.
— 9 : par cez presantez.
— 11 : en xxx mile doblez.
— 16 : vouz estoiet depuiz faitez.
— 17 : duquez cez chosez soiet aconpliez.

b) Lettre à Jean, comte d'Armagnac, 6 septembre 1370[2] :
Post-scriptum : qu'en toutez chosez.
— : tenonz vos besoingniez a notrez.
— : le bon cervise que vouz nous faitez.

c) Note à la fin d'une Bible historiale[3] :
Ligne 5 : en II volumez.
— 6 : et la fimez.

d) Note à la fin des Fleurs des chroniques, copiées en 1378[4] :
Ligne 1 : Cez croniquez dez papez.
— 4 : et le fimez.

2° Omission des *s* dans les mots *notre* et *votre*, contrairement à l'usage courant au XIVe siècle, suivant lequel on écrivait *nostre* et *vostre*. Exemples :

a) Lettre à Pierre Scatisse, 7 décembre 1367[5] :
Ligne 5 : à notre frere.
— 17 : escrit de notre main.

b) Lettre au même, 5 mars 1368[6] :
Post-scriptum : escrit de notre main.

1. Fac-similé dans le *Musée des Archives nationales*, p. 221. La phototypie de cette pièce et de la suivante sont dans l'Album joint au présent ouvrage.
2. Phototypie dans le volume du *Centenaire de la Société des antiquaires de France*.
3. Phototypie dans mes *Fac-simile de livres copiés pour Charles V*, pl. II.
4. Phototypie, *Ibid.*, pl. V.
5. Fac-similé dans le *Musée des Archives nationales*, p. 221.
6. Fac-similé, *Ibid.*, p. 220, et dans les *Éléments de paléographie* de N. de Wailly, t. II, pl. XVII.

c) Lettre à Jean, comte d'Armagnac, 6 septembre 1370[1] :
Post-scriptum : tenons vos besoingniez à notres.
— : escrit de notre main.
d) Note à la fin d'une Bible historiale[2] :
Ligne 3 : Charles le Ve de notre non.
e) Note à la fin des Fleurs des chroniques, copiées en 1378[3] :
Ligne 3 : Charles le Ve de notre nom.
f) Note à la fin d'une Bible latine[4] :
Ligne 2 : le Ve de notre nom.

La lettre *à metre Gilet*, du 21 mai, présente, à plusieurs reprises, une assez singulière particularité. A sept endroits de cette pièce dans des mots écrits en toutes lettres :

A la ligne 1 : *pour*,
— 2 : *permectre... prandre... avecquez... plaisir*,
— 3 : *que*,
— 4 : *juquez*,

on remarque, non sans quelque surprise, la queue des caractères *p* et *q* coupée par un trait horizontal, tout à fait semblable à la traverse ajoutée d'ordinaire aux *p* et aux *q* pour donner à ces lettres la valeur des syllabes *per* ou *par* et *que*. On croirait, au premier moment, surprendre un faussaire en flagrant délit. Ce serait là un jugement téméraire. Il est, en effet, certain que Charles V a parfois barré les lettres *p* et *q*, sans vouloir, en aucune façon, donner à ces caractères la valeur des syllabes *per* ou *par* et *que*. Nous en avons la preuve dans deux pièces du Trésor des chartes, dont l'authenticité est à l'abri de toute contestation et qui n'ont subi aucune altération. Ce sont deux lettres adressées par le roi, le 7 décembre 1367 et le 5 mars 1368, à son trésorier Pierre Scatisse. Toutes deux se rapportent au paiement de la rançon de Du Guesclin[5].

1. Phototypie dans le volume du *Centenaire de la Société des antiquaires de France*.
2. Phototypie dans mes *Fac-simile de livres copiés pour Charles V*, pl. II.
3. Phototypie, *Ibid.*, pl. V.
4. Phototypie, *Ibid.*, pl. XII.
5. Ces deux lettres ont été déjà citées à la page précédente.

Dans la première de ces deux missives, quatre mots, écrits en toutes lettres, contiennent des *p* barrés sans aucune raison plausible, comme s'il s'agissait de remplacer la syllabe *per* ou *par* :

A la ligne 4 : *presant.*
— 6 : *prandre.*
— 12 : *prison.*
— 16 : autre asinasionz en *aprez.*

Dans le post-scriptum de l'autre lettre, à la première ligne, l'initiale du mot *quer* (= car) a la queue coupée par un trait horizontal[1].

Il faut donc admettre que Charles V a parfois barré les *p* et les *q* dans des mots qui ne comportaient pas la moindre abréviation.

Voilà les raisons qui pouvaient être invoquées pour faire accepter comme authentiques les documents dont il s'agit. Ce qui m'a fait mettre en garde et m'a déterminé à leur faire subir un minutieux examen, c'est, d'une part, le sujet même des lettres : l'idée de mettre en scène un prince dont les goûts de bibliophile éclairé sont depuis longtemps connus, et de faire assister les curieux du XIXe siècle aux entretiens de Charles V avec un bibliothécaire justement célèbre, était de nature à tenter l'imagination d'un faussaire habile et avisé. C'est, d'autre part, l'étrangeté de plusieurs des pièces en compagnie desquelles les deux lettres de Charles V firent leur apparition en 1847 sur le marché des autographes. M. le chanoine G. Durville, membre de la Commission administrative du Musée départemental de la Loire-Inférieure, a bien voulu me communiquer, à ce sujet, des observations qui font grand honneur à sa perspicacité et dont il ne tardera pas, je l'espère, à faire jouir le public.

1. La barre du *q* est omise dans le fac-similé du *Musée des Archives;* elle est bien rendue dans le fac-similé de la *Paléographie.*

A ces considérations d'ordre moral s'est ajoutée la fâcheuse impression que m'a causé le mauvais ton de l'encre. — Je remarquai, non sans surprise, que, dans la lettre du 12 juin, à la ligne 4, le mot *vous* est écrit *uous*, tandis que Charles V avait l'habitude de mettre en tête des mots, non pas un *u*, mais un *v*. — N'y avait-il pas aussi lieu de s'étonner qu'à la première ligne de la lettre du 21 mai, Charles V eût écrit ainsi le nom de son physicien : *metre Gervaiz*. Toutes les fois que ce personnage figure dans les inventaires de la librairie du Louvre, il est appelé, non pas *Gervaiz*, mais *Gervese* ou *Gervaise*[1]. C'est aussi la seule forme qu'on rencontre dans le recueil des Mandements[2].

A la fin d'un très bel exemplaire des Voyages de Jean de Mandeville[3], le célèbre copiste Raoulet d'Orléans a calligraphié ces mots : « Ce livre cy fist escrire honnorables homs, « sages et discret maistre *Gervaise* Crestien... » Il y a plus, sur la dernière page du même manuscrit, Charles V a ainsi mentionné l'origine de ce précieux volume : « Ce livre « est à nous, Charles le Ve de notre nom, roy de France, « et le nous donna *metre Gervese* Cretien, notre premier « fisicien, l'an M CCC LXXI. CHARLES[4]. »

N'est-il pas anormal que le roi, en écrivant à son cher et aimé physicien, n'en ait pas orthographié le nom conformément à l'usage généralement suivi, auquel il s'était d'ailleurs conformé lui-même quand il avait pris la plume pour rappeler que l'un des beaux volumes de sa librairie

1. Voici les formes relevées dans l'édition des Inventaires que j'ai donnée : maistre Gervese (n°s 478 et 479); maistre Gervaise Christien (n° 809); maistre Gervaise Chrestien (n°s 810 et 877).

2. Maistre Gervaise Crestian (n° 440); maistre Gervaise Crestian (n° 604); maistre Gervaise Chrestien (n° 1497); maistre Gervaise Crestien (n° 1864).

3. A la Bibliothèque nationale, ms. français 4515 et 4516 des Nouv. acq. La souscription de Raoulet d'Orléans est reproduite en phototypie dans mes *Fac-simile de livres copiés pour Charles V*, pl. VI.

4. Un réactif a permis de lire cette note qu'on avait voulu effacer.

lui avait été offert par son premier physicien « *metre Ger-* « *vese* Cretien »?

Mais ce qui m'a convaincu de la fausseté des deux lettres que j'examine en ce moment, c'est la qualification de MAÎTRE donnée à Gilles Malet en tête et au dos de la lettre du 21 mai : *Metre Gilet* et *A metre Gilet Malet*.

Gilles Malet n'était pas un clerc. Il est simplement appelé *Gilet*, et très souvent *Gilet Malet*, dans les Inventaires de la librairie du Louvre qui furent dressés de son vivant[1]; les inventaires rédigés après sa mort le mentionnent avec la dénomination de *feu messire Giles Malet*[2]. Il est simplement appelé *Gillet* ou *Gilet Malet*, valet de chambre du roi, dans sept textes espacés entre les années 1365 et 1377 que renferme le recueil des *Mandements et actes divers de Charles V*[3]. Le roi, dans son testament du 16 septembre 1380[4], ne fait pas précéder du mot *maître* le nom de Gilles Malet, son valet de chambre, alors qu'il accorde cette distinction à deux maîtres des comptes, Thomas Le Tourneur et Jean Crete, à son sous-aumônier Hugues Boileau et à un avocat en parlement maître Jean Canart.

Gilles Malet n'était point un clerc, et dans les abondants détails que j'ai réunis sur sa vie, rien n'autorise à supposer que Charles V ait jamais pu l'appeler *maître Gilet*. Je tiens donc pour fausses et controuvées les deux lettres de la bibliothèque municipale de Nantes et du Musée Dobrée. Le

1. N°s 33, 42, 72, 77, 81, 85, 87, 89, 90, 113, 291, 299, 772, 790, 906, 909, 940, 990, 997 de l'Inventaire publié dans la seconde partie de l'ouvrage.

2. N°s 33, 42, 72, 77, 81, 85, 87, 89, 98, 299, 790 du même Inventaire.

3. 1365. Delivrez à Gilet Malet, nostre vallet de chambre (n° 297). — 1369. Delivrées de nostre commandement à Gilet Malet, nostre vallet de chambre (n° 618). — 1370. A nostre amé valet de chambre Gilet Malet (n° 715). — 1371. Audit Jehan de Vaudestar et à Gillet Malet (n° 779). — 1377. Nostre bien amé vallet de chambre Giles Malet (n° 1578). — 1378. Noz amez vallés de chambre Gilet Malet et Jehan de Vaudetar (n° 1673). — 1379. Nostre bien amé varlet de chambre Gilles Malet (n° 1896).

4. *Mandements*, n° 1956.

faussaire qui les a fabriquées a pu prendre pour modèles les deux lettres des Archives nationales relatives à la rançon de Du Guesclin.

De la main du faussaire qui a fabriqué les deux lettres de Charles V est aussi sortie une troisième lettre adressée à *maître Gilles Malet*, qu'un singulier hasard a fait arriver à la bibliothèque de Nantes, après avoir fait partie du cabinet du comte d'Hunolstein, puis de celui de La Bouchère[1]. Elle est signée d'un prince du nom de JEHAN. Auguste Molinier, qui l'a signalée dans le Catalogue des manuscrits de Nantes[2], a cru que la signature mise au bas de la lettre était celle du roi Jean. Il est de toute évidence que le faussaire qui a fabriqué la lettre a entendu tracer, non pas la signature du roi Jean, mais celle de son fils Jean, duc de Berry, et il a pris pour modèle la signature de ce prince qui se trouve dans la *Bibliothèque protypographique* de Barrois, à la fin de la partie liminaire. Il ne semble pas avoir eu la prétention d'imiter, dans le corps de la lettre, l'écriture du duc de Berry, dont il n'avait peut-être pas d'exemples à sa disposition. Mais il savait quels étaient les goûts du prince et quelles incomparables collections il avait formées; il ne se trompait pas en supposant que, sur le marché des autographes, il se rencontrerait des concurrents pour se disputer la possession d'une relique du plus illustre des dilettantes du moyen âge. Ainsi fut imaginée de toutes pièces une lettre par laquelle Jean, duc de Berry, pendant un séjour à Clermont en Auvergne, écrivait au fameux Gilles Malet, garde de la Librairie royale du Louvre, pour lui annoncer l'arrivée d'un clerc que le prince avait fait venir de Tolède pour lui traduire des livres espagnols : ce clerc devait, dès le lendemain, prendre la route de

1. Volume 668 de la bibliothèque de Nantes; article 229 de la vente du comte d'Hunolstein.

2. Volume XXII du *Catalogue général*, p. 369.

Paris, en compagnie des gens du duc de Bourbon; il fallait d'urgence mettre à sa disposition les livres dont il avait besoin pour commencer son travail. La missive était conçue en ces termes :

Maistre Giles, Sy saichez que me vient de venyr par deça le clerc qu'ay mandé de Tollette pour la translacion des livres d'Espaigne. Et pour ce que ne puet fere par deça longue demeure, le fault incontinant mectre en euvre et luy fault bailler livres. Sy les tenez tout parez[1], et aussy ce que au dit clerc porra estre de necessité pour la dicte translacion. Et sy vous prie, maistre Giles, l'avoir en bonne recommandacion et recepvoir en bon traictement. Et vous le vouille dès demain envoier aveques les gens de mon cousin de Bourbon, quy par dela s'en vont. Et de très bon cuer en desire oïr de par vous bonnes nouvelles. Escript de Cleremont, le xve jour d'aoust.

JEHAN.

(Au dos :) A maistre Giles Malet.

Il suffit de lire une telle lettre pour en reconnaître la fausseté. Les critiques familiers avec la grammaire et la graphie de l'époque du duc de Berry n'auront pas de peine à y relever d'étranges anomalies.

Il m'a suffi d'y rencontrer la suscription *maistre Giles* et l'adresse *A maistre Giles Malet* pour me croire autorisé à la ranger dans la même catégorie que les deux lettres de Charles V, en compagnie desquelles elle a fait son apparition à Paris en 1847.

Les trois lettres dont il s'agit ne peuvent pas servir à l'histoire des librairies de Charles V et de Jean, duc de Berry, mais ce qui vient d'en être dit devra être pris en considération par les critiques qui auront à s'occuper du prétendu lot de lettres découvert dans la succession du président d'Hozier, et de l'exploitation du cabinet généalogique de Letellier, à la fin du règne de Louis-Philippe.

1. Ce mot est écrit *pez*, avec un trait horizontal traversant la lettre *p*. On pourrait lire *perez*.

On sait que la source de ces lettres est la même que celle des chartes qui ont joué un si grand rôle dans l'établissement des Salles des croisades au Musée de Versailles, et dont la merveilleuse histoire vient d'être écrite par le récent historien de Philippe-Auguste, M. le professeur Cartellieri, dans une dissertation[1] spéciale, petit chef-d'œuvre d'érudition bibliographique.

1. Au tome II de son ouvrage : *Philipp II August König von Frankreich.*

III.

Aveux rendus par Gilles Malet, par son fils Philippe et par sa veuve Nicole de Chambli.

1. *Aveu de Gilles Malet rendu à Gui de Laval, seigneur de Chantilly, pour une partie de la châtellenie de Pont-Sainte-Maxence.* (8 juillet 1378.)

Sachent tuit que je Giles Malet, vallet de chambre du roy nostre s[ire], et seigneur de Villepesche et chastellain et seigneur de Ponts Sainte Maixence en partie, adveue à tenir en foy et hommage de noble et puissant seigneur monseigneur Guy de Laval, chevalier, seigneur d'Eschantilly, à cause de son chastel d'Eschantilly, le siziesme de toutes lez choses qui s'ensuient, que je ay acheté par decret et que vouloit avoir et tenir, en la terre et chastellerie de Ponts, messire de Ponts, chevalier. Et pareillement adveu[e] à tenir le huitiesme des dites choses qui s'ensuient, que je ay semblablement acheté par decret, et que souloit tenir le dit messire Jehan de Ponts. Et avecques ce adveue à tenir, comme dessus, dudit seigneur d'Eschantilly, un autre siziesme d'icelles choses qui s'ensuient, que vouloit avoir et tenir Huitasse de Sainct Aubin, escuier, et que je ay acheté dudit Huitasse.

Primo, II siziesmes, qui font un tiers, et avecques le VIIIe de toutes lez revenues, rentes, prouffis et emolumens qui sont et pueent escheoir et advenir en la communauté des chastellains dudit Pont Sainte Maixence.

Item de la place d'un hostel, jardin et vivier, si comme tout se comporte, seant audit Ponts, lequel est en ruyne et la maison toute desollée.

Item d'une ysle en laquelle a une viex tour dessollée, et garenne de connins, et environ ycelle ysle, guarenne à poissons, et contient l'eaue environ LX arpens, et par toute ycelle ysle justice et seignourie.

Item le tiers et le VIIIe du prouffit et revenue de rouyr et arroter chanvre et lin, de quoy ceulz de Pont doivent louage et redevances aux chastellains.

Item le tiers et le VIIIe d'un clos de vigne, contenant III arpens ou environ, dont le vin qui y croist est vendu à ban toutes foiz que il plaist aux diz chastellains; et pueent vendre chascun sextier IIII deniers plus que l'en ne fait en la dite ville de Ponts; ne ne puet l'en vendre autre vin en la dite ville le vin du dit clos durant, se ce ne sont lez hostes liges du roy; et font touz les taverniers serement aux diz chastellains que ilz ne vendront point de vin le dit vin durant; et se il est sceu que point en vendent, ilz sont reputez parjurez et l'amendent de LX sous. Et se il est trouvé que l'en porte vin en baril ne en pots, ne en autres manières, dedens lez mettes des diz chastellains, le pot ou autre vaissel et le vin est fourfaict et acquis aux diz chastellains; et celui qui le porte l'amende de LX sous. Et est le dit cloz à present en frische.

Item de V arpens et demi de prez affenez et labourez à corvées par lez habitans de la ville de Maubertain.

Item le tiers et le VIIIe de XII arpens de terres arrables ou environ.

Item de VIII arpens d'aunoy ou environ, tout en marés et en desert.

Item d'un pressouoir auquel sont bannières lez vignes qui sont assises ou costé devers Maubertain, depuiz le ru de Cyvry[1], assis le dit pressouoir en la rue de Maubertain, lequel pressouoir est ars et gastez.

1. Les aveux de 1383 et de 1402 ajoutent ici les mots : « En alant à Creilg. »

Item le tiers et le VIIIe de XIII livres de menus cens portans les ventes et toute justice et seigneurie haulte, moienne et basse, lezquelz XIII livres reviennent à present à VIII livres ou environ.

Item le tiers et le VIIIe de IIII^XX et VII chapons, lezquelz ne reviennent à present que XXXII ou environ.

Item le tiers et le VIIIe de toute la seignourie tresfonssière de tous lez heritages de la dite ville de Ponts seans tant en leur lige seignourie comme en justice commune du roy et dez diz chastellains, et emportent lez diz chastellains toutes lez ventes, cens, saisines et fourfaitures, maiz que le sire d'Arzillières y prent le tiers par la main dez diz chastellains.

Item de tous lez demourans en la dite justice commune, le roy aiant seulement la cognoissance des corps, meubles et chateulx et des prouffis qui en yssent, lez diz chastellains ont la moitié, que ilz prennent par leurs mains sanz appeller lez gens du roy, et sur ce le dit sire d'Arzillières prent le tiers par la main d'iceulz chastellains.

Item deux fours et un fournet, dezquelz fours l'un est abatu, esquelz fours lez diz chastellains ont lez II pars. Et y sont banniers touz les habitans de la dite ville de Ponts.

Item lez diz chastellains ont prinse des poissons de mer, tant comme il leur plaist, par le priz dez marchans de la dite ville.

Item de la moitié dez cens dez estaulz du marchié et dez estaulz de la boucherye et du plait generel (*sic*), sur quoy le dit sire d'Arzillières prent le tiers par la main dez diz chastellains, tant de la moitié du travers par eaue lez rentiers paiez, et ne vault à present riens fors aux rentiers, et y prent le dit sire d'Arzillières le tiers.

Item le tiers et le VIIIe de XVI muis d'avaines portans los et ventes, lesquelles ne leur valent a present rienz.

Item le tiers et le VIIIe de VI^XX hostises que lez diz chas-

tellains ont en la dite ville de Ponts sanz compangnie d'autrui, dezquelles hostises a de present grant partie en desert, et se il y demouroit aucuns gentilz hommes ilz en auroient la cognoissance, et sont lez voieryes dez dites hostises toutes à eulz.

Item le tiers et le VIIIe de la moitié de la tour de dessus le pont, en laquelle tour lez diz chastellains pueent mettre leurs prisonniers.

Item le tiers et le VIIIe de la XIe partie de la terre que le dit sire d'Arzillières a en la dite ville et chastellerie de Ponts, laquelle XIe partie appartient aux diz chastellains.

Item le tiers et le VIIIe en arrerre fiefs des fiefs qui s'ensuient, tenuz en plains fiefz dez diz chastellains :

Primo du fief de mons. Gaucher d'Arzillières, chevalier, seant à Pons et environ, qui souloit valoir II^c livres et a present n'en vault que IIII^XX ou environ.

Item du fief de madame de Dormans, seant à Silly en Mussien, qui souloit valoir XL livres, et à present ne vault que XVI livres ou environ.

Item d'un autre fié, seant en la dite ville, appartenant à la dite dame, qui est à present en la main dez diz chastellains par deffaut d'omme.

Item d'un fief que Regnault Dongnon a seant à Pont, qui souloit valoir XLV livres, et a present ne vault que XVIII livres ou environ.

Item d'un fief que Colart de Beaurepaire a seant à Pons, qui souloit valoir XVI livres, et à present ne vault que VI livres ou environ.

Item d'un fief que Raoul de Longue eaue a à Ponts, qui souloit valoir V sous, et à present ne vault que II sous VI deniers ou environ.

Item d'un fief que Thomas Lotart a, seant à Ponts, qui souloit valoir XL sous, et à present puet valoir XX sous ou environ.

Item d'un fief appartenant à moy Giles Malet, seant à Ponts, qui souloit estre à Huitasse de Saint Aubin, et souloit valoir C et II sous et à present vault L sous ou environ.

Item d'un fief appartenant à Jehan Le Fèvre de Fresnoy, seant à Ponts, qui souloit valoir X livres, et à present vault IIII livres ou environ.

Item d'un fief appartenant à messire Pierre de Lihuz, seant à Ponts, qui souloit valoir XX sous, et à present ne vault que X sous ou environ.

Item d'un fief que Jehan Guantier[1] a, seant au dit Pont, qui souloit valoir XXXVI livres, et à present ne vault que XVII livres, chargié de XII livres parisis de rente à la chapelle Dannequin, et de XII livres de cire à l'eglise de Pont.

Item d'un fief que je ay à Pont, qui fu messire Mahieu d'Espineuse, qui souloit valoir XX livres, et à present vault X livres ou environ.

Item d'un autre fié que je ay à Pont, qui fu messire Jehan de Ponts, chevalier, qui souloit valoir XX livres, et à present vault X livres ou environ.

Item d'un autre fié que je ay à Pont, qui fu feu Jehan Bertran de l'Eschequier, qui souloit valoir X livres, et à present vault C sous ou environ.

Item d'un fief que maistre Aubry Roussel a, seant à Pont, qui souloit valoir C sous, et à present ne vault que L sous ou environ.

Item le tiers et le VIIIe de V ou de VI fiefs, dont l'en ne seet lez tenans ne où ilz sieent, ne l'en n'en puet trouver la verité.

Item tous ceulz qui tiennent en fief dez diz chastellains doivent venir jugier en leur court à Ponts quant il y a aucuns jugemens à faire, soient civilz ou criminelz.

De toutes lezquelles choses dessus dites je adveue a

1. « Jehan Le Gantier », dans l'aveu de 1393.

tenir du dit seigneur d'Eschantilly les deux sisiesmes qui font un tiers et le huitiesme, comme dessus est dit. Et se plus y a, plus en adveue à tenir.

En tesmoing de ce, je ay seellé ces lettres de mon seel, le VIIIe jour de juillet, l'an de grace mil CCC LX et dix-huit.

(Original dépourvu du sceau, qui pendait sur simple queue. Archives du Musée Condé, carton B. 118.)

2. *Aveu de Gilles Malet, rendu à Gui de Laval pour le fief de Balagni.*

C'est ce que nous Giles Malet, chevalier, conseiller et maistre d'ostel du roy nostre sire, seigneur de Villepesche et de Balengny, avoons à tenir de noble homme messire Guy de Laval, chevalier, seigneur de Chantelli à cause de son chastel de Chantelly.

Primo nostre hostel du dit Balengny, la granche, court, colombier et ce qui est compris ès murs d'environ, les jardins, le clos de vingnes et la quarrière au dehors de la dicte vingne, où est garenne, tant que la montaingne contient, et jusques au chemin de Betisy.

Item le vivier, les eaues et le moulin, auquel tous les hostes et manans de la ville sont banniers.

Item tous les bois près de la dicte ville devers Auterres ès quelz a garenne et toutes les saulx dudit lieu.

. . . . . .

(Extrait en caractères du XVe siècle. Archives du Musée Condé, B. 113.[2].)

3. *Aveu de Gilles Malet, rendu au Roi pour ce qu'il tenait à Fontenai près Louvre et au Plessis-Gassot.* (22 décembre 1392.)

Sachent tuit que je Gisles Malet, chevalier, maitre d'hostel du roy notre sire, advoue à tenir en foi et hommaige, du Roy notre dit seigneur, ce qui s'ensuit, et que je ay

acquis et acheté ès villes, terroirs et appartenances de Fontenay emprès Louvres et du Pleisseix Gassot, de nobles personnes messire Philippes de Trye, chevalier, seigneur de Mareuil, et de dame madame Agnez de Gossanville, sa femme.

Et premièrement toute la justice et seigneurie haulte et moyenne des dites villes et terroirs de Fontenay et du Plesseix Gassot, avec la cognoissance de nobles, la prevosté et tabellionage, le seel et contre seel et les sergenteries d'icelles villes et terroirs du dit Fontenay et du dit Plesseys.

Item une maison, assise en la dite ville de Fontenay, avec la cour, jardins et vignes derrière, si comme tout se comporte, tenant au grand chemin de Gonnesse, d'une part, et à messire Pierre de Rus, d'autre[1].

Item un grand jardin, seant en icelle ville de Fontenay, tenant aux religieux du Temple, d'une part.

Item dix livres unze sols parisis de menus cens, portans ventes, saisines et amandes, receus chacun an au jour des octaves saint Denis en la dite ville de Fontenay.

Item ung four seant en icelle ville, tenant à l'hostel de mes prisons d'une part, et aux religieux du Temple d'autre.

Item ung pressoir etant ou dit lieu.

Item le droit que j'ay de mettre regard et jurés sur toutes denrées, ouvraiges et marchandises ès dites villes et terroirs de Fontenay et du Plesseys Gassot.

Item toutes forfaitures, amendes, espaves, aubaines, estrayères et autres droits appartenans à haut et moyen justicier et qui peut escheoir et advenir ès dites villes et terroirs de Fontenay et du Plesseys Gassot.

Tout ce qui dit est, chargé de trente-deux livres parisis de rente annuelle et perpetuelle, payés chacun an au Roy

1. L'aveu de la veuve de Gilles Malet porte : « Et à Me Jean Candel, d'autre. »

notre dit seigneur et à sa recette et receveur de Paris aux termes de l'Ascension Notre Seigneur, de Toussaint et de la Chandeleur, sans autres charges, servitudes ne redevances.

Item et avec ce advoue à tenir encore du Roy notre dit seigneur le quart de la basse justice de la dite ville de Fontenay, les champarts d'icelle et du terroir, qui peuvent valoir pour ma part, chacun an, trois muys de grains ou environ.

Item un muy d'avoine de rente à moy deue chacun an lendemain de Nohel, avec les bleds, chappons, vins, œufs et argent qui y appartiennent à cause des rentes.

Item encores cent sols parisis de menus cens ou environ, deus à moy chacun an en la dite ville de Fontenay, au dit jour des octaves Saint-Denis, portans lods, ventes, saisines et amendes.

Item ma part d'un four qui souloit estre en la dite ville, lequel est à present en ruyne.

Et se plus en y a, advoue à tenir en foy et hommage lige du Roy notre dit seigneur toutes les choses dessus dites, chargées du viage des dits vendeurs et de chacun d'eux, c'est à scavoir que les dits messire Philippe et sa femme en doivent avoir les prouffits et revenus chacun an, tant comme ils vivront, et aussi doivent payer les charges et soustenir les plays et procès et les edifices à leurs perils et depends, si comme plus à plain est contenu ès lettres de vente auxquelles je me rapporte, et dont le receveur de Paris a deja eu le vidimus, sous le seel de la prevôté de Paris.

En tesmoing de ce, j'ai seellé ces presentes lettres de mon seel, le vingt deuxième jour de décembre, l'an mil trois cens quatre vingt douze.

(Copie notariée du 5 mars 1760, aux Archives du Musée Condé, B. 115.)

4. *Aveu de Gilles Malet, rendu à Amauri d'Orgemont, seigneur de Chantilly, pour une partie de la châtellenie de Pont-Sainte-Maxence.* (30 mai 1393.)

Sachent tuit que je Giles Malet, chevalier, maistre d'ostel du roy nostre s[ire] et seigneur et chastellain de Pont-Sainte-Maixence en partie, adveue à tenir en foy et hommaige de noble et puissant seigneur monseigneur Almaurry d'Orgemont, chevalier, seigneur de Chantilly, conseiller du roy et chancelier de monseigneur le duc d'Orliens, à cause de sa seigneurie de Chantilly, ce qui s'ensuit :

Premièrement les cinq pars de la place, court, jardins et appartenances où souloit estre l'ostel des diz chastellains au dit lieu de Pont, qui ne me valent à present que environ XXIIII soulz parisis.

Item les cinq pars de la tour de l'ille, seant devant la dite place en la riviere d'Oise, et les cinq pars d'icelle ylle et de la garenne à connins estant en icelle, qui puet valoir par an, pour ma part, environ XXX soulz.

Item les cinq pars de la moitié de la pescherie que ont les diz chastellains en la dite riviere d'Oise, contenant soixante arpens d'eaue ou environ, dont ma part vaut à present par an LXXV soulz.

Item les cinq pars de fossez à eaue estans autour des dites place et jardins et de la pescherie d'iceulx, esquelz nulz ne puet ne doit pescher, fors les diz chastellains, sur poinne de LX soulz d'amende, lesquelz ne me sont à present d'aucun proffit.

. . . . . .

Le XXXe jour de may, l'an de grace mil CCC IIII^xx et XIII.

(Archives du Musée Condé, carton B. 118.)

5. *Aveu de Philippe Malet, rendu à Amauri d'Orgemont pour le fief de Balagni.* (25 septembre 1394.)

A tous ceulx qui ces lettres verront ou orront, Philippe Malet, escuier, pennetier du roy nostre sire et seigneur de Ballengny lez Senlis, salut. Sachent tuit que je confesse et adveue à tenir en foy et hommage de noble et puissant homme mons. Almaurry d'Orgemont, chevailier, chancellier de très hault et excellent prince monseigneur le duc d'Orleans et seigneur de Chantilly, à cause de son chastel du dit Chantilly, mon fief du dit Bellengny, ouquel a et appent les droits, noblesses, possessions, terres et autres heritages dont cy après sera faite mencion. Primo mon hostel du dit Ballengny, la grange, court, coulombier et ce qui est compris ès murs d'environ les jardins, le clos de vingne et la quarrière au dehors de la dicte vingne, où est garenne, tant que la montaingne contient...

... En tesmoing de ce, je ay seellé ces lettres de mon propre seel duquel je use, qui furent faictes le vint cinquiesme jour du moys de septembre, l'an de grace mil trois cens quatre vins et quatorse.

(Original. Archives du Musée Condé, B. 113.[2].)

6. *Aveu de Gilles Malet, rendu au Roi pour la châtellenie de Pont-Sainte-Maxence.* (17 avril 1399.)

Saichent tuit que Gilles Mallet, chevalier, maistre d'hostel du Roy nostre sire et chastellain de Saincte Maxence, adveue à tenir en foy et hommaige lige du Roy nostre sire, à cause de son chastel et chastellenie de Creeil, ce qui s'ensuit, à moy appartenant à cause de ma dicte chastellenie de Pont.

Et premièrement treize livres six solz huict deniers

parisis de droit cens que je ay et prend chascun an par ma main, en et sur quarante livres de cens[1] que doibvent chascun an au jour de la Chandelleur les habitans de la ville de Brenoulle, nommez les cens d'Ageulx, et de laquelle somme de XIII l. VI s. VIII d. par. je puis executter les dits habitans et faire mettre en prison ceulx qui sont ordonnez à recepvoir la taille, les dictes XL livres, le jour de la Chandeleur passé, ou arrester et admener prisonnier à Pont tout le bestail de la dicte ville de Brenoulle quant il est trouvé en Agnelx, jusques à ce que je soie paié de la dicte somme de XIII l. VI s. VIII d. p.

Item le tiers de la mairie d'Ageulx, que je dois aussy prandre par ma main, et peult valloir par an XL sous.

Item advoue à tenir en arrière fief pareillement du Roy nostre sire les fiefs que tiennent de moy à plain fiefz, à cause de ma dicte chastellenie, les personnes cy après nommez.

[Je me borne à reproduire les noms des possesseurs des arrières-fiefs. Messire Maillart d'Estrées, chevalier, à Hardencourt. — Henry de L'Esglantier, escuier. — Messire Pierre de Lihus, chevalier, à Bazincourt. — Soullart de Sery, escuier, à Brenoulle. — Laurent L'Evesque, gendre de feu Adam de Sermoises. — Maistre Jehan de Sains, secrétaire du roy, chanoine de Paris, seant en la ville du terrouer de Rieu en Beauvoisin. — Nicaize Le Boucher. — Philippe de Vier, gendre de Pierre de Mamunaiz, à Sainct Gueulx en Beauvoisin. — Guillaume Du Bos, escuier, gendre de feu messire Pennes d'Esguelnes (ou Des Guelnes). — Messire Charles de Chambly, chevalier, chambellan du roy, à Nongent-les-Vierges. — Jehan Chobart, de Creil. — Jehan de Fayel, escuier, gendre de Raoul de Longueaue, à Lon-

1. Dans un aveu de l'année 1417, il est dit que les deux tiers des cens d'Ageulx appartenaient aux Chartreux.

gueaue. — Jehan Bertrand, de L'Eschiquier de Pont. — Jehan L'Escripvain, de Pont, gendre de Robert Caignet. — L'evesque de Beauvais, pour la mairie de Saron.]

Item ung autre fief sceant à Auregny, qui fut à feu Jehan Le Jeune, et soulloit estre du pris de x livres, et à present est de nulle valleur, et est en ma main par deffaute d'homme.

Item ung autre fief, sceant à Nongent les Vierges, que doibvent tenir de moy les hoirs feu Philippes de Laistre, et est à present de nulle valleur.

Item que tous les hommes dessus dis sont tenuz de venir juger à ma cour à Pont, à leurs perilz et despens, toutes fois que ilz sont appellez, soit en cas civil ou criminel.

Item toute justice et seigneurie hautte, moienne et basse, à cause de ma dicte chastellenie, ès fiefz dessus dis.

Et sy plus a, plus en advoue à tenir.

En tesmoing de ce, j'ay seellé ces presentes de mon seel.

Donné le XVIIe jour d'avril après Pasques, l'an mil trois cens quatre vingtz et dix neuf.

(Cahier copié en 1580. Archives du Musée Condé, C. 28.e.)

7. *Aveu de Gilles Malet, rendu à Pierre d'Orgemont pour la châtellenie de Pont-Sainte-Maxence.* (8 mai 1402.)

Sachent tuit que je Giles Malet, chevalier, maistre d'ostel du roy nostre s[ire], chastellain seul et pour le tout et seigneur en partie de Pont Sainte Maixence, adveue à tenir à une foy et hommage, à cause de ma dite chastellerye et seignourie de Pont, ce qui cy après s'ensuit, de noble homme Pierre d'Orgemont, escuier, seigneur de Montjay et de Chantilly, à cause de sa dite seignourie de Chantilly :

Et premièrement la place, court, jardins et appartenances de l'ille où souloit estre l'ostel de ma dite chastellerye, avecques les fossés à eaue qui sont autour des dites places, court, jardins et appartenances, qui ont leur agoust

et descendent en la rivière d'Oize de deux costés... Item en la dite rivière d'Oize une ysle devant la dite place, en laquelle souloit avoir une forte tour, et en ycelle ysle garenne de connins, plusieurs arbres fruiz portans et saussoies, dont tout puet valoir XXVIII soulz par an ou environ. Item la pescherie en la dite rivière d'Oize, depuiz le pont de la dite ville, en avalant d'iceluy pont, jusques au dessoubz de toutes mes ysles, en avalant à Brenuille...

. . . . . .

Donné le VIIIe jour de may après Pasques, l'an mil CCCC et deux.

(Archives du Musée Condé, carton B. 118.)

8. *Aveu de Nicole de Chambly, veuve de Gilles Malet, rendu au Roi pour la châtellenie de Pont-Sainte-Maxence.* (1er août 1411.)

Saichent tuit que je Nicole de Chambly, veuve de feu messire Gilles Mallet, chevallier, en son vivant maistre d'hostel du Roy nostre sire, seigneur de Villespesche et chastellain de Pont Saincte Maxence, advoue à tenir, en foy et hommaige lige du Roy nostre sire, à cause de son chastel et chastellenie de Creil, ce qui s'ensuit, à cause de ma dicte chastellenie de Pont.

. . . . . .[1]

Ce fut faict l'an de grace mil quatre cens et unze, le samedy, premier jour du mois...[2].

(Cahier copié en 1580. Archives du Musée Condé, C. 28.[6]. — A la suite est copié un aveu de la même châtellenie, rendu en 1417 par Pierre L'Orfèvre, licencié en lois, châtelain seul et pour le tout du Pont-Sainte-Maxence.)

1. Aveu beaucoup plus détaillé que celui de Gilles Malet, de l'année 1399.
2. Le nom du mois a été omis par le copiste.

9. *Aveu de Nicole de Chambli, rendu au Roi pour ce qu'elle tenait à Fontenai et au Plessis-Gassot.* (8 août 1412.)

Sachent tous que je Nicole de Chambly, dame de Villepescle et de Soisy sur Seine, veuve de feu messire Giles Malet, chevalier en son vivant et maître d'hostel du roy notre sire, advoue à tenir à foi et hommage lige du Roy notre dit seigneur, à cause de son chastel de Gonnesse, ce qui s'ensuit :

Et premierement toute la justice et seigneurie, haulte, moyenne et basse des villes et terroirs de Fontenay et du Plesseix Gassot, avec la cognoissance des nobles, la prevosté, le tabellionage, le seel et contreseel et les seigneuries d'icelles villes et terroirs de Fontenay et du Plesseix Gassot.

. . . . . .

Toutes lesquelles choses dessus dites sont chargées du viaige de messire Phillipes de Trye, qui, ja piece a, les vendit à feu monsieur mon mari, que Dieu pardoint, et moy... Si comme plus a est contenu ès lettres de vente, sur ce faites, auxquelles je me rapporte, et dont le receveur de Paris print vidimus, l'an mil trois cens quatre vingt et douze, sous le seel de la prevosté de Paris.

En tesmoing de ce, j'ay cest present adveu seelé de mon seel, le samedi huitieme jour d'aout, l'an de grace mil quatre cent et onze.

(Copie notariée du 5 mars 1760. Archives du Musée Condé, B. 115.)

IV.

Tite-Live en français vendu par Gilles Malet a Louis, duc d'Orléans.

(1-21 octobre 1393.)

Loys, filz de roy de France, duc d'Orliens, conte de Valoys et de Beaumont, à nostre amé et feal tresorier Jehan Poulain, salut et dilection. Comme, par noz autres lettres, données le IXe jour de fevrier l'an mil CCC IIII^xx^ et onze, nous vous ayons mandé que, des deniers de noz finances, vous baillissiez et delivrissiez à nostre amé et feal messire Giles Malet, chevalier, maistre d'ostel de monseigneur le roy, la somme de cinq cens frans d'or, c'est assavoir trois cens frans pour un livre en deux volumes, nommé Titus Livius, que nous avons fait prendre de lui, et deux cens frans que nous lui avons donnez de grace especial, pour consideracion des bons services que il avoit faiz et faisoit de jour en jour à nostre très chiere et amée compaigne la duchesse, en office de maistre d'ostel, de laquelle somme il n'a eu aucun payement, ainsi quil dit; nous, voulans noz dites lettres avoir et sortir leur plain effect, voulons et vous mandons que, tantost et sanz delay, vous payez, bailliez et delivrez, des deniers de noz dites finances, au dit messire Giles la dite somme de cinq cens frans. Et par rapportant noz dites lettres, ces presentes et quitance sur ce, la dite somme de V^c^ frans sera allouée en voz comptes et rabatue de vostre recepte par tout où il appartendra, non obstant ordonnances, mandemens ou defenses à ce contraires. Donné à Paris, le XXIIIe jour d'octobre, l'an de grace mil CCC IIII^xx^ et treize.

Par monseigneur le duc :

J. GILET.

(Original à la Bibliothèque nationale, Collection de Bastard, ms. français 3638 des Nouv. acq., pièce cotée 180.)

2. — 7 octobre 1394.

Loys, filz de roy de France, duc d'Orliens, conte de Valoys et de Beaumont, à nostre amé et feal tresorier Jehan Poulain, salut. Comme, par noz autres lettres patentes, données, les premieres le IXe jour de fevrier CCC IIII^xx et onze, et les autres données le XXIIIe jour d'octobre CCC IIII^xx et treize, par vous rendues en nostre Chambre des comptes sur vostre quart compte, nous vous eussions ordonné par ycelles baillier et delivrer à nostre amé et feal messire Giles Malet, chevalier, maistre d'ostel de monseigneur le Roy, la somme de cinq cens livres tournois, c'est assavoir III^c l. t. pour un livre en deux volumes appellé Titus Livius, que nous avons eu de lui, et II^c l. t. pour don lors à lui fait, de laquelle somme de V^c l. t. il ne a eu sur le paiement d'icelui livre que II^c l. t., ainsi restent III^c l. t., c'est assavoir II^c pour le don dessus dit et C pour reste de la parpaie du dit livre, nous, voulans noz dictes lettres avoir et sortir leur plain effect, voulons et vous mandons expressement que la dicte somme de III^c l. t., ainsi à lui deue, comme dit est, vous bailliez et delivrez au dit messire Giles, ces lettres veues... Donné à Paris, le VIIe jour d'octobre, l'an de grace mil CCC IIII^xx et quatorze.

Par monseigneur le duc :

THIERRY.

(Original à la Bibliothèque nationale, Collection de Bastard, ms. français 3638 des Nouv. acq., pièce cotée 203.)

3. — 9 octobre 1394.

Sachent tuit que je Giles Malet, chevalier et maistre d'ostel du roy nostre sire, confesse avoir eu et receu de hono-

rable homme et sage Jehan Poulain, tresorier de monseigneur le duc d'Orliens, conte de Valois et de Beaumont, la somme de deux cens livres tournois, sur la somme de trois cens livres tournois restans à paier de la somme de cinq cens livres tournois que mon dit seigneur avoit ja pieça ordené à moy estre baillies par son dit tresorier, c'est assavoir trois cens livres tournois pour un livre en deux volumes nommé Titus Livius, que il avoit acheté de moy le dit pris, et deux cens livres tournois que il me donna lors, de sa grace, et sur laquelle somme de v^c^ livres je ay pieça receu d'icelui tresorier la somme de II^c^ livres tournois, dont il eust quittance de moy. De laquelle somme de II^c^ livres tournois, sur la reste des III^c^ livres tournois dessus diz, je me tieng pour content et bien paié, et en quitte mon dit seigneur, son dit tresorier et tous autres à qui quittance en appartient. En tesmoing de ce, je ay seelé ces presentes lettres de mon propre seel. Donné le IXe jour d'octobre, l'an de grace mil CCC IIII^xx^ et quatorze.

(Original à la Bibliothèque nationale, Collection de Bastard, ms. français 3638 des Nouv. acq., pièce cotée 204.)

V.

L'enlumineur Jean Le Noir et sa fille Bourgot, enlumineresse.

(10 décembre 1358.)

Charles, etc. Savoir faisons a touz presenz et à venir que, ramenans à memoire pluseurs agreables services faiz à monseigneur par lonc temps et à nous par noz bien amez Jehan Le Noir, enlumineur, et Bourgot, sa fille, enlumineresse de livres, et que ja piecha il delaissièrent, pour la plaissance de monseigneur, le service de la contesse de Bar pour monseigneur et nous servir, si comme nous sommes acertenez, et de leurs quielx services à monseigneur et à nous faiz il ne ont esté aucunement remunerez, mais grandement leur est deu de leurs gaiges, nous, afin qu'il aient miex dont susporter leurs frais et despens et qu'il n'aient occasion de se departir du service de monseigneur et du nostre par sousfraittez et neccessitez, leur avons donné et octroyé et par la teneur de ces presentes, de nostre certaine science, auctorité royal, dont nous usons, et de grace especial donnons et octroyons, comme bien deservi, une maison ou manoir seant en la rue de Troussevache, en la ville de Paris, tenant d'un costé à une maison appartenant aus hoirs Emmeline des Champs, et de l'autre à une maison aus hoirs à la femme qui fu Drouin de Troies, et aboute par devant à la dite rue et par derrière à la rue Aubery le Bouchier, laquelle maison ou manoir est venue et acquisse à monseigneur et à nous pour la forfaiture de Charlles Toussac, nostre traitre et rebelle, nagaires mis à mort pour ses demerites....

Donné à Paris, le xe jour de decembre, l'an de grace mil CCC LVIII.

Par monseigneur le regent :

JULIANUS.

(Registre XC du Trésor des chartes, n° 4.)

VI.

Travaux faits a la librairie du roi.
(1367-1368.)

Extrait du Compte de Pierre Culdoe, du 1er mai 1367 au 12 juillet 1368.

Jacques du Parvis et Jean Grosbois, huchiers, pour leur peine d'avoir dessemblé tous les bancs et deux roës qui estoient en la librairie du Roy, au Palais, et iceux faict venir audit Louvre, avec les lettrins et icelles roës estreins chacune d'un pied tout autour; et tout rassemblé et pendu les lettrins ès deux derrains estages de la tour devers la Fauconnerie, pour mettre les livres du Roy; et lambroissié de bois d'Illande le premier d'iceux deux estages, tout autour, par dedans, au pris de L francs d'or, par marché faict à eux par ledit maistre Jacques, 14e jour de mars 1367. Et depuis, pour ce que les siéges estoient trop viez, ont esté faictz de merien nuef, que lesdis huchiers ont quis, dont ledit marché leur a esté creu de VIII francs, tant pour ce que pour courbe et siage de LX pièces des grands bois.

Item pour deux fors huis, pour iceux deux estages, de sept pieds de haut, de trois pieds de lé et trois dois d'espoisse, VIII francs d'or.

Pour ce parmy quatre quictances, etc..., qui font pour le tout LXVI francs d'or, valent . . . . LII l. XVI s. p.

Pierre L'Escot, cagetier, pour avoir faict et treillissé de fil d'archal au devant de deux croisiées de chassis et de deux fenestres flamenges, ez deux derrains estages de la tour devers la Fauconnerie, aud. Louvre, où est ordonné

la librairie du Roy, pour deffense des oyseaux et autres bestes, à cause et pour la garde des livres qui y seront mis; pour fil d'archas, crochet de fer et peine de ce, par marchié faict à luy par ledit maistre Jacques, 4e jour de may 1368 et quictance 3 juin ensuivant, en XVIII francs d'or . . . . . XIIII l. VIII s. p.

Mathieu Congnée, lieur de livres, pour avoir relié et couvert de nuef le messel de la grand chapelle dud. Louvre. . . . . XX s. p.

A Andrieu Du Verger, febvre, pour X treillis de par deux cents petits gons et deux cents crochets de fer, pour la librairie du Roy, et illec ferré deux fors huis, et plusieurs autres besognes de son mestier par luy faictes et livrées audit chastel du Louvre, laquelle le Roy nostre dit seigneur luy doit . . . . . XXIIII l. IIII s. VI d.

(Berty, *Topographie historique du Vieux Paris*, t. I, p. 194 et 195.)

VII.

Dépenses pour les livres de la librairie.

1. *Étoffes pour couvertures de livres fournies par Bernard Belenati, marchand de Paris.*
(9 décembre 1369.)

Item pour II pièces de baudequins en champ azur, delivrées de nostre commandement à Gilet Malet, nostre vallet de chambre, le Xe jour du mois de juillet pour faire couvertures et chemises à livres, c'est assavoir le Mirouer ystorial autrement dit Viciene[1]. Item pour une pièce de sendal large azuré, pour fourrer les dictes chemises, X franz.

(*Mandements de Charles V*, p. 308, n° 618.)

2. *Autres étoffes fournies par le même.*
(1er septembre 1370.)

Pour une pièce de baudequin d'outre mer de pluseurs soies, en champ vermeil et euvres vers à papegaus en un compas, delivrée de nostre commandement à Gilet Malet et à Henry L'Uillier, libraire, le XIIIe jour d'aoust ensuiant, et fu pour faire couvertures et chemises pour nostre beau livre apellé Gouvernement des princes, Boèce de Consolacion et pluseurs autres, XX frans. Pour II alnes de cendail large, pour les chemises, III frans et un quart.

(*Mandements de Charles V*, p. 361, n° 715.)

3. *Étoffes fournies par le même.*
(29 mai 1371.)

Pour une alne et demi quartier de camocas d'oultre mer,

1. Pour « Vincent ».

delivrée de nostre commandement à messire Michiel, nostre chapellain, pour faire une couverture et une chemise à un breviaire que nous envirasme à nostre très chier et amé frère le roy de Navarre, le XVIe jour d'avril [M CCC LXXI]. Item à lui demi alne et demi quartier de cendail rouge en graine, I franc et IIII s. p. Pour tout, VI frans et IIII s. p.

Pour demi alne et demi quartier de baudequin d'oultre mer vert et rouge, delivré à Henry L'Uillier, nostre escripvain, pour faire une couverture à un livre appellé le Gouvernement des Princes et plusieurs autres, III frans. Item à lui, pour trois quartiers de cendail large arsuré, XXI s., et fu pour faire l'envers de la dicte chemise, le douzième jour de may ensuivant. Pour tout IIII frans et V s. p.

(*Mandements de Charles V*, p. 400, n° 779.)

4. *Achat de parchemin.*
(2 novembre 1377.)

Ordre d'allouer aux comptes de François Chanteprime une somme de 50 francs d'or, « de laquele nous en avons fait paier parchemin, que nous avons au jour[d'uy] fait acheter pour escripre une bible pour nous ».

(*Mandements de Charles V*, p. 756, n° 1503.)

5. *Achat d'étoffes et de planchettes pour reliure de livres.*
(23 novembre 1377.)

Charles... Nous sommes tenus à Dyne Rapponde, marchant de Paris, en la somme de cent quatre vinz dix frans d'or, pour certaines pièces de baudequin et de cendail que nous avons fait acheter de lui, et en avons fait faire les choses cy dessouz escriptes...

Premièrement pour les hez et chemises de quatre granz volumes de Vincent, pour nous, II baudequins à XXVI frans la pièce, valent LII franz.

Item pour les hez et chemises des Croniques de France et celles que a faittes nostre amé et feal chancelier, pour II volumes, pour nous, une pièce de baudequin, XXVI franz.

Item pour les hez et chemises du livre de Senèque, les Gestes Charlemaine, les Enfances Pepin et les Croniques d'oultre mer de Godefroy de Bullon, pour nostre très cher et ainsné filz Charles, daulphin de Viennois, II baudequins, au pris que dessus, LII franz.

Item pour doubler les chemises dessus dittes, IIII pièces de cendail vermeil en grainne, à XII franz la pièce, valent XLVIII franz.

(*Mandements de Charles V*, p. 761, n° 1519.)

6. *Traduction d'un livre de Pétrarque.*
(14 avril 1378, n. st.)

Ordre d'allouer aux comptes de François Chanteprime une somme de 200 francs d'or donnée « à maistre Jehan Dendin, chanoine de nostre saincte chapelle royale à Paris, pour ce qu'il a translaté, de nostre commandement, de latin en françoiz, un livre appellé Patrac, lequel nous avons mis et retenu devers nous ».

(*Mandements de Charles V*, p. 836, n° 1696.)

7. *Quittance des sommes dues pour achat d'étoffes et de planchettes.*
(22 avril 1378.)

Dyne Responde, marchant de Paris, confesse avoir eu et receu de François Chanteprime, receveur general pour le fait de la guerre, la somme de cent quatre vins dix frans d'or, qui deuz li estoient pour certaines pièces de baudequin et de cendail achetées de lui, c'est assavoir pour les hez et chemises de quatre grans volumes de Vincent, pour le Roy nostre sire, II baudequins, à XXVI frans la pièce, valent LII frans.

Item pour les hez et chemises dez Croniques de France, et celles que a faittes mons. le chancellier, pour II volumes, pour le dit seigneur, une pièce de baudequin, XXVI frans.

Item pour les hez et chemises du livre de Senèque, les Gestes Charlemaine, les Enfances Pepin et les Croniques d'oultre mer de Godefroy de Bullon, pour mons. le Dalphin, deux baudequins, au pris que dessus, LII frans.

Item pour doubler les chemises dessus dittes, quatre pièces de cendail vermeil en graine, à XII frans la pièce, valent XLVIII frans. Item pour fourrer le coffre de la chappelle portative pour le dit seigneur, une pièce de cendail en graine, XII frans.

Valent les dittes parties cent quatre vins dix frans, de laquelle il se tient à bien paiez et en quitte le dit receveur et tous autres... Fait l'an LX dix huit, le jeudi vint deux jours d'avril. — FERREBOUC.

(Original appartenant à M. le comte de Rochambeau. L'ancien propriétaire de cette quittance, M. Minoret, m'avait autorisé à la faire photograver par M. Dujardin.)

8. *Achat de parchemin.*
(8 juin 1378.)

Ordre d'allouer aux comptes de François Chanteprime une somme de 200 francs qu'il en avoit reçue, « pour paier certaine quantité de parchemin que nous avons fait acheter a[u] present lendit pour escrire certains livres pour nous ».

(*Mandements de Charles V*, p. 856, n° 1741.)

VIII.

Livres donnés aux Dominicains de Troyes.

1. *Lettre de Grégoire XI.*
(26 février 1371.)

Gregorius, episcopus, servus servorum Dei, ad perpetuam rei memoriam. Carissimus in Christo filius noster Karolus, rex Francie illustris, eximia devotione preclarus, clementie majestate sublimis, mansuetudinis gratia preditus, plenus affluentia pietatis, progenitorum suorum christianissimorum regum Francie laudabili successione sequens vestigia, et purgatissimi sanguinis sapiens puritatem, suos cogitatus et opera beneplacitis eterni patris promptis et continuis adherere desiderat studiis, nosque et Romanam ecclesiam, matrem suam, filiali studio reveretur, et ut Creatori suo cordis et animi puritate placeat, ecclesias et personas ecclesiasticas sui regni semper habet in honore, easque variis decorat privilegiis, jocalibus atque bonis. Decet igitur ut illum, cujus fastigia dominancium Dominus voluit auspiciis exaltari felicibus, in hiis que pie et digne desiderare videtur, favoribus apostolicis prosequamur. Cum itaque rex ipse, zelo devocionis motus, aliqua jocalia seu reliquiaria argentea et nonnullos libros, ad usum Fratrum conventus domus ordinis Predicatorum Trecensis, eidem conventui dederit et adhuc alia dare proponat, cupiatque jocalia et bona ipsa, sic per eum data atque danda, ibidem remanere et perpetuo conservari, nos, regiis supplicationibus inclinati, auctoritate apostolica, tenore presencium, in virtute sancte obedientie et sub excommunicationis pena, quam contra inhibicionem presentem

facientes incurrent eo ipso, districtius inhibemus ne quis, cujuscumque status, gradus, sexus, ordinis vel conditionis existat, hujusmodi jocalia seu reliquiaria argentea et libros, sic per dictum regem jam data, ut premittitur, ac alia per eundem regem danda, dum in domo ipsa fuerint, alienare, impignorare, vendere, mutuo tradere vel qualitercunque distrahere presumat, nec id facientibus prestet auxilium, consilium vel favorem, non obstantibus exemptionibus et aliis quibuscunque privilegiis, indulgenciis et gratiis ac litteris apostolicis, quibusvis personis vel ordinibus, communiter vel divisim, sub quacumque forma vel expressione verborum, a sede apostolica concessis vel in posterum concedendis, eciam si de illis plena et expressa mencio ac de verbo in verbum in presentibus sit habenda, que quoad hoc alicui in nullo volumus suffragari. Nulli ergo omnino, etc. Datum Avinione, quarto kalendas marcii, pontificatus nostri anno primo.

(Mss. latins 7475 et 10623 de la Bibliothèque nationale. — Ms. 267 de Troyes.)

2. *Note rappelant l'inaliénabilité des livres donnés aux Dominicains de Troyes.* (1371 et 1375.)

Anno Domini M CCC LXXV, dedit istum librum pro libraria communi istius conventus Trecensis, ordinis Predicatorum, illustrissimus princeps et dominus dominus Karolus, Dei gratia Francorum rex, ad procurationem reverendi in Christo patris ac domini domini fratris Petri de Villaribus, tunc episcopi Trecensis, ac predicti domini regis confessoris et consiliarii, tali pacto quod, si per quemcumque a dicta libraria amoveatur, impignoretur, vendatur, accomodetur, vel aliter qualitercumque alienetur, ipso facto pertinebit ad episcopum Trecensem, ad decanum et capitulum ecclesie Trecensis et ad conventum Fratrum Predicatorum

Parisiensium. Item faciens vel procurans alienationem dicti libri contra aliquod premissorum est excommunicatus ipso facto, sicut apparet per litteras papales, quarum tenor sequitur in hec verba : *Gregorius, etc.* Originale predictarum apostolicarum litterarum custoditur in deposito hujus Trecensis conventus[1].

(A la fin du ms. latin 10623. — Le ms. latin 7475 contient la même note, avec la date de 1371.)

1. La note insérée dans le ms. 7475 porte : « Ad procurationem fratris Petri de Villaribus juxta Herbiciam oriundi de terminis dicti conventus Trecensis, tunc confessoris, etc. »

IX.

Livres hébraïques remis au roi.

Décharge donnée par Charles V de livres hébraïques qu'il s'était fait remettre par Gérard de Montaigu, garde du Trésor des chartes.

(21 avril 1372.)

Ce sont les livres des Juyfs qui estoient ou Tresor de noz privilèges, chartres et registres, dessus le vestiaire de la Sainte Chapelle, en nostre palais à Paris, que nous avons euz et receus de nostre amé et feal clerc secretaire Gerart de Montagu, garde du dit Tresor, et lesquelz livres nous avons prestés à Menecier le Juyf et autres Juyfs demourans à present à Paris, le XXIe jour d'avril, l'an de grace mil CCC soissante et douze.

Premièrement XVIII livres de Genesis, dont il y a trois non complets.

Item V livres des Prophètes.

Item II grans rooles de la loy Moyses.

Item V livres de glose sur une partie de la Bible.

Item X autres gloses par quaiers, tant d'une partie de la Bible comme d'oroisons.

Item IIII^XX^ et XII pièces d'oroisons et heures à dire par certain temps et par certains jours de l'an.

Item III pièces de calde.

Item III diccionaires sur aucuns livres de la Bible, que l'en appelle la Divin, et IIII pièces par quaiers d'icelle matière.

Item v commancemens de Sautiers.

Item un des livres des Roys.

Item partie du livre d'Ecclesiaste et des Cantiques.

Item certains quaiers ensamble du roy Assuaire et d'aucuns livres de Genezis.

Item v pièces de quaiers parlans de plusieurs livres de la Bible.

Item v petits rooles de Ester.

Item plusieurs quaiers et feilles de diverses matières et de petite value.

Cy s'ensuivent les livres des diz Juyfs que nous avons retenus par devers nous, pour mettre en nostre librairie.

Premièrement le plus bel roole de la loy Moyse.

Item II volumes dont en chascun sont contenus les v livres Moyse.

Item un volume ouquel est contenu : un Sautier, le livre de Sapience, de Job, d'Ecclesiaste, les Lamentations Jeremies, Ester, le livre Nabugodonosor, comment l'image fu fait.

Item les gloses sur le Sautier, sur Job et sur la plus grant partie des Prophètes commençans à Josné.

Cy s'ensuient autres livres des livres dessus diz que nous avons bailliez à maistre Thomas de Boulogne, nostre astronomien.

Premièrement un livre de Genesis, en ebreu et en calde.

Item un autre livre de Genesis, en ebreu simple.

Item un diccionaire sur aucuns livres de la Bible, que l'en appelle le Divin.

Item un livre des Prophètes.

Item un petit livre de medecine.

Item un petit livre de medecine.

Item un petit livre d'experimens.

Item un Sautier parfait.

En tesmoing de ce, nous, à la descharge de nostre dit clerc, avons escript et mis nostre nom à ce present roole, de nostre propre main, l'an et le jour dessus diz.

CHARLES.

(Original au Trésor des chartes, J. 476, n° 9; publié dans la *Revue historique* (t. VII, p. 369) par Siméon Luce, dont j'ai reproduit le texte.)

X.

Somme donnée a Nicole Oresme pour sa traduction d'Aristote.
(31 août 1374.)

Charles, par la grace de Dieu roy de France, à nos amés et feaulx les genz de nos comptes à Paris, salut et dilection. Nous voulonz et vous mandonz que la somme de deux cenz franz d'or, les quiex nous avonz eus et receuz comptanz en nos mains de nos amés et feaulx tresoriers à Paris, par la main de Pierre de Landez, changeur de nostre tresor, les quiex nous avonz bailliez comptans à nostre bien amé maistre Nicole Oresme, doyen de Rouen, sur sa painne ou salaire de nous translater deux livres, les quiez nous sont très neccessaires, c'est assavoir : Polithiquez et Yconomiquez, vous ycelle somme de IIe franz allouez ès comptes dudit Pierre et rabatez de sa recepte, sanz en demander autre lettre de quittance ou de recongnoissance ne declaration quelconquez fors ces presentez tant seulement; car ainsi le voulonz estre fait, non obstant mandement ou deffensez ne ordenances quelconquez à ce contrairez. Donné au boiz de Vincennes, le darrain jour d'aoust, l'an mil CCC LXXIIII, et le xj de nostre règne.

Par le Roy : Tabari.

(Original, Collection Clairambault, vol. 215, p. 9621. — Publié dans les *Mandements de Charles V*, p. 552, n° 1061, et par Richard, *Notice sur la bibliothèque des échevins de Rouen*, p. 50.)

XI.

Auteurs consultés par Raoul de Presles.
(Vers 1375.)

Ce sont les noms des docteurs et aucteurs des quieux a esté prinse l'exposicion de ce livre de monseigneur saint Augustin. Premièrement :

Sanctus Augustinus.
Sanctus Ancelmus.
Sanctus Ambrosius.
Accursius.
Adelinus (*sic*).
Agatho.
Alanus in Anticlaudiano.
Albericus Londoniensis.
Albumasar.
Anaximenes.
Appulleyus.
Aristotiles.
Astrasius.
Avicena.
Aulius Gellius.
Sanctus Beda.
Sanctus Bernardus.
Baldericus.
Bernardus Guidonis.
Boecius.
Brutus.
Calcidius.
Catho.
Catholicon.
Cassianus.
Claudianus.
Clemens in Itinerario.
Clemens tercius.
Cremon stoicus.
Sanctus Dyonisius.
Dares Frigius.
Dares Cretensis.
De ortu Deorum.
Dindimus.
Ecclesiestica hystoria.
Escodius,
Eusebius.
Eutropius.
Ferculphus.
Festus dictator.
Florus in Epithomate.
Fransciscus de Maronis.
Fulgencius.
Sanctus Gregorius.
Guido de Columpna.
Guillermus Armoricanus.

Guillermus Parisiensis.
Guillermus (*sic*) Monumetensis.
Helinandus.
Heraclides.
Hugo de Follieto.
Hugo de Sancto Victore.
Hugucio.
Sanctus Jeronimus.
Joachim.
Johannes Salberiensis.
Josephus.
Ypocras.
Ysidorus.
Juba.
Julius Gelsus.
Julius Florus.
Julius Firmacus.
Justinus.
Juvenalis.
Lactencius.
Lucanus.
Lucrecius.
Macrobius.
Marcus Varro.
Marcus Paulus.
Marcianus.
Martinus.
Mehum.
Mercurius Trimegistrus (*sic*).
Methodius martir.
Nicholaus Travet.
Omerus.
Oracius.
Orosius.
Ovidius.
Papias.
Paulus Cassinensis.
Paulus Longobardus.
Persius satiricus.
Peregrinus ad Theodoram.
Petronius Arbiter.
Plautus.
Plato.
Plinius.
Possidonius.
Prosper.
Quintilianus.
Rabanus.
Rabi David.
Remigius.
Robertus Holcot.
Salustius.
Scolastica hystoria.
Seneca.
Servius.
Syviacus.
Sigibertus.
Sindonius.
Sirenius.
Solinus.
Stacius.
Suetonius.
Tertulianus in Appologetico.
Sanctus Thomas de Aquino.
Terencius.
Theofastrus (*sic*).

Theopompus.
Theodolus.
Theotindus.
Thomas Valensis.
Titus Livius.
Tripertita hystoria.
Trogus.
Tullius.
Valerius Maximus.
Valerius Soranus.
Varro.
Vegecius.
Vincencius.
Virgilius.

Et si y a plusieurs de ces docteurs qui sont allegués en plusieurs lieux, si comme il se pourra veoir en lisant.

(Ms. français 22912, fol. 1.)

XII.

Observation de Raoul de Presles sur la citation des chapitres de la Cité de Dieu, dont il avait consulté plus de trente copies.

(Vers 1375.)

Exposicion sur ce chapitre (le XIIIe du livre V).

Selonc aucuns livres et selònc aucuns expositeurs, si comme Thomas Valensis[1], il n'a ci point de chapitre, mais est encores du XIIe chapitre precedent, jusques là où il dit *Mais celi voit plus sainement, etc.*, où il commence le XIIIe chapitre. Et ce disons nous nottablement pour ceulz qui pourront veoir autres livres que celi sur lequel nous avons faite nostre translacion, ès quiex il trouveront par aventure les chapitres autrement quottez, si comme nous mesmes le veismes en autres livres plusieurs que nous avions avec le nostre principal, duquel nous n'en veismes oncques nul plus parfait. Car en aucuns ne se trouvoient aucunes rebriches, ne au commencement des livres, ne par les chapitres, mais en yceli avoit rebriches, et au commencement des livres et sur chascun chapitre. Et nous semble, à la multitude des livres que nous avons veuz, qui en avons veu et visité jusques à XXX et plus, que, quant monseigneur saint Augustin fist son livre, combien qu'il y feist XXII livres, il ne divisa point les livres par chapitres, mais procedoit un livre tout entierement sans chapitre, et nous meismes l'avons ainsi veu en I ou II livres, mais nous avons ymaginé que aucuns clers ingenieux, afin de com-

1. *Valelensis*, ms. 22912.

prendre plus legierement les sentences de chascun livre, ont fait les divisions des chapitres selon ce qu'il leur a bon semblé, ja soit ce que es rebriches des livres n'ait quelconques diference. Et ce nous vaille excusacion à ceulz qui trouveront les chapitres autrement quottez[1].

(Ms. français 22912, fol. 248 v°.)

1. Une explication analogue se trouve dans l'Exposition du chapitre v du livre XV (ms. français 22913, fol. 95 v°).

XIII.

ÉPÎTRE ADRESSÉE A CHARLES V PAR SON CHAPELAIN PIERRE BOHIER POUR LUI DÉDIER UNE ÉDITION GLOSÉE DES VIES DES PAPES.

Karolo, christianissimo principi Deique gratia Francorum regi, Petrus, serenitatis tue humilis cappellanus, tuusque orator minus ydoneus, pacificare militantem Ecclesiam mererique meritis triumphantem! Dignus es, domine mi rex, accipere librum, et solvere signacula ejus, ut in Apocalipsi[1] regi regum Johannes infert apostolus. Meritum enim quis illum hesitet codicem acceptare ipsumque aperire, solerti qui studio scripturas querit ab habentibus cum sagacitate, scripturas capit a doctoribus cum capacitate, scripturasque legit in codicibus cum aviditate? Serenitatis quoque tue sagacitas Ptolomei, quondam regis Egipti, probatur voto succedere, qui librorum milia centum voluminum habere se asseruit brevi tempore successuro. Tu enim capacitate Julii Cesaris scripturarum carpis sensum altivolum, qui, prolata doctorum sententia, eandem perurgebat subtilius. Avide nempe legis codices, Karoli Magni, tui incliti patrui, sequens vestigium : lectionem enim toto die triphariam audiebat ipse attentim, etiam si tunc esset profecturus in prelium. Tu solve[2] tria que sunt hujusmodi libri signacula ex metalli materia fabricata moraliter. Unum nempe conprobatur aureolum; quo inquam soluto, rutilans status priscorum Romanorum pontificum, tam confessorum quam martirum, tamque

1. V, 1.
2. Leçon douteuse. Le ms. semble porter : *Tu fori IIIa quoz.*

bonorum quam minus utilium, usque ad secundum papam Innocentium patebit ad textum. Alterius vero signaculi, argenti resonancia fabricati, pandet solucio dotatores ipsius Ecclesie qui fuere, eam construendo ex lapidibus, post dotando illam immobilibus, ac ipsam pretiosis ornando jocalibus. Sequenti quoque signaculo, ferri duricia incudato, reserato, exterius clarebit qui fuerint Romane Ecclesie defensores, tam in ejus dirimendis scismatibus quam in ipsius dirigendis presulibus, quam in ejusdem juribus etiam defendendis cum brachio. Fixi quoque marginibus presentis catalogi glosellas aliquas, ut legentem aliquando a cursu teneant nimio, utque ipse advertat in eo attentius : nam viatorem quandoque relevat oculos suos extra callem dirigere, et ab ea divertere optatum citius prestat portum interdum. Que inquam addita, meque ac mea dicta singula, correctioni catholice matris nostre Ecclesie humiliter subicio, et inclitissime tue etiam majestatis. Acta jam olim in Romana Ecclesia in isto memoror. Nunc autem quid sit, quis non novit in ipsa? Quid enim deceret fieri justi norunt; sed quid erit [et] fiet, retinet tantum Omnipotens. Itaque michi dicenti : « Euge! euge! » ipse porro adiciam : « Heu me, Domine, cum incolatus meus prolongatus est[1]! »

(Manuscrit du XVe siècle, coté XII, 27, dans la bibliothèque Barberine à Rome. — Publié par Mgr Duchesne dans son édition du *Liber pontificalis*, t. II, p. XXVII.)

1. Ps. CXIX, 5.

XIV.

Notes sur la gestion de Gilles Malet, garde de la librairie du Louvre.

(1373-1410.)

C'est le compte de madame Nichole de Chambly, vefve de feu messire Giles Malet, en son vivant chevalier et maistre d'ostel du roy nostre sire, de messire Jehan Malet, chevalier et maistre d'ostel dudit seigneur, et de maistre Charles Malet, licencié en lois, enfans dudit feu messire Giles et de ladite dame, des livres estans ou chastel du Louvre, en trois chambres l'une sur l'autre, dont ledict messire Giles a eu la garde, c'est assavoir, depuis l'an mil CCCLXXIII jusques au mois de janvier mil CCCC et dix, qu'il est allé de vie à trespassement, après lequel trespassement ladite vefve et enfans ont rendu lesdits livres à Anthoine des Essars, escuier et commis de par le roy nostre dit seigneur à la garde d'iceulx, par inventoire nouvellement fait et commencé par messeigneurs sire Michiel de Laillier, conseiller et maistre des comptes dudit seigneur, maistre Nicolas des Prez, conseiller et correcteur desdits comptes, et Jehan Le Bègue, greffier de la Chambre d'iceulz comptes, et achevé par ledit Bègue, à ce commiz par messeigneurs desditz comptes, lequel inventoire nouvel commence au LIIIe feuillet de ce present volume ou livre, touz lesquelz livres estans en l'ancien inventoire, lequel commence ou IIIe feuillet dudit present livre ou volume, et plusieurs autres pardessus, ont esté trouvez èsdites chambres, exceptez toutes voyes ceulz qui sont escripz en ce present compte, lesquelz ont esté baillez et delivrez tant par feu le roy Charles le quint, dont

Dieux ait l'âme, comme par le roy nostre sire qui à present est, comme il apperra par plusieurs lettres, quittances et autres enseignemens, qu'ilz ont intencion de rendre sur ce compte.

Et pour entendre ce present compte, est assavoir que l'an mil CCCLXXIII, par l'ordonnance dudit feu roy Charles le quint, furent premièrement inventoriez et mis en escript par ledit feu messire Giles Malet, pour lors escuier et varlet de chambre dudit feu roy Charles, touz les livres estans ès dictes troiz chambres, l'une sur l'autre, en ce present volume ou livre, comme il est escript cy dessus ou IIe fueillet dudit livre ou inventoire, lequel inventoire, après le trespassement dudit feu messire Giles, a esté trouvé en l'une desdictes trois chambres par lesdiz de Laillier, Des Prez et Bègue, et par eulz apporté en ladicte Chambre des comptes.

Item comme après le trespassement dudit feu roy Charles quint, qui fut en septembre mil CCCIIIIxx, ledit inventoire ainsy fait et escript par ledit feu messire Giles, fut recolé, le VIe jour de novembre oudit an IIIIxx, par feu maistre Jehan Blanchet, secretaire du roy nostre dit seigneur, du commandement de feu monseigneur le duc de Bourgoigne derrenièrement trespassé, et y furent touz iceulx livres trouvez, exceptez ceulx qui estoient signez, sur les marges dudit inventoire, avoir esté baillez à diverses personnes par ledit feu roy Charles, ou de son ordonnance, comme il est escript ou IIe fueillet dudit present livre ou inventoire.

Item que assez tost après, c'est assavoir le cinquiesme jour du mois de novembre, l'an mil CCCIIIIxx, et fut à Reims le roy nostre sire, qui a present est, bien acertené, par messeigneurs ses oncles et autres de son conseil, de la bonne garde que avoit faite ledit feu messire Giles des livres dessus dis, et oy le rapport dudit maistre Loys (*sic*)

Blanchet, voult et ordonna par ses lettres données ledict jour, transcriptes en la fin de ce present compte[1], que icelluy messire Giles feust tenu pour quitte et deschargié de touz les livres qui par l'ordonnance dudit feu roy Charles avoient esté baillez, sanz en demander autre quittance ou enseignement que lesdittes lettres, desquelles lettres ladicte vefve et enfanz ont entencion de eulz aidier en plusieurs parties de ce present compte.

Item que, depuis que ledit premier inventoire fut fait, plusieurs des livres contenuz en icellui ont été recouvers d'autres couvertures, pourquoy on ne se doit point arrester ausdictes couvertures, si comme il est escrit ou IIe foillet, et de ce ont esté souffisamment acertenez lesdiz de Laillier, Des Prez et Bègue, qui ont trouvé les dictes vieilles couvertures en la plus haulte desdictes trois chambres.

(Ms. français 2700, fol. 40.)

1. Le texte de ces lettres n'est pas dans le registre.

XV.

Don de 100 francs a Oudard Boschot pour sa collaboration a l'inventaire de la librairie.

(10 juin 1411.)

Charles, par la grace de Dieu roy de France, à noz amez et feaulx les generaulx conseillers sur le fait des aides ordonnez pour la guerre, salut et dilection. Savoir vous faisons que, pour et en recompensacion de la paine et travail que nostre amé Oudart Boschot, prestre, escolier estudiant à Paris en la Faculté des decrez, a eu à faire l'inventoire de nostre librairie au Louvre, où il a vacqué depuis le mois de janvier mil quatre cens et dix jusques à la fin du mois de may derrenièrement passé, et pour certaines autres causes à ce nous mouvans, nous lui avons donné et ottroyé, donnons et ottroyons, de grace especial, par ces presentes, la somme de cent francs, à les avoir et prandre pour une foiz des deniers des diz aides. Si vous mandons que par Alexandre Le Boursier, receveur general d'iceulx, vous faictes bailler et delivrer au dit Boschot des deniers de sa recepte la dicte somme de cent frans, laquelle, par rapportant ces presentes avec quittance du dit Boschot, sur ce, nous voulons et mandons estre alouée ès comptes du dit receveur et rabatue de sa recepte par nous à n[oz am]ez et feaulx gens de noz comptes à.Paris, sanz contredit, nonobstant ordonnances, mandemens et deffenses à ce contraires. Donné à Paris, le xe jour de juing, l'an de grace mil CCCC et unze, et de nostre règne le xxxie.

Par le roy, en son conseil, ouquel monseigneur le duc de Guyenne, le conte de Vendosme, messire Charles de Chambly et plusieurs autres estoient :

M. DE LA TEILLAYE.

(Collection Clairambault, vol. 218, pièce 3. — Publié par Gaston Raynaud, *Bulletin de la Société de l'histoire de Paris*, 1888, p. 81.)

XVI.

Notes sur l'inventaire et le recolement de la librairie, au temps du garde Jean Maulin.
(1413 et 1415.)

Inventaire des livres du roy Charles nostre sire qui à present est, estant en sa librairie du Louvre, c'est assavoir, en une tour, en trois chambres l'une sur l'autre, commencié le mercredi XIIIe jour d'octobre, l'an mil CCCC et XIII, par maistre Thomas d'Aunoy et Jehan de La Croix, conseillers et maistres des comptes d'icelluy seigneur, et Jehan Le Bègue, notaire et secretaire dudit seigneur et greffier en la Chambre desdiz comptes, à ce commiz par les gens des comptes d'iceluy seigneur, en la presence de Guillaume des Molins, frère de la femme Garnier de Saint-Yon, qui dernièrement en avoit la garde, et de maistre Jehan Maulin, clerc d'icelluy seigneur en laditte Chambre des comptes, auquel Maulin ledit seigneur en avoit de nouvel baillé la garde. Toutes voyes n'y fut mie ledit Guillaume present tout au long, ainçois quant esté y ot par aucuns jour, se excusa de plus y venir, disant qu'il se attendoit à ce que faict en seroit par lesdis commis, et semblablement lesdis maistres Thomas et de La Croix, pour autres charges et occupations qu'ilz orent ès affaires du Roy, et autrement, n'y porent mie longuement vaquer. Si fu ledit inventoire achevé par ledit Bègue, present ledit Maulin, et y furent trouvez les livres qui ensuivent.

. . . . . .

S'ensuit la declaration de certains autres livres que monseigneur le duc de Guienne a envoyez en ladite librairie par maistre Jehan d'Arçonval, confesseur et maistre

d'escolle dudit monseigneur de Guienne, et lesquelz furent receuz et mis en ladite librairie par feu messire Giles Malet, en son vivant garde de ladite librairie, le VIIe juin de l'an mil CCCC et neuf, et comme il est escript au XXXVIIe feuillet dudit ancien inventoire.

. . . . . .

Je Jehan Maulin, clerc du roy nostre sire en sa Chambre des comptes à Paris et garde de sa librairie estant au Louvre, congnois et confesse avoir eu et receu en ma garde touz les livres et autres choses contenues et declairées en ce present inventoire, contenant soixante neuf feuillez escripz, et exceptez ceulx qui sont contenuz et declairez cy dessoubs ès cinq prouchains feuillez ensuivant, duquel inventoire le double, contenant quatre vins dix huit feuillez en papier, avecques les clefs d'icelle librairie, m'ont esté baillez par maistre Jehan Le Bègue, clerc, notaire et secretaire d'icelluy seigneur et greffier en ladicte Chambre des comptes, qui par messeigneurs desdiz comptes avoit esté commis audit inventaire faire, moi present; tesmoing mon seing manuel cy mis, le Xe jour de janvier, l'an mil CCCC et quinze.

. . . . . .

Cy après, en ce chappitre, s'ensuit la declaration de certains livres dont ledit maistre Jehan Maulin est chargié cy dessus en ce present inventoire, pour ce que, quant le roy nostre sire ot chargé ledit Maulin de la garde de sa librairie du Louvre, et deschargié Garnier de Saint Yon, qui paravant sanz moyen en avoit eu la garde, et que on reprint dudit Garnier lesdiz livres par inventoire pour le baille[r] audit Maulin, touz les livres cy dessus declairez en ce present inventoire; et mesmement ceulz contenus en ce present chapitre, y furent trouvez, parquoy ledit Garnier en doit estre deschargié, comme il semble, et neanmoins avant que ledit present inventoire peust estre conclud et escript,

et toutes les clefs de ladite librairie baillées audit Maulin, dont lesdiz Maulin et Bègue avoient chacun une clef, diverse l'une de l'autre, et n'y povoient entrer l'un sanz l'autre, pource que cependant on avoit, sans lesdites clefs, esté en icelle librairie et prins plusieurs livres, comme dit et monstré sera en temps et lieu, fu ledit inventoire recolé, et en le recolant ne furent mie trouvez ceulz contenus en ce present chappitre, qui paravant y avoient esté trouvez, comme dit est, parquoy il semble que ledit Maulin partant en doyve estre deschargié, et sont lesdiz livres non trouvez par ledit recolement declarez cy dessus par la manière qui s'ensuit.

. . . . . .

Collation de present inventoire, contenant jusques cy LXIX feuillez, est faite au double d'icelluy contenant IIII^xx XVIII feuillez, [et] est escript en papier, lequel double a esté baillé à maistre Jehan Maulin, clerc du roy nostre sire en sa Chambre des comptes et garde de sa librairie au Louvre, comme ledit Maulin a certifié cy dessus, soubz son seing manuel, au dos du LXIIIIe feuillet. Fait le dixieme jour de juillet, l'an mil CCCC et XV.

Signé : BÈGUE.

(Extrait du ms. français 9430.)

XVII.

Restitution d'une Bible française que Charles VI avait donnée en 1383 à Jean, duc de Berry.

(1416.)

A maistre Jehan Maulin, clerc du roi nostre sire en sa Chambre des comptes à Paris et garde de ses livres et librairie, auquel les executeurs ont ordonné estre baillié et delivré, pour remettre en la librairie du Roy, une très belle Bible en françois, escripte de lettre de fourme, prisée 240 livres parisis; laquelle Bible le roy fist pieça bailler à feu mondit seigneur pour icelle veoir, si comme par ses lettres adreçans à Giles Malet, faictes le vi^e jour de novembre 1383, peut apparoir; pour ce la dite somme de 300 livres tournois.

(Compte de l'exécution testamentaire du duc de Berry; édition Guiffrey, t. II, p. 301.)

XVIII.

Notes sur la prisée des livres de Charles VI, et sur l'acquisition qu'en fit le duc de Bedford. (1424-1429.)

L'an de grace mil CCCC vingt et trois, les xie, xiie, xive et xve jours du mois d'avril avant Paques, par l'ordonnance de messieurs les commissaires ordonnez, par le roy nostre sire, sur le fait des obsèques, funérailles et inventoires de feu nostre sire le roy Charles VIe de ce nom dernier trespassé, et en la presence de messieurs maistres Philippe de Ruilly, conseiller du roy nostre sire en sa court de Parlement et thresorier de la Sainte-Chapelle du Palais à Paris, Jacques Branlart, aussi conseiller dudit seigneur en sa cour de Parlement, de sire Michel de Lailler, conseiller et maître des comptes d'icelluy seigneur, et de maistre Andry Courte vache, clerc desditz comptes, commissaire avec autres sur le fait desditz obsèques, par Girard Maucler et Adam Des Champs, clercs, notaires, jurez d'iceluy seigneur en son Châtelet de Paris, fut fait inventoire des livres appartenant audit feu seigneur, estant et trovez en sa librairie du châtel du Louvre à Paris et montrez par Garnier de Sainct Yon, garde de ladite librairie, qui trouvez ont esté, prisez par maîtres Jean Marlet, Denis Courtillier et Jean de Sautigny, libraires jurez en l'Université de Paris, aprez qu'ilz ont juré de les priser bien et justement, et les autres livres qui cy après ne sont prisez et n'ont point esté prisez, mais sont escripts cy après par manière de memoire seulement.

Et premièrement en la première chambre d'em bas :

Ung livre escript de lettre de forme, qui commence de Genesis en françois, et aussi traite des faiz de Julius Cesar, appellé Suetone, couvert de cuir vermeil à empraintes, ouquel livre souloit avoir IIII fermoirs d'argent blanc, comme en l'ancien inventoire est contenu, mais de present n'en n'y a que deux, prisés par lesditz priseurs jurez ainsi qu'il est, present lesditz commissaires. . XVI l. p.

Le vendredy XXII juin mil CCCC XXV, mon très puissant prince et mon très redoubté seigneur monseigneur Jehan, regent du royaume de France, duc de Bedfort, demoure content de tous les livres cy dessus designez et specifiez, montant par prisée à la somme de deux mil trois cent vingt et trois livres quatre sols parisis, lesquels il a reçus de Garnier de Saint Yon, jadis garde desdits livres, et en quitte et descharge ledit Garnier. Et en temoin de ce, j'ay, par son ordonnance et commandement, escript cest present article et signé de mon seing manuel, l'an et jour dessusdits.

Signé : PETMEL, *avec paraphe.*

Depuis la quittance et decharge dessusdits, mondit sieur le Regent a baillé en garde tous les livres en ce present papier escriptz et designez, lequel Garnier la tenu et obligé de luy en rendre compte bon et loyal. Escript de ma main ledit XXIIe jour de juin mil CCCC XXV, sous mon seing manuel.

Signé : PETMEL, *avec paraphe.*

Et tout à la fin est escript ce qui suit :

Le samedy XVe jour d'octobre, l'an mil CCCC XXIX, très hault et puissant prince monseigneur le regent du royaume de France, duc de Bedford, se tient comptant de tous les livres designez et declarez cy devant en cest present inventoire, et en quitta, en ma presence, Garnier de Saint Yon

et veut qu'il en fut et demourat quitte et deschargé. En tesmoing de laquelle chose, j'ay, par l'ordonnance et mandement de monseigneur le regent, escript cest present article de ma main et signé de mon seing manuel, l'an et jour dessusdits.

Signé : J. SALVAIN, *avec paraphe.*

(Extrait de l'inventaire F de la librairie du Louvre, lequel dérive de l'inventaire E et non pas de l'inventaire D, et dont nous avons deux copies, l'une, n° 965 de la bibliothèque Sainte-Geneviève, employée par Van Praet, l'autre, n° 2030 de la Mazarine, employée par Douët d'Arcq.)

XIX.

Le duc de Bedford bibliophile.

On comprend l'empressement du duc de Bedford à s'approprier la bibliothèque de Charles V et de Charles VI, quand on a pu admirer la somptuosité des manuscrits auxquels le nom de ce prince est resté attaché, et dont trois, célèbres depuis longtemps, ont été, en 1866, l'objet d'un article inséré par Vallet de Viriville dans la *Gazette des Beaux-Arts*, sous le titre de *Notice de quelques manuscrits précieux sous le rapport de l'art, écrits ou peints en France durant l'époque de la domination anglaise* (tirage à part, in-8°, 42 p.).

I. Le Missel dit de Juvenal des Ursins, qui a été détruit dans l'incendie de l'Hôtel-de-Ville de Paris, au mois de mai 1871. On peut s'en faire une idée en jetant les yeux sur les trois miniatures, dont une reproduction en couleur a été donnée dans l'ouvrage de Tisserand et Le Roux de Lincy, *Paris et ses historiens aux XIVe et XVe siècles*, p. 197, 537 et 586.

II. Le Bréviaire de Salisbury, ms. latin 17294 de la Bibliothèque nationale. L'illustration de ce volume était encore inachevée en 1433, puisqu'il renferme les armes de Jaquette ou Jacqueline de Luxembourg, seconde femme du duc de Bedford, qui l'avait épousée le 20 avril 1433. Au fol. 106, la devise A SOUHAIT. Voir ce qu'en dit M. le comte Durrieu[1]. — Jaquette a possédé un manuscrit

1. *Les Souvenirs historiques dans les manuscrits à miniatures de la domination anglaise en France au temps de Jeanne d'Arc*, p. 16-19 (extrait de l'*Annuaire-Bulletin de la Société de l'histoire de France*, année 1905).

d'œuvres de Christine de Pisan qui avait été offert par l'auteur à la reine Isabeau et que le duc de Bedford fit passer en Angleterre pour en disposer en faveur de sa seconde femme[1].

III. Les Heures de Bedford, ms. additionnel 18850 du Musée britannique, dont quelques pages ont été reproduites en noir dans le recueil de *The Palæographical Society*, série I, pl. 172 et 173, et en couleurs dans les *Illuminated manuscripts in the British Museum* de M. Warner[2]. Ce beau manuscrit a fourni la matière d'une intéressante dissertation de Richard Gough, et M. le comte Durrieu l'a décrit avec la compétence et l'enthousiasme dont ses travaux de critique portent l'empreinte[3]. Ces heures ont été exécutées pour la première femme du duc de Bedford, Anne de Bourgogne, morte en 1432. On y remarque d'excellents portraits du duc et de la duchesse de Bedford, avec leurs devises : A VOVS ENTIER — J'EN SVIS CONTENTE.

IV. A côté de ce livre d'heures, il en faut citer un autre, auquel le nom du duc de Bedford est étranger, mais qui, comme écriture et illustration, est tout semblable au ms. additionnel 18850 du Musée britannique. Malheureusement, ce second manuscrit ne présente aucune particularité décisive pour en déterminer l'origine. Toutefois, M. Warner, qui l'a étudié avec beaucoup de perspicacité et qui l'a reconnu comme un frère du ms. 18850, est persuadé que les deux manuscrits, sortis d'un seul et

1. Sur ce manuscrit, qui est au Musée britannique, voir une note de M. Paul Meyer dans le tome III de l'édition des *Œuvres poétiques de Christine de Pisan*, p. XXI.

2. *An Account of a rich illuminated Missal executed for John duke of Bedford* (London, 1794, in-4°); elle est ornée du fac-similé gravé de 3 pages du ms., pages qui, dans certains exemplaires, sont en outre représentées par des gouaches.

3. *Les Souvenirs historiques...*, p. 16-19.

même atelier, ont été faits pour les deux sœurs, Anne et Marguerite de Bourgogne, filles de Jean Sans peur. Il a été amené à cette conclusion après avoir constaté que, dans le second manuscrit, la princesse pour qui le livre a été fait est représentée en prières devant sainte Marguerite, comme Anne, duchesse de Bedford, devant sainte Anne dans le premier. Il en a conclu que la princesse Marguerite doit être Marguerite de Bourgogne, sœur d'Anne, duchesse de Bedford. Cette Marguerite mourut en 1441, après avoir épousé en 1412 le dauphin Louis, duc de Guyenne, et en 1423 Arthur de Bretagne, comte de Richemont, le célèbre connétable de France. L'existence et le mérite de ce beau manuscrit, conservé dans la bibliothèque du roi d'Angleterre à Windsor, viennent de nous être révélés par M. George F. Warner dans l'avant-dernier fascicule paru du recueil de *The new Palæographical Society*. La notice est accompagnée du fac-similé de trois pages (plates 94-96), représentant l'épisode de l'enfant Jésus retrouvé dans le Temple conférant avec les docteurs, la légende de saint Denis et le Jugement dernier. Le nombre des sujets traités par les peintres ne s'élève pas à moins de 270. Parmi les pages dont M. Warner a bien voulu m'envoyer la photographie, je citerai celles qui sont consacrées :

à l'Annonciation et à divers traits de la vie de la sainte Vierge;

à la légende de saint Pierre;

à celle de saint Étienne;

à celle de sainte Agnès;

à l'Invention et à l'Exaltation de la vraie Croix;

à la légende des Onze mille vierges;

à celle de sainte Geneviève;

aux pèlerinages du Mont-Saint-Michel (miniature à rapprocher de celles qui sont dans les Heures du duc de Berry

au Musée Condé, et dans les Heures de Pierre II, duc de Bretagne, ms. latin 1159 de la Bibliothèque nationale).

Sur le portrait de la princesse [Marguerite de Bourgogne?], pour qui le livre a été fait, la princesse est en prières, à genoux devant un tableau représentant sainte Marguerite; auprès d'elle, trois suivantes se tiennent debout.

Voici maintenant quelques détails qui prouvent que le duc de Bedford ne s'intéressait pas seulement aux manuscrits de grand luxe.

Ce fut pour ce prince que maître Jean Tourtier, chirurgien de ce prince, copia à Rouen, en 1429, la traduction des Aphorismes d'Hippocrate par Martin de Saint-Gille, ms. français 24246. — Jean Gallopes, dit Le Galois, dédia au duc de Bedford sa rédaction en prose du Pèlerinage de l'âme, ms. français 602. — On lit à la fin du ms. français 1352 : « Ci fine le livre du Jugement des estoilles, que « fist Albolhazen Haly, le filz Abenragel, lequel a esté « escript en l'an mil quatre cens et trente par le com- « mandement et ordonnance de très hault, excellent et « puissant prince monseigneur le regent le royaume de « France, duc de Bedford, par moy Guillaume Harnoys. » — L'abbé de La Rue a cru reconnaître les armes du duc de Bedford sur le ms. français 25447 (jadis 273 de Notre-Dame), qui renferme un Castoiement de chevalerie. — Le marquis Léon de Laborde (*les Ducs de Bourgogne,* t. III, p. 488, nos 7397 à 7399) a publié quelques renseignements sur deux livres que le duc de Bedford fit copier à Paris en 1427 par un clerc nommé Jean Thomas.

ADDITIONS ET CORRECTIONS

P. 14 et 15. — Gilles Malet n'est pas le seul officier du roi et des princes de la maison de Valois qui occupe une place distinguée parmi les bibliophiles du XIVe et du XVe siècle. On en comptait plusieurs dans l'entourage du duc de Berry. Quelques-uns de ces amateurs ont fait peindre sur leurs livres l'anagramme de leurs noms, qu'ils avaient pris pour devise. J'ai cité (p. 87) les deux anagrammes de Jean Le Bègue : HE BIEN ALEGUE et A BELE VIEGNE, dans deux manuscrits, l'un de Jean de Salisbury, l'autre de Raoul de Presles, et nous savons que ce secrétaire de Charles V a pris part à la rédaction d'un des inventaires de la librairie du Louvre. Dans une récente visite à la bibliothèque de Munich, M. le comte Paul Durrieu a reconnu sur le frontispice du Cas des nobles malheureux illustré par Fouquet l'anagramme du nom de Laurens Girard, notaire et secrétaire de Charles VII : SVR LY N'A REGARD. Et pendant que j'achève de corriger les épreuves de ce livre, M. le comte Alexandre de Laborde veut bien m'annoncer que la devise VA HATIVETÉ M'A BRVLÉ, peinte dans la Cité de Dieu de la bibliothèque Sainte-Geneviève, lui a révélé le nom de l'amateur qui a fait exécuter ce beau manuscrit : Mathieu Beauvarlet.

P. 53, l. 22. — Au lieu de : *Thomas de Boulogne*, lisez : *Thomas de Bologne*.

P. 56. — Les deux lions qui caractérisent plusieurs des manuscrits faits pour le roi Charles V se voient dans un exemplaire du tome II du Miroir historial français qui a depuis appartenu au duc de Berry et qui est aujourd'hui chez M. Henry Yates Thompson. Voir la seconde partie du présent ouvrage, p. 306*.

P. 65. — Sur la liste des manuscrits dont les miniatures sont entourées de bordures tricolores, il faut ajouter un petit bréviaire franciscain de la bibliothèque de M. Pierpont Morgan, à New-York.

P. 68. — En janvier 1371, Henri L'Uilier, libraire, demeurant à Paris, vendit quatre romans au duc de Berry.

(Inventaire du duc de Berry, éd. Guiffrey, t. II, p. 337.)

P. 79-81. — Nos trop rares connaissances sur les enlumineurs qui ont travaillé pour Charles V, et sur les œuvres des artistes anonymes du temps de ce roi et de Charles VI, viennent de s'accroître de renseignements considérables, grâce à l'étude magistrale du comte Paul Durrieu, dans le tome III de l'*Histoire de l'art*, p. 103 et suiv. J'ai cru devoir indiquer ici des renvois à des passages qui se rapportent à plusieurs des manuscrits enregistrés dans mes *Recherches*.

P. 80. — Sur Pierre Remiot ou Perin Remiet, il faut voir ce qu'en dit le comte Durrieu (*Histoire de l'art*, t. III, p. 157 et 158).

P. 146. — La Bible glosée de Jean de Sy. En relisant ce volume pour en préparer la table, j'ai regretté de n'avoir pas suffisamment examiné la Bible de Jean de Sy (ms. français 15397), de façon à mieux mettre en relief la valeur du morceau que nous en possédons et qui est, à coup sûr, un des restes les plus remarquables de la librairie de Charles V. Il y a là une lacune, incomplètement comblée par ce qui en a été dit à la p. 330, à propos des livres du roi Jean. Je reviens donc sur ce manuscrit, qui a droit à une place d'honneur dans la galerie des livres à peintures du XIVe siècle.

Les principaux enlumineurs connus pour avoir illustré les livres du roi Jean sont Jean de Montmartre, Jean Susanne et Jean Le Noir.

Jean de Montmartre est qualifié d'enlumineur du roi dans un compte de l'année 1352, où il figure comme ayant reçu de l'orfèvre du roi deux paires de fermoirs d'argent, émaillés de fleurs de lis, destinées évidemment à la couverture d'un manuscrit dont il avait exécuté l'illustration[1]. En 1350, le même Jean de Montmartre avait touché au trésor, par ordre de Jean, alors duc de Normandie, une somme de 400 livres « pour les emploier et convertir en la façon d'une Bible qu'il fait faire pour monseigneur le duc [de Normandie] », travail qui, dans une note additionnelle, est ainsi désigné : « De operatione et illuminatione cujusdam

1. *Comptes de l'argenterie*, par Douët d'Arcq, p. 126.

Biblie et aliorum librorum in gallico[1]. » L'expression *la Bible qu'il fait faire* nous autorise à supposer qu'une aussi grosse somme était mise à la disposition d'un chef d'atelier.

Vers la même époque, un autre enlumineur, Jean Susanne, avait fait preuve de son habileté (*attenta sufficiencia Johannis Susanne*), sans avoir peut-être encore été suffisamment payé de ses services. Le roi, par charte datée de l'hôtel de Nêle, le 30 octobre 1350, lui conféra la charge d'enlumineur de ses livres en lui assignant sur la recette de Rouen une pension viagère de deux sous par jour, plus cent sous par an pour ses robes[2]. Je ne connais pas d'autre mention de cet artiste.

Je suis un peu mieux renseigné sur le troisième enlumineur, Jean Le Noir[3], qui avait associé à ses travaux sa fille Bourgot. C'est probablement lui qui, antérieurement à l'année 1358, avait enluminé pour Yolande de Flandre, comtesse de Bar, l'admirable petit livre d'heures dont les principaux feuillets historiés, sortis du cabinet de Ruskin, ont été recueillis par M. H. Yates Thompson[4]. Un peu avant l'année 1358, il quitta le service de la comtesse Yolande pour entrer à celui du roi de France; il en fut récompensé par la donation que le régent Charles, duc de Normandie, fit au père et à la fille d'une maison ou manoir séant à Paris, en la rue de Trousse-Vache[5].

Un des trois enlumineurs qui viennent d'être nommés a dû être chargé de l'illustration de la Bible glosée de Jean de Sy. Toutes réflexions faites, je suis porté à proposer le nom de Jean Le Noir, que le comte Durrieu a cru pouvoir considérer comme « un des plus hauts représentants de son art[6] »; mais il faudrait établir une comparaison entre la Bible et les Heures d'Yolande. Malheureusement, les eaux de la Tamise ont tellement souillé les Heures que la comparaison est bien difficile à faire, surtout pour qui n'a pas en même temps sous les yeux le manuscrit de la Bibliothèque nationale et celui de M. Thompson.

La Bible de Jean de Sy, quel qu'en ait été l'illustrateur, est un

1. Voir plus haut, p. 332 et 333.
2. « Ipsum retinuimus illuminatorem librorum nostrorum. » La charte est publiée plus haut, p. 329, note 4.
3. Sur Jean Le Noir, on peut voir quelques lignes du comte Durrieu dans l'*Histoire de l'art*, t. III, p. 122.
4. Plus haut, p. 211.
5. Plus haut, p. 365.
6. *Histoire de l'art*, t. III, p. 122.

livre de premier ordre, auquel on n'a pas encore accordé l'attention qu'il mérite. Ce que Samuel Berger a dit du texte suffit pour montrer quelle en est l'originalité et l'importance. Les points essentiels mis hors de contestation par le très regretté auteur de *La Bible française au moyen âge* peuvent se résumer en quelques mots : le Roi avait voulu faire traduire en français la Bible glosée, en y ajoutant des commentaires étendus, accompagnés de très abondantes illustrations. C'était un travail immense, qui devait être subventionné à l'aide d'une contribution imposée aux Juifs. Le texte des premiers livres s'achevait en 1356 et pouvait être livré aux artistes chargés de l'enluminer, qui se mirent aussitôt à l'œuvre, mais la captivité du roi Jean interrompit l'entreprise de cette grande œuvre, subitement arrêtée et qui ne devait pas être reprise ; il n'en subsiste que quarante-six cahiers, reliés en un volume, qui, après avoir appartenu à un membre de la famille des L'Arbaleste, vicomtes de Melun, au chancelier Séguier et à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, forme aujourd'hui le ms. français 15397 de la Bibliothèque nationale. Tout cela résulte de la notice sommaire que nous a laissée Samuel Berger[1]. Rien ne peut être ajouté à ce que ce grand savant a dit de la date. L'auteur a pris soin de l'indiquer formellement dans l'emprunt fait au traité de Bède sur les âges du monde, qui se lit à la fin de la Genèse (fol. 156) et se termine par les mots : « Et qui ajouste le miliaire de Jhesu Crist, ce sont VI^m IIII^c et IIII^xx et IIII, en l'an LVI. » Mais il est bon de relever plusieurs passages qui montrent quelle importance l'auteur attachait à l'illustration de l'œuvre entreprise sous les auspices du roi. Rien ne devait être épargné pour donner pleine satisfaction aux lecteurs du texte français de la Bible. Voici en quels termes Jean de Sy s'exprime au sujet de cartes géographiques qui devaient être intercalées dans ses commentaires.

Au commencement du chapitre XI de la Genèse (fol. 7 v°), nous lisons cette observation préliminaire :

Ci, jusques au XIIe chapitre, l'en puet trouver la division des païs de la terre habitée, des merveilles qui sont en divers païs, et dure ceci jusques à une figure qui monstre la disposition de la terre.

La place de la figure ainsi annoncée a été réservée en blanc sur le fol. 11 v°, où la carte devait se trouver, précédée de ces mots :

Et pour ce que l'en puisse veoir les parties de la terre, si comme dit est, je ordenerai une figure qui le demonstrera plainement.

1. *La Bible française au moyen âge*, p. 238 et 357.

Cette mappemonde n'était pas suffisante. Trois cartes détaillées furent jugées nécessaires pour faire comprendre la migration des Hébreux après leur séjour en Égypte. Elles devaient être placées au commencement de l'Exode, et Jean de Sy en explique ainsi la composition (fol. 156 v°) :

Après faut noter que, combien que je aie nommé les parties d'Egipte sur l'onziesme chapitre, selon Anselme, de l'Ymage du monde[1], non pourquant, pour miex veoir les hystoires qui s'ensuient, je descrirai par une figure, où sera la disposition de la terre d'Egypte.

Après, en une autre figure, descrirai les dezers, où le peuple demoura et erra par XL ans.

Après, je descrirai en figure la terre de promission. Et ces figures entendues, l'en verra legierement l'entendement de ce livre et du livre des Nombres et le livre Josué.

Donc, quant au premier, de la terre d'Egipte, il faut savoir que la figure sera ronde, et aura une crois parmi, si que l'un bout monstrera Orient, l'autre Occident, le tiers Mydi, le quart Septentrion. Et puis à chascun des quartiers respondront diverses cités, fleuves et montaingnes.

Je n'ai pas assez étudié le texte des commentaires de Jean de Sy pour être à même de dire si on y trouvera des renseignements sur les miniatures qui devaient servir à expliquer les récits bibliques. J'ai pu cependant noter sur le fol. 157 quelques lignes relatives à un tableau du Passage de la mer Rouge :

Considérés cele figure, comment les enfans d'Israel, quant il s'enfouirent d'Egipte, par le commandement Nostre Seigneur, il passèrent par la mer Rouge à pié sec; car elle se devisa en XII divisions si grans que chascun des enfans Jacob et toutes leurs femmes, leur bestail et leurs familles y pooient aler au large et segurement...

La Bible de Jean de Sy, telle qu'elle fut recueillie dans la librairie de Charles V, consistait en soixante-deux cahiers, soit environ 500 feuillets, et la description que Gilles Malet en a insérée dans son Inventaire est ainsi conçue :

Soixante et deux caiers de la Bible que commença maistre Jehan de Sy, et

1. Voici la notice de la Gaule que Jean de Sy avait tirée de l'Image du monde. Elle se trouve au fol. 10 v° du ms. : « Après est Galle ou Gallie, ainsi nommée pour la blancheur, car *Galle* en grec est *Lait* en latin. Et Galle est devisée en III, l'une est ditte Belgiche, d'une cité ditte Belgis, et ceste region muet vers la Montaigne Joue jusques vers Aquilon, et chiet en la mer de Bretaingne, où chiet le Rin. Après est Galles françoise, que Franco, qui s'en vint de Troie avec Enée, et edefia une cité et appella le païs France, et par devers occident est Lyon, et le païs est dit France cornée (*sic*) ou chevelue, pour les grans cheveus qu'il soloient porter, et s'estant jusques vers Nerbonne vers midi, où est la France nerbonnaise appellée Galle aux longues cotes, et par devers occident a Acquittaine. Après est Espaingne... »

laquelle faisoit translater le roy Jehan, dont Diex ait l'ame, que on a fait escripre aux despenz des Juyfs.

Ces soixante-deux cahiers furent livrés au duc d'Anjou le 3 mai 1382. Il n'en subsiste plus aujourd'hui que quarante-six, et le travail de l'enlumineur n'a porté que sur les six premiers, où nous pouvons admirer une quarantaine de petits tableaux dont plusieurs sont simplement esquissés ou ébauchés.

Un artiste fut choisi pour illustrer l'exemplaire royal de la grande Bible glosée en français, aussitôt après que l'auteur eut achevé de mettre au net son premier volume et d'en faire exécuter la copie par un calligraphe, c'est-à-dire vers 1356 ou 1357. Or, je dois faire remarquer qu'à la date du 10 décembre 1358 le Dauphin récompensa, par le don d'une maison, les services déjà longs et aucunement rémunérés de ses bien-aimés l'enlumineur Jean Le Noir et l'enlumineresse Bourgot, fille du dit Jean Le Noir, lesquels, pour la plaisance du Roi, avaient jadis délaissé le service de la comtesse de Bar.

Je n'ose pas dire que l'illustration de la Bible de Jean de Sy doit être comprise parmi les services encore non rémunérés que le dauphin voulut récompenser à la fin de l'année 1358. Ce qui ne peut être contesté, c'est que cette illustration doit tenir une place d'honneur parmi les chefs-d'œuvre de la peinture française. Il est impossible de n'y pas voir déjà la trace des doctrines nouvelles qui devaient finir par prévaloir sous le règne de Charles VI et qui devinrent la règle de l'école appelée par quelques critiques l'École réaliste. Voilà pourquoi je me suis décidé, au dernier moment, à insérer dans l'album joint à mes *Recherches* neuf sujets empruntés à la Bible glosée de Jean de Sy :

Fol. 3. Sacrifice de Noé au sortir de l'Arche. « Noé edifia un autel à Nostre Seigneur et prist de ses bestes et des oisiaus et les offri en sacrefice à Nostre Sire sur un autel. » (Gen., VIII, 20.)

Ibid. Un ange transmet à Noé les promesses du Seigneur. « Et Diex beneist Noé. » (Gen., VIII, 21.)

Fol. 5. « Hee sunt generationes filiorum Noe. » Double tableau, esquissé, représentant, je crois, les travaux des champs et ceux d'une école. (Gen., X.)

Fol. 12 v°. « Nostre [Seigneur] dist à Abram : His hors de ta terre et de ta lignée, et de la maison c'est de ta lignée, et de la maison, c'est de la famille de ton père et vien en la terre que je t'orai monstrée... » (Gen., XII, 1.) — Double miniature.

Fol. 14. « Donques Abram s'en monta de Egipte, lui et sa femme, et toutes les choses que il avoient avec lui, et Loth avec lui, et montèrent vers la *plaje*, c'est la partie de midi... » (Gen., XIII, 1.)

Ibid. Séparation d'Abraham et de Loth. (Gen., XIII, 8.)

Fol. 16. « Movens tabernaculum suum Abram... » (Gen., XIII, 18.)

Fol. 29 v° et 30. Histoire des filles de Loth. (Gen., XIX, 31-38.) — Deux tableaux esquissés au bas des pages.

Fol. 34 v°. Traité entre Abraham et Abimelech. (Gen., XXI, 22.)

Fol. 40 v°. Rencontre du « sergent » d'Abraham avec Rebecca. (Gen., XXIV, 15.) — Tableau esquissé.

On appréciera d'après les phototypies le style et le talent du peintre qui a illustré les premières pages du manuscrit, correspondant aux chapitres VIII-XXIV de la Genèse. On sera frappé de l'accent de vérité qui les caractérise, de l'élégance des attitudes, de l'expression des physionomies et d'efforts souvent heureux pour rendre la couleur locale. Rarement on a vu au moyen âge d'aussi excellentes reproductions du chameau que celles des fol. 40 v°, 41, 42 et 42 v°. J'ai fait reproduire celle qui nous montre les chameaux abreuvés par Rebecca; celle du fol. 42, qui nous montre Rebecca et le sergent d'Abraham montés sur leurs chameaux, n'est pas moins gracieuse.

Il faut aussi noter la fidélité avec laquelle le peintre s'est attaché à suivre le texte qu'il avait à illustrer. Je me bornerai à citer deux exemples se rapportant aux tableaux des fol. 29 v° et 30 (l'Histoire des filles de Loth), et à celles du fol. 40 v° (la Rencontre du sergent d'Abraham avec Rebecca).

L'Histoire des filles de Loth.

Ci Moises monstre comment chascune de ses filles l'enyvra, et dit Moyses ainsi. Et la plus grande dist à la mendre : « Nostre père est viex, et nul des hommes n'est demoré en terre qui puit entrer à nous selonc la manière de toute terre. Vien et l'enyvrons de vin, et dormons avec lui, à ce que nous puissions susciter et garder semence de nostre père. » Et ainsi elles donnèrent à leur père boire du vin. Et la plus grant entra avec lui, et dormi avec son père; mais il ne senti ne quand elle se leva ne quant elle se coucha.

Et l'autre jour, la plus grande dist à la mendre : « Vesci, j'ai dormi ersoir avec mon père. Donnons li boire encore du vin en ceste nuit, et tu dormiras avec lui, et sauvons semence de nostre père. » Et en celle nuit, donnairent vin à leur père. Et la mendre fille est entrée avec lui, et adonc il ne senti quand elle se coucha ne quand elle se leva. Donc les II filles Loth conceurent de leur père, et la plus grand enfanta I fil, et appela le nom d'icelui Moab, et est père des Moabiciens jusques au jour present. Et ainsi la mendre enfenta I fil, et appela le nom d'icelui Amon, qui est interpretés le fil de mon pueple, il est père des Amonites jusques à hui, et c'est le sens de ceste partie en gros (fol. 29 v° et 30).

La Rencontre du sergent d'Abraham avec Rebecca.

Et vesci, Rebecque, fille de Melche, femme Nachor, le frère Abraham, issoit hors aient une cruche en son espaule, et estoit pucelle très honorable

et vierge très bele et non cogneue de homme; mès elle avoit descendu à la fontaine et avoit emplie sa cruche et retournoit, et le sergent encontra à elle et dist : « Donne moi à boire, petit, de l'yaue de ta cruche; » laquele respondi : « Boi, sire mi, » et legierement elle demist sa cruche sur son bras et donna boire; et comme il eust beu, elle adjousta : « Certes, et à tes chamaus; je trairai yaue jusqu'à tant que tuit boivent. » Et espandent sa cruche ès channes, elle s'en recourut au puis, à ce que elle traissist yaue, et la traitte elle la donna à tous ces chamaus (fol. 40 v°).

P. 155. — A la liste des auteurs qui se sont occupés de la Bible de 1362, il faut ajouter le nom du comte Paul Durrieu (t. III, p. 123).

P. 179-182. — A côté du Bréviaire de Philippe le Bel, j'aurais dû citer un autre Bréviaire antérieur à la canonisation de saint Louis, dont il ne subsiste plus que des fragments, qui a probablement été fait, comme le ms. latin 1023, pour la chapelle du Roi. Voici les articles que j'avais relevés dans le calendrier, lors de la vente des manuscrits de M. Gélis-Didot, à Paris, en avril 1897 :

v kal. febr. Obitus Ysabellis, regine Francorum (1271).
ii kal. martii. Honorine virginis et martiris. Nichil in kalendario Parisiensi.
viii idus aprilis. Obitus interfectorum in Egypte a Sarracenis.
vi kal. maii. Dedicatio capelle regis Parisiensis.
ii idus julii. Anniversarium inclite memorie regis Philippi (1223).
iii idus augusti. Susceptio sancte corone Domini, duplum. (Absence du nom de saint Louis.)
xiii kal. octobris. Obiit Ludovicus, rex piissimus (1180).
ii kal. octobris. Hieronimi presbiteri et confessoris. ix lect. Susceptio reliquiarum in capella Regis.
ii nonas octobris. Obitus Philippi, regis quondam Francorum (1285).
ii nonas decembris. Inventio Reliquiarum. Duplum in ecclesia Parisiensi.

On y voit marqués les anniversaires des rois depuis Louis VII jusqu'à Philippe le Hardi et celui d'Isabelle, femme de ce dernier roi.

De ce beau bréviaire, écrit sur du parchemin très fin, il ne subsiste plus guère que le calendrier et le Psautier, qui forment aujourd'hui le n° 72 de la bibliothèque de M. H. Yates Thompson. M. Cockerell, qui en a fait la notice[1], a remarqué l'initiale du Psautier, dans laquelle une reine (peut-être Marie de Brabant, seconde femme de Philippe le Hardi) est représentée à genoux aux pieds d'une statue de la Vierge. Il a fait aussi observer que les trois fêtes de la Sainte-Chapelle sont mentionnées dans le

1. *Second series of fifty mss. of H. Y. Thompson*, p. 138.

calendrier d'un Missel de cette église conservé au Musée britannique, n° 2891 du fonds Harley, lequel ms. 2891 paraît bien venir de Jean duc de Berry et répondre au n° 68 de l'Inventaire général des livres de ce prince. — L'anniversaire des compagnons de saint Louis, tués à la bataille de Mansurah en 1251, est marqué au 6 avril, comme dans le Bréviaire de Philippe le Bel.

P. 189. — Deux peintures du très beau Bréviaire de Charles V ont été publiées dans l'*Histoire de l'art*, t. III, p. 133 et 134.

P. 192, n° XXV. — La collection Morgan, à New-York, contient un charmant petit Bréviaire franciscain, dont les miniatures sont quadrilobées, à bordures tricolores. Je suis porté à croire qu'il est analogue au ms. du Vatican, n° 603 du fonds d'Urbin, et qu'il est la réplique d'un livre fait pour la chapelle du roi. Le catalogue publié en 1906 par M. Pierpont-Morgan contient sous le n° 12 la reproduction en couleurs de trois pages où se trouvent les miniatures de l'Ascension et du supplice de saint Jean l'Évangéliste.

P. 215, l. 3. — Au lieu de : 1391, lisez : 1371.

P. 221 et 222. — On peut voir deux miniatures de la Cité de Dieu (mss. français 22912 et 22913) dans l'étude du comte Durrieu, t. III, p. 135 et 136. — P. 221, l. 4, au lieu de : *qui sera*, lisez : *qui sert*.

P. 223 et 224, article XXXVIII. — Sur le vu de la photographie du frontispice du ms. 162 d'Angers, je crois bien que c'est un livre de Charles V.

P. 236. — Le frontispice du manuscrit des *Voies de Dieu* a été reproduit par le comte Durrieu (t. III, p. 126).

P. 262. — Le comte Paul Durrieu (t. III, p. 125) a donné la miniature de présentation de l'exemplaire de l'*Information des princes*, copié en 1379.

P. 275, article LXXIII. — Dans cette notice, j'ai montré :

1° Qu'au n° 877 de l'Inventaire général des livres de Charles V correspondait un manuscrit qui avait reçu en 1682 le n° 10262 sur l'inventaire des manuscrits du Roi et qui avait disparu, un peu avant 1848;

2° Qu'à la suite du vol, il avait été coupé en trois morceaux, dont les deux premiers (la relation du Voyage de Mandeville et la Préservation d'épidémie, par Jean de Bourgogne) avaient formé deux volumes de la collection Barrois, les nos 24 et 185; lesquels ont été rachetés en 1888 et ont pris à la Bibliothèque nationale les nos 4515 et 4516 du fonds français des Nouvelles acquisitions;

3° Que le troisième morceau consistait en feuillets contenant onze rondeaux faits par un amant pour sa maîtresse et dont le sort était inconnu quand j'écrivais la notice LXXIII.

Le 7 novembre 1907, M. Seymour de Ricci m'a fait savoir qu'il venait de reconnaître que les feuillets contenant les onze rondeaux étaient reliés dans le ms. latin 737 des Nouvelles acquisitions, lequel était le n° 263 de la collection Barrois et avait été acquis en 1901 à la vente de cette collection par M. Omont pour la Bibliothèque nationale.

P. 279. — L'*Histoire de l'art* (t. III, p. 121) contient une réduction de la miniature jointe à la légende de saint Taurin dans le *Miroir historial* qui a appartenu au roi Jean.

P. 314. — Deux miniatures des *Grandes Chroniques de France* (ms. français 2813) sont données en réduction dans l'étude de M. le comte Durrieu (t. III, p. 127 et 129).

P. 317, n° XCII. — Je regrette de n'avoir pas pu examiner l'exemplaire des *Grandes Chroniques* qui a été signalé comme renfermant les traces d'une signature attribuée à Charles V ou à Jean, duc de Berry, et qui a été copié par Perrin Le Cerf.

P. 337-347. — Faux autographes de Charles V et du duc de Berry. Quand j'ai démontré la fausseté des prétendues lettres adressées à Gilles Malet par Charles V et le duc de Berry, j'aurais dû signaler les notes qu'un faussaire a tracées sur un ancien manuscrit pour faire croire que ce manuscrit avait fait partie des librairies de Charles V et du duc de Berry. C'est une lacune qu'il est indispensable de combler, d'autant plus qu'au moment même ou l'imprimeur m'envoyait l'épreuve de ces Additions et corrections j'apprenais de source certaine que ce manuscrit si audacieusement falsifié se trouvait encore aujourd'hui dans le cabinet d'un amateur anglais et qu'il y pouvait passer, comme autrefois chez Barrois

et chez le comte d'Ashburnham, pour une relique des librairies de Charles V et du duc de Berry. J'en avais cependant démontré la fausseté dans la *Bibliothèque de l'École des chartes* en 1901, aussitôt après la vente de la Collection Barrois.

Mon avertissement n'empêcha pas cependant un libraire d'en faire l'acquisition quand il reparut dans une vente faite à Londres le 1er juin 1907, quoique, le 10 du mois précédent, à la nouvelle de cette seconde vente, j'eusse renouvelé ma dénonciation par une note communiquée à l'Académie des inscriptions et reproduite dans les journaux anglais par les soins de M. S. C. Cockerell.

Voici les parties essentielles des observations publiées en 1901 dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*.

J'ai déjà eu plus d'une fois l'occasion de montrer avec quelle défiance il convient d'examiner les volumes ayant fait partie de deux collections du comte d'Ashburnham, le fonds Libri et le fonds Barrois. En effet, il est aujourd'hui reconnu, non seulement qu'un assez grand nombre de ces manuscrits proviennent de vols, mais encore qu'on a fait subir à beaucoup d'entre eux des mutilations pour que l'origine en fût mieux dissimulée, et qu'on y a ajouté de fausses notes pour en rendre la vente plus lucrative et donner une plus entière satisfaction à la curiosité d'amateurs plus avides qu'avisés. Le hasard vient de faire découvrir un nouvel exemple de ces fraudes criminelles.

Le 11 juin dernier, à la seconde vacation de la vente aux enchères des manuscrits du fonds Barrois, un libraire de Londres s'est fait adjuger, pour la somme de 66 livres sterling (1,660 francs), un volume de cette fameuse collection : *the famous Collection of manuscripts the property of the Right Honorable the earl of Ashburnham, known as the Barrois collection*, comme porte le Catalogue publié par la maison Sotheby, Wilkinson and Hodge. Le manuscrit dont il s'agit était ainsi désigné sur le Catalogue distribué avant la vente :

187.

ETHIMOLOGIÆ MORALITER DISTINCTÆ. (CXCI). *Small folio*. Begin : « In Scriptura sacra terræ nomine aliquando soliditas patriæ cælestis intelligitur. »

MS. OF THE FOURTEENTH CENTURY, ON VELLUM, ff. 63, written in neat gothic letters, double columns of 42 lines, *with* 11 *richly* PAINTED AND ILLUMINATED, HISTORIATED INITIALS, *with spirals and grotesques, of an unusual character, and numerous ornamental penletters*. On the first and last letters are the arms of Charles V (France ancienne), and on the last leaf his autograph inscription : *Ce livre est a ns. Charles V du nom roy de France.*

Charles, and the signature of his son John duc de Berry « Jehan » only. A VERY INTERESTING VOLUME. Red morocco.

Cette description, à quelques mots près, est l'exacte reproduction de la notice consacrée au même manuscrit dans le Catalogue que l'ancien comte d'Ashburnham avait fait rédiger et luxueusement imprimer en un volume in-quarto. La reproduction est si fidèle qu'on n'a pas même songé à rectifier la qualification de *fils de Charles V* attribuée à Jean, duc de Berry. La seule modification qu'on s'est permise a consisté à annoncer en lettres capitales que le manuscrit est orné de onze initiales historiées, richement peintes et enluminées, avec spirales et grotesques d'un caractère inusité, et nombreux ornements tracés à la plume. La réclame finale, TRÈS INTÉRESSANT VOLUME, en grosses lettres, est encore une addition imputable au préparateur de la vente.

Le libraire qui s'est fait adjuger le manuscrit espère sans doute en tirer un bon bénéfice. Il l'a communiqué à un amateur parisien, qui, avant de conclure le marché, a prudemment consulté un fonctionnaire du Département des manuscrits, M. C. Couderc. Celui-ci n'eut pas plus tôt jeté les yeux sur la note de Charles V et la signature du duc de Berry qu'il n'hésita pas à en déclarer la fausseté. Il voulut bien me consulter à ce sujet : je n'eus qu'à le féliciter de la perspicacité avec laquelle il avait découvert une falsification, exécutée d'ailleurs avec une rare perfection.

Mais, en ouvrant le manuscrit, je fus frappé de la forme des chiffres employés pour en numéroter les feuillets. J'y reconnus du premier coup d'œil la main d'un commis qui a folioté beaucoup des manuscrits du Roi au commencement du XVIIIe siècle. Pour moi, il était dès lors certain que le manuscrit nous avait été volé : il appartenait à la même catégorie que les soixante-neuf articles du fonds Barrois rachetés en 1888 par la Bibliothèque nationale, articles dont la frauduleuse origine a été publiquement reconnue par les « Auctioneers » chargés de vendre le dernier lot des collections de lord Ashburnham; voici en quels termes ces « Auctioneers » ont caractérisé les manuscrits recouvrés par nous en 1888 : « Volumes which M. Delisle, chief librarian of the Bibliothèque nationale in Paris, conclusively proved to have belonged at some time or other to that institution. » Pour pouvoir démontrer péremptoirement que le ms. Barrois 191 était bien la propriété de la Bibliothèque nationale, je recourus à la liste des manuscrits de notre fonds latin dont l'absence avait été

constatée en 1848 par M. Hauréau. J'y trouvai, tout au commencement, la mention du n° 589 A, dont le signalement répond exactement au manuscrit dont je m'occupe en ce moment. Voici en quels termes le ms. 589 A est enregistré dans le Catalogue de nos manuscrits latins publié en 1744 :

DLXXXIX A.

Codex membranaceus, quo continetur vocabulorum quorumdam quæ in libris sacris occurrunt explicatio tropologica, allegorica et moralis.
Is codex decimo tertio sæculo videtur exaratus.

Le titre ainsi libellé dans notre Catalogue de l'année 1744 est bien l'équivalent du titre consigné dans le catalogue du fonds Barrois. S'il restait quelques doutes à ce sujet, ils disparaîtraient à la lecture du début du texte copié dans le manuscrit Barrois :

INCIPIUNT CAPITULA LIBRI PRIMI.

De terra I. — De humo II. — De glebis III. — De sulcis IIII. — De pulvere V. — De monte VI. — De collibus VII..., etc., etc.

EXPLICIUNT CAPITULA.
INCIPIT LIBER PRIMUS. DE TERRA.

In Scriptura sacra *terre* nomine aliquando soliditas patrie celestis intelligitur, alias sancta Ecclesia, alias sinagoga, alias gentilitas, alias anima justi, alias anima peccatrix, alias caro, alias terrena cogitatio, alias humana anima, alias peccator quilibet, alias subjecta plebs, alias humanitas Christi, alias infernus, alias Christi caro, alias hii qui terrenis actibus occupati sunt, alias terrena actio...

Le manuscrit Barrois contient donc bien l'ouvrage que nous savons avoir existé dans notre ms. latin 589 A, et, comme les feuillets du manuscrit Barrois ont reçu des cotes de la main d'un commis de la Bibliothèque du Roi, il est de toute évidence que le manuscrit Barrois n'est autre que notre ms. latin 589 A, disparu depuis un peu plus de cinquante ans.

Le pourvoyeur de Barrois qui a volé ou fait voler notre manuscrit n'aura pas eu de peine à en faire disparaître la cote 589 A soulignée d'une accolade. — Le vol commis, il s'est adressé à un habile artiste pour donner au volume l'aspect d'un livre ayant fait partie des deux plus célèbres librairies princières du moyen âge, celle du roi Charles V et celle de Jean, duc de Berry. Au bas de la première page, il a fait peindre un écu semé de fleurs de lis sans nombre, qui recouvre peut-être le petit timbre de la Bibliothèque du Roi. Les mêmes armes ont été ajoutées sur la dernière

page, et cette même page a reçu, admirablement calligraphiées :

1° Une prétendue note autographe de Charles V :

Ce livre est a n^9 Charles
V^e du non Roy de france.
CHARLES.

2° Une prétendue signature autographe de Jean, duc de Berry :

JEHAN.

Un volume muni de certificats d'une aussi glorieuse origine méritait d'être présenté à l'éditeur du livre publié en 1830 sous le titre de *Bibliothèque protypographique, ou librairie des fils du roi Jean, Charles V, Jean de Berry, Philippe de Bourgogne et les siens*. En effet, Barrois attachait le plus grand prix à posséder dans sa bibliothèque des livres ayant appartenu aux princes dont il avait fait connaître la composition des librairies. Le culte dont il honorait ces reliques, vraies ou fausses, est attesté par le luxe des reliures dont il aimait à les orner. Je puis en citer deux exemples.

Barrois fit dorer les armes de Charles V sur son manuscrit des Oisivetés des empereurs, qu'il croyait, mais sans fondement, avoir été conservé dans la librairie du Louvre, et il avait fait mettre en mosaïque les mêmes armes sur un manuscrit des Voyages de Mandeville, qui, cette fois, était bien authentiquement un livre de Charles V.

Notre ms. 589 A, transformé en relique de Charles V et du duc de Berry, dut singulièrement flatter les goûts de Barrois. Ce bibliophile ne devait pas se lasser d'y contempler les signatures qui en ornaient la dernière page et de constater qu'elles étaient identiques aux signatures reproduites par lui en fac-similé au commencement de sa *Bibliothèque protypographique*. A coup sûr, il a été généreux envers le pourvoyeur auquel il croyait devoir l'un des plus précieux joyaux de son cabinet.

Les temps sont changés. L'auréole dont était entouré le manuscrit récemment vendu à Londres disparaît aujourd'hui. Ce n'est plus un débris des deux plus riches librairies princières du moyen âge. C'est tout simplement un vulgaire manuscrit de théologie, sorti d'une bibliothèque monastique, volé et indignement frelaté il y a un demi-siècle.

TABLE ALPHABÉTIQUE[1]

A

A la Barbe (Jean).
Abelard (Pierre), 302.
Abenrudian (Haly), 265.
Accordance du Vieux et du Nouveau Testament, 183.
Ace (La Somme), 251.
Adam Des Champs, 396.
Adam de Sermoises, 358.
Ages des hommes (Poème sur les), 262.
Ages du monde (Traité sur les), 328.
Agnès (Sainte). Sa vie, 95. Sa fête, 51, 177, 178.
Agnès de Gossanville, 354.
Agnus Dei (Drap d'or à), 329.
Agregento (Salenus de).
Aillier (Michel de L').
Aimeri de Mengniac, 121.
Alain, copiste d'un livre d'Heures, 63.
— de Lille. L'Anticlaudien, 322.
— Sebèce, écrivain, 133.
Alamand (Bernard).
Alberti (Angelus).
Albolhazen Haly, 402.
Alchabiz. Jugements des étoiles, 268.
Alençon (Pierre, comte d').
Alexandre Le Boursier, 390.
Alexandrie (Jean de Cardaillac, patriarche d'), 50, 120.
Alfonse de Brienne, comte d'Eu, 264.
— de Castille. Tables astronomiques en français, 117.
Aliénor, comtesse de Vermandois, 168.
Allégories bibliques, 114, 173. — Accordance du Vieux et du Nouveau Testament, 183.
Alphonse. Voy. Alfonse.
Amauri d'Orgemont, seigneur de Chantilly, 356.
Amédée, comte de Savoie, 137.
Amelii (Pierre).
Amiens (Gouverneur du bailliage d'), 51. — Pierre de Hangest, prévôt de l'église, 118.
Anagrammes. Voy. Devises.
Ancelot, ou Anciot de Ceus, enlumineur, 184, 185.
André Beauneveu (Peintures du genre de celles d'), 198.
André Courtevache, 141, 396.
— Du Verger, fèvre, 368.
— de La Croix, écrivain, 133.
Andresel (Le sire d'), 52.
Anet (Manuscrit du château d'), 150.
Angelino Dulceri, 277.
Angelus Alberti, ou de Marchia, copiste, 271.
Angers (Ms. d'), 223.
Angevin (Thévenin L').
Anglais. Manuscrit racheté des A. par Charles V, 291, 292.
Anglais (Barthélemi L').
Angleterre. Livres copiés en Angleterre et portés en Normandie, 169. — Ecriture anglaise du XIVe siècle, 199. — Rois et reines : Henri IV, Henri VIII, Richard II, Catherine de France, Isabelle de France, Jeanne de Navarre.
Angoulême (Jean, comte d').
Anjou (Charles d').
Anjou (Louis, roi de Sicile, duc d').
— (René d'), roi de Sicile.
Annales dérivées de la Chronique de Sigebert, 305, 306.
Anne (Sainte). Son office, 181.
Anne de Bourgogne, duchesse de Bedford, ses Heures, 400, 401; sa devise *J'en suis contente*, 400.
Anniversaires des rois de France, 410.
Anseis de Carthage, 321.
Anselme. Image du monde, 407.

1. Cette table se rapporte au contenu de la première partie des *Recherches* et aux notes remplissant les p. 327*-334* de la seconde.

Dans cette seconde partie se trouvent deux tables spéciales : l'une (p. 201*-216*) pour les livres ayant appartenu à Charles V et à Charles VI; — l'autre (p. 318*-326*), pour les livres ayant appartenu à Jean, duc de Berry.

Antéchrist (Tournoiment d'), 331.
Anticlaudien, 321.
Antoine des Essarts, garde de la librairie du roi, 20, 125, 126, 387.
Apôtres (Images des prophètes et des), 216.
Aragon (Guillaume d').
— (Jean, roi d').
— (Jeanne de France, fiancée de Jean d').
— (Martin II, roi d').
Arçonval. Voy. Arsonval.
Aristote. Traduction de ses ouvrages par Nicole Oresme, 104-106, 252-257, 379. — Les Météorologiques, 264.
Arnaud Guillon, 121.
Arras (Jean d').
Arrhe (L') de l'âme, 118.
Arsenal (Mss. de la bibliothèque de l'), 99, 103, 127, 143, 152, 224, 241, 280, 332. Voy. la partie II, p. 329*.
Arsonval (Jean d').
Arthur de Richemont, duc de Bretagne, 401.
Artois (Robert, comte d').
Artus le Restoré, 322.
Arzillière (Gaucher d'). — Le sire d'A., 351.
Asnières (Hôtel d'), à Louis, duc d'Orléans, 14.
Asnières (Pierre d').
Assuaire (Le roi), 377.
Astrolabe (Usage de l'), 268.
Astrologie. Ouvrages de Pélerin de Prusse, 266.
Astrologue du roi : Thomas de Bologne, 53.
Astronomie. Voy. Alfonse de Castille.
Athènes (Armes d'), 51.
Athis et Profilias, 321.
Atlas catalan, 43, 276.
Aubery-le-Bouchier (Rue), 365.
Aubriot (Hugues). — Armes de la famille, 220.
Augustin (Saint). La Cité de Dieu, en français, 103-111. — Mss. de la Cité de Dieu, 219-223, 411. — Auteurs cités dans le commentaire, 380. — Division de l'ouvrage en chapitres, 383. — Les Soliloques en français, 117.
Aunoi (Thomas d').
Autographes (Faux), 337-347, 412.
Auxerre (Armes d'), 51. — Michel de Creney, évêque.
Avaugour (La dame d'), 52.
Avenant (Jean L').
Aveux rendus par Gilles Malet et par les membres de sa famille, 348-361.
Avignon, 374.
Avoir (Pierre d').
Avranches (Manuscrit de la bibliothèque d'), 106.
Azur (Lettres en), 43, 215.

B

Balagni, 353, 357.
Ballengni, près Senlis, 337.
Bar (Edouard de).
— (Henri de).
— (Louis, cardinal et duc de).
— (Marie de France, duchesse de).
— (Robert, duc de).
— (Yolande de Flandre, comtesse de).
Barbe (Sainte). Légende, 335.
Barbe (Jean à la). Voy. Bourgogne (Jean de).
Barcelone (Archives de), 129.
Barrois (Ms. venu de), 232. — Mss. falsifiés, 412.
Barthélemi l'Anglais, 91. — Traduction de son livre des Propriétés des choses, 230-235.
— Siginulfe, comte de Caserte, 258.
Basqueville-le-Martel, 269.
Basqueville (Guillaume Le Breton de).
Bastard (Comte Auguste de). Son manuscrit de la Somme le Roi, 239.
Bâtarde (Ecriture), 43.
Bauchamp, Bauchans (Jacques).
Baudouin de Condé, 322.
Baudrecourt (Robert de).
Bavière (Le duc de), 137.
— (Isabeau de).
Bayeux. L'évêque Zanon, 139.
Bazancourt, 358.
Beaumont-sur-Oise (Gilles Malet, capitaine de), 13.
Beauneveu (André).
Beaurepaire (Colart de).
Beauvais. L'abbaye de Saint-Lucien, 53. — L'évêque, 142, 143, 359. — Evêques : Jean de Dormans, Miles de Dormans.
Beauvais (Vincent de).
Beauvarlet (Mathieu).
Becket (S. Thomas).
Bède. Traductions du traité des âges du monde, 146.
Bedford (Jean, duc de). Anne de Bourgogne et Jaquette ou Jaqueline, duchesses.
Bègue (Jean Le).
Behaigne. Voy. Bohême.
Belenati (Bernard).
Béliers affrontés sur le frontispice d'un manuscrit, 314, 315.
Belleville (Armes de), 51. — Jeanne de B. — Bréviaire de B., 182.
Bellièvre (Pierre de), 171.
Bergerie (L'art de), 82.

Bernard (Saint). Considérations au pape Eugène, 330.
Bernard Alamand, 127.
— Belenati, 369.
— Gui. Traduction de ses traités, 96-98, 281-282. — Livre offert à Philippe de Valois, 282.
— de Sauvilla, copiste (?), 123.
Bernardinus de Mutina, copiste, 142.
Bernville, ou Bernuille (Geuffrin Nivelle de).
Berry (Jean, duc de).
— (Marie de).
Bersuire (Pierre).
Bertrand Du Guesclin. Lettres de Charles V relatives à sa rançon, 340.
— de Villeneuve, 333.
— (Jean).
Besançon. Mss. de la bibliothèque, 102, 259.
Bestiaire d'amours, 325.
Bibles de Charles V, 142 et suiv. — En latin, 142, 143. — Bible glosée, 145. — Bible en 14 volumes, 330. — Traduction de Raoul de Presles, 111-114. — Bible de Jean de Sy, 146, 404. — Bible historiale, 148, 150, 151, 152, 153, 156. — Bible de la comtesse de Salisbury, 291. — Bible rétablie dans la librairie, 395. — Bible historiée en images, 173. — Bible moralisée ou allégorisée, 173, 174. — Moralités de la Bible, 333.
Bizaccaria (Mahumed), 271.
Blanc et noir (Enluminure de), 44, 334.
Blancard (Louis), 187.
Blanche de Bourgogne, comtesse de Savoie, 213.
— de Castille, reine. Son obit, 198. — Psautier attribué à cette reine, 165.
— de Navarre, reine de France, 161.
—, duchesse d'Orléans, 120.
Blanchet (Jean).
Blois (librairie de), 140, 273, 274, 307, 321, 322, 323, 324.
Boccace (Jean).
Boèce. La Consolation, 259, 270, 369.
Bohême (Armes de), 335. — Jean, roi de B.
Bohier (Pierre).
Boileau (Hugues).
Bois (Du). Voy. Du Bois.
Boivin. Ses travaux sur les inventaires de la librairie, 33.
Bologne. Voy. Boulogne.
Bologne (Thomas de).
Bondol (Jean de).
Bonne de Luxembourg, duchesse de Normandie. Ses Heures de Pucelle, 334. — Son bréviaire, 334, 335. — Qualifiée reine de France, 328 note.
Bonnet (Honoré).
Bonneuil (Jean de).
Bonport (Abbaye de), 13 note, 19.
Bordes (Guillaume des).
Boschot (Oudart).
Bouillon (Godefroi de).
Boulogne (Le cardinal Gui de).
— ou Bologne (Thomas de).
Boulonnaise (Ecriture et enluminure), 44, 272.
Bourbon (Charles, duc de).
— (Louis, duc de).
— (Catherine, Jeanne, Marie de).
Bourbonnais (Marie de Berry, duchesse de).
Bourges (Mss. de la bibliothèque de), partie II, 329*.
Bourgogne (Armes de), 211, 212.
— (Mss. des ducs de), 230, 231, 253, 254, 255, 264.
— (Ducs et duchesses de). Voy. Jean, Philippe, Marguerite.
— (Corneille, le grand bâtard de).
— (Anne, Blanche, Jeanne, Marguerite, Marie de).
— (Jean de), ou à la Barbe.
Bourgot, fille de Jean Le Noir, enluminereste, 80, 365, 405.
Bouvines (Bataille de), 169.
Brabant (Marie de).
Brace (R. de).
Branlart (Jacques).
Brenouille, 358. — Brenuille, 360.
Bretagne (Arthur de Richemont, duc de).
— (François de Montfort, duc de).
Breton. Voy. Le Breton.
Bréviaire romain des Franciscains, 334.
— franciscain, 185, 192, 334, 403, 411.
— dominicain, dit de Belleville, 182.
— de Paris, 179, 190.
— de la Sainte-Chapelle, 410.
— de Salisbury, 399.
— de Philippe le Bel, 179.
— de Jeanne d'Evreux, 185.
— du duc de Normandie, 326.
— de Charles V, 187, 411.
— dont il ne subsiste plus que les miniatures, 194.
Brie (Jean de).
Brienne (Alfonse de).
British Museum. Voy. Londres.
Brodeure à lozanges de France, 48.
Bruges (Jean de).
— (Louis de).
Bruxelles (Mss. de la bibliothèque de), 118, 159, 172, 197, 228, 231, 247, 254, 257, 285, 308. — Voy. partie II, 330*.
Buessart (Maître), 300.
Bureau de Dammartin, 28.
Burgos (Chroniques d'Espagne ou de),

par Gonzalo de Hinojosa, évêque de Burgos, 101, 102.
Bussy, 137.
Bute (Le marquis de). Son exemplaire des Grandes Chroniques, 314.

C

Cagetier, 367.
Cahors conquise par Charles V, 99.
Caignet (Robert).
Calde (Livres en), 376, 377.
Calendriers, 164. — Enluminures de calendriers dans des manuscrits du duc de Bourgogne et d'autres princes ou seigneurs, 216. — Calendrier anglais, 202, 203.
Callio, 90.
Cambridge. Ms. du Musée Fitz William, 243. — Divers mss., 243, 247, 269.
Canart (Jean).
Canteleu (Saint Thomas de), 206.
Cantimpré (Thomas de).
Cantorbery (Thomas Becket, archevêque de).
Cardailhac (Jean de).
Carité (Le Roman de la), 247.
Carnelle (Forêt de), 14.
Carte marine, 277. — Voy. Atlas catalan.
Cartes de la Bible de Jean de Sy, 406.
Carvanay (Oudin de).
Caserte (Barthélemi, comte de).
Cassien. Les Collations, en français, 98.
Castille (Armes de), 51.
— (Alfonse de).
— (Blanche de).
— (Henri de Transtamare, roi de).
Catalan (Atlas), 43, 276.
Catherine de Bourbon, 136.
— de France, reine d'Angleterre, 208.
Catholicon enchaîné dans la Chambre des comptes, 141.
Cauvel (Perrin).
Cédille (Emploi de la) dans un manuscrit français fait pour Charles V, 226.
Centiloge de Ptolémée, 265.
Cerf volant (Le), insigne de Charles VI et de Charles VII, 126, 127. — Du connétable de Bourbon, 127. — Sur un vitrail d'Evreux, 128.
Ceus (Ancelot de).
Chaalis (Abbaye de), 17, 18, 105.
Chaleur (Jean de la).
Chambli (Charles de).
— (Nicole de).
Chambre des comptes (Catholicon de la), 141.
Champagne (Durand de).
Champs (Guillaume des).
Chancelier (Chroniques du), 343.
Chanteprime (François).
Chanteur de la reine Isabeau, 137.
Chantilly (seigneurs de) : Amauri d'Orgemont, Gui de Laval, Pierre d'Orgemont.
Chantilly. Mss. du Musée Condé, 163, 185, 233, 248, 285, 323. — Voy. partie II, 329*. — Aveux rendus aux seigneurs de Ch. par Gilles Malet, 12.
Charité (Roman de la), 247.
Charlemagne (Gestes de), 371. — Son goût pour la lecture, 385. — Sa fête et sa translation, 177. — Il est le patron de Charles V, 99.
Charles d'Anjou, roi de Sicile. Ms. de Rhasès fait pour lui, 270-272.
— duc de Bourbon, connétable, 127.
— de Chambli, 258, 390.
— le Bel, roi de France. Son obit, 177.
Charles V, roi de France. Sa nativité, son horoscope et celui de sa famille, 266-269. — Anniversaire de sa naissance, 95. — Acte de sa régence, 365. — Iconographie du roi, 57-62. — Portrait par Jean de Bruges, 80, 81. — Portraits ou images, 148, 155, 156, 209, 235, 253, 255, 259, 261, 262, 266, 282, 284, 320. — Portrait sur la parure d'autel de l'église de Narbonne, 62. — Ses armes, 221, 222, 236, 253, 259, 262, 275, 284. — Lions peints sur ses livres. Voy. Lions. — Sa signature, 3-5, 251, 253, 283, 318, 321. — Notes de sa main, 3-5, 142, 143, 155, 156, 218, 225, 259, 275, 281, 412. — Ses habitudes graphiques, 340. — Lettres écrites par le roi, en tout ou en partie, 339. — Prétendue correspondance avec Gilles Malet, 338 et suiv. — Ses goûts pour les livres et l'étude, 2. — Beauté de ses livres, 6, 44. — Ses livres portés du Palais au Louvre, 7. — Livres placés dans les diverses résidences du roi, 8. — Inventaires des livres, 23-35. — Chartes historiées, 57, 61, 62. — Les très belles Grandes Heures du roi, 208. — Ecrivains et enlumineurs employés par le roi, 68-81. — Traductions faites par ordre du roi, 82-120. — Livres prêtés ou donnés par le roi, 120-124. — Sa monnaie d'or, 99. — Provinces conquises par lui sur les Anglais, 99.
Charles VI, roi de France. Son horoscope, 269. — Cité comme Dauphin, 136, 156, 371, 372. — Il maintient Gilles Malet dans sa charge de garde de la librairie, 388. — Son voyage au Mont-Saint-Michel, 132.

— Son portrait, 127. — Sa devise *Jamais*, 126, 127. — Son insigne, le cerf volant, 126. — Les livres du Louvre sous son règne, 29, 125-137. — Sa signature sur un exemplaire des Grandes Chroniques, 318. — Livres transportés lors des voyages du roi, 131. — Manuscrit donné à une reine d'Angleterre, 206, 207. — Note autographe du roi, 145. — Ses obsèques, 31, 394. — Son anniversaire, 159.
Charles, fils de Charles VI, dauphin, mort en 1415, 136.
Charles, duc de Touraine, depuis Charles VII, 136, 188.
— Malet, fils de Gilles, 17, 19, 20, 387.
— le Mauvais, roi de Navarre, 121, 370.
—, duc d'Orléans, 257, 273. — Note autographe, 232. — Ses livres, 140.
— Toussac. Sa forfaiture, 365.
— de Valois. Son obit, 178.
Charon, expert en autographes, 338.
Chartes historiées de Charles V, 57, 61, 62.
Chartreuse (Guigue, prieur de la).
Chasteaux (Renaud de).
Châtillon (Jean de), écrivain.
Chauvel (Regnault).
Chavenges (Jean de).
Cheltenham (Mss. de la bibliothèque de), 327; partie II, 330*.
Chemises des manuscrits, 7, 47, 48, 369-372.
Chetiveté (La) du monde, 297 et 301.
Cheval de fust (Conte du), 323.
Chevalier (Pierre).
Chevrier (J.).
Chiche (Sainte-Osithe de), 204. — Manuscrits de ce prieuré, 204, 206.
Chobart (Jean).
Chrétien (Gervais).
Christine de Pisan, 2, 10, 83. — Manuscrit de ses poésies offert à la reine Isabeau, 134, 400.
Chroniques de la Bible, etc., 278. — Diverses chroniques et histoires, 277-284. — Chroniques de Burgues, 101, 102. — Chroniques des évêques de Liège, 322.
Chroniques (Grandes) de France. Exemplaire de Philippe le Hardi, 309. — Exemplaire fait pour Charles V, 310-312. — Exemplaire avec la signature de Charles VI, 318. — Exemplaire du marquis de Bute, 311. — Exemplaire de Lyon, 317.
Chroniques de France et celles qu'a faites le chancelier, 372.
Claire (Sainte), miniature, 200.
Clément VI, 51.
Clermont en Auvergne, 346.
Clermont-Tonnerre (Bible de la famille de), 66.
Clisson (Olivier de).
Cluni (Yves, abbé de).
— (Musée de), à Paris. Fragment de manuscrit, 160.
Cockerell (M. Sidney C.), 65, 158, 175, 205, 305.
Code de Justinien, 251.
Coinci (Gautier de).
Colart de Beaurepaire, 351.
Conception (Office de la), 181, 192.
Conches (Guillaume de).
Condé (Baudouin de).
Condé (Musée). Voy. Chantilly.
Confesseurs (Somme des), 330.
Congnée (Mathieu).
Constantinople (Armes de), 51.
Copenhague (Mss. de la bibliothèque de), 151, 277.
Copistes et écrivains. Voy. Alain, Alain Sebèce, André de La Croix, Angelus Alberti ou de Marchia, Bernard de Sauvilla(?), Bernardinus de Mutina, Etienne de Montbeliart, Firmin de Reuelle ou Revelle, Geoffroi Chorse, Geoffroi Godion, Guillaume L'Escot, Hamericus Plenus amoris, Henri du Trévou, Jean l'Avenant, Jean ou Jeannin de Rouen, Jean Thomas, Jean Tourtier, Jean de Chatillon, Lambert le Petit, Oudin de Carvanay, Perinz de Falous, Raoul Tainguy, Raoulet d'Orléans, Robin de Fontaines. — Copistes employés par Charles V, 68-79.
Coq (Robert Le).
Corbechon, Corbichon (Jean).
Corneille (Le grand bâtard de Bourgogne), 99.
Cornier (Frédéric).
Coucy (Le sire de), 137.
Couleur locale dans la Bible de Jean de Sy, 409.
Courante (Lettre), 43.
Courci (Guillaume de).
Couronne (La sainte), 159, 178, 192, 195, 198, 410.
Court, de Dijon (Ms. de M.), partie II, 329*.
Courtevache (André).
Courtiller (Denis).
Craon (Jean de).
Creil, 357-360.
Creney (Michel de).
Crescens (Pierre de).
Crespins (Armes des), 51, 270.
Cresques lo Juhen, 128, 129.
Crète (Jean).
Croisade (Chartes de), 347.
Croisés tués en Egypte, 180, 411.
Croix (André et Jean de la).

Culdoë (Pierre).

D

Dalmatico de Mur, évêque de Girone, 143.
Dames (Le Miroir des), 247.
Damiette (Prise de), 193.
Dammartin (Bureau de).
Dampmartin (Regnault de).
Danemark (Waldemar et Sophie, roi et reine de), 168.
Dangu (Château de), 269, 270.
Dannequin (La chapelle), 352.
Daudin (Jean).
Dauphin (Armes du), 179, 236, 308.
Décrétales, 330. — Décrétales en français, 252.
Dendin (Jean).
Denis (Saint). Sa vie et sa passion, 305. — Le recueil fait par Yves, moine de Saint-Denis, 306. — Image de sa communion dans sa prison, 189, 190. — Autres images, 195, 401.
Denis Courtillier, libraire, 396.
Denis Foullechat, traducteur du Policratique, 84-88, 263.
Dépit (Le) du monde, 301.
Des Bordes (Guillaume).
Des Champs (Adam).
— (Emmeline).
— (Guillaume).
Des Essarts (Antoine, Pierre).
Des Guelnes (Pennes).
Des Molins (Guillaume).
Des Prez (Nicolas).
Des Ursins (Juvénal).
Deuil (Gervaisot de).
Devise *De bien en mieux*, 128. — Devise *Jamais*, adoptée par Charles VI, 126, 127. — Devises du duc et de la duchesse de Bedford : *A vous entier*, — *J'en suis contente*, 400. — Devise de Jaqueline de Luxembourg, *A souhait*, 399. — Devises de Jean Le Bègue, *Hé bien alegue*, 87, et *A bien viegne*, 107, 403. — Devise de Mathieu Beauvarlet, *Va hativeté m'a brulé*, 403. — Devise de Laurens Girard, *Sur ly n'a regard*, 403.
Didot (Ms. de), 335.
Dieu (Les Voies de), 88.
Digeste en français, 250.
Diphtongues figurées dans les manuscrits, 43. — Diphtongue Æ dans les manuscrits anglais du XIVe siècle, 199, 200, 206.
Directorium juris, 103.
Divin (Livre juif appelé le), 376, 377.
Dix commandements de la loi (Les), 249.
Dix mille (Les) martyrs, 305.
Dobrée (Musée). Voy. Nantes.
Dodieu (Jean).
Dominique (Saint). Office, 192.
Dongnon (Regnault).
Dormans (Jean et Miles de). — Madame de D., 351.
Douët d'Arcq. Edition de l'Inventaire de la librairie du Louvre, 34.
Doutance (La) de la mort et la chetiveté du monde, 297, 301.
Drouin de Troies, 365.
Du Bois (Laurent).
Du Bos (Guillaume).
Du Guesclin (Bertrand).
Dulceri (Angelino).
Du Molin (Jean).
Du Parvis (Jacques).
Durand de Champagne. Le Miroir des dames, 247.
Durant (Guillaume).
Durville (Le chanoine G.). Ses travaux au Musée Dobrée, 145, 342.
Du Trevou (Henri du).
Du Tuit (Musée). Coutumier de Normandie, 64.
Du Val (Jacques).
Du Verger (André).
Du Vignai. Voy. Vignai.
Dynant (G. de).
Dyne Rapponde, 370, 371.

E

Echecs (Le jeu des) figuré, 274.
— (Le jeu des) moralisé, 259, 260.
Ecriture (Divers genres d'), 43.
Edmond (Miniatures des deux saints), 200.
Edouard de Bar, 328.
Edwards (James), 128.
Eglise (L'établissement de sainte), 259. — Images de l'Eglise et de la Synagogue, 159, 216.
Egypte (Croisés tués en), 180.
Eléonore. Voy. Aliénor.
El-Havi, 271.
Elisabeth (Sainte). Son office, 192. — Ses visions, 235. — Les Voies de Dieu, 88.
—, comtesse de Salisbury, 291, 330.
Emailleur (Jean de Langres), 79.
Embrun (archevêque d'), 50.
Emmeline Des Champs, 365.
Empire (Olivier de L').
Enfances Pepin (Les), 171.
Enlumineurs et peintres : Ancelot de Ceus, André Beauneveu, Bourgot ou Burgot, Geoffrin Chorse, Giovanni du Mont-Cassin, Haincelin, Honoré, J. Chevrier, Jaquet Maci ou Mahiet, Jean de Bruges, Jean Fouquet, Jean de Jouy, Jean Le Noir et Bourgot, sa fille, Jean de Montmar-

tre, Jean de Nizières, Jean Pucelle, Jean Susanne, Jeannin d'Orquevaulz, Pierre Remiot, Remiet, Robin de Fontaines. — Enlumineurs du roi Jean, 404, 405. — Enlumineurs employés par Charles V, 79-81.
Enluminure (Différents genres d'), 44. — Enluminures de blanc et de noir, 44, 334. — Instructions données pour l'illustration de la Somme le Roi, 244. — Sujets pour l'illustration des Heures de Notre-Dame, 217. — Enluminures faites par la femme d'un copiste, 63.
Epidémie (Préservation d'), 275.
Epîtres et évangiles, traduits par Jean du Vignai, 160.
Eschantilly, 348. Voy. Chantilly.
Escot (Guillaume L').
Esguelnes (Penhes d').
Esope, 259, 260. — Ysopet, 325.
Espagne (Chroniques d') ou de Burgos, 101, 102. — La reine d'Espagne, 137.
Espagnol (Mss. en), 42. — Prétendus livres en espagnol que le duc de Berry aurait voulu faire traduire, 345, 346.
Espineuse (Mahieu d').
Essarts (Antoine des).
— (Pierre des).
Essy (Jean d').
Estrées (Meillart d').
Etampes (Louis, comte d').
Etienne de Montbeliart, copiste, 240.
Etienne de Reims, 64.
Etrennes (Livres donnés en), 51.
Eu. Alfonse de Brienne, comte. — Jeanne, comtesse. — Jean, sénéchal.
Eudes Picard, Odo Picardus, 136.
Eutrope (Saint). Son office, 192.
Evrart Tramagon, 121.
Evreux. Vitrail de la cathédrale, 128.
Evreux (Jeanne d').
Extraordinaire (La Somme Ace, sur), 251.

F

Faits des Romains, 278.
Falaise, 132.
Falous (Perinz de).
Farag, traducteur juif, 271.
Fatinant (Gabriel).
Fayel (Jean de).
Fécamp (Jean de La Grange, abbé de), 121.
Fenêtres flamenges, 367.
Fermoirs (Ornements des), 45-48.
Fêtes nouvelles, 177-179.
Fèvre (Godefroi Le).
Figeac, conquise par Charles V, 99.
Firmin de Revelle, ou Reuelle, copiste, 235.
Flamel (Jean).
Flamenges (Fenêtres), 367.
Flandre (Louis de Male, comte de).
— (Marguerite de).
— (Yolande de).
Fleurs de lis en colonne pour enluminer, 44. — Demi-fleurs de lis servant d'encadrement, 127.
Foix (Armes de), 51.
Fontaine (Hue de).
Fontaines (Renaud de).
— (Robin de).
Fontenai-lès-Louvre, 353, 363.
Fontevrault (Abbesse de), 299.
Format des manuscrits (Désignation du), 42.
Forme ou formée (Ecriture de), 43.
Foucault, l'intendant, 152.
Foullechat (Denis).
Fouquet (Jean).
France (Armes de) dans les mss. et les chartes de Charles V, 55.
— Armes de France écartelé de Dauphiné, 55, 57.
— (Institution du royaume de), 323.
— Rois et reines. Voy. les noms des rois et reines.
— (Catherine de).
— (Isabelle de).
— (Jeanne de).
— (Marie de).
— (Michelle de).
Franchomme (Pierre).
François (Saint). Son office, 192.
François Ier. Note mise sur un manuscrit, 23.
François Chanteprime, 48-50.
— de Montfort, duc de Bretagne, 101.
— Pétrarque, 93. — Remèdes de l'une et l'autre fortune, 92.
Frédéric Cornier, 53.
Fréron (Renaud).
Furnival (Richard de).

G

G. de Dynant (Maître), 91.
Gabriel Fatinant, 32.
Gace de La Bigne, 331.
Gallopes (Jean).
Gardes de la librairie du roi, 10-22.
Garin Loherenc (Roman de), 331.
Garnier de Saint-Yon, échevin de Paris, garde de la librairie du roi, 21, 22, 31, 125, 138, 390, 392, 396, 397.
Gascogne (Conquêtes de Charles V en), 99.
Gascon (Mss. en), 42.
Gastineau (Péan), 307.
Gaucher d'Arzillières, 351.

Gaule (Notice de la), 407.
Gaurrien (Pernelle de).
Gautier de Coinci. Miracles de Notre-Dame, 285-305.
— Le Breton, traducteur, 269.
— d'Oessel, 139.
Gencien Tristan, 52.
Genève (Manuscrits de la bibliothèque de), 16, 103; partie II, 330*.
Geneviève (Sainte) du Miracle, 198.
Geoffroi Chorse, écrivain et enluminieur, 133.
— Godeon, copiste, 63.
— (Jean).
Géomancie, par Guillaume de Meerbeke, 118, 269.
Gérard de Montaigu, évêque de Paris. Ses livres, 31 note; ses pontificaux, 130.
— garde du Trésor des chartes, 53, 130, 376.
Gerone. Voy. Girone.
— (Juan, duc de), 129.
Gervais Chrétien, 51, 74, 121, 275, 337. — Livres du Collège G. Chrétien, 122, 123. — Forme véritable de son nom, 343.
Gervaisot de Deuil, écrivain, 134.
Gesta Romanorum, ms. de James Edwards, 128.
Geuffrin Nivelle de Bernville, ou Bernuille, 326.
Gilet (J.).
Gilles Le Veau, 141.
Gilles Malet, garde de la librairie du Roi, 51, 54, 125, 129, 130, 135, 395. — Sa vie, 10. — Ses fiefs, 11-14, 18. — Ses aveux, 348-361. — Ses fonctions, 13, 14. — Témoignages de l'estime et de l'amitié de Charles V, 10, 13, 15. — Sa gestion de la librairie, 387-389. — Ses inventaires de la librairie, 23-28. — Son inventaire du mobilier du roi, 32.— Ses rapports avec le duc d'Anjou et le duc d'Orléans, 14. — Son goût pour les livres, 13-14. — Livres donnés par lui au roi, 15. — Tite-Live vendu au duc d'Orléans, 362-364. — Son sceau, 16. — Sa mort, 16. — Sa famille, 16, 17. — Monuments rappelant le nom de G. Malet, 17-20. — Fausseté de la correspondance où il est qualifié de clerc, 337-347.
Gilles de Rome, 259.
Gilles de Thebaldes, 265.
Giovanni, moine du Mont-Cassin, miniaturiste, 272.
Girard Maucler, 396.
Girard (Laurens).
Girone (Bible de l'église de), 142, 143; partie II, 330*.
Girone. Voy. Gerone.
Gloucester (Honfroi, duc de).
Godefroi de Bouillon. Les Chroniques d'Outremer, 371.
Godefroi Le Fèvre, apothicaire du duc d'Orléans, 69 note.
Godion (Geoffroi).
Golein, Goulain (Jean).
Gonesse, 354.
— (Nicole de).
Gonnaut (Le sire de), 137.
Gonzalo de Hinojosa, évêque de Burgos, 101.
Gough (Richard). Son travail sur les Heures de Bedford, 400.
Goulain. Voy. Golein.
Goussainville, 354.
Gouvernement (Le) des princes, 369, 370.
Grange (Jean de La).
Granson (Othe de).
Grégoire (Saint). Traduction des Quarante homélies, par Pierre de Hangest, 118, 224.
Grégoire XI, 123, 373-375.
Grosbois (Jean).
Grosse tête (Robert).
Grotesques, 193, 197.
Gui de Boulogne (Le cardinal), 50.
— de Laval, seigneur de Chantilly, 348, 353.
— (Bernard).
Guigue, prieur de la Chartreuse, 124.
Guillaume d'Arragon, 265.
— des Bordes, 137.
— des Champs, 31.
— de Conches, 328.
— de Courci, 129.
— du Bos, 358.
— Durant. Rational des divins offices, 98-100, 156.
— Harnoys, 402.
— Le Breton, de Basqueville, traducteur, 118.
— L'Escot (*Scotus*), copiste, 67.
— de Lirois, 103.
— de Meerbeke. La Géomancie, 118, 269.
— de Mesmes, prétendu chapelain de saint Louis, 171.
— des Molins, 392.
— Montague, comte de Salisbury, 291, 330.
— de Nangis. Ses Vies de saint Louis et de Philippe le Hardi, 131, 309.
— Perrault, 258, 260.
— Racine, 331.
— de Saint-Pathus. Vie de saint Louis, 319.
Guillon (Arnaud).
Guilon (Roman de), 331.
Guines (Jeanne, comtesse d'Eu et de).

Guyenne (Louis, duc de) et Marguerite de Bourgogne, sa femme.

H

Hainaut (Jeanne de Valois, comtesse de).
Haincelin, peintre, 134.
Haly Abenrudian, Albothazen, 265.
Hamericus Plenus amoris, copiste, 257.
Hangest (Pierre de).
Harcourt (Armes d'), 51. — Jean, comte d'H., 50, 52. — Monseigneur d'H., 120.
Hardencourt, 358.
Harnoys (Guillaume).
Hébraïques (Livres) de la librairie du Louvre, 130; — du Trésor des chartes, 53. — Livres confisqués sur les Juifs, 376-378.
Helham, 272.
Henri IV, roi d'Angleterre, 183.
Henri VIII fait supprimer le titre de pape dans les anciens livres liturgiques, 208.
Henri de Bar, 121.
— de Laon, 322.
— de L'Esglantier, 358.
— L'Uilier, libraire et écrivain, 68, 369, 370, 404.
— de Transtamare, roi de Castille, 50.
— du Trevou, libraire et écrivain, 68, 69, 147, 157, 229, 261, 262. — On lui attribue la copie des Grandes Chroniques (ms. 2813), 311.
Hesdin (Simon de).
Heures de Notre-Dame en vers, 77. — Sujets des enluminures des Heures de Notre-Dame, 217. — Heures de Sainte-Osithe, 198-208. — Heures de Savoie, 208. — Très belles grandes Heures de Charles V, 208. — Heures d'Yolande de Flandre, comtesse de Bar, 214, 405. — Heures de Pucelle, 185, 334. — Heures de Bedford, 400. — Heures du duc de Berry. — Voy. la seconde partie, p. 282*-300*.
Hilaire de Rez, libraire, 133, 134.
Hinojosa (Gonzalo de).
Hippocrate. Traduction des Aphorismes, 402.
Hispalense (Jean de).
Histoire ancienne (Compilation d'), de la Création à Jules César, 277.
Histoires (Le maître des), titre donné à l'auteur de l'Histoire scolastique, 113.
Histoires, dans le sens de Miniatures, 311. — Histoires et enluminures de divers genres, 44. — Histoires peintes sur les marges, 44.
Honfroi, duc de Gloucester, 283. — Ses livres, 139, 140, 321.
Honnorez (Pierre).
Honoré Bonet, Bonnet. Vision du prieur de Salon, 127, 324.
Honoré, enlumineur, 181.
Hozier (Le président d'). Sa collection de lettres autographes, 338.
Hucher, 367.
Hue de Fontaine, 136.
Hugues Aubriot (Ms. attribué à), 57.
— Boileau, 344.
— de Saint-Victor. L'Arrhe de l'âme, en français, 118, 224. — Miroir de l'Eglise, 259. — Livre des sacrements, 330.
Huitasse de Saint-Aubin, 348.
Humbert, dauphin de Viennois, 330.

I

Iéna (Ms. de la bibliothèque d'), 238.
Image (L') du monde, 265. — Ouvrage attribué à Anselme, 407.
Information (L') des princes, 101, 262.
Ingeburge (Psautier de la reine), 163-172.
Innocent III. La Misère humaine, 259.
Institutes, en français, 250, 251.
Inventaires de la librairie, 23-35, 387-397. (Une édition des inventaires est publiée dans la seconde partie des *Recherches*.)
Irlande (Bois d'), 367.
Isabeau de Bavière, reine de France, 132. — Ses livres, 132-135.
Isabelle de France, fondatrice de l'abbaye de Longchamp, 176.
— de France, fille de Charles V, 156, 269.
— de France, femme de Jean Galéas Visconti, 49.
— de France, reine d'Angleterre, 207.
Italien (Mss. en), 42.
Italienne (Influence) attestée par une miniature des Miracles de Notre-Dame, 305.

J

J. Chevrier, enlumineur, 184.
J. Gilet, 363.
J. Salvain, 399.
Jacques Bauchamp, Bauchans, traducteur, 83, 84-91, 235.
— Branlart, 396.
— du Parvis, 367.
— Du Val, 137.
— le relieur, 331.
— de Rue, 52.
— de Voragine. Légende dorée, 133, 284, 285.
James (M. Montague Rhodes), 204.

Jaquet Macé, ou Mahiet, enlumineur, 184, 185.
Jaquette ou Jacqueline de Luxembourg, duchesse de Bedford, 134, 399.
Jean, comte d'Angoulême, 140. — Note autographe, 157. — Voy. Jean d'Orléans.
— d'Arçonval. Voy. Jean d'Arsonval.
— d'Arras, libraire, 132.
— d'Arsonval, 129, 223, 257, 324, 392.
— L'Avenant, écrivain de Charles V, 69.
— à la Barbe. Voy. Jean de Bourgogne.
— duc de Bedford. Acquéreur de la librairie de Charles V, 22, 138, 397, 398. — Ses goûts de bibliophile, 398-402. — Sa devise *A vous entier*, 400. — Ses Heures au Musée britannique, 400.
— de Behaigne (Le bon roi), 327.
— duc de Berry, 50, 120, 143, 149, 150, 153, 154, 173, 188, 286, 326, 395. — Sa signature, 289, 318, 345. — Notes de lui, 150, 155. — Don à lui fait par Charles V d'une relique de la vraie croix, 61. — Jean de Bruges travaille pour lui, 81. — Jean Le Noir son enlumineur, 80. — Son portrait, 127. — Inventaire de ses livres jadis conservé aux archives du Cher, 313. — Fausse lettre de lui, adressée à Gilles Malet, 345. — Fausse signature, 412. — La seconde partie de cet ouvrage, à partir de la p. 219, concerne les livres du duc de Berry.
— Bertran de L'Eschequier, 352, 359.
— Blanchet. Son recolement de la librairie, 23, 24; indûment appelé Louis, 388.
— Boccace. Cas des nobles malheureux, ms. illustré par J. Fouquet, 126, 127, 403.
— de Bondol. Voy. Jean de Bruges.
— de Bonneuil le vieux, bourgeois de Paris, 12.
— Sans peur, duc de Bourgogne. Son portrait, 127.
— de Bourgogne ou à la Barbe. La Préservation d'épidémie, 275.
— de Brie. L'Art de Bergerie, 82.
— de Bruges [ou de Bondol, voy. Durrieu, *Histoire de l'art*, t. III, p. 115], peintre et valet de chambre du roi, 58, 80, 81, 148.
— Canart, 344.
— de Cardailhac, patriarche d'Alexandrie, 50, 120.
— de Châtillon, écrivain, 133.
Jean de Chavenges. Le Livre royal, 323.
— Chobart, 358.
— Corbechon, 91, 92. — Sa traduction du livre des Propriétés des choses, 230-235.
— de Cis ou de Sy, 328, 404-410.
— de Craon, archevêque de Reims, 52.
— Crète, 32, 344.
— Daudin, Deudin, Dendin, chanoine de la Sainte-Chapelle, traducteur, 92-94, 371.
— de Fayel, 358.
— Dodieu, évêque de Senlis, 128.
— de Dormans, cardinal, évêque de Beauvais, 50, 120, 142.
— d'Essy, libraire, 133.
— sénéchal d'Eu, 137.
— Flamel (Notes de), 150, 155, 182, 211.
— Fouquet. Illustre un ms. de Pétrarque, conservé à Munich, 126, 403. — Voy. la partie II, p. 308*.
— roi de France, 49, 259, 261. — Livres du roi Jean, 279, 280, 326-334. — Volumes perdus à la journée de Poitiers, 291. — Sa captivité en Angleterre, 331. — Registre de la trésorerie de Jean, duc de Normandie, 332-333. — Enlumineurs à son service, 329, 332, 333, 365, 404. — Sa signature, 331, 332, 345, 415. — Inventaire fait à sa mort, 333, 334. — Son obit, 177.
— Galéas Visconti. Isabelle de France, sa femme, 49.
— Gallopes, dit Le Galois, 402.
— Geoffroi, relieur, 133.
— Golein, Goulain, traducteur, 53, 94-104, 156, 157, 262, 281.
— Grosbois, 367.
— de Hispalense, 268.
— sire de Joinville, 318.
— de Jouy, enlumineur, 133.
— de La Chaleur, 121.
— de La Croix, 21, 30, 392.
— de La Grange, abbé de Fécamp, 121.
— de Langres, émailleur, 79.
— de Langres, tavernier, 333.
— Le Bègue, 132, 141, 290. — Ses devises : *Hé bien alegue* et *A bele viegne*, 87, 107, 132, 403. — Ses ouvrages, 107 note. — Il inventorie les livres du roi, 21-30, 387-389, 392-394.
— Le Bon, physicien, 122.
— Le Jeune, 359.
— Le Noir, enlumineur du roi Jean, et Bourgot, sa fille, 79, 80, 365, 405, 408.
— L'Escripvain, 359.

Jean, libraire de Lincoln, 331.
— Malet, fils de Gilles, 19, 20, 387.
— de Mandeville. Voyages, 275.
— de Marigny, 52, 53.
— Marlet. Voy. Jean Merles.
— Maulin, garde de la librairie, 21, 125, 132, 149, 151, 390-395.
— Merles, ou Marlet, libraire, 138, 396.
— de Meun, 259, 260, 273.
— Milet, évêque de Soissons, 145.
— de Molins, ou du Molin, 140, 141.
— de Montaigu, Montagu, grand maître de l'hôtel, 223, 257. — Vidame de Laonnois, 154. — Ses livres, 26 note, 29, 31, 129.
— moine du Mont-Cassin. Voy. Giovanni.
— de Montmartre, 329, 332, 404.
— comte de Montpensier, 136.
— de Neelle, médecin de Charles, roi de Sicile, 271.
— de Neufchatel, 53, 54.
— mons. de Nevers, fils de Philippe, duc de Bourgogne, 137.
— de Nizières, enlumineur, 232.
— d'Orléans, comte d'Angoulême, 276. — Voy. Jean, comte d'Angoulême.
— de Paris. Memoriale historiarum, 103.
— le bon physicien, 142. (Ne faudrait-il pas lire : J. Le Bon, physicien ?)
— de Ponts, 348; chevalier, 352.
— Poulain, 362-364.
— Pucelle, enlumineur, 184, 185. — Heures de Pucelle, 332.
—, ou Jeannin, de Rouen, copiste, 327, 328.
— Royer, évêque de Meaux, 52.
— de Sains, secrétaire du roi, 358.
— de Salisbury. Le Polycratique, 85, 263.
— de Sautigny, libraire, 138, 396.
— Stanley, 139 note.
— Susanne, enlumineur de Paris, 329, 405.
— de Sy. Sa traduction de la Bible glosée, 135, 146, 404-410.
— Tabari, secrétaire de Charles V, 379.
— Thomas, copiste, 402.
— Tourtier, copiste, 402.
— de Vaubelon, 52.
— de Vaudetar, 51, 58, 74-76, 148.
— de ou du Vignai, traducteur, 160, 162, 259, 260, 261, 278, 280, 326.
— de Vy, échevin de Metz, 328.
— de Vy, chevalier, 328.
— de Wirmes, 333.
Jeanne de Belleville, 182.
— de Bourbon, reine de France, 50, 161. — Représentée sur le Rational de G. Durant, 157. — Sur la parure d'autel de l'église de Narbonne, 62. — Miniature de ses funérailles, 314.
Jeanne de Bourgogne, reine de France, 162, 179, 278, 303, 326.
— d'Évreux, reine de France, 49, 173, 175, 323. — Son bréviaire, 185.
—, comtesse d'Eu et de Guines. Ms. fait pour elle, 243.
— de France, fiancée de Jean d'Aragon, 49.
— de Navarre, femme de Philippe Le Bel, 257.
— de Navarre, reine d'Angleterre, 207.
— de Soycour, 17 note.
— de Valois, comtesse de Hainaut, 336.
Jeannin L'Avenant, 333.
— d'Orquevaulz, enlumineur, 328.
Jérusalem (Armes de), 272.
Joie (La) de Paradis, 248.
Joinville (Armes de), 51. — Vie de saint Louis, par le sire de J., 318.
Josèphe. Histoire des Juifs, en latin et en français, 119.
Jouy (Jean de).
Juan, duc de Gérone, 129.
Jugement des estoiles, 402.
Jugement dernier (Tableaux du), 189, 217.
Juhen (Cresques lo).
Juifs. Livres hébraïques confisqués sur les Juifs et mis au Trésor des chartes, 139, 376-378. — Prétendus manuscrits présentés par des Juifs à Charles V, 338. — Contribution des Juifs pour l'exécution de la Bible de Jean de Sy, 328, 406. — Voy. Josèphe, Cresques, Farag, Menecier.
Julianus, 366.
Justinien. Voy. Code, Digeste, Extraordinaire, Institutes.
Juvénal des Ursins. Son missel, 399.

L

La Bigne (Gace de).
La Bouchère (Collection), à Nantes, 338, 345.
La Chaleur (Jean de).
La Croix (André de).
— (Jean de).
La Grange (Jean de).
La Haye (Mss. de la Bibl. royale de). Voy. partie II, p. 330*. — Mss. du Musée Méermanno-Westréenien, 148, 252.
Laillier, Lalier (Michel de).
Laistre (Philippe de).
Lambert Le Petit, copiste, 243.
Lamoignon. Bible lui ayant appartenu. 66.
Landez (Pierre de).

L'Angevin (Thevenin).
L'Anglais (Barthelemi).
Langres (Jean de).
Langue d'oc (Mss. en), 42.
Languedoc (Voyage de Charles VI dans le), 132.
Laon (Miracle de la fiertre de), 299.
Laon (Henri de).
Laonnois (Vidame de). Voy. Jean de Montaigu.
L'Arbaleste (Famille de). Ms. lui ayant appartenu, 406.
La Teillaye (M. de).
Laurent (Frère). Mss. de la Somme le Roi, 236-247.
Laurent Du Bois, 247.
— Girard, notaire de Charles VII, 127, 403.
— L'Evesque, 368.
— de Marsoy, 333.
Laval (Gui de).
La Vallière (Le duc de). Bible lui ayant appartenu, 150.
L'Avenant (Jean).
Laverdet (Lettres autographes vendues par), 339.
Le Bègue (Jean).
Le Boucher (Nicaise).
Le Boursier (Alexandre).
Le Breton (Gautier).
— — (Guillaume), de Basqueville.
Le Coq (Robert).
Le Fèvre (Godefroi).
Le Galois (Jean Gallopes, dit).
Légende dorée, 204, 285. — Appendice sur les fêtes nouvelles, 103.
Légiloque (Le), 248.
Le Jeune (Jean).
L'Empire (Olivier de).
Le Noir (Jean).
Léochade (Sainte), 298.
Le Petit (Lambert).
Le Plessis-Gassot, 353, 361.
Le Portier (Pierre).
Les Ageux, 358.
L'Eschiquier (Jean Bertrand de).
L'Escot (Guillaume).
L'Escripvain (Jean).
L'Esglantier (Henri de).
Lespoisse (Nicolas de).
Lesouef (M.). Son portulan, 277.
Letellier (Lettres de la Collection), 338 et suiv.
Le Tourneur (Thomas).
Le Veau (Gilles).
L'Evesque (Laurent).
Le Vilain (Mathieu).
Leyde. Ms. de l'Université, 278, 279.
L'Huilier, L'Uillier (Henri).
Libraires. Voy. Denis Courtiller, Henri L'Uillier, Hilaire de Rez, Jean d'Arras, Jean d'Essy, Jean de Lincoln, Jean Merles ou Marlet, Jean de Santigny, Olivier de l'Empire, Perrin Cauvel, Pierre Honnorez de Neufchatel, Thevenin L'Angevin, Thomas de Maubeuge.
Librairie du Louvre. Inventaires, 23-35; — de Gilles Malet (1373-1380), 23-27; — de Jean Le Bègue (1411 et 1413), 28-31; — de l'année 1424, 31, 32. — Recolement de 1380, 28. — Livres compris dans les inventaires du mobilier (1380 et 1418), 31, 33. — Editions des inventaires, 33, 34. — Plan de l'édition publiée dans la seconde partie de cet ouvrage, 35. — Aperçu de la composition de la librairie, 36-41. — Elle est transférée du Palais au Louvre, 7, 367. — Livres qui en subsistent, 142-325.
Liège. Chronique des évêques, 322.
Lihuz (Pierre de).
Lille (Alain de).
Limai (Couvent de). Charte historiée de Charles V pour cette maison, 61.
Limoges, conquise par Charles V, 99.
Lincoln (Jean, libraire de), 331.
Lions peints dans les livres de Charles V, 55, 152, 219, 221, 222, 280, 284, 285, 308, 320, 403.
Lirois (Guillaume de).
Lisieux (Nicole Oresme, nommé évêque de), 106.
Lisignes (Marie de).
Litanies anglaises, 203, 206.
Livre royal (Le) de Jean de Chavenges, 323.
Loan (Philippe de).
Locart (Thomas).
Loherenc (Roman du) Garin, 331.
Londres. Mss. du Musée britannique, 102, 135, 147, 174, 218, 219, 239, 273, 320, 330, 400. — Voy. partie II, 330*.
Longchamp (Isabelle de France, fondatrice de), 176.
Longueaue, 358, 359. — Raoul de L.
Longueville (Armes de), 214.
Longueville (Yolande de Flandre, comtesse de).
Lorens. Voy. Laurent.
L'Orfèvre (Pierre).
Lorraine (Henriette de), abbesse de Notre-Dame de Soissons, 292, 293.
Loth (Les filles de), 409.
Louis, duc d'Anjou, 50, 123, 136, 145, 148, 149, 257, 328. — Livres pris par lui à la librairie du Louvre, 135. — Son tapis, 148. — Parrain d'un fils de Gilles Malet, 14.
— cardinal et duc de Bar, 327, 328.
— duc de Bourbon, 346.
— Blanchet. Voy. Jean Blanchet.
Louis Ier, duc de Bourbon, 137. — Son manuscrit de la Somme le Roi, 243.

Louis de Bruges (Mss. de), 140, 250, 251, 252, 321-324.
Louis, comte d'Etampes et sire de Lunel, 97.
Louis VII, roi de France, qualifié de « rex piissimus », 410.
Louis VIII, roi de France, et sa famille, 198.
Louis (Saint), roi de France. Sa croisade, 193. — Reliques portées par lui, 213. — Son image dans le Bréviaire de Bonne de Luxembourg, 335. — Scènes de sa vie peintes pour Charles V, 313. — Traduction de l'épître consolatoire qu'il reçut de Vincent de Beauvais, 227. — Bible moralisée paraissant lui avoir été dédiée, 173. — Ses psautiers, 49, 163-177. — Translation du chef, 159, 177, 193. — Office de saint Louis, 179, 181, 192. — Prière d'un roi adressée à saint Louis, 210. — Vies de saint Louis, par Guillaume de Nangis, 309; par le sire de Joinville, 318; et par Guillaume de Saint-Pathus, 319. — Image de lui, 335, 336.
Louis, duc de Guyenne. Ses livres, 129, 136, 137, 223, 257, 324, 390-392, 401. — Livres envoyés par lui à la librairie du Louvre, 26 note, 29.
— de Male, comte de Flandre, 137.
— (Saint) de Marseille. Son office, 192. — Son image, 335, 336.
Louis, duc d'Orléans, d'abord comte de Valois, 76, 77, 136, 156, 188, 269, 356, 357, 362-364. — Sa nativité, 266, 269. — Ses rapports avec Gilles Malet, 14. — Tite-Live à lui vendu, 15. — Sa Bible, 143, 144. — Son Information des Princes, 101. — Ses Chroniques de Burgos, 102. — Note autographe, 144.
— de Poitiers, comte de Valentinois, 263.
— (?), comte Vendôme, 391.
Louvre (Le), à Paris, miniature d'un livre du duc de Berry; partie II, 320*.
Lozanges besancées, 45.
Lucain, 278.
Lunel (Louis, comte d'Etampes et sire de).
Luxembourg (Bonne de).
— (Jacqueline ou Jaquette de).
Lyon (Ms. de la bibliothèque), 317. — Voy. partie II, p. 329*.

M

M. de La Teillaye, 391.
Maci (Jaquet).
Madrid. Mss. de la Bibliothèque nationale, 258 note, 282.
Mahiet, enlumineur, 184. Voy. Jaquet Maci.
Mahieu d'Espineuse, 352.
Maillart d'Estrées, 358.
Maitre (Qualification de), indûment donnée à Gilles Malet, 344.
Maizières (Philippe de).
Majorque (Portulan de), 277.
Male (Louis de).
Malet (Charles, Gilles, Jean, Marguerite, Philippe).
Mamunaiz (Pierre de).
Mandeville (Jean de).
Mansurah (Croisés tués à la bataille de), 180, 411.
Mappemonde de la Bible de Jean de Sy, 406, 407.
Marchia (Angelus de).
Marco Polo (Le livre de), 274.
Marcoussis (Livres du château de), 129, 223, 257.
Mareuil (Seigneur de), 354.
Marges ayant reçu des peintures, 44, 45.
Marguerite de Bourgogne, duchesse de Guyenne, puis comtesse de Richemont. Ses Heures, 401, 402.
— de Flandre, duchesse de Bourgogne, 136, 285.
— fille de Gilles Malet, 16 note.
— la relieuse, 331.
— de Vienne, 100.
Marie de Berry, duchesse de Bourbonnais, 151,
— de Bourbon, prieure de Poissi, 120, 121.
— de Bourgogne, comtesse de Savoie, 212.
Marie de Brabant, reine de France, 410.
— de France, duchesse de Bar, 2, 50, 121, 136, 328.
— de France, fille de Charles V, religieuse de Poissi, 156, 175, 183, 269.
— de France, fille de Charles VI, 136.
— de Lisignes, dame de Seignelai, 100.
— de Saint-Paul, comtesse de Pembroke, 52, 65.
Marigny (Jean de).
Marines (Biens de Gilles Malet à), 12.
Marlet (Jean). Voy. Merles.
Marramas (Drap d'or), 46.
Marseille (Saint Louis de).
Marsoy (Lorens de).
Martin (Saint). Sa vie, par Péan Gastineau, 307.
Martin II, roi d'Aragon. Son Bréviaire, 217.
— de Melou, 52, 326.
— de Saint-Gille, 402.

Mathieu Congnée, lieur de livres, 368.
— Le Vilain, traducteur, 264.
Maubeuge (Thomas de).
Maucler (Girard).
Maulin (Jean).
Mazarine (Mss. de la bibliothèque), 240, 284.
Meaux (Evêque de), Jean Royer.
Médecine (Livres de), en hébreu, 377.
Meerbeke (Guillaume de).
Méermanno-Westréenien (Musée), 148, 252.
Meliachin, 323.
Mellou, Melou (Martin de).
Melun (Les L'Arbalesle, vicomtes de), 406.
Melun (Livres du roi à), 32, 128.
Memoriale historiarum, 103.
Menecier, juif, 53, 376.
Mengniac (Aimeri de).
Merles ou Marlet (Jean).
Mesmes (Famille de). Sa fausse généalogie, 171. — Henri de M., 171.
— (Guillaume de).
— (Henri de).
Metz (Jean de Vy, échevin de).
Meun (Jean de).
Michel, chapelain du roi, 370.
— de Creney, évêque d'Auxerre, 159.
— de Laillier, 28, 387, 388, 396.
Michelle de France, fille de Charles VI, 136.
Milan, ms. H. 106 sup. de l'Ambrosienne, 243.
Milan (Valentine de).
Miles de Dormans, évêque de Beauvais, 50.
Milet (Jean).
Miniatures des Heures de Sainte-Osithe, 201, 202; — de la Somme le Roi, 236-247; — des Miracles de Notre-Dame, 303, 304; — des Grandes Chroniques, 310, 316; — de la Vie de saint Louis, 313; — de la Bible de Jean de Sy, 408. — Miniatures découpées dans un bréviaire, 196. — Voy. les notices de beaucoup d'autres mss., 142 et suiv.
Miniaturistes (Instructions données aux), 311. — Voy. Enlumineurs.
Miracles de Notre-Dame, par Gautier de Coinci, 285-305.
Miroir (Le) de l'Eglise, par Hugues de Saint-Victor, 259.
Miroir (Le) des dames, 247.
Miserere (Le) du Reclus de Molliens, 247.
Missels de Paris, 158; — de Belleville, 182 note; — traduction française du Missel, 161, 162.
Mohammed Abou Bekr, 271.
Molins (Jean de) ou du Molin, 140, 141.
Molliens (Reclus de), 247.
Monnaie d'or de Charles V, 99 note.
Montagu ou Montaigu (Jean de).
Montague (Guillaume).
Montaigu (Gérard de).
Montauban, conquête de Charles V, 99.
Montbéliard (Etienne de).
Montcassin (Giovanni, moine du).
Montfort (François de).
Montigny, 121.
Montjay (seigneur de), 359.
Montmartre (Jean de).
Montpellier (Pierre, chirurgien de), 121, 122.
Montpensier (Jean, comte de).
Mont-Saint-Michel (Le), visité par Charles VI, 132. — Miniature représentant les pèlerinages du Mont, 401.
Moralités des philosophes, 259.
Moralités sur la Bible, 327, 333.
Morgan (Pierpont), son fragment de Bible moralisée, 174. — Son Bréviaire franciscain, 403, 411.
Morice (Frère), 121.
Mort (La doutance de la), 297, 301.
Motez (Livre de), 333.
Mouches à miel (Livre des), par Thomas de Cantimpré, 228.
Munich (Bibliothèque royale de). Manuscrit illustré par Fouquet, 127 note, 403. — Missel du duc de Berry, partie II, 331*.
Mur (Dalmatio de).
Musée Condé. Voy. Chantilly.
Musique (Instruments de), 26 note. — Airs notés de pièces en l'honneur de la Vierge, 289, 297, 305.
Mutina (Bernardinus de).

N

Nangis (Guillaume de).
Nantes (Bibliothèque de). Fausses lettres de Charles V et du duc de Berry, 338, 345.
— Musée Dobrée. Bible de Charles VI, 145. — Fausse lettre de Charles V, 338.
Narbonne. Portraits de Charles V et de sa femme sur une parure d'autel de l'église de N., 62.
Naurois (Albert de), 194.
Navarre (Armes de), 51, 214. — Le roi Charles le Mauvais. — Blanche et Jeanne de N.
Neelle (Jean de).
Neufchâtel en Normandie, 327.
Neufchâtel (Jean de).
Neuville-Villeroy (François de), archevêque de Lyon. Bible lui ayant appartenu, 66.

Nevers (Mons. de), Jean, fils de Philippe, duc de Bourgogne, 137.
Nicaise le Boucher, 358.
Nicolas de Gonesse, traducteur, 115.
— de Lespoisse, 103.
— des Prez, 28, 387, 388.
Nicole de Chambli, femme de Gilles Malet, 16, 17, 18, 19, 360, 361.
Nicole de Vaires, 51.
Nicole ou Nicolas Oresme, traducteur, 104-107, 252-257, 379.
Nîmes (Le senne de), 330.
Nivelle (Geuffrin).
Nizières (Jean de).
Noble maison (La), 330.
Nogent-les-Vierges, 358, 359.
Noir (Jean Le).
Normandie (Coutumier de), du Musée Du Tuit, 64.
Normandie (Bonne, duchesse de).
Note (Lettre de), 41.
Notre-Dame. Miracles, 285-305. — Prophéties, 323. — Les Cinq joies, 302. — Voy. Heures.
Nuremberg (Bibliothèque de). Heures de Sainte-Osithe, 137 note, 198.

O

Odo. Voy. Eudes.
Oessel (Gautier d').
Ogier (Philippe).
Oise (La rivière d'), 356, 360.
Olivier de Clisson. Bréviaire, 182.
— de l'Empire, libraire, 91.
Or (Mss. en lettres d'), 43, 215.
Oresme (Nicole).
Orgemont (Mss. aux armes d'), avec bordures tricolores, 67.
— (Amauri d').
— (Pierre d').
Originaux des saints, 330.
Orléans (Armes d'), 236. — Ducs et duchesses : Charles, Louis, Philippe; Blanche, Valentine.
Orléans (Jean d').
— (Raoulet d').
Orquevaulz (Jeannin d').
Osithe (Sainte-), 204-206. — Miniature, 200.
Othe de Granson. Ballades, 133.
Oudart Boschot travaille à l'inventaire de la librairie du Louvre, 28, 390.
Oudin de Carvanay, copiste, 69, 70.
Outre-mer (Chronique d'), 371.
Oxford. Bible moralisée de la Bodléienne, 174. — Ms. de l'Ecole de peinture d'O., 214. — Ms. du collège de la Trinité, 269. — Ms. du collège Saint-Jean, 266.

P

Pairs de France. Blanc réservé pour leurs armes, 313.
Papes (Vies des). Edition dédiée à Charles V par Pierre Bohier, 373, 385, 386. — Privilèges accordés par les papes aux rois de France, 319.
Paradis (La Voie et non la Joie de), 247, 248.
Parchemin (Achat de), 370.
Paris. Eglise de Notre-Dame, 159. — Evêques : Gérard de Montaigu, Pierre d'Orgemont. — Chanoine : Jean de Sains. — Ordre de la célébration des fêtes du temps pascal en 1329, 192. — Bréviaire, 190, 197. — Missels, 122, 158. — Sainte-Chapelle, 159. — Dédicace, 180, 198. — Psautier férial, 177. — Chanoine : Jean Daudin. — Saintes reliques. Voy. Reliques. — Eglise des Innocents, 134. — Bible des Célestins, 143, 144. — Dominicains, 123, 330, 374, 375. — Hôtel de Saint-Paul. Voy. Saint-Paul. — La librairie du roi transférée du Palais, au Louvre, devers la tour de la Fauconnerie, 367. — Manuscrits, voy. Arsenal, Louvre, Mazarine, Sainte-Geneviève, Cluni. — Collège maître Gervais, 122, 123. — Voy. Copistes, enluminieurs, libraires. — Domaine et recette, 355, 361. — Echevin : Garnier de Saint-Yon. — Jean de Paris. — Jean de Bonneuil, bourgeois de Paris. — Marchands : Bernard Belenati, Dyne Rapponde. — Tombe de Raoul de Presles dans l'église de Saint-Merry, 107; hôtel de ce personnage dans la rue Neuve-Saint-Merry, 110. — Rue Troussevache et rue Aubery-Le-Boucher, 365.
Passion (Traduction de la), 134.
Patenostre (La) exposée en prose, 306.
Patrac pour Pétrarque, 371.
Patriarches (Testaments des douze), 328.
Paul (Saint). — Images de la prédication de l'apôtre, 216.
Péan Gastineau. Vie de saint Martin, 307.
Pèlerin de Prusse. Ouvrages astrologiques, 266.
Pèlerinage (Le) de l'âme, traduit par Jean Gallopes, 402.
Pembroke (Marie de Saint-Paul, comtesse de).
Pennes d'Esguelnes ou Des Guelnes, 358.
Pépin (Les Enfances), 171.
Perin Remiet, 404.
Perinz de Falous, copiste, 237.

Pernelle de Gaurrien, femme de Gilles Malet, 16.
Perrault (Guillaume).
Perrin Cauvel, libraire, 133.
Petit (Lambert Le).
Petmel, 397.
Pétrarque (François).
Philippe Le Bon, duc de Bourgogne. Grand bréviaire renfermant son portrait, 198.
Philippe Le Hardi, duc de Bourgogne, 24, 133, 136, 161, 388.
Philippe-Auguste, roi de France. Son anniversaire, 180, 198.
Philippe Le Bel, roi de France, appelé le bel roi Philippe, 177. — Son bréviaire, 49, 179. — Son obit, 178.
Philippe Le Hardi, roi de France. Son exemplaire des Chroniques de France, 309.
Philippe Le Long, roi de France. Vie de saint Denis, dédiée à ce roi, 306, 307. — Son obit, 177.
Philippe de Valois, roi de France, 178. — Ms. de Bernard Gui lui ayant appartenu, 282.
— de Laistre, 359.
— de Loan, 139.
— de Maizières, 52, 120. — Le Songe du vieux pèlerin, 127.
— Malet, fils de Gilles, 16 note. — Seigneur de Ballengni, près Senlis, 357.
— Ogier, 121.
— duc d'Orléans, 120.
— de Ruilly, 396.
— de Savoisi, 32.
— de Trie, 354, 361.
— de Vier, 358.
Philosophes (Moralités des), 259.
Physicien (Jean le bon), 122. [Peut être Jean Le Bon, physicien.]
Picard (Dialecte), 42.
Picard (Eudes).
Picardie (Comté de Pontieu en), 99.
Pichon (Ms. du baron), 334.
Pierre Abélard, 302.
— comte d'Alençon, 121.
— Amelii, archevêque d'Embrun, 50.
— d'Asnières, 52.
— d'Avoir, 121.
— Bersuire, traducteur, 283, 327.
— Bohier. Sur la Règle de saint Benoît, 82. — Vies des papes, 3, 82, 385, 386.
— Chevalier, vendeur ou acheteur d'un Roman de la Rose, 64.
— de Crescens. Le Rustican, 115, 116.
— Culdoë, 7 note.
— des Essarts, 326.
— Franchomme, 188.
— de Hangest, prévôt de l'église d'Amiens, traducteur, 226, 227.
Pierre Honnorez de Neufchâtel en Normandie, libraire, 327.
— de Landez, 379.
— Le Portier, 133.
— L'Escot, 367.
— de Lihuz, 352, 358.
— L'Orfèvre, 360.
— de Luxembourg (Saint), 51.
— de Mamunaiz, 358.
—, chirurgien de Montpellier, 121, 122.
— d'Orgemont, chancelier. Ses Chroniques, 313, 372.
— d'Orgemont, évêque de Paris, 67.
— d'Orgemont, seigneur de Montjay et de Chantilly, 359.
— de Préaux, 269, 270.
— Remiot, enlumineur, 80, 404.
— Scatisse (Lettres de Charles V à), 349.
— de Villiers (et non de Villars), évêque de Troyes, confesseur du roi, 52, 123, 144, 374, 375.
Pierpont-Morgan (Ms. de), 403, 411.
Pipes ou signets des manuscrits, 46.
Pisan (Christine de).
Plenus Amoris (Hamericus).
Poissi (Religieuses de). Marie de France, 183. — Prieure, Marie de Bourbon, 120, 121.
Poitiers. Livres du roi Jean perdus à la bataille de P., 286, 291, 330, 331.
— (Louis de).
Polycratique (Le) de Jean de Salisbury, en français, 85, 263.
Pont-Sainte-Maxence (Biens de Gilles Malet à), 12, 348-360. — Eglise de P., 18.
Pontieu (Le comté de), en Picardie, conquis par Charles V, 99.
Pontoise (Vicaire de Saint-Melon de), 240.
Ponts (Jean de).
Portier (Pierre Le).
Portulan, 276. — Voy. Atlas catalan.
Poulain (Jean).
Pourtrayeur (Simon de Rouen), 333.
Préaux (Armes de), 51.
— (Pierre de).
Prés (Nicolas des).
Presles (Raoul de).
Primat, moine de Saint-Denis. Sa traduction des Chroniques de France, 309.
Princes (Le livre de l'Information des), 101, 262.
Profilias (Athis et), 321.
Prophètes glosés, 330. — Images des prophètes et des apôtres, 216.
Prophéties de Notre-Seigneur et de Notre-Dame, 323.

Propriétaire (Le) des choses ou Livre des Propriétés, 91-92, 230-235.
Provençal (Mss. en), 42.
Prusse (Pèlerin de).
Psautier (Illustrations du), 180. — Psautiers divers, 163-179; — d'Ingeburge, 163; — de Peterborough, 172; — attribué à Blanche de Castille, 165; — de saint Louis, 163, 175; — férial de la Sainte-Chapelle, 177.
Ptolémée. Centiloge, 265. — Quadriperti, 265.
Pucelle (Jean). Heures de Pucelle, 332.

Q

Quadriperti (Le) de Ptolémée, 265.
Quarante homélies (Les) de saint Grégoire, en français, 118.

R

R. de Brace, 123.
Racine (Guillaume).
Raoul de Longueau, 351, 358.
— de Presles, 1, 3, 50, 52, 120. — Ses traductions, 84, 107-114; de la Bible, 58, 147; de la Cité de Dieu, 220-223. — Son tombeau, 107 note. — Auteurs cités par lui, 380. — Exemplaires de la Cité de Dieu qu'il a consultés, 383.
— Tainguy, copiste, 73.
Raoulet d'Orléans, copiste, 70-79, 148, 149, 153, 154, 253, 254, 275.
Rapponde (Dyne).
Rebecca. Miniature, 409.
Reclus de Molliens, 247.
Regnault Chauvel, 332.
— de Dampmartin (Vers de), 306.
— Dongnon, 351.
Reims (Archevêque de): Jean de Craon.
— (Étienne de).
Relieur et relieuse. Voy. Jacques, Jean Geoffroi, Martin Congnée, Marguerite.
Reliques (Les Saintes), 158, 159, 178, 181, 192, 198. — Image des reliques, 209, 213.
Reliure de livres, 45, 46, 369-372. — Changement de la reliure de quelques livres, 389.
Remi (Saint). Vie en vers français, 308.
Remiet, enlumineur, 80. — Voy. Pierre Remiot.
Renart (Roman de), 331.
Renaud de Chasteaux, 137.
— de Fontaines, évêque de Soissons, 145.
— Fréron, 122.
René d'Anjou, roi de Sicile, 328.
Reuelle ou Revelle (Firmin de).
Rez (Hilaire de).
Rhasès (Le Contenant de), 270-272.
Richard II, roi d'Angleterre, 120, 137, 183.
Richard de Furnival, 325.
Richemont (Marguerite de Bourgogne, comtesse de).
Rieu en Beauvoisin, 368.
Robert, comte d'Artois. Son obit, 198.
— de Baudrecourt, 328.
— Caignet, 359.
— Grosse-Tête, 328.
— Le Coq, 54.
— évêque de Senez, 127.
— de Sorbon. Iter paradisi, 248.
— roi de Sicile, 50.
Robin de Fontaines, enlumineur et écrivain, 133.
Rochambeau (Le comte de), 372.
Romains (Faits des), 278.
Romanorum Gesta, 128.
Rome. Mss. du Vatican, 192, 282; partie II, 331*.
Rome (Gilles de).
Rothschild (Baronne Ad. de). Ms. de sa bibliothèque, 334. Voy. partie II, p. 329*.
— (Baron Ed.). Ms. de sa bibliothèque. Voy. partie II, p. 329*.
— (Baronne James de). Ms. de sa bibliothèque, 217.
Rouen (Bailli de), 121. — Voyage de Charles VI à Rouen, 132. — Ms. copié à Rouen en 1429, 402. — Charte historiée de Charles V pour la cathédrale de Rouen, 57, 61. — Les livres du duc de Bedford portés à Rouen, 139. — Nicole Oresme, doyen de Rouen.
— (Jean ou Jeannin de).
— (Simon de).
Royaumont (Charte historiée de l'abbaye de), 57, 61.
Royer (Jean).
Rue (Jacques de).
Ruilly (Philippe de).
Ruskin, 158, 214.
Rustican (Le), 115, 116.
Rutebeuf, 322.

S

Saarbruck (Le comte de), 121.
Sacre des rois (Livre du), 218, 330. — Sacre de Charles V, 312 note; de Charles VI, 312.
Sacrement (Office du), 180, 181.
Sains (Jean de).
Saint-Aubin (Huistace de).
Saint-Denis (Abbaye de), 122. — Moines : Primat, Yves.

Saint-Eloi (Pierre Bersuire, prieur de).
Saint-Germain-en-Laye (Livres du roi à), 32.
Saint-Gille (Martin de).
Saint-Graal (Roman du), 326.
Saint-Gueulx en Beauvoisin, 358.
Saint-Lucien de Beauvais (Bible de), 53, 143, 143.
Saint-Melon de Pontoise, 240.
Saint-Pathus (Guillaume de).
Saint-Paul (Hôtel à Paris), 268. — Livres du roi à cet hôtel, 32. — Charte relative à l'inaliénabilité de l'hôtel, 57, 61.
Saint-Paul (Marie de).
— (Wateran, comte de).
Saint-Pétersbourg. Bible indûment signalée comme conservée à la Bibliothèque, 144. — Roman de la Panthère, etc., partie II, 331*.
Saint-Victor (Hugues de).
Saint-Yon (Garnier de).
Sainte-Chapelle (La). Voy. Paris.
Sainte-Geneviève (Bibliothèque), à Paris. Ms. des Chroniques de France, 309; ms. de Tite-Live, en français, 283; ms. de la Somme le Roi, 232.
Sainte-Osithe de Chiche, 204-205. — Heures paraissant avoir été faites pour cette église, 198-208. — Psautier de ce prieuré, 206.
Saintes (Table d'un recueil de vies de), 293.
Saints (Originaux des), 330.
Salenus de Agregento, 271, 272.
Salisbury (Jean de).
— (Comte et comtesse de) : Guillaume Montague, Elisabeth.
— (Brévaire de), 399.
Salluste, 278.
Salmon (Pierre).
Salomon (Sagesse de), peinture, 155.
Salon (Prieur de). Voy. Honoré Bonet.
Saluces (Le marquis de), 121.
Salvain (J.).
Sanitatis (Tacuinum), 273.
Sardenai (Notre-Dame de), 301.
Sarron, 359.
Sautigny (Jean de).
Sauvilla (Bernard de).
Savoie (Armes de), 211, 212.
— (Comte et comtesses de) : Amédée, Blanche de Bourgogne, Marie de Bourgogne.
— (Heures de), 208.
Savoisi (Philippe de).
Scatisse (Pierre).
Scheffield (Musée de), 158.
Scotus. Voy. Guillaume L'Escot.
Scrope (Stephen).
Sebèce (Alain).
Seignelai (Marie de Lesinnes, dame de).
Senart (Hermitage de), 18.
Senèque. Epîtres en français, 118, 257. — De Remediis fortuitorum, 89. — Reliure d'un Senèque pour le Dauphin, 371.
Senez. Robert, évêque.
Senlis. Jean Dodieu, évêque.
Senne (Le) de Nimes, 330.
Sermoises (Adam de).
Sery (Soullart de).
Sicile (Rois de) : Charles d'Anjou, Louis, René, Robert.
Sigebert (Annales dérivées de la Chronique de), 306.
Siginulfe (Barthelemi).
Silly en Mussien, 357.
Simon de Hesdin, traducteur, 114, 115, 123, 284.
— de Rouen, pourtrayeur, 333.
Soisi-sur-Etiolles (Biens de Gilles Malet à), 12, 16, 17. — Eglise de S., 18, 19,
Soissons (Abbaye de Notre-Dame de). Ms. des Miracles de Notre-Dame au séminaire de Soissons, 285-305, 331. — Miracles de N.-D. de S., 300. — Evêques : Jean Milet, Renaud de Fontaines. — Bible de la cathédrale, 145.
Soisy-sur-Seine, 361.
Somme des confesseurs, 330.
Somme le Roi (Mss. de la), 236-247.
Songe (Le) du Verger, 82, 320. — Le Songe du vieux Pèlerin, 127.
Sophie, reine de Danemark, 168.
Sorbon (Robert de).
Soulier de la Vierge, 293.
Soullart de Sery, 368.
Soycour (Jeanne de).
Sphère (Traité sur la), 266.
Stanley (Jean).
Stephen Scrope, 135.
Stockholm (Ms. de la bibliothèque de), 274.
Suetone, 278.
Suffrages dans les livres d'Heures, intercalés dans les Heures de Notre-Dame, 201.
Suzanne (Jean).
Sy (Jean de).
Synagogue (Images de la), 159, 216.

T

Tabari (Jean).
Tacuinum sanitatis, 273.
Tainguy (Raoul).
Talmud (Cahiers du), 130.
Tapis du duc d'Anjou, 148.
Tassin, 331.
Taurin (Image de saint), 411.

Térence, ms. des ducs, 126.
Testament des douze patriarches, 328.
Têtes humaines servant de sujets pour l'enluminure des initiales, 196, 197.
Thebaldes (Gilles de).
Thevenin L'Angevin, libraire, 76.
Thierry, secrétaire du duc d'Orléans, 363.
Thomas d'Aunoy, 21, 30, 392.
— Becket (Saint), archevêque de Cantorbéry. — Son office, 201, 203. — Miniatures, 200, 202, 203, 204.
— de Boulogne, Bologne, astrologue du roi, 53, 130, 377.
— (Saint) de Canteleu, évêque de Hertford, 206.
— de Cantimpré. Le Bonum universale de Apibus, en français, 116, 228.
— Le Tourneur, 344.
— Lotart, 351.
— de Maubeuge, libraire, 326, 327, 333.
— (Jean).
Thompson (M. Henry Yates), à Londres. Ses manuscrits, 176, 184, 214, 280; partie II, 330*, 331*.
Tite-Live, traduit par Pierre Bersuire, 283, 327.
Tolède (Prétendu clerc de), appelé par Jean, duc de Berry, 345, 346.
Toltmache (Lord). Ses manuscrits, 204.
Tourtier (Jean).
Toussac (Charles).
Traductions faites pour Charles V, 82-117.
Tramagon (Evrart).
Tranches des manuscrits (Ornements sur les), 45, 48.
Transtamare (Henri de).
Trésor des chartes. Gérard de Montaigu, garde, 53. — Livres hébraïques du Trésor, 53, 376-378.
Trevou (Henri du).
Tricolores (Encadrements) dans les mss. du temps de Charles V, 62-66, 403, 411.
Trie (Philippe de).
Tristan (Gencien).
Trivulce (Ms. de la bibliothèque des), partie II, 331*.
Troies (Druin de).
Trois morts et des trois vifs (Image des), 335.
Troyes (Chapitre de), 374.
— (Livres donnés aux Dominicains de), 123, 124, 373-375.
Truffes ou récits fabuleux de certains mss., 42.
Turin (Heures de), venues du duc de Berry, 210 note. — Mss. de l'Université et des archives d'Etat, partie II, 331*.

U

Uilier (Henri L'), 68.
Urbain V, 52.
Urfé (D'). Ms. du Propriétaire, relié aux armes d'Urfé, 233.

V

Vailli en Vermandois, 109.
Vaires (Nicole de).
Val (Du). Voy. Du Val.
Valence (La Somme le Roi, ms. de l'Université de), 246.
Valentine de Milan, duchesse d'Orléans, 188, 363. — Gilles Malet à son service, 14.
Valentinois (Louis de Poitiers, comte de).
Valère Maxime, en français, 114, 115, 284.
Valois (Louis, comte de). Voy. Louis, duc d'Orléans.
— (Jeanne de).
Van Praet. Son travail sur les inventaires de la librairie, 33-34.
Vatican. Voy. Rome.
Vaubelou (Jean de).
Vaudetar (Jean de).
Vegèce (La Chevalerie), 273.
Vendôme (Louis, comte de).
Venise (Jacobins de), 53.
— (Statuts de), 330.
Vermandois (Aliénor, comtesse de).
Véronique (La), 305.
Vic-sur-Aisne, 290.
Vices et vertuz (Images des), 189.
Vienne (Marguerite de).
Viennois (Humbert, dauphin de).
— (Dauphin de). Voy. Charles V, Charles VI.
Vier (Philippe de).
Vieux Pèlerin (Songe du), 127.
Vignai (Jean de ou du).
Vilain (Mathieu Le).
Villeneuve (Bertrand de).
Villepesque, 348-360. — Gilles Malet, seigneur de V., 18.
Villiers-Herbice, 375.
Villiers [et non de Villars] (Pierre de).
Vincennes. La Sainte-Chapelle, 24 note, 122. — Charte historiée de Charles V, 62. — Livres du roi à Vincennes, 32. — Charte de Charles V datée de V., 379.
Vincent de Beauvais. De puerorum nobilium eruditione, 93, 94. — Epître consolatoire, en français, 94, 227. — Miroir historial, en français, 278-280, 331, 359-361.
Visconti (Jean Galéas).

Vision du prieur de Salon, 324. — Visions de sainte Elisabeth, en français, 235.
Vitta (Baron). Son bréviaire de Bonne de Luxembourg, 334.
Voie de Paradis (La), 247.
Voies de Dieu (Les), traduction française, 88, 235, 411.
Voragine (Jacques de).
Voyages de Jean de Mandeville, 275.
Vy (Jean de).

W

Waldemar, roi de Danemark, 168.
Waleran, comte de Saint-Paul, 52.
Warwich (Le comte de), 156 note.
Wasiers (Le comte de). Son ms. des Politiques d'Aristote, 64, 256.
Wirmes (Jean de).
Windsor (Bibliothèque de). Heures de Marguerite de Bourgogne, 190 note, 401.
Wriothesley (Thomas), 316.

Y

Yolande de Flandre, comtesse de Bar et de Longueville. Ses Heures, 52, 214-218. — Son enlumineur, 80, 365, 405, 408.
Yolant de Bar, femme de Jean, roi d'Aragon, 328.
Ysabelle. Voy. Isabelle.
Ysopet. Voy. Esope.
Yves, abbé de Cluni. Ses livres, 237 note.
— moine de Saint-Denis. Vie et miracles de saint Denis, 306. — Etat du manuscrit en 1380, 29.

Z

Zanon, évêque de Bayeux, 139.
Zodiaque (Signes du), 268.

TABLE DES CHAPITRES

Pages

A L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES v

Souvenirs de jeunesse . . . . . VII-XXVII

RECHERCHES SUR LA LIBRAIRIE DE CHARLES V, ROI DE FRANCE.

I. Fondation de la librairie. — Goûts littéraires de Charles V. — Son amour des livres. — Beauté des exemplaires qu'il réunit. — Installation de la librairie au Louvre 1-9

II. Gardes de la librairie. — Biographie de Gilles Malet. 10-22

III. Inventaires de la librairie. 23-35

IV. Aperçu de la composition de la librairie 36-41

V. Condition des livres d'après les inventaires. — Langues. — Genres d'écriture, de peinture et de reliure 42-48

VI. Origine des livres 49-54

VII. Caractères propres aux livres de Charles V. — Armes. — Supports de l'écu. — Miniatures de présentation. — Bordures tricolores. 55-67

VIII. Écrivains et enlumineurs qui ont travaillé pour Charles V 68-81

IX. Traducteurs. — Denis Foulechat, 85. — Jacques Bauchant, 88. — Jean Corbechon, 91. — Jean Daudin, 92. — Jean Golein, 94. — Nicole Oresme, 104. — Raoul de Presles, 107. — Simon de Hesdin, 114. — Anonymes, 115. 82-119

Pages

X. Prêts et dons de livres faits par Charles V . . . 120-124

XI. La librairie sous le règne de Charles VI. — Les livres de la reine Isabeau, 132. — Le pillage de la librairie, 135 125-137

XII. Ruine de la librairie 138-141

XIII. Manuscrits parvenus jusqu'à nous[1]. 142-325

I. Très belle Bible en latin. (*Girone.*). 142
II. Bible latine. (*Arsenal.*) 143
III. Bible latine glosée (*Musée Dobrée*) 145
IV. Bible glosée de Jean de Sy . . . . . 146 et 404
V. Bible traduite par Raoul de Presles. (*Musée britannique*). 147
VI. L'Apocalypse figurée 147
VII. La Bible historiale de Jean de Vaudetar. (*Musée Méermanno-Westréenien.*) 148
VIII. La Bible historiale retenue par le duc de Berry . . . 150
IX. La Bible historiale. (*Copenhague.*) 151
X. Première partie de la Bible historiale donnée par Charles VI au duc de Berry en 1416. (*Arsenal.*) 152
XI. Seconde partie de la Bible historiale copiée en 1362 par Raoulet d'Orléans pour le dauphin 153
XII. Le Rational de Guillaume Durand annoté en 1374 par Charles V 156
XIII. Missel de Paris. (*Scheffield.*). 158
XIII *bis*. Missel de Paris. (*Bruxelles.*) 158
XIV. Traduction des Épitres et des Évangiles. 160
XV. Psautier de la reine Ingeburge. (*Chantilly.*) 163
XVI. Psautier de Péterborough. (*Bruxelles.*) 172
XVII. Petit psautier de saint Louis 175
XVIII. Psautier férial de la Sainte-Chapelle 177
XIX. Bréviaire de Philippe le Bel 179
XX-XXI. Bréviaire dominicain dit de Belleville, t. I et II . 182
XXII. Bréviaire franciscain de Jeanne d'Évreux. (*Chantilly.*). 185
XXIII. Le très beau bréviaire de Charles V. 187
XXIV. Bréviaire de Paris 190
XXV. Bréviaire franciscain, au Vatican. — Autre bréviaire franciscain. (*M. Pierpont Morgan.*) 192
XXVI. Bréviaire dont il ne subsiste plus que les peintures . 194
XXVII-XXVIII. Grand bréviaire de la Sainte-Chapelle, en deux volumes. (*Bruxelles.*) 197

1. Dans la liste suivante, les mots imprimés en italiques désignent, par nom de lieu ou de possesseur, les bibliothèques où sont actuellement conservés les manuscrits. Les autres articles se rapportent à des manuscrits de la Bibliothèque nationale.

Manuscrits parvenus jusqu'à nous.

Pages

XXIX. Heures de Sainte-Osithe, ayant appartenu à Charles VI. (*Nuremberg.*) 198
XXX. Les Très belles grandes Heures de Charles V. (*Turin.*). 208
XXXI. Heures d'Yolande, comtesse de Bar. (*M. Yates Thompson.*) 215
XXXII. Livre du sacre des rois de France. (*Musée britannique.*) 218
XXXIII-XXXIV. La Cité de Dieu, texte latin, t. I et II. (*Musée britannique.*) 219
XXXV-XXXVI. La Cité de Dieu, en français, t. I et II . . 220-221
XXXVII. Autre exemplaire, t. II 222
XXXVIII. Autre exemplaire du t. I. (*Angers.*) 223
XXXIX. Les Quarante Homélies de saint Grégoire, en français. (*Arsenal.*) 224
XL. Épître consolatoire de Vincent de Beauvais, en français. 227
XLI. Le livre de Thomas de Cantimpré, en français. (*Bruxelles*). 228
XLII. Le livre des Propriétés, traduit par Corbechon . . . 230
XLIII. Les Voies de Dieu, en français 235
XLIV. La Somme le Roi 236
XLV. Le Miroir des dames. (Corpus Christi, à *Cambridge.*). 247
XLVI. La Voie de Paradis, etc. 247
XLVII. Le Legiloque, etc. 248
XLVIII. La Digeste vielle. 250
XLIX. Les Institutes, en français 250
L. Les Institutes et les livres X-XII du Code, en français. 251
LI. La Somme Ace 251
LII. Les Décrétales en français. 252
LIII. Les Éthiques d'Aristote, en français. (*Musée Méermanno-Westréenien.*) 252
LIV. Les Politiques et les Économiques, en français. (*Bruxelles.*). 254
LV. Les Éthiques. (*Bruxelles.*). 254
LVI. Les Politiques et les Économiques. (*M. le comte de Wasiers.*). 256
LVII. Les Éthiques 256
LVIII. Les Épîtres de Sénèque, en français. (*Bruxelles.*). . 257
LIX. L'Enseignement des princes, etc. (*Besançon.*) 258
LX. Le Gouvernement des rois et des princes, etc. 260
LXI. L'Information des princes 262
LXII. Le Policratique de Jean de Salisbury, en français . . 263
LXIII. Les Météorologiques d'Aristote, en français 264
LXIV. Sur le Quadriperti Ptholomé, en français. 265
LXV. L'Image du monde 265
LXVI. Sur la sphère et écrits astrologiques de Pèlerin de Prusse. (*Collège Saint-Jean d'Oxford.*) 266

Manuscrits parvenus jusqu'à nous.

Pages

LXVII. La Géomancie de Guillaume de Meerbeke. (*Collège de la Trinité à Cambridge.*) 269
LXVIII. Le Contenant de Rhasès 270
LXIX. Tacuinum sanitatis. 273
LXX. La Chevalerie de Vegèce, translatée par Jean de Meun. 273
LXXI. Le jeu des échecs 274
LXXII. Le livre de Marco Polo. (*Stockholm.*) 274
LXXIII. Les Voyages de Jean de Mandeville 275
LXXIV. Atlas catalan 276
LXXV. Histoire universelle jusqu'à la mort de Jules César. (*Copenhague.*) 277
LXXVI. Le Miroir historial de Vincent de Beauvais, vol. I. (*Leyde.*) 278
LXXVII. Volume II du même exemplaire. (*Arsenal.*) . . . 279
LXXVIII. Fleurs des Chroniques de Bernard Gui 281
LXXIX. Opuscules de Bernard Gui en français (*Vatican.*) . 281
LXXX. Tite-Live en français, exemplaire annoté par Charles V. (*Sainte-Geneviève.*) 283
LXXXI. Valère Maxime, en français 284
LXXXII. La Légende dorée, en français. (*Mazarine.*) . . . 285
LXXXIII. Les Miracles de Notre-Dame. (*Soissons.*) 285
LXXXIV. Vie et passion de saint Denis 305
LXXXV. Vie et miracles de saint Denis. 306
LXXXVI. Vie de saint Martin, par Péan Gastineau 307
LXXXVII-LXXXVIII. Double exemplaire d'une Vie de saint Rémi en vers. (*Bruxelles.*) 308
LXXXIX. Les Grandes Chroniques de France, exemplaire offert au roi Philippe le Hardi. (*Sainte-Geneviève.*) . . . 309
XC. Les Grandes Chroniques, exemplaire de Charles V . . 312
XCI. Autre exemplaire. (*Le marquis de Bute.*) 314
XCII. Autre exemplaire paraissant contenir la signature de Charles V. (*Lyon.*) 317
XCIII. Autre exemplaire portant la signature de Charles VI. 318
XCIV. Vie de saint Louis, par le sire de Joinville 318
XCV. Vie de saint Louis, par Guillaume de Saint-Pathus . 319
XCVI. Privilèges pontificaux accordés aux rois 319
XCVII. Le Songe du verger. (*Musée britannique.*) 320
XCVIII. Roman d'Anséis de Carthage, etc. 321
XCIX. L'Anticlaudien d'Alain de Lille, en français 322
C. Le Roman d'Artus le Restoré 322
CI. Le conte du cheval de fust 323
CII. Le Livre royal, poème de Jean de Chavenges 323
CIII. La Vision du prieur de Salon 324
CIV. Les Fables Ysopet et le Bestiaire d'amours. 325

APPENDICE.

Pages

I. Les livres du roi Jean 326-336

II. Examen de prétendues lettres adressées à Gilles Malet par Charles V et Jean, duc de Berry . . 337-347

III. Aveux rendus par Gilles Malet, par son fils Philippe et par sa veuve Nicole de Chambli . . . 348-361

IV. Tite-Live vendu par Gilles Malet à Louis, duc d'Orléans. 362-364

V. L'enlumineur Jean Le Noir et sa fille Bourgot, enlumineresse, passés du service de la comtesse de Bar à celui du Roi et à celui du dauphin Charles (1358) 365-366

VI. Travaux faits à la librairie du Roi (1367-1368) . 367-368

VII. Dépenses faites pour les livres de la librairie (1369-1378) 369-372

VIII. Livres donnés par Charles V au couvent des Dominicains de Troyes (1371) 373-375

IX. Décharge donnée par Charles V à Gérard de Montaigu pour les livres hébraïques retirés du Trésor des chartes (1372) 376-378

X. Gratification donnée à Nicole Oresme pour sa traduction d'Aristote (1374). 379

XI. Liste des auteurs cités par Nicole Oresme dans son explication de la Cité de Dieu 380-382

XII. Observations de Nicole Oresme sur la division en chapitres des différents exemplaires de la Cité de Dieu qu'il avait comparés 383-384

XIII. Dédicace à Charles V de l'édition des Vies des papes que Pierre Bohier avait préparée . . . 385-386

XIV. Notes sur la gestion de Gilles Malet, garde de la librairie (1373-1410) 387-389

XV. Gratification à Oudard Boschot pour sa collaboration à l'inventaire de la librairie (1411) . . . 390-391

Pages

XVI. Notes sur l'inventaire et le recolement de la librairie au temps du garde Jean Maulin (1413 et 1415) 392-394

XVII. Réintégration dans la librairie d'une bible jadis prêtée au duc de Berry 395

XVIII. Notes sur la prisée des livres de Charles VI et l'acquisition qu'en fit Jean, duc de Bedford (1424-1429) 396-398

XIX. Le duc de Bedford bibliophile. 399-402

Nogent-le-Rotrou, Impr. Daupeley-Gouverneur.

2972
20

14

This book should be returned to the Library on or before the last date stamped below.

A fine is incurred by retaining it beyond the specified time.

Please return promptly.

DUE JUN 22 '74 FA

FEB 10 1998

FINE ARTS

OCT 28 2001

FINE ARTS

OCT 16 2001

CANCELLED

BOOK DUE

1125 D35
Recherches sur la librairie de Char
Fine Arts Library AWZ1669
3 2044 033 693 193

1125 D35 v.1
Delisle
Recherches sur la librairie de

DATE	ISSUED TO
JUN 29 '51	
[illegible]	
FEB [illegible]	
MAR 18 '52	
OCT 19 '56	
OCT 2 '57	
NOV 21 [illegible]	
MAR [illegible]	

1125
D35
v.1